REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 11, Boulevard de la Madeleine, PARIS (1er)

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE

PARIS 1932

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1969

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Réimpression avec accord des éditions A. Pedone

KRAUS REPRINT
a Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1969

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

COMITÉ

MM.

Bapst (Edmond), ambassadeur de France.

Barroux (Robert), *directeur des publications.*

M. le Bibliothécaire du Ministère des Affaires Etrangères.

Boislisle (Jean de), *secrétaire.*

Cambon (Jules), de l'Académie française, ambassadeur de France, *président d'honneur.*

M. le chef du Service des Archives au Ministère des Affaires Etrangères.

Casenave (Maurice), ministre plénipotentiaire.

Charles-Roux (F.-J.), ministre de France à Prague.

Contenson (baron Ludovic de), *vice-président.*

Crozier (Philippe), ambassadeur de France.

Dunant (Alph.), ministre de Suisse.

Dupuis (Charles), de l'Institut, *vice-président.*

Fleury (comte Serge), attaché au Ministère des Affaires Etrangères.

Gaiffier d'Hestroy (baron de), ambassadeur de Belgique, *vice-président.*

Goyau (Georges), de l'Académie française, *vice-président.*

Guichen (vicomte de), premier secrétaire d'ambassade honoraire.

Hanotaux (G.), de l'Académie française, ambassadeur de France.

Jusserand (J. J.), de l'Institut, ambassadeur de France.

La Gorce (Pierre de), de l'Académie française.

Laudet (Fernand), de l'Institut.

LISTE DES MEMBRES

Les noms des membres perpétuels sont précédés d'un astérisque.

MM.

Académie communiste (*Bibliothèque de l'*), U1, Frunze 2, Moscou, G. S. P. 10. Russie.
Adam, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Caen, 29, rue de la Geôle, Caen (Calvados).
Affaires étrangères de Belgique (*Bibliothèque du ministère des*), 8, rue de la Loi, Bruxelles.
Affaires étrangères de Bulgarie (*Ministère des*), Sofia.
Affaires étrangères du Chili (*Bibliothèque du Ministère*), Santiago, Chili.
Affaires étrangères de Costa-Rica (*Bibliothèque du ministère des*), San José de Costa-Rica, Amérique centrale.
Affaires étrangères de France (*Bibliothèque des archives des*), 130, rue de l'Université, Paris.
Affaires étrangères de France (*Bibliothèque des Archives des*), 130, rue de l'Université, Paris.
Affaires étrangères d'Italie (*Ministère des*), Rome.
Affaires étrangères de Norvège (*Ministère des*), Oslo.
Affaires étrangères de Pologne (*Bibliothèque du ministère des*), Varsovie.
Affaires étrangères de Portugal (*Ministère des*) Lisbonne.
Affaires étrangères de Yougoslavie (*Ministère des*), Belgrade.
Akademiska Bokhandeln, Alexandersgaten 7, Helsingfors, Finlande.
Aktielbolaget Nordiana Bokhandeln, Drottningaten, 7 et 9, Stockholm, Suède.
Aldeelung Onderwys (Het Girokantoor), Amsterdam, Pays-Bas.
Alger (*Bibliothèque de l'Université d'*), rue Michelet, Alger.
* Aloïsi (baron), ambassadeur d'Italie, Villa Aloïsi, 343, via Flaminia, Rome.
Alvarez de Toledo (Frederico), ancien ambassadeur de la République Argentine, 6, rue Cimarosa, Paris.
Amador (J. del Solar), Harrola 325, Lima, Pérou.
Amsterdam (*Bibliothèque de l'Université d'*), Pays-Bas.
Amsterdam (Het Girokantoor der Gemiente), Beursgebourg, Amsterdam (Hollande).
Anderberg, ministre de Suède à Mexico, Appartado Postal 86 bis, Mexico, D. F.
Anthouard (baron d'), ministre plénipotentiaire, 150, rue de l'Université, Paris.
Arago (François), 56, avenue Foch, Paris.

Arvengas (Gilbert), secrétaire de l'ambassade de France à Berlin, Allemagne.
Asahi Shimbunsha, P. O. Box F. 50. Tokio, Japon.
Aulneau (J.), avocat à la Cour d'Appel, 56, rue de Rennes, Paris.
Avril (baron Louis d'), ministre plénipotentiaire, 21, rue Casimir-Périer, Paris.
* Azan (Général Paul), chef de la section historique au Ministère de la Guerre, 37, rue du Général-Foy, Paris.

Ballero (Eugène), secrétaire d'ambassade honoraire, 135, rue du Ranelagh, Paris.
* Bapst (Edmond), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 3, rue des Villarmains, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
* Barante (baron de), 131, rue de La Tour, Paris.
* Barbey (Frédéric), ministre de Suisse, 8, avenue de Cortenberg, Bruxelles, Belgique.
Barral-Montferrat (marquis de), château du Lassay, par Etréchy (Cher).
Barreto, ministre plénipotentiaire, chargé d'affaires du Pérou en Allemagne, Brandenburger Strasse, 42, Berlin.
Barroux (Robert), archiviste-paléographe, *directeur des publications*, 6, rue Monprofit, Bourg-la-Reine (Seine).
Bathory (*Bibliothèque de l'Université* Etienne), Wilno, Pologne.
Battine (Major), Normanhurst Court Battle, Sussex, Angleterre.
Bauffremont (duc de), 87, rue de Grenelle, Paris.
Bayrische Staatsbibliothek, Ludwigsstrasse, 23, Munich, Allemagne.
Beaumarchais (voir : Delarue de).
Belgique (Bibliothèque royale de), 15, rue du Musée, Bruxelles, Belgique.
Belmont (Perry), Bankers Trust, 3, place Vendôme, Paris.
Bemberg (Louis E.), conseiller de la Légation de la République Argentine, 28, rue Emile-Menier, Paris.
* Berg de Bréda (comte Antoine de), 98, rue de l'Université, Paris.
Bernhoft (M. H. A.), ministre de Danemark, 77, avenue Marceau, Paris.
Besançon (*Bibliothèque de l'Université de*), Besançon (Doubs).
Bessières (René), 155, faubourg Poissonnière, Paris.
* Bezagu (Louis), 61, cours d'Aquitaine, Bordeaux (Gironde).
Bibliothèque nationale, *Département des imprimés*, 58, rue de Richelieu, Paris.
Bibliothèque Vaticane, Rome, Italie.
Billy (Robert de), ambassadeur de France, 56, rue de Boulainvilliers, Paris.
* Bliss (Robert Wood), ambassadeur des Etats-Unis à Buenos-Ayres, Argentine.
Blois (comte Louis de), sénateur, 88, avenue Kléber, Paris.
* Boislisle (Jean de), *secrétaire*, 1, avenue de Tourville, Paris.
Boisrouvray (comtesse de Jacquelot du), 24, avenue de la Chancellerie, Versailles (Seine-et-Oise).

Bompard (Maurice), ambassadeur de France, 4, rue d'Anjou, Paris.
* Bonin-Longare (comte), sénateur, ambassadeur d'Italie, Montecchio Precalcino, prov. de Vicence, Italie.
* Benoist d'Azy (vicomte) 4, rue Fabert, Paris.
Bonzon (Lucien), ministre plénipotentiaire, 27, avenue de la Grande-Armée, Paris.
Booman Dodd (Mme), 42, rue Galilée, Paris.
Bordeaux (*Bibliothèque de l'Université de*), 20, cours Pasteur, Bordeaux (Gironde).
Bormans (Paul van der Vrecken de), 11 bis, rue de Milan, Paris.
Bottaro-Costa (comte), ambassadeur honoraire d'Italie, villa Cassia, Rome.
Bourdel (Joseph), 10, rue Garancière, Paris.
Bourguet (Alfred), avocat, 9, rue du Val-de-Grâce, Paris.
Bratianu (Bibliothèque J. C.), Strada Lascar Cartagi, 5, Bucarest, Roumanie.
Bratislava (*Bibliothèque de l'Université Komensky à*), Bratislava, Tchécoslovaquie.
Brincard (baron Louis), attaché d'ambassade, 1, rue Saint-Dominique, Paris.
Broglie (duc de), membre de l'Institut, 29, rue de Chateaubriand, Paris.
Brugère (Raymond), conseiller de l'ambassade de France à Angora, 86, rue du Ranelagh, Paris.
Budapest (*Bibliothèque de l'Université de*), Ferencziek-ter, Budapest, Hongrie.
Buyens (A.), librairie, place du Marché, 12, Poel, Gand, Belgique.

Cadiot (Richard), Casilla 2128, Lima, Pérou.
Caix (comte Robert de), 15, avenue de Tourville, Paris.
California (*University of*), Berkeley, Californie, Etats-Unis.
Cambon (Jules), de l'Académie française, ambassadeur de France, *président d'honneur*, 6, rue Daubigny, Paris.
Camera dei Deputati (*Bibliothèque de la*), Rome, Italie.
Cambridge (*University Library of*), Angleterre.
Carnot (Lieut.-colonel), 27, rue Jean-Goujon, Paris.
Carol Ier (*Bibliothèque de la Fondation universitaire*), Bucarest, Roumanie.
Cartier de Marchienne (baron de), ambassadeur de Belgique à Londres, 10, Loundes Square, S. W. I.
Casenave (Maurice), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 87, avenue Malakoff, Paris.
Castellane (comte de), secrétaire d'ambassade, 19, rue George-V, Paris.
Castellane (comtesse Jean de), 61, rue de Babylone, Paris.
Chambre des Députés (*Bibliothèque de la*), Palais Bourbon, Paris.
Chambrun (comte Charles de), ambassadeur de France à Angora, 71, avenue de Ségur, Paris.
Champion, Libraire correspondant, 5, quai Malaquais, Paris.

CHARLES-ROUX (F.-J.), ministre de France à Prague, 55, rue de Varenne, Paris.
CHARVÉRIAT (Emile), sous-chef de cabinet du ministre des Affaires Etrangères, 1, rue du Regard, Paris.
CHAULIN (baron), 3, avenue Montaigne, Paris.
CHERIF-PACHA (Général), 78, boulevard de Courcelles, Paris.
CHERISEY (comte René de), ministre plénipotentiaire, 167, rue de l'Université, Paris.
CHLAPOWSKI (A. de), ambassadeur de Pologne, 12, quai de Tokio, Paris.
CHOSAKA (The), South Manchuria Railway Co, Dairen, Manchuria, Chine.
CHOUMEN-KOVITCH (Radovan), consul général du royaume de Yougoslavie, 5, rue de Sèze, Bordeaux (Gironde).
CLAEYS VERHENGHE (E.), Place du Marais, 12, Gand, Belgique.
CLAVERY (Edouard), ministre plénipotentiaire, 24, avenue Galliéni, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
CLÉMENT-SIMON (Louis-Frédéric), ministre de France à Athènes, 26, rue Montaigne, Paris.
CLERCQ (comte de), ministre plénipotentiaire, 9, rue des Saint-Pères, Paris.
CLERMONT-FERRAND (*Bibliothèque municipale et universitaire de*), (Puy-de-Dôme).
CLINCHANT (Louis-Georges), ambassadeur de France à Buenos-Ayres, au ministère dés Affaires Etrangères, à Paris.
COÏMBRA (*Bibliothèque de la Faculté de Droit de*), Portugal.
COLLEGE OF LAW AND LITERATURE (*Library of*), Sendai, Japon.
COLLEGE OF LITERATURE, Tokyo Impérial University, Tokyo, Japon.
COLOMBIA *University Law Library*, New-York City, Etats-Unis.
CONDÉ (*Bibliothèque du Musée*), Chantilly (Oise).
* CONTENSON (baron Ludovic de), *vice-président*, 78, rue Boissière, Paris.
CONTY (Alexandre), ambassadeur de France, 20, rue de Tournon, Paris.
COPENHAGUE (*Bibliothèque royale de*), Danemark.
CORBIN (Charles), ambassadeur de France à Madrid, 10, rue Edmond-Valentin, Paris.
CORNEJO (Mariano), ministre du Pérou, 99, rue de Courcelles, Paris.
CORNEIL *University, Library*, Ithaca, New-York, Etats-Unis, chez Stéchert, 16, rue de Condé, Paris.
CORNUDET (comte), sénateur de Seine-et-Oise, 24 *bis*, rue de Berri, Paris.
COUGET (Fernand), ministre plénipotentiaire, 28, avenue du Président Wilson, Paris.
COURBEVILLE (Jean de), 181, boulevard Saint-Germain, Paris.
COURCEL (Robert de), ministre plénipotentiaire, 47, rue de Bellechasse, Paris.
COURCY (vicomte Jean de), 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
CRACOVIE (*Bibliothèque de l'Université de*), Cracovie, Pologne.
CREMONESI (Docteur José), Julio Herrera y Obes 1173, Montevideo, Uruguay.
CROZIER (Philippe), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 131, boulevard Malesherbes, Paris.

DARD (Emile), ministre de France à Belgrade, Yougoslavie.
DARIMOND, 15, rue des Saints-Pères, Paris.
* DECAZES (duc), 9, rue Saint-James, Neuilly (Seine).
DEFRENNE, librairie, 27, rue des Serruriers, Strasbourg (Bas-Rhin).
DEFRUIT, 12, rue Clairaut, Paris.
DELARUE CARON DE BEAUMARCHAIS, ambassadeur de France à Rome, Palais Farnèse, et 6, rue du Cirque, Paris.
DESVERNAY (comte), château de Chenevoux, par Néronde (Loire).
DOYON (Pierre), 26, rue Boissière, Paris.
DRUCKER (*Fratelli*), Padoue, Italie.
DUKE *University Library*, Durham, W. C., Etats-Unis.
DUNANT (Alphonse), ministre de Suisse, *membre du Comité*, 51, avenue Hoche, Paris.
* DUPUIS (Charles), de l'Institut, *vice-président*, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.
DURAS (duchesse de), 41, rue de Bellechasse, Paris.
DYBWARD, libraire, Carl Johansgaten, Kristion, Norvège.
DYBWARD (Jacob), University Bookseller-Publisher, Oslo, Norvège.

EGYPTIAN UNIVERSITY LIBRARY, Le Caire, Egypte.
EHRENSVARD (comte), ministre de Suède, 58, avenue Marceau, Paris.
ENFIÈRE (André), 12, rue de Maistre, Paris.
ENOMOTO (Tonneturo), 121, Komagonie Dozaka Hongo, Tokio, Japon.
* ESCOFFIER (Maurice), 1, rue Récamier, Paris.
EVANSTON (the Northwestern University Library of), Illinois, Etats-Unis.

FABRE, 1, rue Beaujon, Paris.
FABRE-LUCE (Alfred), 14, rue Saint-Guillaume, Paris.
FARAMOND DE LAFAJOLE (contre-amiral vicomte de), 7, avenue Frédéric-Le Play, Paris.
FAY (Bernard), 16, rue Saint-Guillaume, Paris.
FELCOURT (vicomte de), ministre plénipotentiaire, 8, boulevard Emile-Augier, Paris.
FIGUEROA (Dr F.-A.), chargé d'affaires du Guatemala, 44, avenue Kléber, Paris.
FIRMIN-DIDOT (Georges), 56, rue des Saints-Pères, Paris.
FITZMAURICE (lord Edmond), Leigh House, Bradford on Avon, Wilts, Angleterre.
FLEURY (comte Serge), *membre du Comité*, 9, rue Vignon, Paris.
FLEURY (vicomtesse), 2, avenue Emile-Deschanel, Paris.
FLEURY (vicomte Jacques), 17, rue du Cirque, Paris.
FLORIAN (comte de), ministre plénipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.
FOCK (Buchhandlung Gustav), Schlossgasse, 7-9, Leipzig, Allemagne.
FONTARCE (René de), ministre plénipotentiaire, 54, rue de Varenne, Paris.
FONTENAY (baron de), 9, avenue Malakoff, Paris.

FONTENAY (vicomte de), ambassadeur de France, 8, rue de Gravelle, Versailles (Seine-et-Oise).
FORBIN (marquis de), 71, rue de Monceau, Paris.
FOUQUES-DUPARC (Albert), 93, rue Jouffroy, Paris.
FRANCHET D'ESPEREY (Maréchal), 34, rue de Lübeck, Paris.
FRANQUEVILLE (comte de), 14, rue de Franqueville, Paris.
FRÉMY (comte), 11 bis, rue Casimir-Périer, Paris.
FRONDEVILLE (marquis de), 25, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris.

* GAIFFIER D'HESTROY (baron de), ambassadeur de Belgique, *vice-président*, 43, avenue Foch, Paris.
* GALLAVRESI (Giuseppe), 35, via Montforte, Milan, Italie.
GALLEGOS (Miguel), ancien secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères de Salvador, San-Salvador, Amérique Centrale.
GAMA OCHOA, ministre de Portugal, 35, avenue Kléber, Paris.
GAULON, libraire correspondant, 39, rue Madame, Paris.
GAVOTY (André), 32, rue de la Boëtie, Paris.
GEBETHNER ET WOLFF, libraires, rue Krakowski Bisedrue, Varsovie, Pologne, série 15.
GEER (baron de), secrétaire de la Légation de Suisse, 2, rue Albert-Samain, Paris.
GEOFFRAY (Edme), 37, rue de la Pompe, Paris.
GHIKA (prince D.), ministre des Affaires Etrangères de Roumanie, 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
GILBERT (André), ministre plénipotentiaire, 35, avenue Victor-Hugo, Paris.
GIRARD, bibliothécaire du ministère des Affaires Etrangères, *membre du Comité*, 130, rue de l'Université, Paris.
GIROD DE L'AIN, (Edouard), 24 bis, av. du Président-Wilson, Paris.
GLESQUIÈRE, chez Champion, 6, quai Malaquais, Paris.
GŒTHALS (comte Henry), 43, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris.
GOODRICH (Miss), 4, avenue Sully-Prudhomme, Paris.
* GONTAUT SAINT-BLANCARD (marquis de), 5, rue de la Chaise, Paris.
GOUT (Jean), ministre plénipotentiaire, 51, rue Saint-André-des-Arts, Paris.
GOYAU (Georges), de l'Académie française, *vice-président*, 36, rue de la Pompe, Paris.
GRAFFE et Unzer-Buchhlandlung, Paradiplatz 6, Koenisgberg, Allemagne.
GRANDIDIER (G.), 53, avenue Montaigne, Paris.
GRASSET (vice-amiral), 44, rue Laugier, Paris.
GRENOBLE (*Bibliothèque de l'Université de*), Grenoble (Isère).
GRUMBERGER, ministre d'Autriche, 15, rue Beaujon, Paris.
GUICHEN (vicomte de), premier secrétaire d'ambassade honoraire, *membre du Comité*, 13, avenue Bosquet, Paris.

HALL (Maurice), 51, avenue Bugeaud, Paris.
HANOTAUX (G.), de l'Académie française, ambassadeur de France, *membre du Comité*, 4, avenue Hoche, Paris.

HARVARD UNIVERSITY (*Law School of*), Library, Cambridge, Massachussetts, Etats-Unis.

HASSELT (J. van), directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, Hoog Hartenlust, Bloemendaal, Pays-Bas.

HELDRING (Ernest), directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, 478, Heerensgrath, Amsterdam, Pays-Bas.

HENNESSY (Jean), 31, rue de Bassano, Paris.

HENRYS (Général), 29, avenue de Suffren, Paris.

HOIJER (Olof), 25, boulevard de Grenelle, Paris.

HOSTEIN (Otto), à Mexico.

INSTITUT DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), Palais Mazarin, Quai Conti, Paris.

INSTITUT D'EGYPTE (*Bibliothèque de l'*), Le Caire, Egypte.

INSTITUT FUR AUSWARTIGE POLITIK, Poststrasse 17, Hambourg 36, Allemagne.

INSTITUT FUR AUSLAENDISCHE oeffentliches Recht und Volkerrecht, Schloss, Berlin, C. I., Allemagne.

JEANNEQUIN, conseiller d'ambassade, 9, boulevard Saint-Michel, Paris.

JOHN HOPKINS UNIVERSITY, Baltimore, Maryland, Etats-Unis.

JOUVENCEL (comte de), 3, square Pétrarque, Paris.

JOUVET (Henri), agent aux Galeries Lafayette, Casilla 1313,, Lima, Pérou.

JUSSERAND (J.-J.), ambassadeur de France, membre de l'Institut, 5, avenue Montaigne, Paris. *membre du Comité.*

KABINET GOS. PRAWDA *IMGU*, ul Gerzena 11, Moscou, URSS.

KIEFER-MARCHAND, Apartado 193, Lima, Pérou.

KIENER, 45, avenue Jean-Jaurès, Reims (Marne).

KNIGHT (Jean), ministre plénipotentiaire, 17, rue de l'Annonciation, Paris.

LABORDE (comte A. de), membre de l'Institut, 81, boulevard de Courcelles, Paris.

LABOULAYE (André de), ministre plénipotentiaire, 167, rue de l'Université, Paris.

LACOMBE (comte de), 30, rue Saint-Dominique, Paris.

LA FORCE (duc de), de l'Académie française, 55, rue Pierre-Charron, Paris.

LA GORCE (Pierre de), de l'Académie française, *membre du Comité*, 4, rue Joseph-Bara, Paris.

LAGUICHE (Général marquie de), 18, rue de la Ville-l'Evêque, Paris.

La Haye (*Bibliothèque royale de*), Lange Voorhout, La Haye, Pays-Bas.
* La Haye (*Bibliothèque du Palais de la Paix à*), Pays-Bas.
La Mazelière (marquis de), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
La Rochefoucauld (duc de), 8, place des Etats-Unis, Paris.
La Rochefoucauld (comte Xavier de), 49, rue de Lisbonne, Paris.
* Laudet (Fernand), de l'Institut, *membre du Comité*, 4, rue de Gribeauval, Paris.
Lavollée (Robert), château de Nerville, Nerville (Seine-et-Oise).
Lawley (Roberto), Piazza d'Ancona, Pise, Italie.
Lefèvre-Pontalis (Pierre), ministre plénipotentiaire, 14, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris.
Leningrad (*Bibliothèque publique de*), 18, rue du Zjulia, Leningrad, URSS.
Lesourd (Paul), 346, rue des Pyrénées, Paris.
ris.
Lestapis (Henri de), 17, rue Casimir-Périer, Paris.
Levé (Général), 17, rue Cassette, Paris.
Lévis-Mirepoix (duc de), 46, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine, (Seine).
Lheritier (Michel), 9, rue du Printemps, Paris.
Librairie des lettres et des arts, 150, boulevard Saint-Germain, Paris.
Library U. S. Department of state, Ambassade des Etats-Unis, 5, rue de Chaillot, Paris.
Libreria Internazionale Treves, via Palermo, n. 112, Milan, Italie.
Lillers (marquis de), 10, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
Literarische Anstalt, Kaiserstrasse 42, Fribourg, Allemagne.
Lithuanie (légation de), 14, place Malesherbes, Paris.
Livre français (*Maison du*), 3, rue Félibien, Paris.
Loudon (jonkheer J.), ministre des Pays-Bas, *membre du Comité*, 85, rue de Grenelle, Paris.
Louvain (*Bibliothèque de l'Université catholique de*), Belgique.
Loynes (de), ministre plénipotentiaire, 106, rue de la Faisanderie, Paris.
Lund, Universitets Biblioteket, à Lund, Suède.
Lundborg (Ragnar), Vallingatan, Stockholm, Suède.
Luppé (marquis de), 29, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
Luppé (comte de), 19, avenue d'Eylau, Paris.
Lwow (*Bibliothèque de l'Université de*), Lwow, Pologne.
Lyautey (maréchal), de l'Académie française, 5, rue Bonaparte, Paris.
Lyautey (Pierre), 38, rue de l'Université, Paris.
Lyon (*Bibliothèque de l'Université de*), Rhône.
Lyon (*Bibliothèque municipale de*).

Maglione et C. Stini, libraires, 88, via dei due Macelli, Rome, Italie.
Maleville (comte Henri de), ministre de Monaco, 70, avenue Kléber, Paris.
Malvezzi de Medici (marquis), sénateur du royaume, Bologne, Italie.

MANNEVILLE (comte de), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 63, rue de Varenne, Paris.
MANZONI (comte G.), ambassadeur d'Italie, 50, rue de Varenne, Paris.
MARCELLO (comte Giovanni), Venise, Italie.
MARCHENA (marquis Albert de), 22, rue Alphonse-de-Neuville, Paris.
LE VERGER (commandant), 1, rue de Bourgogne, Paris.
MAREES VAN SWINDEREN (jonkherr R. de), 32, Green Street, Londres, W.
* MARGERIE (de), ambassadeur de France, 8, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
MARGERIE (de), secrétaire de l'ambassade de France à Berlin, Allemagne.
MARINE COMPILATION BUREAU, 135, ta Ching Yen Hutung, Shao Pei, Kivan 68, Moukden, Chine.
MARKSISMA LENINISMA ul Liebnechta 33, Kartow, URSS.
MARMOTTAN (Paul), 20, avenue Raphael, Paris.
MARSEILLE (*Chambre de Commerce de*), Marseille, Bouches-du-Rhône.
MARZO COSTANZO (di), 2, piazza dei Principi, Naples, Italie.
MEAUX (baron de), 11 bis, passage de la Visitation, Paris.
MELZI D'ERIL, duc de LODI, 11 bis, rue Vezelay, Paris.
MERCANTILE MAZARGKOVA, Zagreb, Yougoslavie.
MERCIER DE LOSTENDE (amiral baron), 24, rue Théophile-Gauthier, Paris.
MESSAGERIES DU LIVRE, 27, rue de Seine, Paris.
METMAN (Louis), conservateur du Musée des Arts décoratifs, 38, rue de Lubeck, Paris.
MOH. Mahmoud bey Khalil, rue Kafour, Ghiza, Egypte.
MEURGEY (Jacques), 113, rue de Courcelles, Paris.
MIAMI UNIVERSITY LIBRARY, Oxford (Ohio), Etats-Unis.
MICHIGAN (*University of*), Law library, Ann Arbor, Michigan, Etats-Unis.
MISSAK (H.), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 26, avenue George-V, Paris.
MONTARDY (de), 15, rue Saint-Simon, Paris.
MONTESQUIEU (baron Roger de), 37, avenue Victor-Hugo, Paris.
MONTCALM (marquis de), 39, rue Saint-Dominique, Paris.
MONTILLE (Lazare de), ministre plénipotentiaire, 203 bis, boulevard Saint-Germain, Paris.
* MONTMORENCY (duc de), 97, boulevard Malesherbes, Paris.
MONTPELLIER (*Bibliothèque de l'Université de*), Hérault.
MORAWSKI (comte Gaetan), ministre plénipotentiaire, à Zurkowo, par Krzywin, Posnan, Pologne.
MORTUREUX (Albert), 4, avenue Marceau, Paris.
MOTONO (vicomte), attaché à l'ambassade impériale du Japon, à La Haye (Pays-Bas).
MOUSSET (Albert), Agence Avala, Nieguseva ulica, 19, Belgrade, Tchécoslovaquie.
* MOUSTIER (marquis de), 15, avenue George-V, Paris.

NADAILLAC (comte Jean de), 15, avenue Bosquet, Paris.

NAGY, professeur d'histoire diplomatique à l'Ecole des Hautes Etudes économiques et sociales, 8 Zvonimizova, Zagreb, Yougoslavie.
NALÈCHE (comte Etienne de), 2, rue Chanaleilles, Paris.
NANCY (*Bibliothèque de l'Université de*), place Carnot, Nancy, Meurthe-et-Moselle.
NATIONAL CENTRAL UNIVERSITY, Meng Frang library, Nankin, Chine.
NAVENNE (H.-F. de), ministre plénipotentiaire, 28, avenue Bosquet, Paris.
NEBRASKA (*The Library of the University of*), Lincoln, Nebraska, Etats-Unis.
* NERVO (baron Jean de), 41, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
* NEUCHATEL (*Bibliothèque de la Ville de*), Suisse.
NICOLAS (André-Louis), 11, avenue d'Iéna, Paris.
NIJHOFF (Martinus), 9, Lange Voorhout, La Haye, Pays-Bas.
NOBEL (*Comité*) du Parlement norvégien, Drammensvei, à Oslo, Norvège.

OLLONE (Général comte d'), 46, rue Hamelin, Paris.
NIZET et BASTARD (Librairie), 1, quai Voltaire, Paris.
ORLANDI (Robert), secrétaire-archiviste, près la légation de France à Lima, Pérou.
* ORMESSON (comte d'), ministre plénipotentiaire, chargé de la Légation de France à Munich, 27, quai d'Orsay, Paris.
ORMESSON (comte Wladimir d'), 55, rue de Varenne, Paris.
OSUSKY (M. Stefan), ministre plénipotentiaire de la république tchécoslovaque, 17, avenue Charles-Floquet, Paris.

PADOUE (*Université de*), Padoue, Italie.
PAGÈS, professeur à la Sorbonne, *membre du Comité*, 1, rue de Saint-Paul, Paris.
PAGÈS (Gaston), propriétaire, Hacienda Tortora (Provincia de Tarata (Pérou).
PALANGUE (Camille), Parkfield, Potters Bar, Angleterre.
PANAFIEU (de), ambassadeur de France, 81, boulevard de Courcelles, Paris.
PANGE (comte Jean de), 55, rue de Varenne, Paris.
PAPPAS (Spyridion), chef de section au ministère des Affaires Etrangères de Grèce, 43 Odos Amphitritis Kallithéa, près Athènes, Grèce.
PARK (Julian), 33, Summit avenue, Buffalo, New-York, Etats-Unis.
PELL (Hon. Herbert), 20 East, 94 Street, New-York, Etats-Unis.
PENNSYLVANIA (*University of*) Periodical Depart[t], Philadelphie, Etats-Unis.
PEREIRE (Alfred), 35, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris.
PERIGNY (comte Maurice de), explorateur, 4, avenue Malakoff, Paris.
* PÉTIN (Hector), 4 bis, rue de Franqueville, Paris.

Picavet, professeur à l'Université de Toulouse, Toulouse (Haute-Garonne).
Piccioni (Camille), ministre plénipotentiaire, *secrétaire*, 1, rue de Bassano, Paris.
Pillet-Will (comte Frédéric), 31, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris.
Pingaud (Albert), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 130, rue de l'Université, Paris.
Pinon (René), 21, avenue de la Motte-Picquet, Paris.
Plancy (comte de), ministre plénipotentiaire, 87, avenue Kléber, Paris.
Poitiers (*Bibliothèque de l'Université de*), Poitiers (Vienne).
Polignac (duc de), 70, boulevard de la Reine, Versailles (S.-et-O.).
Polignac (marquis de), 64, boulevard Henri-Vasnier, Reims (Marne).
Politis (N.), ministre de Grèce, *vice-président*, 17, rue Auguste-Vacquerie, Paris.
Poninski (comte Alfred), conseiller à l'ambassade de Pologne, 14, avenue de Tokio, Paris.
Poznan (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.
Pozzo di Borgo (duc), 51, rue de l'Université, Paris.
Prague (*Bibliothèque de l'Université de*), Marianské nam. Prague I, Tchécoslovaquie.
Princeton University Library, Princeton, New-Jersey, Etats-Unis.

Quinones de Leon, ambassadeur d'Espagne, *membre du Comité*, Paris.

Raben Levetzau (comte de), Aalhom, par Nysted 24, Danemark.
* Rain (Pierre), 47, rue de l'Université, Paris.
Ramos Montero (Dionisio), ministre plénipotentiaire de l'Uruguay, à Rio-de-Janeiro, Brésil.
Reille (baron Xavier), 111, rue de l'Université, Paris.
Rémusat (de), 30, rue Washington, Paris.
* Renault d'Oultre-Seille (F. P.), 38, rue de Lourmel, Paris.
* Reventlow (comte F.), Vindeholme, Nakshow, Danemark.
Robert (Mme Fernand), 30, avenue Hoche, Paris.
Rochegude (marquis de), 34, rue Beaujon, Paris.
* Rodocanachi (Emmanuel), membre de l'Institut, *trésorier, membre du Comité*, 54, rue de Lisbonne, Paris.
Rohan-Chabot (comte de), 6, rue du Colonel-Combes, Paris.
Rohrscherd (Ludwig), à Bonn, Allemagne.
Romieu (Joseph), 29, rue Octave-Feuillet, Paris.
Rothschild (baron Edmond de), membre de l'Institut, 41, faubourg Saint-Honoré, Paris.
Rouen (*Bibliothèque municipale de*), (Seine-Inférieure).
Roulleaux-Dugage (baron), député, 15, rue Lesueur, Paris.
Roumaine (*Bibliothèque de l'Académie*), 135, Calea Victoriei, Bucarest, Roumanie.

Roux (René), secrétaire de la Légation à Copenhague, Danemark.
Roy (l'honorable Philippe), ministre du Canada, 55, avenue Foch, Paris.

Saint-Aulaire (comte de), ambassadeur de France, *président*, 33 avenue Rapp, Paris.
Saint-Gilles (comte Hervé de), Au Bois Le Houx, par Luitré (Ille-et-Vilaine).
Saint-Paul (G.), conseiller d'Etat, villa Jocelyn, square Lamartine, Paris.
Saint-Quentin (comte de), ministre plénipotentiaire, 3, rue de Magdebourg, Paris.
Saint-René Taillandier (G.), ministre plénipotentiaire, 11, rue Sédillot, Paris.
Saint-Sulpice (*Bibliothèque*), 340, Saint-Denis Street, Montréal, Canada.
* Seillière (baron Ernest), de l'Institut, *vice-président*, 16, rue Hamelin, Paris.
Salomon (D[r] Alberto), ancien ministre des relations extérieures, senateur de la République Péruvienne, Palacio 224, Altos, Lima, Pérou.
Saporta (marquis de), 45, rue de Lisbonne, Paris.
Sartiges (comte de), ministre plénipotentiaire, au ministère des Affaires Etrangères, 3, place d'Iéna, Paris.
* Sciences politiques (*Bibliothèque de l'Ecole des*), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.
Sedouy (comte de), 45, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine, (Seine).
Segogne (Henri de), 97, rue de Longchamp, Paris.
* Semallé (comte de), ancien secrétaire d'ambassade, *membre du Comité*, 16 bis, avenue Bosquet, Paris.
Sénat (*Bibliothèque du*), Palais du Luxembourg, Paris.
Sendaï *Tôhoku. Imperial University, Library of College of Litterature*), Japon.
Sercey (comte Laurent de), 86, rue de Grenelle, Paris.
Serrigny (Général), gouverneur militaire de Lyon, Lyon.
Sierra-Valle (Alfredo de), premier secrétaire de la Légation de Guatemala, 44, avenue d'Iéna, Paris.
Sinçay (Mme Ludovic de), 46, avenue d'Iéna, Paris.
Sizeranne (comte Robert de la), 9, avenue de Breteuil, Paris.
Société des Nations (*Bibliothèque de la*), Quai Wilson, Genève, Suisse.
Sofia (*Bibliothèque de l'Université de*), Bulgarie.
Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 9, rue de Téhéran, Paris.
Souza Dantas (Luiz de), ambassadeur du Brésil, 45, avenue Montaigne, Paris.
Stationery Office (F. M.), Princes Street, Westminster, S. W. I., Londres.
Stéchert, 16, rue de Condé, Paris,

STOUTZ (Maurice de), envoyé extraordinaire et ministre de la Confédération suisse, à Madrid, Espagne.
STRASBOURG (*Bibliothèque de l'Université de*), Strasbourg (Bas-Rhin).

TAIGNY (Olivier), ministre plénipotentiaire, 17, avenue du Président-Wilson, Paris.
TAKATOSHI MURAOKA, C. Mr. Yucho Hayashi, N° 28 Tanaka Sekidencho Sakyohu, Kyoto, Japon.
TALMONT, attaché à l'ambassade de Belgique, Washington, Etats-Unis.
TARDIEU (André), ministre de la Guerre, 26, avenue de Messine, Paris.
TARDIT (Michel), 99, boulevard Malesherbes, Paris.
TAWIL, 16, bis, rue de l'Abbé-de-l'Epée, Paris.
TCHÉCOSLOVAQUIE (*Ministère des Affaires Etrangères de*), à Prague.
TERLINDEN (vicomte Charles), professeur à l'Université de Louvain, 85, avenue du Prince Royal, Bruxelles, Belgique.
THIÉBAUT, ministre plénipotentiaire, 1, place Victor-Hugo, Paris.
THIERRY (Adrien), conseiller de l'ambassade de France à Madrid, Espagne, et 1, rue André-Pascal, Paris.
THIERS (*Bibliothèque*), 27, place Saint-Georges, Paris.
THUASNE (Louis), 5, rue de Fleurus, Paris.
TOKIO GAISMUSCHO-TOSHOBU (*Departement of foreign Affairs*), Japon.
— WASEDA UNIVERSITY (*Library of*), Japon.
— INSTITUTE OF HIRTRY COLLEGE OF LITTERATURE (*Imperial University*), Japon.
TORRIENTE (Dr Cosme de la), ambassadeur de Cuba, 2630 16th Street, Washington, Etats-Unis).
TOUTAIN (Edmond), ministre plénipotentiaire, 73, rue de Courcelles, Paris.
TWIETMEYER, Gellerstrasse, 16, Leipzig, Allemagne.
TYRRELL (Lord), ambassadeur d'Angleterre, 39, faubourg Saint-Honoré, Paris.

ULSER, secrétaire commercial à l'ambassade de Belgique, à Lima, Pérou.
UNION (*Cercle de l'*), 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
UNION INTERALLIÉE (*Cercle de l'*), 33, faubourg Saint-Honoré, Paris.
UNIVERSITÉ DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), à la Sorbonne, Paris.
UPSAL (*Bibliothèque de l'Université d'*), Suède.
UTRECHT (*Société d'Histoire d'*), Pays-Bas.
VALLERY-RADOT (René), 11 ter, rue Colbert, Versailles (Seine-et-Oise).
VARSOVIE (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.
VAUFRELAND (baron de), 38, avenue Gabriel, Paris.
VERSAILLES (*Bibliothèque de la Ville de*), (Seine-et-Oise).
VIENNE (*Bibliothèque de l'Université de*), Autriche.
VIENNE (*Haus, Hof und staats Archiv.*), 1, Minoritenplatz, Vienne, Autriche.

Vieugué (Paul), ministre plénipotentiaire, 8, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
Villeneuve-Bargemon (comtesse de), 102, anvenue des Champs-Elysées, Paris.
Vittorio Emanuele (*Biblioteca nazionale*), via del Collegio Romano, Rome.
Vojenski Archiv *CSR*, Pohorelec, Prague IV, Tchécoslovaquie.
Vogüé (comte Félix de), 60, rue Pierre-Charron, Paris.
Waliszewski (K.), *membre du Comité*, 30, avenue de La Bourdonnais, Paris.
* Weck (René de), conseiller de la Légation de suisse, *membre du Comité*, 51, avenue Hoche, Paris.
Wedel Jarlsberg (baron de), ancien ministre de Norvège, 25, rue de Surène, Paris.
Wendel (Mme Guy de), 26, avenue Victor-Hugo, Paris.
Wendel (Maurice de), 28, avenue de Tokio, Paris.
Wilno (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.
Witte (baron Jehan de), 14, rue Jean-Goujon, Paris.
* Wrangel (comte), 3, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux, Gironde.

Yale University, New-Haven, Connecticut, Etats-Unis.
Zamoyski (comte Maurice), ancien ministre des Affaires Etrangères à Varsovie, Pologne.
Zogzohi (J.), à Beyrouth, Syrie.
Zourlas (Georges), vice-consul de Grèce, à Alexandrie, Egypte.
Zurich (*Zentralbibliotek*), Suisse.

L'APPRENTISSAGE DE RICHELIEU

Bientôt doit paraître une étude d'ensemble, pleine d'actualité et de leçons, sur le grand cardinal de Richelieu. Notre président, M. le comte de Saint-Aulaire, qui s'est chargé de l'ouvrage, a bien voulu offrir à la REVUE *un des premiers chapitres qui pourrait s'intituler ici, pour la commodité du lecteur : Les années d'apprentissage du diplomate et de l'homme d'Etat* (1607-1617).

Richelieu s'oriente vers le pouvoir comme l'aigle vers la lumière. Son instinct l'avertit que le détour par Luçon est le chemin le plus court et le plus sûr. Le stage qu'il y accomplit n'est pas règlementaire; il est volontaire. En se l'imposant, le jeune prélat fait preuve d'autant de clairvoyance que d'énergie.

Que ne reste-t-il à Paris comme tant de ses collègues qui n'ont pas de si bonnes raisons que lui? Henri IV, qui se connaissait en hommes et qui s'était attaché à lui en le protégeant dans l'affaire de la dispense, l'appelle « mon évêque ». Il est déjà célèbre par ses succès oratoires à Rome et dans la capitale, ainsi que par ses prouesses universitaires. Sa famille est bien en cour. Il n'a qu'à se laisser porter par la fortune. Il préfère les marécages de Luçon. S'il fait le plongeon dans son évêché, c'est parce qu'il sent que, malgré sa supériorité, sa naissance n'est pas assez éclatante pour lui assurer le premier rang. Il est impatient d'acquérir des titres et de l'expérience. Selon l'expression de nos officiers, il veut « conditionner » pour un rapide avancement. A cet égard, Luçon, la plus triste garnison épiscopale du royaume, est la mieux choisie. C'est une garnison frontière. A une époque où la France est divisée par la religion plus profondément que par toute autre chose, c'est un avant-poste du catholicisme sur le front principal. Le parti protestant, « l'Etat dans l'Etat », occupe 150 places fortes, dispose de 40.000 gentilshommes et d'une véritable armée. Sa base est dé-

limitée par la mer, les Cévennes, les Pyrénées, la Loire. Sur le front spirituel, qui est aussi un front politique et militaire, Luçon forme même un saillant. L'évêque y a une situation analogue à celle du commandant de notre 20ᵉ corps d'armée sur la frontière franco-allemande, poste qui est l'école des généralissimes.

Le titulaire d'un pareil poste garde le contact avec le Gouvernement et la capitale, afin d'être toujours au courant de la situation générale et de ne pas se laisser oublier. Richelieu a ses correspondants nombreux et dévoués, ainsi que des correspondantes. Quand, de sa main fébrile, il brise les cachets de leurs lettres, il flaire le vent qui gonfle la voile de son ambition, fait appareiller la flotte de ses rêves : pouvoir, non pour lui-même, mais pour la gloire, gloire non pour elle-même, mais pour celle de son Roi, de son pays et de son nom, fortune aussi, mais comme moyen du pouvoir et de la gloire, tous les rêves qui colorent l'avenir aux yeux d'un jeune homme à la tête de sa génération. Tous, sauf le rêve de l'amour, interdit par sa profession et par sa vocation, car il romprait l'unité des autres rêves, cette unité qui, du rêve, passera dans la réalité, pour marquer si profondément son génie et son œuvre. Unité par la chasteté, source de fécondité par le refoulement de toute sa sève dans son intelligence et dans sa volonté, par la concentration de toutes ses énergies sur sa carrière.

Parmi tous ces rêves, le moins lancinant n'était pas celui d'avoir plus d'argent. Le revenu annuel de l'évêché n'est que de 13.000 livres, somme misérable si on la compare aux revenus des autres évêchés. Dans son *Traité du devoir et de la vie des Evesques,* le R. P. de Grenade disait, en invoquant l'autorité de Salomon, que « la sagesse est plus utile avec les richesses, que tout devient affreux avec la pauvreté ». Richelieu pense de même. Dans son *Testament politique,* il justifie le recrutement de l'épiscopat dans la noblesse par le fait que celle-ci « vit *d'ordinaire* avec lustre et libéralité ». Pourquoi pas? Dans ce bas monde, tout, même l'œuvre de Dieu se fait avec des hommes. Si Dieu lui-même a besoin de cloches, les écus sonnants ne sont pas les moins utiles pour attirer ou retenir les âmes tant qu'elles habiteront des corps. En tout, même dans la vie spirituelle, Richelieu est un réaliste. Dans ce *d'ordinaire* perce l'amertume de l'exception qu'il était à Luçon.

Sa correspondance avec sa vieille amie, Madame de Bourges, poitevine mariée à un médecin établi à Paris, le montre tourmenté par les soucis matériels. C'est à elle qu'il décrit « l'évêché le plus crotté de France ». C'est à elle qu'il s'adresse pour faire « étrécir des épaules » les hardes du défunt M. de Luçon. Celui qui devait porter le poids du monde n'avait pas autant de carrure que son obscur prédécesseur. C'est à elle encore qu'il a recours pour faire réparer son lit, pour commander un manchon en martre, « car il fait froid en ces quartiers », pour vendre une tapisserie, car il est « fort gueux ». Cependant, il prend un gentilhomme pour maître d'hôtel et demande à Madame de Bourges ce que coûteraient « deux douzaines de plats d'argent », en souhaitant de les avoir pour cinq cents écus. « Lorsque j'aurai plats d'argent, dit-il, ma noblesse sera fort relevée. »

A l'opposé des jeunes ambitieux de province, irrésistiblement attirés, happés, dévorés souvent par la capitale, l'évêque de Luçon qui aspire à conquérir Paris, afin d'y trouver une base pour d'autres conquêtes, prend du champ avant de développer son offensive. Mais il ne perd pas de vue son objectif. Pour explorer le terrain, il médite toujours un voyage à Paris. Il voudrait y faire un tour, au moins une fois par an, et y avoir un pied-à-terre décent, « l'incommodité des chambres garnies étant grande ». Il réquisitionne encore Madame de Bourges pour l'aider à « paraître — il emploie le mot — ce « pauvre moine réduit à la vie rustique ». Les logis sont si chers et il n'a pas de meubles à Paris. Il vend ceux de son évêché pour se mettre dans ses meubles à Paris. Il veille aux provisions. Il prie Madame de Bourges de lui dire ce que vaut le « muid de vin à Paris, afin de calculer s'il a avantage à l'y acheter ou à l'expédier du Poitou, malgré les frais de transport qui le lui feraient payer dix-sept écus la pipe, rendu en cave ».

Ces soins ménagers ne l'absorbent pas. Il ne s'occupe pas moins de sa réputation que de son installation. Le savoir-faire à Luçon a pour complément le faire savoir à Paris. Son double service de presse, information et propagande, est admirablement assuré, à la mode du temps, par ses correspondants et correspondantes, en rapport avec les gens en place, avec la Cour, avec tous les milieux qui composent l'opinion, ainsi que par les

allées et venues des gens de qualité entre sa province et la capitale. Son principal agent, le plus dévoué, le plus avant dans l'intimité de la famille royale, c'est son frère aîné, Henri, qui a ses entrées dans les *Cabinets,* où se réunissait l'entourage immédiat de la reine-mère.

Il ronge son frein, fait un faux départ. En 1610, il veut représenter la province ecclésiastique de Bordeaux, dont il est suffrageant à l'Assemblée du Clergé, convoquée à Paris. Cette candidature qui décèle une immense confiance en lui-même, il l'entoure d'infinies précautions. Il n'y est pour rien, écrit-il à son métropolitain, Sourdis, archevêque de Bordeaux; seuls, les collègues des diocèses voisins en sont responsables. Il s'efforce d'excuser l'audace du fond par l'obséquiosité de la forme. Il est dans cet âge ingrat de l'ambitieux qui a déjà assez de prestige pour porter ombrage, et pas encore assez pour s'imposer. Malgré tous les compliments, malgré l'ardente campagne menée à Bordeaux par de fidèles émissaires, Sourdis se préfère et se fait élire.

Ne pouvant pas encore débuter sur la grande scène parisienne, Richelieu s'y transporte en imagination et répète son rôle. C'est alors qu'il écrit le mémoire intitulé : « *Instructions et maximes que je me suis données pour me conduire à la Cour.* » Selon une habitude à laquelle il sera fidèle, il prend la plume pour se parler à lui-même, dans les circonstances graves, afin de dégager sa pensée, de préciser un plan, de fixer une résolution. C'est un procédé de concentration. En des temps plus modernes, on a vu des ministres trop occupés à jouir du pouvoir, ou à le défendre contre les intrigues parlementaires, pour l'exercer vraiment, n'avoir pas le temps de rédiger ni même de lire les lettres qu'ils signent. Par une méthode inverse, Richelieu, premier ministre, rédigera souvent des lettres qu'il laissera à un secrétaire le soin de signer. Sa pensée y est exactement formulée : cela suffit, c'est sa signature authentique.

Dans ce *Mémoire*, Richelieu étudie son rôle en vue de donner la réplique à Henri IV à qui le poignard de Ravaillac va substituer un autre protagoniste. L'essentiel est de plaire au souverain qui a eu des bontés pour sa famille, qui l'appelait « mon évêque » et à qui, par une attention sans précédent, il a dédié ses thèses en Sorbonne. Cependant, l'auteur de ce manuel de

l'Ambition énonce certains préceptes valables à l'égard de tous les rois et même de tous les grands, par exemple : « Prendre garde d'arrêter le discours quand le roi boit. » Et cet autre : « N'avoir point l'esprit distrait, ni les yeux égarés, ni l'air triste quand quelqu'un parle, y apporter une vive attention et beaucoup de grâce, mais plus par l'intérêt et le silence que par la parole. » Enfin faire briller l'interlocuteur, le plus sûr moyen de lui plaire étant de le laisser content de soi, sans distinction entre les grands et les humbles. D'autres règles ont trait à l'enrichissement de l'esprit, à la ponctualité et à la prudence indispensable dans les affaires; noter « tout beau mot » dans les conversations; noter les principaux faits dont on est témoin; méditer toutes les lettres qu'on écrit, répondre à toutes celles que l'on reçoit, même si elles émanent d'inférieurs, brûler celles que l'on ne peut garder sans péril. Enfin, ne négliger personne : « Offrir des sacrifices aux Dieux même non favorables. »

Sur l'article de la dissimulation, le plus achalandé à la cour, Richelieu, comme en toutes choses, observe la mesure. Celui qui écrira dans son testament : « Le secret est l'âme des affaires », répugne naturellement au mensonge. Le secret exclut le mensonge; il est à la fois plus honnête et plus habile; il trompe mieux l'adversaire, en le laissant aux prises avec toutes les hypothèses, que le mensonge qui, interprêté avec intelligence, est toujours une indication et souvent un aveu. Dans les grandes affaires, ceux qui se targuent de tout dire, premier et perpétuel mensonge, s'obligent à tout déguiser. Ils n'échappent au silence que par l'impudence, bientôt percée à jour; ce sont ceux qui mentent le plus qui trompent le moins. Pourtant, si l'on se trouve dans l'un de ces cas où il est également impossible de se taire et de livrer sa pensée? Question de mesure. « Il faut, dit Richelieu, faire des réponses semblables aux retraites qui, sans fuir sans désordre et sans combattre, sauvent les hommes et les bagages. »

Tout en déplorant l'assassinat d'Henri IV, l'évêque de Luçon y voit un événement qui lui ouvre sa chance. Auprès de la reine Marie de Médicis, il dispose, outre son frère, d'une parente, la marquise de Guercheville, qui lui veut du bien, et d'une autre amie qui, lui écrit-elle, « parle souvent de lui à Sa Majesté, comme il le désirait ». Puis, la reine est dévote; elle s'en-

toure de prêtres : son confesseur, le Père Cotton, le Père de Bérulle, le Père Joseph, tous amis de Richelieu et décidés à le pousser. Le pouvoir qui, sous Henri IV, avec ses vieux compagnons d'armes sentait l'écurie, va sentir la sacristie.

C'est une bénédiction pour l'évêque de Luçon. Afin d'aider le Ciel, il adresse à la Reine un serment de fidélité qui est, en même temps une offre de services. Il charge son frère de remettre sa missive. Celui-ci n'en fait rien, après avoir consulté les amis de la famille qui jugent cette précipitation maladroite. Ils rendent ainsi un grand service à ce charmant jeune homme trop pressé. Pensant que sa présence réelle aurait plus d'efficacité que sa correspondance, il part pour Paris. Très bien accueilli, il entretient ses relations, s'en crée de nouvelles, sans rien obtenir d'immédiat. Son heure n'est pas encore venue. Il rentre dans sa province, mais évite Luçon, dont les marais lui donnent la fièvre, et où son chapitre et ses grands vicaires, instruits de son échec à Paris, profitent de l'éclipse de son créd[it] pour faire acte d'indépendance. Ils lui écrivent une lettre pleine de ce fiel que Boileau croit découvrir dans l'âme des dévots, et où se soulagent des sentiments d'autant mieux aigris, qu'ils sont depuis longtemps renfermés. « Si une mouche vous a piqués, répond l'évêque, vous la deviez tuer et non en faire sentir l'aiguillon aux autres. » Et il les crosse avec toute la violence de sa déception. Il les boude, s'installe dans son prieuré de Coussay, riant castel de la Renaissance, dans un air plus salubre, devant un paysage plus accueillant. Cure de solitude et de recueillement, non de repos. Il se calme, ce qui signifie pour lui un redoublement d'activité. Il ne perd pas de vue les affaires locales, mais il les traite de plus en plus comme un moyen de s'élever à la direction des affaires du Royaume.

Les événements travaillent contre la France et pour lui. Après la mort d'Henri IV, qui avait rassemblé le royaume dans sa forte main, mais laissé la couronne sur la tête d'un enfant, le mouvement de dissociation qui, en France, alterne presque toujours avec un mouvement de cohésion, prend le dessus. Après avoir été gouvernée par Paris, la province a sa revanche. Les Huguenots qui, sous le règne d'Henri IV, étaient à la fois rassurés par son esprit de tolérance et contenus par son autorité, sont maintenant inquiétés par la dévotion de la cour et encouragés dans

la rébellion par sa faiblesse. Richelieu est au premier plan par son mérite et par son poste sur les confins des deux camps. Il retourne à Paris, prodigue les marques de loyalisme, fait sa cour au favori, Concini, tout puissant sur l'esprit de la reine-mère. Les princes, Condé en tête, s'insurgent contre la Régence. C'est la guerre civile au moment où, pour combler les aventuriers qui l'entourent, Marie de Médicis achève de dilapider le Trésor accumulé par Henri IV dans les souterrains de la Bastille. Les princes font chanter la Reine qui traite avec eux à Sainte-Menehould, leur accordant places fortes, gouvernements de provinces, ce qui reste d'argent, enfin la réunion des Etats-Généraux.

Revenu à Coussay, Richelieu en reçoit la nouvelle le premier. Il a des antennes partout. Un employé de la chancellerie royale lui envoie la copie des lettres de convocation que leurs destinataires n'ont pas encore reçues, y compris une lettre secrète de la reine-régente qui recommande la pression électorale. La candidature officieuse de l'évêque de Luçon était déjà assurée du succès. Le 24 août, à Poitiers, il est nommé député du Clergé de sa province. Après avoir veillé à la rédaction des cahiers, il hâte ses préparatifs, la tête bourdonnante de rêves, et monte en carrosse pour un long chemin.

Marie de Médicis s'était engagée envers les Princes à réunir les Etats Généraux à Sens, le peuple de Paris ne leur étant pas favorable. La pression électorale ayant fait merveille, une majorité royaliste permet à la Régente de ne pas tenir sa promesse. C'est dans la capitale, le 26 octobre, que se déroule la procession solennelle des trois ordres se rendant du Louvre à Notre-Dame pour appeler les bénédictions du Seigneur sur leurs travaux. Si ces panathénées de l'ancienne monarchie n'ont pas leur Parthénon, M. Hanotaux en a tissé une vaste tapisserie ou, dirait-on aujourd'hui, composé un film qui, sans être sonore, est parlant à force de couleur. En tête, la cour des miracles mobilisée, loqueteux, béquillards, culs-de-jatte, les grands mutilés de la misère; puis, pour les exhorter à la résignation ou les pousser à vive allure, les ordres religieux, moines gris, roux, blancs, noirs, dominicains, franciscains, augustins, carmes, les quatre mendiants, nom donné par analogie avec la couleur de la robe à un dessert composé de quatre fruits secs. Viennent ensuite les

paroisses et les chapitres, les corporations revêtues de leurs insignes avec bannières déployées, les bourgeois encadrés par les archers du grand prévôt, un cierge dans une main, une hallebarde dans l'autre; le grand prévôt avec ses lieutenants, les cent suisses de la garde du roi, uniforme en velours, satin, taffetas, blanc, rouge, bleu, toque de velours surmontée d'un panache; archers de la garde portant torches et hallebardes; cent gentilshommes de la maison du roi portant torches et demi-hallebardes dites becs-de-corbins; les chapitres de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle en chapes; les quatre facultés; enfin Messieurs des Etats, le tiers vêtu de noir, défilant quatre par quatre, la noblesse en manteau de cour et le chapeau à l'espagnole, le clergé suivi des cardinaux sous un dais dont les coins sont tenus par les quatre princes du sang : le duc de Guise, le prince de Joinville, le prince de Condé, Monsieur, frère du roi. Tout autour, les gens du prince de Condé, chef du parti des grands, s'époumonnent à crier : « Saluez Monsieur le Prince! » Avec peu d'écho, car il est pris à son propre piège des Etats Généraux. C'est une première journée des dupes. Sous un autre dais, après le Saint-Sacrement, la Reine en voiles de deuil, s'appuyant sur son premier écuyer et son chevalier d'honneur, la queue de sa mante portée par une dame d'honneur; au milieu du cortège, des maréchaux et des chevaliers de l'ordre; sous un dais, éblouissant comme un ostensoir, le jeune roi en blanc comme une hostie. Venaient ensuite derrière le roi, centre de la procession comme de tout, la cour du Parlement, les huissiers, verges inclinées, les notaires, les greffiers, les conseillers en rouge, les présidents coiffés du mortier, la cour des Comptes, la cour des Aides, robes rouges et chaperons noirs, les corps de la Ville de Paris, en rouge et bleu, les couleurs de la ville, le Châtelet, etc...

A quoi pensait l'évêque de Luçon en défilant, au milieu de son ordre, dans les rues étroites, le long des vieilles maisons coiffées de leurs pignons aigus, renflées comme sous le poids des curieux qui les remplissent et s'écrasent aux fenêtres, mais, en réalité, parce qu'elles prennent du ventre en vieillissant? Toujours tendu vers l'avenir, il pense au rôle qu'il va jouer, au meilleur parti à tirer d'un début éclatant, il médite son *maiden speech* politique, car il ne doute pas qu'après avoir été délé-

gué par sa province, il sera mandaté par son ordre pour parler en son nom.

Bientôt la réalité passe son espérance.

Le lendemain, 27 octobre, les Etats se réunissent à l'hôtel de Bourbon, en face le Louvre. Tous les regards se portent sur le roi qui, sa quatorzième année révolue, vient d'être déclaré majeur. Les assistants, qui ont tous connu son père, constatent avec une respectueuse appréhension qu'il ressemble plus à sa mère, italienne, qu'à Henri IV, français par son père et par sa mère. Il récite un petit discours et donne l'ordre d'écouter le Chancelier, Brûlart de Sillery, qui est si long, si terne, que personne n'écoute, sauf, peut-être, l'évêque de Luçon. Il écoute surtout une voix intérieure lui disant : « Entre cet enfant, ce vieillard, cette femme, il y a une place à prendre ».

C'est la seule assemblée plénière jusqu'à la clôture. Dans l'intervalle, les ordres délibéraient séparément. Entre eux, des délégations faisaient la liaison, on dirait aujourd'hui la navette. Pour les mettre d'accord ou voiler leur désaccord, il fallait beaucoup de diplomatie. C'est pour l'évêque de Luçon une excellente occasion de montrer ce dont il est capable. Deux grandes questions divisent les Etats. D'abord la question religieuse, le grand débat entre le parti papiste et espagnol, les ultramontains, et le parti politique et gallican, le premier s'appuyant sur la régente italienne, sa camarilla de compatriotes et son entourage de prêtres; le second renforcé par le souvenir très vivant d'Henri IV, tombé victime du premier, et par la réaction du sentiment national contre les influences étrangères. Le tiers, naturellement frondeur et dirigé par le Parlement, « ce clergé de la loi », s'oppose à celui de l'Eglise. Il propose d'inscrire en tête de ses cahiers un article proclamant comme une loi fondamentale de l'Etat que « le Roi ne tient sa couronne que de Dieu seul ». En conflit avec le clergé sur ce point, le tiers est en conflit avec la noblesse sur le *droit annuel* ou *Paulette*. On appelait ainsi, du nom du premier financier qui l'avait affermé, Paulet, l'impôt sur les charges de justice dont il consacrait la propriété, c'est-à-dire l'hérédité, créant une nouvelle noblesse, la noblesse de robe en face de la noblesse d'épée. Celle-ci en demandait la suppression, en invoquant l'intérêt public, contraire, disait-elle, à la vénalité des offices de justice, abus qui, après avoir été toléré comme

une source nécessaire de revenus, devenait un principe dès qu'il était sanctionné par un impôt régulier. Beau joueur, le tiers acquiesce à la proposition, mais en réclamant toujours au nom de l'intérêt public, la suppression des pensions qui épuisaient le trésor royal au profit des grands. Gallicanisme, ultramontanisme, paulette, pensions, c'est-à-dire idéologie, question de gros sous, intérêts particuliers, s'affrontant sous le couvert de l'intérêt général, n'est-ce pas déjà tout le Parlement?

La proposition du Tiers met le Clergé dans un grave embarras. Le gallicanisme a pour lui l'opinion, mais la reine, italienne, est soutenue dans sa résistance par tout ce qui reste de la ligue et par son confesseur, le Père Cotton. L'évêque de Luçon est délégué par son ordre auprès de la noblesse afin d'obtenir son appui. Il y réussit et profite de l'occasion pour prendre le parti de la reine, sans cependant rien compromettre. Aussi, sur l'indication de Marie de Médicis, il est désigné comme orateur du Clergé à la séance de clôture, le 23 février. Honneur insigne pour un si jeune évêque, alors surtout que la faveur de la Cour en augmente singulièrement la portée. D'après les précédents, en effet, son rôle se borne à exposer les remontrances de son ordre. Aussi, dans la matinée, il lui demande, pour la forme, de lui faire connaître ses vues sur cette harangue qui était prête depuis longtemps.

Ce fut un grand succès. Il faudrait tout un chapitre pour analyser ce morceau, plus remarquable encore par ce qu'il tait ou suggère que par ce qu'il dit. Prudence, souplesse, pondération, conciliation, art des nuances, telles sont les principales qualités qui s'y déploient : celles précisément que certains portraits ou plutôt certaines chromos de l'auteur lui refusent. En l'écrivant, il était moins préoccupé de l'avancement des réformes qu'il demandait que de l'avancement de sa carrière, plus soucieux de plaire à la reine régente qu'à ces messieurs des Etats. Cependant, il ne déplut à personne, fut approuvé par tous, y compris les protestants. Il recommande de ne les combattre que « par nos exemples, instructions et prières ». Sa prière la plus sincère est celle qu'il sous-entend quand, se tournant vers la reine, il lui adresse un compliment qui, dans sa pensée, était ce serment de fidélité que, après la mort d'Henri IV, la circonspection de ses amis l'avait obligé d'ajourner. L'opportunisme

était si bien enveloppé dans la doctrine, l'intérêt personnel, dans l'intérêt général et même éternel, que ce candidat parlait comme un maître et ce jeune homme d'église comme un vieil homme d'état. A travers l'évêque de Luçon, Richelieu perce.

Son ascension est le seul résultat de tant de palabres. Comme pour en marquer la vanité, le commencement du carnaval coïncide avec la fin des Etats-Généraux. Dans cette même salle de l'hôtel de Bourbon, où ils se sont réunis, une grande fête est donnée le 19 mars avec un ballet, *le Triomphe de Minerve.* La Nuit et l'Aurore y paraissent avec un minimum de voiles, au milieu des plus belles filles de la Cour, très court vêtues, « afin de ne pas nuire à la danse ». Et aussi, sans doute, pour ne pas nuire à la morale, le divertissement étant couronné par le *Triomphe de l'Amour chaste sur l'Amour voluptueux.* Il fallait donc peindre celui-ci avec des couleurs assez séduisantes pour rendre sa défaite d'autant plus difficile et définitive.

Cet autre carnaval, la réunion des Etats-Généraux, qui commence par une procession et finit par un ballet, en était lui-même un : ballet d'idées, de rêves, d'intérêts, de passions, les grands personnages de l'histoire. La danse, en les soustrayant aux contingences de l'action et en les spiritualisant par ses prestiges et ceux de la musique, les restitue à leur dignité d'abstraction. Telle fût la métamorphose opérée, non sans pirouettes intellectuelles, par l'évêque de Luçon, maître de ce ballet. Il est le centre d'une ronde où roi, pape, clergé, noblesse, tiers, se donnent la main. Sa parole ailée porte les difficultés et les controverses à des hauteurs où elles se résolvent ou, plutôt, se dissolvent dans un air trop pur pour elles. Dans leur évanouissement, son étoile monte.

Pour qui les contemple, non en eux-mêmes, mais dans la perspective des siècles futurs, les Etats-Généraux de 1614 n'auront pas été stériles. Cette solennelle manifestation de ce qu'on appelle « les libertés publiques » engendra Richelieu, père de l'absolutisme. Par ce détour, et par voie de réaction, ils aboutissent aux Etats-Généraux de 1789, les seuls qui furent réunis depuis. Ce n'était pas dans leur programme. Les assemblées s'agitent; un démiurge ironique les mène. Quant aux résultats immédiats, ils furent nuls. Tout continua comme devant. Le contraste entre la pompe qui environne la réunion des trois or-

dres, et le néant de leur œuvre rappelle ce mot d'un ambassadeur d'Espagne à son souverain lui reprochant d'avoir négligé une affaire importante pour une cérémonie : « Comment, pour une cérémonie, mais Votre Majesté n'est qu'une cérémonie! » En ce sens, les Etats-Généraux participaient à la souveraineté royale.

Après les Etats, l'évêque de Luçon ne s'obstine pas à courtiser la fortune, au risque de la faire fuir. Il retourne dans son prieuré, à Coussay, où elle le rejoint bientôt. Son ami, l'évêque de Bayonne, Bernard d'Eschaux, aumônier du roi, le fait nommer aumônier de la future jeune reine, Anne d'Autriche qui, âgée de quinze ans, vient d'être fiancée à Louis XIII. Il l'informe, en s'excusant, d'avoir réussi, « contre votre humeur », écrit-il, ce qui prouve, observe M. Hanotaux, « la profonde dissimulation dont il s'entourait vis-à-vis des gens qui le servaient le mieux ». Il affecte alors de ne s'occuper que de théologie.

Nous sommes en 1616, année bissextile « aussi remarquable, écrira Richelieu dans ses Mémoires, par les mutations extraordinaires de l'air que par les effets prodigieux qui eurent lieu dans le royaume durant tout son cours ».

Le plus prodigieux de ces effets n'est pas le double mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche et d'Elisabeth de France avec Philippe IV, après l'échange des deux princesses sur la Bidassoa, comme dans un chassé-croisé de quadrille. Ce n'est pas non plus la nouvelle révolte des princes encouragés par la haine qui gronde dans le peuple contre la coterie étrangère et excités par Condé hostile aux mariages espagnols, qui menacent sa situation d'héritier présomptif. Aux yeux de l'évêque de Luçon, l'importance de ces événements tient surtout à leur influence sur le plus important de tous : son accès au pouvoir. Il est aumônier de la jeune reine, ce qui assure sa situation à la Cour, et il va être l'arbitre de la paix intérieure, ce qui l'impose à la considération de tous les partis.

A la tête de l'armée des Princes, Condé passe la Loire, fait sa jonction avec les protestants du Midi et de l'Ouest soulevés par Rohan. La reine régente qui revient de Bordeaux est en l'air avec sa petite armée : les deux ailes de la révolte vont l'envelopper. Elle capitule à Loudun. Voici Condé maître de la France, avec la direction du Conseil Royal, d'énormes sommes d'argent,

le gouvernement du Berry et le château de Bourges réputé imprenable. L'événement se passait à quelques lieues de Luçon. Les troupes de Condé se livrent à tous les excès, pillent les biens de Richelieu, molestent sa mère restée dans son château. Il en écrit au prince, mais avec déférence. Il préfère ne rien brusquer, attendant l'occasion de se dédommager.

Condé rentre en triomphe à Paris. Il y exerce un pouvoir absolu, mais éphémère, « la royauté de la fève », dit un contemporain. Richelieu médite de la lui souffler après la lui avoir donnée. C'est lui, en effet, qui avait attiré le prince à Paris, comme dans une souricière. Pillé par ses soudards, il lui avait écrit les lettres les plus plates, s'exprimant en solliciteur, presque en sujet, non en plaignant, invoquant l'intérêt de son troupeau plus que celui de sa famille, implorant non la justice, mais la générosité, « au nom de ceux qui, n'ayant que des prières pour armes, n'ont que les armes de la paix » ! ! Aussi, quand la manière forte ayant échoué, Marie de Médicis veut tenter la manière douce auprès du Prince, elle lui envoie Richelieu à Bourges. L'essentiel est de le ramener à Paris où il sera moins redoutable que dans son repaire. Richelieu use de sa seule arme, la prière. Il est exaucé, le prince est perdu. Quand il sera suffisamment enivré par les acclamations de la foule et par les flagorneries de la Cour, le 1er septembre, au moment où il entre chez la reine pour présider le Conseil, il est arrêté par le maréchal de Thémines et enfermé à la Bastille.

Un gouvernement recueille toujours le bénéfice d'un acte de vigueur qui est, en même temps, un acte de raison. Instantanément, l'arrestation de Condé change le climat politique, éclaircit le ciel de la monarchie. Il y a bien encore quelque agitation de surface : la populace pille la maison du favori Concini, près du Luxembourg. Mais, le calme, comme la tempête, vient des profondeurs. Aussi lâche dans la mauvaise fortune qu'arrogant dans la bonne, Condé livre tous ses complices. Les autres princes, Mayenne, Bouillon, Guise, Vendôme, s'enfuient.

Condé avait bien travaillé pour Richelieu; il lui donne, sans le vouloir, plus que ses reîtres ne lui avaient pris. Grâce à lui, la reine a tremblé pour son pouvoir, Concini pour ses biens et sa vie. La peur leur avait donné le courage de se défendre, l'intérêt va leur inspirer la reconnaissance. Ayant senti le vent du

désastre, ils en gardent, pour quelque temps, un effroi et une modestie salutaires. Ils ne se fient plus à leurs seules lumières. « Ce jeune homme est capable de faire la leçon à *tutti barboni* », disait Concini à la reine, en parlant de l'évêque de Luçon. Pourquoi ne pas renvoyer les « Barboni », les anciens ministres d'Henri IV, Sillery, Jeannin, Villeroy. Ce serait le point de départ d'un « mouvement » dans le Conseil. Expression souvent impropre, mais qui ne l'est pas en l'occurrence, ce mouvement étant un rajeunissement. Concini y introduit l'homme de confiance de la reine-mère, celui qui a si bien défendu sa cause aux Etats-Généraux, contre Condé, par la parole, le conseil, la négociation, l'action. Depuis que, il y a huit mois, malade, pauvre, mais devinant que le drame de son avenir se nouait, l'évêque de Luçon a quitté Coussay pour s'installer à Paris, dans son étroit logis de la rue des Mauvaises Paroles, *proche le Louvre, selon une de ses maximes et instructions pour se conduire à la Cour,* il n'a pas perdu son temps et il n'a pas à se plaindre du voisinage. A trente ans, il est membre du Conseil, aumônier de la jeune reine, secrétaire des commandements de la reine-mère, secrétaire d'Etat à la Guerre et aux Affaires Etrangères. Après s'être fait prier, il accepte, à la demande de son ami et collègue, Barbier, surintendant des Finances, la préséance dans le Conseil, en sa qualité d'évêque. Il accepte aussi, du même ami qui le protège et l'admire, et qui, tenant les cordons de la bourse, domine les autres membres du Conseil, 17.000 livres tournois par an pour « gages et entretènements », sans préjudice d'une pension de 6.000 livres. Il se démet de sa charge d'aumônier, non sans l'avoir vendue un bon prix. Il garde son diocèse, base de sa fortune, demain, peut-être, refuge de son infortune.

Sa préséance exprime une prééminence. Il la doit à sa supériorité qu'il dissimule, à l'éclat de ses services qu'il met discrètement en valeur, à l'autorité naturelle qui émane de lui, au charme qui y ajoute en la faisant accepter sans la faire craindre. Charme étrange et mystérieux, synthèse d'intelligence, de volonté, de distinction, de beauté, de jeunesse, dans une implacable douceur. Magnétisme tout-puissant puisqu'il est irrésistible sur les deux femmes qui détiennent la puissance : Marie de Médicis et sa sœur de lait, Léonora Dori, dite la Galigaï, épouse du favori Concini, qu'elle domine. L'avènement de Richelieu fait

appeler leur gouvernement « le gouvernement des trois robes ». Dans cette cour où l'ampleur et la luxuriance multicolore des toilettes composent le plus somptueux plumage, Léonora, petite, maigre, sèche, au teint de pruneau, active et maléfique, est une poule noire, gloussant en italien de vifs propos dont elle ranime sa maîtresse, la reine, molle, grasse, violente et gémissante avec des airs d'oie poignardée. Léonora est l'archétype de la caméristе qui évince ou capte toutes les autres influences, et fait le malheur des familles. Quand, après l'assassinat de son mari, elle sera accusée de sorcellerie et menacée du bûcher, au juge qui l'interroge sur le secret de la fascination qu'elle exerce sur Marie de Médicis, elle répond : « Je n'ai d'autre secret que l'ascendant d'une volonté forte sur une âme faible. »

Cette volonté forte subissait celle de Richelieu; cette sorcière craignait d'être ensorcelée par ce magicien. Elle le prie, sur un ton qui ordonne le contraire, de ne pas la regarder. Ce nerveux qui se domine subjugue cette nerveuse qui ne se possède pas. La reine elle-même, que son tempérament lymphatique devrait prémunir contre ces effluves, redoute son regard. D'un moine prophète qu'elle interroge sur l'avenir de Richelieu, elle voudrait bien apprendre « s'il n'avait pas de charmes pour se faire aimer ».

C'est à quoi songeaient les deux femmes quand le jeune évêque qui adorait la musique était ému jusqu'aux larmes par des airs italiens. Si Tallemant des Réaux a dit vrai, il avait même appris le luth avec la reine régente et il en jouait à ses pieds. Ses mémoires ne contenant pas de confidence sur ce point, nous ne savons si, accordant son regard langoureux à la corde vibrante, il s'abandonnait simplement à l'incantation du son, ou s'il ironisait en silence sur ce que l'ambition politique coûte à la dignité épiscopale. Peut-être, ravi dans des sphères supérieures, où l'accueillaient Pythagore et la Mythologie, il méditait sur l'unité des choses et la souveraineté des nombres, sur l'identité des lois qui régissent la musique et l'architecture, préludait à l'une par l'autre, et, tel Amphion tirant les pierres du chaos et les ordonnant par la magie de sa lyre, atteignait dans le monument de son rêve l'équilibre par l'harmonie,

Le jeune évêque n'est pas encore tel que le peindra Philippe de Champaigne, corps deux fois spiritualisé par sa nature et par le

jansénisme de l'artiste, avec sa longue et fine main demi-tendue, non pour donner son anneau à baiser, mais la paume en dessus, les trois derniers doigts inégalement repliés, d'un geste qui souligne l'infaillibilité d'un raisonnement, avec un visage modelé par la souffrance et la méditation, la souffrance vaincue par la méditation. Face émaciée, dont le peu de matière est encore réduit par un regard brûlant. De son être consumé, la pourpre fait alors une flamme avec les flammèches des moustaches et de la barbiche à l'espagnole. Dans un portrait que possède M. Hanotaux et qui est sans doute contemporain de ses premières relations avec Marie de Médicis et la Galigaï, les joues sont moins creuses et les yeux, « ces yeux qui pleurent », disait la reine qui aimait et redoutait leur pouvoir, sont voilés d'une mélancolie qui ressemble à la volupté. Est-ce la dernière nostalgie d'une adolescence frémissante et domptée? N'est-ce pas plutôt l'extrême lassitude de la lutte encore indécise entre la souffrance et la méditation? Après quelques années, dans l'ardeur de la passion politique, cette buée se dissipera, comme les vapeurs légères qui flottent le matin sur les eaux et annoncent une chaude journée.

Pour son début, le nouveau ministre se trouve aux prises avec un problème en apparence insoluble. Encerclée par la maison de Habsbourg qui règne sur l'Espagne, la Franche-Comté, la plus grande partie de l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas, la France sent l'étreinte qui se resserre et menace de l'étouffer. Le seul moyen de salut est dans l'alliance avec les princes protestants, également menacés par l'hégémonie de l'Empire catholique. Mais, comment s'allier aux protestants de l'extérieur quand les protestants de l'intérieur sont révoltés? Seul, Henri IV qui avait été leur correligionnaire et leur avait accordé l'Edit de Nantes, avait assez d'autorité pour les maintenir dans l'obéissance; seul, il avait assez d'audace, d'énergie, de prestige, pour entreprendre la guerre contre l'Espagne. Ce qui reste de son armée suffit à peine à défendre la Cour contre les rebelles. Le trésor qu'il avait amassé pour payer l'indépendance et la gloire de la France est dilapidé par les largesses de la reine à son entourage ou par la nécessité, faute de troupes suffisantes, d'acheter aux grands une soumission toujours précaire. Le crime de Ravaillac avait frappé de terreur bien des gens. Sans conseil-

ler de recourir au même moyen, les Jésuites, très écoutés à la Cour et qui fournissent le confesseur de la reine, ne se font pas faute de répéter que s'allier avec les princes protestants, c'est faire la guerre au Pape et à Dieu. Par esprit de contradiction posthume, Marie de Médicis, qui n'avait jamais approuvé le grand dessein de son mari, l'aurait abandonné, même si les circonstances y avaient été moins favorables. Elle rompt avec sa politique et avec les projets de mariage qui, dans la pensée d'Henri IV, en étaient le signe et le moyen. Il avait destiné son fils à l'héritière de Lorraine, afin de réunir cette province à la France, et sa fille Elisabeth au prince de Piémont, la Savoie indépendante dans une Italie dominée par la maison de Habsbourg étant notre alliée naturelle. La reine mère est à la fois plus flattée et plus rassurée par le double mariage espagnol. On espère ainsi neutraliser le redoutable voisin.

Pour s'initier à ses fonctions, Richelieu ne dispose pas d'un seul document. Villeroy congédié a emporté les archives; il refuse de les restituer et même de causer avec son successeur. Le nouveau ministre en est réduit à prier humblement ses subordonnés, les ambassadeurs, de vouloir bien lui envoyer copie de leurs instructions. Il leur écrit : « J'ose mendier de vous cette faveur. » Son embarras est plus grave quand il songe aux nouvelles instructions qu'ils attendent de lui. Il a publiquement approuvé la politique espagnole de la régente; cette feinte s'imposait pour obtenir, avec le pouvoir, le moyen de revenir à la grande politique d'Henri IV. L'heure n'en a pas encore sonné : la France est trop faible et trop divisée; le parti espagnol à la Cour est trop fort. Pour préparer un redressement ou plutôt un renversement du système en faveur, il y a entre l'intérêt national et les intérêts particuliers tout-puissants, entre les fatalités présentes et les nécessités futures, un virage dangereux. Pour le réussir, l'essentiel est de ne pas être soupçonné de le méditer. Les plus sagaces observateurs, les ambassadeurs vénitiens écrivent au Grand Conseil que le nouveau ministre est du parti de l'Espagne, que la cour de Madrid lui paie pension. En lisant leurs dépêches dont il s'arrangeait pour avoir un duplicata, Richelieu devait fort se réjouir d'être ainsi calomnié. En parlant de lui, le nonce Bentivoglio déclare au pape : « On ne pouvait rien désirer de mieux ». Le duc de Monteleone, ambassadeur d'Espagne,

rassure sa cour : « J'ai la preuve la plus formelle de son dévouement à notre cause. »

Richelieu avait été nommé le 25 novembre. Sa mère était morte le 14 du même mois. Déjà virtuellement ministre, mais ne soupçonnant pas encore les servitudes de sa charge, il veut se rendre à l'enterrement remis à quinze jours pour lui permettre de faire le voyage. Ce délai est porté à trois semaines. En vain, impossible de quitter Paris. Ses détracteurs ne manquent pas d'accuser la sècheresse de son cœur, son indifférence à tout ce qui n'est pas la politique, sa monstrueuse ingratitude envers la plus tendre des mères, la noble et malheureuse femme qui a failli mourir en lui donnant le jour, l'a enfanté dans la douleur et sauvé par l'amour pendant une enfance qui ne cessa d'être pour lui un âge critique. Si sa jeunesse est l'âge ingrat, il trouve dans les événements quelques excuses. Quand on le juge, il ne faut jamais oublier que, pendant la durée de ses deux ministères, la France est en état de crise à la fois chronique et aigüe. Il est ministre de la guerre, et c'est la guerre civile; il est ministre des affaires étrangères, et la politique, insoucieuse, comme la nature, des deuils et des larmes, le presse de prendre des décisions dont dépendent son avenir, sans doute, mais aussi celui de la France.

C'est aussi, bientôt, nous l'allons voir, la guerre sur une de nos frontières. Il y a une hiérarchie entre les devoirs. Richelieu est entré au Gouvernement comme on entre en religion; il ne se prête pas, il se donne tout entier; il a fait le vœu de se consacrer sans partage et sans défaillance à la chose publique. Il est dans la situation d'un général en chef, à son poste de commandement, sur un front violemment attaqué de tous les côtés. En apprenant la mort de sa mère, il ressent le plus violent chagrin. S'il ne s'y abandonne pas, ce n'est pas égoïsme, c'est héroïsme, c'est même une forme de l'amour filial, si l'amour consiste à se rendre tel que le souhaitent les êtres que nous aimons. Dans sa fierté de mère, dans son orgueil de vaillante française, dans sa piété de fidèle chrétienne, Suzanne de La Porte, la fille de l'avocat, doit se dire qu'elle a gagné sa propre cause devant Dieu en donnant à la France, fille aînée de l'Eglise, un fils qui les servira conjointement et, plus que la présence réelle, le pressentiment de ce grand destin illumine pour elle les ténèbres de la mort.

Tout en mettant leur confiance dans Richelieu, le nonce Bentivoglio et le duc de Monteleone le trouvent distrait. On le serait à moins, en ce sens que rien ne peut le distraire de ses responsabilités. Il n'excelle pas encore dans l'art de les porter légèrement et de voiler dans un sourire ses angoisses. « *Je n'ai jamais été au milieu des grandes entreprises qu'il a fallu faire pour l'Etat que je ne me sois senti comme à la mort.* » La courte psychologie de Bentivoglio prenait ces transes pour des distractions. C'est pourtant avec le nonce qu'il était le plus attentif à jouer serré, la partie étant à la fois politique et personnelle. Déjà, en effet, il pense au chapeau de cardinal, et cette ambition, j'imagine, lui faisait sentir une pointe de remords à travers l'opportunisme de son ultramontanisme.

Il se venge de cette contrainte dans le secret de son cabinet en adressant de nouvelles instructions à ses agents. Les minutes sont de sa main; le fond est bien de son crû. Connaissant la tendance de tout agent local à se considérer comme le centre du monde et à prétendre à la direction de la politique générale, il leur notifie : « Je n'ai pas besoin d'avis en les occurences que je verrai moi-même. » Il les oriente discrètement dans une voie nouvelle, tout en persévérant officiellement dans celle de la Cour. Il change nôtre ambassadeur en Allemagne où il a nommé Schoenberg, un protestant, ce qui est tout un programme. Il l'invite à dissiper dans l'esprit des princes protestants ce qu'il appelle les préjugés sur l'intimité de la France et de l'Espagne et à leur faire entrevoir avec prudence la possibilité d'un concours français dans leur lutte contre l'empereur. Il donne un premier coup de barre vers l'avenir, mais en tirant une bordée dans le présent. Ou, comme il le dit lui-même, « *il gagne le but en lui tournant le dos comme les rameurs* ». Il est d'autant plus empressé auprès du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne qu'il est plus résolu à affranchir la France de sa dépendance à l'égard du pape et des Habsbourg. A chaque coup d'aviron, il s'incline, avec une profonde révérence, devant l'horizon dont il prend congé.

Déjà, comme il l'écrira à Louis XIII dans les premières années de son second ministère (24 juillet 1626), il pense : « Je mourrai content voyant l'orgueil de l'Espagne abattu, vos alliés maintenus, les huguenots domptés, toutes factions dissipées, la

paix établie dans ce royaume, une union très étroite dans votre maison royale, et votre nom glorieux par tout le monde. » A la suite de Mignet dont on a souvent cité le mot sur Richelieu : « Il eut les intentions de ce qu'il fit », les historiens l'en ont glorifié. Son principal mérite n'est pas là. Pour avoir ces intentions imposées par l'évidence de nos intérêts vitaux, la clairvoyance suffisait. En politique, l'exécution importe plus que la conception. La question n'est pas d'avoir un plan rigide, qui ne résisterait pas au choc des événements imprévus, mais d'accomplir avec souplesse une œuvre assez harmonieuse pour faire croire, après coup, qu'on en avait un. La difficulté n'est pas d'avoir les intentions de ce qu'on fera, c'est de le faire.

Richelieu n'atteindra la maîtrise dans l'exécution que par sa propre expérience et par ses propres fautes. Il en commet, au début, comme tout le monde, et il nous en paraît plus humain, plus digne aussi d'être proposé comme un modèle. En toutes choses, l'homme à imiter n'est pas le mythe doué d'une imaginaire perfection; c'est celui qui ne cesse de s'en rapprocher à force de volonté. Diplomate-né, par ses qualités héréditaires, développé par une éducation appropriée, Richelieu ne sera formé que par ses erreurs. Humaniste, administrateur, homme du monde et homme de cabinet, stratège et théologien, homme de cour et homme d'Etat — il l'a prouvé aux Etats-Généraux et dans les négociations avec Condé — il n'est pas encore un praticien de la politique extérieure. Là, comme dans les premiers travaux d'approche autour de Marie de Médicis, il est trop pressé. Il connaît tous les précédents historiques, mais les précédents sont des guides à consulter prudemment, non à suivre aveuglément, les cas ne se reproduisant jamais identiquement. L'art consiste à dégager tout de suite l'élément nouveau que chacun d'eux contient, afin d'interpréter et d'adapter en conséquence les données de l'expérience. Théoricien des moyens de parvenir à la Cour, Richelieu, qui les a réduits en maximes, ou en bréviaire, pendant les loisirs de son évêché, a éprouvé que la pratique pose des problèmes auxquels il n'avait pas songé. De même, ce cavalier et cet escrimeur va connaître qu'entre étudier l'histoire et la faire, entre méditer l'action et agir, il y a la même différence qu'entre une figure de manège et l'équitation en terrain varié, à tombeau ouvert, ou entre un assaut classique sur la planche et une rencontre sur le pré pour un duel à mort.

Les cavaliers diraient que, pour son galop d'essai, il ramasse une bûche. Son ambassadeur en Italie, le comte de Béthune, lui propose — toujours la mégalomanie des agents locaux — de réunir une conférence à Paris pour règler toutes les difficultés pendantes. C'était une double erreur : la France n'était pas en situation d'imposer son arbitrage, mieux valait ne pas le proposer; et toutes les questions pendantes ne sont pas également mûres. Vouloir tout régler en même temps, c'est souvent tout compromettre. Richelieu est séduit par l'idée de jouer un grand rôle et un rôle apparent. C'était aussi une double faute : sur tous les théâtres, les débutants qui réclament les premiers rôles font contre eux le trust des vedettes et sur le théâtre diplomatique, les satisfactions de forme sont généralement payées par des sacrifices sur le fond.

Les principales difficultés étaient en Italie, point névralgique de l'Europe, parce que c'était le point vulnérable de la maison de Habsbourg. Là était l'articulation de ses deux branches; là, le pouvoir spirituel qu'elle cherche à asservir pour rendre absolu son pouvoir temporel; là, le duc de Savoie et la République de Venise qui, l'un, grâce à ses montagnes, l'autre, grâce à la mer, avaient gardé leur indépendance et menaçaient les communications de l'Espagne avec l'Empire, par leur alliance avec les Grisons, portiers des Alpes, dont ils occupaient les défilés, Gibraltar terrestre qui sera le premier objectif de Richelieu. L'ambiguité de sa position dans une période où, résolu à reprendre la politique d'Henri IV dont il prépare la revanche, il est obligé de l'ajourner, afin de ne pas s'aliéner une cour à la solde de l'Espagne, lui conseillait une extrême prudence et un jeu très couvert. Or, en convoquant toutes les parties à Paris, il se met au premier plan et en pleine lumière, alors qu'il ne peut agir utilement que dans la coulisse. Puis, offrir un arbitrage ou une méditation à l'Espagne et au duc de Savoie, c'était leur faciliter la conclusion de la paix. Or, la continuation de la guerre servait sa politique extérieure en occupant l'Espagne, et sa politique intérieure en attirant en Italie une foule de gentilshommes, d'aventuriers, de mécontents qui ont pris du service dans les armées du duc de Savoie et qui, si les hostilités cessent, reviendront en France en rebelles et s'enrôleront sous la bannière des princes. La guerre d'Italie a aussi l'avantage de

retenir hors de France un redoutable personnage, le connétable de Lesdiguières, vieux compagnon d'Henri IV qui l'appelait le roi dauphin, parce que, gouverneur du Dauphiné, il s'y était taillé un fief à peu près indépendant. Il suffit de regarder au musée de Grenoble le portrait en pied de ce rude huguenot, à côté de celui d'Henri IV, pour sentir qu'il n'en a jamais fait qu'à sa tête. Pendant qu'au Parlement de sa province on lit les ordonnances royales défendant d'en sortir pour rejoindre le duc de Savoie, Lesdiguières franchissait les Alpes à la tête de toutes ses troupes. Au fond, Richelieu s'en réjouit : il fait de l'ordre avec de l'indiscipline. Lesdiguières combat en Italie l'hégémonie espagnole qui est un désordre et dissocie en France la rébellion dont il aimante les éléments les plus sains, ceux qui sont révoltés par la politique antinationale de la Cour.

Mais, les complaisances de Richelieu pour Lesdiguières, qu'il excuse en invoquant la sénilité de cet indomptable octogénaire, l'obligent à chercher ailleurs une satisfaction de nature à apaiser l'Espagne. C'est Venise qui en fera les frais. Après lui avoir promis son appui dans la question des vallées des Alpes, Richelieu le lui retire. Les Vénitiens furieux repoussent sa médiation à Paris ou ailleurs, et s'adressent directement à l'Espagne. Richelieu, hors de lui, court chez les ambassadeurs vénitiens et leur fait une scène terrible. C'est encore une faute : la règle du jeu est de ne jamais marquer le coup, sauf en le rendant, ou pour le faire payer plus cher. Mais, si on n'en a pas les moyens, la prudence et la dignité commandent de l'encaisser avec le sourire. D'ailleurs, l'Espagne refuse l'invitation de Richelieu. A Vienne, notre ambassadeur avait pris sur lui de ne pas la transmettre, L'échec est complet. Richelieu s'en souviendra toujours avec amertume, car il n'en souffle mot dans ses Mémoires. Echec dû à l'outrecuidance et à l'inexpérience de la jeunesse, au mépris de l'adversaire, à une fausse appréciation des données essentielles du problème. Echec sympathique, Richelieu ayant péché par excès de confiance en lui-même et dans le prestige de la France et ce pas de clerc devançant son chef-d'œuvre qui fera de son Roi l'arbitre de la paix. Observant, sur ce point, les règles du jeu, il rappelle ses ambassadeurs qui, sauf Béthune, n'étaient coupables que de ne pas lui avoir déconseillé plus énergiquement de s'engager dans une pareille impasse, ce qui, sans doute, les eût fait rappeler plus tôt.

Ce ne sera pas la seule sanction de cette erreur. Richelieu en sort assagi, assoupli, il y gagne ce qu'il souhaitait aux Français, d'avoir dans le cerveau « *plus de plomb que de vif-argent* ». C'est une excellente leçon de circonspection, de mesure, les qualités qui, chez lui, contrairement à la légende, primeront toutes les autres. De ce premier contact avec la politique extérieure, il gardera toujours le sentiment de ses difficultés et de ses rapports avec la politique intérieure. Il apprend à ses dépens que, dans ce domaine, les fautes sont plus difficiles à éviter, et surtout à réparer, que dans la politique intérieure. Plus difficiles à éviter, parce que la matière est plus complexe, moins maniable, plus changeante. La matière internationale se trouve composée de tous les peuples, ce qui multiplie à l'infini les combinaisons, réactions, transformations dont elle est susceptible; or, l'homme d'Etat doit agir sur elle dans un sens national, alors qu'il a déjà tant de peine à connaître l'unique peuple qu'il est censé gouverner et à ne pas être agi par lui. Et les fautes sont plus difficiles à réparer; elles n'ont pas été commises en famille comme dans la politique intérieure. Là, si une décision est folle, on peut l'annuler, si une loi est absurde, on peut l'abroger. En politique extérieure, on est en présence d'Etats souverains qui prennent acte et avantage de la faute commise par l'adversaire, la rendant ainsi définitive. Dans la diplomatie, l'artiste ne peut se servir de la gomme à effacer; la souveraineté des Etats est un fixatif indélébile. Il ne peut même pas, s'il a été mal inspiré, lacérer sa toile ou son parchemin : l'adversaire qui est le contraire d'un client emporte un duplicata dès qu'il est signé. Il l'estime d'autant plus précieux qu'il est plus raté.

Richelieu apprend aussi qu'un pays doit avoir la diplomatie de ses moyens et qu'il n'y a pas de grande politique extérieure sans une sage politique intérieure qui en crée préalablement les conditions. Il apprend que ce n'est pas la tâche d'un jour, qu'il faut « laisser du temps au temps » et que, tout en provoquant les occasions favorables, on ne doit pas les brusquer. Pour parachever son éducation, une chance lui manquait encore : la disgrâce. Il en jouira bientôt.

SAINT-AULAIRE.

LE COMTE DE GOBINEAU ET GUSTAVE FLOURENS

L'insurrection crétoise dura deux ans et demi, de 1866 à 1868. Pendant que la Turquie dépensait sans compter pour vaincre les rebelles, l'Europe, sous l'impulsion bismarckienne, subissait un profond changement. Il devenait probable que l'Autriche expulsée d'Allemagne chercherait en Orient des compensations et que la Russie s'efforcerait de la devancer sur la route de Constantinople. Que deviendrait l'œuvre de réforme entreprise par la France et l'Angleterre dans l'empire Ottoman après la guerre de Crimée et que deux hommes, Ali et Fuad, poursuivaient avec ténacité et mesure ? La Suisse monarchique rêvée par Napoléon III de la vallée du Danube jusqu'en Asie centrale et qui, dans son esprit, devait satisfaire les nationalités sans provoquer un dangereux bouillonnement du nationalisme, pourrait-elle se constituer malgré l'effort des Panslavistes pour créer dans les Balkans des états orthodoxes vassaux de la Russie ? A Paris, on espérait une paix européenne dominée par le développement des intérêts économiques. L'Exposition de 1867 et le percement du canal de Suez offraient tous deux à l'imagination le spectacle d'un monde aménagé scientifiquement et comportant, par le libre échange, l'unification des poids et mesures, l'union postale, un abaissement des barrières artificielles et une diminution des égoïsmes nationaux. Mais à Berlin et à Pétersbourg on ne voulait pas tendre vers une Suisse même monarchique. Les idées générales du bonheur de l'humanité étaient passées sous silence et, en revanche, l'intérêt prussien d'unifier l'Allemagne, l'intérêt russe d'unifier l'orthodoxie s'étayaient l'un par l'autre. En face des rêves idylliques s'élaboraient des plans précis comme un travail d'état-major.

Le comte de Gobineau représentait alors la France à Athènes dans un milieu ardent, imaginatif, et attentif à saisir toute

idée susceptible d'agrandir le royaume (1). Lui-même, théoricien de l'inégalité des races, mieux instruit que quiconque en ce temps, des religions et des philosophies de l'Asie Mineure et de la Perse, a écrit au cours de ces années une correspondance hautaine et savoureuse où, sans oublier son philhellénisme d'antan, il note, avec un sens critique mordant, l'écart existant entre les projets des Grecs et les possibilités du jeune royaume.

Il est piquant, à côté de ce diplomate obéissant à des instructions, mais ne pouvant tout à fait brider son imagination, de voir paraître à plusieurs reprises, pendant ces années angoissantes, Gustave Flourens, insurgé crétois, avant de devenir membre de la commune, aussi vaniteux qu'inapte à comprendre la réalité, excellent du reste, nourri d'idées contradictoires et finissant à Chatou, lors d'une sortie où il n'avait pas su commander, par borner ses aspirations à mourir comme un héros de Plutarque. « Bien mourir, comme Baudin, est le suprême honneur pour un républicain ! » fut une de ses dernières paroles.

Il était né à Paris en 1838. Son père, professeur renommé, était secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et membre de l'Académie française. Il éleva son fils à la spartiate. L'étude fut son seul divertissement. Faisant allusion à l'éloignement qu'il ressentait, dit-on, pour les femmes, Gustave Flourens disait : « Je ne cesserai d'être pur que le jour où triomphera la Liberté ! » Il avait alors vingt-cinq ans. Son apparence le faisait prendre pour timide et naïf, mais, dès qu'il parlait, ses yeux lançaient des éclairs et sa voix avait des inflexions charmantes. C'est le type de l'homme aveuglé par les livres et incapable de lutter avec la réalité. Il partit pour délivrer la Pologne en 1863, mais, ayant découvert que l'insurrection était dirigée par des nobles et des prêtres, il revint aussitôt, ne voulant donner son sang que pour le peuple.

Il suppléa alors son père au Collège de France et en profita pour affirmer, en cinquante leçons, sur l'histoire des races humaines, le propre terrain de Gobineau, ses opinions matérialistes et révolutionnaires. Le cours fit scandale et Duruy sacrifia

---

(1) Voir à ce sujet : *La mission de M. de Gobineau en Grèce*, par H. de Manneville (*Revue d'Histoire Diplomatique*, n° d'avril-juin 1927, p. 111-147)

le jeune Flourens aux bons principes, comme il avait sacrifié Renan. Il est probable que cette disgrâce lui fut très sensible, car il n'hésita pas, quelques années plus tard et malgré son républicanisme proclamé, à écrire à Napoléon III pour demander — sans succès d'ailleurs — à remplacer son père au Collège de France.

Il vécut ensuite à Londres et à Bruxelles dans le milieu des exilés et y écrivit un livre : *La science de l'homme*, puis, excellent fils, revint à Montgeron, près de Paris, pour soigner son père. C'est là qu'après trois mois de méditations, il résolut de partir pour l'Orient, afin d'y porter la bonne parole. A Constantinople, ses articles sur la justice pour tous déplurent en haut lieu et l'ambassadeur de France, le marquis de Moustier, lui interdit de faire des conférences. Alors il fonda un journal, *l'Etoile d'Orient*, s'en dégoûta vite et, en mai 1866, partit pour Athènes. Là, il voulut, en souvenir de l'antiquité, parler au peuple sur l'Agora. Le Gouvernement grec le lui interdit. Il revint alors à Constantinople, mais, apprenant que des volontaires se rassemblaient à Syra pour aller aider les Crétois révoltés, il alla les rejoindre.

Les rebelles venaient de subir à Arcadhi un grave échec et Flourens passa six mois d'hiver avec les Palikares bloqués sur le plateau de Sélino. Il souffrit du froid et de la faim, mais ne cessait d'écrire et de discourir. D'après un de ses compagnons d'armes, il ne fit jamais le coup de feu, mais il rédigeait de fougueux appels à Victor Hugo, à Garibaldi, à Jules Favre, et, parmi les insurgés, passait pour représenter un comité français. On admirait sa facilité à s'exprimer en grec moderne. Sa haute taille et sa grande barbe blonde en imposaient tout d'abord, mais dans un milieu d'hommes d'action, on s'aperçut vite de son inutilité pratique et du danger de ses propos, dont il ne calculait pas la portée. Les officiers grecs l'avaient surnommé l'eunuque Narsès et les soldats appelaient cet homme pâle et dogmatique : le professeur. Autour du feu, dans des bivouacs qu'il fallait quelquefois évacuer en hâte, il continuait avec les popes et les paysans une propagande d'athéisme qui scandalisait. Il soutenait que tout le mal du monde venant de la notion de Dieu, il importait d'extirper, au plus tôt, cette idée de la masse. Un jour, il développa aussi un plan d'assassinat du Sultan qui parut puéril.

Les militaires ne le prenaient pas au sérieux et éludaient quand il manifestait le désir de recevoir un commandement.

D'abord enthousiaste de l'union à la Grèce, il perdit peu à peu son assurance, et, voyant que les peuples ne venaient pas secourir la Crète, que les Epirotes, les Thessaliens et la jeunesse du royaume apportaient une aide médiocre, il commença à se rapprocher des idées autonomistes. C'est à ce moment qu'il reçut de mauvaises nouvelles de son père et qu'il partit pour Paris. Il arriva trop tard.

L'accueil qu'il reçut des Républicains l'enchanta. Il était le premier qui revenait de Crète et qui pouvait parler de l'insurrection en connaissance de cause. S'il avait dit simplement ce qu'il avait vu : une troupe de courageux guerriers résistant dans des montagnes mal connues à une armée dix fois supérieure, mais incapables de prendre une offensive victorieuse, il n'aurait pas intéressé. Il fut romantique et vaniteux et obtint des succès d'amour-propre. Aussi écrit-il à un ami : « J'ai pleinement oublié les mécomptes qui m'avaient fait prendre un instant la terre classique en moindre affection et me voici redevenu plus que jamais l'ami des Grecs et surtout celui des pauvres Crétois. » De cette attitude découlait naturellement l'abandon du projet d'autonomie pour l'île et, comme les exilés de Bruxelles, comme les républicains de Paris, Flourens ne pensa qu'à l'union de la Crète au Royaume. C'est dans ce sens qu'il fit des articles dans la presse d'opposition, car le Gouvernement s'opposa à ce qu'il fît des conférences. Néanmoins, dans une brochure anonyme, il se montre moins absolu. Dans « La Question d'Orient et l'insurrection crétoise », il prêche l'émancipation graduelle des raïas et préconise une Confédération des Balkans sous l'hégémonie morale de la Grèce.

Mais les manifestations qu'il avouait s'inspiraient moins de la réalité. En vain lui disait-on qu'en insistant sur le côté démocratique de l'insurrection il s'aliénait les Puissances. « L'idée est plus forte que la poudre, répondait-il. Les rois s'en vont et les peuples arrivent. C'est de la démocratie que le salut doit venir aux Crétois. »

***

Quand Gustave Flourens, en mars 1868, s'embarqua de nouveau pour la Grèce, conscient d'être chargé de la plus noble des

missions — parler au peuple héllène et aux insurgés au nom de la démocratie internationale — un changement de ministère avait eu lieu. M. Boulgaris remplaçait M. Coumondouros à la Présidence du Conseil. Voici comment le comte de Gobineau apprécie cette modification de politique intérieure :

Grèce, 1868, vol. 93.

Le Comte de Gobineau, Ministre à Athènes,
au Marquis de Moustier, Ministre des Affaires étrangères.

Athènes, 1er janvier 1868.

fos 5, 6, 7, 8.

. . . .

Le Ministère qui s'en va avait senti avec assez de force son impuissance véritable en ce qui regarde Candie. Il était embarrassé par ses précédents, mais il l'était bien davantage encore, et, dans un tout autre sens, par les impossibilités pratiques de suivre plus avant la direction où il était engagé. Il avait déclaré à la Chambre par l'organe de trois de ses membres, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, Ministre de la Guerre, que toute agression contre la Turquie était impossible vu l'état actuel des ressources de la Grèce ; je le voyais donner de moins en moins des encouragements effectifs à l'insurrection ; il en était réduit à se défendre avec peine contre le brigandage naguère suscité par lui-même et son zèle à recommander en toute occasion et la réorganisation du pays et celle de l'armée et le développement des intérêts matériels, préoccupations qu'il avait déclarées jadis tout à fait inopportunes devant les perpectives plus hautes ouvertes à l'activité nationale, me paraissait témoigner clairement des difficultés qu'il rencontrait dans son ancienne voie. Assurément il cherchait les occasions de faire remarquer que ses travaux tendaient à mettre le pays en état de pouvoir, un jour, profiter des éventualités défavorables à la Turquie, mais j'étais peu inquiet de ces espérances à longue échéance dont la réalisation ne devait s'aborder qu'après des succès, à mon sens, très problématiques. dans la réforme intérieure.

Désormais, l'attitude de ce ministère tombé que va suivre une majorité parlementaire si considérable changera du tout au tout. M. Coumoundouros et ses amis, libres des soucis de la pratique, vont se rejeter avec un surcroît d'ardeur dans les théories, dans les déclamations, dans les exigences à l'adresse de leurs successeurs. Ils ne manqueront pas de prétendre que Candie allait être conquise par leurs efforts, au moment même où on les a renversés. Ils se diront victimes de leur patriotisme et des craintes inspirées par leur énergie à la Puissance ottomane et à l'Angleterre. Si ce rôle leur a valu le pouvoir, il y a une année, il me paraît peu douteux qu'ils en tireront encore profit aujourd'hui que la durée relativement longue de leur administration leur a valu beaucoup plus de partisans qu'ils n'en avaient autrefois.

De leur côté, leurs successeurs perdront difficilement le caractère pacifique dont on les a investis à l'avance. En tout temps, il est difficile à des Ministres grecs d'accepter une apparence d'innocuité à l'égard de la Turquie ; dans les circonstances actuelles je considérerais le

fait comme une sorte de suicide. M. Boulgaris qui doit prendre la direction des choses, a été aux affaires et il a vu naître la question de Candie. Je dois avouer qu'entre sa conduite et celle de M. Coumoundouros, j'ai à peine observé une nuance. Envoi de volontaires, envoi d'argent, envoi de munitions, encouragements moraux, il a tout fait. Je ne sais comment il s'y prendrait pour ne pas recommencer, surtout se voyant, comme il va l'être, mis de toutes parts en demeure de prouver son zèle. Je ne serais pas étonné qu'une recrudescence d'agitation crétoise marquât l'avènement du ministre futur et, s'il n'était pas trop hardi de prétendre deviner en pareilles matières, je dirais que la ressource qu'on emploiera pour se tirer de peine sera de demander à M. Erskine et à moi quelque déclaration écrite, impliquant une défense formelle de la France et de l'Angleterre de persister dans les agressions passées. Si on accepte une pareille invitation, le Ministère pourra dire à ses amis et à ses antagonistes qu'il a eu la main forcée ; si on la rejette, il luttera d'exagération avec ses prédécesseurs. Je ne considère donc nullement le changement qui vient d'avoir lieu comme utile au retour de la tranquillité en Orient.

Au moment où le ministre de France à Athènes écrivait cette dépêche, il recevait des instructions du ministre des Affaires Etrangères. Le 20 décembre 1867, le marquis de Moustier lui écrivait : « L'insurrection candiote n'a aucun appui à attendre des Cabinets en ce moment et il importe qu'on ne se fasse pas illusion à Athènes sur l'état des choses à cet égard. C'est en ce sens que vous devez vous exprimer avec les ministres grecs, en évitant toutefois de donner à votre langage un caractère trop accentué qui tendrait à établir une divergence sensible entre vos appréciations et celles de votre collègue de Russie. »

Ces instructions n'étaient pas faciles à exécuter, car le général Kalergi, haut fonctionnaire de la Cour, avait coutume, du vivant de M. Mocquard, de faire parvenir à Napoléon III par cette entremise des rapports sur l'insurrection crétoise et l'on peut penser que le général ne tenait pas au secret de ces communications. Il insinuait même qu'il avait vu l'Empereur et qu'il en avait reçu des encouragements. C'était inexact. Mais que de politique personnelle il y avait eu dans l'affaire d'Italie ! Ne pouvait-on pas penser qu'il en serait de même en Orient? D'autre part, la jeunesse d'Athènes, sans doute poussée par le Comité crétois, avait mis l'insurrection sous la protection de Victor Hugo. L'arrivée de Gustave Flourens, le changement dans son attitude, ses paroles qui disaient beaucoup et laissaient entendre davantage, tout le rendait compromettant pour le ministère et gênant pour le représentant de la France.

De son côté, le ministre de Russie Novikoff troublait l'opinion publique par les intrigues de son secrétaire Persiani, grec d'origine, et il avait fait distribuer, le jour de Pâques, par le clergé, des petites cuillères en bois sculpté au chiffre d'Alexandre II. Ces intrusions dans la politique intérieure avaient déplu à MM. Coumoundouros et Tricoupis et c'est sans doute ce qui les avait amenés à refuser le cordon de Sainte-Anne, à moins qu'ils n'eussent jugé cet ordre inférieur à leur tchin.

Le mariage du roi Georges avec la grande-duchesse Olga avait aidé la formation d'un parti de la Cour qui affectait d'ignorer le Parlement. Le roi Georges laissait dire qu'il favorisait les insurgés, mais à d'autres moments il écoutait celle des Puissances protectrices qui voyait d'un bon œil le souverain rechercher un pouvoir personnel et faire œuvre de chef de parti. C'est ce qu'avait fait le roi Othon sous l'influence des mêmes conseillers et ce qui avait amené sa chute.

Enfin, mû par son bon cœur, un officier de marine anglais avait, contrairement à ses instructions, cherché dans la montagne des femmes et des enfants crétois et les avait ramenés à Athènes, au lieu d'attendre sur la côte que les insurgés demandassent à s'embarquer. Tour à tour les trois puissances protectrices semblaient, par leurs actes, démentir la sage ligne de conduite concertée entre les chancelleries.

Le peuple d'Athènes, impressionnable et violent, en était venu à faire payer par des coups de couteau à d'innocents marins français et anglais ce qu'on croyait être les palinodies de leurs gouvernements. Le chien de l'agent consulaire français au Pirée fut même poignardé en l'honneur de la Crète. Au début de 1867, un journal d'Athènes, le *Phos*, avait publié un article sur l'Orsini hellène. On y trouvait les phrases suivantes : « Je suis crétois. Je t'attends à l'exposition universelle. C'est là que je punirai la trahison. C'est au tombeau d'Orsini, pendant la nuit, que j'ai coulé la balle de vengeance. » Bien entendu le gouvernement impérial avait fortement réagi et les Grecs eurent à multiplier les justifications pour pouvoir débarquer en France.

Ces quelques faits, glanés parmi beaucoup d'autres, montrent l'état de surexcitation où se trouvaient la jeunesse hellène et la foule de la capitale. Aussi ne peut-on s'étonner de ce que Gustave

Flourens, ayant voulu prendre la parole le 6 avril 1868 sur la place de l'Université, en ait été empêché.

Voici la lettre qu'il adressa alors au Directeur de la Police :

Athènes, 5 avril 1868.

Page 216.

Monsieur le Directeur,

Je vous ai fait prévenir que, le lundi 6 avril, je prononcerais un discours sur la place de l'Université.

Vous m'avez envoyé un agent de police me dire que vous me le défendiez.

Je ne puis accepter de pareils procédés.

J'ai beaucoup fait pour la Grèce. Je ferai davantage encore ; mais j'entends y être respecté.

J'aurais trouvé tout au plus acceptable que vous fussiez venu vous-même m'exposer les motifs de cette mesure illégale.

Lorsqu'en 1866 je voulus également parler en public à Athènes, l'*Ethnophylax* et plusieurs autres journaux ont parfaitement démontré que M. Rouphos, alors président du ministère, n'avait pu m'en empêcher que par une violation de la Constitution.

Aujourd'hui vous la violeriez davantage encore, si vous commettiez cet abus de pouvoir.

Je suis citoyen crétois de la province de Kissamos. Et la Crète entière a voté son union à la Grèce.

J'ai donc le droit de parler en Grèce, *avant d'aller mourir en Crète pour l'hellénisme.*

J'userai de ce droit à l'heure indiquée.

C'est la résistance légale, le respect de la loi qui sauve les nations et les faits grandes.

G. FLOURENS.

Gobineau rend compte de l'incident de la façon suivante :

Grèce, 1868, vol. 93.

Le Comte de Gobineau, Ministre à Athènes.
au Marquis de Moustier, Ministre des Affaires étrangères.

Athènes, 15 avril 1868.

f° 151 verso.

....

M. Flourens a reparu ici. Il a voulu prononcer sur la place publique un discours en faveur de la Crète, ce que le Ministre a interdit et, comme il insistait, il a été arrêté et conduit à la Police. Informé du fait, je l'ai réclamé immédiatement et il a été mis en liberté. J'aurais désiré le faire partir pour la France, mais M. Delyanni à qui j'avais proposé cette manière de terminer une affaire qui paraissait le gêner, m'a répondu qu'il lui fallait avoir, sur ce sujet, l'opinion de ses collègues, et qu'il me la ferait connaître dans un bref délai. Je n'ai plus entendu parler de lui, mais je sais que M. Flourens a pu s'embarquer pour Candie où il doit être en ce moment.

Arrivé en Crète, Gustave Flourens écrivit à Gobineau une lettre que celui-ci transmit au marquis de Moustier :

Grèce, 1868, vol. 93.

Le Comte de Gobineau au Marquis de Moustier.
(Direction politique n° 30.)

Athènes, le 6 mai 1868.

f° 192 et verso.

. . . .

Je reçois de M. Flourens une lettre que je joins à cette dépêche. Vous remarquerez sans doute, Monsieur le Marquis, avec quelle persistance tout ce qui favorise l'insurrection s'attache à établir l'idée d'un dissentiment sérieux entre les vues de la France et celles de l'Angleterre. M. Flourens et ses amis le disent en Crète ; M. Delyanni me l'insinue et l'affirme quand il parle à d'autres qu'à moi. — Le Chargé d'Affaires d'Autriche recueille ces bruits et s'en émeut ; le Ministre d'Italie m'a répété à peu près ce que M. Flourens m'expose. Ici, on raconte que M. Erskine ne s'est éloigné d'Athènes que pour n'avoir pas à se prononcer prématurément sur les vues de son cabinet.

. . . .

(Annexe à la dépêche de la Direction politique n° 30.)

Lettre de M. Flourens.

Crète, province de Mylopotamo,
Village de Goniès.
22 avril 1868.

f° 195-196.

Monsieur le Comte,

Débarqué à la baie de Bali dans la nuit du 16 avril, je viens de rejoindre ici au village de Goniès, l'Assemblée générale des Crétois. J'ai trouvé ces pauvres gens décidés plus que jamais à lutter jusqu'à la fin et à mourir tous, s'il le faut, plutôt que de se soumettre de nouveau au joug du Sultan ou à une combinaison qui ne leur assurerait qu'une incomplète indépendance.

Je les ai engagés à beaucoup moins compter désormais sur l'intervention des Puissances Protectrices que sur un soulèvement général des sujets chrétiens du Sultan, et à agir en ce sens. Des proclamations insurrectionnelles vont donc être lancées dans tout l'empire turc d'Europe.

Mais l'objet principal de cette lettre est de vous avertir d'une intrigue qui peut, si elle réussit, devenir aussi funeste à l'Orient qu'aux intérêts français. Voici ce dont il s'agit.

Le Consul anglais d'Héraclion a envoyé secrètement des émissaires dans les villages de cette province pour recueillir des signatures ou des adhésions à une adresse demandant en faveur de la Crète *la protection séparée de l'Angleterre*. Quelques adhésions de capitaines de villages ont déjà été obtenues. Mêmes intrigues, mais moins avancées, à signaler du côté de La Canée.

En vue du percement de l'isthme de Suez, nous avons évidemment, dans ces intrigues anglaises, le pendant de l'expédition d'Abyssinie.

La Crète, dans les mains de l'Angleterre, ce serait aussi funeste pour la France et déshonorant pour son Gouvernement que Constantinople dans les mains de la Russie.

Bien que ce plan d'un protectorat anglais ne sourie point aux Crétois, ils sont pourtant si malheureux et si décidés à ne point retourner sous le joug du Sultan que tout est à craindre de leur désespoir.

A moins que le Gouvernement français ne veuille enfin se résoudre à prendre avec fermeté un parti digne de lui, et, puisqu'il est sympathisant au Gouvernement du Sultan, à engager celui-ci *à céder immédiatement la Crète à l'Empereur des Français qui donnera celle-ci au roi des Grecs*, comme il a donné la Vénétie au roi des Italiens.

Depuis que la Vénétie a été ainsi cédée, l'Autriche prospère. Il en sera de même pour la Turquie, après ce sacrifice indispensable, accompli de manière à sauvegarder l'honneur du Sultan.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Gustave FLOURENS.

Je ne sais si la valise était déjà à Paris fin mai, car il ne semble pas que la dépêche écrite à Gobineau par le ministre des Affaires étrangères fut une réponse. En tout cas, les observations suivantes du marquis de Moustier concordent parfaitement avec le jugement de Gobineau :

Grèce, 1868, vol. 93.

Le Marquis de Moustier au Comte de Gobineau.
(Dir. pol., n° 19.)

Paris, le 29 mai 1868.

f° 309.

Lorsque je vous ai exposé le 27 mars dernier comment j'envisageais la politique du cabinet d'Athènes, j'ai voulu vous indiquer d'une manière générale le langage que vous deviez tenir aux Ministres du Roi, sans vous inviter à leur faire une communication officielle. Aucune dépêche de mon département ne peut être lue ou remise à moins d'une autorisation ou d'un ordre, et vous n'en aviez pas pour les instructions dont je parle. Vous l'avez fait vous-même remarquer à M. Delyanni, en lui donnant connaissance de ce que je vous avais écrit ; mais malgré cette réserve, sur laquelle, je le reconnais, vous avez insisté, j'aurais préféré que vous vous fussiez borné à vous inspirer des appréciations dont je vous faisais part, sans en produire le texte lui-même.

Ces réflexions me sont suggérées par les deux pièces ci-jointes que M. Jean Kalergi a lues à M. Bourée, et dont il a consenti à lui laisser prendre copie, mais à titre absolument confidentiel. Vous y verrez sous quel aspect M. Delyanni a présenté l'entretien que vous avez eu avec lui. D'après cet exposé, vous auriez mis en avant, l'irritation profonde du Gouvernement de l'Empereur, et, donnant à vos observations un ton comminatoire, vous auriez fait entendre que des mesures seraient prises pour contraindre la Grèce à s'y conformer. M. Delyanni aurait relevé vivement votre argumentation en témoignant que, malgré

la crainte de subir la colère du Gouvernement français, le Cabinet hellénique ne pouvait se rendre à nos désirs et vous auriez répliqué, en appuyant sur l'éventualité d'une pression plus forte, collective ou non, comme résultant de ma dépêche. Enfin, en recevant communication de la réponse qui vous a été faite depuis par M. Delyanni, au nom du Conseil des Ministres, vous auriez dit qu'elle aurait des suites très graves.

Cette traduction de vos paroles rend d'une manière très inexacte les directions que je vous avais données et la confiance dont vous avez fait preuve dans cet entretien n'a évidemment servi que de prétexte à votre interlocuteur pour vous faire dire beaucoup plus qu'il n'y avait dans votre pensée et dans la mienne. J'en suis d'autant plus convaincu qu'en me reportant à la dépêche dans laquelle vous avez vous-même résumé cette conversation, je ne trouve aucune des expressions si accentuées dont M. le Ministre des Affaires étrangères de Grèce a coloré son compte rendu. Vous n'avez fait, me dites-vous, que reproduire avec une force nouvelle ce que vous lui aviez dit tant de fois, en ajoutant qu'il était temps de sortir de la voie anormale et dangereuse dans laquelle la politique hellénique s'était mal à propos engagée, et M. Delyanni vous ayant réitéré les protestations de bon vouloir que vous aviez si souvent entendues de sa bouche, vous avez répondu que ce sentiment ne se traduisait pas dans les faits. La conversation se serait maintenue jusqu'à la fin dans les mêmes termes, et se serait bornée de la part de M. Delyanni en considérations dilatoires comme de la vôtre en conseils pressants, mais empreints d'un sincère sentiment de bienveillance pour la Grèce. Vous vous êtes notamment abstenu de présenter aucune demande formelle et surtout de l'appuyer par la menace.

Je ne saurais donc prendre les dépêches adressées à M. Kalergi comme la reproduction fidèle du langage qui vous a été tracé et que vous avez tenu ; et je crois trouver l'inspiration à laquelle M. Delyanni a obéi en nous prêtant cette attitude comminatoire dans son désir d'accréditer le bruit d'une pression des grandes Cours comme moyen d'augmenter sa popularité auprès des partis. Ce désir serait en ce moment son principal mobile, et se manifeste d'ailleurs dans la plupart de ses actes. Nous ne sommes pas seuls à en faire la remarque. Lord Stanley exprimait récemment la même opinion au Prince de La Tour d'Auvergne ; nous ne sommes pas plus disposés que le Gouvernement anglais à favoriser un pareil calcul. En présence de tentatives sur lesquelles les deux dépêches de M. Delyanni jettent aujourd'hui une pleine lumière, je pense avec le principal Secrétaire d'Etat qu'il suffit en ce moment aux Puissances de s'être prononcées très nettement quant à l'appui prêté par le Gouvernement grec à l'insurrection crétoise et qu'elles doivent lui laisser toute la responsabilité de la politique dans laquelle il semble vouloir persévérer contrairement aux conseils de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche.

On peut s'étonner des facilités que rencontraient les volontaires pour aller en Crète et en revenir alors que le blocus de l'île avait été déclaré et qu'un nombre respectable de navires de guerre ottomans s'efforçaient d'isoler les insurgés. Les Turcs

redoutaient les brûlots. Les capitaines hellènes connaissaient la côte et leur habileté à tromper la croisière turque soulevait l'admiration d'Athènes. En deux ans, les corsaires forcèrent cent quatre-vingt-six fois le blocus et perdirent un seul petit bateau.

Sitôt débarqué, Gustave Flourens alla rejoindre la junte centrale et le Gouvernement provisoire qui venait « d'autoriser les nations chrétiennes à armer en course sous le pavillon crétois ». Cette fois-ci ce n'était plus le grand dadais beau parleur et ignorant de toutes les réalités, c'était le délégué de la démocratie universelle. Il fut renommé citoyen crétois, adjoint à l'assemblée et un arrêté signé dans la caverne de Mélidhoni fut pris, l'élevant à la dignité de « plénipotentiaire général et envoyé extraordinaire du peuple crétois auprès du roi Georges ».

Après un nouveau mois de séjour en Crète, Gustave Flourens regagna Athènes. Il se considérait comme Chargé d'Affaires Crétois et fit le voyage avec huit démogérontes qui avaient le projet d'entrer à la Chambre hellénique comme peu de temps avant des députés de l'Italie centrale avaient pris place au Parlement de Turin. Il y avait aussi avec eux un M. Stramoudakis qui se donnait le titre de « Plénipotentiaire du Gouvernement provisoire pour les affaires extraordinaires » et qui, tandis que son collègue français saurait parler à la démocratie universelle, se bornerait à parler au Gouvernement hellénique.

M. Bulgaris fit dire aussitôt aux épitropes crétois qu'il était sans force contre la Turquie et qu'il fallait se tenir tranquilles. Quant à Gustave Flourens, malgré son titre grandiloquent, il l'ignora. Après huit jours d'attente, l'infatuation puérile de celui-ci prit la forme de l'exaspération. Il alla à Kephissia où le roi Georges avait une villa. Il prétendit le voir et lui apprendre la situation de la Crète.

Voici comment Gobineau rend compte de son départ pour Képhissia, de ses relations avec Flourens pendant ce séjour et de l'incident qui y mit fin.

Grèce, 1868, vol. 93.

Le Comte de Gobineau au Marquis de Moustier.
(Direction politique, n° 33.)

Képhissia, 28 mai 1868.

F° 253 verso.

. . . .

M. Flourens et ses amis, les membres du Comité et les soi-disant députés crétois, racontent tout haut que les agents du gouvernement hellénique veulent expulser les Crétois du sol de la Grèce et que lorsqu'il s'est agi d'en envoyer dans les îles, pour cause sanitaire, les agents de la police ont traîné les femmes par les cheveux et les ont embarquées de force. Le fait n'est pas invraisemblable ; les Ministres le nient, mais leurs adversaires politiques l'affirment, le publient de toute manière et l'ont même écrit en Crète. Cette discorde ne peut que profiter à la conclusion de l'affaire, d'autant plus que M. Tricoupis, lui-même, avoue que cette question est devenue extrêmement impopulaire dans la partie du royaume qu'il a récemment visitée et où les masses se montrent fatiguées des sacrifices qu'on leur impose sous ce prétexte. Je considère donc comme possible que le ministère s'enhardisse à la fin jusqu'à renoncer à des ménagements qui ne lui profitent pas, que ses adversaires exploitent contre lui et qui ne laissent pas, après tout, que de le compromettre vis-à-vis des grandes Cours.

Je viens de citer à Votre Excellence M. Flourens. Il est venu me voir habillé en crétois et m'a demandé de recevoir les prétendus députés. Je lui ai répondu par un refus, basé sur mon expérience des mensonges habituels à ces gens ; il est tombé d'accord que je les jugeais bien. Il s'est fort élevé contre la dépravation, la corruption et tous les vices qu'il attribue au peuple grec et à son gouvernement et m'a cité alors l'anecdote des femmes traînées par les cheveux dont je viens de vous entretenir. Du reste, il se déclara convaincu que les députés crétois ne seront pas admis à prendre place à la Chambre.

Je lui demandai alors pourquoi, sa persuasion étant telle qu'il venait de me l'exprimer, ses associés avaient pris la peine de venir chercher un échec certain. Il me répondit que les insurgés voulaient enfin connaître les véritables dispositions du Royaume à leur égard, et ce qui leur importait encore davantage, les intentions des Puissances. Il se jeta dans une digression sur les menées de l'Angleterre en Crète et me reproduisit de différentes manières et sous les aspects les plus propres à me frapper, le thème dont M. Tricou a fait connaître le fond à Votre Excellence. Je le laissai parler tant qu'il voulut et lorsqu'il me parut être au bout de ses ressources, je lui dis que les sentiments réels du royaume ne tombaient pas dans mon domaine d'appréciation ; qu'il me racontait à cet égard, des faits assez accablants pour sa cause, qu'il m'exprimait lui-même une aversion pour les Grecs assez vivement sentie et probablement motivée, que, par conséquent, je devais le croire fort éclairé sur le mérite des espérances à fonder sur un secours effectif de la part de la Grèce. Mais, encore une fois, ce n'était pas là mon affaire : ce que je savais mieux, ce que j'étais en droit de lui affirmer, à lui et à tout autre qui vou-

drait m'interroger à cet égard, c'était l'opinion des grandes Puissances parfaitement d'accord entre elles sur le point dont il s'agissait et que j'allais la lui donner avec une autorité dont je le priais de se pénétrer: nous voulions qu'une résistance insensée ne se prolongeât pas davantage, que les insurgés missent bas les armes ; que toute cette question finit et que les malintentionnés et les fous, qui, depuis deux ans, ruinaient gratuitement l'île de Crète comprissent bien l'inutilité de leurs efforts. Voilà, lui dis-je, l'opinion des grandes cours ; regardez-là comme certaine, et puisque vous vous prétendez l'ami des insurgés, montrez-leur votre amitié en leur disant la vérité crue comme je vous la dis et en les ramenant à la raison.

Il se retira, l'oreille un peu basse, et alla raconter en pleine table d'hôte, que, d'après mes déclarations, le Ministère Boulgaris prétend employer tous les moyens pour terminer l'affaire de Crète. M. Flourens m'a confirmé ainsi dans mes idées sur la vraie nature de l'insurrection crétoise. Ce n'est rien de plus qu'une manœuvre de l'opposition et sa façon de spéculer sur le domaine de la Grande Idée. M. Flourens, presqu'à son insu peut-être et d'instinct, opère en agent de M. Coumoundouros.

Grèce, 1868, vol. 93.

Le Comte de Gobineau au Marquis de Moustier.
(Direction politique, n° 34.)

Képhissia, 28 mai 1868.

F° 261.

En arrivant à Képhissia, je me suis empressé d'aller présenter mes respects au Roi, et la Reine a daigné venir quelques instants. Sa Majesté est fort avancée dans sa grossesse et attend sa mère, Madame la Grande-Duchesse Constantin.

Le soir-même, le Roi m'a fait l'honneur de venir chez moi et s'est montré d'une bienveillance et d'une grâce parfaites. La conversation est tombée sur la Crète et le jeune souverain, s'exprimant, pour la première fois, avec beaucoup de netteté à ce sujet, m'a exprimé lui-même l'opinion que j'émets dans ma dépêche n° 33 d'aujourd'hui, que toutes les manœuvres employées dans cette question n'étaient qu'une affaire d'opposition, opinion à laquelle je me suis empressé d'acquiescer.

Trois réfugiés sont venus chez moi, ce matin, me poser à peu près les mêmes questions que M. Flourens. Je leur ai fait les mêmes réponses et j'ai établi comme point essentiel la soumission immédiate et complète des rebelles ; j'ai fait remarquer que les mensonges les plus coupables avaient pu seuls égarer l'opinion sur les vues constantes du gouvernement de l'Empereur et qu'il était temps de sortir du domaine des illusions ; que, d'ailleurs, la Porte était disposée à user de la plus grande mansuétude et qu'au besoin la garantie des grandes cours et leur bienveillance prouvée pour les chrétiens d'Orient ne feraient pas défaut ; mais, qu'en somme il fallait mettre bas les armes, et renoncer à des violences d'autant plus coupables qu'elles sont inutiles.

Grèce, 1868, vol. 93.

Dépêche télégraphique.
Athènes, le 29 mai 1868, 11 heures du soir.
(Reçue le 30 mai, à 11 h. du matin.)

Déchiffrement.
F° 308.

M. Flourens a voulu entrer de force dans la maison de campagne occupée par le Roi à Képhissia pour plaider la cause de Candie, déclarait-il. Comme il avait pénétré malgré les domestiques jusqu'à la porte de la chambre de la Reine, un aide de camp a dû le déposer au poste. Le Roi, en me racontant le fait lui-même, m'a assuré que M. Flourens était complètement ivre. J'ai fait conduire celui-ci à bord du bateau des Messageries en requérant le capitaine de le remettre entre les mains de l'autorité compétente à Marseille aux ordres du Gouvernement de l'Empereur.

GOBINEAU.

Grèce, 1868, vol. 93.

M. Gaspary,
au comte de Gobineau, Ministre plénipotentiaire de France,
Képhissia (près Athènes).

Athènes, 29 mai 1868.

F° 314-319.

J'ai reçu hier au soir à 10 heures, les ordres que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer au sujet de M. Flourens.

Je me suis d'abord mis à la recherche du Préfet de Police, pour m'entendre préalablement avec lui sur les éventualités que pourraient présenter le transport au Pirée et l'embarquement de M. Flourens. Après s'être, de son côté, concerté avec le Président du Conseil, M. Anghélinidis s'est gracieusement mis à ma disposition.

Nous nous sommes transportés, vers minuit, à la Préfecture de Police ; M. Flourens y était en état d'arrestation depuis cinq heures de l'après-midi, ce que vous ignorez sans doute : après avoir été mis en liberté par le chef de poste de Képhissia, sous la condition de partir immédiatement pour Athènes, il avait été arrêté, en route, par des agents de police envoyés à sa rencontre par la police d'Athènes, sur l'invitation télégraphique de celle de Képhissia.

M. Flourens s'est présenté à moi, dans le costume, moitié crétois, moitié fantaisie, qu'il porte depuis quelque temps, la tête dans un bonnet rouge, à gland de soie, tombant complaisamment sur l'épaule, les jambes dans des bottes peu faites pour un soldat des abruptes montagnes de Candie, opinion que je n'émets pas au hasard, car M. Flourens fut obligé, quelques instants plus tard, d'interrompre la conversation assez sérieuse que nous avions ensemble, pour demander de la poudre à bottier et faire ainsi glisser son pied jusqu'au fond de son étroite prison. Je vous demande pardon, Monsieur le Comte, de ces détails qui ne sont pas ici à leur place ; si je les fais entrer

dans ce rapport, c'est pour apporter une nouvelle preuve à l'appui de l'opinion que je me suis faite sur le décousu des idées de M. Flourens et que j'ai déjà eu l'honneur d'exprimer devant vous.

Après m'être nommé, je lui ai annoncé que j'étais chargé de l'inviter à partir la nuit même pour Marseille et de l'accompagner jusqu'à bord. Il s'est aussitôt récrié que la Légation, ni personne, ne pouvait le forcer à partir, que ce qui était de droit en Turquie serait ici un attentat à la liberté individuelle. Je l'ai interrompu pour lui dire que je n'étais pas chargé de discuter un point de la loi, que j'avais des ordres très précis, que je devais, au besoin, requérir la police et employer la force pour les exécuter, ce qui me serait plus désagréable que difficile, assurément, puisque M. le Préfet de Police, présent à notre entretien, était d'accord avec la Légation sur la nécessité de son départ.

M. Flourens répondit à ces paroles, où je m'étais efforcé de mettre beaucoup de douceur mais aussi la plus grande précision, qu'il ne cèderait qu'à la violence. « A votre aise, Monsieur, lui dis-je, alors, mais, comme entre gens comme il faut il y a toujours moyen de s'entendre, permettez-moi de vous soumettre une idée qui, tout en donnant satisfaction à ce que vous croyez être une nécessité de votre situation, nous évitera, — à moi la fâcheuse obligation d'avoir recours à la force et d'assister à une scène de violence, — et à vous, Monsieur, l'humiliation d'une lutte corps à corps avec les gens de cette espèce ; voici donc ce que je vous propose : lorsque je vous inviterai à partir, si vous persistez encore dans votre idée de tout à l'heure, vous refuserez ; je ferai venir un agent de police qui se présentera à vous pour vous saisir, et aussitôt qu'il aura levé la main, vous cèderez ; ceci est une violence assurément pour un homme comme vous ; c'est tout ce qu'il vous faut et nous nous épargnerons le reste. »

Ces paroles, faites pour séduire mon interlocuteur, eurent sur lui l'effet que j'en attendais et il consentit à ce moyen terme.

M. Flourens, aussitôt après, mit en avant une difficulté d'un autre genre et qui n'est pas sans intérêt : il n'avait pas d'argent, mais il avait une traite à son ordre pour la somme de 15 Napoléons, délivrée par le *Gouvernement provisoire de Crète*. Je me suis aussitôt offert à lui en remettre le montant s'il voulait endosser le billet ; j'espère, Monsieur le Comte, que vous ne désapprouverez pas ce que j'ai fait là : j'ai pensé que, lors même que le *Comité central crétois* refuserait d'acquitter un billet bizarrement endossé en faveur d'un employé de la Légation de France à Athènes, il ne serait pas sans intérêt pour vous, Monsieur le Comte, d'avoir entre les mains une traite portant d'un côté le timbre et les sept signatures du *Gouvernement provisoire* de Crète et de l'autre le visa et le timbre du *président de l'Assemblée générale des Crétois*. J'ai l'honneur d'annexer à ce rapport une traduction, aussi figurée que possible, de ce curieux document, et j'attends vos ordres pour savoir si vous ne trouvez pas d'inconvénients à ce que je me présente à M. le Caissier du Comité Central Crétois.

Ce point une fois écarté, M. Flourens, revenant tout à coup sur la scène de la violence, que nous avions concertée, me dit qu'il voulait rédiger une protestation et le répéta en grec au Préfet de Police. Ce parti me paraissant préférable et, dans la crainte de nouvelles pertes de temps, j'y consentis tout de suite. Il écrivit sa protestation en dou-

ble, garda l'un des exemplaires et me présenta l'autre ; je refusai naturellement de le recevoir, les ordres que j'avais ne prévoyant pas le cas, et M. Flourens, sans y mettre plus d'insistance, le déposa sur le bureau du Préfet de Police, disant qu'après tout, il pouvait bien la laisser là, puisque sa protestation s'adressait aussi bien à la Légation de l'Empereur qu'au Gouvernement hellénique.

Je le fis ensuite accompagner à son hôtel ; après y avoir soldé son compte et fait cadeau de ses habits européens à un de ses amis, n'emportant, outre le costume crétois qu'il portait, qu'un petit sac de laine coloriée, comme en portent les Candiotes, et qui font si bien avec le costume, M. Flourens est venu me rejoindre et nous sommes partis, vers deux heures du matin, pour le Pirée. J'avais, dans notre voiture, un sous-préfet, et, sur le siège, deux agents de police qui restèrent à la garde de M. Flourens jusqu'à l'arrivée du paquebot.

A cinq heures, il mouillait et nous allâmes à bord. Je remis au capitaine la réquisition dont vous m'aviez chargé et lui recommandai, quoi qu'il arrivât, d'user à l'égard de son passager de la même douceur que j'avais employée et que j'avais fait observer vis-à-vis de lui, dans toute cette affaire.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Comte, une déclaration du capitaine constatant que je lui ai consigné M. Flourens et votre réquisition.

Veuillez agréer, etc...

GASPARY.

Grèce, 1868, vol. 93.

Le Comte de Gobineau, Ministre à Athènes,
au Marquis de Moustier, Ministre des Affaires Etrangères.
Képhissia, 4 juin 1868.

F° 325, 326, 327 et 328.

Jeudi dernier, M. Flourens s'est présenté à la maison de campagne habitée ici par le Roi. Il a monté l'escalier et s'est trouvé dans le corridor. Il poussait les domestiques qui voulaient l'arrêter et insistait pour être reçu, attendu, disait-il, qu'il était représentant de la Crète et avait à faire des communications relatives à ce pays.

L'aide de camp de service s'est présenté et l'a invité à s'adresser à la légation de France s'il avait le désir d'obtenir une audience. Il a répondu qu'il était Crétois, muni de pleins pouvoirs à l'effet de traiter les affaires de sa patrie et que personne ne l'empêcherait d'exécuter sa mission. Comme il faisait beaucoup de bruit on le mit au poste de garde d'où il sortit quand il fut un peu calmé, une demi-heure après.

Le Roi m'a fait l'honneur de me raconter lui-même cet incident, et j'en témoignai d'autant plus de regrets à Sa Majesté que cette fâcheuse scène ayant eu lieu très près de l'appartement de la Reine qui n'en a pas perdu un détail, il aurait pu se faire que dans la situation actuelle de la jeune souveraine des accidents de la nature la plus regrettable fussent la conséquence de la conduite de M. Flourens. Le Roi pense que M. Flourens était ivre et sans repousser absolument cette idée, j'inclinerai à croire que la surexcitation ordinaire d'esprit

où j'ai vu toujours ce jeune homme explique assez sa conduite sans qu'il soit besoin de recourir à d'autres hypothèses.

J'envoyai immédiatement un exprès à Athènes avec ordre au chancelier substitué, M. Gaspary, de faire embarquer le soir même M. Flourens sur le bateau des Messageries Impériales allant à Marseille. Cet agent a rempli mes instructions avec une précision et une mesure dont j'ai tout lieu d'être satisfait. Je joins ici le rapport qu'il m'a adressé.

J'ai eu l'honneur de vous exposer l'ensemble de ces faits par mon télégramme du 29 mai.

Le renvoi de M. Flourens, en France, n'a pas été sans produire une assez forte, et, je crois. salutaire impression. Les discours et les conseils de cet esprit exalté ne laissaient pas que d'encourager les gens au milieu desquels il vivait et dont il ranimait constamment les espérances par des déclamations. A peine était-il parti que M. Boulgaris faisait, à son tour, sortir d'Athènes trois des prétendus députés crétois. Il aurait voulu, m'a assuré M. Delyanni, expulser tout à fait ces hommes du territoire grec, mais afin de ne pas trop braver l'opinion publique, il s'est contenté de les envoyer à Cérigo et il a l'intention de se débarrasser de leurs collègues de la même manière.

M. Erskine remarque que l'affaire candiote est dans un désarroi visible. Les mêmes hommes qui sont venus me consulter sont allés de même chez lui et, il leur a déclaré, comme j'avais fait moi-même, que leur seule ressource était désormais de mettre bas les armes le plus tôt possible, attendu qu'ils ne devaient compter sur aucun appui de la part des grandes Puissances. D'autres Crétois se sont présentés chez le Consul d'Angleterre au Pirée qui leur a tenu le même langage.

. . . .

Voici la version de l'incident, d'après une lettre de Flourens écrite à son arrivée à Marseille :

Les Hommes de la Révolution de 1871. *Gustave Flourens*, par Charles Proles. — Paris, Dépôt général, 111, rue Réaumur, 1898.

Marseille, le 6 juin 1868.

Mon cher ami,

Il y a deux mois à peine, je revenais à Athènes pour aller, de là, rejoindre mes braves et chers Crétois.

J'avais annoncé que je parlerais en public sur les affaires de Crète. Tout le public athénien s'était rassemblé pour m'entendre, sur la place de l'Université.

Vous vous rappelez l'ignoble conduite du Ministère de M. Bulgaris, vendu à la Turquie, lequel, pour m'empêcher d'émouvoir la foule en faveur de la Crète ne trouva rien de mieux que de me faire arrêter par ses agents de police.

Ces sales argousins, dignes de leur maître, allaient même porter la main sur moi si je ne leur en avais imposé par ma fermeté.

Ayant oublié cette infamie ministérielle, je partis pour la Crète où le grand souffle qui planait sur cette île héroïque m'eut bientôt soulagé de ces amertumes cruelles.

On me chargea d'une grande mission et de pleins pouvoirs à l'étranger. Je vins à Athènes.

Je fis là, pour mes Crétois bien-aimés, un grand sacrifice, plus grand mille fois que de m'exposer aux balles des Turcs. Moi, républicain, je consentis à aller voir un roi.

Quelques-uns espéraient qu'une parole mâle et sincère pourrait produire un bon effet sur ce jeune homme. Donc, le 24 mai, à quatre heures du matin, je partis à cheval avec mes compagnons d'armes Poinsot et Ardemaqui, pour Képhissia, ce joli village où sont les sources du Céphise et le séjour d'été de la Cour.

A l'heure convenable, j'allai trouver l'aide de camp de service, et réclamai mon audience.

Cet homme alla chercher des ordres et revint me dire qu'étant Français, je ne pouvais être admis à voir le roi que sur présentation de l'ambassadeur de France.

Je lui répondis que personnellement je serais très satisfait d'être présenté par cet ambassadeur, mais que, m'étant assuré par une conversation de l'avant-veille avec ce personnage de l'opposition de sa politique actuelle à la délivrance de la Crète, je regarderais cette présentation, dans la circonstance actuelle, comme une trahison par moi de la cause crétoise.

A ces mots de trahison, le susdit aide de camp s'emporta et me dit : « Vous n'avez pas le droit, monsieur, de parler ici de cette manière. » Et il appela un officier avec cinq ou six soldats qui m'arrêtèrent et me conduisirent sous une tente.

J'attendis là une demi-heure.

L'officier me fit savoir que si je consentais à ne plus chercher à voir le roi, j'étais libre de retourner à Athènes.

— Ah ! j'en ai déjà trop, lui dis-je, ma mission est pleinement accomplie. J'ai assez constaté sous quelle influence est le roi et n'ai plus aucun désir de le voir.

Je fis venir mon cheval et partis au galop avec mes deux amis.

A peine avions-nous fait la moitié de la route, voici, dans un nuage de poussière, deux voitures qui nous arrivent. Dans l'une, un commissaire de police, trois agents et un sous-officier de ligne ; dans l'autre, le préfet de police avec deux autres agents.

Le commissaire descend de voiture et me somme de le suivre. On me mène d'abord à une caserne très reculée, et l'on m'y enferme dans une chambre, puis, le soir venu, on me conduit à la Préfecture de Police. Là, on me verrouille dans un trou infect et sans air sous l'escalier pour y passer la nuit.

Sur les minuit, j'entends un fracas de voitures, qui s'arrêtent à la porte de la Préfecture. Les agents viennent me chercher et me font monter.

Je trouve le Préfet de Police et un monsieur ganté beurre frais et parfumé d'eau de Cologne. A cette odeur, je reconnus un diplomate.

Le monsieur en question me dit qu'il était M. de Gaspary, chancelier de la Légation française, et qu'il était chargé de me signifier :

« Que la légation française et le gouvernement grec étaient d'accord pour me faire embarquer sur le vaisseau des Messageries impériales qui passait au Pirée cette nuit. »

Au petit jour, une barque me conduisait à bord du *Godavery*, com-

mandé par M. Girard, qui avait reçu l'ordre de me conduire à Marseille.

A Marseille, le commissaire spécial du port, M. Migeon, se montra on ne peut plus aimable. Il était désolé d'avoir à remplir cette fonction d'arrestation à mon égard, et me le répétait sans cesse.

Il me mena chez le Préfet des Bouches-du-Rhône, qui nous reçut immédiatement et fort bien. Ce magistrat dit qu'il allait télégraphier à Paris pour recevoir des instructions à mon égard, et qu'en attendant ces instructions, je devais passer la nuit à bord du bâtiment.

« Si vous ne me faites garder, M. le Préfet, répondis-je, aussitôt retourné au bâtiment, je le quitterai, car je me considère toujours comme libre, et ne puis rester prisonnier qu'autant que continuera l'emploi de la force à mon égard. »

Je passai la nuit à bord du *Godavery*, sous la garde de trois agents. Au matin, M. Migeon revint avec l'ordre venu de Paris de me mettre immédiatement en pleine liberté.

M. Bulgaris, comme vous le savez, est habitué à user de l'assassinat politique et à frayer avec les brigands. C'est pourquoi je retourne ce soir, par le paquebot français, à Athènes, pour continuer à suivre la voie de la légalité et apprendre ce qu'osera encore contre moi ce majestueux imbécile.

Gustave FLOURENS.

D'après les « *Souvenirs d'un Philhellène* », l'officier de service à la villa royale n'était autre qu'un jeune danois, gendre de Gobineau. Le ministre de France voulut avant tout plaire au roi. Il faut comprendre combien la vie diplomatique a d'épines pour un diplomate qui voit un collègue de Russie *persona grata* alors que lui, malgré son mérite incontestable, n'est qu'un représentant. On a parlé souvent de fièvre obsidionale, mais quel mot faudrait-il employer pour désigner l'espèce de fièvre qui possède un diplomate lorsque les souverains ne vont pas jusqu'à le regarder comme un homme et ne négligent pas une fois de s'informer de la santé du souverain qu'il représente. Il avait évidemment oublié qu'il n'était plus en pays de capitulations et qu'un Français, même indésirable, jouissait de sa liberté en Grèce tant que le Gouvernement hellénique n'avait pas manifesté son intention de l'expulser. Mais qu'était une faute de droit international auprès d'un service personnel rendu au souverain !

Il y avait faute cependant et ce qui est pis à un moment critique pour le Gouvernement de l'Empereur. Le 31 mai paraissait à Paris le premier numéro de la *Lanterne*. Ce n'était pas le moment pour un fonctionnaire d'invoquer le fait du prince.

Flourens fut laissé en liberté sur le quai de Marseille et il en profita pour revenir à Athènes par le premier bateau. Gobineau dut savoir le jour de ce retour ce qu'est la perte de face. La Cour n'était pas débarrassée de ce pseudo-Crétois bruyant et intempestif.

Le comité d'Athènes, les ministres grecs, et le gendre de Gobineau étaient tous en droit de penser qu'il y avait eu gaffe du ministre de France et désaveu de son Gouvernement. D'autre part le Roi se montra froissé de ce qu'il n'eût pas été possible de garder en France un homme qui avait aussi grossièrement agi vis-à-vis du souverain. Sans doute le ministre de Russie, agacé par la manœuvre de Gobineau pour s'imposer comme « *persona grata* », avait su expliquer au roi Georges que son Gouvernement n'aurait jamais laissé revenir à Athènes un Russe qui se serait conduit comme M. Gustave Flourens.

Le marquis de Moustier informé réagit en se plaçant sur le terrain du droit international méconnu par Gobineau :

Grèce, 1868, vol. 93.

TÉLÉGRAMME CHIFFRÉ (Copie).

Le Ministre des Affaires étrangères au Comte de Gobineau à Athènes.

Paris, 24 juin 1868.

expédié à 4 h. du soir.

f° 358-359.

Vous me dites que M. Flourens est revenu à Athènes et que le Roi et M. Delyanni ont voulu savoir pourquoi ce personnage avait reparu et qu'ils ont l'un et l'autre insisté sur ce point qu'il n'était pas probable que le Gouvernement de l'Empereur se montrât indifférent à une insulte personnelle adressée à S. M. Hellénique.

La conduite de M. Flourens pouvait être l'objet de la part du Gouvernement grec soit d'une poursuite judiciaire, soit d'un décret d'expulsion. Si cette dernière mesure avait été prise suivant les formes voulues, nous n'aurions pu y mettre obstacle.

Mais ce n'était pas à vous d'y procéder, les Français n'étant pas en Grèce comme en Turquie sous la juridiction du représentant de l'Empereur. Le Gouvernement grec n'aurait dû en tout cas procéder à l'expulsion qu'après vous avoir adressé un rapport officiel, rapport que vous auriez dû m'envoyer. Le Gouvernement de l'Empereur n'avait du reste aucun droit de retenir M. Flourens en France.

Gobineau répondit le 25 juin par les explications suivantes, mais la doctrine du marquis de Moustier lui fut développée par son chef, dans une dépêche du 26 juin, comme suit :

Grèce, 1868, vol. 93.

Le Comte de Gobineau, Ministre à Athènes, au Marquis de Moustier, ministre des Affaires étrangères.

Képhissia, 25 juin 1868.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous les numéros 20 et 21 à la date du 12 de ce mois. Je me renfermerai dans les limites qu'elles me prescrivent.

M. Flourens avait été arrêté par l'ordre du Gouvernement hellénique et mis en prison lorsque je suis intervenu pour le faire partir. Frappé surtout par la convenance de répondre aux plaintes personnelles que m'adressait le Roi et par l'opportunité de témoigner vis-à-vis du Ministère de l'empressement de lui venir en aide dans ce qui pourrait simplifier l'affaire de Candie, j'ai pris cependant en considération la position de M. Flourens lui-même, et il m'a paru préférable pour lui d'être à Marseille que de donner le scandale d'un procès dont les détails n'auraient pas été pour lui d'une nature flatteuse.

Monsieur Delyanni m'a dit hier que l'on connaissait la retraite de M. Flourens caché ici chez un maître de pension d'où il entretient des relations avec les journaux. Tant que sa conduite ne paraîtra pas de nature à troubler l'ordre, on fermera les yeux sur son séjour à Athènes. Mais, dans l'hypothèse où il chercherait à attirer de nouveau l'attention d'une manière peu acceptable, M. Delyanni m'a déclaré que le gouvernement était décidé à agir et m'a laissé entendre que mon concours lui serait utile. Je me suis montré disposé à faire partir de nouveau M. Flourens si le ministère hellénique pressait l'initiative de l'action et me témoignait officiellement le désir de voir rapatrier ce sujet français.

....

Grèce, 1868, vol. 93.

Au Comte de Gobineau, Ministre de France à Athènes.

Le 26 juin 1868.

F° 369.

Monsieur le Comte, dans votre dépêche en date du 18 de ce mois, vous me mandez que M. Flourens a reparu à Athènes et que le Roi ainsi que le ministre des Affaires étrangères vous ont interrogé sur les circonstances relatives à son retour.

J'ai déjà établi les termes de la situation respective de la Légation et du gouvernement grec en ce qui concerne cette affaire dans ma dépêche du 12 de ce mois et mon télégramme du 24 aura achevé de vous éclairer à ce sujet. Nous n'avions pas à provoquer encore moins à assurer l'éloignement de M. Flourens du territoire hellénique. C'était au Gouvernement lui-même à aviser à ce qu'il avait à faire, les Français, en Grèce, ne se trouvant pas placés sous la juridiction de la Légation. Il pouvait provoquer, soit une poursuite judiciaire, soit un décret d'expulsion et si cette dernière mesure après avoir été officiellement communiquée dans une note motivée s'était trouvée exécutée dans les formes voulues, elle aurait paru à nos yeux parfaitement jus-

tifiée. Mais là se bornait la part qu'il nous était permis de prendre aux dispositions dont la conduite de M. Flourens aurait pu être l'objet et, dans aucun cas nous n'aurions été autorisés à le retenir sur le sol de l'Empire. Je crois superflu d'insister davantage sur ce sujet. Le Roi et son Cabinet ont eu raison de ne point douter des sympathies sincères du gouvernement de l'Empereur, mais ils reconnaîtront certainement que ces sentiments ne peuvent se manifester en dehors des limites qui nous sont tracées par les lois du pays.

Heureusement que G. Flourens ne pouvait guère revenir en Crète et qu'à Athènes il vivait fort mal. Aussi ne tarda-t-il pas à s'en aller. Un rapport à Gobineau, envoyé par M. Rinn, consul de France au Pirée, met le point final aux orageuses relations du descendant d'Ottar Jarl avec le futur général de la commune:

Grèce, 1868, vol. 93.

Le Pirée, 26 juin 1868.

Monsieur le Comte,

Fos 375-378.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire connaître, ce matin, à V. Ex. par le télégraphe, M. Flourens est parti aujourd'hui à bord du *Godavery*, accompagné de ses deux amis inséparables MM. Poinsot et Ardemaqui. A la dernière heure, M. Poinsot a pris trois billets de 3me classe à destination de Messine, et Naples pour lui, M. Ardemaqui et un compagnon. Ce compagnon, dont on lui a demandé le nom et qu'il a déclaré être son domestique, était M. Flourens, qui est arrivé à bord 10 minutes avant l'heure du départ. Une Commission de la Marine impériale qui se réunissait chez moi à 7 h. ne m'a pas permis de rester à bord jusqu'au moment du départ et je regrette de ne pas avoir assisté moi-même à cet embarquement. Mais le départ est certain.

Hier matin, un M. Adrien Martin, professeur de français, qui était établi à Syra et écrivait dans l'*Indépendance hellénique*, vint me voir au sujet d'une petite affaire de douane. Je savais qu'il était très lié avec M. Flourens et au courant de toutes ses démarches. Je le fis causer. J'appris que M. Flourens n'était pas sorti d'Athènes depuis son retour du 10 juin bien qu'il eût, dans ces derniers temps, quitté la maison de M. Canellopoulo ; qu'il était très souffrant, découragé, furieux contre les Grecs d'Athènes et de Syra ; et, qu'en outre, il avait la plus grande crainte d'être arrêté par ordre du Président du Conseil. M. Martin se jeta même à ce sujet dans des exagérations ridicules, mais qui m'ont confirmé dans la pensée que M. Flourens avait réellement peur. M. Martin me dit d'ailleurs qu'il avait vu M. Flourens la veille et me fit comprendre qu'il irait lui dire adieu avant de s'embarquer sur le paquebot pour retourner en France avec sa mère. J'avais déjà dit à ce jeune homme que j'avais connu M. Flourens dès son enfance et que j'étais resté longtemps en relations avec sa famille. Je cherchai alors à tirer parti de ce qu'il venait de me dire. Je lui représentai que M. Flourens avait grand tort, malade comme

il était, sous le coup de préoccupations graves et dans un état d'exaltation que ses amis eux-mêmes devaient reconnaître, de rester en Grèce pendant la saison d'été ; que puisqu'il paraissait lui-même ne rien espérer pour le moment dans l'intérêt de la cause qu'il défendait et puisqu'il éprouvait même des craintes pour sa sûreté personnelle, il me semblait que ses amis devraient, ne fût-ce que dans l'intérêt de sa santé, l'engager à rentrer momentanément en France ; que, sans doute, il se rendrait à leur avis ; que, quand à moi, j'avais réellement peur, après les souffrances physiques qu'il avait éprouvées en Crète, que sa raison pût souffrir quelque atteinte pendant les chaleurs de l'été grec. J'insistai surtout sur ce dernier point qui paraissait préoccuper M. Martin ; je citai des exemples et j'ajoutai que je regrettais vivement que me position officielle ne me permît pas d'insister auprès de M. Flourens lui-même parce qu'il pourrait penser que mes conseils ne seraient pas réellement dictés par son intérêt personnel. Enfin j'engageai sérieusement M. Martin à le décider à partir avec l'aide de MM. Poinsot et Ardemaqui. En me quittant après une heure et demie de conversation, M. Martin, qui m'avait à plusieurs reprises parlé de l'exaltation de M. Flourens, paraissait très frappé de mes observations.

J'ignore si elles ont porté fruit et si elles sont pour quelque chose dans le départ de M. Flourens. Je l'espère et j'en serais heureux. Dans tous les cas ce départ n'était assurément pas décidé hier matin ; et, au moment où on levait l'ancre, un employé des Messageries entendit M. Poinsot dire à son voisin : « Grâce à Dieu, nous l'avons décidé à partir ».

. . . .

Veuillez agréer, etc...

Signé : Rinn.

Quelques jours après, le 9 juillet, le comte de Gobineau recevait la nouvelle de son transfert à la légation de Rio-de-Janeiro. Il semble probable que le département avait estimé cet agent plus propre à rendre des services dans des pays impliqués accidentellement dans la grande politique. Peut-être sa haute culture avait-elle été remarquée après sa mission en Perse et avait-on voulu l'éprouver dans le mâquis de la Question d'Orient. Mais il eut un incident avec l'amiral Simon, commandant la division navale, et fut désavoué par les Affaires Etrangères. Il lut au ministre Delyanni une pièce qu'on ne l'avait pas chargé de lire et dans l'affaire Flourens il agit comme un lourdaud. C'était beaucoup.

Ces pages n'apprendront rien aux admirateurs de Gobineau, mais, en montrant la beauté de son style diplomatique, elles révèleront qu'il fut aux prises avec des difficultés de carrière

qu'un esprit de moins haute classe aurait pu aisément résoudre. Pour les personnes qui s'intéressent à ce qui aurait pu être, je note que si la reine Olga avait été plus sensible au tumulte soulevé à sa porte par Flourens, le roi Constantin, né le 3 août 1868, aurait pu ne pas venir au monde ou y venir dans de mauvaises conditions, et l'on peut rêver à des modifications dans l'histoire de la guerre mondiale.

ROBERT DE BILLY.

LES TERRITOIRES AUTONOMES
CRÉÉS APRÈS LA GRANDE GUERRE

On se propose, dans la présente étude, d'examiner le statut international et le statut intérieur des *territoires* autonomes créés après la grande guerre. Il n'y sera donc point question de l'autonomie accordée à des éléments ethniques formés d'individus disséminés et qui n'occupent pas des territoires d'un seul tenant; par suite les droits reconnus après la guerre par la Grèce aux Valaques du Pinde ou par la Roumanie aux Saxons de Transylvanie ne seront point étudiés ici, pas plus que les droits accordés ou maintenus après la paix par diverses Puissances aux communautés juives; le lecteur pourra se reporter sur ces divers points à l'ouvrage si complet de M. Fouques-Duparc sur la *Protection des Minorités.* De même ne parlera-t-on pas ici du Spitzberg ou de la Bessarabie, qui ne sont pas des territoires autonomes, mais simplement des régions où le traité de 1919 pour le Spitzberg et le traité de 1920 pour la Bessarabie ont imposé à la Norvège et à la Roumanie des obligations particulières.

Les pays autonomes dont je vais parler ne sont d'ailleurs pas les premiers que l'Europe ait connus. Déjà le Congrès de Vienne de 1815 avait organisé en pays autonome la Pologne russe qui avait été dotée d'un vice-roi, d'une Diète et d'une armée particulières; cette Pologne russe, appelée aussi Pologne du Congrès ou royaume du Congrès, avait été précédée dans ce même empire par une autre province également autonome mais antérieurement à 1815 : le Grand-Duché de Finlande. La Pologne vice-royale ne survécut pas d'ailleurs aux mouvements de 1830; mais la Pologne autrichienne se vit accorder par l'Autriche après 1867 une autonomie plus grande que celle des autres

pays de la couronne cisleithane, et elle eut jusqu'à deux ministres dans les conseils de l'Empire cisleithan. Dans ces divers cas c'est la différence de race qui obligeait la Russie ou l'Autriche à accorder l'autonomie. Pour les Dominions britanniques, dont certains comme le Canada ou l'Irlande sont devenus peu à peu quasi-indépendants, c'est la différence de race seule qui a obligé la métropole à autonomiser l'Irlande, tandis qu'au Canada l'éloignement a favorisé les efforts que faisaient tous les colons pour leur rendre leur pays plus libre, la différence de race ne contribuant à soulever que les colons français.

Le mouvement en faveur des autonomies provinciales ou régionales s'est beaucoup développé après la grande guerre : les traités qui l'ont suivie ont tous tendu à donner satisfaction au principe des nationalités; mais, comme on n'aurait pas pu consacrer partout ce principe sans créer des Etats trop faibles économiquement ou stratégiquement, les Puissances Alliées et plus tard la Société des Nations ont décidé de constituer en provinces autonomes certaines nations ou fractions de nations que l'on était obligé de placer sous la dépendance d'un état de race différente et dont on croyait devoir protéger néanmoins la race, la langue ou la religion.

A l'heure actuelle l'Europe nous présente neuf de ces régions ou provinces autonomes : la ville et le territoire de Memel, la Ruthénie subcarpathique, les Iles d'Aland, la Haute-Silésie polonaise, les trois voïvodies de la Galicie orientale, les îles d'Imbros et de Ténédos et le Mont-Athos.

Il est superflu de rappeler que la Ville Libre de Dantzig ne saurait figurer dans cette nomenclature : Dantzig n'est pas en effet une province, c'est un Etat placé par le traité de Versailles sous le protectorat diplomatique de la Pologne et sous la protection générale de la Sociétés des Nations (1).

I.

Le Territoire autonome de *Memel* a pour origine l'article 99 du Traité de Versailles, qui est ainsi conçu : « L'Allemagne re- » nonce, en faveur des Principales Puissances Alliées et Asso-

(1) V. Piccioni, *Le Statut de Dantzig.*

» ciées, à tous droits et titres sur les territoires compris entre
» la mer Baltique, la frontière Nord-Est de la Prusse orientale
» décrite à l'article 28 du présent traité et les anciennes fron-
» tières entre l'Allemagne et la Russie. L'Allemagne s'engage à
» reconnaître les dispositions que les P. P. A. A. prendront re-
» lativement à ces territoires notamment en ce qui concerne la
» nationalité des habitants. »

Il s'agit, on le voit, de la bande de terre ci-devant prusienne qui, située au nord de l'embouchure du Niémen le long de la frontière russe, comprend la ville et le port de Memel. On s'est demandé s'il n'aurait pas mieux valu donner ce territoire, comme accès à la mer, à la Pologne aux lieu et place du couloir actuel; mais, une telle solution aurait été contraire au principe des nationalités, car la population du pays de Memel est surtout allemande ou lithuanienne, tandis que le *couloir* est, quoi qu'on en dise, habité en majorité par des Polonais. Dès lors Memel ne pouvait être qu'à l'Allemagne ou au nouvel Etat de Lithuanie en quête d'un port. La ville même, si elle avait été consultée, ne tenait pas plus à être lithuanienne que polonaise; et, ne pouvant être allemande, elle aurait préféré un sort analogue à celui de Dantzig.

Les Puissances alliées décidèrent de remettre Memel à la Lithuanie; et, comme sa population est en majorité allemande, elles en firent un district autonome. Cela était conforme, d'ailleurs, aux desseins de la politique anglaise qui tendait à multiplier autour de la Baltique les régimes auxquels pouvaient être soumis les ports de cette mer.

Ce fut la conférence des Ambassadeurs qui, par sa délibération du 18 février 1923, rattacha le territoire de Memel à la Lithuanie mais sous réserve de son autonomie, autonomie qui fut acceptée et reconnue par la Lithuanie (convention de Memel de 1924) et proclamée aussi par le statut de Memel.

D'après ces textes un gouverneur, nommé par le président de la République lithuanienne, administre Memel et représente ce territoire dans les questions qu'il peut avoir à débattre avec la Lithuanie. La législation locale est l'œuvre d'une Diète que le Gouverneur, assisté d'un directoire, sorte de ministère particulier, peut convoquer, ajourner ou dissoudre. Contre toute loi,

proposée par la Diète, qui mettrait en question le statut actuel de l'autonomie, le Gouverneur a un droit de *veto* absolu.

Les questions dont s'occupe cette Diète locale sont relatives aux cultes, à l'instruction publique, aux lois sociales, à l'hygiène, à la police (sauf à celle des frontières), aux chemins de fer locaux, à la navigation locale, à la justice, à l'agriculture, à la pêche, aux contributions directes et aux taxes locales.

Les autres questions, telles que les douanes, la défense du pays, les voies ferrées d'un caractère général ou international, etc., sont du ressort du parlement lithuanien.

Cette étendue de l'autonomie de Memel peut être augmentée par le Parlement lithuanien; mais il ne peut la restreindre que d'accord avec la Diète de Memel.

Il est superflu d'ajouter que ni la Diète de Memel, ni le Parlement lithuanien ne peuvent prendre aucune disposition contre la liberté de navigation du Niémen, lequel, ayant été déclaré « international » par le Traité de Versailles (articles 331 et s.), voit sa liberté placée sous la garantie de la Société des Nations.

Il est intéressant de remarquer, à ce propos, que la Société des Nations a un délégué dans l'administration du port de Memel, qui est nommé par le Comité technique de cette Société afin d'être arbitre entre les membres lithuaniens et mémélois de la direction du port.

Mais là n'est pas le principal droit d'intervention de la Société des Nations dans les affaires de Memel.

Les Puissances Alliées ont reconnu à la Diète de Memel le droit de recourir à la Société des Nations quand l'autonomie serait en péril. Et cette garantie des droits de Memel était indispensable, car Memel, étant une simple province, bien qu'autonome, ne pourrait pas s'adresser de lui-même à la Société des Nations et ne pourrait pas espérer, en cas de conflit au sujet de l'autonomie avec la Lithuanie, voir celle-ci présenter sa réclamation.

Voilà pour la sécurité du statut.

Quant à la sécurité territoriale de Memel, elle résulte du Traité de Versailles. En effet, d'après l'article 99, l'Allemagne « s'engage à reconnaître » ce que les Puissances Alliées feront du Territoire auquel elle a renoncé; ces Puissances pourraient donc

à l'occasion lui reprocher d'avoir violé ses engagements, et la Lithuanie pourrait recourir à elles si l'Allemagne cherchait à y manquer.

Le statut de Memel ainsi organisé ne semble pas avoir établi la paix définitive entre Lithuaniens et Allemands. D'après les journaux du 17 août 1931, l'Allemagne aurait fait une démarche auprès des grandes puissandes en vue d'attirer leur attention sur la gravité du conflit qui pourrait éclater si les bruits d'un coup d'Etat venaient à se confirmer. La France a chargé son Ministre à Kovno de faire une enquête à Memel, et les autres Puissances ont agi de même. La Lithuanie a officiellement et formellement démenti tous ces bruits.

II.

A ce territoire autonome de Memel, le traité conclu le 10 septembre 1919 à Saint-Germain-en-Laye entre les Puissances Alliées et Associées d'une part et le nouvel Etat tchéco-slovaque d'autre part en a ajouté un autre, la *Ruthénie Sub-Carpathique*.

Ce traité constate dans son préambule que les populations ruthènes du sud des Carpathes ont demandé à être unies à la nouvelle république tchéco-slovaque et s'y sont en fait agrégées. Mais le même préambule rappelle, d'autre part, que la Tchéco-Slovaquie « désire conformer ses institutions aux idées de liberté et de justice » et « en donner une sûre garantie à tous les habitants de ses territoires ». Or par ces « idées de liberté et de justice » les négociateurs de 1919-1920 entendent la libre disposition des peuples et le respect de leur race, de leur religion et de leur langue. Dès lors le Traité de Saint-Germain nous présente une double série de dispositions : les unes tendant à protéger la race, la religion et la langue des diverses nationalités dont les individus se présentent soit isolément, soit groupés, en Tchéco-Slovaquie, les autres tendant à protéger plus sûrement cette triple catégorie de droits chez cette fraction de la nationalité ruthène qui au sud des Carpathes a été comprise dans la Tchéco-Slovaquie et s'y présente d'un seul tenant.

Pour atteindre ce dernier but, le traité accorde « la plus large autonomie » à la Ruthénie subcarpathique. Son chapitre II (art. 10

et s.) est consacré à l'organisation de ce territoire. L'article 11 dispose « qu'il sera doté d'une Diète autonome, qui exercera le » pouvoir législatif en matière de langue, d'instruction et de » religion, ainsi que pour les questions d'administration locale » et pour toutes autres questions que les lois de l'Etat tchéco-» slovaque lui attribueraient. » On le voit, cette Diète a des attributions qui peuvent être larges, mais qui sont limitées par le chapitre II du traité ou par les lois tchéco-slovaques; une question législative non prévue par ces textes et concernant la Ruthénie devra être portée devant la Diète de Prague.

Le gouverneur du territoire est nommé par le Président de l'Etat tchéco-slovaque mais est responsable devant la Diète ruthène (art. 11). Les fonctionnaires dépendant de lui seront autant que possible ruthènes (art. 12). Les électeurs ruthènes seront aussi représentés, dans la même proportion que les autres sujets tchèques, à l'Assemblée législative de Prague; mais leurs députés n'y voteront pas dans les matières législatives du même ordre que celles attribuées à la Diète ruthène (art. 13). Enfin la Tchéco-Slovaquie consent à ce que « dans la mesure où les stipulations des chapitres I et II (du Traité) affectent des per-» sonnes appartenant à des minorités de race, de religion ou » de langue, ces stipulations constituent des obligations d'inté-» rêt international et soient placées sous la garantie de la So-» ciété des Nations. Elles ne pourront être modifiées sans l'as-» sentiment de la majorité du Conseil de la Société des Na-» tions ».

Les droits de la minorité ruthène sont donc protégés à la fois par les articles généraux du chapitre Ier, qui s'appliquent à tous les sujets tchéco-slovaques qui ne sont pas de race tchèque, et par les articles du chapitre II que nous venons d'examiner. Tous ces articles sont placés, ainsi qu'il vient d'être dit par l'article 13, sous la garantie de la Société des Nations.

Les articles du chapitre Ier, et notamment les articles 7-9, reconnaissent à tous les sujets tchèques le droit d'utiliser leur langue en matière religieuse, privée ou publique, le droit de l'enseigner, et en général la jouissance de privilèges identiques, sans distinction de race.

Comment cette égalité des langues s'exercera-t-elle dans les

Etats contenant des minorités? Précisément la législation tchéco-slovaque peut à cet égard servir de modèle, et le lecteur n'a qu'à se reporter, pour étudier son fonctionnement, à l'ouvrage de M. Jacques Fouques-Duparc sur la *Protection des Minorités* (p. 231 s.). Il y verra que les principes en la matière sont posés par la loi tchéco-slovaque du 29 février 1920. L'article I[er] de cette loi précise que la langue tchèque est la langue du commandement dans l'armée, du texte des billets de banque, et la langue dans laquelle, *sauf pour le territoire ruthène,* les tribunaux et autres organes de la République exercent leurs attributions. Donc en territoire sub-carpathique c'est le ruthène qui est la langue des tribunaux et des autorités locales. En outre les hommes qui ne savent pas le tchèque pourront employer leur langue maternelle devant les tribunaux, et dans leurs rapports avec leurs chefs militaires et les autres autorités de la République (loi de 1920; art. 1-3). Cette loi prévoit d'ailleurs minutieusement les diverses hypothèses qui peuvent se présenter.

III.

L'*Archipel des Iles d'Aland* fournit un troisième exemple de territoire autonome. Cet archipel, de population et de langue suédoises, faisait partie avant la guerre du grand-duché de Finlande dans l'Empire russe. Il a été laissé à la Finlande — désormais séparée de la Russie — par le Conseil de la Société des Nations qui, dans sa décision du 27 juin 1921, a adopté l'accord intervenu entre la Finlande et les Alandais, accord faisant de cet archipel une province autonome. « La Finlande, — est-il dit » dans l'article 1[er] de cet accord, résolue à garantir à la popula- » tion des îles d'Aland la préservation de sa langue, de sa cul- » ture et de ses traditions locales suédoises s'engage à introduire » à bref délai dans la loi d'autonomie des îles d'Aland du 27 mai » 1920 lse garanties ci-dessous. » Ce sont : le maintien de la langue suédoise dans les écoles publiques (art. 2), la protection des Alandais contre l'installation d'immigrants sur leur territoire (art. 3 et 4), la participation du Landting des îles d'Aland à la nomination du Gouverneur (art. 5). Le Landting ou Conseil provincial alandais a le droit de formuler toutes plaintes ou récla-

mations au sujet des garanties susdites, et la Finlande « s'engage à transmettre ces plaintes, avec ses observations, au Conseil de la Société des Nations ».

Quelles sont les limites de l'autonomie alandaise? D'après la loi finlandaise du 27 mai 1920, les questions relatives à la justice, aux affaires étrangères, aux affaires militaires, à la législation, aux finances nationales, etc., sont réservées à la Diète de Finlande (art. 9 et 17). Les questions non énumérées en ces deux articles sont du ressort du Landting (art. 10); ici donc, contrairement à ce qui se passe pour la Ruthénie subcarpathique, c'est l'assemblées provinciale qui a la compétence législative générale et ordinaire. La langue officielle de l'administration de l'archipel est le suédois (art. 29 de la loi de 1920).

Le statut constitutionnel de ces îles est, on l'a vu, garanti par la Société des Nations; mais l'archipel a aussi un statut international particulier que la Société des Nations garantit également. En effet, si ces îles, entre les mains de la Suède, auraient été un danger pour la Finlande, il n'en est pas moins vrai que la Finlande, en y élevant des fortifications, aurait créé un danger aux approches de Stockholm. Une convention conclue le 21 octobre 1921 entre l'Allemagne, le Danemark, l'Esthonie, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Lithuanie, la Pologne et la Suède, a donc neutralisé ces îles et leur a imposé une servitude de désarmement; et elle a placé cette double servitude sous la garantie de la Société des Nations. Seule la police locale peut occuper l'archipel. Donc la Finlande ne peut y entretenir aucune autre force armée; et, pour qu'elle ne soit pas tentée d'y mobiliser au moins les indigènes, la Convention de 1921 y a exempté la population de tout service militaire. Dans le cas où un Etat étranger voudrait y débarquer des forces, la Finlande ferait appel à la Société des Nations; mais l'article 7 de la Convention de 1921 permet, en cas d'attaque brusquée, à la Finlande d'y débarquer des troupes finlandaises en attendant l'arrivée des troupes des Puissances associées.

IV.

La Haute-Silésie polonaise constitue également un territoire autonome. On se rappelle les discussions qui eurent lieu en 1919 au sujet de l'attribution des divers districts de la Haute-Silésie; en vertu de l'article 88 du Traité de Versailles diverses régions silésiennes furent soumises au plébiscite pour trancher la question. Le district de Kattowitz, qui comprend plus de 4.000 kilomètres carrés et plus d'un million d'habitants, fut ainsi attribué à la Pologne; mais, pour donner plus de sécurité aux droits reconnus, comme minorité ethnique, aux Allemands du pays, ce district fut constitué par la Pologne en voïvodie ou province particulière et, qui plus est, en voïvodie autonome. La loi constitutionnelle polonaise de 15 juillet 1920 sanctionna cette organisation, et pourvut cette voïvodie d'une diète autonome, à qui l'article 4 de la loi a conféré le pouvoir législatif dans les matières suivantes : emploi du polonais et de l'allemand dans les actes administratifs, hygiène, division administrative de la Haute-Silésie, organisation des forces de police et de gendarmerie, routes et voies ferrées locales, enseignements, cultes, assistance, agriculture, taxes locales. L'initiative des lois devant la diète appartient au voïvode; mais, contrairement à ce qui a lieu dans d'autres pays autonomes étudiés ici, c'est le Président de la République polonaise, et non le voïvode, qui a le droit de convoquer, de suspendre et de dissoudre la diète silésienne. On voit qu'à part ce dernier détail, qui a son importance comme on le verra plus loin, il est difficile d'être plus autonome que ne l'est la Silésie polonaise : ainsi, par exemple, la diète ne se contente pas de contrôler la gendarmerie locale et de légiférer à son sujet, elle *l'organise*. Cela n'empêche pas que, comme il a été dit plus haut pour la diète de la Ruthénie subcarpathique, les pouvoirs de la diète silésienne, quelque larges qu'ils soient, sont limités par la loi; la compétence ordinaire, en matière législative, appartient au Parlement de Varsovie; la même observation s'appliquerait aux diètes des trois voïvodies galiciennes.

Les habitants de la Silésie polonaise, dont le statut territorial est garanti, comme on l'a vu, par l'article 88 du Traité de

Versailles, ont en outre leurs droits de minorité ethnique, qui viennent d'être énumérés ci-dessus, garantis par les articles 7 à 12 du Traité conclu le 28 juin 1919 entre les Puissances Alliées et la Pologne, traité dont l'article 12 place ces droits sous la garantie de la Société des Nations.

Il convient d'ajouter que, à la suite des dissensions incessantes entre Allemands et Polonais en Silésie polonaise, la Diète de Kattovitz a été dissoute en 1929 par le Président de la République polonaise et n'a pas été convoquée depuis.

Signalons en terminant que le Conseil de la Société des Nations a émis le 12 octobre 1921 le vœu que les Polonais habitant la partie de la Haute-Silésie attribuée définitivement à l'Allemagne fussent admis, « conformément à l'équité », à jouir pendant quinze ans des droits reconnus par le traité polonais aux minorités ethniques; mais ceci est en dehors de notre sujet qui ne traite que des minorités habitant des territoires autonomisés.

V.

La voïvodie de Silésie n'est pas la seule qui soit autonome parmi les seize voïvodies ou régions administratives polonaises. Un régime analogue est également appliqué aux *trois voïvodies de la Galicie orientale*, c'est-à-dire aux voïvodies de *Lwow* (Léopol ou Lemberg), *Stanislawow* et *Tarnopol*, qui sont en grande partie habitées par des Ruthènes. L'autonomie de ces trois voïvodies n'est pas reconnue par un traité international; mais elle est le résultat d'une promesse faite par la Pologne aux Principales Puissances Alliées et Associées et acceptée par la Conférence des Ambassadeurs. Après que, par le Traité de Riga de 1921, la possession de la Galicie orientale eût été reconnue par les Soviets à la Pologne, la Conférence des Ambassadeurs reconnut cette annexion à la condition que l'autonomie de cette région fût accordée par la Pologne, ce à quoi celle-ci a consenti.

Déjà toutes les voïvodies en Pologne sont quelque peu décentralisées et ont leur diétine locale; mais la loi constitutionnelle polonaise de 1922 a, en outre, déclaré autonomes les trois voïvodies galiciennes de Lwow, Stanislavow et Tarnopol. Cette loi éta-

blit dans ces trois voïvodies une organisation assez particulière (loi du 26 septembre 1922) : en effet l'art. 10 de cette loi dispose que la diétine de chacune de ces voïvodies comprendra deux Chambres, d'un nombre égal de députés, dont une comprendra les députés ruthènes et l'autre les députés des autres races (c'est-à-dire les députés polonais, juifs et allemands). Les deux Chambres délibèrent réunies pour les questions communes et séparément pour les questions particulières à chaque curie. La diétine de Lwow comprend en tout cent membres, et celles des deux autres voïvodies en comptent chacune soixante.

D'après l'article 9 l'autonomie de ces trois voïvodies et la compétence de leurs diétines embrassent les questions relatives aux cultes, à l'enseignement (sauf celles qui concernent l'Université ruthène qui est d'Etat (art. 24),) à l'assistance, à l'hygiène, aux travaux publics, à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, à l'organisation des communes et des districts et au budget local.

Les autorités autonomes (art. 22-23) règlent aussi l'emploi des langues dans le service intérieur et dans l'enseignement. Ce sont les mêmes attributions que pour la Diétine de Silésie, sauf qu'il n'est pas question ici de l'organisation de la gendarmerie provinciale, ce qui, étant donné l'effectif de la population ruthène, donnerait trop d'influence à celle-ci sur la police.

Les droits de la minorité ruthène dans la République de Pologne sont donc garantis d'abord par le Traité polonais de 1919 qui les place (art. 12) sous la garantie de la Société des Nations; et de plus dans les trois voïvodies les droits des Ruthènes sont reconnus en outre par la loi d'autonomie et par la décision de la Conférence des Ambassadeurs citée plus haut.

VI.

Il reste maintenant à étudier l'autonomie dans des territoires plus petits et où elle a été reconnue avec moins de solennité. Il s'agit d'abord des *Iles d'Imbros et de Ténédos* dans l'Archipel. Ces îles, dominant l'entrée des Dardanelles, avaient déjà été laissées à la Turquie sous certaines conditions par le Traité de Sèvres alors que toutes les autres îles de l'Archipel étaient dé-

clarées grecques. Le Traité de Lausanne du 4 février 1923, signé entre l'Angleterre, la France, l'Italie, le Japon, la Grèce, la Roumanie et la Yougo-Slavie d'une part, et la Turquie de l'autre, a confirmé cette disposition (art. 14, 1°) et a déclaré que ces deux îles jouiraient « d'une organisation administrative » spéciale composée d'éléments locaux et donnant toute garan- » tie à la population indigène non musulmane [qui est en » grande majorité] en ce qui concerne l'administration locale » ainsi que la protection des personnes et des biens. »

Cela implique l'existence d'un Conseil élu à côté du Gouverneur de chaque île.

De plus l'ordre (même art.) sera assuré par une police locale composée d'éléments indigènes. Et, comme ces deux îles sont démilitarisées en vertu de la Convention des Détroits (art. 18) et désarmées en vertu de l'article 178 du Traité de Lausanne, il en résulte qu'aucune force turque ne peut les occuper. Il est vrai qu'elles sont sous une sorte de protection de la Société des Nations à laquelle les signataires de la Convention des Détroits pourraient recourir en cas de menace de violation de cette convention; mais ce droit n'appartient pas à la Turquie, qui ne fait pas partie de la Société des Nations.

L'article 14 ayant négligé de dire que les populations d'Imbros et de Tenedos étaient exemptes du service militaire, la Turquie pourra y recruter, mais sans maintenir les conscrits dans l'île.

VII.

Un autre petit territoire de population en majorité grecque qui est autonomisé, et qui l'a été de tout temps, est le *Mont Athos*. Il ne devrait donc pas être mentionné ici, son autonomie étant antérieure à la grande guerre; mais, comme elle a été reconnue et garantie par les Principales Puissances Alliées et Associées en 1920, elle doit tout de même être citée dans cette étude. On sait que le Mont Athos, qui fait partie de la Grèce depuis la grande guerre, est uniquement habité par des moines orthodoxes, au nombre de cinq mille environ, répartis en vingt couvents, tous grecs à l'exception d'un couvent russe et d'un bulgare. Cette province monastique s'est toujours administrée

elle-même, régie par le Conseil des vingt higoumènes, même sous la domination turque. Elle a revisé sa constitution en 1924 et l'article 13 du Traité signé en 1920 entre la Grèce et les Principales Puissances alliées et associées a reconnu son autonomie, qui est garantie aussi par la constitution grecque. Ces moines font eux-mêmes leur police, à l'exclusion de toute autre force armée; et l'autorité grecque n'est représentée, chez eux, que par un seul fonctionnaire, qui réside à Kaïré et ne peut amener sa femme dans la presqu'île, celle-ci étant interdite à tout être féminin.

VIII.

On le voit : parmi les territoires autonomes qui viennent d'être étudiés ici, *Memel* a son statut territorial garanti par l'article 99 du Traité de Versailles et son autonomie garantie par un recours possible de sa Diète à la Société des Nations; la *Ruthénie subcarpathique* a son autonomie également garantie par la Société des Nations (article 13 du Traité tchéco-slovaque); de même nous avons vu que la Société des Nations peut intervenir en faveur du statut d'*Aland* et de la *Silésie polonaise*. *Imbros et Tenedos,* déclarées autonomes par les Puissances alliées et associées et démilitarisées par la Convention des Détroits, voient aussi leur statut territorial et politique garanti indirectement par la Société des Nations, qui pourrait également, si elle était saisie d'une plainte par l'une des Puissances alliées, rappeler à la Pologne l'engagement que celle-ci a pris pour les *trois Voïvodies galiciennes*. Enfin, l'article 13 du Traité grec engageant la Grèce vis-à-vis des Puissances alliées et associées, celles de ces Puissances qui sont membres de la Société des Nations pourraient recourir à elle en faveur de l'autonomie du *Mont Athos*.

Donc les autonomies précitées jouiront de la protection directe ou indirecte de la Société des Nations. Mais, en cas de violation brusquée des engagements pris, les membres de la Société sont simplement tenus par l'article 10 du *Covenant* à délibérer (*advise*) et à entamer les procédures peu rapides des articles 11 à 16; il ne faut pas oublier, en outre, que comme l'a fait remarquer le délégué du Canada à Genève, les sanctions prononcées éventuel-

lement par la Société ne pourraient être exécutées qu'après le vote des subsides nécessaires par les Parlements des signataires. Une autre cause de faiblesse des garanties établies par la Société des Nations provient de l'article 19 du pacte qui autorise l'Assemblée à remettre de temps en temps en question les pactes qui ne lui paraissent plus applicables.

Quels que soient d'ailleurs les avantages et les faiblesses du régime organisé pour les territoires autonomes, les événements actuels montrent qu'il est loin d'en consolider entièrement la tranquillité. Dans la plupart de ces territoires, l'élément ethnique dissident est l'objet de la propagande d'un Etat voisin de même race ou habité par la même race, ce qui entretient l'agitation, et l'on voit le Conseil de Genève ou les Puissances Alliées assaillis aujourd'hui par les réclamations des Allemands de Memel qui dénoncent les projets de coup d'Etat de la Lithuanie, et par celles des Allemands de la Silésie polonaise ou des Polonais de la Haute-Silésie allemande, tandis que la Pologne, après avoir dissous la Diétine de Silésie, essaie vainement de refréner l'agitation des Ruthènes des trois Voïvodies en plaçant ces trois régions sous un gouverneur-général unique. Les questions que l'on a voulu résoudre en 1919-1920 ne sont donc pas encore résolues définitivement.

Camille PICCIONI.

LE RÈGLEMENT DE LA QUESTION FRANCO-SIAMOISE

ET LE RETOUR D'ANGKOR AU CAMBODGE

Parmi les milliers de visiteurs que les moyens de transport les plus rapides déversaient tous les jours aux portes de l'Exposition Coloniale, bien peu, gravissant les degrés d'Angkor-Watt, savaient qu'il y a moins de 25 ans, ce témoin de la grandeur Khmer appartenait au Siam et qu'il fallait, pour l'atteindre, une véritable expédition.

Le voyageur, parti de Pnom-Penh, capitale du Cambodge, remontait en chaloupe à vapeur le Tonlé-Sap ou Grand-Lac, que la crue du Mékong remplit pendant la saison des pluies et qui s'écoule vers le fleuve quand la baisse des eaux renverse le courant. Il naviguait à travers la « forêt noyée », frôlant les branches supérieures de grands arbres qui seuls émergaient des eaux, et s'arrêtait, le soir, près d'un buisson qu'embrasaient subitement des myriades de lucioles palpitantes de lumière.

En pirogue, il remontait une rivière trop peu profonde pour porter la chaloupe et débarquait près d'une « sala », ouverte à tous moustiques et à tous vents, simple toit porté par quatre poutres, sous lequel il dressait son lit, sa moustiquaire et attendait le matin.

Au lever du soleil, une charette à buffle le conduisait à Angkor : à Angkor-Watt d'abord, le temple dont la reproduction nous a émerveillés, puis à Angkor-Thom, l'ancienne capitale de l'empire Khmer, dernier vestige d'un grand passé, plus émouvant peut-être que le temple lui-même, avec les têtes colossales du Bayon, qu'enlaçaient alors les racines d'arbres centenaires et qu'un enchevêtrement de lianes revêtait d'une parure étrange et magnifique.

Nos savants ont dû sacrifier la parure à la conservation des ruines : la poussée des racines achevait lentement de disloquer les blocs de pierre respectés par le temps : on a coupé, élagué : le passé ressuscite; mais je n'imagine pas que les palais d'Angkor, dégagés de la brousse, produisent aujourd'hui chez le voyageur, descendu d'un autocar, l'impression, l'émotion profonde que provoquaient jadis l'apparition de cette ville en ruines, ensevelie sous les lianes depuis des siècles et ses dieux impassibles qui vous accueillaient d'un mystérieux sourire.

Il y a soixante-dix ans, c'est à peine si l'on connaissait l'existence d'Angkor, capitale disparue d'un empire fabuleux. Les premiers voyageurs, espagnols ou portugais, avaient bien parlé d'un grand temple, de ruines perdues dans un pays désert, mais il appartenait à un Français, le naturaliste Mouhot, de les retrouver en 1861.

Après lui, la mission Francis Garnier-Doudart de Lagrée les visita, les décrivit. L'histoire du Cambodge se dégagea de la nuit des temps : on connut sa grandeur, ses vicissitudes, les invasions birmanes qui ruinèrent l'empire Khmer, les empiètements plus récents des Annamites à l'est, ceux des Siamois à l'ouest et l'on apprit comment le Siam était devenu maître des provinces cambodgiennes où s'était épanouie la civilisation Khmer.

A la fin du XVIIIe siècle, le trône du Cambodge était occupé par un enfant, le jeune Ang-Eng. Pendant la minorité du Roi, le grand Mandarin Bien, tout acquis à l'influence siamoise, exerça les fonctions de régent. Pour récompenser Bien de ses services, le roi Ang-Eng lui donna, en 1795, le gouvernement des provinces de Battambang et d'Angkor, également appelée Siem-Reap. Bien restait vassal de la cour d'Oudong; il rendait hommage au roi du Cambodge et, à sa mort, les deux provinces devaient faire retour à la couronne.

Bien fit ce que firent en France tant de grands seigneurs féodaux et de princes apanagés; il s'efforça de se dégager des liens qui l'unissaient à son suzerain et, l'influence de l'Annam étant devenue prépondérante à Oudong, il rechercha l'appui de la cour de Bangkok. Très habilement, le gouvernement Siamois lui laissa une grande indépendance et reconnut à sa famille des droits héréditaires sur les deux provinces qui conservèrent un régime particulier au point de vue administratif et fiscal.

Telle était la situation de ces territoires lorsque, par le traité du 11 août 1863, la France établit son protectorat sur le Cambodge.

Bien déchu de son ancienne splendeur depuis les invasions birmanes du XVIe siècle, le Cambodge n'était plus qu un pauvre petit royaume, véritable peau de chagrin, continuellement rétrécie par les empiètements des Annamites et des Siamois qui invoquaient des titres égaux à la suzeraineté du pays.

L'Annam nous avait cédé ses droits par le traité de Saïgon (5 juin 1862); le Siam renonça aux siens par le traité du 15 juillet 1867, mais, en échange, nous confirmions l'abandon, que le roi Norodom lui avait déjà consenti, des provinces de Battambang et d'Angkor.

L'article IV du traité du 15 juillet disait, en effet : « Les provinces de Battambang et d'Angkor *resteront* au royaume de Siam. Leurs frontières, ainsi que celles des autres provinces siamoises limitrophes du Cambodge, telles qu'elles sont reconnues de nos jours de part et d'autre, seront, dans le plus bref délai, délimitées... »

Si cet article IV réglait, tout au moins provisoirement, la situation de l'ancien apanage de Bien, il laissait ouverte la question des autres provinces cambodgiennes que le Siam, profitant de la faiblesse de ses voisins, avait occupées sans droits et sur le sort desquelles le traité était muet.

Il s'agissait de territoires considérables, que les Cambodgiens entendaient bien revendiquer à la faveur des opérations de délimitation qui devaient être entreprises « dans le plus bref délai ».

Elles furent bien commencées mais, aussitôt, éclata le désaccord profond entre le Siam, prétendant garder tout ce qu'il détenait, et le Cambodge, désireux de récupérer, grâce à notre appui, ce qu'il avait été incapable de défendre.

Devant des prétentions aussi contradictoires, il fallait rompre, ou interrompre la délimitation. Le Gouvernement Impérial avait alors d'autres soucis, et plus pressants, que la question des frontières du Cambodge. Il préféra la seconde solution : les opérations de délimitation furent arrêtées et les choses restèrent en l'état.

Bien des années devaient passer avant que la question pût être reprise.

Cependant, si nos défaites de 1870 imposaient à la France une grande réserve en Europe. Elles n'arrêtaient pas, au contraire, le développement de notre politique coloniale.

Dès 1874 (traité du 15 mars) l'Annam acceptait de conformer sa politique extérieure à celle de la France.

En moins de 10 ans, grâce à Jules Ferry, nous tirions de ce traité toutes les conséquences qu'il comportait et la pacification du Tonkin, le règlement final de nos difficultés avec l'Annam nous rendaient les mains libres pour revendiquer, au nom de nos protégés, les territoires que le Siam avait occupés à la faveur des embarras de la cour de Hué.

La Cour de Bangkok avait su, en effet, profiter de l'effacement de l'Annam pour pratiquer une politique habile de pénétration chez les petits princes Laotiens de la vallée du Mékong. C'est ainsi que le roi de Luang-Prabang, tout en continuant à relever de Hué, avait accepté de payer tribut au Siam qui entretenait auprès de lui un Commissaire.

Poursuivant ses succès, le gouvernement siamois envoyait une expédition militaire sur le Mékong, malgré les protestations de notre représentant, M. de Kergaradec, et franchissait même la ligne de partage des eaux entre le Mékong et la mer de Chine. Un mandarin siamois, Phra Yot, était nommé gouverneur du Cam Mon, sur la rive gauche du fleuve; il poussait ses troupes jusqu'à 40 kilomètres de la mer et notre consul à Luang-Prabang, M. Massié, ne pouvant supporter l'effondrement de notre prestige, se suicidait de désespoir.

A Paris, l'on s'émeut enfin d'une situation devenue critique. Le Gouvernement Siamois est mis en demeure de retirer les postes qu'il avait établis sur la rive gauche du Mékong, au mépris des droits du Cambodge et de l'Annam.

M. de Lanessan, Gouverneur Général de l'Indochine, reçoit l'ordre de refouler les Siamois jusqu'au fleuve. Le conflit est à l'état aigu; l'enlèvement par les Siamois du capitaine Thoreux, l'assassinat au Cam Mon de l'inspecteur Grosgurin, le massacre de nos miliciens provoquent l'intervention de notre marine.

L' « Inconstant » et la « Comète », franchissant la barre du Menam le 13 juillet 1893, sont attaqués par les forts siamois.

Nous exigeons réparation et M. Pavie, représentant de la France à Bangkok, n'obtenant pas de réponse, quitte la capitale le 26 juillet.

Menacés de blocus, les Siamois acceptaient nos conditions trois jours plus tard et M. Le Myre de Vilers, député, ancien gouverneur de la Cochinchine, signait à Bangkok, le 3 octobre 1893, un traité qui était loin de donner au parti colonial toutes les satisfactions qu'il avait espéré tirer de l'imprudente avance des Siamois. Le traité ne nous assurait pas la maîtrise absolue dans le bassin du Mékong et laissait au Siam les provinde Battambang et d'Angkor, dont le retour au Cambodge était la condition nécessaire de relations amicales avec Bangkok. Le souci de ménager l'Angleterre avait empêché la solution radicale rêvée par les Coloniaux et le traité de 1893 fut considéré par eux, non comme une solution, mais comme une étape vers la solution de la question siamoise.

Tel qu'il était, le traité nous accordait des avantages sérieux.

Le Siam renonçait à toute prétention sur l'ensemble des territoires de la rive gauche du Mékong et sur les îles du fleuve. Il s'interdisait de construire aucun poste fortifié ou établissement militaire dans les provinces de Battambang et d'Angkor, et dans un rayon de vingt-cinq kilomètres sur la rive droite du Mékong, de faire circuler des embarcations ou des bâtiments armés sur les eaux du Grand Lac, du Mékong et de leurs affluents dans les limites ci-dessus indiquées, enfin, dans cette zone, la police devait être exercée « suivant l'usage, par les autorités locales avec les contingents strictement nécessaires ». Il n'y serait entretenu aucune force armée régulière ou irrégulière.

Nous limitions ainsi la souveraineté du Siam sur des régions que nous ne perdions pas l'espoir de rattacher au Cambodge.

Une convention annexe, signée le même jour, obligeait par l'article IV le gouvernement siamois à remettre à notre disposition « tous les sujets français, annamites, laotiens de la rive gauche et les Cambodgiens détenus à un titre quelconque, et à ne pas mettre obstacle au retour dans leur pays d'origine, des anciens habitants de cette région ».

Le gouvernement français occuperait Chantaboun jusqu'à l'exécution de ces diverses stipulations.

Pour comprendre l'importance de l'article IV, il est nécessaire de savoir que, dans ces pays mal peuplés, la vraie richesse n'est pas la terre, mais l'homme qui la cultive, et le plus clair bénéfice du vainqueur était moins de conquérir que d'emmener en captivité la population vaincue. Le gouvernement siamois n'avait pas manqué de se livrer en grand à cette pratique et, dans les environs mêmes de Bangkok, des villages entiers étaient peuplés de Cambodgiens arrachés à leur pays d'origine. Des milliers d'Annamites et de Laotiens avaient été également transportés au Siam dans les mêmes conditions. Nous entendions restituer à ces prisonniers de guerre leur nationalité d'origine qu'ils n'avaient pas perdue volontairement et les placer sous notre juridiction.

Il y avait là tout un programme d'action qui pouvait donner de grands résultats. En assumant la protection d'une partie importante de la population du Siam, nous nous réservions la possibilité d'intervenir à tout instant dans l'administration du pays et nous nous assurions un moyen redoutable d'influence et de pression.

Tout de suite, d'ailleurs, de graves contestations s'élevèrent entre la France et le Siam sur la portée de certains articles.

M. Pavie, nommé commissaire général de la République au Laos où il jouissait d'une popularité et d'une influence bien méritées, signalait en février 1894 de nombreux cas de violation et d'inexécution du traité de 1893. M. Defrance, chargé des fonctions de Ministre Résident à Bangkok, reprenant l'un après l'autre, dans un rapport du 30 novembre 1895, les articles du traité et de la convention, faisait « ressortir les divergences considérables qui existaient à propos de chacun d'eux entre notre point de vue et celui du gouvernement de Bangkok ».

Ainsi, pour l'article IV de la convention annexe « le gouvernement siamois prétend qu'il est seulement tenu à ne pas mettre obstacle au retour sur la rive gauche, des anciens habitants du pays ».

» D'après notre interprétation, au contraire, l'article IV devait avoir pour conséquence de permettre à tous les individus nés sur la rive gauche et à leurs descendants, soit de retourner dans leur pays d'origine, soit de rester en Siam sous notre protection. »

L'apaisement aurait pu se faire peu à peu sur les autres points litigieux, mais, sur la question de la protection des originaires de la rive gauche du Mékong, aucun accord ne fut possible.

Le gouvernement royal tenait pour « entièrement inadmissible » notre prétention de considérer comme ressortissants français, les Laotiens de la rive gauche, les Annamites, Cambodgiens amenés au Siam contre leur volonté et le gouvernement français refusait « d'examiner des propositions du Siam qui, s'appuyant, pour déterminer le statut personnel des anciens habitants de la rive gauche, sur le fait de leur détention en territoire étranger, consacreraient des actes de contrainte auxquels nous ne saurions reconnaître d'effets juridiques », (dépêche de M. Hanotaux à M. Defrance 24 mars 1897) ; thèse que la France soutint et fit triompher à Versailles quand l'Alsace-Lorraine lui fut restituée.

Mais, pour le Siam, l'accepter c'était accepter la formation dans l'état d'un véritable corps étranger, l'existence sur son territoire d'une population nombreuse incontrôlable, placée sous la juridiction d'un voisin dont il connaissait les ambitions et qui lui inspirait la plus grande méfiance. Il préférait un conflit au suicide.

Si la thèse française était juridiquement très forte, politiquement elle aboutissait à des conséquences excessives, voulues peut-être par le négociateur de 1893, mais devant lesquelles le gouvernement français finit par reculer.

Il laissa ses agents s'user dans des discussions inutiles sans profiter des occasions de rupture que l'intransigeance du gouvernement siamois lui donnait et, s'il revendiquait toujours les droits qu'il estimait tenir du traité de 1893, il renonçait, dans la pratique, à en tirer parti.

Pour les représentants de la France qui se succédèrent au Siam de 1895 à 1904, l'exercice de notre droit de protection fut une source constante de soucis et d'humiliations. Autour de Bangkok, leur action se faisait encore sentir mais, dans les provinces plus éloignées, les autorités siamoises ne tenaient aucun compte des patentes de protection dont nos ressortissants étaient porteurs.

Deux fois par an cependant, le 1er de l'an et le 14 juillet, le

représentant de la France avait l'illusion de jouer son rôle de protecteur.

Entouré de ses collaborateurs, il recevait les hommages, les présents et les vœux des protégés de la République : Annamites, Cambodgiens, Laotiens, Chinois, en un défilé pittoresque,, passaient devant lui, porteurs d'innombrables gâteaux, de fleurs et de boites de cigares; une députation de femmes, jeunes et charmantes, terminait le cortège; elles s'avançaient modestement et lui présentaient sur un beau plateau de cuivre quelques bouteilles de peppermint; avec une profonde révérence, accompagnée d'un sourire, elles déposaient les bouteilles aux pieds du Ministre de France et remportaient le beau plateau réservé à des fêtes moins austères.

Cependant, le temps marchait et ne travaillait pas pour nous.

Les froissements continuels, provoqués par l'irritante question de la protection empêchaient le rétablissement de relations cordiales entre la Légation et le gouvernement siamois et paralysaient toute action utile de nos représentants.

Sous l'impulsion du roi Chulalongkorn, bien servi par des frères dévoués à la Couronne et pour qui les affaires de l'Etat étaient affaires de famille, le Siam s'organisait contre nous.

Trois hommes, remarquables à des titres divers, présidaient à la transformation du pays : le roi, chef incontesté de la famille et de l'Etat, et digne de l'être; son frère, le prince Devawongse, ministre des affaires érangères, adroit et plein de finesse, et le prince Damrong, également frère du souverain, ministre de l'intérieur, homme de caractère et de décision, large dans ses vues et qui, aujourd'hui, consacre noblement les loisirs de sa retraite à l'étude du passé de son peuple, dont il rassemble avec piété les souvenirs.

Ces princes avaient hérité de leur père un Etat en partie féodal.

Si l'autorité royale était solidement établie dans la vallée du Menam, centre du royaume, habité par une population à peu près homogène de Siamois, la situation était bien différente dans la vallée du Mékong, objet des convoitises de notre parti colonial.

Là, les Siamois avaient affaire à des populations pour la plupart laotiennes relevant de nombreux petits princes dont les

plus proches de Bangkok, dès le milieu du XIXe siècle, s'étaient entièrement soumis au pouvoir royal, mais dont les plus éloignés s'efforçaient de maintenir leur indépendance, au moins relative, en s'appuyant d'abord sur l'Annam, puis sur la France, tel par exemple, le roi de Luang-Prabang qui s'était placé sous notre protection.

Le Gouvernement royal entreprit de « siamiser » tous les territoires de la rive droite du Mékong : des fonctionnaires siamois remplacèrent les mandarins laotiens, même dans la zone réservée par le traité de 1893 et dans la partie du Luang-Prabang située sur la rive droite du fleuve.

Dans le bassin du Grand-Lac, la cour de Bangkok était obligée d'opérer avec plus de prudence : elle ménageait le Gouverneur héréditaire des provinces de Battambang et d'Angkor, et puis les articles III et IV du traité de 1893 limitaient dans une certaine mesure son action. Cependant, elle transformait habilement le titre du gouverneur de ces provinces qui entrait ainsi dans la hiérarchie siamoise; elle détachait, de plus, de Battambang certains territoires, de sorte que les termes « anciennes provinces cambodgiennes » et provinces de Battambang et d'Angkor ne corrrespondaient plus. Si une rétrocession de ces territoires au Cambodge devenait inévitable, le gouvernement siamois pouvait espérer en conserver une partie à la faveur de notre ignorance.

Au point de vue administratif, des réformes profondes étaient réalisées. Sous la direction de fonctionnaires anglais venus des Indes, les finances du royaume étaient réorganisées, la gestion du budget exemplaire. Grâce aux excédents budgétaires, un programme de travaux publics était poursuivi : des Allemands dirigeaient le service des chemins de fer. La police de Bangkok était confiée aux Anglais, celle des provinces aux Danois; des Belges conseillaient le Gouvernement Royal et des Hollandais appliquaient dans la vallée du Menam les méthodes d'hydraulique agricole qui avaient fait la fortune de Java. La France, considérée comme l'ennemie, le danger immédiat et tout proche, se trouvait absente de cette transformation signalée par nos agents, aussi incapables de s'y opposer, qu'impuissants pour nous y associer.

Le Gouvernement français, désireux d'amener une détente dans

ses relations avec le Siam, cherchait vainement une base d'accord pour en finir avec l'irritante question de la protection.

Il serait fastidieux d'entreprendre le récit de ces négociations infructueuses et décevantes.

Entamées à Bangkok par M. Defrance, reprises sans succès après les entretiens que le Roi, lors de son voyage en France, avait eus avec M. Hanotaux, poursuivies en novembre 1898 à Paris, où M. Defrance recommençait d'inutiles conversations avec le Ministre du Siam, Phya Suriya, tous ces efforts restaient vains.

Un moment d'espoir suivit, en avril 1899, le voyage au Siam de M. Doumer, alors Gouverneur général de l'Indochine.

M. Doumer crut avoir trouvé, avec le Roi, les bases d'une entente, M. Defrance est renvoyé à Bangkok pour négocier sur ces bases, elles se dérobent; il ne reste rien des conversations entre le Roi et M. Doumer que le souvenir irritant d'un nouveau malentendu.

Pour éviter une rupture, les négociations étaient interrompues en février 1900 et M. Defrance quittait sans regrets un poste où il avait fait preuve des plus rares qualités d'abnégation, de tact et de patience.

Pendant un court interim, son successeur, M. de Panafieu, n'eut pas l'occasion de montrer d'autres mérites.

En juillet 1901, M. Klobukowski partait pour Bangkok, muni d'instructions en vue de la reprise des négociations.

M. Delcassé l'autorisait à abandonner certaines de nos prétentions en matière de protection, à condition que nous fussions aussi bien traités que la Grande-Bretagne. En échange, M. Klobukowski devait exiger la stricte observation des clauses du traité de 1893 qui faisaient du Mékong un fleuve exclusivement français, et une « juste part pour la France dans les conseils, les entreprises et l'administration du Siam ». Quant à l'évacuation de Chantaboun, réclamée avec insistance par le Gouvernement Royal, elle restait subordonnée à la pratique, pendant une période assez longue, « d'une politique de rapprochement bien établie ».

La mission de M. Klobukowski fut de courte durée. Moins d'un an après sa nomination, fatigué par le climat, déçu par des conversations qui commençaient bien et n'aboutissaient pas, en

désaccord avec son ministre qui refusait de le suivre quand il réclamait l'occupation de points stratégiques dans la vallée du Mékong (dep. de Bangkok du 6 juin 1902) M. Klobukowski demandait et obtenait un congé.

Une fois de plus, la négociation était transportée à Paris et M. Delcassé la prenait personnellement en mains.

Le ministre des Affaires Etrangères voulait en finir et régler la question siamoise, dans laquelle il voyait une cause de friction possible avec l'Angleterre.

Tenace et secret, il poursuivait dans le silence son grand dessein et préparait par le rapprochement franco-anglais, la solution, à notre profit, de la question du Maroc.

M. Delcassé avait des vues de grand ministre. L'homme qui, bravant l'impopularité et sachant où il allait, s'était chargé de liquider l'affaire de Fachoda, peut être compté parmi les meilleurs serviteurs de la France. Mais, s'il n'avait pas fait sienne la boutade d'Onésime Reclus : « Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique », il était disposé à faire en Asie de larges concessions pour avoir les mains libres en Afrique.

Désirant passionnément le succès, soucieux de ne pas sacrifier le principal au secondaire, M. Delcassé, supérieur dans ses conceptions, se montra négociateur médiocre. On le verra plus tard, en 1904, pour obtenir l'agrément de l'Espagne à l'établissement du protectorat français sur le Maroc, offrir à notre voisine un partage qui lui laissait Fez.

M. Delcassé était de ces joueurs qui, pour assurer le «trick », ne marquent pas toutes les levées qu'ils auraient pu faire.

Avec le Siam, le Ministre n'en marqua pas une et, malgré les observations, parfois très vives, du service compétent, il signa le 7 octobre 1902, une convention déplorable. Sur tous les points litigieux. M. Delcassé abandonnait la thèse soutenue par ses prédécesseurs.

Si nous conservions la protection des Asiatiques fixés au Siam depuis que leur pays d'origine était passé sous le protectorat de la France, nous renoncions à l'exercer sur les populations originaires de la rive gauche emmenées en captivité avant cette date par les Siamois.

Le roi de Luang-Prabang restait vassal du roi de Siam pour la partie de ses états situés sur la rive droite du fleuve, solu-

tion hybride, pleine d'inconvénients. Enfin, le régime particulier créé par les articles III et IV du traité de 1893 et qui, dans la pensée du gouvernement français, devait maintenir les régions voisines de nos frontières et tout spécialement les anciennes provinces cambodgiennes, dans une indépendance relative vis-à-vis de la cour de Bangkok, était purement et simplement supprimé.

En échange, nous nous contentions de l'engagement du gouvernement royal de n'entretenir dans ces régions que des troupes siamoises commandées par des officiers siamois, et d'une vague promesse relative à l'exécution de travaux publics dans la partie siamoise du bassin de Mékong. Une légère rectification de frontière à notre profit sur les bords du Grand Lac, et la cession des provinces de Melou Prey et de Bassac devaient compenser l'évacuation de Chantaboun.

Quand ces conditions furent connues, elles soulevèrent les protestations et même l'indignation du parti colonial. L'opinion se révoltait contre des abandons injustifiés : devant les critiques que la presse et le parlement ne ménageaient pas à son œuvre, M. Delcassé se décidait à retirer la malencontreuse convention du 7 octobre. — Mais par quoi la remplacer? Sur quelles bases reprendre les négociations? Comment amener le Siam à renoncer à des avantages inespérés? En diplomatie, il est dangereux de remporter des succés trop complets. Phya Suriya, l'heureux négociateur de la dernière convention, en faisait la fâcheuse expérience.

M. Beau, Gouverneur général de l'Indochine, qui devait sa nomination à M. Delcassé, tendit à son ancien chef une perche secourable.

L'article VI du traité de 1893 prévoyait l'exécution sur la rive droite du Mékong de certains travaux. Prétextant du défaut de navigabilité du fleuve, M. Beau demanda l'établissement de voies ferrées sur la rive siamoise.

L'occasion d'une conversation était ainsi fournie, conversation qui promettait d'être laborieuse. En attendant, il fallait pourvoir à la vacance du poste de Bangkok.

La succession de M. Klobukowski ne tentait personne. M. Delcassé fit choix de l'agent qui, depuis deux ans, suivait au Département les affaires du Siam. Au cours des négociations, M.

Jean Boissonnas n'avait pas caché le peu d'admiration qu'il éprouvait pour l'œuvre du Ministre. M. Delcassé ne lui tint pas rigueur de sa franchise et, le recevant la veille de son départ pour le Siam, le congédiait par ces mots : « Vous avez ma confiance. Mais n'oubliez pas qu'il y a une politique générale. »

M. Jean Boissonnas prenait possession de son poste en juillet 1903. Il fut reçu courtoisement par le Gouvernement Royal et, dans la pratique des affaires, se heurta aux mêmes difficultés que ses prédécesseurs. On ne pouvait guère attendre des autorités siamoises une meilleure volonté après la cruelle déception que leur avait causé le retrait de la convention du 7 octobre.

Le rôle réservé au représentant de la France à Bangkok était d'ailleurs modeste et ingrat : les négociations devaient être menées à Paris et tout ce que la Légation pouvait faire, c'était maintenir, par ses protestations, des droits dont le Ministre avait fait bon marché, et fournir au Département des indications précises sur la transformation du pays, ainsi que sur les conséquences locales ou générales de certaines concessions, surtout en matière de protection.

Cependant, à la suite de plaintes du gouverneur général de l'Indochine contre les agissements des Siamois dans les régions réservées par le traité de 1893, le Département invitait notre chargé d'affaires à lui faire connaître son opinion personnelle sur les causes de l'hostilité persistante du gouvernement siamois et sur les moyens de vaincre les méfiances de nos voisins.

La réponse de notre agent (5 octotobre 1903) pouvait se résumer ainsi : l'hostilité des Siamois est antérieure aux événements de 1893 qui en sont non la cause, mais les effets. Quand la France a pris pied en Indochine, le Siam était maître du Cambodge dont nous l'avons évincé; il grignotait l'Annam; nous l'avons rejeté sur la rive droite du Mékong. Sans nous, il eût été la puissance dominante de la péninsule; c'est le développement de notre politique qui l'a arrêté dans son expansion. Le parti colonial ne cache pas ses visées sur tout le bassin siamois du Mékong et sur les anciennes provinces cambodgiennes : la presse indochinoise est lue à Bangkok. Se plaindre parce que, dans ces conditions, le Gouvernement Royal refuse de nous confier des postes importants dans son administration, de nous livrer

des moyens d'influence et d'action, et renforce son autorité sur des territoires qui font l'objet de nos revendications « serait vain pour ne pas dire puéril. »

Le Siam joue sa partie supérieurement; nous avons joué la nôtre mollement; notre interprétation vacillante du traité de 1893 a donné l'impression que nous doutions de nous-mêmes, de nos droits : plus de fermeté aurait prévenu bien des difficultés, quitte à atténuer par des formes ce que les réalités de notre politique devaient nécessairement avoir de pénible pour les Siamois et M. Boissonnas terminait ainsi : « Nous n'entretiendrons de rapports normaux avec le Siam que le jour où ce pays pourra avoir confiance dans nos déclarations pacifiques et il n'aura jamais confiance en nous tant qu'il ne saura pas nos ambitions satisfaites. Cette conclusion peut paraître paradoxale : je ne crains pourtant pas de m'y arrêter. »

Mais M. Delcassé était trop engagé par ses négociations antérieures pour pouvoir les reprendre sur de nouvelles bases et laisser complètement tomber la convention de 1902.

Il se contentait d'essayer de l'améliorer et rencontrait, comme il fallait s'y attendre, les plus grandes résistances de la part des Siamois.

A la fin de 1903, rien n'était encore conclu; on discutait toujours sur la reconnaissance de nos listes de protégés, le Siam continuant à nous refuser énergiquement le droit de juridiction sur les anciens prisonniers de guerre et leurs descendants.

Renoncer à nos anciens protégés, c'était les livrer aux représailles, à l'arbitraire tout au moins, des autorités siamoises et si, à Bangkok, on pouvait compter sur l'action modératrice du Gouvernement Royal, il n'en était pas de même dans les provinces. A aucun prix, la France ne pouvait abandonner des gens qui avaient mis leur confiance en elle. La Légation attachait à la question la plus grande importance et, puisque le Siam n'acceptait pas sur ce point notre interprétation du traité de 1893, elle soutint que le traité n'avait pas créé, en faveur des originaires de la rive gauche transportés sur la rive droite, un droit nouveau; il leur avait simplement ouvert le moyen de revendiquer un droit préexistant et de réclamer une nationalité qu'ils n'avaient pu perdre contre leur gré. L'inscription sur nos registres de protection devait être considérée comme une option de na-

tionalité et, si nous pouvions renoncer à inscrire ceux qui avaient négligé d'user de leur droit, nous ne pouvions rayer ceux qui avaient opté pour nous.

Ainsi présentée, la thèse française fut acceptée par les Siamois et, débarrassé enfin de cette épineuse question, M. Delcassé signait le 13 février 1904, une nouvelle convention qui, tout en ne répondant pas encore aux ambitions du parti colonial, marquait un réel progrès sur la convention du 7 octobre 1902.

Nous conservions nos anciens inscrits et, pour l'avenir, nos sujets et protégés asiatiques restaient placés sous notre juridiction jusqu'à la deuxième génération.

Dans le bassin siamois du Mékong, où les accords avec l'Angleterre du 15 janvier 1896 et du 8 avril 1904 nous laissaient les mains libres, le Gouvernement Royal nous reconnaissait une situation spéciale.

Au point de vue territorial, la délimitation prévue à la convention devait nous donner Bassac, les anciennes provinces cambodgiennes de Melou Prey et Tonlé Repou.

Enfin, pour faire accepter par les Chambres l'évacuation de Chantaboun que nos troupes occupaient depuis le traité de 1893, M. Delcassé avait obtenu la cession de Kratt, port situé au sud de Chantaboun assez près de cette ville pour que l'occupation de l'un atténuât l'impression causée par l'évacuation de l'autre.

Le point faible de la convention était la situation faite aux anciennes provinces cambodgiennes de Battambang et d'Angkor. Elles restaient siamoises, mais grevées à notre profit de servitudes telles qu'une politique un peu active de notre part devait rendre illusoire la souveraineté nominale que gardait le Siam. La milice indigène était commandée par des officiers français, la pratique de la protection plaçait sous notre juridiction une partie importante de la population. A plus ou moins bref délai, un nouveau conflit était inévitable.

M. Boissonnas le déplorait et ne l'avait pas caché à M. Strobel, ancien diplomate américain, conseiller du Gouvernement Royal, qui se félicitait de l'accord si laborieusement conclu.

« Il vous donne du répit, c'est tout », lui avait dit notre Représentant.

Si le Gouvernement Royal et M. Strobel se faisaient des illu-

sions sur le caractère définitif de la dernière convention, le rapport de M. François Deloncle à la Chambre des Députés devait les détromper rapidement.

M. Deloncle, parlant de la frontière prévue à l'article 1er, la qualifiait de provisoire et voyait dans la délimitation « l'origine prochaine de négociations qui conduiront nécessairement à l'élaboration de la frontière scientifique et historique que nous réclamons ». C'était poser nettement la question du retour de Battambang et d'Angkor au Cambodge.

Avant même que les opérations de délimitation fussent commencées, l'occasion prévue par M. François Deloncle se présentait.

La cession de Kratt, exigence de la dernière heure à laquelle le plénipotentiaire siamois avait dû se résigner pour obtenir l'évacuation de Chantaboun, rencontrait la résistance du souverain.

M. Strobel en faisait part à la Légation dans ces termes : « Kratt, lui avait dit le roi, est une ville siamoise, habitée par des Siamois. Jusqu'à présent, j'ai dû céder des territoires cambodgiens ou laotiens; c'est la première fois que je suis obligé de perdre mes propres sujets : j'aurais préféré céder encore plus de territoires cambodgiens plutôt que d'abandonner des gens de ma race. »

Etait-ce une ouverture? L'offre d'Angkor, au nom prestigieux, nous aurait certainement amenés à renoncer à Kratt. Il en fut question. Le roi trouva plus prudent de s'en tenir à ce qui avait été décidé.

« Si nous rouvrons les négociations, dit-il à M. Strobel, les Français garderont Chantaboun, Kratt, et prendront ce que nous leur offrirons (Bangkok, 4 avril 1904). »

L'occupation de Chantaboun, prolongée pendant plus de dix ans, expliquait une méfiance dont il fallait tenir compte.

Soucieux de préparer une solution amiable des dernières questions que le traité de 1904 laissait en suspens, notre chargé d'affaires insistait après du Département, pour que l'on évitât de froisser inutilement les sentiments légitimes et respectables du Roi. Puisque le parti colonial exigeait Kratt, ne pouvait-on se contenter du port sans réclamer la province entièrement siamoise, et obtenir en échange une amélioration du tracé de la

frontière du Luang-Prabang réclamée par la commission des Affaires Etrangères de la Chambre?

M. Delcassé entra dans les vues de la Légation, qu'il chargea d'établir ce nouveau tracé, d'accord avec les Siamois.

Le Gouvernement Royal accepta le cours d'une petit rivière, le Nam Huong, comme frontière méridionale du Luang-Prabang, mais sous réserve que ce tracé laissât au Siam la ville de Dan Saï. Or Dan Saï vagabondait sur les cartes mises à la disposition des négociateurs; tantôt la ville était portée sur la rive droite, tantôt sur la rive gauche du Nam Huong.

« Nous parlons de Dan Saï comme les aveugles des couleurs, finit par déclarer M. Boissonnas. Acceptez le cours du Nam Huong comme frontière et il sera entendu que Dan Saï fera l'objet d'un échange au cas où ce tracé nous le laisserait. »

Solution admise par les Siamois et dont le négociateur français était loin de prévoir les heureuses conséquences.

Le protocole additionnel du 29 juin 1904 enregistrait l'accord établi au sujet du Kratt et du Luang-Prabang.

Ces longues négociations, dont le récit, quoique monotone, était nécessaire pour faire comprendre comment les opérations de délimitation permirent de reprendre la question de Battambang et d'Angkor, laissaient l'impression que le Gouvernement Royal, réellement désireux de conclure avec la France une entente définitive, conservait de dix ans de froissements, de récriminations, de griefs réciproques, des souvenirs tels que gagner sa confiance était la tâche la plus urgente qui s'imposait à la Légation.

Depuis des années, rien ne se réglait à Bangkok : réclamations, incidents locaux restaient sans solution et s'envenimaient; une invincible méfiance empêchait les deux parties de faire le premier pas dans la voie de la conciliation.

Parmi les plaintes portées contre le Gouvernement Siamois, il s'en trouvait qui ne méritaient pas d'appui officiel.

La colonie française de Bangkok comptait quelques pauvres diables venus dans cette ville par impossibilité de vivre ailleurs et qui entendaient bien faire fortune aux dépens du Gouvernement Siamois.

Les uns se disaient concessionnaires de forêts de teck que l'hostilité des autorités royales les empêchait d'exploiter; d'au-

tres se prétendaient lésés dans un commerce problématique par les agissements des mêmes autorités : tous présentaient des demandes d'indemnité aussi extravagantes qu'injustifiées.

Il n'y avait rien à faire de ces « contentieux » peu honorables qu'à les abandonner, au risque d'être taxé de faiblesse par les mécontents.

Le Gouvernement siamois présentait, de son côté, des réclamations qu'il convenait de régler sans autre souci que celui de la justice et, en réponse à des preuves manifestes de bonne volonté et de bonne foi de la Légation, le Gouvernement royal examinait, de son côté, avec bienveillance les réclamations qui lui étaient présentées.

Dans ce travail de déblaiement, la Légation trouvait le plus utile concours auprès du conseiller du Gouvernement, M. Edward Strobel, qui joignait à de fortes connaissances juridiques un esprit pratique, un jugement droit, une grande loyauté.

Des relations cordiales s'étaient vite établies entre M. Strobel et M. Boissonnas qui se disaient avec bonne humeur « deux victimes de la question siamoise ».

Le prince Damrong, ministre de l'Intérieur, avec une réelle largeur d'esprit, se prêtait à cette politique de liquidation et certains de nos compatriotes lui doivent des indemnités dont il eût été peut-être difficile de justifier le montant.

L'atmosphère se modifiait donc heureusement à Bangkok, mais les affaires de Battambang et d'Angkor ne pouvaient manquer d'amener de nouvelles frictions.

Restées, nous l'avons dit, depuis la fin du XVIIIe siècle l'apanage de la même famille, ces provinces cambodgiennes avaient pour gouverneur un puissant personnage appelé Phya Kathathorn, « le Seigneur porteur de la massue », nom magnifique et redoutable qui exprimait parfaitement la pesanteur du joug que le Kathathorn faisait peser sur ses administrés.

Phya Kathathorn jouissait d'une demi-indépendance, la cour de Bangkok ayant toujours ménagé un vassal aussi puissant. Il percevait certains impôts à son profit et on l'accusait de diminuer la longueur du mètre cambodgien suivant les besoins de son budget, moyen ingénieux d'augmenter l'impôt foncier. Si l'histoire n'était pas vraie, elle donnait une idée assez exacte de l'âpreté de Kathathorn et de ses méthodes administratives.

La Légation pouvait, sans se compromettre, entretenir avec le Gouverneur de provinces voisines du Cambodge, des relations que justifiaient des incidents de frontière assez fréquents.

Elle comprit rapidement que Phya Kathathorn se croyait moins menacé par le Siam que par la France.

« Je suis, disait-il, un jour, à l'un de ses anciens compatriotes, comme une grenouille sur le bord de la mare. Si la France me fait peur, je me jette dans la mare qui sera siamoise. »

En bon cambodgien, cela voulait dire : Laissez-moi tranquille. Mais le traité du 13 février ne permettait pas de le laisser tranquille. Il nous donnait la police, la juridiction sur toute une partie de la population. Il nous obligeait à regarder de près ce qui se passait à Battambang, et ce qui se passait à Battambang laissait beaucoup à désirer.

Le Kathathorn, au moyen de l'engagement pour dettes avait réduit un grand nombre de ses administrés à un véritable esclavage. Tout homme qui lui devait de l'argent le payait en travail et jamais le travail fourni ne suffisait à éteindre la dette.

Allions-nous supporter ces abus quand la loi siamoise était plus humaine? et si nous intervenions, n'allions-nous pas précipiter Phya Kathathorn dans sa mare symbolique?

A vrai dire, il n'était plus maître de son sort, mais il pouvait nous créer de graves difficultés. M. Beau, Gouverneur général de l'Indochine écrivait à notre chargé d'affaires : « Je n'ai pas besoin à Battambang d'une zone d'influence, ce qu'il me faut, c'est une zone d'amitié. »

M. Beau avait raison, mais au lieu de lui donner une zone d'amitié, le traité lui donnait une zone de friction.

La légation essaya avec Phya Kathathorn de la méthode gastronomique. Le gouverneur de Battambang manifestait volontiers sa sympathie pour la France en vidant un flacon de cognac, puis déclarait que la politique le fatiguait : il ne demandait que de bons impôts et la tranquillité; s'il avait su le latin, il nous aurait réclamé l'*otium cum dignitate*. Lui donner satisfaction n'était pas très facile.

Cette tâche délicate fut confiée à M. Henri Ponsot, jeune agent du plus grand mérite, alors chargé du Consulat de Bangkok. M. Ponsot, souple, ingénieux, se préparait ainsi, sans le savoir, aux

subtilités du mandat qu'il devait exercer vingt-cinq ans plus tard en Syrie avec succès.

Le développement de notre politique à Battambang et à Angkor devant nécessairement troubler nos relations avec le Siam, il n'en importait que plus de donner à nos voisins des gages de bonne volonté là où nous pouvions le faire sans inconvénients.

Pour le Gouvernement Royal, la pierre de touche de notre sincérité était l'évacuation de Chantaboun que nous détenions en garantie de l'exécution du traité de 1893. Onze ans d'occupation, l'échec de la convention de 1902, les retards mis par le Parlement à ratifier le dernier traité avaient éveillé chez les Siamois de telles défiances, de telles appréhensions, que les apaiser était indispensable si nous voulions poursuivre le rétablissement de relations amicales avec Bangkok.

Le protocole additionnel du 29 juin stipulait que l'évacuation de Chantaboun aurait lieu « dix jours après notification aux autorités françaises que les territoires cédés par le Siam sont à leur disposition »[1].

La Commission des Affaires Etrangères de la Chambre voulait attendre le résultat des opérations de délimitation. A Saïgon, les préventions contre le Siam étaient si grandes que M. Beau, pourtant modéré, répugnait lui aussi à se dessaisir de Chantaboun et priait la Légation de mettre à sa disposition tous les documents susceptibles d'éclairer les Commissaires français qui devraient reprendre les travaux de délimitation interrompus en 1868. « La situation est très différente de ce qu'elle était en 1868, répondait M. Boissonnas au Gouverneur général de l'Indochine. Il s'agissait alors de rechercher les droits de notre protégé, le roi Norodom, sur les territoires occupés par les Siamois pour rattacher ces territoires au Cambodge au moyen d'une délimitation. Aujourd'hui, la question des droits historiques du Cambodge sur telle ou telle province actuellement siamoise, ne se pose pas; il s'agit tout simplement de déterminer sur le terrain une frontière dont le tracé général est indiqué par une convention qui stipule, en notre faveur, certaines cessions territoriales.

La convention tranche la question politique : les commissions de délimitation n'auront plus à trancher qu'une question géographique, c'est-à-dire qu'elles devront se borner à faire œuvre

de bon sens et rechercher le tracé le plus conforme à la nature du terrain, tout en tenant compte des groupements de population, de leurs intérêts et de leurs habitudes.

Nous n'avons pas besoin de quelques kilomètres carrés de plus : il importe à notre bon renom que le traité, en ce qui nous concerne, soit exécuté loyalement. Nous n'en serons que plus forts pour en poursuivre l'exécution », et la Légation télégraphiait à M. Delcassé le 18 décembre 1904 : « Si nous ne voulons pas perdre le bénéfice de votre politique, il faut évacuer de bonne grâce dans les délais fixés. »

Conserver un gage contre plus puissant que soi peut être nécessaire et l'abandonner imprudent, mais qu'avions-nous à craindre du Siam? Un gage n'était plus qu'une garantie contre notre propre faiblesse. Evacuer Chantaboun c'était la politique des mains nettes, c'était aussi la politique des mains libres : « Nous sommes assez forts pour tenter l'expérience, écrivait notre chargé d'affaires au Département, elle ne tournerait à notre désavantage que si nous le voulions bien. Oubone et Batambang sont des points autrement importants que Chantaboun et rien ne nous empêcherait de les occuper si le Siam ne tenait pas ses engagements.

Nous pouvons sans courir de risques, nous donner le mérite d'un bon procédé. »

M. Delcassé, passant outre à l'opposition du parti colonial, décidait d'évacuer Chantaboun dans les délais fixés par le traité. Nos troupes quittaient la ville avec un cérémonial qui sauvegardait pleinement notre dignité et la commission de délimitation pouvait commencer ses travaux dans des conditions favorables.

A la tête de la commission française, le Ministre des Colonies avait placé le commandant Bernard, officier supérieur, doué précisément des qualités nécessaires pour mener à bien la mission qui lui était confiée.

Plein de ressources, infatigable, le commandant Bernard avant de quitter Paris, était entré en rapports avec quelques parlementaires influents; il connaissait les vues de la commission des Affaires Etrangères de la Chambre et pouvait espérer que les opérations de délimitation lui fourniraient l'occasion de les faire aboutir.

On se rappelle les réserves des Siamois quand il s'était agi

de rectifier, par le protocole du 29 juin 1904, la frontière méridionale du Luang-Prabang. Ils voulaient conserver Dan Saï dont ils connaissaient l'importance mieux que la position exacte sur la carte.

Or la frontière du protocole, délimitée sur le terrain nous laissait non seulement Dan Saï, mais encore une bande de territoires qui pénétrait comme une écharde de 110 kilomètres au sud du Mékong. La Commission Siamoise, forte des engagements de la Légation, en demanda la rétrocession contre d'autres territoires.

Le commandant Bernard était homme à tirer le maximum de la monnaie d'échange mise entre ses mains.

En juin 1906, profitant d'un congé bien gagné, il exposait au Ministère des Affaires Etrangères le plan suivant :

Les Siamois, en nous demandant la rétrocession de Dan Saï nous offrent l'occasion d'une liquidation d'ensemble. Il faut la saisir et supprimer les deux causes de friction qui subsistent entre la France et le Siam, la protection et la situation des anciennes provinces cambodgiennes.

La protection est une monnaie d'échange qui perdra avec le temps de sa valeur puisque le nombre de nos ressortissants asiatiques doit aller en diminuant; il convient d'en tirer parti sans délai. Nous pouvons rendre aux Siamois Kratt et Dan Saï, renoncer aux privilèges de l'exterritorialité pour nos sujets et protégés asiatiques pour obtenir en échange Battambang et Angkor.

L'idée méritait d'être retenue, mais elle soulevait certaines objections en ce qui concernait l'abandon de nos protégés asiatiques; nous devions en tout cas leur assurer le bénéfice d'une juridiction compétente et contrôlable. Sous cette réserve, et à condition de compléter les provinces de Battambang et d'Angkor, telles qu'elles se comportaient en 1906, par les districts qui en avaient été détachés, le plan du commandant Bernard était séduisant. Il avait le grand avantage de prévenir une tension nouvelle de nos rapports avec nos voisins, et de régler par un accord équitable une question grosse de difficultés. Mieux valait dénouer les derniers liens qui rattachaient au Siam les anciennes provinces cambodgiennes, que d'être obligé un jour de les couper.

Mais les Siamois seraient-ils de cet avis? Personne ne pou-

vait mieux le savoir que M. Strobel, conseiller écouté de la cour de Bangkok.

M. Strobel était alors aux Etats-Unis où il se remettait d'une grave maladie. Informé par lettre particulière des bases sur lesquelles le Gouvernement Français jugeait possible de régler les dernières questions susceptibles de rouvrir un conflit avec le Siam, M. Strobel se montrait « troublé à l'idée de reprendre des négociations si peu de temps après la conclusion laborieuse du traité de 1904. » Il craignait de réveiller la méfiance des Siamois. « Cependant, ajoutait-il, je ne puis vous donner l'assurance définitive si je consentirais ou non à appuyer la proposition contenue dans votre lettre. »

Un échange pressant de correspondance décidait M. Strobel, encore très souffrant, à s'arrêter à Paris avant de retourner au Siam. Il retira, des conversations qu'il eut au Ministère des Affaires Etrangères, la conviction que la rétrocession des anciennes provinces cambodgiennes clôturerait le chapitre de nos revendications territoriales, mettrait fin, pour le Siam à la « question française » et ouvrirait une ère nouvelle dans les relations franco-siamoises.

Ce qui tentait surtout M. Strobel, c'était l'abandon de la juridiction sur nos sujets asiatiques. On s'alarmait alors à Bangkok des démarches de l'Allemagne pour obtenir la protection des Ottomans; on prêtait au Japon, vainqueur de la Russie, le projet de réclamer la protection des Chinois. La renonciation d'une puissance européenne à l'exterritorialité de ses protégés indigènes, était pour le Siam un avantage que M. Strobel qualitait lui-même de « formidable » (*tremendous*) et la cession de territoires cambodgiens, devenus inassimilables, n'était pas le payer trop cher.

Renonçant à juger nous-mêmes nos ressortissants asiatiques, nous pouvions réclamer une place prépondérante dans une réorganisation judiciaire du pays.

Sur ces bases, M. Strobel s'entendait facilement avec le Quai d'Orsay et partait pour Bangkok où notre Ministre, M. Collin (de Plancy), déjà muni d'instructions en vue de la réouverture de négociations avec le Gouvernement Royal, était invité à l'attendre (30 janvier 1907).

A Bangkok, le Commandant Bernard, prômu lieutenant-co-

lonel, attendait avec impatience l'ouverture des négociations qu'il avait si heureusement provoquées.

Le prochain départ du Roi pour l'Europe menaçait de les retarder. Le lieutenant-colonel Bernard représenta fort adroitement à M. Strobel qu'il était tout au moins nécessaire de régler les questions soulevées par les travaux de la Commission de délimitation.

Un échange de territoires suivant la clôture de ces travaux n'avait rien qui pût porter atteinte à l'amour-propre des Siamois; il en était comme la conséquence naturelle.

M. Strobel, gagné par la justesse de ces vues, amenait le roi à traiter la question dans son ensemble et, le 23 mars 1907, les plénipotentiaires français et siamois signaient un traité par lequel le Cambodge rentrait en possession des provinces qui renfermaient les plus beaux trésors de son passé.

Nous restituions au Siam Kratt et Dan Saï. Un protocole spécial réglait l'organisation et le fonctionnement de la juridiction applicable aux Asiatiques sujets et protégés français et leur assurait toutes les garanties nécessaires.

Ainsi se termina un conflit qui, tantôt à l'état larvé, tantôt à l'état aigu, avait troublé pendant quarante ans les relations franco-siamoises.

Depuis lors, aucun nuage n'est venu les altérer et dans l'Extrême-Orient, agité par tant de nouveaux et graves problèmes, la collaboration amicale de notre Indochine et du Siam est un élément d'équilibre que nous devons nous préoccuper de maintenir et de fortifier.

Jean BOISSONNAS.

UNE NÉGOCIATION DIFFICILE DE RICHELIEU

MADAME DE CHEVREUSE EN ANGLETERRE

(1638-1639)

> Vous estes l'unique princesse, qui avez passé généralement pour un miracle dans les estats d'Espagne, d'Angleterre et de Flandre !
>
> Rangouze à Mme de Chevreuse (*Lettres panégyriques du s[r] de Rangouze*, 1650, in-16, p. 52).

> La Chevreuse, en assurance,
> Sçait fort bien la différence
> Qu'il peut y avoir d'un François,
> Entre un Lorrain et un Anglois !...
>
> *Les Roquantins de la Cour*, 1631. (*Bibl. nat.*, ms. franç. 12491, f. 134.)

Les vies aventureuses et les physionomies pittoresques des intrigants d'autrefois, des intrigantes surtout, ont toujours séduit l'attention des historiens, qui trouvent, en les étudiant, des sujets propres à exciter la curiosité des lecteurs. C'est le cas de la trop célèbre Marie de Rohan, duchesse de Luynes, puis de Chevreuse, la coupable amie de la reine Anne d'Autriche, l'ennemie acharnée de Richelieu, puis de Mazarin, l'éternelle comploteuse, la « frondeuse » impénitente. Pourtant, ses seuls mérites ont été, comme l'a écrit A. Baschet, « un joli visage, un esprit vif et un irrésistible charme (1) ».

Après avoir, de son vivant, fait tourner la tête à plus d'un grand seigneur et d'un gentilhomme, et les avoir entraînés à des actes répréhensibles et des conspirations sans excuses, elle a gagné le cœur d'un philosophe réfléchi, Victor Cousin, qui, l'ayant rencontrée au cours de ses études sur les femmes du XVII[e] siècle, lui a consacré une biographie détaillée et documen-

---

(1) *Le Roi chez la Reine*, 2[e] éd., 1866, in-16, p. 385. Le cardinal de Retz, qui se connaissait en esprits brouillons, a écrit de Mme de Chevreuse : « En elle, la vivacité suppléait le jugement », il ajoutait que « jamais femme n'a eu plus de mépris pour les scrupules et les devoirs. » Mme de Motteville, elle, a noté les causes extérieures du succès de l'intrigante duchesse : « Toutes ces aventures se passèrent à l'avantage de sa beauté, qui, en tant de pays, lui acquérait des amis ».

tée (1), sans dissimuler le faible qu'il ressentait pour son héroïne, et en excusant sa conduite par « un charmant mélange de mollesse féminine et de virile énergie. » Sainte-Beuve s'est moqué assez prestement de la passion rétrospective du galant écrivain. Malgré tout, le livre de Cousin, fort bien fait et présenté, a attiré l'attention sur Mme de Chevreuse et lui a donné un renom, qu'elle ne méritait pas.

Aussi, cinquante ans après, M. L. Batiffol a donné une nouvelle étude sur celle que Tallemand traite de « folle teste » (2).

Or, à qui étudie de près, et, sans parti-pris, les épisodes de cette existence mouvementée, il paraît clairement que l'indulgence des historiens pour Marie de Rohan a été bien grande. Elle n'est qu'une intrigante vulgaire, sans intelligence, sans véritable ambition, et dont tous les actes n'ont été déterminés que par le désir de sortir d'une situation pécuniaire plus que pénible. Très dépensière et criblée de dettes, ne pouvant pas compter sur l'aide de son mari, dont le budget était aussi fort obéré, la duchesse pensait, ainsi que Panurge, que « faute d'argent est douleur non pareille » et elle essayait avant tout et par tous les moyens de s'en procurer. Voilà la constatation essentielle, qui diminue l'éclat de son auréole. Cependant, dans cette lutte pour la vie, elle ne manque pas d'une certaine finesse native et d'un aplomb déconcertant. C'est ainsi que lors de sa fuite en Espagne et en Angleterre, elle entreprit avec Richelieu une longue négociation fort habile, pour conclure son retour en France, selon certaines conditions, et après avoir obtenu toutes les mesures de précaution qu'elle jugeait nécessaires, elle finit par extorquer du ministre une somme de 18.000 livres, pour finalement refuser de revenir! Dans cette petite guerre diplomatique, elle n'a peut-être pas complètement berné le Cardinal, mais elle s'est cependant jouée de lui avec impudence « par les industries de ses retraites, ses fuites et ses courses au dedans et au dehors du royaume (3) ». Cousin a raconté cet épisode, mais il

(1) *La duchesse de Chevreuse*, 1re éd., 1856, in-8; 2e éd. et ss, in-16.

(2) *La duchesse de Chevreuse*, 1914, in-8 (Figurés du passé).

(3) Le manuscrit supplément français 4067, signalé par Cousin et non retrouvé par M. Batiffol, est actuellement coté à la Bibl. nat., ms. fr. 9354, c'est le plus important pour suivre toute la négociation. Le cardinal, non content du résultat de sa diplomatie, parle à peine dans ses *Mémoires* du séjour de son ennemie en Angleterre (Coll. Michaud, t. IX, 1838, in-8, p. 303 et 312).

ne connaissait pas tous les textes et M. Batiffol s'est contenté de le résumer rapidement. Les correspondances conservées dans les collections du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et dans les registres des Archives du ministère des Affaires Etrangères, nous permettent de le connaître avec les précisions les plus nettes, et cette étude fait ressortir l'extraordinaire rouerie de cette « coureuse de la Fronde », comme l'a dénommé Michelet. Les lettres même de la duchesse, d'une grande écriture négligée, d'une orthographe fantaisiste et d'un style volontairement obscur, constituent le plus dur des réquisitoires contre tous ses actes et ses desseins.

I.

Madame de Chevreuse, reléguée à Tours, en 1637, ne se sentait pas en sûreté en France, malgré l'amitié de la reine Anne; elle redoutait la colère de Louis XIII et celle de Richelieu, et elle paraît avoir dès cette année là, préparé son séjour en Angleterre. Mais ce projet fut déjoué par la découverte du « complot du Val-de-Grâce », où la souveraine et ses amies furent gravement compromises en août 1637, et qui établit nettement les rapports noués avec les princes lorrains et espagnols (1). La duchesse prit peur et s'enfuit à Madrid.

Non seulement cette escapade, qui réussit par suite de la galante complicité de gentilshommes plus ou moins compromis, l'archevêque de Tours, le vieux Bertrand d'Eschaux, le lieutenant du roi dans cette même ville, Georges Catinat, et le prince François de Marsillac, qui résidait alors dans son château de Verteuil, près de Ruffec, entraîna pour la duchesse des péripéties romanesques, qui ont fort intéressé les historiens; mais elle constitua une insigne maladresse. Il était particulièrement imprudent pour l'intrigante de se réfugier sur le sol des pires ennemis du pays, auprès d'un souverain dont les intrigues contre l'autorité de Richelieu venaient d'être nettement prouvées par les révélations de l'affaire du mois d'août. Cette action devait aliéner à la jeune femme certaines des sympathies qu'elle pouvait encore avoir à la Cour.

---

(1) P. M. Bondois, *L'affaire du Val-de-grâce : les documents de la cassette de Richelieu*, 1922, in-8.

Anne d'Autriche, qui avait sincèrement renoncé à continuer ses intrigues, témoigna sa réprobation (1). Le duc de Chevreuse (2), le mari de la fugitive, très ennuyé de cette fugue, qui compliquait encore le navrant état de ses affaires, essayait de se montrer bon serviteur du roi et du Cardinal. Il s'était empressé de les prévenir de ce départ, puis plaida pour deux de ses domestiques, l'abbé du Dorat, Gabriel de Marans, et son intendant François Eveillard, sieur de Boispillé ou Boispilé, qui n'avaient pas su empêcher cette détermination et n'avaient pu rejoindre la cavalière. De leur côté, ces deux personnages, qui devaient être les principaux négociateurs dans la lutte diplomatique, qui allait s'engager entre la duchesse et Richelieu, s'efforçaient de justifier leur conduite qui semble n'avoir été, d'ailleurs, que gauche et embarrassée.

L'abbé prétendit que, lorsqu'il était parti à Tours avec l'évêque d'Auxerre, Pierre de Brac, pour enquêter sur le rôle de Madame de Chevreuse dans l'affaire du Val-de-Grâce, il avait tout fait pour calmer les inquiétudes de la jeune femme et « lui faire cognoistre sa securité », assurant que « le Roy pardonnoit tout... et qu'il en auroit esté de mesme, si elle avoit bruslé toute la France. » Ces belles affirmations, hélas! n'avaient pas donné l'effet attendu.

Pour Boispilé, envoyé aussi à Tours par le duc dès l'annonce de la fuite, il avait été chargé par le Roi et Richelieu de retrouver la duchesse, de l'arrêter, de lui promettre un pardon complet et de la conduire à Dunkerque. Sa mission avait échoué, quoique l'intendant se fût donné beaucoup de mal. Il s'efforça alors de rejeter toute la responsabilité sur la complicité du prince de Marsillac, qui avait prêté un carrosse et des guides à son entreprenante amie, si bien que l'envoyé était arrivé trop tard et n'avait même pas pu savoir la véritable direction qu'avait prise l'exilée volontaire.

(1) Lettre de Louis XIII à Richelieu, du 12 septembre 1637, publiée par le comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec Richelieu*, 1902, in-4, p. 320. « Je lui ai dit (à la Reine) la belle affaire de Madame de Chevreuse, laquelle elle a trouvé fort étrange, disant qu'il n'y a qu'une folle, qui pût faire ce tour-là. »

(2) Claude de Lorraine le second mari de Marie de Rohan. Leur mariage date de 1622.

Lorsque la vérité fut connue, et que l'on sut le séjour en Espagne, l'affaire sembla définitivement close et réglée. Il ne pouvait y avoir de réconciliation avec une coupable, qui résidait auprès des ennemis les plus certains de Richelieu et du pays. Le duc le comprit et n'entreprit pas de démarche.

II.

Cependant, la belle voyageuse, très bien reçue en Espagne, s'aperçut vite de l'erreur qu'elle avait commise d'autant plus que son budget était en fort piètre état, et qu'elle devait, pour subsister, compter sur l'aide de son mari... Or, elle se doutait que toute relation avec lui était impossible, tant qu'elle resterait à Madrid. Elle résolut de quitter ce pays hospitalier et s'imagina assez justement que l'Angleterre, où règnait une souveraine, fille de la maison de France, lui offrirait une retraite favorable pour entreprendre les négociations qu'elle se croyait forcée de nouer. Elle connaissait la cour de la Grande-Bretagne, y ayant été envoyée en 1624, lors du mariage du roi Charles avec la princesse Henriette-Marie, et ayant eu des relations plutôt amicales avec le duc de Buckingham, qu'elle avait introduit à l'hôtel de Rambouillet. Elle se savait bien vue de ces souverains et comptait sur leur aide et leur intervention.

Dès les premiers jours de l'année 1638, elle était résolue d'y transporter ses pénates, ses bagages et sa maison réduite au minimum. Ses amis anglais l'attendaient, et Lord Digby (1), qui résidait alors à Paris, écrivait à ce sujet, le 12 mars 1638, à Lord Montagu (2), le plus fidèle des partisans de la duchesse (3). Après

(1) Il s'agit de Lord George Digby, qui devint comte de Bristol, et fut gouverneur de Mantes et de L'IsleAdam. Il résidait à Paris, mais n'était pas ambassadeur comme l'ont dit certains historiens. L'ambassadeur était alors Robert Sydney, comte de Leicester, qui était au plus mal avec Digby.

(2) Lord Walter Montagu (1663-1677), second fils du comte de Manchester, Henry Montagu, chargé de missions diplomatiques en France, en 1624, 1625, 1627, entra à l'Oratoire, devint abbé de Nanteuil et de Saint-Martin de Pontorié et grand aumônier de la reine Henriette. Il était ami particulier de la reine Anne et de la duchesse d'Orléans ; il fut toujours un des « soupirants » de Mme de Chevreuse.

(3) Une copie de cette lettre, provenant des papiers de Richelieu existe dans les manuscrits provenant de Rousselin de Saint-Albin, qui viennent d'entrer à la *Bibl. nat.*, ms. nouv. acq. franç. 22.897, p. 129. Cette copie comprend le déchiffrement des mots conventionnels et des chiffres.

avoir donné des renseignements sur la délivrance du commandeur de Jars, François de Rochechouart, qui allait peut-être sortir de la Bastille et de ses amours à lui, Digby, avec la princesse de Guéméné, il ajoute :

Vous vous souviendrez bien de la dame (1), de laquelle je vous ay dit quelquefois que je vous creu amoureux (2), mais vous m'asseurastes du contraire, et que vous luy avie dict que tout le monde le croyoit aussi, excepté deux persones, qui sçavoyent le contraire, elle et vous. Quand cette dame viendra à Londres, dites lui que la lettre qu'elle y trouvera de la part de I (3) est par ordre de Basile (4) et composé par Philinax (5) et que la responce en doit estre telle que Philinax et tout le monde le puisse voir (6).

Enfin, Mme de Chevreuse se mit en route : elle débarqua à Portsmouth le 25 avril et fut reçue avec enthousiasme par ses amis. Le roi et la reine l'accueillirent avec faveur. De plus les deux souverains profitèrent de l'occasion, que leur offraient les espérances de maternité d'Anne d'Autriche, pour écrire à Louis XIII et à Richelieu et leur signaler le séjour de la duchesse dans le pays; ils intervinrent même pour elle de manière explicite (7), espérant que « sa demeure en Grande-Bretagne ne lui causerait aucun préjudice dans ses affaires. »

De son côté, Richelieu ne restait pas inactif; il voulait bien

---

(1) Mme de Chevreuse.

(2) Les allusions à ces intrigues amoureuses sont caractéristiques; elles n'expliquent pas complèteemnt les actes des personnages, mais de tels motifs ont cependant contribué à leurs actions. Le brave L. Guez de Balzac s'écriait justement dans son *Aristippe* (Leyde, 1658, in-16, p. 229). « Que serait-ce, si l'Amour gouvernait la Politique ? ».

(3) La reine Anne.

(4) Le roi.

(5) Richelieu.

(6) La lettre se termine par une critique de l'ambassadeur Leicester « jaloux, ombrageux et pointilleux », qui traitait Digby « avec discourtoisie et incivilité ». Digby mentionne encore les succès militaires de Bernard de Saxe. Weimar et le procès de Mme de Guéméné (Anne de Rohan) avec « Monseigneur ».

(7) Ces lettres sont au nombre de trois, l'une de la reine à Louis XIII, une autre de la même à Richelieu, et la troisième du roi au souverain de France : *Arch. des Aff. Etrang.*, Corresp. Angleterre, t. 47, f. 229 et 230. *Bibl. nat.*, Cinq-Cents Colbert, t. 46, f. 1 v° et 2; fr. 17556 (Harlay 346[12]) f. 1 et 2. L'original de la lettre de Charles Ier vient d'entrer à la Bibl. Nationale (Collection Saint-Albin), n. a. fr. 22896, fol. 45 (ancienne cote 41). Ces missives ont été publiées par Cousin, *op. cit.*, 1re éd., p. 295, 2e et s., p. 444; elles ne doivent pas être datées du mois de mars, mais d'avril ou du début de mai, après l'arrivée de la duchesse.

entamer la conversation avec l'amie de la reine, parce que, selon lui, la duchesse serait infiniment moins dangereuse, si elle résidait en France, où elle pouvait facilement être surveillée, et même mise dans l'impossibilité de nuire. Dès que le ministre avait su que la voyageuse se proposait de gagner l'Angleterre, il avait eu l'intention de lui faire envoyer par la reine une lettre, où la fugitive aurait été engagée à n'entreprendre rien contre les intérêts français, et même menacée de perdre l'amitié royale si « elle ne demeuroit dans les devoirs, auxquels l'obligeoit sa naissance, la fidélité qu'elle devoit au Roi et son propre bien. » Finalement, ne voulant pas prendre d'engagement précis, dès le 18 mai, le cardinal fit retirer ce projet de missive des mains du secrétaire des commandements de la reine, Nicolas Le Gras; la lettre ne fut pas envoyée.

Cependant, Mme de Chevreuse, à peine installée à Londres et fort gênée par son manque de ressources, désira elle-même un rapprochement. Elle écrivit à Anne d'Autriche, en essayant de se justifier, expliquant qu'elle s'était réfugiée en Angleterre, pour ne plus être considérée en ennemie et pour permettre la reprise des relations; elle félicitait son amie de sa grossesse, et lui assurait qu'elle était désolée d'être éloignée d'elle, en de telles circonstances, mais elle défendait sa conduite, affirmant qu'elle avait dù se résigner à la fuite, pour éviter les peines, où devaient l'entraîner les soupçons injustes formés contre elle. Elle n'accusait d'ailleurs personne précisément de son malheur, mais espérait que la générosité de la souveraine l'aiderait à apaiser la colère du Roi et celle du Cardinal. Elle s'adressait pour faire parvenir sa missive au fidèle abbé du Dorat.

De leur côté, les amis de la duchesse intervenaient en sa faveur. Lord Montagu priait M. de Chavigny, par lettre du 22 avril 1638, d'intercéder auprès de la souveraine pour l'exilée : il espérait, disait-il, que les « civilités » qui avaient été faites à la jeune femme en Angleterre ne la feraient pas suspecter et qu'enfin son innnocence serait reconnue.

Richelieu pouvait donc être satisfait du début de l'affaire : mais il ne pressa pas le mouvement, et la période active de la négociation ne commença qu'en mai, alors qu'il y avait déjà huit mois que la duchesse avait quitté la France : le ministre était pourtant poursuivi par les instances des partisans de la fugi-

tive. Montagu s'adressait à nouveau à Chavigny, et l'abbé du Dorat recevait des paquets de Londres, qui contenaient, entre autres, la lettre à la reine.

L'ambassadeur de France en Angleterre, Pompone de Bellièvre, avait averti, dès les derniers jours d'avril, Chavigny, du débarquement (1). Le secrétaire était aussi prévenu par des dépêches reçues par l'agent Berthemet et transmises par ce dernier; dès qu'il eût reçu la nouvelle le 5 mai, il se hâta d'écrire à Richelieu.

Quant aux amis anglais de Paris, ils surent aussi l'arrivée. Digby en eût « une réjouissance extrême »; il la fit annoncer au duc de Chevreuse, qui fut fort satisfait de savoir sa femme loin du territoire espagnol; si bien qu'il appela l'annonciateur « son ange Gabriel » et se décida immédiatement à expédier en Angleterre son homme de confiance, du Dorat.

Ce projet ne fut pas alors réalisé. Louis XIII, mal disposé pour la duchesse, comme le constatait Digby, n'autorisa que l'envoi d'un simple valet.

Cependant, Mme de Chevreuse s'installait à Londres et se laissait guider par Montagu, alors en grande faveur à la Cour; la jeune femme, fort imprudente à son habitude, et ne s'occupant guère des espions qui l'entouraient, répétait à tout venant « beaucoup de bien de l'Espagne, tout en se proclamant bonne françoise. »

Aussi Richelieu, prévenu immédiatement de cette attitude quelque peu provocante, ne voulut pas faire la première démarche. Il se contenta d'écrire à Bellièvre, en lui ordonnant d'agir auprès de la turbulente exilée, et de savoir d'elle ses desseins. « Vous jugerés, spécifiait avec soin le ministre, si son intention est de rendre quelque bon service au lieu où elle est, pour se remettre bien avec la France, à quoy vous la porterés, si elle en faict quelque ouverture. »

L'ambassadeur, d'ailleurs, n'était pas bien disposé pour la

---

(1) *Arch. des Aff. Etrang.*, mém. et doc., France, t. 830, f. 150. Il donne les détails les plus précis : la duchesse arriva à Portsmouth, le dimanche 25 avril; elle reçut le chevalier Guillaume Vidal (2), le 28; les officiers du roi l'allèrent recevoir, et la menèrent à Farnham, à seize kilomètres de Guilford; le jeudi 29, elle parvint à Londres, où Georges Goring et Walter Montagu se portèrent à sa rencontre.

duchesse : il était mécontent des honneurs qu'elle recevait à la Cour, et entre autre du privilège du tabouret, qui lui était accordé, alors que Mme de Bellièvre n'en jouissait pas. Au cours de toute la négociation, il se retrancha dans une réserve hautaine, n'intervenant pas dans les conversations, n'agissant pas directement auprès de la jeune femme, mais la faisant espionner de près et envoyant aux ministres tous les rapports, qui lui pouvaient parvenir.

Cependant, l'exilée avait reçu l'envoyé de son mari et ne lui avait donné comme réponse que de vagues paroles. Elle le retint, pourtant, assez longtemps auprès d'elle, parce que la reine d'Angleterre ne voulait pas laisser repartir ce messager, avant d'avoir reçu des nouvelles d'un courrier à elle, qui portait ses lettres du mois de mai à Louis XIII et à Richelieu.

En écrivant à ce sujet au duc, Mme de Chevreuse en profitait pour demander de l'argent, requête gênante pour ce lointain mari, lui-même fort dépourvu :

> Je me promets que vous aurès soin, disait-elle, de m'envoyer ce que je vous ay demandé; je vous en conjure, car ne saurais demeurer longtemps en l'estat, où je suis et j'espère qu'il ne sera pas sy mauvais que j'aye besoing d'employer autre secours, que celuy, que j'atends de vous, pour subsister.

III.

Cette situation ne pouvait s'améliorer facilement. Aussi Mme de Chevreuse entreprit-elle résolument des démarches plus importantes. Le 1er juin, elle s'adressa à Richelieu lui-même, à qui elle n'avait pas osé écrire depuis sa fuite. Elle lui affirmait son innocence, prétendant que « sa peur était légitime » et qu'elle ne demandait qu'à être guérie : l'arrivée à Tours de l'évêque d'Auxerre et de l'abbé du Dorat l'avait troublée, et elle avait été effrayée par l'attitude sévère du maréchal de La Meilleraye. Pour le moment, elle ne demandait qu'à gagner du temps, ce qui était nécessaire à sa justification. Cependant, prévenue des nouvelles dispositions du Cardinal à son égard, elle estimait avoir agi au mieux et devoir obtenir ainsi le succès, qu'elle désirait. Elle profitait aussi de l'occasion, qui lui était offerte, pour répondre

aux questions que Boispilé devait lui faire au sujet de l'affaire du Val-de-Grâce et de son départ. Elle se défendait avec force d'avoir intrigué en Angleterre et à Madrid, et prétendait n'avoir eu que des rapports de politesse avec l'ambassadeur d'Espagne à Londres, don Antonio Davila y Toledo, marquis de Velada, rapports qu'elle savait avoir été dénoncés à Paris.

Elle se décidait ensuite à renvoyer le valet du duc, en lui confiant des lettres pour Lord Digby et pour sa belle-sœur, la princesse de Guéméné, qui lui avait écrit amicalement (1).

Mais, malgré ses affirmations réitérées, la duchesse continuait à comploter. Elle essayait de négocier un rapprochement qui aurait été fort dangereux pour la France, entre les souverains d'Espagne et ceux d'Angleterre. L'affaire fut sue, et les ministres de Louis XIII parèrent le coup. Chavigny, tout en reconnaissant d'ailleurs qu'il était difficile de connaître les véritables intentions de Mme de Chevreuse et de découvrir le détail des affaires, dont elle s'occupait, signalait son activité à Bellièvre et lui recommandait de la faire surveiller et d'observer les personnes, qui étaient en relation avec elle. « Le portrait du prince d'Espagne (2), qu'elle fait voir, ajoutait-il, et les compliments qu'elle a faits à la princesse d'Angleterre (3) sont des amusemens ordinaires des Espagnols (4), ausquels le Roy et la Reyne d'Angleterre ne doivent avoir aucun esgard. »

Les amis anglais de la fugitive contribuaient de toutes leurs forces à détruire les idées de rapprochement. Montagu s'y efforçait avec beaucoup de persévérence. « C'est lui, a dit justement M. Batiffol, qui allait permettre à son amie de se jouer de Richelieu et d'entreprendre avec le Cardinal une lutte perfide, où elle devait donner la preuve d'une souplesse extraordinaire et d'une duplicité consommée. » Il écrivait à la même époque à Digby. Il prétendait que les offres, apportées par le messager de M. de Chevreuse, n'étaient pas suffisantes. De plus dans

(1) Il s'agit d'Anne Rohan, fille de Pierre, prince de Guéméné et de Madeleine de Rieux-Châteauneuf, qui épousa son cousin-germain Louis de Rohan, prince de Geméné et mourut en 1685.

(2) Balthasar-Charles-Dominique-Philippe-Victor, né en 1630.

(3) Henriette-Marie, alors âgée de sept ans. C'est la future femme du prince d'Orange, Guillaume de Nassau.

(4) Allusion à la politique matrimoniale, pratiquée par les souverain espagnols. Voir, à ce sujet, L. Romier, *Le royaume de Catherine de Médicis*, t. I, 1922, in-8, p. 253.

les affaires de protocole, où la jeune femme s'était heurtée aux prétentions de l'ambassadeur, comme dans les questions du « tabouret » et du carrosse de la Reine, la bonne volonté de la Cour d'Angleterre à l'égard de l'exilée était évidente : « Elle a gaigné tellement sur l'esprit de nos maistre et maistresse que l'on aura de la peine à obtenir son retour. » Il donne les mêmes renseignements à Lord Leicester, Robert Sydney; Mme de Chevreuse, selon lui, se tient sur la défensive « pour attendre la plénitude du temps et la venue de ce qui doit acomplir les profécies et récompenser les martyrs. »

Les nouvelles, reçues de France, ne devaient pas, pourtant, pousser à une attitude intransigeante. Digby craignait que le Cardinal s'opposât à l'envoi à la duchesse de son « train », ainsi qu'elle le réclamait, car le duc ne l'avait demandé que très vaguement. Aussi les lettres des amis et des parents n'étaient pas encourageantes. Le prince de Guéméné, Louis de Rohan, beau-frère de Madame de Chevreuse, lui écrivait qu'il était trop «dénué» pour pouvoir l'aider, et qu'il irait la voir, « s'il n'y avait pas à craindre. » Ce mauvais plaisant terminait son épitre en lui apprenant qu'il allait à Dampierre, avec d'autres membres de la famille « pour manger tout le bien » de l'exilée, puisque, sans cela, « d'autres le mangeroyent! (1) »

(*A suivre.*) PAUL BONDOIS.

(1) Est-ce une allusion à des projets de spoliation du gouvernement ? *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, Corr., t. 47, f. 131.

COMPTES RENDUS

Benjamin Franklin, par Bernard FAY ; 3 vol. in-12 ; Paris 1929-1930. Calmann Lévy.

A notre époque où, publiées en série, surgissent des biographies, donnant des idées erronées ou incomplètes sur les personnages qu'elles décrivent, et où, des vies romancées, puisées dans l'imagination des auteurs, défigurent totalement leurs sujets, il est reposant de rencontrer un ouvrage de la valeur du *Franklin* de M. Bernard Faÿ. *Benjamin Franklin, bourgeois d'Amérique, Benjamin Franklin, citoyen du monde*, tels sont les titres des deux premiers volumes. Quant au troisième, moins considérable, mais contenant toutefois la préface, repoussée à la fin de l'ouvrage, ainsi que la bibliographie et une étude sur les sources historiques relatives à la vie de Franklin, il ne le cède pas en intérêt aux deux premiers.

Comme nous le dit l'auteur, dans sa préface qui pourrait aussi bien s'appeler une conclusion, Franklin, dans cette époque féconde de transition que fut le XVIIIe siècle, apparaît comme « le principal témoin de cette évolution, qui substitua au beau monde et aux belles manières la fraternité et la bourgeoisie ». Les libertés que Franklin prit avec son temps, avec la religion de ses contemporains, ont, d'autre part, incité M. Faÿ à rechercher « le point d'appui sur lequel Benjamin Franklin avait compté et qui ne lui avait pas manqué, la Franc-Maçonnerie... Durant toute sa vie, le travail maçonnique de Franklin fut très discret, mais pourtant décisif ». Ceci est la clef de l'enquête menée par l'auteur, et, ainsi, selon ses propres termes, il est arrivé dans la zone la plus mystérieuse et la plus originale de la personnalité franklinienne. Cette hypothèse valait la peine d'être présentée. Elle donne son originalité, son sens profond à l'œuvre de M. Bernard Faÿ: œuvre étayée sur un ensemble de témoignages et de documents d'une richesse inouïe.

Sans mépriser les biographies érudites et chronologiques de ses devanciers, qui n'ont toutefois pas abouti à une synthèse convaincante, l'auteur nous déclare qu'il a eu pour ambition de donner un portrait du docteur Franklin comme personnalité et comme type. On peut dire que par son rude labeur M. Faÿ y a parfaitement réussi.

Benjamin Franklin, bourgeois d'Amérique, c'est l'histoire de cet enfant, de naissance modeste, qui, d'abord apprenti imprimeur, s'élève peu à peu au rang de journaliste et pose dans son pays les bases d'un système de presse, de publicité et de vulgarisation, auquel ses succes-

seurs auront peu à ajouter par la suite. L'*Almanach du Pauvre Richard*, répandu au plus profond des couches populaires, en modifia la mentalité, d'autant plus que l'écrivain, se doublant d'un savant, se tenait à l'affût de tout ce qui pouvait améliorer le sort moral et matériel des populations. Suivre le personnage dans ses nombreuses entreprises, au milieu de cette société américaine en formation, est impossible. Disons que son travail implacable le prépara au rôle qu'il devait remplir dans la deuxième partie de son existence, celui d'un homme politique, d'un diplomate souple, habile, plein de finesse et de bonhomie.

Car c'est dans ce rôle qu'on voit briller Franklin au cours du second volume. Envoyé à Londres par les colonies d'Amérique pour essayer de s'entendre avec la mère-patrie, il eut tout d'abord pour but de réconcilier son pays avec la métropole et d'en faire déjà une sorte de *Dominion*, comme il en existe aujourd'hui sous la suzeraineté du roi George III. Puis, quand cet espoir dut être abandonné, on voit Franklin élargir son horizon. Envoyé en France à la fin de 1776, il prépare le traité d'amitié et d'alliance des Etats-Unis avec notre pays, du 6 février 1778, date à jamais mémorable, qui marque l'entrée définitive des Etats-Unis d'Amérique dans le cercle des nations civilisées. Franklin, citoyen du monde, il le fut réellement ce jour-là, en rejoignant par delà l'Atlantique la vieille France avec la jeune Amérique, événement d'une portée incalculable, dont les conséquences n'ont pas encore cessé de se développer. Quelques semaines plus tard, le 20 mars, au château de Versailles envahi par la foule des seigneurs et des dames de la Cour, le Major des Cent-Suisses, placé devant la porte monumentale des appartements du roi, annonça : « Messieurs les ambassadeurs des treize Provinces-Unies ». Louis XVI, prenant Franklin par la main, répondit : « Messieurs, je souhaite que vous assuriez le Congrès de mon amitié. Je vous prie aussi de lui faire savoir que je suis très satisfait de votre conduite durant votre séjour dans mon royaume. » Il y eut ce jour-là quelque chose de changé dans le monde et ce changement fut l'œuvre de Franklin.

On célébrait récemment le cent cinquantième anniversaire de la capitulation d'Yorktown qui, grâce à la coopération de l'armée franco-américaine et de la flotte française, assura la liberté de l'Amérique. Mais n'est-ce pas l'action diplomatique de Franklin auprès du ministre Vergennes, qui, en assurant aux Etats-Unis l'appui de la France, apparaît comme la cause première de l'Indépendance américaine ?

Ne terminons pas ce compte rendu de l'instructif ouvrage de M. Bernard Faÿ sans signaler les pages charmantes qu'il a écrites pour raconter les huit années que Franklin passa en France, mêlé à la vie parisienne, à la société des philosophes, fréquentant les salons, choyé par les belles dames que sa bonhomie enchantait, à une époque où, sous les apparences de la frivolité, s'élaborait quelque chose de grand et de puissant, destiné à bouleverser l'Europe et le reste du monde.

L. DE CONTENSON.

Les Français morts pour l'Indépendance américaine de septembre 1781 à août 1782 et la **Reconstruction historique de Williamsburg,** base des armées de Rochambeau en Virginie, par WARRINGTON DAWSON ; in-12, 115 p. Editions dé l'Œuvre latine, 51 rue Saint-Georges Paris, 1931.

M. Warrington Dawson, attaché spécial à l'Ambassade des Etats-Unis, consacre depuis plusieurs années ses efforts à des recherches historiques et archéologiques, ayant pour but de réveiller les souvenirs de la guerre de l'Indépendance américaine et d'en extraire tout ce qui peut resserrer les liens, déjà séculaires, de l'amitié franco-américaine.

Aujourd'hui, par une pieuse pensée dont on ne saurait trop louer la délicatesse, il publie un petit livre que l'on ne peut ouvrir sans émotion. Il s'agit tout d'abord de rappeler les noms des Français, morts pour l'Indépendance américaine, de septembre 1781 à août 1782, c'est-à-dire pendant le siège d'Yorktown ou décédés à la suite de blessures et de maladies contractées pendant la campagne.

Cette énumération est précédée d'une instructive préface : « Il faudrait très mal connaître les rapports entre les Etats-Unis et la France, de 1777 à 1783, dit M. Dawson, pour ne point se rendre compte du fait que les Américains doivent en grande partie leur indépendance à la France... Néanmoins dire que l'Amérique doit entièrement sa liberté à la France serait non seulement une exagération, mais une inexactitude. Il faudrait alors tenir pour nulle toute la résistance héroïque des patriotes américains de 1776 à 1781, quand l'armée française du comte de Rochambeau, appuyée par la flotte de l'amiral de Grasse, donna, en collaboration avec l'armée américaine de Washington, le coup décisif qui acculait lord Cornwallis à la reddition, et mettait fin à la suprématie britannique sur le continent américain. » Et l'auteur rappelle fort judicieusement à ce sujet que la situation inverse se produisit, quand, en 1917-1918, les armées américaines vinrent collaborer si heureusement à la fin de la guerre mondiale.

Après avoir mis ainsi les choses au point, M. W. Dawson raconte qu'il a été amené à étudier de très près l'histoire de la guerre de l'Indépendance, ayant été chargé de rechercher en France les documents susceptibles de faciliter la reconstruction historique de Williamsburg, siège du quartier général de Washington et de Rochambeau pendant les opérations du siège d'Yorktown, reconstruction entreprise par M. John D. Rockefeller junior. L'auteur fait alors un court exposé des opérations militaires concernant Yorktown. Il nous dit son regret de renoncer pour l'instant à établir une liste complète des morts français en Amérique de 1777 à 1783, et d'avoir été obligé de se limiter à une plus courte période. Nous espérons qu'il poursuivra la tâche, si heureusement entreprise par lui, et qu'un jour seront inscrits sur le gigantesque mausolée, élevé au seuil de l'histoire des Etats-Unis, les noms des Français, qui, en contribuant à fonder la liberté du Nouveau Monde, eurent la gloire de tomber pour elle.

La liste des Français morts en Virginie est établie d'après les registres officiels de leur nation, certaines archives de famille et l'ouvrage imprimé *Les Combattants français de la guerre américaine*. L'on

y voit figurer, avec le lieu de leur naissance, plus de trois cents noms d'officiers et de soldats du corps expéditionnaire appartenant aux régiments d'Agénois, d'Auxonne, de Bourbonnais, de Dillon, de Foix, de Royal Deux Ponts, de Saintonge, de Soissonnais, de Touraine et surtout de Gâtinais, devenu Royal-Auvergne. Ce dernier régiment fut le plus éprouvé. Il se fondit, à la Révolution, dans le 18e régiment d'Infanterie qui porta longtemps inscrit sur son drapeau le mot d'Yorktown. Dans cette multitude de noms, je cueille au hasard ceux de modestes soldats : Bellevent, dit Fleur d'Amour, Boissard dit Beausoleil, Coléran, dit La Tendresse, Catel dit La Gaîté, Colué dit la Victoire, Demaret dit Belle Humeur, Domino dit la Douceur, Houba dit la Terreur, Nicole dit Brisefer. Magie des mots qui évoque devant nos yeux le troupier français de tous les temps, auréolé d'une poésie à la fois charmante et glorieuse !

Dans la dernière partie de son livre, M. Dawson nous entretient de la reconstruction historique de Williamsburg et des sources publiques et privées, ayant trait au séjour de nos troupes en Amérique. Déjà il y a puisé pour retracer le plan de cette ancienne capitale de la Virginie. Rien n'est plus attachant que cette reconstitution qui va permettre, grâce à la munificence de M. Rockefeller, de restituer cette ville dans ses moindres détails, avec ses rues et ses monuments, telle qu'elle existait en 1781, lors du siège d'Yorktown. Beaucoup de particuliers, de sociétés, de bibliothèques ont déjà ouvert leurs archives aux recherches de M. Dawson. L'effet qui en résultera contribuera à mieux faire connaître les liens qui unissent les Etats-Unis à la France dès l'origine de leur histoire et de les resserrer de plus en plus à l'avenir. Louons M. Warrington Dawson de sa généreuse pensée.

L. DE CONTENSON.

Le général Perron, généralissime des armées de Scindia et du Grand Mogol, par A. MARTINEAU. Un vol. in-8o de 228 pages avec illustrations. Paris 1931.

L'histoire du général Perron est un conte des Mille et une Nuits. Fils d'un tisserand de Luceau, près Château-du-Loir, Pierre Caillier, surnommé plus tard Perron, va servir comme soldat à l'Ile-de-France, et passe de là aux Indes, séduit sans doute par les souvenirs d'un voyage qu'y avait fait son père. Il y végète une dizaine d'années dans des emplois subalternes. Puis sa fortune change soudain quand un autre aventurier, le piémontais Benoît de Boigne, devenu généralissime des troupes d'un des grands chefs des Marates, le Mahadji Scindia, l'appelle près de lui comme capitaine en second. Il devient bientôt le meilleur auxiliaire de Boigne, qui, déployant beaucoup de courage et une merveilleuse activité, donne à son maître une puissante armée et étend sa domination sur presque toute la féconde région placée entre le Gange et son affluent, la Djemna. Scindia est maître d'un royaume de trente millions d'habitants et sa richesse est fabuleuse quand Boigne, las de sa rude tâche, part pour l'Europe, après avoir distribué aux troupes qui l'adoraient des gratifications d'une valeur d'un million de notre monnaie.

Perron succède à Boigne dans le commandement de l'armée qu'il a formée. Comme lui, il la conduit à la victoire contre les troupes des autres princes indiens rivaux de Scindia. Son prestige est tel qu'il devient presque indépendant de son maître. Gouvernant un vaste royaume et jouissant d'énormes revenus, il est une puissance dans l'Inde. Un jour sa famille, restée en France, apprend par une lettre qu'il adressait à sa mère, morte depuis longtemps, que Pierre Caillier est devenu un grand seigneur éminemment puissant et riche.

Mais déjà la domination anglaise, établie par Clive et Warren Hastings sur la péninsule de l'Hindoustan, s'étendait dans la vallée du Gange. Prévoyant la rupture de la paix conclue à Amiens entre la France et l'Angleterre, le commandant des troupes britanniques, le marquis de Wellesley, s'inquiéta du danger que représentait pour la domination anglaise le pouvoir acquis dans le pays des Marates par un aventurier français. Il n'épargna rien pour le briser : les dissensions entre les princes indiens, la jalousie suscitée contre Perron par ses succès mêmes facilitaient sa tâche : la trahison seconda l'intrigue. Perron, aurait-il pu, comme l'espéra Bonaparte, profiter de sa position pour aider le Premier Consul à combattre les Anglais dans les Indes ? On doit en douter. Le général Decaen qui vint avec quelques vaisseaux français croiser sur les côtes indiennes, ne réussit même pas à lui faire parvenir une lettre et un brevet de général de brigade qu'il lui adressait. Perron ne connut même pas les espérances que la politique française mettait en lui. Victime des machinations de ses rivaux, trahi par un de ses lieutenants, manqua-t-il, de son côté, à son devoir de fidélité envers son maître Scindia ? Il est difficile de juger sa conduite. Toujours est-il qu'il sut profiter à temps de sa disgrâce auprès du chef Marate pour échapper à la défaite et à la ruine qui allait le frapper. Il réussit à se retirer dans l'Inde anglaise non sans avoir mis en lieu sûr une large part de la colossale fortune qu'il avait amassée.

Rentré en France, il mena la vie d'un gentilhomme campagnard dans la jolie propriété du Fresne qu'il acheta près de Vendôme. Les nombreux enfants qu'il eut de deux mariages contractés, l'un aux Indes, l'autre en France, s'allièrent aux meilleures familles de la société française et même étrangère. C'est à l'un de ses descendants, le général marquis de Brantes, possesseur des papiers de son aïeul, que sont dus les éléments de la curieuse biographie d'un des héros de cette brillante épopée écrite par les Français sur le sol de l'Inde et qui malheureusement n'a pas eu de lendemain.

H. de Manneville.

Louis-Philippe, Metternich et la crise Italienne de 1831-1832, par C. Vidal. 1 vol. in-8° de 292 pages. Paris Boccard, 1931.

Dans le numéro d'avril dernier de la *Revue d'Histoire Diplomatique*, M. Vidal a retracé l'histoire de la bataille diplomatique engagée en 1829 entre la France et l'Autriche à propos de l'héritage du roi Charles-Félix de Sardaigne, dont Metternich voulait évincer le neveu du roi, le prince de Carignan. Les droits du prince furent conservés grâce à l'appui de Charles X. Cependant la belle étude publiée

aujourd'hui par le même auteur sur la crise italienne qui faillit en 1831-1832 provoquer la guerre entre la France et l'Autriche, nous montre ce même prince, devenu roi sous le nom de Charles-Albert, au premier rang des ennemis de notre pays et inféodé à la politique autrichienne. Il est vrai que son rival de 1829, le duc François IV de Modène, qui devait se rendre tristement célèbre par la rigueur avec laquelle il châtia les insurgés de son duché, nous apparaît au début de la crise comme favorisant le mouvement libéral et pactisant avec les *carbonari*.

Rien de plus compliqué et parfois de plus obscur que le jeu des intrigues qui se développent autour des mouvements populaires provoqués par le contre-coup de la révolution de 1830 dans les huit Etats entre lesquels était partagée l'Italie. Tandis que l'Autriche, par des démarches assez louches, cherchait à en profiter pour asseoir solidement sa suprématie sur les faibles gouvernementaux italiens, Louis-Philippe eut le mérite de se poser dès le début de son règne comme le continuateur en Italie de la politique de Charles X. Comprenant que les gouvernements se défiaient de lui par crainte du péril révolutionnaire, il affirma son intention de défendre l'ordre des choses établi et sa volonté de se montrer pacifique et conservateur. Il choisit adroitement son premier ambassadeur à Vienne, le général Belliard, qui jouissait de la confiance de Metternich. Ce diplomate improvisé obtint, dès son arrivée, la reconnaissance par l'empereur François II de la nouvelle monarchie française. Cependant la lutte d'influence en Italie entre les gouvernements de Paris et de Vienne, que les révolutionnaires s'efforcèrent d'aggraver pour en tirer parti, mit alors plus d'une fois en péril la paix de l'Europe. Le danger fut grand surtout quand le Pape Grégoire XVI, effrayé par l'insurrection des Légations, appela l'armée autrichienne à son secours.

Dans la position difficile où la plaçaient les ambitions autrichiennes, les maladresses du Saint - Siège, les attaques des partis révolutionnaires et les intrigues des bonapartistes, la monarchie de Juillet trouva d'admirables serviteurs : l'occupation d'Ancône, ordonnée par Casimir Périer, fut un coup de maître, et si l'énergique ministre de Louis-Philippe réussit à sauver l'honneur de la France sans recourir aux armes, il le dut assurément à l'habileté avec laquelle Talleyrand, ambassadeur à Londres, sut assurer à la politique française, le concours de l'Angleterre. L'illustre diplomate obtint un de ses plus brillants succès quand il réussit alors à faire déclarer au parlement par Lord Grey que « la conduite du gouvernement français était de nature à obtenir l'approbation de tous ceux qui désiraient accroître la bonne intelligence des deux pays comme un moyen et peut-être comme le seul moyen d'assurer la paix de l'Europe ». Au cours de l'attachant récit des événements de 1831-1832 que nous résumons ici trop brièvement, d'autres représentants de la France, le comte de Saint-Aulaire à Rome, le baron de Barante à Turin, se distinguent également comme d'utiles serviteurs du pays et de précieux auxiliaires de Louis-Philippe, de Périer et de Talleyrand.

H. DE MANNEVILLE.

Il tramonto del potere temporale nelle relazioni degli ambasciatori austriaci à Roma (1860-1870). (*Le déclin du pouvoir temporel des Papes d'après la correspondance des ambassadeurs d'Autriche, à Rome)*, par le comte Stefano Jacini, 1 vol. in-8°, 355 p. Bari, chez Laterza, dans la Bibliothèque de culture moderne.

Tenu à l'écart de la politique par les événements, le comte Stefano Jacini, après avoir siégé au parlement italien, comme député de Crémone, durant trois législatures successives, s'est consolé sagement en occupant ses loisirs à des études historiques sur le *Risorgimento*. Ce faisant, il n'obéissait d'ailleurs qu'à des traditions bien connues de sa noble famille et à ses goûts de latin cultivé.

De cet *otium* prolongé est déjà née, il y a cinq ans, une biographie en deux volumes, de son grand-père, le premier comte Jacini, quatre fois ministre du roi Victor-Emmanuel, de 1860 à 1867, et l'un des économistes les plus justement estimés de la nouvelle Italie (1).

Il en naîtra bientôt, nous dit-on, un autre travail original sur la « Crise religieuse de l'unité italienne », c'est-à-dire sur le *Risorgimento* considéré en tant que lutte religieuse.

C'est en rassemblant les nombreux matériaux nécessaires à un pareil ouvrage que M. Jacini a eu l'occasion d'examiner, aux Archives d'Etat de Vienne, la volumineuse correspondance des ambassadeurs d'Autriche à Rome, de 1860 à 1870. Dans le cadre d'une narration que l'auteur s'est efforcé de rendre aussi sommaire, aussi succincte que possible, il a fait un choix judicieux de ces documents rédigés en français, les illustrant de quelques portraits vivants. Voilà ce que renferme en résumé ce livre, qui ajoute plus d'une touche inédite à ce que nous connaissions de cette intéressante période. Quand nous l'aurons passé en revue, nous saisirons plus facilement le sens des différents courants politiques qui s'agitaient autour du trône de Pie IX à la veille de la disparition du pouvoir temporel du Saint-Siège : la politique de Turin et de Florence, celle des Tuileries, la politique du Ballplatz et celle de la cour Saint-James.

Pendant les sept premières années de cette période de l'histoire, qui va de 1860 à 1867, les relations entre le Pontife romain et le cabinet de Vienne furent empreintes d'un certain abandon réciproque. Ce n'est pas que les sentiments de Pie IX envers l'Autriche aient été alors exempts de toute défiance. Le Pape se souvenait encore des malheurs du pèlerin apostolique et des humiliations de Pie VI, dont le jeune Mastaï avait appris de bonne heure à plaindre la destinée peu glorieuse à la cour impériale. Il n'était qu'insuffisamment rassuré par l'orthodoxie de façade de François-Joseph, il s'inquiétait avec raison de la survivance de l'esprit *joséphiste* au sein de l'épiscopat, au sein du ministère et autour de la personne même du souverain. Mais, d'autre part, à qui se fier ? L'empereur Napoléon III, qu'il appelât au pouvoir des anticléricaux, comme M. Thouvenel, ou des conservateurs comme M. Drouyn de Lhuys, qu'il se fît représenter sur les bords du Tibre par un aimable voltairien comme le marquis de La Valette, ou par un catholique fervent, comme le prince de La Tour d'Auvergne,

(1) *Un conservatore rurale della nuova Italia.* Bari, Laterza, 1926.

Napoléon III ne parvenait pas à dissiper les craintes, disons même l'hostilité silencieuse du Pontife et la réserve glaciale de son Secrétaire d'Etat, le cardinal Antonelli. Dans l'entourage immédiat de Pie IX, des hommes tels que Mgr Xavier de Mérode, animés d'un zèle ultramontain, mélangé d'orléanisme et de libéralisme parlementaire, n'étaient pas loin de considérer l'homme du coup d'Etat du 2 décembre comme l'incarnation réelle de l'Antechrist. L'Angleterre protestante, sans représentation personnelle auprès du Saint-Siège et, d'ailleurs, désormais acquise à la politique du « Piémont », était toute disposée à protéger le Pape mais non point à l'encourager dans ses revendications territoriales. En Allemagne, la Prusse, depuis l'arrivée aux affaires de M. de Bismarck, étalait, moins par conviction que par opportunité, les sentiments du plus profond luthérianisme. En Russie, on était en délicatesse avec Rome, à cause de la Pologne, et les rapports diplomatiques officiels allaient se briser bientôt. Enfin, l'Espagne de la reine Isabelle, travaillée par des dissensions intimes, ne pouvait former que des vœux stériles, ou des projets académiques d'intervention européenne.

Cependant, dans la péninsule italique, Pie IX éprouvait une sympathie secrète pour le roi Victor-Emmanuel, pour le fils du pieux Charles-Albert, pour le prince qui, à ses côtés, avait tenu en esprit, sur les fonts baptismaux, la petite princesse Maria-Pia, la future reine de Portugal. Il reconnaissait aussi, malgré l'excommunication, dans le développement imprévu mais logique de la politique de la maison de Savoie, un mouvement dynastique dont il avait pris sa part, en 1848. Et à cause de tout cela, ou peut-être malgré tout cela, le Pape entrevoyait dans l'avenir l'abîme inévitable pour les Etats du patrimoine de saint Pierre. Héritier d'une autorité souveraine plus que millénaire, que les siècles n'avaient pu déposséder qu'en partie, mais qui, depuis 1798, avait subi bien des attaques et connu les plus durs exils, le vénérable vieillard se croyait lié cependant au respect de la tradition et à l'affirmation de son pouvoir suprême sur les princes, sur les peuples, sur les âmes, comme vicaire de Jésus-Christ. Aux droits spirituels, dont nul sur terre ne prétendait le dépouiller, devait correspondre également une puissance d'ordre temporel dans le monde politique. Il tâchait, en conséquence, de consolider, entre ses mains tremblantes, les deux pouvoirs, en adressant à Victor-Emmanuel des appels désespérés, en acceptant des négociations dont les efforts étaient d'avance condamnés à l'insuccès. Mais son dernier espoir de domination ne pouvait plus résider que dans l'empire d'Autriche, dont, pour le moment, les intérêts italiens s'identifiaient presque avec ceux du Saint-Siège, et qui, d'ailleurs, ne cessait de le pousser à la résistance, par la voix des diplomates, d'ailleurs éminents, que François-Joseph accréditait à Rome.

Qu'ils s'appelassent Bach ou Hübner, ils étaient, il est vrai, des ministres de l'ancien régime, imbus de l'idée légitimiste et parfaitement convaincus du caractère éphémère de l'édifice libéral italien, que seules les baïonnettes des soldats de l'empereur des Français soutenaient encore.

Sur le point de quitter la Ville éternelle, en décembre 1867, le savant historien qu'était le baron de Hübner résumait sa pensée dans ces paroles prophétiques, dont l'assurance n'est pas sans nous éton-

ner une peu aujourd'hui : « De tous ces bruits, de tous ces projets, de toutes ces aspirations... il ne résulte qu'une chose avec une entière évidence : c'est que l'Italie unie est un fantôme prêt à se dissoudre, et que la révolution, forte à détruire, est impuissante à rien créer... »

Au moment où il dictait ces lignes, le diplomate autrichien pouvait bien se rendre compte que la politique de son gouvernement, en train de se modifier d'une façon radicale, s'orientait de plus en plus de manière à enlever au Pape le dernier soutien sur lequel il pût humainement compter. C'est, en effet, au lendemain de Sadowa que, pour la première fois de sa vie, l'empereur François-Joseph appela au gouvernement un protestant et, en quelque sorte, un anticlérical dans la personne du baron de Beust. L'entrée de l'ancien ministre saxon au Ballplatz marque la déchéance du concordat de 1855, et signifie pour l'Italie, à la veille du départ de Rome du contingent français, qu'elle va avoir ses coudées franches pour couronner victorieusement l'œuvre de l'unification nationale. On sait que M. de Beust saisit à un moment donné l'occasion propice de fonder sur cette liberté d'action de l'Italie à Rome une alliance à trois avec la France.

On sait aussi, dans les moindres détails, comment cette combinaison échoua devant la fidélité de Napoléon III à l'esprit de la convention de septembre, devant les scrupules de l'Impératrice, et, surtout, devant le point d'honneur du duc de Gramont qui, en pleine guerre, jugeait les propositions de M. de Beust à cet égard plus offensantes pour la France que la dépêche d'Ems elle-même !

De 1867 à 1870 donc, les ambassadeurs d'Autriche ne sont plus appelés à voir le dessous des cartes de la politique du Saint-Siège et à collaborer avec elle. Ces diplomates, dont la valeur personnelle paraît, du reste, bien inférieure à celle de leurs devanciers, n'assistent plus qu'en spectateurs impassibles au dernier acte du drame. Mais si, de ce chef, l'intérêt de leurs rapports diminue de beaucoup, il s'accroît d'autre part, dans une large mesure, en nous documentant sur les épisodes de la participation autrichienne au concile du Vatican. Le comte de Trauttmansdorff, ambassadeur de l'Empereur, et le baron de Hübner, renvoyé à Rome en mission secrète par François-Joseph, concentrent pour ainsi dire, et disciplinent les efforts de l'épiscopat autrichien qui, guidé par les cardinaux de Schwarzenberg et de Rauscher, va prendre position très nettement contre la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale concordant, en ceci, pour des motifs bien différents et quelquefois opposés, avec les Dupanloup, les Moret, et chose étrange, avec les Mérode. Les choses en viennent à tel point que, lorsque, le 13 juillet 1870, le *schema* de l'infaillibilité est voté par la majorité des évêques, l'ambassadeur de Sa Majesté Apostolique quitte ostensiblement la capitale et, par ordre, s'abstient d'y rentrer jusqu'au lendemain du 20 septembre. C'est, remarquons-le, le représentant du même souverain, qui, dix ans auparavant, semblait à tout instant disposé à dégaîner pour rendre au Pape les Légations, les Marches et l'Ombrie !

Il y a quelque chose de poignant pour un esprit tout à la fois attaché à l'histoire du passé et à la religion, à voir ainsi s'accomplir, par un enchaînement fatal des circonstances, en apparence indépendantes les unes des autres, un des événements les plus mémorables des temps modernes. La proclamation de l'infaillibilité pontificale, Sedan, Porta

Pia : une nouvelle Italie, une nouvelle France, un nouvel essor de la Papauté dans le monde. « Crolla il mondo ! » s'était écrié le cardinal Antonelli, en apprenant la nouvelle de Sadowa : un monde croulait, en effet, quatre ans plus tard. Mais, dans le creuset sanglant de la guerre, ainsi que sur les décombres augustes de l'hégémonie séculière des pontifes romains et dans le vacillant édifice de l'Italie trop vite unifiée, la Providence préparait un univers nouveau, qui allait rendre aux nations prédestinées, comme aux institutions immortelles, une période de splendeur inconnue et imprévue.

J. B.

Projets de mariage de l'empereur Napoléon III, par Edmond Bapst, 1 vol. grand in-8° de 116 pages. Paris, 1931.

Quand le prince Napoléon parut près de saisir la couronne impériale, ses amis et ses partisans se préoccupèrent de le marier. Ils voulaient en associant à sa haute et nouvelle fortune une princesse issue d'une des familles souveraines d'Europe, consolider son trône et donner à la France l'espoir d'une nouvelle dynastie. L'entreprise n'était pas facile : très épris de sa maîtresse d'alors, une belle Anglaise, Miss Howard, le prince se laissait à tel point dominer par elle qu'on craignait qu'il ne voulût la faire régner avec lui. D'autre part, les souverains européens montraient peu de disposition à laisser une princesse de leur sang s'unir au futur empereur qu'ils n'avaient pas encore cessé de regarder comme un aventurier. M. Bapst nous conte, avec une parfaite connaissance de toutes les intrigues, de tous les pourparlers auxquels elles donnèrent lieu, les tentatives faites pour marier Louis-Napoléon, d'abord avec une petite-fille de sa cousine, la grande duchesse Stéphanie de Bade, Carola Vasa, puis avec une nièce de la reine d'Angleterre, Adélaïde de Hohenlohe. Les lecteurs de la *Revue d'Histoire Diplomatique* ont pu apprécier, en lisant dans le numéro de Juillet-septembre 1931 le récit de cette dernière négociation, avec quel art l'historien a su démêler la complexité des démarches faites et les sentiments des personnages en cause. Dans cette lutte engagée entre la politique et l'amour, l'amour finit par triompher, non pas en faisant couronner Miss Howard, mais en faisant monter sur le trône l'objet d'une nouvelle passion du prince toujours amoureux, mais changeant.

Le livre de M. Bapst s'achève par le triomphe d'Eugénie de Montijo, dont le charme et l'amour des plaisirs devaient jeter tant d'éclat sur le règne de Napoléon III et dont, il faut l'ajouter, le noble caractère et les malheurs devaient inspirer le respect même à ceux qui déplorent le rôle joué par cette belle étrangère dans l'histoire de notre pays.

H. de Manneville.

Documents diplomatiques français (1871-1914) 1re série (1871-1900) Tome III (2 janvier 1880-12 mai 1881) Paris 1931 ; Alfred Costes et l'Europe Nouvelle éd.

La Commission de publication des documents relatifs aux origines de la Guerre de 1914 vient de faire paraître le tome III de la première série de ce recueil. Ce volume, qui comprend la correspondance diplomatique de l'année 1880 et des premiers mois de 1881, s'occupe par suite principalement de l'affaire de Tunis ; il se termine le 13 mai 1881, jour de la signature du traité du Bardo. Sur les 583 documents qui le composent, près de la moitié sont consacrés à la préparation de l'établissement de notre protectorat sur la Régence. C'était une préparation difficile, car il fallait s'attendre à rencontrer de l'hostilité de la part de l'Italie ; de plus, il fallait éviter de froisser l'Angleterre qui ne voyait pas d'un bon œil notre installation à Bizerte et ne pas porter atteinte à notre vieille amitié pour la Turquie, que nous avions défendue en 1856 et qui se prétendait suzeraine du Bey de Tunis. M. de Bismarck, il est vrai, se montrait depuis 1878 sympathique à nos vues ; mais il convenait d'utiliser sa sympathie, non dépourvue peut-être d'arrière-pensées, « sans rien lui promettre » sur certaines autres questions, comme le disait spirituellement M. de Courcel, alors directeur politique. Notre ambassadeur à Berlin était en ce temps-là M. de Saint-Vallier, dont nous avons déjà signalé ici l'habileté et la perspicacité, et qui avait su inspirer une grande confiance au prince de Bismarck. Il recevait ses instructions de M. de Freycinet puis de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, qui furent successivement ministres des Affaires étrangères, et qui montrèrent dans cette affaire la dextérité, la fermeté et la ténacité qu'il était indispensable d'y déployer. Avec M. de Noailles à Rome et M. Roustan à Tunis, la France eut les agents qu'il fallait avoir dans cette période. Mais il convient de renvoyer le lecteur au volume de la Commission, car il est impossible de résumer en quelques lignes des négociations aussi complexes.

Le tome III s'occupe encore de la conférence marocaine de 1880, de la manifestation navale de Dulcigno, de la conférence de Berlin et du tracé des frontières turco-grecques, enfin de la liquidation financière en Egypte et de la mutinerie de la garnison du Caire en 1881. Partout M. de Freycinet et M. Barthélemy-Saint-Hilaire surent défendre nos intérêts sans porter atteinte aux relations des Puissances méditerranéennes et sans perdre de vue le maintien et l'affermissement de notre situation à Tunis.

Camille Piccioni.

Deux années à Berlin, 1912-1914, par le baron Beyens. 2 vol. in-8° de 300 et 330 pages. Paris, Plon 1931.

Le journal rédigé par le baron Beyens, qui fut ministre de Belgique à Berlin de mai 1912 au mois d'août 1914, n'est pas seulement un attachant récit plein d'intérêt et de vie, il a pour l'histoire une valeur particulière. Représentant d'un pays neutre, d'une sincérité et d'une loyauté absolues, l'auteur était disposé par des sentiments personnels à juger avec une complète impartialité se qui se passait autour de lui. Sans doute son père avait été longtemps ministre à Paris et lui-même,

élevé chez nous et de culture très française, il aimait la France. Mais comme beaucoup de ses compatriotes à cette époque, il avait aussi de vives sympathies pour l'Allemagne ; il admirait l'Empire de Guillaume II dont la belle ordonnance lui plaisait. Arrivant à Berlin au printemps de 1912, il y succédait à un diplomate de grand mérite, le baron Greindl, dont un séjour de 24 ans dans la capitale de l'Empire avait fait presque un membre de la société allemande ; le respect et les chaudes amitiés qui entouraient le baron Greindl et sa famille s'étaient reportés sur son successeur : celui-ci ne pouvait y rester insensible. Installé dans un bel hôtel de la Iaegerstrasse, entouré des objets d'art qu'il aimait, le baron Beyens espérait faire un long séjour à Berlin, y terminer peut-être sa carrière diplomatique.

La relation de son séjour de deux ans est l'histoire de ses désillusions. Il découvre peu à peu une Allemagne qu'il ne connaissait pas, qu'il ne soupçonnait pas. Et d'abord sa loyauté souffre de l'atmosphère de fourberie, de dissimulation qu'il sent autour de lui. Très vite, il a l'impression que les prévenances mêmes dont il est l'objet ont un but caché qu'il s'efforce de découvrir. Très vite aussi il s'inquiète des événements redoutables qui se préparent derrière le mur de silence dont il est entouré. Chez M. de Kiderlen, qui dirigeait les Affaires étrangères au moment de son arrivée en Allemagne et avec qui il s'était lié d'amitié en Roumanie, il trouva encore quelque expansion et des dispositions pacifiques. Au cours de la crise provoquée par la première guerre balkanique, Kiderlen travailla énergiquement à empêcher une conflagration générale en laissant la conférence des ambassadeurs à Londres prévenir tous les risques de guerre entre les grandes Puissances. Mais quand la mort a frappé subitement, pour le malheur de l'Europe, un homme d'Etat qui n'avait pu jouer encore tout le rôle auquel il semblait destiné, le baron Beyens ne trouve plus, ni chez le chancelier Bethmann-Hollweg, toujours fermé et silencieux, ni chez le secrétaire d'Etat, le fuyant Jagow, ni chez son second, M. Zimmermann, de caractère moins dissimulé, mais que retient toujours la discipline à la prusienne, des dispositions confiantes qui puissent dissiper ses inquiétudes sans cesse grandissantes. Il n'a de détente et d'abandon que dans ses conversations avec l'éminent diplomate qui représente la France. C'est à M. J. Cambon qu'il s'ouvre de ses craintes ; or. les informations que l'ambassadeur lui communique sont rarement de nature à le rassurer.

Car il est frappé du fait qu'en parlant toujours de paix on ne cesse d'augmenter les préparatifs de guerre. L'amiral Tirpitz développe chaque année davantage la marine de guerre allemande. D'autre part, alors que l'armée de terre avait atteint déjà une force jamais encore égalée, l'annonce de la loi militaire de 1913, destinée à donner à sa puissance un formidable accroissement, provoque en Europe « une nouvelle et plus dangereuse tension qui ne va plus se relâcher ». L'Allemagne s'impose une contribution extraordinaire qui ne peut s'expliquer que comme une contribution de guerre. Le baron Beyens note dès le début de l'année 1913 qu' « il y a en Allemagne un parti puissant qui désire la guerre, et par là, écrit-il, il faut entendre une guerre avec la France ».

Ses inquiétudes sont si vives qu'à l'automne de cette même année 1913, quand un certain calme a suivi l'agitation causée par la se-

conde guerre des Balkans, le diplomate belge se réjouit et s'étonne de se réveiller en pleine sécurité « comme si dans les mois qui avaient précédé il avait dormi à côté d'une fabrique de bombes ». L'accalmie dont il jouit alors dure peu. La visite du roi des Belges à Postdam au mois de novembre 1913 donne lieu à ces menaçantes confidences de l'Empereur Guillaume II au roi Albert et du chef d'Etat-major général à l'attaché militaire belge qui furent comme le premier coup du tocsin annonçant la grande guerre. Le baron Beyens ne peut plus douter du péril qui menace la paix universelle, mais en même temps se forme et se précise dans son esprit la terrible image de la menace suspendue sur son petit pays. Quand il a demandé un jour à M. Jagow si l'Allemagne était résolue à respecter la neutralité de la Belgique, le secrétaire d'Etat des Affaires étrangères lui a répondu affirmativement, mais avec une sécheresse et une sorte d'embarras qui faisaient douter de sa sincérité. Au mois de mars 1914, une extraordinaire conversation de M. Jagow avec l'ambassadeur de France, rapportée par celui-ci au baron Beyens, lui révèle les vraies dispositions de l'Allemagne envers son pays. Pour une fois, le secrétaire d'Etat a été franc : « Il n'y a plus de place en Europe, a-t-il dit, pour les petits Etats ; ils sont destinés à disparaître ou à graviter modestement dans l'orbite des grandes puissances selon la loi du système planétaire. » Peut-être si l'Allemagne eût vaincu en 1918, la Belgique eût-elle été admise à poursuivre une existence précaire comme satellite de l'Empire, mais assurément elle eût été soulagée du poids de sa belle colonie du Congo. Les convoitises des coloniaux allemands sur l'Afrique Centrale et spécialement sur les colonies portugaises et belges furent une des préoccupations constantes du baron Beyens et les observations qu'il rapporte à ce sujet forment quelques-unes des parties les plus intéressantes de son ouvrage.

Toutes les craintes du diplomate belge furent réalisées dans les tragiques journées d'août 1914. Sa préface nous révèle que, même après la victoire des Alliés, il reste sous l'impression de crainte inspirée par l'Allemagne qui s'est révélée à lui au cours des années 1912-1914. Car il ne voit pas qu'elle ait changé. « L'esprit de réconciliation, écrit-il, je crains bien, d'après le spectacle que nous offre l'Allemagne d'aujourd'hui, qu'il n'existe que chez ses anciens adversaires. L'horreur de la guerre, qui devrait être sucé avec le lait par les nouvelles générations germaniques, je ne vois pas qu'on l'enseigne aux fils des vaincus. On ne leur parle que de revanche, on ne leur inspire que le mépris des traités ; on nourrit leur imagination des vieux rêves de domination qui ont perdu l'Empire florissant des Hohenzollern. »

H. DE MANNEVILLE.

Correspondance secrète de Bülow et de Guillaume II. Un vol. petit in-8° de 268 pages. Paris, 1931.

Il faut lire ces lettres secrètes, et dont la publication étonne même de la part d'un régime hostile à l'ancien Empire allemand, si l'on veut compléter les renseignements déjà si généreusement fournis à l'histoire par les Mémoires du prince de Bülow. Jamais deux caractères d'hommes n'ont été révélés plus complètement, mis plus à nu

devant nos yeux que ne le sont, par ces lettres, ceux de Guillaume II et de son chancelier. En vérité, la lumière ainsi jetée brutalement sur ces grands personnages ne leur est pas favorable.

Chez l'Empereur, à côté de beaux élans d'imagination et même d'éclairs de bon sens, il y a une naïveté dans l'orgueil, une facilité à céder aux impulsions du moment, une sensibilité et une faiblesse presque enfantines qui obligent parfois le lecteur à se demander si le « Seigneur de la Guerre » avait bien toute sa raison. Quant à Bülow, doué de beaucoup d'esprit et de la plus brillante intelligence, il lui manque trop souvent ce que dans l'introduction aux « Lettres secrètes » on nomme la « sagesse », autrement dit le sens des réalités. Plus encore il est dépourvu de caractère. Préoccupé avant tout de conserver sa position, il a fait le plus grand tort à son maître par une habitude de basse flatterie : il inspirait par ses adulations à Guillaume II une absolue confiance en son propre jugement et détruisait ainsi d'avance les sages avis que plus d'une fois cependant il lui a donnés.

L'auteur anonyme de l'Introduction aux Lettres se demande si, comme il aimait à le répéter, le prince de Bülow eût réussi en 1914, s'il eût été alors au pouvoir, à éviter la guerre. Peut-être eût-il trouvé dans la souple adresse de son esprit les ressources nécessaires, car « sa grande force était précisément de sauver une situation lorsqu'elle paraissait désespérée ». Mais ce qui est certain, c'est qu'autant que son maître, plus peut-être, Bülow fut l'auteur responsable de la politique qui conduisit l'Allemagne à la guerre. C'est lui, la « Correspondance Secrète » ne laisse aucun doute à ce sujet, qui força en 1905, Guillaume II à débarquer à Tanger, montrant ainsi à la France que, même dans cet empire d'outre-mer, où elle trouvait une consolation à la perte de l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne voulait lui barrer le chemin. L'Empereur rappelle ce souvenir en termes presque risibles, lorsqu'en 1905 il supplie Bülow de retirer sa démission : « N'oubliez pas qu'à Tanger, lui écrit-il, vous vous êtes servi de ma personne, contre ma volonté, pour obtenir un succès dans votre politique marocaine. Par affection pour vous et parce que le pays l'exigeait, j'ai débarqué, je suis monté sur un cheval inconnu, malgré la gène que j'éprouve comme cavalier, à cause du bras gauche infirme, et il s'en est fallu d'un cheveu que le cheval ne ravit une existence qui vous servait d'enjeu ! » — C'est encore Bülow qui après avoir obtenu la chute de Delcassé, refusa ensuite l'entente qui lui offrait Rouvier et manqua ainsi l'occasion d'un rapprochement entre la France et l'Allemagne.

En même temps, si le chancelier montrait à certains moments à son souverain qu'il marchait à une guerre avec l'Angleterre en développant sans relâche les forces navales de l'Allemagne, il n'osa pourtant jamais s'opposer franchement à l'exécution du programme de l'amiral Tirpitz. Il se préoccupait seulement d'éviter une attaque de la flotte anglaise tant qu'il n'aurait pas réussi à donner à l'Empire la supériorité sur mer. « Notre situation, écrivait-il, ressemble à celle des Athéniens lorsqu'il leur fallait élever les hautes murailles du Pirée avant que les puissants Spartiates pussent les empêcher d'achever leur système de défense. » Autant que son Empereur, Bülow voulait donc donner à l'Allemagne la maîtrise des Océans aussi bien que celle du continent européen : à l'un et à l'autre la « sagesse » faisait défaut.

Une phrase d'une des Lettres Secrètes, écrite le 15 juillet 1908, pourrait être datée d'hier: « Très intéressant, écrit Bülow, tout ce que Ballin m'a dit sur la dépression économique qui règne partout. L'argent est en ce moment aussi rare en Angleterre et en Amérique qu'en Allemagne. On n'en trouve qu'en France parce que le développement de l'industrie n'a pas été trop forcé et que la population est économe. »

H. DE MANNEVILLE.

Lettres de guerre (1914-1916) d'Etienne TISZA. Un vol. de 210 pages, orné de huit gravures hors texte. Paris, 1931. Notice biographique et traduction de Victor Régnie. Préface de Jérôme et Jean Tharaud.

La correspondance d'Etienne Tisza a été publiée en trois volumes par l'Académie hongroise des sciences ; c'est un choix de 116 de ces lettres, se rapportant aux années 1914-1916, qui vient d'être édité en français. M. Tisza a entretenu en sa qualité de président du conseil en Hongrie, une correspondance très suivie avec L. Berchtold, E. Burian, O. Czernin, Fr. Conrad, H. Tschirschky. A ces lettres sont joints plusieurs mémoires adressés à François-Joseph. Le premier document de ce recueil est du 1er juillet 1914, le dernier du 26 janvier 1916.

En parcourant cette correspondance on est frappé du rôle prépondérant que Tisza a joué dans les affaires extérieures de la monarchie austro-hongroise. Dès les premières pages il se révèle diplomate prudent et l'on sent tout le tort que l'on a eu en l'accusant d'être un partisan déclaré de la guerre et l'auteur de l'ultimatum envoyé en 1914 à Belgrade. Le procès-verbal en date du 7 juillet de la conférence des ministres et les premières lettres en date du 1er et du 8 juillet prouvent de façon incontestable qu'il se refusait à prendre prétexte du crime de Serajevo pour faire éclater la guerre contre la Serbie. Pour mettre fin à la campagne de presse et aux menées des milieux serbes dirigées contre l'intégrité territoriale de la Monarchie, Tisza conseilla à l'empereur-roi d'adresser au gouvernement serbe une note « d'un ton mesuré et non menaçant », et d'offrir ainsi la possibilité d'éviter un conflit armé. Si les Serbes refusaient d'obtempérer aux réclamations précisées dans la note, en ce cas seulement la Monarchie pourrait avoir recours à l'ultimatum ; la responsabilité d'avoir provoqué la lutte retomberait tout entière sur la Serbie.

Ces conseils de prudence ne furent pas suivis ; on sait comment, sans doute sur l'encouragement exprès de l'Allemagne, à laquelle on avait demandé conseil, Tisza se résigna à adhérer à l'ultimatum à condition, toutefois, qu'en aucun cas une annexion de territoire serbe ne pourrait être demandée. L'opinion publique en Europe ignorant les efforts de Tisza pour une solution pacifique du conflit avec la Serbie, a vu injustement en lui l'auteur de l'ultimatum et a fait peser sur sa mémoire toute la responsabilité de la déclaration de guerre à la Serbie.

Un grand nombre de ses lettres ont été écrites en vue d'obtenir la neutralité bienveillante de l'Italie et de la Roumanie. Les négociations

qui s'engageaient entre ces pays et le gouvernement d'Autriche-Hongrie sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Ce qui peut intéresser, c'est la manière dont furent conduites les négociations avec le cabinet Salandra qui demanda des compensations en vertu de l'article 7 du traité de la Triplice. Tisza défendit fermement le *statu quo* et s'apercevant que Flotow, ambassadeur d'Allemagne à Rome, s'était trop avancé dans la voie des concessions, il se rendit auprès du chancelier et de l'empereur d'Allemagne et finit par leur faire partager son point de vue. Peu après, le prince de Bülow prit la place de Flotow et déploya à Rome toute son influence et son talent de fin diplomate.

La situation militaire s'aggrava sur les fronts nord et sud de la Monarchie ; les Allemands, redoutant de voir s'augmenter le nombre de leurs ennemis, firent entrevoir aux Italiens la cession des provinces italiennes soumises à l'Autriche. Tisza voyant que Berchtold n'est pas de taille à défendre les intérêts de la monarchie vis-à-vis des Allemands, intervient auprès de l'empereur-roi et réussit à faire nommer Burian ministre des affaires étrangères. Mais les Italiens furent fort mécontents quand ils apprirent que l'Autriche-Hongrie désavouait les concessions que Bülow leur avait fait entrevoir et dès lors il fallut compter avec l'attaque italienne ; elle devenait d'autant plus imminente que Przemysl capitulait alors et que les Russes traversaient les Carpathes.

Lorsque, vers la fin du mois de mars, l'Italie fit connaître les conditions de sa neutralité, Tisza, bon gré mal gré, se décida enfin à consentir aux sacrifices demandés par le gouvernement italien. En même temps il avisait le grand quartier général et le chancelier d'Allemagne d'une agression possible de l'Italie afin que l'état-major prît les mesures nécessaires. On convint que, tandis que les autorités militaires dirigeraient une action militaire très énergique contre l'Italie, la diplomatie se chargerait de tenir en échec la Roumanie par la Bulgarie. Les prévisions de Tisza se réalisèrent. L'Italie dénonça la Triplice et déclara la guerre aux puissances centrales, mais la Roumanie ne fit pas cause commune avec elle.

La question roumaine causa de grands soucis à Tisza dès le début de la guerre. Il établissait une distinction entre les aspirations des Roumains de Hongrie et les revendications de la Roumanie.

Les Roumains de Hongrie, formant une minorité en Transylvanie et dans les départements environnants, relevaient de l'Etat hongrois qui seul était appelé à intervenir dans leurs affaires. Jusqu'à l'époque de la domination turque (1526-1686) la Hongrie n'avait pas compté d'habitants de nationalité étrangère en nombre appréciable. Ce n'est qu'au courant du XVIII[e] siècle que, dans la Hongrie dévastée par les Turcs, des étrangers vinrent s'installer en grand nombre: grâce à l'esprit libre des Hongrois, ces colons jouirent des mêmes droits que les indigènes. Lorsque le principe des nationalités fit son apparition, les Roumains étaient libres de faire usage de leur langue et de développer leur culture intellectuelle et morale. Leurs églises étaient autonomes et avaient le droit de fonder des écoles auxquelles l'Etat accordait des subventions très élevées. Tisza, qui fut toujours un partisan de la paix avec les Roumains, avait soumis au parlement au printemps de l'année 1914 une réforme qui leur permettait d'employer leur langue pour le service de l'administration et de

la justice ; une modification de la loi électorale leur fut également promise lorsque leur fidélité se manifesta pendant la guerre. Aussi des négociations que Tisza avait engagées avec les autorités ecclésiastiques et les députés roumains de Hongrie étaient près d'aboutir à une entente quand l'Italie entra en guerre.

En ce qui concerne les revendications de la Roumanie, il est à noter que ce pays ayant agrandi son territoire après la première guerre balkanique, comptait tirer encore profit du conflit survenu entre la Monarchie et l'Entente et restait dans l'attente. Les Allemands, redoutant d'être attaqués à la fois par l'Italie et la Roumanie, pressaient le gouvernement austro-hongrois de s'assurer la neutralité de la Roumanie en lui cédant certains territoires et en accordant des concessions aux Roumains de Hongrie. Tisza s'opposa à tout abandon de territoire et refusa toute ingérence de la Roumanie dans les affaires intérieures de la Hongrie. La question roumaine, disait-il, n'était pas une question transylvaine puisque près de la moitié de la population de la Transylvanie était hongroise et allemande, d'autre part, la moitié de la population roumaine de Hongrie n'habitait pas la Transylvanie.

Tisza n'admettait donc aucun rapprochement entre les réformes à concéder aux Roumains de Hongrie et les cessions de territoire à accorder à la Roumanie. La Roumanie convoitant la possession de la Transylvanie demandait d'abord l'autonomie de cette province et, lorsque les Russes pénétrèrent en Hongrie, elle prétendit occuper la Transylvanie afin d'empêcher l'armée russe d'y entrer. Tisza ne donna pas dans le piège. Cependant, lorsque la situation militaire de la Monarchie devint mauvaise, il consentit, sur l'insistance des Allemands, à une rectification de la frontière roumaine en Boukovine ; plus tard il sacrifia toute la Boukovine. Le ravitaillement des Turcs en munitions destinées à la défense des Dardanelles nécessitait ce sacrifice.

Dans ce compte rendu rapide nous avons tâché d'enregistrer les faits qui se dégagent des lettres intéressant l'histoire diplomatique et de mettre en lumière le rôle qu'E. Tisza a joué dans les destinées de la Monarchie au début de la guerre. Il ressort de cette correspondance que ni l'initiative ni la longue durée de la guerre ne peuvent être portées au compte de Tisza.

La préface de MM. J. et J. Tharaud et la notice biographique de M. V. Régnier mettent en relief le caractère du ministre hongrois. La traduction des lettres a été faite avec un soin qui mérite tous les éloges.

A. Burner.

Der entscheidende Schritt in den Weltkrieg. Un vol. in-8° Berlin Quader Verlag 1931.

M. de Wegerer, dont on connaît les précédents travaux comme président de la Commission allemande de la *Kriegsschuldfrage*, poursuit avec une inlassable patience la besogne qui lui a été confiée de démontrer l'innocence ou d'atténuer au moins les responsabilités des Puissances centrales dans l'explosion de la Grande Guerre. Après

avoir porté ses efforts sur la question de la mobilisation russe, dans laquelle il croyait voir le point faible de la thèse de ses adversaires, il s'attaque maintenant à celle de l'ultimatum autrichien d'où il sent qu'ils peuvent tirer le plus fort de leurs arguments. Toutes les complications dont est sortie comme d'un engrenage fatal la catastrophe finale ont eu en effet pour point de départ la présentation à la Serbie (12 juillet) de demandes incompatibles avec sa dignité d'Etat indépendant. En rappelant son ministre à Belgrade (25) sous le prétexte qu'elles n'étaient pas intégralement acceptées, le gouvernement autrichien a rendu inévitable la solution par les armes d'un différend qui pouvait encore être apaisé par des négociations. C'est là le reproche qui lui a été généralement adressé et dont il semble à première vue bien difficile de le disculper.

Le raisonnement auquel M. de Wegerer a recours pour y parvenir peut tenir en trois propositions : 1° La rigueur des conditions de l'ultimatum se trouvait amplement justifiée par la politique de provocations suivie les années précédentes par le gouvernement serbe. 2° Elles n'avaient d'ailleurs rien d'inacceptable, puisque dans le premier moment il se montrait non seulement disposé, mais encore résolu à ne pas les repousser. 3° S'il changea d'avis et adopta une attitude toute contraire le matin même du jour où il devait donner sa réponse, ce fut sur les conseils de résistance et les promesses d'appui reçues de Pétersbourg, sous la forme de deux lettres et d'un télégramme adressés au prince héritier par le tsar, devenu plus belliqueux à la suite de la visite de M. Poincaré. S'il en était ainsi, la responsabilité de l'Autriche dans le conflit mondial se trouverait, sinon supprimée, au moins atténuée et partagée avec celle de la Russie, dont l'intransigeance aurait égalé la sienne.

Telle est la thèse à la démonstration de laquelle l'auteur apporte toutes les ressources de son ingéniosité. Le malheur c'est que pour en faire une certitude, il ne parvient pas à franchir la limite qui sépare la simple présomption de la preuve véritable. La preuve, ce serait en l'espèce, la reproduction intégrale et authentique des messages qui auraient eu pour effet de retourner complètement les dispositions du gouvernement serbe. M. de Wegerer se borne à les analyser d'après les témoignages — dont quelques-uns d'origine fort suspecte — de journalistes qui ne les connaissent eux-mêmes que par ouï-dire. De là chez le lecteur non prévenu une première impression de défiance à l'égard de ces documents dont tout le monde parle à Belgrade mais que personne n'a vus. Son scepticisme se change en incrédulité quand il apprend par l'auteur (p. 50) qu'ils ont été découverts par les Bulgares à leur entrée à Nisch en novembre 1915, mais qu'à l'heure actuelle ils restent encore « introuvables ». A supposer même que dans le désordre de leur retraite, les Serbes aient abandonné dans leur capitale des pièces de cette importance, comment admettre qu'elles n'aient pas été mises en lieu sûr et utilisées par leurs adversaires pour la défense de leur cause et les besoins de leur propagande ? Et comme les originaux doivent s'en trouver à Pétrograd, comment n'ont-elles pas été publiées par les Soviets, avec tous les documents propres à établir les intentions belliqueuses du gouvernement tsariste ? Tant qu'elles ne seront pas mises à jour, l'argumentation qui repose sur leur existence, apparaîtra au moins comme prématurée.

Si même elles avaient la portée que leur attribue M. de Wegerer, il lui resterait à démontrer que les exigences contenues dans l'ultimatum autrichien ne dépassaient pas la mesure autorisée par le droit public dans les relations entre pays indépendants. Sur une question d'un caractère aussi général, l'on peut discuter à perte de vue, et M. de Wegerer ne s'en fait pas faute. Il sera permis d'opposer à ses arguties un témoignage qui n'a pas été assez remarqué et qui emprunte une autorité particulière à ce fait qu'il émane du chef d'un gouvernement allié de l'Autriche. M. Salandra raconte dans ses Mémoires que lorsque le texte de l'ultimatum autrichien eut été définitivement arrêté, il lui fut communiqué téléphoniquement à Fiuggi, où il était venu rejoindre, pour en prendre connaissance, les ministre des Affaires étrangères San Giuliano. Il ajoute qu'il se sentit pâlir à mesure qu'en avançait la lecture car ce document « sans précédent dans les traditions diplomatiques » lui apportait « la vision d'une catastrophe imminente ». L'ambassadeur d'Allemagne Flotow qui se trouvait à côté de lui ne pouvait se défendre d'éprouver et d'exprimer la même impression. Lui-même la résumait le lendemain en écrivant aux ambassadeurs d'Italie à Vienne et à Berlin, qu'en présentant à Belgrade des demandes « profondément offensantes pour la Serbie, et indirectement pour la Russie, le gouvernement autrichien manifestait clairement son intention de provoquer une guerre ». Il est à craindre pour les défenseurs de la politique autrichienne que ce jugement de la première heure ne représente aussi le verdict de l'histoire à l'égard des responsabilités qu'elle a encourues.

Albert Pingaud.

Macchio (Freiherr von).— **Wahrheit ! Fürst Bülow und ich in Rom 1914-1915.**

Le baron Macchio, dont le nom n'évoque à l'heure actuelle que des souvenirs assez effacés dans l'esprit des témoins de la Grande Guerre, était, au moment où elle éclata, chef de section au ministère des Affaires Etrangères autrichien. Il se vit désigner au pied levé pour aller à Rome remplacer l'ambassadeur impérial auprès du Quirinal, le baron de Merey, que la maladie forçait à résigner provisoirement ses fonctions. Il arriva à son poste le 14 août et devait le quitter le 24 mai suivant, à la suite de la déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche. Au cours d'une mission de courte durée, il eut à remplir une tâche particulièrement ingrate, car les négociations auxquelles il se trouva mêlé s'engagèrent avec les plus faibles chances de succès et la fatalité voulut que, malgré son titre, il eût à jouer le rôle de témoin plutôt que d'acteur. Elles passèrent en effet par trois phases successives. Pendant la première, qui va jusqu'au début de mars, il n'est autorisé par son gouvernement à rien offrir aux Italiens pour prix du maintien de leur neutralité et c'est le prince de Bülow, secondé plus tard par le remuant Erzberger, qui prend sur lui de faire luire à leurs yeux des espérances dont le bénéfice moral ira à son pays, si elles se réalisent. Pendant la seconde (mars-avril) les concessions territoriales à l'Italie, dont le principe a été décidé dans un conseil de la couronne

(8 mars) sont trop tardives pour produire l'effet désiré, puisque le 4 mars le cabinet de Rome a commencé à négocier à Londres avec l'Entente en vue de son intervention ; elles sont d'ailleurs discutées à Vienne entre le nouveau ministre des Affaires étrangères, Burian, et le duc d'Avarna, ambassadeur d'Italie, sans que le baron Macchio ait eu à y intervenir. Ce dernier n'est donc appelé à remplir les obligations ordinaires de sa charge que pendant une dernière et brève période qui s'étend entre la dénonciation de la Triple Alliance (3 mai) et la déclaration de guerre (23 mai). Mais à ce moment les pourparlers dont il est chargé ne se sont poursuivis que pour la forme et sans espoir de succès, à la requête de l'état-major autrichien qui a besoin d'un délai pour achever ses préparatifs militaires.

Pendant la plus grande partie de sa mission, l'activité diplomatique du baron Macchio s'est donc réduite par la force des choses à tenir son gouvernement exactement informé des dispositions qu'il trouvait autour de lui dans le gouvernement et le public, comme des possibilités qu'elles pouvaient offrir pour éviter l'extrémité d'une rupture. Au moins met-il son amour-propre à avoir rempli en toute conscience ce rôle d'observateur. Il garde sur le cœur les reproches qui lui ont été adressés à ce sujet par le prince de Bülow. Dans divers passages de ses fameux Mémoires, celui-ci le représente comme un bureaucrate obtus, à l'esprit obscurci par une incompréhension totale de la situation, persuadé jusqu'au dernier moment que les demandes ou les menaces de l'Italie représentent un bluff auquel il ne faut pas se laisser prendre. Très sensible à ces déplaisantes critiques, le baron Macchio avoue dans sa préface que, ce qui lui a mis la plume à la main, c'est « le récit arbitraire, superficiel, anecdotique et fantaisiste que le prince de Bülow a laissé de divers épisodes de son séjour à Rome ». Son livre, d'ailleurs fort court (125 pp.), a donc d'abord le caractère d'un plaidoyer personnel. Puis, après s'être justifié des reproches adressés à sa politique, il passe à l'offensive et trace de son détracteur un portrait bien curieux par le contraste qu'il présente avec les éloges que se dernier s'entend à se décerner à lui-même. Il le représente comme « ondoyant, superficiel, mielleux, peu sûr », préoccupé surtout de faire admirer ses talents de causeur et d'obtenir une popularité facile à Rome en faisant des largesses avec le bien d'autrui, toujours empressé d'arracher à l'Allié des sacrifices propres à augmenter surtout les prétentions des Italiens, déployant en un mot une « activité déplorable » et presque « hystérique » dont le seul résultat a été de compromettre et presque de trahir la cause commune qu'il prétendait servir !

Si ce réquisitoire ne laisse pas que de paraître piquant au lecteur français, d'autres passages de l'ouvrage du baron Macchio retiendront également son attention. Il ne pourra que sourire à voir représenter (p. 40) comme organisées et payées par l'ambassade de France les démonstrations anti-autrichiennes dont les rues de Rome ont été le théâtre pendant l'hiver de la neutralité. Il trouvera dans d'autres assertions de l'auteur de plus sérieux sujets de réflexion et surtout de regret. — Il arrive à celui-ci de rappeler (p. 102) qu'au mois de mars l'intervention roumaine était prévue comme devant se produire en même temps que celle de l'Italie et de reconnaître que dans ce cas elle eût amené l'écroulement immédiat de la monarchie austro-hongroise. N'est-ce pas

l'occasion de déplorer une fois de plus qu'elle ait été ajournée par les erreurs de l'Entente et surtout par la faute de la Russie qui, dans un fatal traité secret, conclu à l'insu de ses Alliés, promettait aux Roumains, pour le simple maintien de leur neutralité des avantages territoriaux qui auraient dû être le prix de leur entrée en guerre ? On a vu d'autre part, qu'après la dénonciation de la Triple Alliance (3 mai) les négociations poursuivies à Rome par la Ballplatz n'avaient pour objet que de gagner du temps pour la mise en état de défense de la frontière. N'est-il pas fâcheux que le gouvernement italien se soit prêté à leur continuation, par habitude sans doute de miser sur deux tableaux à la fois et au risque d'avoir à surmonter une terrible crise intérieuere, et qu'il ait ainsi perdu l'avantage d'une offensive foudroyante et la possibilité de porter d'emblée la guerre en territoire ennemi ? Comme on le voit par ces exemples, la lecture de l'opuscule du baron Macchio suscite beaucoup d'observations qui en débordent le cadre primitif et qui le rendront digne d'être consulté par les historiens de la Grande Guerre.

Albert Pingaud.

Comment fut provoquée la guerre de 1914, par René Gerin. 1 vol. in-8°, Marcel Rivière, 1931.

Le mythe des guerres de légitime défense, par Georges Demartial 1 vol. in-8°, Marcel Rivière, 1931.

Ces deux ouvrages appartiennent à la même collection que l'ouvrage de H. E. Barnes (*La génèse de la guerre mondiale*) dont il a été rendu compte ici-même. C'est dire qu'ils sont inspirés du même esprit, s'ils n'aboutissent pas exactement aux mêmes conclusions.

Dans le premier et le plus général (*Comment fut provoquée la guerre de 1914*) M. Gérin ne va pas jusqu'à soutenir, comme son émule américain, que l'explosion de la grande guerre est imputable à l'initiative presque exclusive de la France et de la Russie. Comme un autre Américain, M. Sydney Bradshaw Fay, il la représente plutôt, par une étude rétrospective de la politique européenne depuis 1871, comme la résultante fatale d'antagonismes internationaux ou de passions nationales auxquels elle pouvait seule offrir soit une solution, soit une issue. Si elle a éclaté, la faute en est donc aux événements autant qu'aux hommes, et les responsabilités qu'elle implique ont été partagées, dans des proportions que l'auteur cherche à préciser en terminant, et suivant une échelle qui comprendrait quatre degrés. La responsabilité la plus lourde incomberait à la Serbie, puis par ordre de décroissance, à la Russie et à l'Autriche, à la France et à l'Allemagne et enfin à l'Angleterre. Et comme la Serbie aurait été impuissante à troubler le repos européen si elle avait été livrée à elle-même, c'est en dernière analyse « Sazonoff et les militaires de Saint-Pétersbourg qui sont les grands responsables de la guerre européenne » (p. 201). — L'auteur déclare d'ailleurs (p. 208) se faire peu d'illusions sur la rigueur de cette classification, mais il en tire cette conclusion que « pour sa gloire, qui est encore solide, pour la justice, qu'elle a si souvent in-

voquée, pour la paix, qu'elle veut sincèrement, la France doit consentir à soumettre à l'examen d'un jury impartial l'article 231 du traité de Versailles ». Il resterait à indiquer quelles seraient la composition de ce jury, la marche de ses délibérations et la sanction de son verdict.

— C'est une question plus spéciale que s'est attaché à étudier M. Georges Demartial et lui-même en a précisé les données en ces termes (p. 17) : « L'argument de la légitime défense a tenu dans la grande guerre, des deux côtés une place capitale. On se propose de démontrer ici, par l'étude des faits, en prenant comme exemples la France et l'Allemagne, les deux pays qui se le sont le plus renvoyé, qu'il ne fut qu'un mensonge, destiné à faire avaler la guerre par les peuples et que s'il y a une leçon à tirer de la Grande Guerre, c'est précisément l'inanité de la distinction entre guerres agressives et guerres défensives. » Après cette profession de foi de scepticisme, l'on s'explique assez mal que l'auteur ait cru devoir terminer son ouvrage par un éloquent appel adressé aux directeurs de la Fondation Carnegie, en vue de les engager à instituer une enquête pour établir les causes et les responsabilités de la guerre de 1914.

Albert PINGAUD.

Mes Souvenirs de la guerre, par le Général PERSHING, commandant en chef des forces expéditionnaires américaines, 2 vol. in-8° 424 et 400 p., Plon 1931.

S'il était besoin d'un argument pour démontrer qu'une nation doit toujours être prête, soit pour défendre sa propre indépendance, soit pour appuyer par la force la résistance des peuples injustement attaqués par une puissance visant à l'hégémonie, on le trouverait dans *Mes Souvenirs de la Guerre* du général Pershing. Ces deux volumes semblent une paraphrase de ces idées fondamentales.

Il est peu d'Américains qui ne conviennent aujourd'hui que, s'ils étaient entrés dans la guerre en 1915 au lieu de 1917, fournissant un appoint numérique dont l'intervention fut décisive en 1918, ils eûssent hâté la fin des hostilités. Celles-ci se fûssent terminées au moins deux ans plus tôt et les vies de plusieurs centaines de mille hommes de toutes nations eûssent été épargnées. Seulement, en 1915, les Américains n'étaient pas prêts, pas plus d'ailleurs qu'en avril 1917, quand, forcés par les événements, ils se décidèrent à entrer dans la guerre. Mais, alors, il fallut tout créer, absolument tout, et ce fut un tour de force, accompli par l'Amérique en quinze mois, puisque d'avril 1917 à juillet 1918, elle arriva à organiser, équiper et instruire des divisions capables de servir sur le front à côté des armées alliées. Il est heureux que pendant ce délai ces mêmes armées alliées, éprouvées elles-mêmes par des années de guerre, aient fait preuve d'un courage et d'un moral suffisants pour arrêter la ruée des Allemands, car ceux-ci, renforcés par l'arrivée des divisions rappelées de Russie, avaient obtenu la supériorité numérique et jouaient avec une énergie farouche la partie suprême.

La première moitié des *Souvenirs* roule particulièrement sur le « manque désespérant de préparation », suivant l'expression du général Pershing lui-même ; on comprend à quel labeur acharné le général dut se livrer auprès de son gouvernement pour obtenir de lui des hommes, des munitions, du matériel et, auprès des puissances alliées, pour requérir des moyens de transport. Ensuite il lui fallut procéder à l'instruction de cadres et d'états-majors improvisés. La tâche était lourde et, cependant, à aucun moment le général Pershing, doué alliés, lutte ayant pour but de sauvegarder l'autonomie de l'armée des qualités qui font les grands chefs, ne fut inférieur à sa tâche.

Un autre *leit motiv* de *Mes Souvenirs* est la lutte que le commandant des troupes américaines ne cessa de soutenir contre les demandes réitérées de renforts de la part des états-majors et des gouvernements alliés. Les pertes étaient grandes, en effet, dans les troupes françaises, anglaises et italiennes. L'idée venait naturellement d'aller au plus pressé, de combler les vides dans les troupes éprouvées par la guerre, mais encore solidement encadrées, en se servant des renforts arrivant d'Amérique. C'était l'avis de Clemenceau. C'était celui de Lloyd George et de beaucoup de militaires, car ceux-ci ne pouvaient manquer de marquer au début peu de confiance dans la solidité future d'une armée dépourvue d'expérience et de cadres instruits, chez laquelle les officiers préparés à des tâches spéciales, n'existaient pas, où notamment, les artilleurs, exercés par une longue pratique, faisaient défaut. Cependant, au moment des dispositions pour l'attaque du secteur de Saint-Mihiel, en septembre, le général Pershing pouvait écrire : « Nous avions 3010 pièces d'artillerie de tous calibres, aucune de fabrication américaine. Sur ces 3010 canons, les américains en servirent 1681 et les Français 1329... La force totale de notre première armée, prête à entrer dans la bataille, s'élevait à environ 550.000 Américains et 110.000 Français. »

Le général Pershing tint bon en face des demandes de renforts des Alliés. Avant juillet 1918, sauf quelques exceptions, nécessitées par l'urgence, il refusa d'introduire des unités isolées dans les troupes alliées et s'occupa de constituer l'armée américaine autonome, qui, pendant les quatre derniers mois de la guerre, assura la supériorité numérique sur le front allié, supériorité qui constitua un des principaux facteurs du succès final. Il y faut ajouter l'effet moral qui fut immense, bien que dans des sens différents, tant du côté allié que du côté des puissances centrales, quand on apprit que l'armée américaine débarquait des hommes en France à la cadence de plusieurs centaines de mille par mois.

Il est incontestable que la belle tenue et le superbe courage avec lesquels les Américains soutinrent la lutte, dans le temps qui leur fut donné d'y prendre part, tinrent en grande partie à ce qu'ils formaient un élément organisé sous leur bannière nationale, imprégné d'esprit de corps et animé de l'orgueil de se montrer à la hauteur de leurs voisins des troupes alliées. Eût-on obtenu un tel résultat si des unités américaines, faibles ou fortes, eûssent été perdues dans les masses françaises ou anglaises, de langue et d'esprit différents ? Il est permis d'en douter. La façon de comprendre la discipline pouvait convenir aux uns et non aux autres.

L'ouvrage du général Pershing est bourré de faits et de détails qu'il est indispensable de savoir, si l'on veut connaître l'organisation progressive de l'armée américaine et l'histoire des rapports de ses chefs et de ses soldats avec les armées alliées, le tout semé de piquantes observations. C'est un beau morceau d'épopée qui est venu s'accoler à la grande épopée mondiale, sous le commandement d'un chef qui sut vite prendre la place qu'il méritait à côté des grands chefs de la guerre.

Sur un point toutefois de *Mes Souvenirs*, une remarque s'impose. C'est à propos de la dépression morale qui, d'après le général Pershing, aurait existé en France au cours des étés de 1817 et 1918. Nous croyons volontiers que le commandant des troupes américaines s'est laissé influencer par ceux qui, dans les hautes sphères alliées, lui demandaient fréquemment des renforts afin de combler les vides causés par les attaques allemandes. Probablement, dans ce but, n'hésitaient-ils pas à noircir quelque peu le tableau. S'il eût été plus en contact avec la foule et la masse des populations, le général eût pu constater, comme l'ont fait les observateurs répandus dans toutes les classes de la nation français, que le moral des combattants et des non-combattants était resté, dans l'immense majorité, supérieur à la situation. Avec un calme froid, avec la conscience d'un peuple qui a derrière lui quinze siècles d'existence et qui a affronté bien des tourmentes, avec une confiance inébranlable dans les destinées de la nation, les Français ont attendu patiemment, sans se décourager, et malgré des pertes effroyables, le succès final. Le moral fut meilleur alors chez le peuple que chez une partie des dirigeants. Il suffit qu'en novembre 1917, Clémenceau, incarnant l'âme de la patrie, succédât au ministère Painlevé et prit en main le gouvernail d'une main ferme, pour que la confiance, jamais perdue, se fortifiât de nouveau dans les cœurs et que fûssent balayés quelques politiciens semeurs de panique.

L. de Contenson.

Le Problème Hongrois. Paris, par René Dupuis. Les Editions Internationales, 4 bis, Rue des Ecoles, Paris.

La situation faite par les circonstances aux pays de l'Europe Centrale continue à créer de sérieuses préoccupations, non seulement en raison des répercussions directes des difficultés financières de l'Allemagne, mais surtout parce qu'il apparaît clairement que les peuples de cette partie du continent ne peuvent développer leur prospérité sur des bases solides et durables qu'en conciliant leurs intérêts et en collaborant utilement sur tous les terrains.

M. René Dupuis dans un livre très vigoureux, inspiré par une enquête sur les lieux mêmes, se constitue le défenseur de la Hongrie, parce qu'il croit cette défense juste, non dans l'intérêt de la seule Hongrie, mais dans l'intérêt de tous les pays danubiens et de la paix européenne. Il déclare que la situation de ce pays est d'autant plus troublante et digne d'intérêt que c'est sur son territoire même « que se décidera dans un sens ou dans l'autre l'avenir pacifique ou belliqueux de l'Europe entière ».

Amputée au traité de Trianon de 72 p. 100 de son territoire avec un total de biens enlevés de ce chef dont la valeur se monte à 343 milliards de couronnes-or, la Hongrie, avec ses 8 millions d'habitants a malgré tous ses malheurs le droit de vivre. A toutes ses difficultés se joint un accroissement de population qui étouffe de plus en plus en face du nationalisme outrancier de l'Autriche et de la Tchéco-Slovaquie, de la Roumanie, de la Yougo-Slavie qui se sont enfermées dans de véritables murailles de Chine douanières. Et cette oppression, soit perfidement juridique, soit ouvertement et cyniquement brutale, se poursuit, suivant l'auteur, qui cite des faits de persécution très nombreux et très douloureux. Ceux-ci exaspèrent l'opinion publique, enveniment tous les jours la plaie que le traité de Trianon a faite à la Hongrie. D'où acuité très grande de cette question de frontières qui rend de plus en plus difficile un rapprochement avec les Etats de la petite Entente.

M. René Dupuis qui dans ses premiers chapitres nous a montré d'une façon très précise quels étaient les aspects essentiels du problème hongrois, ne craint pas à la fin de son livre, en matière de conclusion, de nous indiquer les moyens qui seraient de nature à résoudre équitablement et pacifiquement ces problèmes qui, créés et envenimés par une politique d'ordre international, ne peuvent être résolus sans conflit que sur le plan international. Il demande la neutralisation des frontières et l'octroi de larges autonomies administratives et politiques aux blocs minoritaires hongrois. Avec cela on apporterait certaines rectifications de frontières en appliquant correctement les lois protectrices des minorités nationales et en modifiant profondément la politique économique et douanière.

On lira avec grand intérêt et profit le détail des diverses suggestions de l'auteur que d'aucuns pourront critiquer, discuter. Mais on devra reconnaître avec lui que la Hongrie ne souhaite pas « l'Anschluss », que dans le fond elle la redoute même.

Il est également certain que la politique d'encerclement pratiquée parfois la menace dans l'existence de ses œuvres vitales, la pousse fatalement dans la voie d'une entente avec Berlin d'une part, avec Rome d'autre part. Et alors revient en honneur la formule d'une entente économique avec l'Autriche et la Tchéco-Slovaquie qu'il serait logique d'étendre par la suite à certains pays de l'Europe Centrale avec formation d'une sorte de bloc économique danubien capable d'assurer de larges possibiltés d'existence et de prospérité à des nations qui, enfermées dans d'étroites frontières et réduites à leurs seuls moyens, se heurtent chaque jour aux plus graves difficultés. C'est vers ce but que devrait tendre l'effort énergique des gouvernements intéressés à la paix de l'Europe.

Pour l'étude de cette redoutable question M. Dupuis aura apporté une fort utile contribution. Dans son livre on retrouve les accents du journaliste tout passionné par son enquête mais aussi l'ancien élève de l'Ecole des Sciences Politiques formé aux plus sûres méthodes de la critique et de l'histoire. On y sentira surtout une œuvre de sincérité, de patriotisme et de bonne foi.

Henry de Montardy.

Les Lettres, les Sciences et les Arts au Canada sous le régime Français, par Antoine Roy. Jouve éditeur.

M. Roy, qui est un chercheur quebequois de distinction, vient de publier un excellent ouvrage et des mieux documentés sur un Canada presque inconnu. Nous entretenons aujourd'hui les plus affectueuses relations avec ce grand Dominion, mais les données que nous possédons sur la vie intellectuelle et artistique que menaient au xvii[e] et au xviii[e] siècles les gens de la Nouvelle France, sont pour le moins assez vagues, quand elles ne sont pas fantaisistes.

M. Antoine Roy nous montre que cet admirable empire, créé à notre image, n'était pas peuplé uniquement de soldats et de colons : les villes importantes renferment les maisons d'un goût sûr et de beaucoup de caractère dont les habitants ont plaisir à se recevoir et à commenter les lectures auxquelles ils ont pris le plus d'agrément.

Cependant qu'à Versailles on négligeait par ignorance et surtout par nécessité politique un pays aussi merveilleux, ces sentinelles avancées de notre civilisation faisaient leurs délices de Montaigne et de La Fontaine.

Je ne ferai qu'un grief à l'ouvrage de M. Antoine Roy : c'est du reste un défaut auquel il sera facile à son auteur de remédier. M. Roy montre trop d'estime pour ses lecteurs ; il les suppose toujours aussi érudits que lui et il les renvoie trop brièvement à des textes qui sont loin de leur être aussi familiers qu'à lui-même.

J'aurais aimé, d'autre part, qu'une étude aussi poussée renfermât quelques illustrations : lorsqu'on parle d'églises, de maisons et de sculptures, un commentaire visuel s'impose.

Serge FLEURY.

Trois ans chez les Tsars rouges, par Mlle Elise DESPRÉAUX. Un vol. in-12 de 246 pages. Paris, éditions Spes, 1931.

A tous ceux qui désirent savoir, par la déposition d'un témoin impartial, ce qui se passe au pays des Soviets, on peut recommander la lecture du livre de Mlle Despréaux. L'auteur avait vécu longtemps en Russie sous l'ancien régime. Elle y est retournée en 1924 pour essayer de fonder à Moscou des cours de français sous le patronage de la Mission laïque française. Très attachée aux idées libérales, elle n'avait aucune hostilité préconçue contre le régime bolcheviste. Elle dit dans sa préface que pendant les trois années passées par elle en Russie, de 1924 à 1927, « elle n'a eu qu'à se louer des personnalités communistes de premier plan avec lesquelles elle s'est trouvée en rapports ». Si elle a quitté Moscou, si elle a renoncé à l'œuvre entreprise, qui l'intéressait vivement, « c'est, dit-elle encore, pour des motifs d'ordre objectif et sous l'influence de la leçon quotidienne des événements ».

Ces enseignements qu'elle a reçus des faits et qui ont peu à peu modifié sa manière de voir sur le nouveau régime imposé à un pays qui lui était cher, elle les expose simplement et, on le sent à chaque ligne, avec une parfaite sincérité. Nous ne pouvons la suivre dans l'analyse des désillusions qu'elle a éprouvées en constatant que dans cette Russie qu'elle croyait délivrée du joug de l'autocratie, elle a

retrouvé des Tsars qui, pour être multiples et rouges, n'en étaient pas moins des tyrans. Peut-on s'étonner que la cruauté de ces nouveaux souverains ait surtout frappé une femme, qui a consacré sa vie à l'éducation de la jeunesse, lorsqu'elle s'exerce sur les enfants, « innocentes victimes des redoutables colères populaires ». N'est-il pas affreux de voir dans les cours des maisons de Moscou les enfants des familles jadis bourgeoises, condamnés à perdre leur temps en jouant au Soviet quand ils ne font pas pire, parce que les lois en vigueur les excluent des établissements d'instruction et que leurs parents. obligés eux-mêmes de gagner leur vie, ne sont pas assez riches pour leur offrir le luxe de coûteuses leçons particulières ? « Ceux qui avaient cru voir dans la révolution Russe la destruction du privilège de l'instruction réservée à une classe éprouvent à ce spectacle une amère déception. Les communistes se sont contentés de renverser, en le renforçant, l'ordre d'application de ce privilège. »

H. DE MANNEVILLE.

Archivio del Général Miranda, viajes, diarios, documentos. Dix volumes in-8°, Caracas 1930-1931.

M. Vicente Davila, directeur général des archives du Vénezuela, qu'il a, voici bientôt trente ans, constituées et organisées, grâce à l'appui éclairé du général Jaé Vicente Gomez, président de la République, a bien voulu nous adresser les dix premiers tomes, actuellement édités, des Archives du général Miranda. Nous consacrerons, dans un prochain numéro, une étude développée à cette importante publication qui doit comprendre au total vingt ou vingt-deux volumes. Bornons-nous à indiquer dès à présent que les papiers du général Miranda, qui servit la France, ou plutôt les Girondins, de fin août 1792 à fin mars 1793, ont été découverts en 1922 par M. Spence Forbe Roberston, professeur d'histoire à l'Université de l'Illinois, au château de Cirencester, près de Bristol, propriété du troisième lord Bathurst, dont un aïeul était en 1812 gouverneur de Curaçao. Ces papiers furent acquis en 1926 par le gouvernement du Vénezuela sur la proposition de M. Para Perez, ministre de son pays à Rome, Quirinal. Ils se présentent sous la forme de 63 volumes, grand in-4°, reliés en veau à l'époque, et sont actuellement conservés dans un meuble spécial à l'Académie nationale d'histoire à Caracas.

M. William Spence Robertson, qui a eu le mérite de les retrouver, est l'auteur d'une importante vie de Francisco de Miranda, dont la première édition, en un volume, a été traduite en espagnol, dès 1918, par M. Diego Mendoza et forme le volume XXI de la *Bibliotheca de Historia Nacional*. La seconde édition, en deux tomes, ornée de 38 illustrations hors texte, a été éditée avec un soin particulier, avec luxe même, en 1929 sous le titre : *The life of Miranda*, par *The University of North Carolina Press*.

Ed. CLAVERY.

Le Gérant : H. ANGLES.

Rodez, imp. P. CARRÈRE (fondée en 1624). 600.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 FÉVRIER 1932

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

Excellence (1),
Mesdames,
Messieurs,

Le premier deuil que nous ayons eu à déplorer l'an passé, au lendemain de notre dernière assemblée générale, fut celui de S. A. R. Mgr le Duc de Vendôme qui avait tenu, il y a longtemps déjà, à être inscrit sur les listes de notre Société.

Né à Obernai, près Méran, le 18 janvier 1872, du mariage du Prince Ferdinand-Marie-Philippe d'Orléans, Duc d'Alençon, et de la Princesse Sophie, duchesse de Bavière, le Duc de Vendôme était l'arrière-petit-fils de Louis-Philippe.

Ame généreuse, et, comme telle, souvent tourmentée; intelligence très vive et diverse en qui s'étaient fondus les instincts, les goûts, les hérédités de tant de races couronnées, il avait dû faire son éducation militaire en Autriche, où, comme neveu de l'impératrice Elisabeth, il avait trouvé dans sa jeunesse toutes les portes grandes ouvertes. Mais il s'appliqua d'autant plus, toute sa vie, à penser, et surtout à agir, en prince de la Maison de France; et, quand la guerre eut éclaté, il se fit un devoir de conscience d'offrir sans condition ses services au Gouvernement de la Défense nationale. Il montra une telle valeur sur le front des Flandres, secourant sous le feu les blessés, blessé lui-même, qu'il y gagna la Croix de guerre, dont il était plus fier que d'aucune décoration, et qu'au jour de ses funérailles l'Evêque de Chartres a pu dire de lui : « Il a servi son pays autant qu'il a pu sinon autant qu'il l'a voulu! » Il l'a servi en effet mê-

(1) Le Nonce apostolique assistait à la séance.

me au point de vue diplomatique, mettant pendant la guerre à la disposition de M. Poincaré, puis de M. Delcassé, les relations de famille qu'il avait dans diverses cours étrangères.

Mgr le Duc de Vendôme avait épousé, en novembre 1896, la Princesse Henriette de Belgique, sœur du Prince Albert, aujourd'hui Roi des Belges, le « Roi héroïque » des années terribles. Ne connaissant l'un et l'autre d'autre politique que celle qui pouvait contribuer à la gloire de leurs deux patries, ils encouragèrent les lettres, l'histoire et les arts, soutenant toutes sortes d'œuvres charitables et accueillant dans leur petite cour de Neuilly leurs amis, le monde et la ville, avec une bonne grâce qui rappelait celle de leurs plus nobles ancêtres. La Société d'Histoire Diplomatique aura à cœur de conserver pieusement la mémoire d'un de ses membres les plus augustes et qui lui faisait honneur à tant de titres.

Nous avons eu aussi à déplorer la mort d'un collègue dont le nom restera associé à l'histoire des négociations qui préparèrent le rapprochement de la France et de l'Italie et les accords de 1904 avec l'Angleterre. M. Raindre, né en 1848, hésita un moment entre la marine et la diplomatie, puis, démissionnaire de l'Ecole navale, il entra au Quai d'Orsay en 1875 comme élève-consul. La première partie de sa carrière s'écoula en Egypte où il géra, en 1833, notre Agence diplomatique au Caire. De là, il passa comme conseiller d'ambassade à Berlin, puis comme ministre à Luxembourg. Sous-directeur à la Direction politique, puis ministre, pendant trois ans, à Copenhague, qui était alors le rendez-vous d'une partie des familles souveraines de l'Europe, il se trouvait admirablement préparé aux fonctions de Directeur politique qu'il exerça auprès de Delcassé pendant la période si féconde qui va de 1898 à 1902. Il termina sa carrière comme ambassadeur à Berne, laissant à tous ceux qui furent ses collaborateurs le souvenir d'un chef bienveillant et averti.

Il avait été précédé dans la tombe par un collègue plus jeune, M. Descos, qui, né en 1863 et nommé attaché d'ambassade en 1885, parcourut pendant 35 ans toutes les parties du monde, allant de Caracas au Caire en passant par Vienne, et de Madrid à Tanger, à Port-au-Prince et à Téhéran pour finir sa carrière dans les Balkans comme ministre de 1re classe à Belgrade. M. Descos était un écrivain de beaucoup d'esprit; et les notes qu'il

a publiées sur son séjour à Haïti, bien que rédigées sans aucun parti-pris de flatterie, sont restées classiques parmi les lettrés de Port-au-Prince, où le français est, comme on le sait, la langue nationale.

La mort de M. Descos fut suivie de près de celle de M. de Loynes, ministre plénipotentiaire, qui, après une carrière longue et bien remplie, fut successivement consul général à Montréal où il contribua à maintenir nos bonnes relations avec le Canada, et ministre au Pérou où il ne laissa aussi que des regrets. Sous ses allures modestes et réservées, M. de Loynes cachait une âme extrêmement sensible; la mort de sa fille unique l'avait profondément affecté et sa santé ne cessa de décliner depuis ce triste événement. Les nombreux amis qu'il compte parmi nous s'associeront de tout cœur au deuil de sa famille.

Enfin, le mois dernier, disparaissait notre collègue le marquis d'Argenson, qui appartenait à une famille illustre dans l'histoire par toute une suite de grands magistrats, d'hommes politiques, de militaires, depuis le ministre des Affaires étrangères de Louis XV jusqu'à l'aide de camp de Lafayette, tous indépendants de caractère, écrivains, académiciens, philosophes, bibliophiles ou diplomates.

Déjà, il y a quelque trois cents ans, René de Voyer d'Argenson, après une longue carrière dans la robe, au Parlement, au Conseil d'Etat, dans les intendances et la diplomatie, était mort, en 1651, ambassadeur de France à Venise. Son fils lui succéda dans le même poste, et la Sérénissime, pour marquer la considération en laquelle elle les tenait, accorda à toute leur descendance la faveur d'ajouter à leurs armes un écu d'azur au lion de saint Marc ailé d'or et tenant un livre d'argent ouvert.

Chaque génération de cette noble maison devait d'ailleurs se distinguer dans tous les ordres de l'activité publique ou de la pensée humaine. C'est ainsi que notre regretté collègue a publié un roman, *Pénombre*, couronné par l'Académie française, une partie de la correspondance du comte d'Argenson, des lettres inédites de Marie Leczinska, des lettres d'amour de Maurice de Saxe et d'Adrienne Lecouvreur, un remarquable ouvrage intitulé « Deux prétendants au XVIIIe siècle : Maurice de Saxe et Charles-Edouard », enfin, cet hiver, le tome premier d'une étude très fine sur Pauline d'Argenson, marquise de Mont-

morency-Laval, morte à 24 ans, après s'être illustrée par sa grâce et son érudition. En même temps, aidé par une maîtresse de maison qui avait le culte des choses de l'esprit, notre collègue tenait dans son hôtel de la rue Barbet-de-Jouy, un salon très recherché du corps diplomatique et de l'élite de la société parisienne.

L'activité de notre Société, pendant l'année qui vient de s'écouler, a eu à tenir compte de diverses difficultés matérielles, conséquences inévitables de la période de crise que nous traversons. Votre Comité a dû se résigner à élever légèrement le chiffre de la cotisation de ses membres et le taux de l'abonnement à la *Revue d'Histoire diplomatique*, demeurés depuis longtemps l'un et l'autre au chiffre de 30 francs, digne d'un autre âge. Nous espérons pouvoir ainsi étoffer un peu l'exemplaire de la Revue et accroître le nombre des communications.

Comme l'an dernier, Napoléon I[er] fait toujours l'objet de quelque article de la Revue; et c'est encore l'historien Kircheisen, l'un des plus connus parmi ses admirateurs allemands, qui signe l'article de cette année. M. Kircheisen raconte comment Napoléon offrit le grand cordon de son nouvel ordre de la Légion d'Honneur à Frédéric-Guillaume III qui fut ainsi obligé de lui offrir la plus haute décoration prussienne. Et M. Kircheisen conclut de tous ses travaux qu'il est regrettable que ces deux souverains n'aient pas pu s'entendre; mais l'histoire des trois derniers siècles ne montre que trop combien il est difficile de s'entendre avec la Prusse.

Notons, en passant, que les études napoléoniennes sont aussi actuellement à la mode au Japon : une société qui s'en occupe spécialement et dont le secrétaire, M. Enomoto, fait partie de notre Société, compte parmi ses membres tous les généraux japonais et plusieurs pairs de l'Empire.

Non content de nous avoir amené la collaboration de Kircheisen, M. de Manneville a continué dans la *Revue*, dont il est en même temps le directeur, sa très intéressante étude sur Marie-Françoise-Elisabeth de Savoie-Nemours, cette princesse française qui, au temps de Louis XIV, épousa Alphonse VI et partagea avec lui, au prix de mille difficultés, le trône de Portugal.

Il convient de signaler aussi l'étude faite par Mlle Elise Des-

préaux, d'après des documents inédits, sur les dernières années de la Pologne indépendante au XVIIIe siècle, et une biographie due au même auteur de Dorothée Bühren, dernière duchesse de Courlande.

Etudiant également la période antérieure à la révolution, Mlle Salomon nous donne les biographies des Alsaciens qui furent employés aux XVIIe et XVIIIe siècles aux Affaires étrangères à Versailles et dont le plus connu est Pfeiffel, conseiller du Roi pour le droit public du Saint Empire.

Passant au XIXe siècle, la *Revue* a eu la bonne fortune de s'assurer un article de M. Vidal, l'historien si documenté et si complet du roi Charles-Albert de Sardaigne. M. Vidal nous raconte comment « au temps de Charles X » l'Autriche essaya d'écarter les Savoie-Carignan de l'héritage du roi de Sardaigne, intrigue qui fut déjouée grâce à la France. Le souverain actuel de l'Italie disait un jour à un diplomate qui est aujourd'hui parmi nous : « Les Savoie ne pourront jamais oublier tout ce qu'ils doivent aux Bonaparte. » Le travail de M. Vidal a pour but de démontrer que les Savoie ont aussi quelque obligation aux Bourbons, du moins aux Bourbons de France.

Sous ce titre : « Les procédés diplomatiques de Palmerston », notre collègue M. de Barante a admirablement décrit le caractère cassant de l'homme d'Etat anglais.

L'objet de la communication de M. Edmond Bapst est plus rapproché de nous. Il nous parle d'un projet de mariage entre Napoléon III et une Princesse de Holenlohe, projet auquel l'Empereur tenait peu, et qui, conçu par quelques personnes de son entourage, échoua parce que le père de la princesse, inspiré par la reine Victoria, sut en démêler les nombreuses difficultés.

Etudiant la même période, M. Pierre de Rémusat a bien voulu détacher pour la *Revue* un chapitre des *Mémoires*, encore inédits, de son grand-père, qui fut ministre des Affaires étrangères au temps de M. Thiers. On peut admirer, en le lisant, toute la prudence et toute l'habileté qu'il fallut pour rendre peu à peu à la France, après les désastres de 1870, sa situation internationale.

Toujours curieux de documents inédits, notre érudit vice-Président, M. de Contenson, nous a donné une lettre de Franklin où le grand Américain se montre moins rébarbatif qu'on ne se

le figure d'habitude et où il apparaît même quelque peu *flirt*.

M. de Contenson nous a communiqué aussi le texte des allocutions prononcées à la dernière réunion de la Société des Cincinnati à Boston par son chapelain général le révérend Humphreys. Ces allocutions constituent une nouvelle et récente preuve des sentiments d'amitié des Américains pour la France; elles montrent en même temps, comme le remarque avec raison M. de Contenson, combien ceux-là se trompent qui voient dans les Etats-Unis un pays uniquement envahi par le machinisme et le matérialisme. Sur le même sujet la *Revue* a pu donner aussi le discours prononcé par M. de Contenson, comme membre de la section française de la Société des Cincinnati, lors de l'inauguration à Paris de deux plaques commémoratives en l'honneur du maréchal de Rochambeau.

Il convient de rapprocher de ces communications celle de M. Jean Marchand qui nous donne le journal du duc de Liancourt à Philadelphie, curieux tableau de l'existence des émigrés français en Amérique.

Dans un tout autre ordre d'idées, il faut signaler à nos lecteurs la communication de l'ambassadeur Kammerer, qui est en même temps un savant historien. Sous les auspices du roi Fouad Ier, M. Kammerer a entrepris de publier une « Histoire de la Mer Rouge, de l'Arabie et de l'Abyssinie depuis l'antiquité », dont M. Hanotaux a écrit la préface. L'auteur a bien voulu nous autoriser à publier l'un des plus curieux chapitres de ce volume, où il fait, d'après le manuscrit du père Alvarez, chapelain de la mission, le récit de la première ambassade portugaise en Abyssinie au XVIe siècle.

Signalons en terminant l'étude de l'amiral de Faramond sur « Les responsabilités de l'Allemagne ». Attaché naval à Berlin, l'amiral a été admirablement placé pour les apprécier. Sur la même période, M. Pingaud a publié le récit des tentatives de paix, encore peu connues, qui eurent lieu pendant la première année de la grande guerre.

On le voit, l'activité de la *Revue*, résultant de l'activité de notre Société, a continué à se porter sur tous les sujets et toutes les périodes de l'histoire diplomatique.

CAMILLE PICCIONI. JEAN DE BOISLISLE.

LA GENÈSE DE LA PETITE ENTENTE

Si j'avais eu l'ambition d'embrasser dans toute son ampleur le problème historique que j'intitule « Genèse de la Petite Entente, » j'aurais dû m'essayer à cet art de conter qui, par la logique, la perspicacité psychologique et diverses divinations ou magies, supplée aux lacunes de documentation. Plus expert dans cet art, j'aurais tenté de construire une de ces belles synthèses historiques dont on dit qu'elles sont ingénieuses, suggestives, évocatrices, qui, parfois, sont aussi démonstratives, car il est, en histoire, des synthèses qui sont des thèses. Malheureusement, Messieurs, ce bel art de conter, qui permet de recréer, voire de créer les événements de l'histoire, en les ramenant à une source visible jaillie des entrailles de la vie, exige de l'historien qu'il soit poète ou romancier. Je ne suis, moi, du tout romancier, ni poète.

Aussi mon dessein est-il plus modeste. Au delà de la source visible d'une rivière ou d'un fleuve, en montant vers les cîmes, on voit au flanc de la montagne, des filets d'eau s'infiltrer entre les pierres; ils descendent, cahotants, se rejoignent et s'unissent. Puis ce sont, ici des ruisselets, là de minces fontaines jaillissantes, qui s'épanchent par de minuscules déversoirs. Enfin la conjonction des ruisselets anonymes et des eaux que déversent les fontaines sans nom, devient le ruisseau que l'on tient pour la source du fleuve et qui porte son nom. Je borne mon ambition à vous décrire les principaux ruisselets qui composèrent en se rejoignant la source visible de la Petite Entente. Je vous conterai, en terminant, comment cette formation politique, avant même de naître, fut baptisée, par dérision, du nom qu'elle porte encore, non sans fierté, et qui lui restera devant la postérité.

Contenue dans ces bornes, ma contribution à l'histoire diplo-

matique est peu de chose pour mériter votre bienveillante attention. J'ai pour excuse que ces bribes de l'histoire que je viens vous offrir, personne, jusqu'ici, ne les avait rassemblées pour en faire un récit.

Permettez-moi, en quelques mots brefs, de situer la question.

Au cours de la guerre qui venait de se terminer, j'ai vu l'homme dans sa nudité insipide et dans sa bassesse révoltante, mais je l'ai vu aussi dans sa grandeur à ce point sublime qu'elle semblait n'avoir rien de terrestre.

J'ai côtoyé des hommes pour qui la réussite n'était pas ou n'était plus un sujet de souci. Mais, convaincus de détenir la vérité humaine et civilisatrice, ils s'enfonçaient dans le labeur et dans la lutte, résolus, s'ils étaient, eux et leurs peuples, condamnés, par le sort à périr, à faire au sort que le sort payât cher sa victoire.

Je suis arrivé à la Conférence de la Paix, au début de janvier 1919, animé d'un enthousiasme qui ne relevait pas exclusivement de l'ombre ni de la lumière, car l'une et l'autre aboutissent à éclipser la vérité. Non, c'était un de ces enthousiasmes qui prennent leur source dans la connaissance d'un de ces intérêts définis dont l'appel à l'intelligence humaine semble irrésistible. Tout de suite, je fus pourtant troublé par le peu d'empressement que nous manifestions les uns et les autres à nous renseigner, à nous aider mutuellement et à collaborer.

On s'excusait réciproquement en prétextant des occupations telles que l'on ne pouvait trouver le temps matériel de s'occuper d'autrui. Et puis, les cinq Principales Puissances alliées et associées avaient inventé un système de travail qui ne facilitait pas toujours la collaboration désirable. Il fallait lutter pour conquérir sa place dans les commissions, afin d'acquérir la possibilité de se faire entendre, de faire prévaloir ses opinions, pour défendre efficacement les intérêts que chacun représentait.

Au mois d'avril seulement, un évènement — non une pensée ni une volonté — vint nous rappeler qu'aucun de nous n'était seul en Europe Centrale. Les Principales Puissances alliées et associées s'aperçurent qu'en donnant satisfaction aux aspirations nationales des divers peuples de l'Europe Centrale, elles

allaient tarir une des sources auxquelles elles avaient compté puiser pour se faire rembourser les réparations. L'idée leur vint alors de faire supporter par les états bénéficiaires des territoires ayant appartenu aux anciens ennemis une part du fardeau des réparations, en leur imposant l'obligation de payer les propriétés d'Etat qui se trouvaient sur lesdits territoires.

Des justifications? Mais qu'importait? On en trouverait toujours après. Il ne s'agissait à ce moment que de découvrir une source de revenus pour la caisse des réparations.

Cette attitude des Principales Puissances alliées et associées incita les Etats de l'Europe Centrale à tenter de s'entendre sur cette question nettement définie. Dans l'intérêt de tous, il était urgent d'adopter un point de vue commun et de l'imposer aux autres. C'est ainsi que se réunirent, pour la première fois, les délégations polonaise, roumaine, serbe-croate-slovène, grecque et tchécoslovaque. Quels genres de propriétés d'Etat allait-on prendre en considération? Qu'est-ce qu'une propriété d'Etat? Comment la distinguer des propriétés communales et des propriétés de la Couronne? Comment se comporter à l'égard des propriétés commerciales, des propriétés administratives et des domaines publics?

On discuta à perte de vue et l'on ne s'entendit point. Je sentais que lorsque nous parlions de chiffres, finances et propriétés, quelque chose d'insaisissable influençait nos discussions. Nul n'en parlait, mais cela planait au-dessus de nous, ou plutôt cela enveloppait nos réunions d'une atmosphère délétère. Ce n'est que progressivement que j'en pris conscience en franchissant le seuil de la salle où nous nous réunissions chaque matin; les délégués y portaient, outre le fardeau de leurs dossiers, celui de souvenirs et d'habitudes qu'ils tenaient d'un régime auquel on avait attribué toutes les qualités inhérentes à une grande civilisation, mais qui, manquant d'une âme humaine, était, au fond, aussi près de la vie primitive que le fer plus poli l'est de la rouille. Ces souvenirs l'emportèrent sur nos plus évidents intérêts financiers communs. Ce fut la première fois — non la dernière — que je vis ce spectacle attristant : *des souvenirs* empêchant les hommes *de croire* à la lumière que leurs yeux voyaient. Il en fut ainsi, Messieurs : les souvenirs nous empê-

chèrent de croire ce que nous voyions. Et il advint que nous nous comportâmes comme si nous ne voyions pas.

Alors je pensai à la classique doctrine touchant l'histoire, qui affirme la nécessité de conserver avec soin le passé où les institutions sur lesquelles nous vivons, enfoncent leurs racines et d'où elles tirent leur fécondité. Alors je compris le bonheur des nations dont le passé s'est édifié dans la liberté, en vue d'aspirations libres et généreuses.

Les hommes dont je parle avaient, eux, vécu sous un régime où l'on n'obtenait rien, à moins que ce ne fût contre quelqu'un; tous étaient persuadés qu'il leur serait avantageux de travailler chacun pour soi. C'est pourquoi, après des semaines et des semaines de discussion, l'on se sépara sans s'être entendu sur rien, chacun voulant tenter sa chance.

Mais les Principales Puissances alliées et associées avaient, elles, une volonté. Ce fut cette volonté qui prévalut. L'obligation de payer pour les propriétés d'Etat se trouvant sur les territoires cédés nous fut imposée et les traités de paix nous infligèrent une dette de libération.

Rappelez-vous, Messieurs, que durant ces tractations et au moment où les populations du bassin du Danube s'apprêtaient, après la grande guerre dévastatrice, à se mettre au travail, pour s'organiser et se refaire une nouvelle vie, l'Europe Centrale fut plongée dans une nouvelle guerre. La Hongrie de Bela Kuhn, au mois de mai 1919, envahissait le Banat, la Transylvanie et la Slovaquie, semant la terreur et la misère au milieu d'une organisation à peine naissante. Rien n'y fit; chacun de nous continua à ne s'occuper que de soi-même.

La veille de son départ pour Prague, le 21 septembre 1919, au moment où il remettait entre mes mains la direction des travaux de la Délégation tchécoslovaque à la Conférence de la Paix, M. Benès, ministre des Affaires Etrangères de mon pays, me fit part d'une conversation qu'il avait eue avec M. Trumbitch, alors ministre des Affaires Etrangères de l'Etat serbe-croate-slovène, concernant une collaboration éventuelle de nos deux pays.

Il me dit que, dans leur entretien, M. Trumbitch et lui avaient envisagé les avantages que les deux pays pourraient tirer d'une collaboration de caractère défensif dans l'éventualité d'une nou-

velle attaque venant de la Hongrie; il ajouta qu'il allait s'en entretenir avec le Président de la République tchécoslovaque et s'efforcer de savoir si M. Masaryk serait favorable à la conclusion d'une alliance défensive en prévision d'une agression hongroise.

M. Trumbitch de son côté avait promis à M. Benès d'en parler à la Délégation de l'Etat serbe-croate-slovène et particulièrement à M. Pachitch.

Trois mois après, le 30 décembre 1919, j'informai M. Trumbitch que le Président de la République verrait avec faveur se conclure une convention défensive contre la Hongrie. Il me répondit qu'il était également favorable à une action défensive commune contre une attaque de la part de la Hongrie, mais que, pour la conclusion d'une convention défensive, la décision incombait au Gouvernement de Belgrade, à qui il avait soumis la question.

Le 5 janvier 1920, M. Benès écrivait à M. Vaïda-Voïvode, Président du Conseil de Roumanie, pour attirer son attention sur le danger dont la Hongrie menaçait la Roumanie, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie. Il insistait dans sa lettre sur la nécessité d'une action de collaboration pour se défendre mutuellement contre cette menace hongroise.

Peu après, le 7 janvier 1920, la Délégation hongroise chargée de négocier le traité de paix arrivait à Paris. Le Président du Conseil de Roumanie, M. Vaïda-Voïvode, y venait aussi le 15 janvier en vue de participer aux négociations.

Je m'entretins avec lui le 16 janvier. Je lui démontrai qu'il était utile, voire même nécessaire, de présenter un front uni à la Conférence de la Paix, au lieu d'agir individuellement comme nous l'avions fait jusqu'alors. Je lui dis que cette union était un devoir pour nous. N'était-elle pas le principal argument politique que nous invoquions à Paris, à Rome, à Londres, à Washington dans nos plaidoyers pour la libération de nos peuples? Ne devions-nous pas donner la preuve que nous étions capables de nous organiser effectivement? Car, lui dis-je, la liberté est un poids mort lorsqu'elle n'est pas organisée. Je fis valoir encore que les Principales Puissances alliées et associées ne pouvaient s'intéresser à notre existence que dans la mesure où cette exis-

tence aurait pour effet de dresser, contre l'agression, dans la vallée du Danube la barrière d'une organisation de liberté génératrice de quiétude et de paix pour l'Europe.

M. Vaïda-Voïvode proposa que nous en discutions avec M. Trumbitch. Une réunion fut décidée; elle eut lieu le 19 janvier.

Je proposai une action commune des trois Délégations :

1) quant aux conditions de paix avec la Hongrie;

2) quant à une action concertée, au cas où la Hongrie refuserait de signer le Traité de Paix;

3) quant à l'assistance mutuelle des trois Gouvernements, au cas où ils seraient attaqués par la Hongrie.

Le prince Ghika, ministre de Roumanie à Paris, assistait à cette réunion, au côté de M. Vaïda-Voïvode. Celui-ci exprima sa sympathie pour le projet d'action commune, mais hanté par le souvenir très récent des démêlés que son prédécesseur avait eus avec les Principales Puissances alliées et associées à propos de la Hongrie, il se montra très réservé quant à sa réalisation, M. Trumbitch lui, n'avait pas les mêmes préoccupations, mais il ne voulait pas davantage s'engager dans une discussion immédiate de mes propositions concrètes.

Pourtant l'attitude réservée de M. Vaïda-Voïvode m'avait tellement frappé que je résolus de m'en expliquer avec lui, en tête à tête. Je le fis dès l'après-midi du même jour. Il m'exposa les raisons qui l'obligeaient à se tenir sur la réserve touchant la collaboration éventuelle dont nous avions parlé le matin, tant que les questions territoriales ne seraient pas réglées entre la Roumanie et la Tchécoslovaquie. J'appris alors que le Gouvernement roumain réclamait de la Tchécoslovaquie quatre communes roumaines situées sur la rive gauche de la Tisza, au sud de Hust. Ce Gouvernement se plaignait, en outre, que les frontières entre la Tchécoslovaquie et la Roumanie eussent été fixées de telle manière que la Roumanie se trouvait privée de communication directe, principalement entre la Transylvanie et la Pologne. Pour cette raison, il demandait que la partie Est de la Russie subcarpathique fût attribuée à son pays.

Le lendemain j'allai m'expliquer avec M. Trumbitch. Je savais que, si le problème d'Adriatique préoccupait sérieusement les

Yougoslaves, la question hongroise n'avait à leurs yeux qu'un intérêt secondaire. M. Trumbitch me confia qu'il n'était pas personnellement hostile à une collaboration commune analogue à celle dont nous avions parlé la veille; mais, dans les questions militaires, ou dans les questions susceptibles d'entraîner des conséquences militaires, les Serbes gardaient jalousement entre leurs mains toutes les décisions et en outre, dans ce domaine, le Roi jouissait de prérogatives que le Ministre des Affaires Etrangères était obligé de respecter. Il me promit néammoins d'en référer à son Gouvernement et de me donner la réponse.

En attendant, l'agitation pour la restauration des Habsbourg sur le trône de Hongrie grandissait et jetait le désarroi dans les populations nouvellement affranchies. Une fois de plus la vie s'arrêta et l'effort déployé par ces populations en vue d'organiser leur existence se trouva de nouveau compromis.

Pour que ces populations pussent s'adonner à leurs occupations quotidiennes, il fallait absolument mettre fin à cette agitation. La nécessité s'imposa de pousser activement de délicates et laborieuses négociations visant au prompt règlement de la question des Habsbourg.

Je ne me dissimulais pas que c'était une de ces questions où la confusion des idées et des sentiments empêchait les hommes de voir clair. On a tendance à ne pas vouloir admettre que l'homme devenu institution, est condamné à subir dans sa personne la grandeur et la décadence de l'institution elle-même. Et puis on ne veut pas voir que l'histoire et les événements se sont chargés de vider cette institution de sa substance.

Le 2 février 1920, la Conférence de la Paix communiqua au Gouvernement de Budapest la sentence d'excommunication prononcée contre les Habsbourg. Nous ne pouvions nous mettre d'accord sur une formule de collaboration? Mais pourquoi ne point tenter une action concertée? Ce qui importait, c'était de commencer. Avec quoi? Avec n'importe quoi! L'homme est ainsi fait que, même s'il a, au fond de lui-même, la volonté de faire quelque chose, sa volonté hésite devant l'inconnu, parce que l'inconnu lui inspire une crainte respectueuse, des scrupules comparables à ceux qui l'assaillent quand il se trouve en face de l'au-delà. Sait-il même qu'il sait tout, il ne le croit pas.

On décida cependant d'effectuer une démarche commune. La Conférence leur ayant communiqué sa décision concernant les Habsbourg, les trois Délégations, le 6 février, se mirent d'accord pour répondre à cette communication par un accusé de réception collectif. Pour une action concertée, c'en était une bien mince. Mais l'accomplissement de cette petite chose eut cet effet que pour la première fois un papier diplomatique porta la signature de nos trois Délégations. Et ceci n'était pas un petit résultat politique.

Le 9 février, je m'adressai à M. Trumbitch pour lui demander s'il avait reçu de son Gouvernement une réponse à ma communication du 30 décembre de l'année précédente, touchant sa conversation avec M. Benès. Il me répondit que lui, personnellement, était toujours d'accord, mais que l'assentiment de son Gouvernement dépendait de négociations directes entre Belgrade et Prague.

Quelques jours après, nous présentâmes à la Conférence une note commune dans laquelle, nous référant à l'esprit belliqueux de la Hongrie, nous demandions à être représentés dans la commission de contrôle militaire chargée de surveiller l'exécution des clauses militaires du Traité de Paix. Je savais que la Conférence n'accepterait pas notre proposition, mais ce qui avait de l'importance, ce n'était pas que la démarche réussît, c'était qu'elle se fît et qu'elle apparût comme une manifestation de la solidarité des trois Délégations. Sans doute c'est un principe qu'il ne faut pas s'exposer à un refus. Ce principe est bon pour les cas ordinaires. Dans notre cas, il était sans valeur.

Messieurs, la Délégation hongroise a adressé à la Conférence trente-cinq mémoires, avec 311 annexes et cent cartes. Ces documents ne furent pas présentés d'un seul coup, mais graduellement et il fallut plusieurs semaines pour que la série fût complète.

Nous nous réunîmes le 16 février pour discuter la réponse que nous ferions à la Hongrie. La discussion fut laborieuse, mais enfin l'idée fut acceptée de présenter une réponse commune. Aussitôt cette décision prise, je me permis de sortir de ma poche un projet de réponse que je soumis à la Délégation Yougoslave et à la Délégation Roumaine.

Nous en discutâmes le 21 février : ce qui ressortait de cette discussion, c'est que les Yougoslaves étaient partisans d'une réponse brève ayant le caractère d'un exposé des considérations d'ordre politique général, tandis que la Délégation roumaine préférait qu'on répondît à tous les principaux arguments avancés par la Délégation hongroise, comme le faisait le projet tchécoslovaque.

Dès lors mon parti fut pris; je ne me souciai plus du contenu de là réponse. La seule chose qui m'intéressait, était la signature commune. C'est pourquoi à notre réunion du 23 février je retirai mon projet. Nous prîmes pour base des discussions le projet présenté par la Délégation yougoslave.

Après avoir dépensé en vain nos efforts durant toute la matinée pour établir les termes d'une réponse commune, nous nous séparâmes à l'heure du déjeuner. Le résultat acquis à ce moment était que nous présenterions à la Conférence des réponses séparées. J'en fus terriblement attristé. Je me refusais à croire que l'échec fut définitif. Il m'apparaissait clairement que si nous ne travaillions pas ensemble, par cela même, nous travaillions pour quelqu'un d'autre contre nous-mêmes. Je me disais philosophiquement que la vie est un mouvement perpétuel; point d'arrêt pour elle, l'indifférence, la neutralité, cela n'existe pas. Ce sont termes commodes pour masquer nos reculs. Nous les employons pour nous dissimuler à nous-mêmes que nous faisons marche arrière sans nous en apercevoir, ou quand nous prenons parti, sans avoir le sentiment d'une responsabilité morale. Au vrai l'indifférence est la forme convenue d'une inimitié inavouée. Le vieil adage reste vrai : la nature a horreur du vide. Tout vide que vous ne comblez pas, vous, un autre le comblera contre vous.

Sous l'empire de ces pensées, immédiatement après le déjeuner, je m'entretins avec M. Trumbitch et le prince Ghika et le résultat fut que nous allions nous réunir encore une fois, le même jour, à six heures du soir.

Nous voilà assemblés derechef à l'Hôtel Beau-Site. De nouveau nous nous expliquons. Finalement après quelques amendements, le projet de réponse que j'avais soumis le 16 janvier, fut accepté comme texte définitif de notre réponse commune. Il était huit heures du soir.

Le 25 février à dix heures 30, je me présentai chez le prince Ghika, rue François 1er, pour faire signer le document. C'est avec une émotion pleine d'affection et d'estime que je pense à cette honnêteté intellectuelle, à cette noblesse de cœur et à cet esprit raffiné qu'est le prince Ghika, actuellement Ministre des Affaires Etrangères. Ensuite, je me rendis à l'hôtel Beau-Site pour présenter le document à la signature de M. Pachitch. Je n'oublierai jamais l'émotion dont fut saisi ce patriarche d'un peuple insensible à la peur de mourir, lorsqu'il écrivit son nom au bas de ce document. Après qu'il eut signé, il se leva, m'embrassa et dit en ce français qu'il ne comprenait et ne parlait que lorsqu'il voulait, ces deux mots : « Beau travail! ».

Notre réponse commune fut présentée par ma Délégation au Secrétariat Général de la Conférence, le même jour à midi. Cet acte insolite produisit à la Conférence, une impression exceptionnelle. Ce fut vraiment une sensation. Quelle signification lui donner, après les échecs de collaboration commune en 1919? Les journées durant, nous n'eûmes d'autre occupation que de répondre aux questions que nous posaient tantôt le Secrétariat de la Conférence, tantôt les diverses délégations. On voulait savoir depuis combien de temps nous avions négocié, quand le document avait été élaboré, s'il était formellement approuvé par nos divers Gouvernements, si cette réponse commune ne découlait pas d'un accord plus général, s'il existait un accord écrit? Nous répondions qu'il n'existait rien de tel, que le seul accord écrit était la réponse commune remise par nous à la Conférence. A l'air des visages, nous voyions qu'on ne nous croyait pas. Personne ne pouvait admettre que nos actes n'eussent pas été précédés par quelque papier signé.

La collaboration de nos trois délégations réalisée dans les conditions que je viens de dire, reçut le nom que vous connaissez. Il n'est ni d'origine tchécoslovaque, ni d'origine yougoslave, ni d'origine roumaine. Voici comment il lui fut imposé.

La nouvelle qu'à Paris les trois délégations s'étaient concertées pour agir en commun provoqua une grande sensation à Budapest. Sous le coup de la première impression produite par ces nouvelles, le journal hongrois « Pesti-Hirlap » publia, le 26 février 1920, un article intitulé « Apro-Entente » qui signifie

« Petite Entente ». L'auteur annonçait l'événement en disant qu'en face de la Grande Entente, les trois Etats : Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Roumanie se donnaient l'amusement de prétendre à jouer aussi le rôle d'une « entente », fût-elle toute petite.

La plaisanterie lancée par dérision n'amusa personne plus que nous. Au sein de nos trois délégations, nous nous référâmes, par moquerie, à notre collaboration sous le nom de Petite Entente. La moquerie, à force d'usage, se changea en ironie, puis, peu à peu, l'ironie se métamorphosa; finalement le vocable railleur, monté sur piédestal, est devenu un symbole de fierté et d'orgueil. La presse le recueillit de nos bouches et le répandit dans nos pays, si bien que nous en arrivâmes à l'employer jusque dans notre correspondance avec la Conférence de la Paix.

Tels furent les ruisselets dont se forma la source de la Petite Entente et le baptême qui lui valut ce nom.

Vous savez tous comment de la source a découlé le fleuve. Le 14 août 1920, MM. Benès et Nintchitch signèrent à Belgrade une convention stipulant qu'en cas d'attaque non provoquée de la Hongrie contre l'une des hautes parties contractantes, l'autre s'engageait à concourir à la défense de la partie attaquée; et aucune des hautes parties contractantes ne doit conclure aucune alliance avec une tierce puissance sans avis préalable de l'autre.

Neuf mois plus tard, le 23 avril 1921, à Bucarest était signée entre la Tchécoslovaquie et la Roumanie une convention analogue. Enfin, le 7 juin 1921, MM. Take-Jonesco et Pachitch signèrent à Belgrade une convention identique à celle qu'avaient conclue la Roumanie et la Tchécoslovaquie.

Lesdites conventions ont été, en vertu de l'article 18 du Pacte de la Société des Nations, enregistrées à Genève le 30 août 1921.

Il arrive que l'on signe des papiers qui ne sont point suivis d'actes. Ici la forme et les papiers ont suivi les actes. Je pense, quant à moi, que c'est à cela que la Petite Entente, c'est-à-dire la collaboration contractuelle entre la Roumanie, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie, doit l'essentiel de sa force vitale.

Comme formation politique la Petite Entente a donné lieu à toutes sortes d'appréciations politiques et diplomatiques.

Je crois que dans ces appréciations, il doit y avoir une place pour la pensée de ceux qui ont forgé et qui manient cet instrument.

Pour nous la Petite Entente est d'abord un barrage contre la haute marée d'un passé qui fit une complète faillite; elle est aussi l'expression de notre profonde conviction que le passé n'est l'espérance que de ceux qui n'en ont plus.

Enfin la Petite Entente est un appel à tous les peuples du bassin du Danube pour s'unir dans un effort commun aux fins d'édifier un avenir plus juste, plus équitable et plus humain que le passé qui a vécu.

En effet, pour nous, vivre ce n'est ni pleurer, ni regretter, ni se plaindre.

Un passé a fait faillite? Nous tentons autre chose! Si l'œuvre que nous tentons n'a pas fait plus de progrès, c'est que le chantier sur lequel nous travaillons est constamment envahi par les infiltrations des eaux du passé.

Nous avons pourtant déjà donné la preuve que nous ne nous laissions décourager par aucune difficulté; aucun effort ne nous coûte, ni ne nous coûtera pour que l'expérience que nous tentons soit couronnée d'une véritable réussite.

Stefan OSUSKY.

FRANÇOIS Ier DIPLOMATE

C'est une tâche bien délicate pour un profane que de parler de diplomatie devant des ambassadeurs et dans un cercle dont le principal caractère est de favoriser leurs loisirs d'esprit. Mais le commentateur se trouve ici protégé et abrité par la grande figure dont il ne fera que retracer la ligne sur l'horizon diplomatique du passé.

Ce n'est pas comme négociateur qu'apparaît François Ier dans l'image succincte que le public se forme des personnages historiques, à l'énoncé de leur souvenir. Quand on parle de Louis XI on voit tout de suite un homme habile, mais quand on parle de François Ier on voit d'un côté un beau seigneur entouré d'artistes, et sur une autre image un grand panache qui s'agite au plus fort d'une mêlée. En politique, le vrai visage a été barbouillé de fausses couleurs et trop d'ouvrages, se répétant à l'envi, ont donné l'idée d'un chef imprudent et malheureux.

Je sais bien que ce n'est pas votre opinion, Mesdames et Messieurs. On n'a rien à vous apprendre. L'éminent président de la *Société d'Histoire diplomatique* a seulement voulu, dans une demi-heure de loisir, comme les aimait François Ier lui-même, confier au plus récent biographe de ce roi, le soin de rendre hommage devant des connaisseurs à son vrai caractère.

Il apparaît dans un décor fastueux qui n'est qu'à des regards superficiels un signe d'oisiveté. La diplomatie n'a-t-elle pas toujours aimé à développer ses méandres au son des musiques, dans les galeries des belles demeures décorées par des maîtres, et parmi le sourire des jolies femmes?

Ce sourire! à quelles interprétations abusives n'a-t-il pas donné lieu contre un des meilleurs hommes d'Etat de notre histoire? Sans doute François Ier en fut-il grand admirateur. Mais

plus on se familiarise avec son caractère, mieux on découvre que le sourire féminin n'a jamais pénétré jusqu'à sa politique.

Certes la royauté féminine, non seulement avec toute la grâce, mais avec tout l'esprit qui la pare, fut invitée à sa Cour et il lui éleva un trône d'admiration et d'hommage à côté du sien. Cependant à l'égard de celles qu'il distingua d'une faveur particulière il est clair qu'il ne se mit pas en peine de beaucoup de diplomatie. Il ne faut pas lui en vouloir, Mesdames, il avait trop à en déployer pour la France.

Un mot de lui suffirait à montrer cette désinvolture.

A Madame de Chateaubriand, qui se plaignait que les regards du Roi se fussent portés ailleurs trop volontiers, il répondait par ces deux vers :

Pour le temps qu'avec vous j'ai passé
Je peux bien dire : *Requiescat in pace.*

Non, vraiment, le romanesque ne pesait pas sur ses travaux. Il aimait à respirer les plus belles fleurs dans le merveilleux jardin qu'il avait fait de sa Cour. Puis, il passait au Conseil, ou s'acheminait vers la bataille, l'esprit libre et le cœur armé pour régner. Et pourtant... si ! une influence de femme s'est étendue sur toute sa vie — celle de Louise de Savoie, sa mère, l'un de ses meilleurs éducateurs et collaborateurs politiques.

Mais il demeure incontestable que son esprit se plaisait à concevoir ses plans les plus sérieux dans l'atmosphère du luxe et des nobles fêtes inventées par les grands artistes dont il s'entourait.

N'est-ce pas là un vrai goût de diplomate?

Il est convenu que les secrètes combinaisons ne sont plus de mode... Nous n'y contredirons pas. Nous évoquons le passé, lequel, pour lui appliquer un vers de Verlaine, n'est jamais ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre. Ses enseignements ne sont pas toujours directs. L'histoire, comme le dit M. Paul Valéry, est dangereuse, si l'on s'imagine qu'elle se répète exactement, mais elle est, d'abord, intéressante comme une belle aventure et reste instructive aussi, quand on prend la précaution de distinguer le fond, éternel, de l'âme humaine d'avec le revêtement varié des siècles.

Il se peut que François Ier ait déjà fort bien joué de cette sincérité, que le langage diplomatique affecte aujourd'hui. Si bien

que la postérité elle-même s'y est trompée, et a pris pour de la naïveté, de l'insouciance, de la versatilité, un suprême artifice!

François Ier a inauguré son règne en moulant sur son astucieux visage un masque d'or, à l'abri duquel tout en conduisant le bal, il menait parfaitement ses affaires.

Si je dis qu'il a égalé ses partenaires aux jeux de la politique, j'en ferai le plus bel éloge. Léon X, Charles Quint, Henri VIII, Venise, le duc de Savoie, voilà les joueurs qui, en face de lui, tenaient les cartes. La juste admiration de l'histoire ne leur a pas été ménagée. Tout récemment notre collègue M. Rodocanachi a mis en valeur la haute figure du Pape du premier concordat. Or François Ier a créé avec Léon X une des plus grandes œuvres diplomatiques de l'histoire.

Auparavant il avait eu à fonder son prestige personnel. Roi à 20 ans, ses premières années risquaient d'être étouffées sous la gloire séculaire de sa couronne. Il semble y consentir. Il profite de la première impression qu'il produit pour donner le change aux yeux de tous. C'est un jeune homme beau, vigoureux, aimable, qui veut jouir de la vie. Cette impression est exacte, il ne ment pas en l'affirmant, mais il profite de ce qu'elle est exacte pour ne donner que celle-là, tandis qu'il prépare ses voies.

La politique de ses prédécesseurs lui a légué le goût de l'Italie. Il l'aime et il se considère à son égard, non comme un étranger méditant une conquête, mais comme un prince appelé par des droits de famille à administrer une de ses provinces, le duché de Milan. La douce Valentine Visconti, la Milanaise, son aïeule, incline par son souvenir ce roi de France à se faire en même temps prince italien.

Tandis qu'il parcourt brillamment son royaume, avec lequel de fête en fête, il lie connaissance, ses troupes peu à peu, par petits groupes, à l'abri des haies, le long des sentiers, s'acheminent vers le Lyonnais et le Dauphiné. Il veut frapper un grand coup, ouvrir cette large fenêtre italienne sur la France qui a été fort rudement pressée du temps du bon Louis XII. Mais, s'il compte surprendre tout le monde, il fait en sorte de ne fâcher que le moins de personnes possible. Et il inaugure ses relations avec ses futurs rivaux, Charles d'Autriche, alors seulement prince de Castille, et Henri VIII, par un traité d'alliance.

La grande maîtresse de la diplomatie du XVIe siècle, Venise, n'est pas oubliée, et il poursuit avec ses ambassadeurs des entretiens personnels. Ceux-ci nous en ont laissé des rapports secrets qui n'ont pas peu contribué à faire retrouver la figure du vrai François Ier. Avoir l'estime de Venise comme diplomate, que peut-on souhaiter de mieux?

Toutes les voies diplomatiques ne sont pas ouvertes. Un adversaire aussi difficile qu'insaisissable, son propre oncle, le duc de Savoie, s'oppose au Roi. François est obligé de se mettre en campagne sans avoir rien obtenu. Il ne reste plus que la menace.

« Mon oncle, lui écrit-il, attendu les choses dessus dites, et ce que vous m'avez promis et fait dire par vos gens, je vous prie que vous veuillez ouvertement déclarer pour moi, autrement me donnerez à connaître que n'avez volonté de m'aider, et sur ce aviserai comme j'aurai à me gouverner envers vous. »

Il n'obtient pas une alliance formelle. Toutefois, et c'est déjà beaucoup, il réussit à ce que son oncle ne l'inquiète point pour le passage des Alpes.

Et celui qu'on va bientôt appeler l'homme de Marignan fait sa première campagne royale avec le foudroyant succès qui est resté dans toutes les mémoires. Il fond comme un aigle du haut des Alpes, mais au prix de quels efforts et de quelle préparation.

Il est remarquable que ce jeune guerrier frémissant de montrer sa valeur ne laisse passer aucune occasion de négocier. Il fait tout pour terminer la campagne par des pourparlers! La fameuse bataille de Marignan a été livrée parce qu'un parti de Suisses, au dernier moment, rejetant les avantageuses propositions du Roi, s'est rué à l'attaque de son camp.

Nulle imprudence, nulle impatience, nulle vaine gloire! La gloire des armes est venue le chercher sous sa tente, tandis qu'il ne songeait qu'à réduire la guerre. Tourné vers la diplomatie, il devenait en un jour, et comme malgré lui, un soldat illustre.

Si, avant le combat, il ne s'est jamais laissé emporter par l'impatience physique de sa jeunesse, il ne s'est pas non plus laissé griser après la victoire. Il ménage ses héroïques vaincus, et leur offre, après les avoir battus, le traité qu'il leur offrait avant de les battre. Il fonde entre la France et la Suisse la seule paix perpétuelle que l'histoire ait enregistrée jusqu'ici!

Maintenant, le voilà des plus courtoisement aux prises avec la diplomatie pontificale. Le Pape Léon X, bien que s'étant déclaré son adversaire comme souverain temporel, l'a ménagé pendant la campagne et a tenu ses troupes à l'écart. Le fils aîné de l'Eglise et le Pontife se joignent à Bologne, dans des entrevues à la Véronèse, et là, comme à Marignan, François Ier fait de son coup d'essai un coup de maître. Le Concordat, c'est le Marignan diplomatique de François Ier ! Des historiens, comme MM. Hanotaux et Madelin, ont fait surgir de cette œuvre grandiose le rôle personnel du Prince, laissé, on ne sait pourquoi, dans l'ombre si longtemps, et montré, du côté français, que le chancelier Duprat ne fut que l'agent, très remarquable d'ailleurs, de ses volontés. Seuls Léon X et François Ier tracèrent la ligne. Leurs ministres établirent le détail.

Ce qui a pu égarer la critique de quelques historiens, c'est que cette grande œuvre du Concordat a été également avantageuse à la France et au Pontificat.

Ainsi les uns y voyaient un échec au Roi, les autres, un échec au Pape. Au contraire, ne vous semble-t-il pas qu'une bonne affaire est celle qui ne ruine personne, en mettant les intérêts d'accord. Ce sont les seuls résultats durables. Tel ce Concordat qui a été en usage de François Ier à la Révolution et que Napoléon, dans toute sa grandeur, n'a fait, en somme, que reprendre.

Il réconciliait avec la Papauté l'Eglise de France, laquelle se trouvait depuis Charles VII et la pragmatique sanction de Bourges, en hostilité sourde avec Rome, et sans cesse menacée d'un schisme que, dans son cœur, elle ne désirait pas.

Le Concordat supprimait les élections canoniques qui tendaient à soustraire les évêques et abbés à l'autorité romaine. De là, grand avantage pour le Pape ! Mais aussi grand avantage pour le Roi qui, en proposant les nominations au Pape, devenait le dispensateur d'énormes prébendes, et sans grever les finances publiques, pouvait, par la collation de bénéfices, récompenser des services nombreux.

Grâce aux vues puissantes et larges de Léon X et de François Ier, jamais l'accord, quelquefois difficile, entre le spirituel et le temporel, ne fut plus habilement et plus heureusement obtenu.

⁂

Obtenu et maintenu à travers toutes les affaires si compliquées du règne!

Le grand rival de François Ier, roi très chrétien, était le roi catholique et tous deux se réclamaient du Pape. En outre, dans une Italie morcelée, Rome était un état temporel qui travaillait pour l'indépendance des petites principautés de la péninsule en opposant sans cesse l'un à l'autre ses deux trop puissants protecteurs.

Et le roi catholique était l'Empereur! C'est-à-dire qu'il représentait, par sa seule fonction, et conduisait par ses talents, une coalition formidable qui fit éclater plusieurs fois les frontières françaises.

François Ier les préserva tant qu'il put et les répara toujours comme un bon ouvrier, si bien que les succès de ses adversaires ne furent jamais durables et qu'en fin de compte il les effaça tous. Ne visant pas à des empiètements sur des voisins qui d'ailleurs étaient de taille à se défendre, il contribua à laisser une Europe dans un état d'équilibre qu'il ne serait pas difficile de lui envier aujourd'hui. Equilibre qui disparut d'ailleurs dès que, par la mort accidentelle d'Henri II, le pouvoir en France s'affaiblit, jusqu'à sa résurrection par le Béarnais!

Or François Ier obtint ce résultat difficile malgré des échecs militaires graves et par conséquent beaucoup plus par la négociation que par les armes.

Mais il lui fallait puiser à toutes sortes de ressources et, par exemple, sans s'attirer la réprobation de la papauté que sa conscience et sa politique lui recommandaient également d'éviter, promouvoir contre l'empereur des forces qui n'entraient pas dans la catholicité ou qui venaient d'en sortir.

Tâche délicate dont il sut se tirer en artiste.

Il y avait à Londres un homme d'Etat redoutable, d'une nature étrange et si curieuse, qu'on ne se lasse pas d'en rechercher les infinies nuances. J'ai dit ailleurs et je me permets de redire ici qu'un des grands attraits de cette première moitié du XVIe siècle c'est la valeur des concurrents. Or, Charles-Quint et François Ier, qui savaient si bien voir, comprirent ensemble tout ce que pouvait Henri VIII qui fut souvent l'arbitre entre deux puissances, alors beaucoup plus grandes que la sienne.

Tant qu'Henri VIII méritait d'être qualifié par le Pape de défenseur de la foi, il n'était pas compromettant de rechercher son amitié. Vint l'affaire du divorce à la faveur de laquelle éclata la séparation d'avec Rome, sourdement préparée par Cranmer. Clément VII — un autre Médicis — occupait le trône pontifical.

Pendant cette crise, secondé par des collaborateurs habiles, tenant lui-même tous les fils des négociations, François Ier ne cessa de jouer, à son tour, un rôle d'arbitre et fut sur le point d'amener la conciliation. Il avait su profiter de ce qu'un tel rôle ne pouvait être tenu par l'Empereur trop proche parent de la Reine qu'Henri voulait répudier.

La rupture ne put être empêchée! Son récit n'entre point par le détail dans le cadre de cette causerie. Mais nous devons retenir, à l'égard de François Ier diplomate, cet avantage. La plupart du temps, lorsqu'on a voulu maintenir en paix deux personnes et qu'elles se brouillent, on se trouve brouillé avec toutes les deux. Au contraire, François Ier sut inspirer au pape et au roi anglican une double gratitude. Et pourtant, il resta sourd aux tentatives d'Henri VIII qui voulait l'entraîner dans la révolte spirituelle, tandis qu'à l'égard du pape, il fit admettre qu'il resterait le bon compère d'Henri.

Ceci ne l'empêchait point de faire épouser la nièce de Clément VII, Catherine de Médicis, à son propre fils Orléans, second fils de France, et futur Henri II.

L'amitié déférente et agissante que François Ier, ainsi qu'il l'avait pratiqué envers Léon X, eut soin d'entretenir avec Clément VII obtint un autre résultat diplomatique que vient de mettre en lumière dans un publication récente de papiers de famille, faite par « Nova Francia », organe de la Société d'Histoire du Canada, M. le baron de La Chapelle. Elle a trait à la grande œuvre coloniale de François Ier, dont Jacques Cartier fut l'illustre exécutant — l'instauration de la race française au Canada.

Les récents travaux de M. Biggar et de l'amiral Loizeau ont fait singulièrement ressortir en cette affaire le rôle personnel du Roi. Cet immortel voyage, gros de conséquences, qui furent interrompues pendant quelque temps et non pas effacées, ne fut pas,

de la part de François Ier, le résultat d'une pensée vague ou d'un consentement distrait. Il apparaît, comme le Concordat, comme la politique orientale, l'objet d'un dessein mûri, dont les siècles allaient éprouver la solidité. La fondation du Canada, car tel est le terme qui convient le mieux, est une des assises de l'œuvre de François Ier que nous pouvons admirer encore!

Mais le premier voyage de Cartier, dont le projet avait été établi sous les auspices du Roi par l'amiral de Brion-Chabot, dont ce n'est pas la moindre gloire, causa de graves difficultés diplomatiques avec l'Empereur. Celui-ci fit faire des représentations à la Cour de France, en s'appuyant sur une étrange bulle du Pape Alexandre VI, qui réservait les continents nouveaux aux couronnes d'Espagne et de Portugal.

Quelque jaloux que fussent de leur temporel, à l'intérieur de leurs états, le Roi très chrétien et le Roi catholique, ils étaient loin de rejeter le principe d'une médiation suprême du Saint-Siège. Leur politique et leur déférence les inclinaient également à ne pas traiter à la légère un argument venu de si haut.

François Ier s'en préoccupa et confia sa cause à un de ses meilleurs serviteurs, le Cardinal Le Veneur, grand aumônier de France, qui lui avait présenté Jacques Cartier au cours d'un hommage au Mont Saint-Michel. Le Cardinal réussit à obtenir du Saint-Père une déclaration qui restreignait la bulle aux terres connues jusque là et non à celles qui pouvaient être découvertes dans la suite.

Cette négociation du Cardinal Le Veneur, récemment révélée, éclaire d'un jour nouveau la célèbre réponse de François Ier au Commandeur d'Alcantara, ambassadeur de Charles-Quint, et la rend beaucoup plus précise.

Le Roi est tout à fait dégagé du côté du Pape et, sans doute avant que son adversaire ne soit encore instruit de ce fait, il se plaît à le déconcerter par une allusion ironique et voilée :

« Je voudrais bien voir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde. »

***

Il n'est pas question, Mesdames et Messieurs, de suivre ici chronologiquement les négociations d'un règne fort bien connu

de mon auditoire. Mon but est surtout de vous présenter quelques vues sur un caractère, sur le sens et la portée d'une œuvre.

Cette œuvre, nous l'examinons comme un prisme dont nous faisons miroiter les faces en variant les incidents de lumière.

Voyons maintenant les conséquences du drame militaire qui précipita le vainqueur de Marignan dans la chute héroïque de Pavie. François Ier était enfermé au plus haut d'une tour à Pizzighetone. Là, du plus glorieux et puissant souverain de l'époque, il ne reste qu'un prisonnier gardé à vue. Son armée est dispersée, les frontières du royaume sont ouvertes et, comme nous dirions aujourd'hui, il ne lui reste aucun de ses leviers de commande.

Du moins, toute l'Europe le croit ainsi.

Cependant, c'est là qu'il médite un dessein diplomatique étonnant. Et c'est là-même qu'il en commence l'exécution. On croit rêver! Ou plutôt l'on passe distraitement devant cette merveilleuse aventure embuée de lointain et l'on dit, sans regarder tout ce que cela signifie : « François Ier s'est allié au grand Turc. »

Pourtant, il n'est pas exagéré de prétendre qu'il reste encore des traces de ce bienfait, que même la grande guerre n'a pas complètement effacées.

Est-il un plus beau conte de fée et en même temps une œuvre plus réaliste que celle de ce Roi d'occident prisonnier d'un de ses rivaux qui réussit à l'aide de ce Frangipani, serviteur combien habile et courageux, à faire passer sa bague en pays d'Islam jusqu'à la Cour du Sultan dont il demande l'alliance!

Cette histoire paraît maintenant toute simple parce qu'elle est devenue légendaire. Il fallait en apprécier la valeur et les possibilités. Il fallait l'exécuter. Il fallait dans un profond dénûment moral et matériel, après un échec terrible, avoir gardé assez de présence d'esprit et une connaissance assez sûre de l'état du monde pour apercevoir que Soliman ferait cas de cette alliance avec un vaincu.

François Ier avait vu ceci : faible à l'intérieur et redoutant sans cesse une coalition de la chrétienté, le trône turc accepterait comme un bienfait une simple neutralité de la France.

Toutes les manœuvres des grands capitaines, toutes les vues

des grands politiques sont claires et presque toujours simples, quand on les regarde à travers le recul du temps et de la réussite. Pour sentir leur force et leur maîtrise, il faut se rapprocher le plus possible du passé et le voir sans distance, dans le feu de l'action et dans le chaos des événements présents.

Ainsi, tandis que François Ier s'acheminait vers Madrid, sous bonne garde, un coup terrible se préparait contre les frontières orientales de l'Empereur. En France, grâce à la fermeté et à l'habileté de la mère du Roi, les frontières se refermaient et Henri VIII, en appuyant sa main de notre côté sur la balance, inscrivait dans l'histoire une preuve suprêmement élégante que le Camp du drap d'or n'avait pas été, comme on l'a trop écrit, une vaine parade.

Cependant François Ier, dans l'état des esprits qui subsistait encore à l'égard de l'infidèle, engageait gravement sa responsabilité.

Ce Prince avait le sens de l'Europe dont il est l'un des constructeurs, le sens de la chrétienté comme on disait encore et il ne pratiquait pas de politique de conquête. Mais il veillait sur l'indépendance de sa patrie. On peut employer ce mot parce qu'il l'a prononcé lui-même et dans le même sens.

Il disait aussi avec son horreur de l'emphase : « Veux pourvoir en mon affaire en sorte que je ne sois surpris, ni mon dit royaume pillé. »

Cette politique orientale lui apparut le plus habile et le plus sûr moyen de défendre l'intégrité du territoire. Il ne l'engagea nullement comme une aventure exceptionnelle dont on s'échappe dès que l'on peut. Il la soutint jusqu'au bout de son règne avec une maîtrise consommée. Il la fit accepter de la sagesse de Rome, parce qu'il obtint pour les chrétiens d'Orient les hautes faveurs du Sultan. Et il sut en jouer avec les protestants d'Allemagne — qu'elle choquait beaucoup — comme d'un pis-aller contre Charles-Quint. Bien plus, il s'en fit une parure devant Charles-Quint lui-même qui fut bien aise un jour de se rapprocher du grand Turc par l'intermédiaire du Roi de France.

Toutefois, les premiers effets de cette politique demandèrent assez de temps avant d'apparaître. François Ier se morfondait au

fond de sa prison de Madrid. La régente craignait que la France ne se lassât d'obéir à une femme et le suppliait de rentrer en faisant des sacrifices.

Et nous voici en présence de ce fameux traité de Madrid, signé et déchiré par le Roi gentilhomme. Sa position en cet événement est délicate. Cependant sa défense a été admise sans exception par tous ses contemporains et par son adversaire lui-même. Si l'Empereur avait douté de la parole du Roi, il ne se serait pas livré par la suite à sa merci en traversant la France sous la sauvegarde de cette parole seule.

Charles-Quint avait aperçu d'ailleurs le caractère de contrainte du traité de Madrid lorsqu'il avait dit : « Faisant la guerre à un prisonnier qui ne se peut défendre semblerait sonner mal. »

Voici les arguments de François Ier. Deux sont de droit féodal. Le premier s'exprimait ainsi :

« Tout homme gardé ne peut avoir obligation de foi. » Le Roi pouvait dire que, justifiant cet adage, il avait abdiqué à Madrid pour bien marquer qu'un prisonnier n'est pas apte à traiter. L'Empereur avait refusé de reconnaître l'abdication. Le Parlement de Paris, de l'enregistrer.

L'autre argument était la coutume constante de payer les rançons en argent, non en territoire.

Le troisième argument repose sur les lois fondamentales de la monarchie française que l'Empereur ne pouvait ignorer, et par lesquelles le Roi n'avait pas le droit d'aliéner une terre de la couronne.

Le quatrième, le plus remarquable de tous, c'est la volonté populaire : « Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. »

« Nous n'obéirons jamais à des maîtres qui ne seront pas de notre choix », disent les députés de la Bourgogne.

C'est de beaucoup celui qui garde le plus de valeur aujourd'hui. Que pouvait François Ier contre un tel argument? Faire la guerre à ses propres sujets pour les chasser du royaume ? Mieux valait, comme plus tard le dira Louis XIV, faire la guerre à ses ennemis qu'à ses enfants.

N'oublions pas qu'il avait eu soin, avant de donner sa signature dans la prison, de faire enregistrer par ses conseillers une

protestation secrète prévoyant ces difficultés et ces argumentations. Et notons que ses deux fils étaient en otage aux mains de l'Empereur. Il sacrifiait leur liberté à l'intégrité du royaume.

Qu'allait faire l'Europe devant la dénonciation du traité de Madrid? C'est ici que le diplomate s'affirme encore à nos yeux.

Recevant lui-même tous les ambassadeurs et leur parlant avec un mélange de rondeur et de majesté qui lui était propre, il sut si bien les convaincre qu'il fonda une ligue contre l'Empereur dont il leur fit redouter les empiètements.

Nouvelle guerre! Nouvelle tribulation militaire!

L'armée du maréchal de Lautrec est détruite en Italie. Mais François Ier diplomate a manœuvré le balancier oriental et Charles-Quint, menacé dans Vienne par les turcs, est obligé de signer le traité de Cambrai qui efface le traité de Madrid.



Il est remarquable qu'à plusieurs reprises les deux illustres rivaux étudièrent avec application un moyen d'éviter les grands conflits armés. C'était de s'affronter personnellement dans un duel dont les provinces contestées formeraient le gage. Leur courage n'étant pas discutable, le projet échoua devant la difficulté d'organiser un tel combat sur un terrain libre et avec des garanties suffisantes pour les champions.

Voilà une idée, ne vous semble-t-il pas, Mesdames et Messieurs, qu'un diplomate devrait soumettre à la Société des Nations! Quel excellent moyen de réduire les armements s'il suffisait d'une paire d'épées ou de pistolets à mettre en cas de conflit à la disposition des chefs d'Etat!...

Jusqu'à la fin de son règne, le sens diplomatique de François Ier le soutint contre les forces militaires beaucoup plus puissantes de son rival. En 1544, malgré la victoire de Cérisoles, cent mille ennemis convergeaient vers Paris. Mais à l'instigation de François Ier, le Turc menaçait encore le cœur de l'Allemagne.

L'habile Valois obtint ainsi la paix de Crespy qu'il se hâta de signer avant que les impériaux ne connussent la prise de Bologne par les Anglais avec lesquels d'ailleurs il sut traiter bientôt après.

Deux négociations libérèrent le territoire. Sans doute les forces que le Roi opposait à l'invasion n'étaient pas négligeables. Mais il en fut ménager.

Et ce guerrier termina son règne comme il l'avait commencé — lorsqu'avant Marignan il proposa aux Suisses une entente — en donnant la préférence à la négociation sur la bataille.

Telle est la véritable figure de l'homme de Marignan, dont la grandeur — dans la mêlée — ne saurait faire oublier qu'il fut d'abord un politique, et des plus fins, du XVIe siècle!

Duc de LEVIS-MIREPOIX.

ALLOCUTION
DE M. LE COMTE DE SAINT-AULAIRE

Président de la Société

Excellence,

Mesdames,

Messieurs,

En priant le Représentant à Paris d'une puissance alliée de nous adresser la parole, la Société d'histoire diplomatique s'est conformée à une de ses plus chères traditions. M. Osusky vient de nous la rendre encore plus chère par le souvenir charmé que nous garderons de sa causerie.

S'il m'est permis d'évoquer un souvenir personnel, j'ajouterai que je suis particulièrement heureux de l'occasion que sa présence m'offre aujourd'hui de faire à sa noble patrie un aveu, où je la prie de trouver en même temps une déclaration, une réparation et une excuse. La Tchéco-Slovaquie est le seul pays d'Europe que je n'ai jamais visité, mais — et c'est ce qui fait de mon aveu une déclaration — j'ai tenté il y a plus de vingt ans, tout ce qui dépendait de moi pour y aller, car je l'aimais de loin et je sentais que de près sa séduction eût été encore plus forte. Si ma tentative a été vaine, c'est parce que la France y était trop aimée pour que je pusse alors m'y rendre sans danger. Cette explication est un hommage pour elle et une excuse pour moi, au moment où je prends la liberté de n'en parler que par ouï-dire.

Dans les temps préhistoriques, c'est-à-dire quelques années avant la guerre, où j'étais en poste à Vienne, la France était trop aimée à Prague pour qu'un Français revêtu d'un caractère

officiel n'y fût pas exposé à d'émouvantes manifestations de nature à troubler les bons rapports qui existaient entre l'Empire d'Autriche-Hongrie et la République française. Les premières semaines de mon séjour dans la capitale de cet Empire ont été consacrées aux rites les plus sacrés de la Carrière : s'inscrire chez un nombre incalculable d'archiducs et d'archiduchesses et porter quelques centaines de cartes dans l'ordre et sous la formes protocolaires, en me répétant le mot d'un vieil ambassadeur désabusé à un jeune attaché présomptueux : « Mon petit ami, vous prétendez refaire la carte de l'Europe et vous ne savez même par corner une carte de visite convenablement. »

Après quoi, n'étant pas moi-même désabusé, mais encore assez jeune pour prendre mon métier au sérieux, j'exprimais à mon chef le désir de scruter les forces profondes de la double monarchie et, à cet effet, de la parcourir en tous sens, en commençant par un pays qu'on appelait alors la Bohême. Je vis aussitôt se peindre sur sa physionomie le comble de la stupeur, du scandale et de la réprobation . « Vous n'y pensez pas, s'écria-t-il. Vous ne connaissez pas les Tchèques. Ils adorent tellement la France et sont si enclins à donner du déplaisir à S. M. l'Empereur qu'ils seraient très capables d'acclamer et de porter en triomphe même un membre infime de l'ambassade. Vous n'êtes pas encore assez initié aux secrets de la grande politique pour mesurer la gravité des conséquences qui en résulteraient, non seulement pour ma situation personnelle, mais pour celle de la France et pour la paix du monde. » Avec une clairvoyance presque unanime, les diplomates vénéraient alors dans la personne de François-Joseph le patriarche de l'Europe et l'arbitre de la paix. C'était parmi eux, un axiôme indiscutable que la guerre serait impossible tant qu'il serait là. En vain, fis-je observer à mon chef qu'il allait tous les ans prendre les eaux de Carlsbad qui, si j'étais bien informé, était située en Bohême. « Carlsbad, me dit-il, est une station cosmopolite où le syndicat des hôteliers ne tolèrerait pas la moindre infraction à une neutralité politique où il voit avec raison la garantie de sa prospérité économique. » Il ne me cacha pas que pour lui, si Carlsbad était la santé, Prague serait le suicide. Les ambassadeurs qui n'ont pas la vocation du suicide l'écartent par une prudence qui est la forme administrative de l'instinct de conservation,

mais qui, si l'on considère les hauts intérêts dont ils ont la charge, est quelquefois moins sage que l'audace. Quand ils sont accrédités auprès d'une cour, ils mettent leurs soins, surtout s'ils représentent une démocratie, à être bien vus des grands, ce qui les condamne à mal voir les peuples et à ne pas voir du tout l'avenir. C'était précisément le cas en Autriche-Hongrie où les peuples étaient les grands personnages de l'avenir.

Quant à moi, la Tchéco-Slovaquie étant consignée aux diplomates français pour excès d'amour, je dus renoncer à la connaître autrement que par les livres. Ayant débuté dans la carrière à l'époque barbare où le mépris de l'histoire n'était pas encore érigé en dogme, je savais que la guerre de Trente ans avait été inaugurée par cette défénestration de Prague qu'un écrivain favorable aux régimes d'autorité proposait récemment comme un modèle pour la solution des crises parlementaires.

Je savais aussi de la Bohême ce qu'en dit Chateaubriand dans le dernier volume des mémoires d'outre-tombe. En gravissant la colline que couronne l'immense château des rois de Bohême, Chateaubriand découvre le panorama de la capitale désaffectée, avec ses monuments bien entretenus, mais occupés par des maîtres étrangers. Il songe aux vicissitudes de l'histoire, à la fragilité de la puissance humaine, à la chute des Empires devant ce qu'il appelle « le spectacle des ruines vivantes » .

C'était s'exprimer en prophète du passé. Ce que Chateaubriand prenait pour le tombeau d'un peuple était le berceau de son indépendance et de sa grandeur. Pourquoi? Parce que la domination étrangère qui courbait ce peuple était sans pouvoir sur son âme. C'est elle qui, à l'heure marquée par la Providence, brisera la pierre du tombeau, animera le corps et guidera ce peuple vers un magnifique destin. Si ce miracle s'est accompli, ce n'est pas seulement parce que cette âme est héroïque depuis le temps où Jean de Bohême l'aveugle, dont une petite ville française garde les cendres, combattait à Crécy avec la chevalerie française jusqu'à cette légion de volontaires tchèques qui, dès le mois d'août 1914, a renouvelé sur notre sol envahi cette fraternité d'armes; c'est aussi parce que cette âme était clairvoyante et apercevait, dans la nuit de l'oppression, la voie de la délivrance. Le vrai prophète, ce n'est pas Chateaubriand, c'est un

député tchèque, Edouard Horn, qui, faisant écho, en 1871, à la protestation de la diète de Bohême contre le rapt de l'Alsace-Lorraine, prononçait en plein parlement hongrois ces paroles magnanimes qui jetaient un rayon d'espoir sur nos drapeaux en deuil : « Non, s'écriait-il, au milieu des représentants d'un peuple qui s'orientait vers l'Allemagne triomphante, non, la grande nation est plus grande que son malheur : elle ne meurt pas; elle ne se rend pas. » Parole qui devrait être commentée chaque année dans toutes les écoles de France pour apprendre aux enfants qui seront demain des hommes où sont nos véritables amis. Parole qui leur révèlerait aussi la primauté des forces spirituelles dans l'histoire des peuples et le secret de leur résurrection. Ce secret est le même pour la France et la Bohême : l'une et l'autre sont immortelles parce que leur âme est indomptable. Elles sont donc prédestinées à collaborer par des affinités naturelles comme par l'identité des intérêts. C'est ce qui donne un caractère indissoluble à la Petite-Entente ainsi qu'à l'alliance de la France avec les pays qui la composent. Alliance qui est un événement historique, au sens que Frédéric II donnait à ce mot, c'est-à-dire un événement qui a une postérité. Espérons que la paix, une vraie paix, non une paix précaire et menacée, mais celle que saint Augustin définissait la tranquillité de l'ordre, en naîtra un jour. Je ne me demanderai pas quand et comment. Je craindrais, en tâchant de répondre à cette question, de troubler ici la sérénité de l'histoire par quelque écho du forum. De cet événement historique, il est plus prudent d'établir la généalogie que de prévoir la postérité.

J'y trouve aussi l'avantage d'une transition naturelle pour remercier maintenant M. le duc de Lévis-Mirepoix, car de l'alliance française avec la Petite-Entente, François Ier est l'ancêtre authentique.

Je louerai M. le duc de Lévis-Mirepoix d'avoir apprécié François Ier avec la plus équitable partialité. Etre partial, au vrai sens du mot, c'est prendre parti, ce qui est le devoir de l'historien, à condition qu'il prenne parti pour la justice et la vérité. Au contraire, l'impartialité qui, souvent, est celle de Ponce Pilate, à moins qu'elle ne soit la passion de l'indifférence et l'impuissance à admirer, est une forme de l'injustice quand elle s'applique aux grands hommes qui méritent l'admiration.

Si, parfois, le biographe de François Ier semble plaider sa cause, c'est parce que son royal client a trop souvent été condamné sommairement par des juges qui prenaient le parti de l'injustice, à moins que ce ne fût surtout celui de l'ignorance. Ses qualités brillantes voilaient, à leurs yeux ingénus, ses qualités solides. Mais M. le duc de Lévis-Mirepoix était prédestiné par la nature de son propre talent, à discerner chez son modèle la force dans la grâce et la sagesse dans la finesse.

La force et la sagesse lui étaient bien nécessaires pour jouer le premier rôle dans le double drame de son époque et le conduire vers un heureux dénouement dont les bienfaits ne sont pas encore épuisés.

Dénouement provisoire, car le drame est éternel : c'est celui de notre indépendance nationale. Les personnages y sont toujours les mêmes; ils changent à peine de nom dans le cours des âges. Sous François Ier, l'action se noue, comme aujourd'hui, autour de la lutte entre la France et l'empire d'Allemagne qui s'appelait alors la Maison d'Autriche. Les formes de cette lutte varient plus que ses procédés. Par exemple, la rivalité de François Ier et de Charles-Quint prend une forme électorale : le roi de France est candidat à l'Empire. Aujourd'hui, la propagande allemande contre « l'impérialisme français » ne va pas jusqu'à accuser M. le président de la République de prétendre à la couronne des Hohenzollern, mais elle a toujours sur la nôtre, comme au seizième siècle, la supériorité de l'argent. Le suffrage très restreint — limité à sept électeurs — qui désignait l'Empereur était aussi corrompu que s'il était universel. Ces électeurs princiers sont à l'encan. Leur impartialité consiste à se faire payer par les deux candidats, ce qui leur permet de jurer sur les Saints Evangiles, conformément à la Bulle d'Or, que leurs consciences sont libres. Elles le sont surtout de se vendre au plus offrant. Or, en ces temps lointains, la finance internationale n'était pas sans influence sur la politique, et cette influence était favorable à l'Allemagne. Les grands banquiers d'Augsbourg, les Fugger, qui commanditaient Charles-Quint, éclairèrent sur ses mérites la conscience des électeurs.

François Ier fut donc blackboulé dans ce cercle à la fois très ouvert et très fermé. Cercle très ouvert, l'ambition insatiable de

son président, l'Empereur, étant d'y faire entrer le plus grand nombre possible de provinces; cercle très fermé, du moins autour de la France, qu'il étreint sur toutes les frontières de terre, en menaçant de l'étouffer, véritable carcan, avec ces pointes dans notre chair : Perpignan, Nancy, Verdun, Besançon, Arras. Selon l'heureuse expression de M. René Pinon, le problème pour François Ier, c'est l'encerclement de ce cercle, encerclement strictement défensif, comme dans des temps plus modernes. Le problème c'est aussi, faute de pouvoir le briser par la force, de cultiver les causes de fracture qu'il récèle.

Précisément, quelques mois après l'échec électoral de François Ier, Luther, sans le savoir, lui donne sa revanche en brûlant, à Wittenberg, la bulle du Pape. C'est le schisme qui divisera l'Allemagne et sauvera la France si elle sait s'en préserver. L'Empire, qui entretenait la discorde en France où le parti de l'étranger avait, à sa tête, le connétable de Bourbon, contracte lui-même le mal qu'il s'efforçait de nous inoculer. François Ier a le mérite d'avoir immunisé la France contre ce germe mortel et d'en avoir accru la virulence chez le voisin. Il encourage les protestants d'Allemagne. mais il maintient l'unité de foi dans le royaume en négociant avec Léon X le Concordat de 1516, son Marignan diplomatique, aussitôt après le Marignan militaire. Ce vainqueur de vingt ans savait déjà qu'une victoire est le meilleur argument diplomatique, même à Rome. Dans sa victoire politique, il n'y avait que des vainqueurs, et c'est son triomphe.

Il savait qu'un bon traité est celui qui apporte aux deux parties le maximum d'avantages avec le minimum de sacrifices, chacune d'elles abandonnant à l'autre ce qui est plus précieux pour celle-ci que pour elle-même. Le Concordat de 1516 est l'archétype de ces traités, chacune des deux parties livrant ce qui ne lui appartenait pas, mais avait une valeur essentielle pour l'autre. Le Roi laissait au Pape l'institution des évêques, dont il aurait été fort embarrassé, et le Pape donnait au Roi la libre disposition des biens ecclésiastiques, ce qui assurait son autorité sur le clergé français et sauvait la France du protestantisme en le dépouillant de son principal attrait, le pillage des richesses de l'Eglise.

Cependant, le regard de François Ier embrassant tout l'avenir

et toute l'Europe réunit les deux conditions fondamentales du succès : la continuité dans le temps et la concordance dans l'espace. Il ne se relâche jamais de son effort pour encercler le cercle de l'Empire et, à cette fin, il recourt à tous les moyens, même à ceux qui semblent s'exclure, mais dont la contradiction se résout dans l'unité de sa pensée maîtresse.

Il baise l'anneau du Saint-Père, mais il envoie sa bague au Grand Turc, en signe d'alliance. C'est que les armées de Soliman le Magnifique sont, dans le dos de la Maison d'Autriche, le meilleur révulsif pour le décongestionner face au Rhin. C'est par là que François Ier est un ancêtre authentique de toutes les alliances conclues successivement par la France avec l'Empire ottoman, la Suède, la Pologne, la Russie, la Petite Entente, toutes ces alliances ayant le même objet : lui permettre, en cas de conflit, de prendre à revers son principal adversaire, Maison d'Autriche ou Empire d'Allemagne, et, en temps de paix, d'opposer aux entreprises d'hégémonie un contrepoids de nature à assurer l'équilibre européen.

François Ier est un diplomate admirable parce qu'il a fait ces grandes choses simplement, ce qui nous repose des diplomates qui font de petites choses solennellement. Il a accompli plus d'actes qu'il n'a signé de papiers, ce qui nous change de tant de papiers qu'on appelle aussi des actes, mais qui ne le sont qu'au sens notarial du mot. Ces grandes choses, dont nous vivons encore, il avait à peine l'air d'y penser, ce qui détournait l'adversaire de trop y penser. Il les méditait tout en rimant rondeaux et épîtres à une nouvelle maîtresse. L'Europe qui le jugeait léger était plus légère que lui. Amant volage et souverain tenace, il trompait l'Europe, sans lui mentir, en même temps que ses maîtresses : par ses infidélités en amour, il l'abusait sur sa fidélité à lui-même et à la France.

François Ier est un diplomate admirable surtout parce que ses plans coïncidaient si bien avec l'intérêt permanent de la France que leur développement dépassait leur objectif initial. Bien plus, ils ont produit des résultats heureux là où des observateurs superficiels les considéraient comme dangereux; et ils étaient si profondément conformes à la nature des choses qu'ils en ont traduit l'harmonie dans ce qu'elle a de plus complexe : la synthèse des contraires.

Par exemple : François Ier revendique les droits temporels de la couronne sur le clergé contre les prétentions du Saint-Siège. Mais c'est ce qui rend la France assez unie, c'est-à-dire assez forte, pour tenir en échec Charles-Quint et conjurer l'avènement d'une monarchie universelle qui eût été funeste à l'indépendance de tous les autres souverains, y compris le Pape. Ainsi le gallicanisme de François Ier fut allié de l'ultramontanisme dans ce qu'il a de nécessaire même aux yeux des catholiques les plus libéraux.

De même, en s'alliant à Soliman le Magnifique, François Ier prend sous sa protection les catholiques d'Orient qui, pour rendre inviolables les vases sacrés, y graveront des fleurs de lis; il rouvre le chemin des lieux saints et le Sultan l'appelle le Restaurateur de la Chrétienté. Modèle d'homéopathie politique, puisqu'il traite le fanatisme musulman par lui-même, en le flattant, et accomplit, dans les limites du possible l'idéal de la croisade en devenant l'allié de l'infidèle.

Comme il fait de la tolérance avec du fanatisme, François Ier fait de la liberté avec du despotisme, le pire de tous, le despotisme asiatique, celui du Grand Turc, dont l'alliance assure l'indépendance de la France qui l'utilisera plus tard pour donner la liberté aux peuples.

François Ier a été un grand politique pour la raison alléguée quelquefois de prétendre qu'il ne l'était pas; parce qu'il était artiste et appliquait au gouvernement des peuples le principe essentiel de tout art : sculpter l'idéal dans le réel. Dans toutes les sphères de l'activité humaine, comme dans l'art, l'imagination n'est féconde que si elle épouse le fait. L'ami de Léonard de Vinci et le protecteur de Rabelais était aussi leur disciple et leur émule : comme l'un dans le monde des formes et comme l'autre dans le monde des idées, il a, dans le monde des événements, ordonné le chaos des possibles. Comme l'artiste, il a — le duc de Lévis-Mirepoix l'a très bien dit — créé de l'harmonie avec des passions.

Il méritait donc d'être loué par les poètes. L'hommage qui serait aujourd'hui le plus sensible à son ombre serait sans doute celui que rendait La Fontaine à son alliance avec le Sultan :

J'aime mieux les Turcs en campagne,
Que de voir nos vins de Champagne

Profanés par les Allemands ;
Ces gens ont des hanaps trop grands ;
Notre nectar veut d'autres verres.

Voici que, trois siècles après, l'historien aboutit à la même conclusion que le fabuliste. C'est le signe d'une vérité complète et durable.

Rendons grâces à M. le duc de Lévis-Mirepoix d'avoir distillé dans une coupe d'or ciselé cette leçon de haute sagesse politique. Puissions-nous y trouver un philtre de sécurité! Si la France entière le boit, ses fournisseurs ordinaires d'invasion ne boiront plus son nectar sur son sol, sans y être invités.

SAINT-AULAIRE.

Mangin, sa Carrière, ses Missions

Ce discours, prononcé par M. le Maréchal Franchet d'Esperey à l'inauguration du monument du général Mangin, le 19 mars 1932, n'était pas destiné d'abord à la *Revue d'Histoire Diplomatique* ; ce n'est que sur notre insistance que le Maréchal consentit à nous en remettre le texte. Il lui semblait qu'un tel éloge ne rentrait pas dans le cadre ordinaire des articles de ce périodique. Pour nous, au contraire, nous souvenant du rayonnement prodigieux dans les deux mondes du noble caractère de celui qui l'a mérité, nous estimions qu'il peut être une indication utile pour quelque étude plus approfondie et documentée du rôle considérable que joua, après la guerre, Mangin, non seulement auprès des Républiques de l'Amérique latine, quand il s'y rendit officiellement comme ambassadeur extraordinaire, mais auprès du peuple allemand, lorsqu'aux jours de la paix, le général, envoyé à Mayence, sut s'imposer aux bords du Rhin et au delà, par le prestige de son autorité et de sa culture personnelles ; car l'on doit reconnaître maintenant qu'il fut alors le meilleur de nos représentants, accrédités dans le Reich, et qu'il y donna la mesure complète de ses dons de grand chef et de diplomate heureusement réunis. Dans ce rôle complexe, que très peu eussent pu tenir, comme il le fit, son succès reste remarquable. S'il était demeuré plus longtemps en Rhénanie, qui sait s'il n'aurait pas pu éviter à la France victorieuse bien des erreurs, bien des illusions, bien des déboires, jeter un pont, favoriser l'entente nécessaire entre les deux rives, et épargner à l'univers entier des ruines et des menaces de guerre dont nous souffrons encore, hélas !

Monsieur le Ministre (1),

Madame (2),

Messieurs,

C'est l'hommage de l'armée nationale, dont il était la flamme et qui pleure encore sa perte, que j'apporte aujourd'hui à la

(1) M. Achille Fould, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Défense Nationale, qui représentait le Gouvernement.

(2) Mme la générale Mangin, née Cavaignac, assistait à la cérémonie entourée de ses enfants. Elle, avait, à sa droite, M. André Tardieu, président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères, qui, en une telle occasion, n'avait voulu occuper d'autre rang que celui d'ami personnel des deux familles.

triomphante mémoire du général Mangin. C'est aussi, — pourquoi ne pas le dire? — le souvenir ému d'un ami.

Des liens déjà anciens unissent nos deux familles. Il y a plus d'un siècle, son grand-père était le collaborateur du mien. Nos deux pères avaient fait leurs études dans le même collège : séparés par leur carrière, ils n'en avaient pas moins gardé dans leur âge mûr l'amitié de leur enfance. Jeune officier de tirailleurs débarquant à Alger, je devais trouver au foyer patriarcal du conservateur des eaux et forêts le plus affectueux accueil. Six enfants en faisaient l'ornement et le galon de sous-lieutenant de l'aîné y mit bientôt de la fierté.

Hélas! quelques années après, ma première lettre du Tonkin devait être pour apprendre aux malheureux parents la mort héroïque de ce fils, tué à Bang Bo, peu de jours avant mon débarquement. Charles Mangin était alors un adolescent de dix-sept ans, énergique, volontaire et obstiné.

Trente ans s'écoulent. Le général Gouraud les a résumés avec l'autorité que lui seul possède. Et voici qu'un matin de septembre 1912, entrant dans Marrakech libérée, aux côtés du général Lyautey, je retrouvais le collégien d'Alger dans le prestigieux vainqueur de Sidi Bou Othman.

La rouge poussière des remparts nimbant sa tête guerrière, les burnous rutilants des spahis de son escorte, les djellabah plus sombres revêtant les partisans du Pacha, les foulards colorés agités par les femmes, tout cela, dans l'aveuglante lumière du soleil marocain, composait une symphonie de pourpre autour de celui que le Résident général, au mépris réfléchi d'instructions supérieures, avait lancé à la libération du Sud. Par cet acte, annonciateur de celui par lequel, deux ans plus tard, il devait conserver le Maroc à la France, le général Lyautey montrait comment une âme forte, sûre du but vers lequel elle se dirige, sait y marcher sans se laisser arrêter par les voix menaçantes des timides. Ainsi enseignait-il la valeur suprême de la discipline pour qui voit en elle un moyen et non une fin, et sait, comme l'écrivait Mangin dans une de ses premières lettres de soldat, que « dans notre métier, l'abnégation militaire est la racine qui nous permet de rester debout ».

A une aussi magnifique leçon de force morale, nul plus qu'un Mangin ne pouvait répondre. Car ce colonel de quarante-six ans était, avant tout, un caractère.

Il s'était formé au sein d'une famille particulièrement vaillante et énergique, où il avait trouvé les plus beaux exemples d'indépendance morale et de dévouement au pays. Ses oncles, officiers d'une extraordinaire distinction et du plus brillant avenir, étaient morts d'épuisement au cours des campagnes du second empire; son frère aîné avait été tué à l'ennemi. Mais plus que toute autre, l'influence de son père s'était exercée sur lui; il l'avait subie avec une fierté consciente et en disait volontiers sa gratitude. C'est de lui, de ce fonctionnaire qui, en 1870, s'était si fortement opposé, à Sarrebourg, aux exigences allemandes, qu'il avait été arrêté par l'envahisseur et interné en Prusse, que Charles Mangin tenait la vigueur de la pensée, la netteté des vues, l'amour des responsabilités. Mais « cette charpente de l'âme » qu'il remercie un jour son père de lui avoir donnée, comme il sait l'utiliser, et quelles magnifiques constructions il lui fait soutenir!

La bravoure éclatante, le don du commandement, ce sont là qualités innées chez lui et qui suffiraient à beaucoup. Lui, il sait « qu'il est venu faire quelque chose encore inconnue »; il veut être digne de l'avenir qu'il pressent. A ces dons naturels, il ajoute, par un travail constant, par le souci perpétuel de se perfectionner, de cultiver son esprit, de tremper davantage son caractère. Et déjà se dessine le mouvement qui rythmera plus tard sa carrière : de prodigieuses réussites alternant avec d'éclatantes disgrâces. Le lieutenant de 28 ans, chevalier de la Légion d'Honneur, cinq fois blessé, quitte le Soudan avec trente jours d'arrêts de rigueur, puni pour sa victoire par un gouverneur affolé. Mais maintenant l'homme est fait, l'homme que pendant six ans il a patiemment édifié autour de la charpente de son âme, celui dans lequel un de ses supérieurs, le futur général Humbert a discerné pour toujours les qualités qui font les chefs de guerre : « le mépris du danger, l'ardeur réfléchie, la conception très nette de ce qui peut être tenté sans compromettre le succès ».

Ainsi m'apparut-il durant les quelques mois où je l'eus sous mes ordres au Maroc Occidental. La pacification du Sud, la prise de Kasba Tadla, celle de Ksiba, autant d'étapes où s'affirment son audace, sa vigueur et l'extraordinaire magnétisme qu'il exerce sur ses troupes.

Juillet 1914 : Mangin est en France, général depuis près d'un an, membre du comité de défense des colonies. Il court au ministère : pas de brigade coloniale disponible. Il insiste : on lui donne une brigade métropolitaine, la 8e, déjà en couverture. L'instant est venu pour lequel il a travaillé trente ans, pour lequel il a exercé sa bravoure dans vingt combats obscurs, durci sa volonté du Congo au Nil, dévoré sa colère à Fachoda, passé ses nuits sur ses livres, formé une armée noire. Les semailles ont levé : sur un sol travaillé sans cesse, le grain a mûri : voici l'heure de la moisson.

Après avoir, pendant quinze jours, rongé son frein à la suite du corps de cavalerie, il est rattaché avec sa brigade au 1er corps d'armée. Pauvre brigade que des ordres supérieurs disloquent sans cesse, et qui, le jour de Charleroi, est réduite à deux bataillons. Mais trois semaines ont suffi au chef pour lui insuffler sa flamme : déjà elle est « la brigade Mangin », et le commandant du 1er corps n'en veut pas d'autre pour former sa réserve en ce jour de bataille. Il connait l'homme et sait ce qu'il peut en attendre. Quand, vers 14 heures, la nouvelle arrive que les Saxons ont traversé la Meuse et sont à Onhaye, c'est Mangin qui, avec ses maigres effectifs gonflés d'un bataillon de réservistes, est chargé de reconquérir le village et de rejeter l'ennemi dans la rivière. Prenant lui-même la tête de ses bataillons, il enlève Onhaye d'assaut aux dernières lueurs de ce jour d'été. J'y arrivai comme se précipitait la fuite de l'adversaire; dans la nuit déjà commençante, éclairé par le village en flammes, Mangin, vainqueur et souriant, m'attendait.

Peu après, il recevait le commandement d'une division, la 5e, qu'il conduisait à la victoire de la Marne et qu'il devait conserver près de deux ans. Années de travaux obscurs et patients, coupés d'assauts brillants et brefs comme des coups de sabre, pendant lesquelles s'affirme son emprise sur ses hommes, sur cette infanterie ardente et généreuse qui n'a jamais ménagé son

sang au chef qui sait conquérir sa confiance. Mais sa personnalité commence déjà à gêner les envieux de toutes les supériorités. A l'arrière se tisse la légende ignoble et mensongère de « Mangin le boucher », dont s'empare le défaitisme soudoyé par l'étranger.

Il faudra Verdun et le frisson d'enthousiasme qu'apportera le communiqué du 22 mai pour que ce brigadier de près de trois ans de grade reçoive avec sa 3e étoile le commandement du 11e corps d'armée. Et quand Nivelle, sentant l'heure venue, décidera de passer à l'attaque, Mangin sera l'épée fulgurante qui en deux coups, le 24 octobre à Douaumont, le 15 décembre à Bezonvaux, arrachera à l'ennemi stupéfait les derniers lambeaux de sa victoire de février.

Grand-officier de la légion d'honneur, commandant de la 6e armée, il est désigné pour jouer le rôle principal dans l'attaque du printemps 1917, que le commandement espère décisive. Mais une opinion affolée transforme vite en désastre le demi-succès du 16 avril; Mangin devient le bouc émissaire. Dans son étonnante disgrâce, sa dignité force l'admiration. Il se tait et attend.

La revanche ne tarde pas. Dès que le général Pétain le peut, il offre le 9e corps d'armée à cet ancien commandant d'armée. Celui-ci, impatient seulement de servir, accepte avec joie. L'offensive allemande du printemps 1918 le remet à sa vraie place, la première; et lorsque l'ennemi, dans un suprême effort, réussit à ébranler notre résistance, c'est lui qu'on va chercher pour arrêter l'envahisseur. Nommé, le 10 juin, au commandement de la 10e armée, il ne laisse pas se coucher le soleil du lendemain sans avoir porté à Von Hutier le coup dont l'armée allemande ne se relèvera jamais. Cette contre-attaque de Mery-Courcelles, que seul, a dit le maréchal Pétain, il pouvait mener, est vraiment le tournant décisif de la campagne de 1918 en France.

Maintenant, nul ne le discute plus. Il est celui qui mène toutes les grandes attaques, celui dont le nom seul est un gage de victoire, et qui, sans arrêt, de Villers-Cotterets au delà de la Hunding-Stellung, va moissonnant prisonniers et canons. Quand l'effort principal se porte de la gauche à la droite, c'est lui qu'on envoie au groupe d'armées de l'Est pour conduire l'attaque suprême. L'armistice lui arrache un triomphe certain, mais la ré-

compense qui lui est réservée est à la mesure de ses mérites : il sera le premier commandant de l'armée du Rhin.

A Mayence, il fut le proconsul.

Ce soldat, dans lequel l'ennemi de l'arrière ne voulait voir qu'une brute sanguinaire, se révéla comme l'administrateur le plus adroit, le diplomate le plus averti, l'hôte le plus courtois. La magnifique couronne d'enfants que lui avait donnée une admirable épouse, conférait à cet homme de guerre un aspect étrangement patriarcal. Nourri d'histoire, amoureux de la grandeur nationale, il voulait que la force française campée sur le Rhin y fît œuvre définitive. Comme Hoche, son glorieux prédécesseur, il s'efforce de rapprocher de nous les populations du pays occupé; il laisse agir les nationalistes rhénans qui veulent libérer leur pays de l'emprise prussienne et créer un état autonome. C'est, à son avis, le vrai moyen de réaliser l'affirmation de nos vieilles médailles « *Clausa Germanis Gallia* ».

Il ne fut pas suivi dans cette voie. Relevé de son commandement le 21 octobre 1919, il revint à Paris, siégea au conseil supérieur de la guerre, inspecta les troupes coloniales, usa, dans des travaux historiques, sa débordante activité. Un choix heureux l'envoya en 1920-1921, comme ambassadeur extraordinaire, visiter, au nom de la France, les gouvernements de l'Amérique du Sud, et ce ne fut pas le moins efficace des services rendus par lui à son pays.

Ce fut presque le dernier.

Un jour de mai 1925, l'armée et le peuple conduisirent en pleurant, jusqu'à sa tombe, celui dont le nom, comme jadis celui du Maître dont il demeurait le disciple, avait été « élevé comme un signe de contradiction pour tous ».

Mon général, mon ami, votre heure est venue.

Sept ans ont passé, qui ont suffi pour vous arracher à la légende et pour vous placer dans l'histoire. C'est la France entière qui, derrière le représentant du Gouvernement, se serre autour de votre image. Nous vous y retrouverons tel que nous vous avons connu dans la poudre des combats, nous, vos compagnons de guerre, avec le regard ardent de vos yeux enfoncés, et cette dure mâchoire volontaire, où s'était brisée, au jour de Diena, la balle de fer d'un sofa bambara. Nous prêtons l'oreille

à cette voix irrésistible, impérieuse et douce, qui a lancé tant d'attaques, enflammé tant de cœurs guerriers.

Que nous dirait-elle, sinon que les regrets sont vains devant la tombe des héros, et que seuls les honorent ceux-là qui, fidèles au vœu du poète, savent suivre

> .... le cœur incliné vers les morts,
> La route de l'orgueil, qu'ils ont laissée ouverte.

Maréchal FRANCHET d'ESPEREY.

Les infortunes de René de Lucinge,
Ambassadeur de Savoie,
et le Traité de Lyon, 1601.

Avant-Propos.

La paix de Lyon signée en 1601 entre la France et la Suisse et qui vint compléter le traité de Vervins tient une place importante dans l'histoire diplomatique de la France. Pour en raconter l'histoire je me suis servi principalement des mémoires inédits de René de Lucinge, seigneur des Alymes, négociateur principal du traité, et qui fut mêlé à toutes les affaires de cette époque. En outre, j'ai mis à contribution les écrits de contemporains tels que Sully, l'Estoile, Palma Cayet, Philippe Hurault, Agrippa d'Aubigné et Pierre Mathieu. J'ai aussi fait usage des correspondances du roi Henri IV, du Cardinal Aldobrandini et du duc de Savoie, conservées dans des archives de famille, à la Bibliothèque Nationale, et dans les bibliothèques de Turin, de Chambéry et du Vatican.

La question du marquisat de Saluces.

Le marquisat de Saluces occupait dans les Alpes une position stratégique dominante. Situé au cœur même des possessions trans et cisalpines du duc de Savoie, entre le Dauphiné, la Savoie et le Piémont, il se trouvait sur le chemin qui menait de France en Italie. Les deux pays se l'étaient toujours disputé. Les marquis de Saluces, préoccupés de maintenir une indépendance que ne leur assurait pas quelques places fortes, s'appuyaient tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre de leurs puissants voisins. Tour à tour la France ou la Savoie s'était emparée de leurs domaines. Le dernier marquis, Jean-Louis de Saluces, vendit, plus ou moins

volontairement, ses droits au roi Charles IX. Depuis lors Saluces fut occupé par un gouverneur et un corps de troupes françaises.

La possession du marquisat permettait à la France de jouer un rôle de premier plan en Italie; elle s'y trouvait placée de façon à pouvoir toujours intervenir et à servir de barrière aux ambitions espagnoles qui inquiétaient les princes italiens moins puissants et heureux de la sentir proche, mais d'autre part elle était un élément étranger au cœur de la Savoie et du Piémont. En conséquence les ducs n'avaient pu se résigner à cet état de choses et ne cherchaient que l'occasion de s'emparer du pays de Saluces. Ils la trouvèrent dans les dernières années du XVI[e] siècle.

Le royaume de France, sous Henri III, fut déchiré par les guerres de religion. En Savoie régnait alors Charles Emmanuel, fils du brave et malheureux duc Emmanuel Philibert et de Marguerite de France, fille de François I[er]. Ce jeune prince, né en 1562, avait la tenace ambition de ceux de sa maison, sans en posséder le sens politique. Ses visées trop grandioses, sa sournoiserie, sa mauvaise foi en avaient déjà fait et devaient en faire plus tard un objet de méfiance également pour ses amis et pour ses ennemis. Il s'était inféodé aux Espagnols en épousant une Infante fille du roi Philippe II. L'Espagne à ce moment profitait des guerres de religion pour suivre ses visées contre la France. Son jeu était d'encourager le duc de Savoie, en flattant ses ambitions, à attaquer son puissant voisin.

En 1588 Charles Emmanuel surprit Château-Dauphin, place frontière de la Savoie, sous le prétexte qu'il voulait empêcher Lesdiguières, chef des protestants français, de s'en emparer; il la garda peu de temps. La même année il réussit à s'introduire dans Carmagnole et s'empara du marquisat de Saluces, but de ses désirs. Il envoya un ambassadeur, René de Lucinge, auprès du roi Henri III pour l'assurer que cette occupation avait pour seul but d'empêcher les protestants de s'emparer eux-mêmes du marquisat. Le roi, peu satisfait de cette explication, mais empêché par les troubles de son royaume de se venger, engagea les Suisses et les Genevois à faire la guerre au duc; ceux-ci lui enlevèrent tout le Faucigny et il fut contraint de faire la paix avec

eux pour se retourner contre les Français. Sur ces entrefaites, le roi Henri III fut assassiné, l'expédition française projetée n'eut pas lieu, et, à la faveur des conflits qui suivirent, le Savoyard put conserver le marquisat.

Il osa plus; jadis il avait rêvé de reconstituer l'ancien royaume des Allobroges avec Genève, Chambéry et Grenoble; après la mort de Henri III, il se mit sur les rangs pour briguer la couronne de France en sa qualité de petit-fils de François I[er]. Il se fit nommer gouverneur de la Provence; Lesdiguières et La Valette l'en chassèrent; voyant alors sa cause fort compromise, il envoya un messager à Henri de Navarre pour lui proposer son appui, à la condition que la libre possession de Saluces lui fût assurée.

Henri IV, bataillant à ce moment contre les Espagnols et les Ligueurs, refusa cette proposition, mais il n'eut ni le temps ni le moyen de troubler le duc dans sa possession du marquisat jusqu'à la signature du traité de Vervins, en 1598.

Ce traité, venant après dix ans de guerre civile et étrangère, donnait au roi une tranquillité bien nécessaire au rétablissement d'une France ruinée et dévastée. On peut dire qu'il marqua le début de l'organisation moderne du pays : la paix amenait, avec la consolidation d'une dynastie forte et nouvelle, la fin de la puissance des seigneurs féodaux.

Le traité, qui terminait les luttes entre la France et l'Espagne, obligeait en effet à la soumission les grands vassaux qui s'étaient servis de l'appui étranger et des guerres de religion pour satisfaire leurs ambitions personnelles; l'édit de Nantes, ramenait, à la même époque, la paix dans les esprits.

Mais il restait à régler un point délicat, important pour la France, vital pour la Savoie, la possession du marquisat de Saluces, occupé par le duc depuis dix ans. Les Espagnols, qui avaient constamment soutenu et encouragé Charles Emmanuel, se soucièrent fort peu de lui au moment de la paix; ils convinrent, à la demande du patriarche de Constantinople, représentant du Pape instigateur de la paix, de laisser la question du marquisat à l'arbitrage de Sa Sainteté. Ce problème important se trouvait donc momentanément sans solution. Il ne fut réglé qu'en 1601 par la paix de Lyon. C'est l'histoire de la guerre et des négociations qui suivirent la paix de Vervins et précédèrent

la paix de Lyon que nous allons relater ici, en insistant plus particulièrement sur le rôle qu'y joua René de Lucinge.

Henri IV et Charles Emmanuel après la paix de Vervins. Arbitrage du Pape.

Le roi de France se trouvait satisfait de la paix de Vervins, mais il avait le vif désir de rentrer en possession de son marquisat de Saluces, tant à cause de la situation de ce territoire que pour relever le prestige de sa royauté. La monarchie avait reçu un sanglant affront quand un « petit duc de Savoie », selon l'expression de Villeroy, s'était permis de spolier un roi de France.

Henri IV entendait bien obtenir satisfaction. Il avait cependant accepté l'arbitrage du Pape parce qu'il était sûr de son bon droit, et aussi parce qu'il tenait à se concilier le Saint-Père en raison de sa conversion récente et en vue de l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois, Il avait eu d'ailleurs tant de preuves de la mauvaise foi du duc qu'il tenait à pouvoir invoquer à l'appui de ses droits une décision du chef suprême de la Chrétienté.

De son côté Charles Emmanuel était bien décidé à conserver le marquisat; l'arbitrage lui donnait du temps dont il comptait profiter pour trouver un moyen de ne pas le rendre. Il avait été profondément froissé de l'indifférence des Espagnols à son égard lors de la signature du traité de Vervins, mais il était encore trop petit prince pour pouvoir montrer sa colère. On envoya donc de part et d'autre des pièces justificatives à Rome, si nombreuses, dit René de Lucinge, qu'il eût fallu des années pour les déchiffrer. Chacune des parties employa tous les moyens pour convaincre le Pape de son bon droit. On essaya même de la corruption. Clément VIII, d'un caractère hautement estimable et d'une intégrité absolue, n'en était pas moins suspect de népotisme; le préféré de ses neveux était le cardinal Aldobrandini (1), son successeur présumé. Le duc de Savoie s'avisa d'of-

---

(1) *Cardinal Aldobrandini*, neveu du Pape Clément VIII. Possédait une grande influence sur son oncle. Henri IV n'avait pas confiance en sa droiture.

frir une abbaye au cardinal neveu, d'où grande colère du roi de France. Le geste avait été habile, mais il fut compromis par une balourdise de l'ambassadeur de Savoie. Ce dernier eut vent d'une soi-disant proposition française : la France aurait remis le marquisat au Saint-Père, qui aurait été autorisé à en conférer le gouvernement, sous la suzeraineté de la France, à un de ses parents. Le cardinal d'Ossat, habile diplomate, qui menait de front l'affaire de l'annulation du mariage de son roi et celle du marquisat, avait fait courir lui-même ce bruit pour tendre un piège au représentant du duc. L'ambassadeur s'y laissa prendre. Pour devancer la soi-disant offre française, il se précipita chez le Saint-Père et lui déclara que le Duc donnerait le marquisat à son neveu Aldobrandini, si la décision de Sa Sainteté était favorable à la Savoie. Très froissé par un geste si dénué d'artifice et qui mettait en doute son intégrité, Clément VIII rabroua vertement l'envoyé et lui déclara que dans ces conditions il préférait ne plus s'occuper de l'affaire.

La négociation restait donc en suspens. Charles Emmanuel s'imagina qu'il règlerait mieux la question en allant voir le roi. Il envoya donc successivement à Paris le commandeur de Berton, le comte d'Arcona et enfin René de Lucinge, seigneur des Alymes, pour négocier un voyage, à la faveur duquel il espérait obtenir d'Henri IV la reconnaissance de ses prétentions.

René de Lucinge et les préparatifs du voyage de Son Altesse de Savoie.

René de Lucinge, baron des Alymes, seigneur de Montrosat et autres lieux, avait déjà été employé par le duc et à cette époque il connaissait les affaires de France mieux que quiconque en son pays. Appartenant à l'une des plus anciennes maisons de Savoie, issu des barons souverains de Faucigny, sa famille avait joué depuis le dixième siècle un grand rôle dans l'histoire de la Suisse et de la Savoie. Des liens de parenté l'unissaient à la dynastie régnante. Il était fils de l'un des grands capitaines de l'époque, Charles de Lucinge. Né en 1553, il avait suivi en 1572 Charles de Lorraine, duc de Mayenne (1), dans une expédition contre les Turcs,

(1) *Mayenne* Charles de Lorraine, fils de François de Lorraine et d'Anne

à la tête d'un détachement de gentilshommes piémontais. Il revint après une absence de dix ans et fut nommé par Charles Emmanuel auditeur général de ses armées. Donné à ce moment à Anne de Joyeuse (1), lors de son départ de Turin, pour lui faire escorte hors des états de Son Altesse, il le suivit jusqu'à Paris et devint ambassadeur de Savoie auprès du roi Henri III. C'est à ce moment que, sentant pour la Savoie toute l'importance d'une alliance étroite avec la France, il s'efforça de marier son maître à Catherine de Lorraine, fille du duc de Guise, dont l'influence était alors toute puissante. René adressa même un long mémoire au duc à ce sujet, lui prouvant que la France était une alliée nécessaire, car elle avait toujours la possibilité d'envahir la Savoie en quarante-huit heures. Toutefois, les négociations entamées échouèrent : Charles Emmanuel mettait comme condition au mariage d'avoir les mains libres sur Genève, et le roi refusa, restant fidèle à la politique française traditionnelle d'amitié pour les Gènevois. Le duc cependant, à l'insu de son ambassadeur, conspirait à ce moment même avec le duc de Guise, qui rêvait d'un démembrement de la France dont Charles Emmanuel eût voulu avoir sa part. Irrité de l'échec du mariage, le duc se tourna du côté de l'Espagne : il épousa la fille du roi Philippe II, espérant hériter par ce mariage de la Flandre et des Pays-Bas espagnols. En fait, son beau-père ne lui laissa, comme le disait plaisamment Henri de Navarre, que sa fille et une image de la Vierge.

René de Lucinge, son ambassade terminée, était revenu à Turin, où le duc le nomma Grand Référendaire de Savoie, maître des requêtes et conseiller d'Etat, enfin premier Maître d'Hôtel. Peu de temps après il le renvoya en France, comme on l'a indiqué plus haut, pour expliquer au roi Henri III les motifs qu'il avait eus d'occuper momentanément, disait-il, le marquisat de Saluces.

d'Este Ferrare, né en 1554, pair, amiral, Grand Chambellan de France, Gouverneur de Bourgogne. Devenu chef de la Ligue après l'assassinat du Duc de Guise son frère, il se fit décerner le titre de Lieutenant-Général de l'état et couronne de France. Il se soumit à Henri IV en 1599 et mourut à Soissons le 4 octobre 1611.

(1) *Joyeuse*, Anne, Duc de Joyeuse, fils de Guillaume, le favori du roi Henri III, fut tué à la bataille de Coutras.

On connait les événements qui suivirent jusqu'aux négociations interrompues à Rome. Après la grande colère montrée par le Pape, Charles Emmanuel, s'imaginant qu'il obtiendrait plus par une entrevue avec le roi Henri IV que par les négociations de Rome, chargea René de Lucinge, après plusieurs autres envoyés, d'aller s'assurer à Paris des dispositions du Roi. Henri IV ne cacha pas ses sentiments. Il serait enchanté, dit-il, de recevoir le duc à Paris, si celui-ci venait pour lui rendre Saluces. René de Lucinge reçut une longue lettre de Sa Majesté, qui ne laissait place à aucune équivoque. Il en envoya copie à son maître; il lui écrivit que, connaissant son intention de ne pas rendre le marquisat et la volonté du Roi de le recouvrer, il ne trouvait qu'inconvénients à son voyage en France. Le duc lui paraissait se mettre dans une situation d'infériorité en venant en quelque sorte rendre hommage au roi. Mais le Savoyard était bien décidé à faire le voyage de Paris. Il voulait montrer aux Espagnols, coupables de l'avoir si mal récompensé de ses sacrifices, qu'il entrait dans le jeu de la France. Il essaya de se persuader et de faire croire aux autres qu'il avait été invité en France. En vain son Conseil tout entier essaya-t-il de le dissuader de son projet. Il ferma la bouche à ses conseillers, en parlant mystérieusement des choses qu'il avait à dire au roi de France. Le voyage fut enfin décidé pour la fin de l'année 1599.

Voyage du duc de Savoie et négociations.

René de Lucinge, qui était revenu dans ses terres, eut le temps d'assister au duel qui eut lieu entre Créqui, le gendre de Lesdiguières et dom Philippin de Savoie et qui se termina par la mort de ce dernier. Puis il rejoignit le Duc, qui partit pour la France au début du mois de décembre 1599. Henri IV avait donné des ordres et son cousin fut partout magnifiquement reçu. A Lyon le président de Bellièvre (1) le harangua, en retraçant l'histoire des négociations suivies jusqu'alors. Ceci donna un peu de mauvaise humeur au duc. En même temps les chanoi-

---

(1) *Bellièvre*, le président de Bellièvre, né à Lyon en 1529 remplit des missions importantes pour Charles IX, Henri III et Henri IV. Il avait négocié le traité de Vervins et fut nommé chancelier de France en 1599.

nes du chapitre Saint-Jean lui refusèrent la place qu'il demandait à la cathédrale comme chanoine honoraire en sa qualité de comte de Villars; ils lui contestaient, avec raison, la possession de ce titre. Il repartit donc le plus tôt possible. A Orléans, le duc de Nemours, son cousin, et plusieurs grands seigneurs, vinrent à sa rencontre. Plus loin encore il fut reçu par le maréchal de Biron et le duc de Montpensier; enfin le 14 décembre, il arriva à Fontainebleau auprès du roi, qui lui donna forces fêtes. A peine arrivé, le Savoyard commença à dire et à commettre des imprudences. Il déclara très haut et à plusieurs reprises que jamais il n'abandonnerait Saluces. Il désirait toutefois discuter la question avec Henri. Celui-ci lui dit fort sagement : « Croyez m'en, ne gâtons pas notre entente et laissons cette affaire à nos Conseils. »

Le roi était très joueur; Agrippa d'Aubigné assure que lui-même et le prince de Condé, alors héritier présomptif de la couronne, durent supplier Sa Majesté de ne plus jouer avec le duc, qu'ils avaient vu tricher.

Enfin, quand on partit pour Paris, le duc de Savoie refusa l'hospitalité du Louvre et préféra habiter l'hôtel de Nevers. On en sut peu après les raisons. Il recevait secrètement le sieur de Laffon, âme damnée de Biron (1). Le roi, qui se méfiait déjà du maréchal, soupçonna les raisons de ces entrevues. On sut plus tard que le duc avait promis sa fille et la souveraineté de la Bresse et du Bugey au maréchal contre son aide en cas de conflit avec la France. Enfin on apprit, par l'ambassadeur de France à Madrid, que Charles Emmanuel continuait ses intrigues avec les Espagnols, particulièrement avec le comte de Fuentès. Tout ceci n'était pas fait pour inspirer confiance.

René de Lucinge, qui avait beaucoup d'amis à la Cour, souffrait cruellement des imprudences de son maître. Il fut lui-même chargé d'une mission gênante. Sully (2) l'a dépeinte assez

(1) *Biron*, Charles de Gontaut, duc de Biron, né en 1568, avait été couvert de bienfaits par Henri IV. Néanmoins il n'avait pas jugé ses services suffisamment récompensés. Il n'hésita pas à trahir le roi. Quoique l'on fut au courant de ses intrigues, on ne posséda la preuve de la traitrise que deux ans après la paix de Lyon. Il fut condamné à être décapité. Pendant son procès (1602) le duc de Savoie, qui craignait des représailles, avait fait passer dans ses territoires cinq mille espagnols.

(2) *Sully*, le baron de Rosny, plus tard duc de Sully, célèbre ministre et compagnon du roi Henri IV.

plaisamment dans ses Mémoires. Le seigneur des Alymes vint le voir de la part du duc de Savoie pour lui offrir une boite en diamants « valant 20.000 écus », avec un portrait du Prince; l'ambassadeur disait que son maître avait le moyen de faciliter au Roi la conquête du royaume de Naples et du Milanais, et faisait valoir que Saluces était bien peu de chose en comparaison de telles espérances; il ajoutait que Sa Majesté pouvait bien laisser le Marquisat à son cousin, puisque celui-ci lui avait prouvé son amitié en se mettant mal avec l'Espagne par son voyage à Paris. On espérait donc que M. de Rosny ferait entendre raison à Henri. L'astucieux ministre répondit sur le même ton que la reddition de Saluces intéressait l'honneur du Roi, et que son souverain avait tant d'amitié pour le duc qu'il préférait le voir à Naples et à Milan que lui-même. Il s'étendit également sur les services que le feu roi Henri III avait rendus au duc; enfin il remit à René la boite en diamants et le portrait que celui-ci ne voulut pas lui laisser sans la boite.

Au milieu de ces intrigues le jour de l'an arriva; Charles Emmanuel fit de magnifiques cadeaux à toute la Cour, particulièrement à Henriette de Balzac (1), dont le roi commençait à être profondément épris. Il offrit au roi lui-même de magnifiques vases de cristal, témoins, dirent les courtisans, de la fragilité de ses intentions. Le maréchal de Biron, auquel il voulut faire accepter quatre beaux chevaux, refusa avec tant d'emphase qu'il augmenta les soupçons conçus à son sujet par le Roi et son entourage.

Le 2 janvier Henri mena le duc à Saint-Germain. Le 17 ils allèrent ensemble au Palais entendre plaider. Enfin, le 24, les plénipotentiaires s'assemblèrent chez le connétable de Montmorency (2); c'était pour la France : le connétable lui-même, le

---

(1) *Verneuil*, Catherine Henriette de Balzac d'Entraygues, marquise de Verneuil, fille de Marie Touchet, la maîtresse de Charles IX. Très ambitieuse et intrigante, elle fut présentée au roi par le duc de Bellegarde, qui l'aimait, Son père obtint une promesse de mariage avant de livrer sa fille à Henri IV. Elle fut une source de graves ennuis dans la vie du monarque, dont elle fut une des grandes passions.

(2) *Montmorency*, Henri, duc de Montmorency et connétable de France, camarade de combat du roi, mourut en 1640. Il fut passionnément épris de Marie Stuart.

chancelier (1), le maréchal de Biron, Rosny et Villeroy (2); pour la Savoie, le président de Bely, le marquis de Lullins (3), le seigneur des Alymes, le comte de Moret et le sieur Jacob. Le patriarche de Constantinople (4), qui avait représenté le Saint-Père à Vervins, siégeait en la même capacité à Paris. Au bout de peu de jours on arriva à une impasse, personne ne voulant céder, et le Duc décida de partir sans dire adieu, tant il était irrité. René de Lucinge lui assura qu'il se rendrait ridicule aux yeux du monde entier, et le roi, quand il apprit sa décision, lui fit dire qu'il avait toujours cru qu'il était venu pour lui restituer son marquisat, mais que Charles-Emmanuel pourrait repartir quand il le voudrait, un roi de France n'usant jamais de tromperie. Le duc, dans ses propos, avait insinué que le roi chercherait à le retenir prisonnier, Puis, toujours conciliant, Henri lui envoya le financier Zamet (5), qui lui proposa de restituer le marquisat de Saluces ou bien de l'échanger contre le pays de Bresse jusqu'à l'Ain avec le vicariat de Barcelonnette, les vallées de Sture et de la Péyrouse et la place forte de Pignerol. Le duc avait trois mois pour opter. L'accord se fit sur cette base; il y eut forces embrassades et le Savoyard partit le 7 mars couvert de cadeaux et accompagné par le Roi jusqu'à Charenton; deux gentilshommes de Sa Majesté, le baron de Lux

---

(1) *Sillery*, Nicolas Brulart de Sillery, chancelier de France, très aimé du roi Henri IV, avait déjà négocié la paix de Vervins. Il était complaisant, souple, adroit et ignorant. Le roi disait de lui : « Avec mon chancelier qui ne sait pas le latin, et mon connétable (Montmorency) qui ne sait ni lire, ni écrire, je viens à bout des affaires les plus difficiles ».

(2) *Villeroy*, Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, diplomate habile et estimé du roi malgré l'antipathie profonde de Sully.

(3) *Lullins*, Gaspard de Genève, marquis de Lullins, fut employé à de nombreuses missions diplomatiques. Il défendit publiquement René de Lucinge après sa disgrâce, déclarant « que le duc de Savoie ne pourrait vivre en paix tant que vivrait René de Lucinge » vivant témoin de sa mauvaise foi.

(4) *Patriarche de Constantinople*, Dom Balthazar Cartirigone, ancien général des Cordeliers, patriarche de Constantinople, était très estimé du roi, qui avait souvent recours à ses offices.

(5) *Zamet*, Sébastien Zamet, né à Luc en 1549, mort à Paris en 1614. Ce curieux personnage, banquier de profession, avait prêté beaucoup d'argent au roi qui l'avait employé pour toutes sortes de missions confidentielles. Sa chère était renommée. Et c'est en sortant de chez lui que le roi fut assassiné par Ravaillac.

et le sieur de Praslin, lui furent donnés pour l'accompagner jusqu'à la frontière de ses états.

Le Duc jugea qu'il avait été très mal reçu par la population pendant son voyage de retour, et fit transmettre ses plaintes au Roi par les gentilshommes qui l'escortaient.

Préparatifs de guerre.

Au cours de son voyage de retour, Charles-Emmanuel avait promis à tout le monde la paix et donné l'impression qu'il choisirait infailliblement l'un des deux partis qui lui étaient proposés.

En réalité il ne cherchait qu'à gagner du temps. Dès son arrivée en Savoie il envoya le Président de Bely en Espagne pour assurer le Roi et ses ministres de son amitié et surtout pour obtenir leur aide en cas de guerre. Bely lui écrivait peu après que cette aide était certaine, et que le comte de Fuentès (1) se rendait dans le Milanais pour lever une armée.

Les Espagnols tenaient beaucoup à ce que Saluces ne redevint pas français. Ils ne voulaient pas que la France eût un pied en Italie mais peu auparavant leurs armées avaient été battues dans les Flandres par le prince Maurice; ils envisageaient donc sans enthousiasme un nouveau conflit avec la France. Pour le moment ils ne perdaient rien à prodiguer de bonnes paroles à Bely, qui sans trop y croire mais désirant flatter le désir secret de Charles Emmanuel pour la guerre, les lui répétait et lui vantait l'aide qu'il obtiendrait.

En attendant l'arrivée du comte de Fuentès, le duc fit demander des concessions minimes à Henri IV, qui refusa net mais accorda un nouveau délai, malgré l'avis de ses ministres.

Néanmoins il savait parfaitement à quoi s'en tenir, et ne se faisait aucune illusion sur la bonne foi du duc. Il écrivait avant même d'avoir reçu sa visite à Paris : « Cet homme pense être si éloquent, si subtil, si fin et si rusé qu'il est capable de circonvenir et abuser tout le monde... Je crains que cette question du marquisat ne se videra que les armes à la main... » On était au courant des intrigues espagnoles du duc, mais on pensait avec

(1) *Fuentès*, le comte de Fuentès, célèbre général espagnol, né en 1560.

raison que le jeune roi d'Espagne, son beau-frère, ne se donnerait pas grand mal pour lui venir en aide.

Au même moment Biron dans son gouvernement de Guyenne se répandait en propos imprudents et déployait un luxe nouveau. On en conclut qu'il recevait des subsides de l'étranger. Henri IV se préparait donc à une guerre qu'il jugeait inévitable mais désirait épuiser tous les moyens de conciliation.

Le 24 mai il avait envoyé le Chancelier de Sillery sommer le duc de donner sa réponse. Peu après il partit pour Lyon, où il arriva en juillet. L'annulation de son mariage avait été prononcée, et le roi avait envoyé le duc de Bellegarde (1) à Florence pour épouser par procuration Marie de Médicis; il venait à la rencontre de sa nouvelle épouse. A Lyon, le marquis de Lullins et le sieur de Roncas, envoyés du duc, viennent annoncer que Charles Emmanuel est prêt à rendre le marquisat. Le roi nomme aussitôt un gouverneur, M. du Passage, qui s'apprête à partir vers son nouveau poste et MM. de Sillery et Jeannin (2) s'abouchent avec les députés de Bresse et de Bugey pour régler certaines questions de juridiction et de frontière. Mais le duc fait alors demander l'investiture du marquisat pour un de ses enfants, qui en ferait hommage au roi; celui-ci, exaspéré par ces procédés dilatoires, refuse pareille combinaison et donne un dernier délai (jusqu'au 6 août) pour une réponse définitive. Le duc proteste qu'il désire seulement la paix; on va signer, mais à ce moment les ambassadeurs déclarent qu'ils doivent attrendre un ordre formel du duc. Henri IV, à bout de patience, déclare la guerre le 11 août 1600.

---

(1) *Bellegarde*, le duc de Bellegarde, favori de Henri III et de Henri IV. Il ne tint pas rigueur de son abandon à la marquise de Verneuil, dont il resta, dit-on, l'amant de cœur. Il tenait beaucoup à représenter le roi à Florence dans la cérémonie du mariage avec Marie de Médicis. Henri lui accorda sans peine cette mission à la fois pour le remercier de lui avoir présenté Henriette de Balzac et pour se débarrasser d'une présence qui l'importunait dans le feu de sa passion naissante.

(2) *Jeannin*, le président Jeannin, né en 1540, joua un rôle de premier plan pendant une époque troublée. Son honnêteté et son extraordinaire habileté dans ls négociations étrangères lui valurent une grande réputation. Henri IV l'avait fait premier président de la Cour Souveraine.

La guerre.

L'attitude du Duc s'expliquait par la certitude où il croyait être de l'appui de Biron, qui commandait les troupes françaises en Savoie, et aussi par l'espoir de voir arriver les forces espagnoles de Fuentès. René de Lucinge crut que Charles Emmanuel se reposait surtout sur une prédiction qui lui avait été faite : « Le Roi de France ne ferait pas la guerre ! » En tout cas il n'était en rien préparé à combattre et il fut surpris par la décision d'Henri IV. Le fait suivant nous en donne la preuve. Le vénérable patriarche de Constantinople, envoyé à Turin par le Pape afin d'obtenir du duc qu'il observât ses conventions avec le roi de France, avait été fort mal reçu et était l'objet de toutes sortes d'avanies. Mais quand la guerre fut déclarée, Charles Emmanuel se précipita chez Dom Balthasar pour le supplier de porter au roi une réponse favorable : il était trop tard; les hostilités étaient commencées avant que le patriarche n'eût franchi les Alpes. Comme le fait remarquer des Alymes, il est fort possible que le vieux prélat, froissé par les procédés dont il avait souffert, ait fait peu de diligence pour tenter d'empêcher le conflit.

Le 11 août Lesdiguières (1) avait pénétré en Savoie et Biron en Bresse. Ce dernier prit la ville de Bourg (sans réussir toutefois à emporter la citadelle), puis occupa la Bresse et le Bugey tout entiers. Le roi, qui se méflait, et pour cause, du maréchal, ne lui laissa le commandement d'aucune place forte. Créqui de son côté investit Montmelian et assiégea la citadelle commandée par le grand prieur de Lucinge, frère du baron des Alymes.

René lui-même, pendant ce temps, se trouvait en son château occupé par les troupes françaises de Biron. Le maréchal fut plein d'attentions et René, laissant sa femme et ses enfants sous la garde de son troisième frère, le prieur de Malte, obtint la per-

(1) *Lesdiguières*, François de Bonne, maréchal et duc de Lesdiguières, naquit en Dauphiné le 1er avril 1543 ; homme de guerre célèbre, devint chef des protestants en 1577. Henri IV, devenu roi de France, le nomma Lieutenant-Général de ses armées en Piémont, Savoie et Dauphiné. Nommé connétable en 1621, il mourut en 1626, âgé de 83 ans, d'un rhume contracté sous les fenêtres d'une dame qu'il aimait.

mission de rejoindre son duc. Il alla l'attendre en Aoste, où Charles Emmanuel arriva avec une armée.

Cependant, Henri IV, se mettant à son tour en campagne, s'emparait du fort de Barraux et pénétrait en Savoie le 16 août. Il coucha aux Marches et arriva à Chambéry, dont la garnison se rendit le 27. Il y donna un grand bal le soir même et s'y fit rejoindre par Henriette de Balzac, maintenant marquise de Verneuil, qui le suivit dans cette campagne au grand scandale de l'armée. Il écrivait d'ailleurs des lettres charmantes à Marie de Médicis, lui disant qu'il l'attendait impatiemment mais ne pouvait aller à sa rencontre à Marseille, retenu par la guerre et par le siège de Montmélian. Les autres places tombaient cependant une à une, et le Roi expédiait les drapeaux conquis à la marquise de Verneuil, qu'il avait renvoyée à Lyon.

Le 16 octobre Georges de Lucinge (1), gouverneur de la citadelle de Montmélian, signa une capitulation, promettant de se rendre dans le délai d'un mois si la place n'était secourue auparavant. Rappelé par le duc, il laissa le commandement de la place au comte de Brandis après avoir refusé de se rendre avant la date fixée. En effet le 3 novembre le Roi, qui campait auprès, lui avait adressé la lettre suivante :

« Le Roi Henri IV au Grand Prieur de Lucinge.

Mon cousin,

Espérant avoir bientôt raison de la place que vous gardez, je vous veux faire connaître l'estime que je fais de ceux qui vous ressemblent de qualité, de vertu, de valeur, et vous témoigner ma bonté en vous conviant de traiter avec moi d'une chose qui ne peut fuir avec le temps, soit que la guerre continue ou que la paix se fasse, car, si votre Duc n'a pu secourir le château de Montmélian auquel par la capitulation j'avais accordé un mois de temps pour lui donner loisir de le faire, comment pourrait-il maintenant vous délivrer de la nécessité en laquelle vous êtes ré-

---

(1) *Lucinge*. Georges de Lucinge, chevalier de Malte, grand prieur de Savoie, bailli de Morée, général des Galères de la Religion et commandeur de Genevois, avait été employé comme son frère aîné, le baron des Alymes, à d'importantes missions. Sa carrière militaire se termina à ce moment. Il entra bientôt dans les ordres sacrés et mourut en 1629, archevêque de Nicosie, évêque comte de Nola, abbé vicomte de la Val Sainte.

duit par les avantages que l'occupation du pays et des passages de rivières m'a donné sur lui, avec mon armée, qui n'est pas moins puissante ni plus mal conduite que la sienne. Voilà quant à la guerre.

Pour le regard de la paix, du bruit et de l'espérance de laquelle ledit Duc console et entretient ceux qui le servent, ce n'est pas une œuvre qui se puisse faire en peu de jours. Peut-être auriez-vous atteint l'extrémité de vos vivres avant qu'elle soit ébauchée. J'ai demandé raison audit Duc de plusieurs prétentions bien fondées que la couronne de France a sur les pays qu'il me retient, lesquelles ne seront pas vidées assez tôt pour vous tirer de peine. Davantage, combien je me contenterai de traiter seulement du marquisat de Saluces ledit Duc m'offre déjà de me laisser la Bresse pour parti de récompense d'iceluy. Quoi étant, vous amenderez grandement votre condition si dès à présent vous voulez traiter avec moi et me contenter, car je vous donnerai l'occasion de vous louer de ma bonté. Vous avez fait jusqu'à présent tout ce qu'un gentilhomme et de courage peut pour défendre et conserver cette place, ayant en ce devoir surpassé tous les autres en pareille charge. Nul n'est obligé à faire l'impossible; c'est la nécessité des vivres et des autres choses qui défaillent qui vous donnent la loi avec le peu d'apparence qu'il y a maintenant d'espérer que vous soyez secouru. Résolvez-vous donc de faire ce que vous ne pourrez éviter. Vous y êtes conseillé et convié par un Prince qui fait profession de gloire et d'aimer et d'estimer les gens d'honneur. Si vous considérez l'état particulier auquel vous vous trouvez et celui auquel les affaires de votre pays sont réduites, vous ne perdrez cette occasion d'assurer votre réputation, votre personne et vos biens, étant certain, si vous la rejetez, que vous ne pouvez éviter d'éprouver les rigueurs de la guerre que méritent ceux qui attendent que la dernière extrémité les réduise à la merci de leurs ennemis. Que je sache donc votre délibération par le retour de ce trompette que j'envoie exprès devers vous avec la présente pour me la rapporter, et, ladite lettre n'étant à autre fin, sur ce je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Annecy le 3 novembre de l'an 1600.

HENRY. »

Le Grand Prieur de Lucinge y répondit ainsi :

« Sire,

Lorsque Monsieur le Duc de Savoie m'a donné cette place en garde et gouvernement, il a dû croire qu'avant d'y laisser entrer Votre Majesté il m'y faudrait ensevelir. S'il m'est une pensée d'affliction, c'est de n'avoir pu vous en donner de plus fortes preuves en y soutenant davantage encore l'effort de vos armes, et surmontant de plus grandes nécessités que celle où me jugez réduit. Pour d'autres obligations de mon ordre, et non moins importantes à l'Etat de Savoie, il me faut remettre la défense et commandement d'icelle place à mon lieutenant, lequel n'aura pas d'autre conduite et sentiment que les miens. Je supplie Votre Majesté de me vouloir tenir pour être passionément son très humble et obéissant serviteur.

Du 6 novembre 1600,

GEORGES, G. P. »

Georges de Lucinge laissa donc le commandement de la place au comte de Brandis (1). Le duc, jusque là inactif, passe le Saint-Bernard mais ne peut arriver en temps utile pour secourir Montmélian; il donne cependant à M. de Brandis l'ordre de sacrifier les ôtages plutôt que de se rendre. Cette lettre est interceptée et le roi l'envoie décachetée dans le fort qui se rend à la date convenue.

Après la prise de Montmélian, il ne restait plus en Savoie que deux places fortes, qui ne fussent pas aux Français : celle de Bourg, commandée par M. de Bouvens (Biron lui-même avait prévenu ce dernier de l'arrivée de son armée, ce qui lui avait permis de se fortifier à temps), et Sainte-Catherine, à quelques kilomètres de Genève.

A ce moment, le roi tenta de se porter au devant de l'armée ducale, mais les neiges l'en empêchèrent et il regagna Chambéry.

Pendant ce temps, le duc de Sezza, ambassadeur d'Espagne à Rome, homme fort sagace et qui redoutait les effets de cette

(1) *Brandis*. Jacques de Montmayeur, comte de Brandis. On jugea à tort qu'il avait capitulé trop facilement. Il passa en Suisse, où Charles Emmanuel réussit à le faire arrêter.

guerre, avait persuadé au Pape d'envoyer le cardinal Aldobrandini sauver le duc de Savoie et négocier la paix. Le cardinal partit donc, non sans avoir fait promettre à l'ambassadeur que le roi son maître accepterait la paix négociée par lui. Le duc de Sezza, qui ne craignait rien tant que l'écrasement définitif de la Savoie, promit ce qu'on voulut. Le cardinal légat passa par Turin, où le comte de Fuentès était enfin arrivé avec son armée. Il obtint de ce dernier les mêmes assurances. L'homme de guerre espagnol jouait un double jeu : il levait ostensiblement une grande armée pour venir en aide au duc de Savoie, mais en réalité il désirait simplement intimider la France et se servir de cette armée dans les Flandres contre le prince Maurice. Il avait à venger la défaite de l'Archiduc.

Aldobrandini, poursuivant son chemin, obtint en route l'adhésion de Charles Emmanuel. Enfin il arriva en Savoie pour trouvers le pays tout entier aux mains des Français. Il alla saluer le Roi, qui assiégeait encore Montmélian, et partit pour Chambéry où Henry lui céda son logement. Ce fut là que le rejoignirent René de Lucinge et le comte d'Arcona, délégués par le duc pour traiter de la paix. René aurait bien voulu éviter cette mission. Il connaissait la mauvaise foi du duc et ne désirait guère le représenter dans des négociations aussi désavantageuses, mais il ne pouvait se soustraire à un si pénible honneur. Le Cardinal de son côté était assez ennuyé; au nom du duc il ne pouvait offrir au roi que ce que ce dernier tenait déjà entre ses mains.

Henri IV était revenu à Chambéry et c'est alors qu'Aldobrandini lui présenta les députés dont il connaissait l'un, le baron des Alymes, fort bien. Ils firent leur révérence au roi; ils n'avaient pas de lettre pour lui, mais seulement pour mission générale de l'adoucir. Il les reçut brusquement et monta à cheval devant eux pour courir au siège de Sainte-Catherine, qui se rendit trois jours plus tard, à l'étonnement général.

Cette prise réjouit les Gènevois, pour qui le fort était une menace perpétuelle. Une députation de citoyens de la ville de Genève, dirigée par le vénérable Théodore de Bèze (1), vint trou-

---

(1) *Béze*, Théodore de Bèze, né en 1519, après une jeunesse orageuse abandonna de riches bénéfices ecclésiastiques pour se convertir au protestantisme. Il alla professer à Lausanne puis à Genève où il devint le bras

ver le Roi et lui demanda la permission de détruire le fort, ce qui leur fut accordé. Plusieurs seigneurs de sa suite allèrent se faire fêter à Genève, puis on apprit l'arrivée de la reine Marie de Médicis à Lyon, où le roi se hâta d'aller l'accueillir, priant le cardinal Aldobrandini et les ambassadeurs de l'y suivre. Il désirait aussi que le légat papal vint bénir son mariage, afin de donner plus de solennité à l'arrivée de sa nouvelle épouse.

La marquise de Verneuil se trouvait également à Lyon, et la présentation à la reine, exigée par Henri, n'eut pas lieu sans larmes de part et d'autre.

Cependant le cardinal, accompagné du baron des Alymes et du comte d'Arcona, arrivait à Lyon le 16 décembre 1600.

Les négociations de la paix.

Les deux députés n'étaient pas d'humeur joyeuse; représentants d'un souverain absent et vaincu, trainés à Lyon presque en ôtages, ils assistèrent aux fêtes magnifiques qui se succédèrent en l'honneur de la nouvelle reine de France.

Il n'y avait toujours pas de trêve, et les troupes espagnoles étaient en Piémont.

Le roi désirait la paix, le duc aussi; il l'avait recommandée par dessus tout à ses ambassadeurs. Le cardinal, pour sa part, fort des promesses de Charles Emmanuel, était décidé à mener l'affaire à bonne fin. Il y allait de son prestige; il aspirait à la tiare pontificale et comptait retirer un grand mérite de cette paix aux yeux de son oncle Clément VIII et de l'Italie toute entière. Toutefois, il connaissait le caractère fuyant de son protégé, et il était, dit des Alymes, dans des transes perpétuelles; il soupçonnait René de porter des instruction secrètes et interrogeait Arcona à son sujet. Il lui disait « que le duc était terrible, que s'il n'était pas absolument franc, il préférait s'en retourner ». Rien ne le rassurait. « En effet, disait-il, ne vient-il pas de se dédire de ce qu'il avait promis? » Mais les pauvres ambassadeurs n'avaient pas d'instructions secrètes : « Heureusement », ajoute

droit puis le successeur de Calvin. Il accomplit pour sa cause de nombreuses missions en Europe, joua un rôle important au colloque de Poissy et convertit au protestantisme le roi de Navarre, père de Henry IV.

René, « car qui veut tromper le prince auquel il envoie un ambassadeur doit tromper l'ambassadeur lui-même ».

Ils assurèrent au cardinal qu'il n'y avait jamais eu préméditation de guerre, et que leur seule instruction étaient de lui obéir, mais que toutefois, s'ils étaient à Lyon, c'était parce qu'il les avait exhortés à venir *avec lui*, sans attendre de nouvelles instructions du duc. Le roi avait nommé le cardinal du Perron, le Connétable, Bellièvre, Villeroy, et le président Jeannin pour discuter la paix. Ce que Lucinge craignait arriva. Ils voulaient avant tout le marquisat. Les Savoyards proposèrent de donner la Bresse. Le cardinal leur fit observer très justement qu'après une guerre malheureuse ils offraient moins qu'avant : on ajouta donc le Bugey et le Valromey jusqu'au Rhône; contre ces cessions de territoire, les délégués royaux acceptaient de laisser Saluces au duc. Ils insistèrent toutefois pour obtenir les deux rives du Rhône. Il fallut céder. René de Lucinge essaya de garder quelques places fortes, mais ce fut impossible.

Les négociations étaient ardues. On faisait aux délégués du duc beaucoup de difficultés; ils manquaient de fonds et ne recevaient rien. On les surveillait. Il leur était impossible de communiquer avec l'extérieur, et le cardinal, auquel ils confiaient leur courrier, gardait ce qu'il ne désirait pas voir partir. Puis, au milieu des pourparlers, il arriva un incident qui faillit tout compromettre. Bellièvre et Villeroy avaient toujours assuré au légat qu'aucune place forte ne serait détruite, et tout particulièrement Sainte Catherine, sentinelle avancée sur Genève, foyer du Calvinisme. Le Pape fit dire aux délégués français par l'intermédiaire de son neveu la satisfaction que cette promesse lui avait faite. Bellièvre transmit la commission au roi. Or celui-ci avait déjà accordé aux Génevois la destruction de ce fort. Il dit donc au ministre : « Je ne désire pas manquer à ma promesse, dites aux Génevois de démolir rapidement la forteresse avant que le cardinal ne m'en parle, et faites répandre le bruit qu'elle a été brûlée par la foudre. » Ainsi fut fait, mais le légat ne fut pas dupe de cette ruse à vrai dire un peu grossière; il entra dans une grande fureur, refusant de continuer les négociations. Cependant il était effrayé, car l'armée de Fuentès augmentait de jour en jour, il le savait homme à venir com-

battre, si le Savoyard réussissait à l'en persuader, or la nouvelle de la destruction du fort pouvait porter le duc à des folies. Il décida donc d'intercepter les lettres des ambassadeurs savoyards qui l'annonceraient et d'envoyer un émissaire spécial pour préparer le duc à la nouvelle; pendant ce temps, il continuerait « à faire le furieux » jusqu'à ce qu'il fut sûr de la réaction à Turin de Charles Emmanuel et du comte de Fuentès.

Bien entendu, il n'avait aucune intention de rompre, car il attachait la plus grande importance à la signature de la paix. Il tendait avant tout à empêcher la France de garder toute la Savoie et d'acquérir ainsi une importance trop grande par delà les monts. D'ailleurs il désirait obliger à la fois la France et l'Espagne, obtenir la reconnaissance du duc de Savoie, et plaire aux princes italiens.

René de Lucinge et Arcona tenaient aussi à la paix; ils affirmèrent au légat que la destruction du fort n'avait aucune importance. Rosny fit remarquer au cardinal que le roi avait consenti à accepter cette paix pour plaire au Saint-Père, et que si on voulait rompre rien n'empêchait les armées d'entrer plus avant dans les terres de Son Altesse. En signe de bonne volonté et pour compenser la destruction de la forteresse, on réduisit l'indemnité en argent que l'on avait d'abord demandée au duc. Aldobrandini décida donc de faire parvenir la nouvelle à Charles Emmanuel par l'intermédiaire du nonce à Turin. Puis on attendit; les ambassadeurs possédaient encore une petite monnaie d'échange, car la citadelle de Bourg ne s'était pas rendue, et c'était la clef de la Tarentaise, de la Maurienne, du Chablais et du Faucigny. A ce moment, ils reçurent de M. de Bouvens, qui commandait cette place assiégée par le baron de Lux et réduite à la famine, un message ainsi conclu :

« Messieurs, vos conversations nous tuent, le temporisement de votre traité opère un mauvais service contre l'honneur du maître et le salut de ses serviteurs, qui sont céans. Hâtez-vous de boucler cette paix, car nous ne pouvons plus tenir que deux jours au plus, c'ést le terme préfixé à tous nos efforts. Croyez ce porteur, qui vous dira le demeurant de notre extrême nécessité. N'attendez plus d'autres lettres de nous. Adieu, Messieurs, nous sommes vos plus affectionnés serviteurs. »

Le lendemain ils reçurent un nouveau billet du colonel Justo, apostillé par Bouvens, disant : « Cette place n'est pas de si petite importance qu'elle ne vaille sept ou huit mille écus. Si vous faites quelque chose, souvenez-vous des enfermés et eux et moi vous en aurons de la reconnaissance ». En autres mots, ils étaient prêts à vendre leur reddition.

Les délégués espéraient tout de même arriver à signer la paix avant que le fort se rendit, quand ils reçurent, le 11 janvier 1601, deux lettres caractéristiques des méthodes du duc. L'une, adressée au comte d'Arcona, « était fort légère et défendait de faire la paix ». L'autre, chiffrée et adressée à René de Lucinge, était un commentaire fort serré des articles de la paix et demandait la suppression de certaines clauses et une rectification de frontières. Le duc proposait, notamment, de donner de l'argent à la place des deux rives du Rhône, il enjoignait de régler soigneusement la question des délimitations du Bugey, à cause des parties navigables du fleuve. Enfin le duc ordonnait à René de signer tout ce que demandait le légat, néammoins, comme on préparait le passage des troupes espagnoles, il devait se concerter avec M. de Taxis, ambassadeur du Roi Très Catholique, afin de ne rien engager sans la participation du roi d'Espagne. Charles Emmanuel indiquait qu'il fallait tenir compte uniquement de sa lettre à Lucinge, car l'autre avait été écrite devant le représentant espagnol à Turin.

Les délégués en conclurent naturellement que le duc voulait la paix et que Fuentès désirait la guerre; que Charles Emmanuel était violenté par les Espagnols et qu'il aimait mieux abandonner les provinces de la Bresse et du Bugey que rendre le marquisat. Ils furent enchantés d'être enfin fixés et se hâtèrent d'aller trouver le cardinal Aldobrandini, que dans leur incertitude ils avaient soigneusement évité depuis quinze jours. Il leur demanda ce qu'il y avait de neuf. Des Alymes lui fit de grands compliments, lui dit la gloire qu'il aurait à « apaiser cette guerre », ajouta qu'il ne fallait pas y renoncer pour aussi peu de chose que le fort de Sainte-Catherine, et surtout qu'il fallait empêcher les rois de France et d'Espagne de s'attaquer. Dans ses mémoires, René de Lucinge écrit : « On parla de Dieu, des princes. Il (le cardinal) voulait se faire prier, nous insistions donc, mais

nous n'avions pas le temps de faire les fins avec lui; finalement il nous demanda un écrit signé, promettant de reprendre avec lui les termes de la paix comme convenu ». Les deux Ambassadeurs, craignant la chute de Bourg, leur dernier atout, et en possession de la lettre du duc, signèrent ce qu'on leur demandait, fort heureux de faire assumer la responsabilité de la paix vis-à-vis des Espagnols par le cardinal, le duc se trouvant ainsi lui-même à couvert vis-à-vis de ses alliés.

Le jour suivant, au moment même où les ambassadeurs retournaient chez le cardinal Aldobrandini, ils reçurent un message du duc, porté par une estafette : il leur défendait de signer, parce qu'il attendait des nouvelles du comte de Fuentès. Cela voulait dire que l'armée espagnole se renforçait et que son général avait de nouveau donné de grandes espérances à Charles Emmanuel; comme René avait prévenu son maître de la position désespérée du fort de Bourg, celui-ci ajoutait qu'il était bien mieux renseigné qu'eux-mêmes sur la situation véritable des assiégés. En effet Bourg ne se rendit pas, et ils apprirent plus tard que Bouvens avait seulement voulu les effrayer.

Désemparés par ce contre-ordre, les ambassadeurs arrivent chez le cardinal. Celui-ci est déjà en conférence avec les ministres du roi; ils le prennent à part pour lui montrer la nouvelle lettre, et il pense « tomber d'étonnement » quand Lucinge lui en communique le texte. L'ambassadeur d'Espagne Taxis est présent. On le consulte; le patriarche de Constantinople arrive sur ces entrefaites et tout le monde délibère sur la conduite que doivent suivre les malheureux Savoyards.

M. de Taxis, homme sage, de solide jugement, et sans doute bien renseigné sur la valeur exacte des promesses faites par le comte de Fuentès, est d'avis que la paix doit être signée. Il ajoute que l'ordre du duc sera probablement contremandé dans les trois jours. « Au pis aller », dit-il « vous êtes obligés, quatre jours expirés, qui ne peuvent opérer pour votre maître autre chose de mieux, de signer les articles comme vous avez promis ». On remarque que la lettre n'avait pas d'importance particulière, puisque le duc avait hasardé de la perdre en la confiant à un seul messager; elle ne devait donc point suffire à annuler la première. On comprend assez facilement l'insistance

de l'Ambassadeur espagnol, quand on réfléchit que le traité, tel qu'il devait être signé, laissait le Saluces à la Savoie, donc éloignait les Français d'Italie, et l'Espagne n'avait pas eu d'autre but en soutenant Charles Emmanuel.

Le patriarche, qui avait eu à se plaindre du duc, était d'avis que par son irrésolution il perdrait tout.

Enfin on trouva un expédient : le cardinal légat donnerait aux ambassadeurs savoyards un écrit par lequel il prenait toute la responsabilité de la signature du traité; il irait au besoin trouver le duc pour lui faire entendre raison, et le Saint-Père l'appuyerait s'il était nécessaire.

« Les heures me semblaient des années », dit René de Lucinge, « mais nous étions bien convaincus qu'il fallait signer cette paix, qui, même mauvaise, était mieux que la guerre, et Dieu seul savait si le Duc n'avait pas changé d'avis ». Ils signèrent donc, en prenant un mois, puis deux mois de terme pour la ratification.

La paix.

D'après les termes du traité de Lyon, le duc de Savoie gardait le marquisat, cause de la guerre, mais cédait au roi de France toute la Bresse, les deux rives du Rhône depuis Genève jusqu'à Lyon, de nombreux villages, le baillage de Gex, la place forte du Château Dauphin et cent mille écus.

Ceci étant décidé, Henri IV, estimant qu'il n'y avait plus à craindre une guerre, partit pour Paris, et laissa les plénipotentiaires en présence.

René de Lucinge était convaincu que le duc aurait préféré continuer la guerre, pour forcer les Espagnols à le secourir et laisser en même temps à ses représentants la responsabilité d'une rupture dont il aurait pu les accuser par la suite. Il écrivit donc très longuement à Charles Emmanuel pour expliquer son attitude et les raisons pour lesquelles il avait signé.

L'ambassadeur n'avait pas mal jugé : Fuentès, se voyant une si belle armée, regrettait d'avoir incliné à la paix. Il voyait dans une campagne une occasion de s'enrichir et d'acquérir un grand prestige aux yeux des princes d'Italie. Puis il se disait qu'au pis aller il pourrait toujours laisser la Savoie aux Français et se

saisir lui-même du Piémont, en occupant les bonnes places de ce pays sous prétexte de le défendre.

Le duc, admirant l'armée espagnole, aurait voulu s'en servir mais, comme Fuentès, il s'était engagé envers le cardinal à ratifier la paix qu'il ferait. Chacun des deux rejetait sur l'autre la responsabilité de cette promesse, et Charles Emmanuel surtout refusait de donner son assentiment.

Le comte de Fuentès protestait bruyamment; il voulait faire croire que s'il avait été libre d'agir, il aurait regagné le pays perdu et indiqué ainsi qu'un roi comme le sien n'achetait pas la paix à ses frais ni à ceux de ses voisins.

Quant au duc, il accusait Fuentès d'avoir mêlé exprès le cardinal à toute cette histoire. Le comte en rejetait la faute sur les ambassadeurs savoyards, finalement, tous deux furent d'accord pour décider que Lucinge et Arcona devaient être jugés et décapités dès leur retour.

Entre temps, ceux-ci avaient obtenu de légers adoucissements au traité, en faisant envoyer par le cardinal un messager spécial auprès du roi.

Aldobrandini, qui avait hâte d'obtenir la ratification, s'occupa de faire agir l'Espagne sur le comte de Fuentès et prit le parti de se rendre lui-même au Piémont afin de découvrir qui, de Charles Emmanuel ou du général espagnol, était le plus opposé à cette ratification. Il envoya un gentilhomme au quartier général de l'Espagnol pour lui dire que le duc se plaignait beaucoup de la paix signée et disait qu'il ne la signerait pas, quant à lui, parce que de toute façon « le comte de Fuentès ne le permettrait pas ». Celui-ci furieux en entendant ce récit, rejeta tout le blâme sur Charles Emmanuel. A ce moment même il reçut de Madrid l'ordre de ratifier; il décida aussitôt de rejoindre le cardinal et de se rendre avec lui auprès du duc pour lui signifier ses instructions.

Le cardinal Aldobrandini approchant de Turin, le comte de Fuentès se porta à sa rencontre et chemina avec lui dans son carrosse. Le duc, qui ne désirait voir ni l'un ni l'autre, parce qu'il ne voulait toujours pas être mis en demeure de signer le traité, s'embarqua sur le Pô au moment où les deux arrivaient en ville. Ils lui envoyèrent un messager pour le prier de

revenir; pour plus de sûreté, le cardinal prit une barque et vint lui-même trouver le duc à bord de son bâteau.

Son Altesse, fort ennuyée, ne pouvait plus éviter l'entrevue; pendant deux heures on discuta de la paix. Le légat prit tout le mérite de la signature, mit le blâme sur Lucinge et Arcona : on ne parla d'eux que pour les accabler. Aldobrandini, dans tout ceci, n'avait qu'un but : obtenir un succès diplomatique pour lui-même; en effet, il avait, on s'en souvient, pour être à l'abri de toute surprise, forcé les plénipotentiaires à signer quatre jours plus tôt qu'il n'était nécessaire.

Le duc promit enfin d'envoyer sa ratification, mais tout n'était pas fini. Bourg tenait toujours et son commandant Bouvens, dont on a lu les lettres de détresse, déclarait maintenant qu'il ne se rendrait pas, car il était inutile d'observer les termes du traité, vu la disgrâce certaine des ambassadeurs signataires.

Charles Emmanuel envoyait pendant ce temps un certain d'Ostel à Lucinge pour l'assurer que la ratification suivrait avant peu, et pour le prier de faire suivre à M. de Bouvens le contreseing de la citadelle. Mais, sans en prévenir ses ambassadeurs, il faisait dire au commandant de tenir un mois encore, jusqu'à ce qu'il se dédît du traité.

René recevait de Charles Emmanuel des lettres très froides où il lui parlait de « sa paix » , et il crut bien faire en lui adressant un nouveau mémoire justificatif, dont le prince se prétendit offensé. Il lui répondit en effet ainsi :

« Nous avons lu le discours que vous nous avez envoyé sur le motif de la paix, nous estimons que personne autre ne le verra et qu'en aucun lieu vous ne vous servirez des allégations qui y sont, ni de la teneur des lettres que vous y désignez : autrement, sachez que les princes, encore que misérables, ont les mains longues, et qu'il vous en coûterait la vie. »

René, édifié par cet avertissement, et en possession des lettres du duc qui prouvaient suffisamment la mauvaise foi de son souverain, quitta Lyon où son rôle était terminé pour se retirer dans son château des Alymes, situé désormais, d'après le traité, en terre française.

Le duc de Savoie s'était finalement décidé à ratifier; René,

s'étant rendu à Chambéry, encore occupé par les Français, y trouva un commandement, le chargeant de prendre possession des places de Savoie, qu'allait évacuer le roi. C'était là un honneur inattendu, et René y vit une ruse, Ayant demandé avis à son ami Sully, celui-ci lui conseilla d'accepter, d'autant plus que, recevant les places des mains des Français, il se trouvait en contact permanent avec les troupes, donc en sûreté. Il décida donc de s'acquitter de cette mission. Dans ce poste, où il représentait le duc, il reçut de celui-ci des lettres à transmettre à diverses personnes, entre autres à Bouvens, où il put lire que «... J'estimais plus la citadelle de Bourg que cent marquisats; je n'ai pas bonne plume, mais j'ai la mémoire bonne pour m'en savoir prendre à mes faiseurs de paix ». L'allusion était facile à saisir, car René, à cause de ses dons littéraires, était connu sous le sobriquet de « Bonneplume ».

Enfin, alors que les Français remettaient Montmelian entre les mains du baron des Alymes, il reçut de Son Altesse l'ordre de lui rendre la fameuse lettre, sa justification, ainsi que toutes les autres. René refusa de rendre la correspondance mais proposa au duc d'aller le voir à Turin. Celui-ci déclina l'offre.

Ayant terminé sa mission, Lucinge abandonna ses dignités, écrivit une longue lettre d'adieu au duc (il la fit publier à Chambéry), puis, assuré de l'amitié du roi et des nombreuses relations qu'il avait en France, il se déclara sujet du roi Henri IV. Celui-ci lui écrivit alors une lettre que nous citerons ici tout entière, car elle donne occasion de juger du charme de ce grand homme :

« Mon Ami, A présent que vous êtes devenu mon sujet, je vous pourrai parler suivant ma pensée, et la conduite de Monsieur de Savoie à votre endroit m'aurait étrangement émerveillé, si je n'étais un vieux chasseur qui connaît les ruses du renard. Je comprends que vous ne soyez nullement ému de son déportement et déplaisir prétendu sur le fait de la paix qu'avez signée, tout le monde sachant que vous n'avez en cette rencontre agi qu'avec son avis par son exprès commandement, et qu'aussi durant toute votre vie, à toute chose de son service, il avait ordinaire de se rengorger de votre vertu en vous regraciant pour votre prudence et fidélité.

Il ne me convient pas chercher à vous réconforter, sachant que votre cœur est là, mais je vous puis affirmer qu'il ne sera pas de votre nouveau maître tel que de l'ancien.

Mon ami, entre véritables gentilshommes de la vieille roche ainsi que vous et moi, il ne saurait être parlé d'argent pour l'essentiel, mais je vous assure toutefois que si je pouvais savoir que soyez jamais à découvert ou dépourvu, je vous saurai bien forcer en ce retranchement-là qui devrait être le dernier entre nous, vous étant donné à moi comme l'avez bien voulu faire. Je suis et resterai toute ma vie, et véritablement, entendez-vous, votre bon ami.

Au bois de Vincennes, ce 14 juillet,

HENRY ».

Résultats de la paix.

On ne peut s'expliquer la fureur provoquée chez le Duc par la signature de cette paix, si l'on ne suppose qu'il avait formé des projets insensés dont sa ruine définitive eût été la conséquence.

Il gardait en effet après une guerre désastreuse, provoquée par lui-même ce marquisat de Saluces qu'il avait juré de ne jamais abandonner.

La Bresse et le Bugey étaient des provinces riches en bonne terre et en gentilshommes et d'une valeur fort supérieure, mais la libre possession du marquisat assurait au duc l'unité de la Savoie et du Piémont, lui donnait le contrôle des routes des Alpes, lui économisait des troupes, et enfin lui assurait une position de première importance. Il restait puissant en Italie et fermait les portes de la péninsule. René avait donc fort bien agi quant aux intérêts de la maison de Savoie; l'histoire l'a prouvé.

Le Traité de Lyon fut considéré comme trop avantageux pour le Duc. On dit que le Roi avait fait une paix de Duc et le Duc une paix de Roi. Henri IV, toutefois, se jugeait pour sa part fort heureux des résultats obtenus : il acquérait deux riches provinces et s'ouvrait ainsi le chemin de la Suisse et de l'Allemagne; beaucoup pensèrent comme lui.

Le Baron des Alymes.

La carrière politique de René de Lucinge était terminée. Il se retira dans ses terres, et refusa les faveurs royales de crainte de paraitre avoir obéi à des calculs intéressés lorsqu'il eut abandonné sa place auprès du Duc de Savoie. Celui-ci continuait à lui réclamer ses lettres, le priant maintenant de revenir près de lui. Il lui disait : « Venez, on ne vous mangera pas, pas plus que d'Arcona ». En réalité, c'était à lui seul que Charles Emmanuel en voulait, et d'Arcona à son retour au Piémont avait été couvert de gentillesses, afin que son collègue fut mis en confiance.

Enfin, le 4 mars 1602, un hérault du duc de Savoie passa la frontière et se présenta au château des Alymes, avec une licence du bailli du Bugey, afin de sommer René de Lucinge de rendre les papiers qu'il détenait et lui offrir un sauf-conduit pour aller se justifier en Savoie, faute de quoi ses terres d'outre Rhône seraient confisquées.

René, prévenu de l'arrivée du hérault et désireux de faire savoir au duc comment il vivait en terre de France, avait convoqué tous ses gentilshommes, qui reçurent le messager et après l'avoir abondamment festoyé, l'introduisirent auprès du baron des Alymes pour qu'il lut son message. Le baron assis à son bureau, commença par ôter l'ordre de Savoie (l'annonciade) qu'il portait et l'ayant déposé sur la table devant lui, il se coiffa. Puis il répondit au hérault qu'il abandonnerait bien volontiers ses pauvres terres en Faucigny, que d'ailleurs il ne ressortissait que de l'Empereur et du Roi de France, ses seigneuries du Bugey dépendant de la « Tour du Louvre ». Quant à la question du sauf-conduit, il ne se sentait pas une confiance suffisante, car récemment trois gentilshommes, s'étant ainsi rendus en Savoie, avaient été blessés et l'un d'eux décapité, ceci en l'hôtel même du duc.

Il pria le hérault, Geoffroy, dit Chablais, de transmettre sa harangue au duc. Geoffroy nous a laissé une pittoresque description de cette visite; il repartit, escorté par les gentilshommes de la maison; l'un de ceux-ci, le sire de Valleton, lui remit un gant gauche plein d'écus, signe de fâcherie, selon la coutume

de la maison souveraine de Faucigny. Aux quatre cavaliers qui accompagnaient le hérault on remit des goblets d'argent aux armes de Lucinge. Ils s'éloignèrent en poussant le Cri « Largesse » et le Cri de Savoie. Ceux de Lucinge répondirent par le Cri « A bonne ville, bonnes nouvelles. »

Une tradition de famille veut que René ait alors adopté la devise « Usque Quo ? », voulant dire : « Jusqu'où serai-je poursuivi par l'ingratitude? »

Le baron des Alymes prit désormais l'habitude de venir passer de longs mois à Paris, où il logeait chez son ami le baron de Lux (1). Il était tenu en grande estime à la Cour, mais au lieu de briguer une place, il se consacra principalement aux lettres et soins des enfants. En 1613, il reçut des lettres pour l'Ordre du Saint-Esprit, mais il mourut quelques mois plus tard avant d'avoir pu faire enregistrer ses preuves de noblesse.

Parmi les écrits qu'il a laissés figurent : « La manière de lire l'Histoire », « De la naissance, durée et chute des Etats », « Histoire de l'origine, progrès et déclin de l'Empire des Turcs », « Le premier loisir de René de Lucinge », et enfin un manuscrit de Souvenirs.

Au dire de ses contemporains et des historiens, sa fortune ne fut pas à la hauteur de ses mérites, mais il mourut avec la satisfaction d'avoir servi ses deux patries en honnête homme.

---

(1) *Lux*, Edme de Malain, baron de Lux, très en faveur sous les règnes de Henri III et de Henri IV, conseiller d'Etat, chevalier du Saint-Esprit, lieutenant du roi en Bourgogne. Il fut tué en duel par le chevalier de Guise, fils du duc de Mayence, auquel il avait appris (en 1613) que le roi Henri III l'avait mis dans le secret de l'assassinat du duc de Guise. Son fils, ayant voulu venger sa mort, fut également tué par le chevalier.

J.-L. de LUCINGE.

UNE NÉGOCIATION DIFFICILE DE RICHELIEU

Madame de Chevreuse en Angleterre

(1638-1639)

IV.

La tactique de Madame de Chevreuse ne manquait pas d'ailleurs d'habileté. Richelieu, qui n'aimait pas les tergiversations, voulait aboutir. Aussi fit-il consentir le Roi à la demande du duc de Chevreuse qui, navré de l'échec de son premier messager, avait sollicité le ministre de pouvoir envoyer à sa femme un représentant plus autorisé, son homme de confiance, François Eveillard, sieur de Boispilé. La manière dont celui-ci avait rempli sa première mission, à Tours, n'était pas pour donner grande confiance dans ses mérites de négociateur et de policier. Il semble que ce serviteur des Chevreuse était dévoué à Richelieu qui avait su se l'attacher. Aussi le ministre consentit-il facilement à son départ, persuadé qu'il ne pouvait avoir d'émissaire plus sûr et d'espion plus zélé, d'autant plus que la duchesse ne semblait pas lui être hostile; ce négociateur semblait donc avoir tous les atouts dans les mains. Les historiens ont signalé sa naïveté. Quelques-uns de ses contemporains, entre autres le duc François V de La Rochefoucauld, et son fils, le prince de Marcillac, le futur auteur des *Maximes* ont montré une grande antipathie à son égard (1). Avant tout, il semble avoir manqué de scrupules et s'est peut être laissé acheter par le cardinal. De plus, il était certainement intelligent, mais il avait affaire à forte partie.

(1) Le duc François V le traite *d'imposteur*. Boispilé était bel et bien acheté par Richelieu; il devint conseiller et maître d'hôtel du roi et prévôt-général en Touraine, Loudunois, et Maine.

Mme de Chevreuse s'est moquée de lui, et a même fini par le compromettre aux yeux du ministre.

Richelieu lui avait remis une lettre hautaine, où il disait à sa capricieuse correspondante qu'il n'avait pas encore répondu à ses missives, pour ne pas lui déplaire, et ne pas articuler nettement contre elle les reproches qu'elle méritait. Si elle était innocente, continuait le cardinal, elle pouvait compter que sa sûreté dépendit d'elle; et « si la légèreté de l'esprit humain, pour ne pas dire celle du sexe, l'avait faict se relascher à quelque chose dont le roi se pouvoit plaindre » elle pouvait cependant espérer beaucoup d'indulgence.

En attendant sans impatience l'arrivée prochaine de cet envoyé, que ses amis appellaient « le facteur », arrivée qui était annoncée à Londres par Digby, Mme de Chevreuse s'occupait surtout de la question, qui lui semblait primordiale, c'est-à-dire de faire venir auprès d'elle ses femmes et ses autres serviteurs, avec sa vaisselle, pour suppléer au « train » médiocre qu'elle avait avec elle. Elle écrivait, dans ce sens, aux différents « domestiques » de la maison de son mari, à Boispilé, à Guyon, à Tartarot, et se confiait de plus en plus en Montagu, qui venait de partir pour le continent, mais qu'elle priait de hâter son retour, pour savoir de lui les véritables intentions des différents membres de la cour de France à son égard. « Si on soubçonne quelque chose, lui faisait-elle écrire, ne l'apportez pas sur vous, mais bien par l'ambassadeur. »

En effet, Richelieu et son active police surveillaient de plus près que jamais la conduite de leur belle ennemie. Les lettres de Bouthillier et de Bullion à Bellièvre recommandent à l'ambassadeur de redoubler de vigilance.

V.

A la fin du mois de juin, Boispilé n'avait pas encore quitté Paris. Mme de Chevreuse, fort inquiète pour sa situation matérielle, s'impatienta : elle écrivit une lettre pressante à son mari, dont elle avait attendu en vain et longtemps une réponse, qu'elle espérait encourageante :

Je vous tesmoigné l'estat où j'estois, lui disait-elle, et votre silence m'aprend celuy où je suis. Vous m'escrivez que je doibs considérer que

les faveurs, que je reçois ne peuvent durer et le procédé, dont vous usez, me doibt bien faire penser à quel traittement je me doibs attendre où vous estes (1), puisque, me sçachant comme je suis, vous me laissez sans aucune assistance, ne voullant seullement laisser venir trois ou quatre personnes si nécessaires, pour me servir, que l'incommodité que je ressens de ne les pas avoir me faict presque doubter d'estre hors de celles dont le bon Dieu m'a tirées. Avecq cella, quelques petites hardes, que j'ay demandées, ne me sont pas envoyées; ce que je ne puys attribuer qu'au mespris qu'on a pour moy, à qui elles estoyent, et à ceste heure inutilles, cependant que, pour ne faire rien, qui puisse m'obliger, au contraire de ce que j'ay toujours désiré et que mon malheur m'a empesché de faire, de donner satisfaction de mes actions, ainsy que mon devoir et mon inclination, m'atachoit, je demeure dans une incommodité insupportable au veu de tout le monde Ne trouvez donc pas estrange qu'elle me force à parler et voyez que, pour estre malheureuse, je ne seroy pas importune et me consolant dans ce que j'auray faict ce que je doibs. J'espère que Dieu ne m'abandonnera pas, ainsy que l'on faict et, quoi qu'il m'arrive, je seray pour vous ce que vous me tesmoignez estre pour moy (2).

Mais, à ce moment même, la duchesse, si elle n'allait pas obtenir ce qu'elle feignait de considérer comme ses légitimes revendications, allait du moins pouvoir reprendre avec activité les négociations. Boispilé était enfin parti et arriva à Londres vers le 5 ou le 6 juillet. Il se rendit immédiatement auprès de Mme de Chevreuse, lui remit la lettre du Cardinal, dont elle se montra ravie, et à laquelle elle donna sur l'heure réponse oralement. Elle regrettait, affirmait-elle, que Boispilé ne l'ait pas rejointe en Touraine, pour empêcher sa fuite, puis assurait qu'elle était prête à se conformer aux volontés du ministre, et se montrait satisfaite du voyage et de la mission de l'intendant. Enfin, elle jurait ses grands dieux qu'elle n'avait reçu « un teston » de qui que ce fut en Espagne.

Pendant ce temps, l'abbé du Dorat, qui avait dû venir, lui aussi, mais à la dernière minute ne partit pas, « sa charge, au dire de Digby, n'ayant pas été prête à point », ne restait pas inactif. Il se rendait à Rueil et voyait Richelieu. A la suite de l'entretien, il estimait « qu'il y avait beaucoup à espérer et rien à craindre », et il profitait de cette assurance, pour écrire à la fugitive, lui offrant ses services dont elle ne devait pas douter, « si elle était juste et raisonnable ».

Mais la duchesse renvoyait Boispilé, en refusant de le suivre,

(1) C'est-à-dire : en France.

(2) Le 1er juillet. *Arch. des Aff. Etrang.* Angleterre, *Corr.*, t. 47, fol. 145.

et en lui confiant un petit mémoire, où elle expliquait sa conduite, réclamant une absolution générale et spécifiant ses motifs de crainte. Elle écrivait aussi à Richelieu et à du Dorat. Dans cette seconde missive, elle se montrait plus explicite.

Après la certitude que l'on m'a dit avoir que j'ay employé mes sollicitations vers M. le duc de Lorraine, pour l'empescher de s'accommoder avec le Roy et le faire demeurer dans le party d'Espagne, à quoy je n'ay jamais pensé, je ne me puis croire en sûreté en France, ne pouvant, avec cette opinion là, espérer la protection de M. le Cardinal, qu'il ne luy plaise auparavant s'esclaircir de ce soupçon, en me donnant moyen de me justifier et à luy subjet de me croire digne de l'oubly de la faute de ma sortie de France, pour laquelle j'attens de sa bonté la seureté nécessaire, n'en pouvant demander, ny n'en voulant avoir que celle qu'il juge à ce propos.

L'abbé, pour ne pas se compromettre, s'empressa de communiquer cette épitre au Cardinal et en profita pour se défendre des calomnies, qui avaient été répandues contre ses actes par des « seigneurs plus puissants et de meilleure maison que lui ». Il tenait à assurer Richelieu de sa franchise et de son dévouement.

Le ministre, quoique excédé et fort mal disposé alors, parce qu'il recevait toujours des nouvelles sur la conduite étrange de l'intrigante quémandeuse, consentit cependant, pour en finir, à ce qu'elle demandait. Il lui écrivit le 24 juillet qu'il lui faisait accorder l'abolition, mais, ne voulant pas passer pour dupe dans le marché conclus, il lui déclarait que s'il lui avait fait dire de parler sans réticence, c'est qu'il savait ses secrets et le détail de toutes les intrigues, où elle avait trempé. Il déclarait que, malgré tout, il était prêt à la recevoir et à lui faire tout pardonner par le roi (1).

L'abolition, bien et dûment expédiée, fut remise à Boispilé, qui fut chargé de porter cet acte à la duchesse. Chavigny cependant, en annonçant cet envoi à Bellièvre, ne semblait pas douter de la réussite de l'affaire. Il s'étonnait, pourtant, que l'exilée fit paraître « des sentimens si éloignés de l'affection,

(1) Chavigny annonçait aussi l'envoi de l'abolition à Bellièvre (lettre du 24 juillet. *Bibl. nat.*, ms. fr. 15915, f. 145); il insistait sur le fait de la résidence forcée au Mans, et demandait encore à l'ambassadeur si elle ne tramait rien en ce moment même contre la France. Cf. aussi les lettres de Bellièvre des 27 et 29 juillet. (*Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, Corr., t. 47, f. 163 et 164.)

qu'elle devoit avoir pour le bien des affaires et le service de Sa Majesté »; il voyait là des « marques de malice et de légèreté ». Dans une autre dépêche de la même date, il déclarait que « le Roy estoit mal satisfaict du procédé de Madame de Chevreuse et des démonstrations de joye, qu'elle avoit tesmoignés des mauvais succèz des armes du Roy et de ce qu'elle publie que le duc Charles a battu M. de Longueville à Poligny contre la vérité ». On attribuait, à la cour de France, cette attitude regrettable à l'influence des amis de la jeune femme et notamment à celle de Montagu, mais Chavigny refusait de croire à l'ingratitude de celui-ci, qui avait été arrêté autrefois et remis ensuite en liberté, par un mouvement de générosité peu commun.

VI.

La grande préoccupation de Mme de Chevreuse était alors causée par l'état de son budget : elle ne cherchait donc qu'à améliorer ses affaires pécuniaires, comme si, sans s'occuper davantage de son retour en France, elle avait l'intention de s'installer définitivement en Angleterre. Toujours bien vue des souverains de Grande-Bretagne et de leur entourage, elle résidait alors pendant les chaleurs d'été auprès de la reine, à « Oteland » (Oatlands); elle feignait, cependant, encore de croire à la possibilité de son rappel.

Elle écrivit donc à Mme de Guéméné (1), à l'abbesse de Jouarre, Jeanne de Lorraine et à sa fille, Mlle de Luynes (2), ainsi qu'au lieutenant du roi à Tours, Georges Catinat, qui s'était montré fidèle à sa cause (3). Elle aurait voulu régler la question de l'entrée en religion de son enfant et s'opposait au projet de mariage, qui avait été fait pour elle avec Louis de Bretagne, marquis d'Avaugour (4), estimant bien préférable d'ê-

(1) Anne de Rohan, princesse de Guéméné.

(2) Anne-Marie d'Albert, demoiselle de Luynes, fille du premier lit, morte en 1646.

(3) Cet officier, de bonne foi d'ailleurs, l'avait aidée dans sa fuite. Voir sa déposition au président Jérôme Vignier. *Arch. des Aff. Etrang.*, France, Mém. et doc., t. 828, f. 104. — Voir pour les lettres de la duchesse, *Arch. des aff. Etrang.*, Angleterre, Corr., t. 47, f. 167-168 v°.

(4) Frère de la trop célèbre rivale de Mme de Chevreuse, Marie de Bretagne, duchesse de Montbazon.

tre débarrassée de la charge, que lui était la jeune fille, par le couvent, et trouvant tout naturel que Anne-Marie, se sacrifiant, consentit à ce que sa mère pût user de son bien. Elle ne cherchait pas à excuser son égoïsme, considérant que cette renonciation lui était nécessaire, pour lui permettre de subsister, à cause des grandes dépenses qu'elle devait soutenir et des dettes criardes qu'elle avait à payer. Elle priait aussi sa fille d'avancer ou de retarder sa profession, « selon qu'il sera nécessaire au nom de Mme sa mère, pour empescher que Mme de Montbazon ne profite de cet argent. » Cette spéculation ne pouvait pas donner de résultats immédiats. Aussi parvint-elle à régler momentanément ses affaires d'une autre manière, grâce à l'entremise d'un mari d'une de ses femmes de chambre, le nommé Regnault, et par la vente de « boutonnières de diamant », qui produisit douze mille livres.

Richelieu, sur ces entrefaites, prévenu de l'arrivée prochaine en Angleterre de son autre ennemie, la reine-mère, Marie de Médicis, (voyage auquel la duchesse avait contribué), s'efforça d'activer les négociations, pour empêcher la réunion des forces malfaisantes des deux femmes. Il envoya du Dorat à Londres, faisant prier à nouveau la duchesse d'être franche, ce qui devait permettre aux deux parties « de sortir de l'affaire dont il s'agit, sans desplaisir. » Puis le ministre annonçait au Roi l'arrivée de Marie de Médicis en Angleterre, et déclarait qu' « il y avoit grande apparence que Mme de Chevreuse et Montagu avoient trempé dans la négociation qui avoit présidé à ce voyage. » Il ne se trompait pas.

Cependant le lord, qui ne manquait pas de finesse, comprit que la duchesse ne devait pas repousser trop ouvertement les avances, qui lui étaient faites. Il alla trouver l'ambassadeur Bellièvre et lui soutint que, seule, l'exilée pouvait entretenir de bonnes relations entre le Cardinal et la Reine, encore ulcérée de l'échec de l'affaire du Val-de-Grâce et de l'humiliation qu'elle avait subie; par conséquent le ministre devait travailler à faire revenir la jeune femme en France. C'était là une manœuvre un peu trop facile. Richelieu ne s'y laissa pas prendre, et Chavigny répondit à l'ambassadeur, qui lui avait transmis cette extraordinaire conversation, que « Son Eminence n'avoit pas besoin des bons offices de Mme de Chevreuse »,

Montagu, non découragé, résolut d'aller lui-même en France et il conseilla à son amie d'avoir une attitude prudente, de ne plus paraître s'occuper d'affaires et de se méfier du diplomate français. Suivant ce conseil, l'intrigante affecta de se consacrer toute entière à la vie brillante de la Cour. En secret, elle s'adressait à Digby pour obtenir des renseignements et se faire envoyer des hardes et des coffrets sous le couvert de l'ambassade. A ce moment aussi elle travaillait à régler les deux questions importantes pour elle : l'entrée en religion de Mlle de Luynes et la vente des boutonnières de diamant. Enfin, elle reçut la visite de du Dorat, qui lui apportait les nouvelles propositions. L'abolition tant désirée était accordée.

Mais elle était résolue à ne pas l'accepter. Elle ne voulait pas non plus, d'autre part, rompre les rapports qu'elle avait eu tant de peine à renouer. Aussi, le 8 septembre, écrivit-elle à Richelieu une lettre d'un style volontairement obscur.

Sy je doutés de vos parolles, disait-elle, je n'an mériterois pas les effets; au contraire la liberté, qu'elles me font prendre asteure de vous représanter mes intérêts, me rant digne du soin qu'il vous plaist d'en prandre. Considérés, Monsieur, l'état, où je suis, très satisfaite d'un costé des assurances que me donnés de la continuation de v[os]tre amitié et fort affligée de l'autre des soubsons ou pour mieux dire des certitudes, que me dites avoir, d'une faute, que je n'ay jamais commise, laquelle, j'avoue, seroit accompagnée d'une autre, sy, l'ayent faite, je la niés, après les grâces que vous me procurés du Roy, en l'avouent. Je confesse, Monsieur, que ceci me mect en un tel embarras, que je ne voy aucun repos pour moy, dans ce rancontre, que, si vous ne vous estiez pas persuadé si certainement de la savoir, ou que je pusse avouer, ce serait un moïen d'acaumodement, mais, vous laissant emporter à une créance si ferme contre moy, qu'elle n'admet point de justifications, et ne me pouvant dire coupable, sans l'estre, j'ay recours à vous-mesme, Monsieur, vous supplient, par la calité d'amy, que v[os]tre générosité me promet, d'aviser un expédient, par lequel Sa Majesté puisse estre satisfaite et moy retourner en France avec sûreté, ne m'en pouvant imaginer aucun et me trouvant dans de grandes paines; comme je suis avec d'antières résolutions de vous servir, j'espère que vous trouverés bonne la franchise avec laquelle je vous supplie de m'en tirer.

Mais le ministre, alors très mécontent, ne dut pas répondre, et la duchesse, profitant de l'envoi en France de lord Henry Jermin, comte de Saint-Alban, revint à la charge le 19 septembre.

La reine de la Grande-Bretagne envoyant Monsieur Germain (1) temoigner à Leurs Majestéz le contentement qu'elle a de celuy que Dieu

(1) *Sic* pour Jermyn.

leur a donné par l'heureuse naissance de Monsieur le Daufin (1), je trouve ce soulagement, dans le malheur de n'oser dire à la Reine l'extrême joye que j'en ay, de vous en pouvoir parler; ainsy [je] m'en réjouis avec celuy, qui, après leurs Majestéz, en a le plus de satisfaction; et [je] vous asseures, Monsieur, que j'en aurois un très sensible, si vous me donniez autant de moyen de vous servir, que j'en ay de volonté.

Richelieu faisait toujours la sourde oreille. Il remerciait bien les souverains d'Angleterre de leurs compliments, mais persistait à se montrer peu satisfait de l'attitude des amis d'outre-mer de Mme de Chevreuse. Il s'efforçait d'empêcher le voyage à Paris de Montagu, qu'il trouvait d'esprit trop « subtil ».

La duchesse commençait à devenir inquiète. Elle écrivit à nouveau le 6 octobre :

Puisque vous ne vous lassés point de m'obliger, il est raisonnable que je me lasse de ne vous point servir, et qu'en vous remercient des bontés que me temoignés, je vous asseure du désir que j'ay de les mériter. Je n'ose plus... vous importuner de mes intérêts. M. du Dorat vous les representera si vous l'avés agréable, mais je ne me puis empescher de vous parler de ceus de mes filles, lesquelles ont tout perdu an la mort de feu Madame de Jouare (1) et sont demeurées dans de si bons sentiments pour la religion qu'il semble que Dieu veulent qu'elles luy servent. Ainsi... je vous demande avec elles le moïen qu'elles le facent en la mesme calité, laquelle qu'il vous plaira, que faisoit leur bonne tante dans la maison, où elles les a élevées, avec protestation que si je les en croiés indignes, je ne les désireray pas et ma résination entière, que je fais en cella pour elles et pour moy, n'ayent cette anbition pour elles, que par ce que je les en croy dignes, selun le raport qu'on m'en fait. En ce cas... je me croy bien forte et si raisonnable que [vous] ne nous refuserés la grace que nous vous demandons.

Richelieu, une fois passée sa mauvaise humeur, ne voulait pas non plus rester dans une attitude intransigeante. Il recourut à un nouveau compromis et fit à Boispilé une déclaration, de caractère officiel : il affirmait ne pas « mésestimer » Montagu et ne pas être mal impressionné par ses recommandations. Sur les autres points, il ne cédait pas, et ne voulait pas surtout que les filles de son ennemie restassent dans des abbayes près de Paris. A ce sujet il écrivit à Claude Bouthillier le 23 novembre :

Je n'estime pas que [ces demoiselles] viennent demeurer sy proche de Paris, comme en l'abbaye de S[ain]t-Anthoine; qui plus est, Madame de S[ain]t-Antoine y a un notable interest, en ce que, si des filles de cette qualité sont en cette maison, elle n'en sera plus la mais-

(1) Louis XIV, né à Saint-Germain le 5 octobre.
(2) Jeanne de Lorraine, abbesse de Jouarre, venait de mourir.

tresse, parce qu'elles sont capables de desbander quantité d'esprits (1), qui sont dans S[ain]t-Antoine (2) et d'y attirer une si grande quantité de visites, que ce seroient des processions continuelles.

Ainsi, dans les derniers jours de l'an de grâce 1638, les rapports entre les deux adversaires étaient ouvertement aigris. A Londres, Mme de Chevreuse se lançait avec plus d'ardeur que jamais dans les intrigues et les machinations, favorisant les ennemis du cardinal, entrant en relations suivies avec l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Vellada (3), et le ministre Olivarès (4), recommandant l'exilé, qui venait d'arriver pour fuir la colère du Roi, Bernard de Nogaret, duc de La Valette, au roi d'Angleterre, et plaidant auprès de tous pour la Reine-mère. Elle envoyait aussi en France son ardent ami, lord William Craft, que les ministres de Louis XIII ne voulurent pas arrêter, ni faire dépouiller de ses papiers, mais qu'ils se promirent de surveiller de près (5).

VII.

Le duc de Chevreuse et le Cardinal étaient aussi mécontents l'un que l'autre du résultat pitoyable auquel aboutissaient des négociations, qui duraient déjà depuis huit mois. Le mari de l'exilée était dans une position vraiment difficile : il voulut témoigner son zèle et essayer un nouvel effort, en envoyant derechef l'abbé du Dorat et Boispilé en Angleterre, et cela dès les

(1) Il s'agit, outre Mlle de Luynes, fille du premier lit, des trois enfants du second mariage : Anne-Marie, qui devint coadjutrice de Remiremont, puis abbesse de Pont-aux-Dames, « l'aimable » Charlotte, dite Mlle de Chevreuse, qui resta dans le siècle, manque épouser le prince de Conti, et fut aimée du cardinal de Retz, et enfin Henriette-Louise, religieuse à Montmartre, puis abbesse de Pont-aux-Dames et enfin de Jouarre.

(2) Marie Bouthillier. Voir *Gallia Christiana nova*, t. VII, col. 905.

(3) Antonio Davila y Toledo.

(4) Gaspar de Guzman, comte d'Olivarès.

(5) Lettre de Chavigny à Bellièvre du 31 décembre 1638, dans *Bibl. nat.*, ms. fr. 15915, f. 240. « Vous avez bien fait de nous avertir du voyage, que Craft doit faire par deçà ; on ne juge pas à propos de le dévaliser en chemin; on se contentera de l'observer pendant qu'il sera icy. » Craft était, en effet, bien espionné. Bellièvre à Londres, défaisait les paquets, adressés à Mme de Chevreuse, pour voir s'il y avait quelque chose pour lui (24 mars 1639 ; *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, Corr., t. 47, f. 423). Une fois à Paris, le seigneur alla voir Chavigny pour lui affirmer qu'il n'était venu que pour se divertir. Son interlocuteur ne fut pas dupe et continua à le faire suivre (*Bibl. nat.*, franç. 15915, f. 272).

premiers jours de 1639. Il s'adressa à Richelieu, pour obtenir des passeports pour ses émissaires. Le ministre accepta volontiers de favoriser cette tentative et il avertit la duchesse du départ des deux ambassadeurs « qui l'alloient trouver dans l'intention de la servir et la faire plus penser à elle-même qu'elle n'avoit jamais fait ». Il profitait aussi de l'occasion qui lui était offerte pour s'engager à répondre lui-même de la conduite future de la duchesse, si celle-ci voulait s'engager à être raisonnable.

Il était grand temps d'essayer de réagir. Mme de Chevreuse, de complicité avec MM. de La Valette et de La Vieuville, s'engageait plus que jamais dans les intrigues que tramaient les Espagnols en Angleterre. Elle affecta cependant d'être satisfaite de l'annonce de l'arrivée des ambassadeurs du duc, y trouvant « un grand tesmoignage de l'amitié de M. son mari ». Elle écrivit dans ce sens au Cardinal. Mais si elle accueillit aimablement les négociateurs, elle ne se rendit pas à leurs promesses : elle trouvait que les « sûretés », qui lui étaient proposées, n'étaient pas suffisantes : les soupçons, que le Cardinal affirmait avoir de ses relations avec le duc de Lorraine l'empêchaient de revenir, assurait-elle. Boispilé dût alors retourner en France chercher de nouvelles assurances. Cet intermédiaire mit beaucoup de zèle dans sa mission; il pressa son voyage et activa ses démarches. Dès les premiers jours de février, il avait les documents nécessaires. Le 9, le ministre lui faisait délivrer un projet de « lettres d'abolition », que le Roi consentait à accorder. L'intermédiaire ne devait d'ailleurs délivrer l'acte à la duchesse que lorsque celle-ci aurait reconnu, par écrit, les négociations, qu'elle avait eues avec le duc de Lorraine, pendant son séjour à Tours, pour le faire rester dans le service du roi d'Espagne. Le texte proposé était assez explicite, et conçu selon la formule habituelle de la Chancellerie. Il était dit que Louis XIII « par son inclination à la clémence, plutôt qu'à la sévérité, voulait en départir un effet particulier à la duchesse de Chevreuse pour sa sortie hors de ce royaume contre l'ordre et le commandement exprès, qu'elle avait de demeurer à Tours et sa fuite et séjour en païs ennemys, après qu'elle a protesté se sentir coupable d'aultres faultes ou choses communes contre l'obéis-

sance et la fidélité deue au souverain »; le roi pardonnait donc « remettait, quittait et abolissait... touts les manquements ainsi faits ».

Ces lettres, qui étaient de la formule la plus large et solennelle, accordaient à la fugitive les assurances les plus nettes qu'elle pouvait exiger, pour retourner en toute tranquillité en France. Mais elles l'obligeaient aussi à un aveu définitif. C'est sur ce point délicat qu'allaient s'élever de nouvelles difficultés.

Boispilé revint avec rapidité, et très joyeux, auprès de la jeune femme. Arrivé à Londres le samedi 19 février, il rejoignit du Dorat, et dès le lendemain, tous deux allèrent trouver l'intéressée dans la matinée. Ils lui firent voir qu' « elle étoit plus heureuse que sage » et que la bonté de Richelieu était surprenante, ce qui était vrai. La duchesse témoigna aussi sa satisfaction, affirmant sa reconnaissance, mais elle ne voulut s'engager en rien. Le soir, elle fit demander une copie de « l'abolition ». Du Dorat lui fit porter l'original, qu'elle garda jusqu'au 22. Elle communiqua le texte à Montagu, puis, au cours de nouvelles entrevues avec les négociateurs, prétendit ne donner de reprise que lorsque Lord Jermyn serait parti pour Paris, en emportant ses lettres. Elle fit alors d'autres objections : elle était mécontente, parce que le séjour à Angers lui était imposé. Elle voulait pouvoir résider à Dampierre et même venir à Paris au besoin, pour régler ses affaires.

L'affaire n'avançait donc pas. Les ambassadeurs déconfits ne savaient comment s'excuser auprès de ceux qui les avaient envoyés. L'abbé attribuait l'attitude rétive de Mme de Chevreuse à « la quantité d'avis qu'on lui donne, de tous costés, qu'elle ne peut revenir sans se perdre »; elle était, ajoute Boispilé, « conseillée à l'anglaise ». C'était ces racontars d'étrangers mal intentionnés qui avaient empêché la réussite de la mission. Malgré tout, l'intendant avait ou affectait d'avoir espoir. « Nous voicy à fondre la cloche », écrivait-il d'un style imagé, et il attendait philosophiquement la décision finale, d'autant qu'il n'était pas fait d'allusion directe dans l'acte aux négociations lorraines, et que la duchesse avait affirmé à plusieurs reprises qu'elle était entièrement rassurée par les affirmations qui lui étaient données.

En définitive, les envoyés demandaient que, pour la question de la résidence, l'on accordât de nouvelles satisfactions à l'exigeante réclameuse. L'attitude expectante de Mme de Chevreuse les avait trompés : en réalité, les idées de la duchesse étaient bien arrêtées, et elle avait un plan très net : elle ne voulait pas revenir. D'autre part, elle ne voulait pas avoir l'air de céder aux influences de ceux qui l'entouraient, et s'attirer la responsabilité de la rupture, pour pouvoir se donner le beau rôle plus tard. Elle joua les deux émissaires avec d'autant plus de facilité qu'ils n'étaient ni l'un ni l'autre de fins diplomates.

VIII.

La duchesse voulut donc expliquer sa conduite. Le 23 février, elle écrivit à Richelieu et lui donnait les motifs qui entraînaient son refus; elle protestait contre l'allusion à ses relations avec le prince lorrain et affirmait qu'elle était innocente. Elle réclamait aussi contre le fait de son exil à Angers et au Verger (1) et voulait pouvoir résider à Dampierre. Tout en reconnaissant le malheur qui la forçait à ne pas accepter la grâce, qui lui était faite, elle réclamait une abolition complète « qui ne la noircirait pas éternellement ». Elle espérait que Richelieu admettrait ses revendications et voudrait bien encore lui témoigner ses faveurs.

Les négociations paraissaient donc à présent inutiles et auraient dû logiquement être interrompues. En réalité, par ses nouvelles revendications, Mme de Chevreuse gagnait du temps; c'était, avant tout, ce qu'elle voulait.

Ses adversaires tombèrent dans le piège. Boispilé et l'abbé continuèrent à parlementer, sans se douter, semble-t-il, qu'ils perdaient complètement leur temps et se couvraient de ridicule. Naturellement les conférences ne donnaient aucun résultat. Mme de Chevreuse ne voulait pas rédiger la « reconnaissance » qui lui était demandée. Boispilé dût reconnaître que ni

---

(1) Cousin, *op. cit.*, p. 77. Le château du Verger ,qui appartenait à la maison de Rohan était situé dans la commune de Seiches (Maine-et-Loire) : il avait été construit pour Pierre de Rohan, maréchal de Gié, par l'architecte Colin Biard et fut démoli en 1783. Cf. C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, 1878, in-8, p. 684.

lui ni son compagnon n'étaient écoutés et que la jeune femme « se laissait divertir de prendre créance aux bonnes paroles », mais subissait les influences des Anglais et de Charles de La Vieuville, l'ancien surintendant et favori de Louis XIII, qui, disgracié, conspirait contre le ministre. Tous ces brouillons, qui avaient « beaucoup d'intérêts et peu de jugement » dictaient sa conduite à la duchesse. Finalement la jeune femme demanda un délai de quinze jours, pour prendre une décision; les négociateurs le lui accordèrent sans discuter.

Le 24 février, une nouvelle conversation eut lieu : elle ne dura pas moins de cinq heures; l'abbé du Dorat qui trouvait l'esprit de son interlocutrice fort agité et pressé « par les nécessités et la crainte de la perte de sa liberté », écouta avec patience les explications qui étaient fournies. Mme de Chevreuse prétendait n'avoir reçu aucun subside de la cour d'Angleterre (ce qui était peut-être vrai); elle ne voyait guère le roi Charles, à ce moment, et affirmait, une fois de plus, qu'elle n'avait d'espoir qu'en Richelieu. Elle remerciait d'ailleurs le ministre par une petite lettre, toute pleine d'expressions de reconnaissance.

Les deux émissaires, en attendant la fin de la quinzaine de grâce, qu'ils avaient accordée, continuaient à la voir et à essayer de la persuader, en répétant les mêmes arguments. L'abbé l'engageait à reconnaître ses négociations avec la Lorraine. Mais Mme de Chevreuse ne répondait rien à cette invite, bien qu'elle eût avoué quelques jours auparavant qu'elle avait reçu des lettres du duc, qui lui conseillaient de faire son « accommodement » avec le gouvernement français. Mais d'autre part l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Vellada, qui ne venait plus chez elle, non plus que son secrétaire, effrayé de l'annonce de sa prochaine rentrée en France, eut un long entretien avec elle et réagit sur son esprit volage. De plus tout conspirait pour retenir l'exilée. La reine d'Angleterre était au mieux avec elle et venait même de lui donner une haquenée.

La négociation continua à traîner; « les pauvres messagers » qui se mouraient d'ennui, ne purent plus envoyer en France que de petites nouvelles sans grand intérêt.

Richelieu ne perdit pas encore patience. Il fit rectifier le texte des lettres d'abolition dans le sens réclamé. Il envoya ce nou-

veau document à Boispilé, et prévint en même temps Mme de Chevreuse et l'abbé du Dorat.

Tout en prouvant ainsi ses bonnes dispositions et en se défendant des reproches qui lui étaient adressés, il ne voulait pas passer pour dupe. « En ce qui concerne Mme de Chevreuse, écrivait-il à l'abbé, j'ai gardé le secret et de confesseur et de médecin, en diverses choses qui lui sont assés importantes, et dont j'ai la preuve entre les mains. » Il tenait à faire dire à la fugitive que la clef de certaines correspondances chiffrées avait été trouvée et que les preuves d'actes répréhensibles de sa part étaient positives, notamment pour son rôle dans l'affaire Châteauneuf. Il voulait bien servir la duchesse mais il devait tout au Roi et à l'Etat, et ne pouvait donc que faire accorder un pardon pur et simple. Quant aux difficultés relatives à la résidence, il ne les comprenait pas, car « auparavant qu'elle fit la promenade, qu'elle fait depuis un an, Tours était sa résidence. Il n'y avait rien de surprenant à ce que l'on exigeât qu'elle restât à Angers; et même il aurait été excessif qu'on augmentât les grâces, à mesure que grandissaient les fautes. » Malgré tout, le ministre, pour prouver sa bonne volonté, autorisait le séjour à Dampierre pour une semaine au plus et promettait même qu'il accepterait, au besoin, une autre résidence que celle d'Angers ou du Verger. Il affirmait de plus (en cela, était-il très sincère?) qu'il avait une réelle sympathie pour la coupable et ne voulait pas la décourager : « le temps et sa bonne conduite pourraient lui donner tout le contentement qu'elle désirait. »

Malgré tout, l'attitude de la duchesse ne changea pas, et la négociation devenait absolument inutile. Les envoyés, voyant que leur mission « ne rapporterait aucun fruit », ne cherchèrent plus qu'à se justifier. L'abbé, malade et excédé, accusa alors nettement le caractère de l'intrigante, dont « l'esprit était invincible dans son opiniâtreté et dont l'extravagance et l'ingratitude n'étaient comparables à nulle autre ». Il avait fini par s'apercevoir du parti-pris. « Si on avoit offert à Madame l'hôtel de Chevreuse à Paris (1), elle n'aurait pas accepté », et il conclut ra-

(1) Cet hôtel était situé dans le quartier élégant, rue Saint-Thomas du Louvre, près de l'hôtel de Rambouillet, non loin du Louvre, des Tuileries et du Palais-Cardinal (Palais-Royal).

geusement : « C'est la femme, à laquelle je me fierai la dernière. »

Boispilé raconta aussi à Chavigny cette dernière désillusion (1). Il avait fidèlement rempli son ambassade. Aussitôt reçu le texte du nouvel acte de pardon, il l'avait apporté vers le soir, sur les vingt et une heures, à la duchesse et lui avait aussi remis les lettres de Richelieu et de Chavigny. La véritable conférence et discussion n'eut lieu que le lendemain matin, et l'abbé y assista. Mme de Chevreuse ne trouva rien de plausible à objecter pour résister davantage; elle conclut cependant qu'elle n'avait pas obtenu ce qu'elle demandait et qu'elle ne partirait pas. Les deux émissaires protestèrent de toutes leurs forces et adressèrent à l'obstinée des reproches si « sanglants » qu'elle en fût froissée et leur donna ordre de se retirer, en se moquant d'eux, et en leur déclarant qu'il n'y avait pas de rhétorique capable de la persuader. Aux réunions, qui suivirent, il n'y eut pas d'autre résultat et les deux vaincus se résolurent à quitter Londres le 27. Malgré sa déconvenue, l'intendant excusait la duchesse, par une habitude de respect, dont il ne se pouvait défaire. « C'est une pauvre dame bien malheureuse et d'une humeur bien contraire à son bien et ennemye de soy-mesme ! » Elle finissait, d'après lui, par ne plus savoir ce qu'elle voulait, si bien que le bonhomme ne voyait plus qu'un remède, c'était de « supplyer Dieu d'avoir pitié d'elle ».

Des conférences eurent encore lieu les 25 et 26 mars. Mme de Chevreuse ne voulait pas rompre définitivement les ponts. Elle affirma donc à nouveau qu'elle avait l'intention de revenir, mais qu'auparavant il fallait que les deux négociateurs aillent entretenir Richelieu de ses nouvelles revendications. Puis elle écrivit au ministre et à Chavigny, pour les remercier, répétant qu'elle n'était pas « indigne de leurs grâces » mais qu'elle ne pouvait pas se soumettre aux conditions qui lui étaient proposées. Elle s'adressait aussi à son mari, en qui elle avait grande confiance, disait-elle; elle lui faisait part de ses craintes et affirmait qu'elle « faisait pitié ».

---

(1) Lettre du 24 mars. *Arch. des Aff. Etrang.*, Angleterre, Corr., t. 47, f. 420.

IX

La nouvelle du refus parvint à la Cour.

Chavigny, dès le 1er avril, signalait le fait à Bellièvre sans le commenter.

Richelieu, qui ne fut pas surpris d'ailleurs de cette conclusion, accueillit sans rancune les deux envoyés lors de leur retour. Il écouta même d'une oreille attentive les doléances, qu'ils apportèrent et accepta qu'ils se portassent garants des remords de la duchesse : ainsi donna-t-il à nouveau les assurances demandées. Mais, par contre, dès le 18 du mois, il fit signer à Boispilé et à l'abbé une déclaration explicite par laquelle l'exilée s'engageait à n'avoir en France aucune relation avec des étrangers et ne pas venir à Paris, pour quelque motif que ce fût. Boispilé fut donc bientôt prêt à repartir pour porter ces nouvelles propositions qui semblaient devoir réussir d'autant plus qu'il devait aussi remettre une lettre tout à fait rassurante du ministre, puisqu'elle accordait même le séjour à Dampierre.

Mais il ne réussit pas plus que dans les autres tentatives. La duchesse se confondit à nouveau en remerciements qu'elle envoya à Richelieu, à Du Dorat et à Chavigny. Mais elle refusa très catégoriquement de s'embarquer.

L'intendant eut donc encore à expliquer un échec. Il était arrivé le 19 avril à Londres « bien las et fatigué »; il avait été remettre aussitôt à Mme de Chevreuse la lettre de Richelieu. La jeune femme s'était montrée très satisfaite, car « ces trois lignes ont plus de force que toutes les abolitions en cire verte (1) ». Malheureusement les mauvaises influences, que subissait l'exilée, avaient encore agi : la duchesse avait reçu une lettre anonyme (2), qui déclarait qu'elle ne serait pas en sûreté en France. De plus la question fort pressante de ses dettes la retenait à Londres; enfin elle ne pouvait quitter l'Angleterre qu'après la

(1) Les lettres d'abolition étaient expédiées sous la forme la plus solennelle des grandes lettres patentes, datées du mois et scellées du grand sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte. Voir A. Giry, *Manuel de diplomatique*, 1894, in-8, p. 777.

(2) Ne serait-ce pas un des amis anglais de la duchesse qui résidait en France, Digby ou Craft, ou bien le duc de Lorraine, qui devait récidiver peu après ?

Quasimodo, qui tombait cette année-là le premier mai. Boispilé essaya alors de raisonner l'entêtée; il finit par voir la fameuse lettre, qui l'avait retenue. Il en reconnut l'écrivain, mais ne le nomma pas. Il réfuta aisément les affirmations de cette missive, et proposa d'en référer à Richelieu, à qui il offrit d'envoyer une copie de ce texte (1).

Mme de Chevreuse accepta, mais elle posa alors nettement la question financière; elle devait alors douze mille livres, et ne pouvait revenir qu'après le règlement de ses dettes; elle comptait d'ailleurs sur le ministre pour l'aider en cette conjoncture. Le zélé intendant envoya alors en France un de ses serviteurs pour porter au cardinal le texte de la lettre et le libellé des nouvelles demandes. Puis, infatigable, il continua à négocier en attendant le retour de celui, qui, espérait-il, apporterait enfin le rameau d'olivier.

Le 5 mai, il écrivit à l'abbé du Dorat, en insistant à nouveau sur la demande de « subvention ». La duchesse était, disait-il, dans une telle situation qu'elle songeait à mettre ses bijoux en gage! Elle avait refusé d'accepter des dons pécuniaires des souverains d'Angleterre et avait recouru à des prêts onéreux qui étaient à l'échéance et dont la restitution s'imposait. « Il fallait crever ou rendre », ajoutait avec énergie Boispilé, qui s'était occupé de cette affaire et avait même voulu régler certaines det-

(1) Voici ce singulier document, d'après Boispilé (*Bibl. nat.*, ms. fr. 9354, f. 347 (anc. 85); n. a. fr. 4334, f. 36 v°; fr. 17556, f. 31. Cousin, *op. cit.*, 1re éd., p. 319).

« Copie de la lettre anonyme écrite à Mme de Chevreuse, pour l'empêcher de revenir en France. — Il ne fauldroit pas estre ce que je suis pour manquer de vous dire que, si vous aymés 25 (Mme de Chevreuse), vous empesc[her]és sa perte, qui est indubitable en [un rectangle] (France), où l'on ne veult 25 (Madame de Chevreuse) que pour sa ruyne. Ceci n'est pas une opinion, mais une science assurée qu'il n'y a autre remède qu'à suivre ces advis, pour guarantir 25 (Mme de Chevreuse), dont bj (le Cardinal) a dict affirmativement trop de mal, touchant 33 (Espagne) et trop d'intelligence avecq 42 (M. de Lorraine), pour n'en plus rien dire à l'advenir. Enfin il n'y a que passiance pour 25 (Madame de Chevreuse) par cette heure, ou perdition seure et regret pour 54. »

On lit au bas : « Je croy que 25 faict Madame de Chevreuse ; [rectangle], France; bj. Son Eminence; je ne scay ce que veult dire 33 si ce n'est Espagne; pour 42, je croy que c'est M. de L.... Pour 54, je croy que c'est celuy qui escrit l'avis. »

Le texte du ms. fr. 17556, donne les lectures « Espagne » pour 33, et « Lorraine » pour 42.

tes, particulièrement criardes. Mais Mme de Chevreuse n'avait pas admis cette offre de service. Elle ne voulait pas devenir débitrice d'un domestique de son mari, et avait, de plus, l'intention de payer tout d'un seul coup. Pour obtenir l'importante somme, elle ne voyait qu'un moyen : celui de recourir à la générosité de son ennemi. Elle affectait d'être sûre de cette aide, elle avait d'ailleurs l'impudence d'affirmer à nouveau qu'elle reviendrait bientôt, — après le règlement de cette question, — et faisait déjà demander des ordres pour sa réception à Dieppe et à Rouen (1) !

Richelieu, qui ne voulait pas faire échouer cette négociation si difficile pour quelques gros sous, céda, si importante que fût la somme. Il attendit le retour de Boispilé en France, et le 19 mai, remit à ce fidèle serviteur et à l'abbé du Dorat dix-huit mille francs, destinés à payer toutes les dettes de la dépensière.

X.

Cette générosité permit à Mme de Chevreuse sinon d'équilibrer son budget, tout au moins de pouvoir continuer son train habituel de vie. Ce fût là le seul résultat obtenu, car l'habile entêtée refusa à nouveau de tenir ses engagements et de revenir. Et pourtant elle avait d'abord feint de vouloir remplir sa promesse.

Les préparatifs de son départ furent poussés avec activité, une fois que Boispilé eût apporté la somme désirée : la jeune femme mit ses affaires en ordre, puis comme elle devait s'embarquer le 20 juin, elle alla faire sa visite d'adieu à la reine d'Angleterre et écrivit au roi Charles; elle s'occupait des moindres détails de son voyage, notamment de sa « route » en France, à partir de Dieppe. Malheureusement, elle devait plus qu'elle ne croyait, « ayant vécu toute cette année d'emprunt et ayant donné ses pierreries en gage ».

Et puis, un autre empêchement plus grave allait encore différer la solution. Elle reçut, en effet, une lettre de Charles, duc

(1) Le même jour deux lettres étaient adressées à M. de Chevreuse par sa femme et par Boispilé, pour insister sur cette question d'argent, pour laquelle le duc, fort mal en point dans ses affaires, ne pouvait rien d'ailleurs.

de Lorraine, datée du 20 mai, qui l'engageait, de même que la missive anonyme antérieure, à se méfier du Cardinal : ce ministre, écrivait le duc, offrait « toutes choses imaginables à l'exilée, pour l'obliger à retourner en France », mais « il ne craindrait pas de la saisir et de la faire périr malheureusement ». M. de Lorraine s'empressait donc de prévenir son amie, pour éviter ce malheur « trop cruel à toute la terre », et qui devait être particulièrement insupportable à lui-même. Ne pouvant donner par écrit toutes les précisions, il envoyait pour la renseigner un de ses gentilshommes, Henri de Livron, marquis de Ville. Dès lors, la duchesse « dont le pauvre esprit, suivant Boispilé, travaillait tant que c'estoit un spectacle pitoyable », eût un bon prétexte pour continuer la tactique adoptée : elle ne voulut plus partir avant d'avoir vu l'envoyé lorrain, pour recevoir les éclaircissements nécessaires. L'arrivée de lord Digby qui venait de Paris ne fit que la confirmer dans sa résolution.

Boispilé n'avait qu'à se soumettre et à attendre. Il attendit. Mais il s'efforça encore — tant il avait une bonne âme ! — de rendre des services. Il copia la lettre du duc Charles, l'envoya à Richelieu et pria celui-ci de rassurer l'esprit inquiet de sa maîtresse.

Le ministre était excédé de tous ces retards : il laissa voir sa mauvaise humeur, d'ailleurs justifiée, devant l'intolérable parti-pris et se contenta d'écrire un mot, très bref, à son correspondant, en affirmant simplement que « l'on inquiétait à tort Mme de Chevreuse, et qu'elle n'avait rien à craindre en France ».

Boispilé revint à la charge : il tenait le cardinal au courant de toutes les péripéties. Par un fâcheux contre-temps, le voyage du marquis de Ville avait été retardé; malade, ce seigneur avait dû prolonger son séjour à Bruxelles. La duchesse, feignant de s'essayer à dominer ses craintes et à croire à sa complète sûreté, parlait cependant quelquefois de son prochain départ. Mais les dires du duc la troublaient : « il y a du retardement dans son esprit », écrivait l'intendant. De plus le navire de guerre, que les souverains d'Angleterre lui avaient promis pour son voyage ne pouvait être prêt que dans douze ou quinze jours, soit vers le 21 ou le 24.

Boispilé conseillait de prendre un simple transport marchand, mais l'ambassadeur d'Espagne estimait que c'était un moyen dangereux : les corsaires de Dunkerque pouvaient arrêter un vaisseau sans défense, et s'emparer des voyageurs. Devant des opinions si opposées, Mme de Chevreuse affectait de ne savoir ni pouvoir se décider, et le naïf intermédiaire croyait, le pauvre, finir par la convaincre! En attendant, il demandait encore quélque patience à Richelieu.

M. de Ville ne venait toujours pas; mais son arrivée était attendue d'un moment à l'autre : ce gentilhomme était retardé alors par le mauvais temps. Le 23 juin, il n'était pas encore là. Et pendant ce retard, la duchesse semblait de moins en moins disposée à se fier à Boispilé et à partir.

Richelieu, furieux, s'en prit aux négociateurs. Du Dorat se crût alors obligé de se défendre et d'affirmer sa bonne foi.

Quant à Chavigny, il témoigna hautement sa réprobation de la conduite de la jeune femme, déclarant qu'elle donnait lieu à tous les soupçons; son affirmation était plausible, car les relations de l'exilée avec l'ambassadeur d'Espagne avaient lieu au grand jour.

XI.

M. de Ville arriva enfin à Londres le 3 août, avec un retard d'un mois et demi à deux mois. Boispilé prévint aussitôt Pierre Cherré, le secrétaire du Cardinal, puis six jours après il écrivit au ministre lui-même, après avoir assisté aux entretiens de la duchesse et du gentilhomme lorrain, pendant le rapide séjour de celui-ci. Il contesta les dires de l'émissaire du duc, qui parlait toujours, du reste en sa présence, avec respect de Richelieu, et pria Boispilé de rapporter à celui-ci les conversations qu'il avait eues avec lui.

La déclaration, que fit Ville, était cependant grave au premier abord : en réalité, c'était un ramassis de racontars. Renseigné par un nommé Lange, il assurait que Mme de Chevreuse était perdue, si elle remettait le pied en France, car le Cardinal était toujours mal content de ses relations avec la Lorraine. D'après la même source, Chavigny aurait même dit que si l'amie de la reine revenait, « on la ferait bien parler français ». C'était

pourquoi M. de Ville faisait tous ses efforts pour empêcher un retour si périlleux. Ces déclarations avaient d'autant moins de portée que Boispilé, qui avait été voir l'auteur des dires rapportés, le nommé Lange, trouvait que ses déclarations ne correspondaient pas à celles que lui prêtait le marquis.

Au fond, l'exilée ne s'attachait pas trop aux affirmations du Lorrain, mais elle trouvait là le fin prétexte, toujours cherché, et l'exploita sans aucun scrupule. Elle fit demander par Boispilé une nouvelle lettre du ministre, pour régler définitivement la vieille question des relations avec le duc Charles, durant son séjour à Tours; elle en profitait pour demander un nouveau texte des lettres d'abolition, conçu en termes tout à fait généreux et qui lui permettrait de résider à Dampierre. Au dernier moment, elle comprit qu'elle exagérait et essaya d'expliquer sa conduite, proposant au ministre de lui fournir tous les « éclaircissements » possibles, puisqu'elle avait toute confiance en sa justice.

Cette fois, la réponse fut lente à venir. Richelieu, à bout de patience, faisait donner des ordres de surveillance très stricte à l'ambassadeur Bellièvre; puis il écrivit une lettre fort sèche à l'intéressée. Le roi, lui disait-il, trouvait fort étrange son attitude et son refus de revenir, puisqu'elle avait obtenu son « abolition », et dans les termes mêmes qu'elle réclamait; maintenant le ministre refusait d'accorder un nouvel acte : « il ne peut y avoir de plus grand pardon que celui qui a esté accordé. » Cependant, daignant la tranquilliser, Richelieu affirmait une fois de plus qu'elle n'avait rien à craindre et qu'il n'avait pas l'intention de l'inquiéter pour les négociations passées.

Les amis de Mme de Chevreuse tentèrent encore un effort. L'abbé du Dorat, sans crainte d'offenser sa correspondante, écrivit, en même temps que le Cardinal, à Londres. Il engageait la jeune femme « à remplir le devoir d'une dame d'honneur ». Il se montrait surpris des intrigues que nouait l'exilée, pour faire aboutir le projet de mariage, qui aurait réuni les maisons d'Angleterre et d'Espagne, projet qui portait la plus grave atteinte à la politique française. Toute cette intrigue, avouait du Dorat, était menée par des personnes « plus fines et moins innocentes que lui »; elle était un vrai « péché ». Il refusait d'y croire et,

selon lui, « celui qui seroit responsable d'un tel acte feroit bien de mourir hors de son pays ».

Aussi s'adressa-t-il aussi à Boispilé, pour hâter, s'il était possible, le dénouement et activer le fameux retour « sans plus souffrir de retardement ». Cette attitude assez cassante déplut à la duchesse : elle n'écrivit plus à l'abbé.

De son côté, M. de Chevreuse était aussi excédé de ces continuelles remises. Il s'en prit à la reine Anne, l'accusant d'empêcher sa femme de revenir. La souveraine « toute bonne » aurait répondu qu'elle souhaitait revoir son ex-amie, mais que cependant, elle ne lui conseillait pas d'essayer l'aventure (1). Le duc crut que cette attitude était un résultat des conversations de Du Dorat, mais la reine disculpa l'abbé.

En attendant, le mari de l'exilée, toujours préoccupé de sa situation financière, écrivait des lettres fort humbles au ministre. Dans l'une, il consentait à ce que son créancier Prou (2) pût saisir les arrérages de sa pension, et dans l'autre, se plaignant douloureusement de l'attitude de sa femme, il demandait la permission d'aller chercher lui-même la récalcitrante :

Je sçay ce que je dois à vostre Éminanse et que la supplication très humble, que j'ay à luy faire par ses lignes, méritte bien que ie l'aille, trouver. Mais, en cette occasion, à cause de mon incommodité, i'ay creu qu'elle me pardonnerét et trouverét meilleur que je la (sic) fasse de cette sorte. Agréés donc, s'il vous plaict, Monsieur, que je vous entretienne du désespoir, où je suis de voir des longueurs que ma femme apporte à son retour et à venir jouir des grasses et bontés, que le Roy luy a accordées, dont elle et moy nous vous en avons, Monsieur, l'entière obligation. Apprès, doncques, avoir considéré tant de peinnes et importunité, rendues à Vostre Éminense, promesses et remyses qu'elle a faittes de venir qu'elle n'a point [exécutées], nonobstant les conversation[s que] je luy en ay faittes de mon [costé], et voyant qu'elle demande [encore] présentemant du dellay de d[eux mois], considérant que Vostre Éminanse [m'a] tousiours faict l'honneur de me [vouloir] du bien, je me suis résollu de la s[upplier] très humblement et coniurer d'op[tenir] permission du Roy, pour moy de l'[aller] quérir en Engleterre, avec les assurances de l'honneur des bonnes grasses de Sa Magisté et les vostres, Monsieur. Si cette grasse m'est accordée, vous me ferés, s'il vous plaict, l'honneur de me favre scavoir, affin que j'aille ressevoir les commandemans et les ordres nésséssayres, comme je me devray comporter en se desseing, affin qu'il réussisse, et

(1) Cousin voit là un conseil détourné d'Anne d'Autriche. Il se peut que ce soit aussi une indication de la reine à son ancienne amie, pour qu'elle n'ait plus à compter sur son intervention.

(2) Il s'agit probablement d'un des deux hommes d'affaire, pourvoyeurs de Richelieu et du duc de Chevreuse, Jean ou René Pérou, Péron ou Prou.

auquel mon principal but est le service du Roy, et par se moyen aussy de sortir de tant de misères et d'inquiétudes, dont je suis accablé, et dont, Monsieur, vous pouvés avoir connaissance par les importunités [dont] je vous ay rendues [compte et] que [vous] ferés sesser, s'il vous plaict, quelque jour.

Cependant, Mme de Chevreuse répondit, avec assez de rapidité, au ministre, le 16 septembre. Elle reconnaissait qu'elle avait eu souvent à le remercier et qu'elle croyait à sa bonne volonté envers elle-même; mais les rapports qui lui avaient été faits, lui avaient causé de telles appréhensions qu'elle était incapable de les surmonter, et, malgré son ardent désir, ne pouvait se décider à revenir. C'était de sa part une faiblesse : elle le reconnaissait; elle en demandait même pardon. Puis elle concluait, par un de ces retours fantasques, qui lui étaient habituels, en déclarant qu'elle se hâterait autant que possible, pour mettre fin à une situation aussi singulière et retourner dans sa patrie (1).

XII.

Dès lors la négociation semblait devoir être rompue. Eh bien, ce qui semble fort illogique, les intermédiaires ne perdirent pas toute confiance! L'abbé du Dorat conservait un petit « rayon d'espoir », puisque Boispilé restait à Londres. Il croyait donc à l'influence de ce dernier! Malheureusement selon lui l'intendant était faible; il avait de bonnes intentions « mais se laissait piper au chant des sirènes ».

D'ailleurs ce serviteur prudent avait gardé une petite partie de l'argent envoyé par Richelieu, sur la demande expresse de la duchesse, qui voulait conserver cette somme pour son voyage et son séjour en France. Cet esprit d'économie était assez déconcertant.

Du Dorat, de plus, trouvait « ridicule » les motifs allégués par Mme de Chevreuse pour retarder son départ. Elle ne voulait revenir en effet que lorsque Louis XIII et Richelieu résideraient à Paris, parce que, sans cela, on l'accuserait de voir la reine à Saint-Germain! Son autre grande raison, la nécessité

(1) Cette lettre, conservée dans la collection d'H. Fatio, a passé en vente à Paris, en janvier 1932. Voir le *Catalogue de la vente des autographes Fatio*, 1932, in-8, p. 134, n° 128.

d'avoir « du loisir pour reposer son esprit », n'avait non plus aucun sérieux. « Cet esprit, s'écriait plaisamment l'abbé, devrait bien se mettre à la diète : il est en danger de s'évaporer! » En effet, la conduite de la duchesse démentait trop ses paroles, pour qu'on pût s'attacher vraiment à démêler ses véritables penchants : elle se prétendait disposée au retour et même l'assurait par un serment terrible « si exécrable » que le bon du Dorat n'osait en rapporter les termes, et qu'il croyait que la jeune femme avait dû apprendre cette impiété en Espagne « des formalités des anciens Granadins (1) ».

Boispilé confirma les mêmes faits. Puis il rentra en France, en ramenant le domestique de la duchesse, Renault, qui devait revenir, à cause de la succession d'un de ses parents, commis de l'homme d'affaires Prou.

Avec ce départ, la longue négociation arrivait à sa fin. L'intrigante jeta alors le masque. Le 16 novembre, elle écrivit à son mari, dont elle craignait la venue, en lui accusant réception de ses lettres. Elle lui affirmait que, malgré son grand désir de retour, « elle avait trop de périls à courir » pour regagner alors la France. Pour le moment elle devait se contenter « de chercher le bon chemin, en le demandant tous les jours à Dieu », et d'autant plus qu' « elle avait appris de graves choses, dont elle ne pouvait s'expliquer clairement ». Dès qu'elle pourrait se hasarder, elle ne perdrait pas un quart d'heure et hâterait son « partement » (2).

Tous ces beaux raisonnements ne semblent pas avoir convaincu le duc, qui se montra fort irrité de ce qu'elle avait l'air de le fuir, « comme si elle craignoit des violences », et qui lui conseilla de ne pas écouter les directives des « pernicieux et des meschans ». Il lui accorda pourtant un délai : il resterait

(1) Que viennent faire les Maures en cette affaire ? Mais le fait est singulier et mérite d'être noté. Mme de Chevreuse semble bien avoir été un esprit assez libre. Elle se livrait aussi à des excentricités qui scandalisaient les spectateurs : les Anglais, lors de son premier séjour, avaient été choqués, parce qu'elle avait traversé plusieurs fois la Tamise à la nage : Miss Srickland. *Queens of England*, t. IV, p. 161.

(2) Elle écrivit les mêmes choses à du Dorat parlant de « ses soupçons » et de « ses appréhensions raisonnables. » Elle ne voyait pas de solution à la situation : « Dieu sçait quand il m'en tirera ! » *Bibl. nat.*, ms. fr. 17556, f. 62. Cousin, *op. cit.*, 1re éd., p. 347; 2e éd., p. 470.

en France jusqu'au 8 décembre à l'attendre. Il terminait en lui disant d'écouter son domestique Hilaire, qui était alors auprès d'elle. Et alors il devenait pathétique : si la duchesse n'écoutait pas l'opinion de son mari, disait-il, elle entraînerait par sa conduite la « ruine totale » de la maison!

Mme de Chevreuse répondit à la mercuriale maritale. Elle écrivit à Boispilé, espérant que celui-ci communiquerait sa lettre à tous ceux qu'elle pouvait intéresser.

Il est vray, disait-elle, que vous m'avés laissé dans un très véritable désir de retourner en France et je proteste que g'i suis tousiours, mais j'ay eu encore, despuis vostre partemant, tant de nouvelles cognoissances de la continuation de mon malheur dans les soubsons qu'il donne de moy, qu'il m'est impossible de me résoudre d'aler m'exposer à tout ce qu'il peut produire contre moy; c'est ce qui m'areste encore de suivre le dessain, que savés, d'écrire et envoier, selon ce que je nous avois parlé, et me fait atendre quelque temps, qui me donne la lumière, que je n'ay pas, de pouvoir, avec sureté, travailler à me trouver le repos de me voir chés moy, qui ne sorest estre tel jusque à ce que je puisse aler hors dés inquiétudes, que je voy présentemant suget d'avoir. Croiés que je suy si partiale pour mon retour que je passe par desus beaucoup de choses, mais il y en a qui m'arestent avec tant de raison qu'il fault nécessairement que je demeure encore où je suis. Ie l'écris à Monsieur mon mary et l'asseure que toute mon étude est le moïen de me procurer un retour exant des maux, que j'apréande, à coy j'espère, après tout, Dieu me fera la grace de parvenir plus tost peut estre qu'il ne semble. Ie say et sans trop les incommodités qu'il y a dans ceste élloignement, pour ne le pas faire finir aussitost que g'é veu iour. En atendent, il faut plus tost soufrir que de périr, et comme j'ai le principal intérest, j'oray le principal soin de me retirer le plus tost qu'il se pora au monde de l'état où je suis, ne le pouvant faire, sans me metre en un pire, où, n'estant pas bonne par moi mesme, je ne le suis pour personne. C'est tout ce que je vous puis dire pour ceste heure.

Cette fois, Richelieu ne répondit plus : il semble avoir renoncé à reprendre les pourparlers, et s'être résigné à laisser la duchesse comploter, à son aise, en Angleterre.

Mais le duc, lui, ne perdit pas courage, et, en son nom, il essaya d'amorcer l'affaire et de faire revenir sa femme. Il n'y réussit pas.

Mme de Chevreuse continua à « faire la princesse » à Londres. Malgré des interventions, qui eurent lieu en sa faveur (1) et la continuation très ralentie de négociations, où fut encore mêlé Bois-

(1) L'ambassadeur d'Angleterre essaya d'agir pour elle, en mars 1640.

pilé, elle ne devait rentrer en France qu'après la mort de Richelieu et de Louis XIII (1).

*
* *

Ainsi, Mme de Chevreuse ne semble pas être vraiment parvenue au but poursuivi, et sa tactique, qui a pour elle le mérite de l'obstination, ne fut pas aussi habile qu'elle pourrait sembler au premier abord. Elle exagéra son système et finit par perdre les avantages, que lui avait procurés la crainte affectée d'un péril imaginaire. A force de demeurer à l'étranger, elle subit les conséquences de l'absence et n'eut plus d'influence sur l'esprit assez mobile d'Anne d'Autriche; lorsqu'elle revint, ainsi que le constate La Rochefoucauld dans ses *Mémoires*, elle crût pouvoir jouer un rôle important et rétablir ses affaires, en comptant sur la Reine. Elle s'aperçut bientôt que c'était une illusion; alors, elle fut à nouveau du parti des mécontents; ainsi son long exil décida pour elle, par réflexe, une nouvelle vie d'intrigues et d'aventures : ces multiples tentatives ne répondaient pas à l'attente de l'ambitieuse, et contribuèrent à lui faire une existence d'expédients et de désillusions, compliquée de plus par les regrets des occasions perdues et les éternels soucis d'argent.

(1) Le roi prit ses précautions posthumes contre elle dans sa déclaration du 21 avril 1643, s'efforçant d'annihiler son influence sur la reine, qui devenait régente. L'attitude de Richelieu fut peut-être plus généreuse. Un historien actuel a pu écrire qu'il eût pour la belle intrigante « une indulgence qui trahit la tendresse. »

Paul-M. BONDOIS.

Le Premier Royaume d'Italie

L'Œuvre Intellectuelle

Si l'activité matérielle du régime napoléonien, retracée dans un précédent article (1), a surtout frappé les imaginations par les traces durables qu'elle a laissées sur le sol, son œuvre intellectuelle, plus éphémère sans doute, n'a été ni moins étendue, ni moins ambitieuse, ni moins persévérante. C'était sa prétention et presque sa coquetterie de passer pour un « gouvernement éclairé », de répandre les « lumières » tout en développant les intérêts, et de se mettre à favoriser l'essor des intelligences autant de soin qu'à surveiller ensuite leurs écarts. Prétention justifiée d'ailleurs, même aux yeux de ses adversaires, car l'historien Botta pouvait inscrire dans la liste des mérites qui rachetèrent ses torts, à côté de l'impulsion donnée aux travaux d'utilité publique, « l'élan imprimé aux âmes et la curiosité inspirée aux esprits ». Cette tendance se marquait d'abord dans la constitution où, par une particularité unique en Europe à cette époque, les savants formaient comme un pouvoir dans l'état et un organe spécial de la représentation nationale (*le collège des Doctes*). Plus tard, tous les actes du régime montrèrent son désir d'exercer dans toute sa plénitude le gouvernement des esprits. Pour y parvenir, son œuvre devait s'orienter dans une double direction, et présenter deux aspects principaux. — Elle consista d'abord à établir, comme en France, un vaste système d'instruction publique, embrassant tous les âges et toutes les formes d'éducation ou d'enseignement, destiné à couler dans le même moule et à former aux mêmes disciplines la mentalité des jeunes générations. — Elle devait s'étendre ensuite à toutes

(1) Voir la *Revue* d'avril-juin 1928.

les manifestations de la pensée humaine, aux établissements de la science, aux productions des arts, à la culture des lettres, pour leur accorder les encouragements de l'état, mais leur en imposer aussi la tutelle, de manière à soutenir et à absorber à la fois toutes les initiatives individuelles.

L'Institut National.

Parmi toutes les créations qui signalèrent l'activité intellectuelle du régime napoléonien, celle qu'il tenta la première, et à laquelle il attribuait le plus de portée, était destinée à un demi-échec, parce qu'elle représentait une importation étrangère, sans racines ni raison d'être dans le pays. En France, l'idée favorite des législateurs révolutionnaires avait été de superposer à tous les établissements d'instruction publique, pour en devenir à la fois le couronnement et le régulateur, un corps, à la fois académique et enseignant, chargé de « recueillir les découvertes et de favoriser le perfectionnement des sciences et des arts », et qui serait en même temps, par la réunion de toutes les illustrations de la pensée nationale, une « assemblée représentative de la République des Lettres ». Cette idée paraissant assez féconde pour être d'une application universelle, un article (121) de la Constituante de Lyon prévoyait la création dans la République Italienne d'un « Institut National », dont la mission était définie dans les mêmes termes que celle de l'Institut de France. Ce qui n'était encore qu'une affirmation de principe devint un plan d'organisation par la loi du 17 août 1802, qui fixait à Bologne, réputée comme ville savante, le siège du nouveau corps, le composait de 60 membres, par moitié actifs et par moitié honoraires, les répartissait en trois classes, et réglait leur recrutement d'après les méthodes compliquées alors en faveur pour concilier l'action du pouvoir avec les apparences de la liberté; le gouvernement devait désigner directement les 30 premiers, et les charger de dresser une liste de 60, sur laquelle il choisirait ensuite les 30 restants. La première opération eut lieu presque aussitôt (octobre 1802), la seconde six mois après (avril 1803) et l'*Institut italien* tint en grande pompe sa première séance plénière le 10 juillet 1804.

Mais, à peine constitué, il se révéla incapable de vivre sous la forme qu'il avait reçue. Il n'aurait pu fonctionner régulièrement que dans un milieu analogue à celui où son modèle avait pris naissance. Tandis qu'en France les savants comme les beaux esprits venaient tous à la capitale, seule qualifiée pour donner à leurs noms la consécration de la renommée, les principales villes d'Italie représentaient autant de centres artistiques ou littéraires, dont aucun ne voulait admettre la supériorité du voisin. Celle de Bologne ne s'étant point imposée aux Milanais, ceux-ci s'abstinrent d'y venir, par crainte d'y trouver mauvais accueil ou pour s'épargner l'incommodité d'un voyage. Et l'Institut risquait de périr d'anémie, faute de pouvoir réunir ses membres.

Napoléon, tenant pourtant à le conserver comme une partie essentielle de son système gouvernemental, chercha à le réorganiser, en l'accommodant aux mœurs du pays. Eugène lui ayant simplement proposé le transfert à Milan, il aperçut, avec sa sûreté de coup d'œil habituelle, le vice fondamental de cette conception (18 mai 1808), et lui suggéra de constituer l'Institut en unissant simplement par un lien officiel les quatre académies locales dont il supposait l'existence, à Pavie, Bologne, Venise et Padoue : combinaison peut-être fort séduisante sur le papier, mais qu'Eugène dut lui signaler comme impraticable en lui révélant (23 juin) qu'il avait été mal renseigné, puisqu'il n'y avait point d'académies à Pavie et à Padoue, et qu'à Milan, Bologne et Venise les sociétés de ce nom s'occupaient de beaux arts et non de belles lettres. Il fallut donc reprendre, sur de nouvelles bases, un travail préparatoire qu'interrompit la guerre de 1809 et qui aboutit, le 25 décembre 1810 seulement, à la promulgation par décret d'un nouveau statut organique de l'Institut. Il représentait un compromis entre le principe de l'unité et celui de la décentralisation. L'Institut recevait d'abord le titre de Royal, voyait disparaître sa division en trois classes, porter de 30 à 60 le nombre de ses titulaires, et assigner un traitement de 1200 fr. à chacun d'eux; l'innovation principale, c'est que, si le siège officiel en était fixé à Milan, avec la résidence du bureau, les membres qui habitaient les provinces se trouvaient groupés en quatre sections locales, d'organisation identique, ayant pour chefs-lieux respectifs Bologne, Venise, Padoue et Vérone. Pour main-

tenir entre eux la liaison et la communauté de vie nécessaires, ils devaient se réunir au moins deux fois l'an au siège de leur section et se rendre une fois tous les deux ans à Milan, sous peine d'une retenue sur leurs appointements, pour y prendre part à une séance plénière.

Il fallut encore un certain temps pour que ces dispositions, précisées après de longs tâtonnements, pussent passer dans la pratique. Le Vice-Roi nomma dans le délai prévu de quatre mois les 30 nouveaux membres actifs sur une liste présentée par les 30 anciens. L'Institut ainsi complété se réunit pour la première fois à Milan le 3 mai 1811 et tint sa séance plénière le 30 décembre suivant. Il n'avait donc plus devant lui que deux années à peine d'existence. Quand bien même le temps ne lui aurait pas manqué pour laisser une trace dans l'histoire intellectuelle du régime, on peut se demander si sa nouvelle organisation le lui aurait permis; elle consacrait, en effet, son démembrement et lui interdisait le bénéfice de l'unité d'impulsion. C'était un problème difficile, et dont la solution n'a été tentée que par le fascisme dans l'Italie actuelle, qu'une entreprise de centralisation intellectuelle dans un pays où le particularisme n'était pas moins développé dans le domaine des choses de l'esprit que dans celui de la politique.

La seule utilité de l'Institut Italien, au cours de sa brève existence, parut se réduire à son rôle décoratif et à l'avantage de faire figurer, sur une liste située en bonne place dans l'*Almanach Royal*, comme pour les enrégimenter au service du régime, des noms qui faisaient honneur au génie national : ceux de Lamberti, Monti et Pindemonte, parmi les littérateurs; du peintre Appiani et du sculpteur Canova, parmi les artistes; du géologue Breislack, du mathématicien Cagnoli, de l'astronome Oriani, et surtout l'illustre physicien Volta, parmi les savants. Le choix comme président de Paradisi, en même temps président du Sénat, et la présence à ses côtés d'une dizaine de sénateurs ou de conseillers d'état dont la fonction était le principal titre, soulignaient les tendances politiques qui avaient présidé à la composition de ce corps. La prépondérance de la capitale s'y marquait par la forte proportion des Milanais : 29 membres, tandis que la section de Bologne n'en comptait que 18 et celle de Venise 2 seulement. Enfin, les 30 membres « honoraires »

avaient été choisis surtout parmi les professeurs des trois Universités.

L'Instruction Publique.

Cette tentative infructueuse pour fonder un Institut fit peu d'impression parce qu'elle ne répondait à aucun besoin; elle ne représentait d'ailleurs qu'un épisode dans l'histoire d'une œuvre beaucoup plus vaste, beaucoup plus utile, et dont l'efficacité devait assurer au régime des titres durables à la gratitude de ses administrés. Il s'agissait de l'établissement d'un vaste système d'instruction publique, étendu à tous les degrés et fondé sur un principe emprunté, ainsi que sa forme d'application, à la France de la Révolution. La tâche d'enseigner la jeunesse, autrefois abandonnée à l'initiative privée et dévolue en fait aux congrégations, était érigée désormais en service public, rétribué, assuré gratuitement à certaines catégories de jeunes gens, exercé par des fonctionnaires encadrés dans une organisation hiérarchique, soumis aux mêmes garanties de recrutement et aux mêmes règles que le personnel des autres administrations impériales. Cette conception remontait, en réalité, à l'époque révolutionnaire; il suffit à Napoléon de lui donner une forme systématique et de la faire passer dans la pratique pour qu'il pût la revendiquer comme sienne et s'en attribuer le mérite. Il est assez curieux de constater que lorsqu'il avait à en exposer brièvement les avantages, il se servait presque des mêmes termes que pour l'institution de la gendarmerie, dont il se glorifiait également comme d'une innovation due à son initiative. C'était, en effet, une idée aussi nouvelle d'employer l'autorité de l'état à l'instruction de la jeunesse que d'associer le prestige de l'uniforme à la répression du crime.

En Italie, les idées napoléoniennes sur la question avaient déjà trouvé, sous la présidence de Melzi, leur expression dans une loi (4 septembre 1802), qui faisait de l'enseignement public une fonction du pouvoir et traçait même les cadres de son organisation; mais, comme les dépenses nécessaires pour les remplir restaient à la charge des départements au lieu d'être assurées par l'Etat, ce plan risquait de rester à l'état d'idéal platonique. L'un des premiers soins de Napoléon fut de chercher

les moyens de l'appliquer. Dans son discours du trône (7 juin 1805), il déclarait que l' « instruction publique cesserait d'être départementale » et qu'il en avait « fixé les bases pour lui donner l'ensemble, l'uniformité et la direction qui doit avoir tant d'influence sur les mœurs et les habitudes de la génération naissante ».

Pour mener à bien l'œuvre ainsi annoncée, il fallait donner à l'instruction publique une organisation à part, des ressources régulières, un chef unique et responsable. — Le 7 juin 1805, la direction en avait été constituée en service distinct rattaché au Ministère de l'Intérieur. — Un mois après, un autre décret (7 juillet) centralisait dans le Trésor de l'état, chargé désormais d'en assurer la distribution, tous les fonds et toutes les recettes affectées à des objets d'enseignement. — Pour diriger enfin le nouveau service, Napoléon avait désigné le Consulteur d'Etat Moscati (1739-1824), que recommandait à son choix une réputation de médecin et de savant bien établie, ainsi qu'un dévouement éprouvé aux idées démocratiques et à sa propre personne. Par ailleurs, Moscati ne se distinguait, ni par son expérience administrative, ni par ses qualités de caractère. Aussitôt installé, il demanda à venir à Paris, afin d'y étudier sur place l'organisation dont il devait s'inspirer pour en donner une pareille à l'Italie. Il fallut lui rappeler que le *Bulletin des Lois* lui suffirait pour la connaître. Il se mit aussitôt à l'ouvrage et déploya, notamment pour l'établissement des lycées, un zèle que stimulait et que réglait à la fois la surveillance de Napoléon, mais qui se ressentit bientôt des fatigues de l'âge. Il touchait à sa 70e année, lorsqu'en 1807, il put enfin faire à Paris le voyage désiré et y entrer en rapports avec ses confrères scientifiques de France. A ce moment, le désir d'imprimer une nouvelle activité à son service le fit comprendre dans le mouvement qui renouvela le haut personnel administratif et « appeler à d'autres fonctions » (10 octobre 1807).

Le successeur de ce vieillard, Giovanni Scopoli (1774-1854), était un jeune homme de 35 ans. Sans être lui-même un savant, il portait un nom auquel avaient assuré une certaine notoriété les mérites de son père, professeur de chimie à l'Université de Pavie. Auditeur au conseil d'Etat en 1809, il s'était fait l'année précédente dans le département de Tagliamento la réputa-

tion du plus aimable des préfets, et la justifiait par une égalité d'humeur acquise, sans doute, au cours d'une carrière fertile en contrastes et en vicissitudes. Né, par hasard, à Chemnitz en Saxe, il avait mené de front les études médicales et la culture des lettres, servi jusqu'en 1801 comme chirurgien dans l'armée autrichienne, et rempli, entre deux préfectures, une mission en Dalmatie comme secrétaire général de Dandolo (1806). Il tenait de son passé, avec une expérience des plus variées, une curiosité d'esprit qui l'entraîna, en 1812, à faire une excursion pédagogique en Allemagne, patrie de sa naissance, pour y étudier les méthodes d'éducation alors en faveur et notamment pour aller visiter Pestalozzi, à son passage à Zurich. Il eut l'occasion de montrer dans ses fonctions une telle valeur professionnelle qu'il devait les conserver sous le régime autrichien, et les exercer trente ans environ après la chute de Napoléon. Un secrétaire général et six inspecteurs généraux l'assistaient dans sa tache.

L'Enseignement supérieur.

Les documents officiels du temps distinguaient dans l'enseignement public trois degrés, qualifiés de *sublime*, *moyen* et *élémentaire*. C'est cette classification répondant à la nature des choses qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, avec des noms un peu différents (supérieur, secondaire et primaire), et qui peut servir à passer en revue les efforts du gouvernement napoléonien dans le domaine de l'instruction; la séparation des deux premiers ordres était d'ailleurs moins marquée, ainsi qu'on le verra plus loin, dans l'Italie d'alors que dans l'Italie ou la France modernes.

C'est dans l'organisation des Universités, chargées jusqu'alors de la distribution presque exclusive de l'enseignement supérieur, que le régime napoléonien semble avoir le moins innové. Comme elle reposait sur l'expérience et la tradition, il en modifia peu les grandes lignes et se contenta d'y introduire les changements réclamés par l'esprit du temps ou du régime; il s'attacha plutôt à créer à côté d'autres établissements répondant plus exactement à ses vues sur l'instruction de la jeunesse.

Son premier soin avait été de concentrer les Universités pour

ne pas disperser leur influence et leur action. Le gouvernement de Melzi n'avait laissé subsister que celles de Pavie et de Bologne, recommandées d'ailleurs toutes deux par un glorieux passée et destinées à desservir, l'une la rive gauche et l'autre la rive droite du Pô. Après l'annexion de la Vénétie, Moscati proposait de supprimer purement et simplement celle qu'il y trouvait à Padoue, et Napoléon, consulté, dut intervenir (10 juin 1806) pour faire remarquer que ce n'était pas trop de trois pour l'ensemble du Royaume. En vue de prévenir au moins la concurrence qui aurait pu diminuer leur clientèle, un décret signé dès le début du règne (7 juillet 1805) et inspiré par l' « absolue nécessité » d'assurer aux jeunes gens les bienfaits de « l'uniformité d'instruction » leur interdisait, sous les peines les plus sévères pour leurs parents, d'aller faire leurs études en dehors du Royaume.

Parmi les innovations introduites ensuite dans le régime des Universités, il faut signaler seulement pour mémoire, et comme curieux témoignage des tendances du régime, une tentative de militarisation prescrite par Napoléon, lors de son voyage en Italie, et d'après laquelle les étudiants devaient être enrégimentés d'office en 2 bataillons universitaires, astreints à faire la manœuvre deux fois par semaine, soumis même à l'obligation du port de l'uniforme (décret du 7 juillet 1805). Le prompt développement des écoles militaires allait enlever sa principale raison d'être à une mesure qui semble devancer un siècle à l'avance une des pensées maîtresses du règne fasciste; elle ne semble pas avoir été sérieusement appliquée, et elle ne fut pas renouvelée l'année suivante pour l'Université de Padoue.

D'autres réformes plus bienfaisantes et plus durables eûrent pour objet d'améliorer, par les garanties apportées à leur recrutement, la valeur des maîtres et des étudiants. Pour les premiers, nommés désormais par l'état, les chaires furent mises au concours et ne purent être attribuées que sur l'avis d'un jury d'examen constitué par le Ministre (décret du 17 juillet 1807). Un peu plus tard, et sans doute pour relever le prestige des professeurs, un décret fixa leur uniforme (1811) et leur donna ces toges multicolores dont l'usage s'est conservé jusque dans les Facultés françaises actuelles. Quant aux étudiants, deux règlements successifs et toujours plus rigoureux, subordon-

nèrent leur admission à l'Université à un examen de capacité passé d'abord à l'établissement dont ils sortaient (décret du 15 novembre 1808), et ensuite, pour plus de sûreté, par devant les professeurs même de la Faculté où ils demandaient à entrer (11 octobre 1811). C'était donc à peu près l'équivalent du baccalauréat, tel que nous l'avons vu longtemps fonctionner en France.

Quant au régime des études, il ne subit, en dehors des remaniements nécessités par l'adoption de nouveaux codes, qu'une modification digne d'être notée; le décret précité du 15 novembre 1808, qui en fixait les grandes lignes, supprimait du programme des Universités les cours de première année, pour les reporter dans celui des lycées départementaux. C'était une mesure de décentralisation scolaire destinée probablement à permettre aux jeunes gens de commencer sur place leurs études supérieures, sans être forcés de se rendre à cet effet à Pavie, Bologne ou Padoue. Les trois Universités se composaient uniformément de trois facultés : celle de Sciences (physique-mathématiques), pour former des ingénieurs, des architectes, des arpenteurs et des hydrauliciens; celle de Médecine pour former des docteurs et des pharmaciens; celle de Droit (*legale*), pour former des hommes de loi. Il est à remarquer qu'aucune Faculté des Lettres ne complétait cet ensemble : les hautes études littéraires devaient attirer peu de jeunes gens dans un pays où elles ne pouvaient ouvrir une carrière, et il avait paru suffisant de les laisser à l'enseignement des Lycées.

C'était ailleurs du reste qu'il fallait chercher l'un des traits caractéristiques de l'organisation napoléonienne; c'était dans la constitution, à côté et en marge des Universités, d'écoles spéciales que le pouvoir organisait à sa guise et sur lesquelles il aurait la haute main. Telles étaient dans la France impériale l'Ecole Polytechnique, ou encore celles des Mines ou des Ponts et Chaussées, qui ont conservé dans la France moderne la plénitude de leur autonomie. Le Royaume d'Italie en multiplia suffisamment le nombre pour qu'on pût, selon leur nature et leur projet, les répartir en trois catégories.

Les premières répondaient à certains besoins pratiques très distincts des disciplines jusqu'alors en honneur dans les Universités. Telles étaient l'Ecole Vétérinaire, établie dans le début

à Milan (1er août 1805), pour parer aux ravages des épizooties, l'Ecole des Ponts et Chaussées décrétée (9 janvier 1807), sinon réalisée, pour assurer le recrutement des ingénieurs de l'état; l'Ecole d'obstétrique qui avait pour objet de fournir un personnel éprouvé de sages-femmes (3 août 1808). On peut, enfin, ranger sous la même rubrique les écoles militaires, celles de Pavie pour l'infanterie, et de Modène pour les armes spéciales, parce qu'elles attiraient une partie de la jeunesse studieuse, et que la valeur technique de leur enseignement les mettait au niveau des meilleures Universités. Tous ces établissements se rapprochaient par ce trait commun qu'ils comprenaient tous une forte proportion de boursiers, répartis également entre tous les départements du Royaume, afin d'étendre à toutes les classes et à tout le territoire les bienfaits de leur mission d'utilité publique.

C'était une pensée analogue qui inspirait une autre création, un peu différente des précédentes par son caractère local. Pour commencer l'éducation professionnelle des jeunes gens qui se destinaient à la médecine ou pour parfaire celle des étudiants qui revenaient des Universités, un décret (du 4 août 1807) institua dans tous les chefs-lieux de départements des chaires de clinique médicale, chirurgicale ou d'accouchement, occupées par des praticiens de la ville.

Restaient enfin, en dehors des deux séries précédentes, quelques établissements que l'on pouvait définir comme des écoles d'application, parce qu'ils servaient à combler les lacunes ou à suppléer au caractère trop théorique des connaissances reçues dans les Universités. Ils figurent parmi les créations les plus originales du régime, soit par la valeur de leur corps enseignant, soit par leur caractère d'anticipation sur l'avenir. Tout au début du règne, on avait envisagé l'opportunité de fonder à Milan deux hautes Ecoles d' « Economie Politique » et d' « Histoire et Diplomatie », qui auraient été en réalité une Ecole des Sciences Politiques doublée d'une Faculté des Lettres. Ce projet fut sanctionné par un décret qui ne paraît pas avoir reçu d'exécution, non plusque, plus tard, celui du Ministre de l'Intérieur Vaccari, pour créer à Modène une sorte de séminaire de haute administration (déc. 1807). Il fut repris en 1808 et aboutit (15 novembre) à l'institution de trois catégories spéciales, l'un de « Droit public

et commercial international », l'autre de « Législation civile et criminelle dans ses rapports avec l'administration publique », la troisième, enfin, d' « Eloquence pratique légale ». Chacune d'elles ne se composait d'ailleurs que d'un seul cours. Le premier était professé par Francesco Salfi, assez singulier personnage originaire de la Calabre, venu au début de la Révolution à Milan, où il s'était fait un nom comme publiciste, et destiné à aller finir ses jours à Paris comme collaborateur de Ginguené. Les auditeurs du second cours avaient le plaisir d'entendre les leçons de Romagnosi, déjà renommé comme l'un des jurisconsultes les plus capables de son temps. Quant à la classe d'éloquence légale, dont le titulaire était plus obscur, elle avait pour objet d'initier à la pratique du barreau les jeunes gens déjà pourvus de leur diplôme de docteur en droit; dans le rapport adressé au Vice-Roi, pour en justifier la création (17 avril 1809), le Ministre de la Justice Luosi s'en promettait l'avantage d'enseigner aux futurs avocats une brièveté de développement inconnue des vieux praticiens. L'histoire ne dit pas si ce souhait généreux ne contenait pas une part d'illusion. Les lacunes que pouvait présenter la composition des Universités firent enfin instituer ou plutôt conserver à Milan une Ecole de langue et de littérature grecque.

Tout cet ensemble d'écoles spéciales, constituées par le décret organique du 15 novembre 1808, semblait de nature à satisfaire à toutes les exigences, présentes ou futures, de la vie publique et privée. Quelques mois avant sa chute, le gouvernement napoléonien y ajoutera une dernière création qu'il n'eut pas le temps de réaliser, mais qui montre chez lui une véritable prescience de l'avenir. Il décréta (1er juillet 1813), la fondation d'une école spéciale pour l'enseignement de cette chimie industrielle, qui devait attendre une cinquantaine d'années avant de prendre un si remarquable développement en Allemagne et en France. Ce dernier exemple peut servir, plus encore que les précédents, à caractériser son activité dans l'ordre des études supérieures. A la fois conservateur et novateur, il en avait respecté les vieilles institutions, mais doublé le domaine et la clientèle par des établissements nouveaux, plus largement ouverts à la jeunesse que les anciens.

L'Enseignement secondaire.

C'est au contraire la part d'innovation qui semble prédominer, et de beaucoup, dans sa conception de l'enseignement secondaire. La création de lycées analogues à ceux de la France impériale inaugurait un système tellement contraire à des précédents séculaires qu'elle fit sur le public l'effet d'une révolution, et qu'elle a pu être célébrée dans les documents officiels comme une grande conquête du règne. Avant la révolution en effet, l'éducation de l'adolescence était, en Italie plus encore qu'en France, abandonnée aux congrégations, et apparaissait comme une affaire privée : il ne venait à l'esprit de personne qu'elle pût devenir un jour une fonction de l'Etat. D'autre part, les lycées italiens de l'époque napoléonienne présentaient avec ceux de nos jours certaines différences d'organisation qui servaient à en relever l'importance. Ils ne comprenaient que les classes supérieures au-dessus de la rhétorique; les études désignées communément sous le nom d'humanités se faisaient dans des établissements distincts, appelés gymnases, plus nombreux, situés dans les mêmes villes, dépendant également de l'état, mais entretenus par les budgets départementaux et correspondant, à bien des égards, à ce que sont nos collèges communaux. Cette mesure, inspirée au début par un simple souci d'économie, avait eu pour résultat d'assurer une certaine sélection dans la clientèle des lycées, où les jeunes gens passaient à l'âge où les âmes et les intelligences reçoivent d''ordinaire leur formation politique définitive. D'un autre côté, le caractère politique de ces établissements était plus marqué que dans les lycées actuels : la forte proportion des boursiers, qui devenaient des obligés du régime, et la pratique hebdomadaire des exercices militaires qui étaient un moyen de discipline, attestaient le désir de faire des lycées des instruments de règne autant que des centres d'instruction et d'y conquérir autant que d'y cultiver les esprits. Selon l'expression employée dans l'un des exposés de la situation de l'Empire (1807), les élèves devaient s'y former, non seulement « pour l'honneur des sciences et des lettres », mais encore « pour la gloire et le service de l'état ».

C'étaient là des avantages trop précieux pour que Napoléon

négligeât de se les assurer en Italie. Aussitôt après la Consulte de Lyon, un de ses premiers soins avait été de faire insérer dans la loi organique de l'Instruction publique (2 septembre 1802), un titre (IV) qui instituait autant de lycées et de collèges qu'il y avait de départements, et qui indiquait la base de leur organisation. Faute de fonds, l'essentiel de cette besogne restait à accomplir quand il devint Roi d'Italie. Il s'en préoccupa dès que d'autres tâches plus urgentes lui en laissèrent le loisir. L'année 1807 fut la période décisive dans l'histoire des lycées. On en fonda 8 en mars, 6 en juillet, dont les professeurs furent nommés à la fin de l'année. Ces créations furent étendues en 1808 aux départements des Marches, nouvellement annexées, et en 1810 au Tyrol et à la Valteline. Au total, il y avait à la fin du régime 16 lycées (Milan en possédait 2 et le département du Rubicone également), mais dont six seulement (Ferrare, Novare, Ravenne, Udine, Vérone, Venise) comportaient un internat, les autres ne recevant que des externes. Les gymnases, plus nombreux naturellement, étaient aussi plus irrégulièrement distribués.

L'organisation de ces établissements, esquissée par la loi de 1802, perfectionnée en 1807, avait été définitivement complétée et uniformisée par le décret organique du 15 novembre 1811. Pour les gymnases qui dépendaient des communes, ce dernier texte s'était borné à fixer à quatre années la durée de leurs cours d'études, à 6 le nombre de leurs professeurs et à prescrire des examens de sortie assez rigoureux au passage dans les lycées. Pour ceux-ci, les prescriptions gouvernementales étaient naturellement plus minutieuses. Chacun d'eux devait comprendre, en dehors des élèves payants, un minimum de 90 boursiers entretenus entièrement ou partiellement par l'Etat. Les professeurs étaient nommés au concours, comme ceux des Universités, pour que leur recrutement présentât les mêmes garanties, et portaient la robe pour que leur personne extérieure imposât le même respect. Les études y duraient deux ans, mais les élèves ne suivaient des cours communs que pendant la première année; pendant la seconde, qui pouvait ainsi passer pour une année préparatoire d'Université, ils étaient spécialisés à la Faculté de Droit ou à celle de Médecine. Enfin, deux dispositions empruntées à l'Université impériale et caractéristiques

de son esprit avaient pour objet, l'une de maintenir dans les lycées la plus complète uniformité de méthodes et d'enseignement par les visites annuelles d'Inspecteurs généraux; l'autre d'y développer la centralisation par l'émulation en établissant un Concours général annuel, dont les prix seraient chaque année distribués en grande pompe dans la capitale, à l'occasion de la fête de l'Empereur (15 août).

Pour qu'une institution nouvelle soit viable, il ne suffit pas qu'elle soit conforme à un plan logique poursuivi avec persévérance, il faut encore que les avantages en soient compris et appréciés du public auquel elle est destinée. Celle des Lycées parut s'acclimater dans le pays plus rapidement qu'on n'aurait pu l'espérer.

Sans doute, l'ouverture de certains établissements fut retardée, (parfois jusqu'en 1812), par la difficulté d'aménager des locaux ou de trouver des professeurs. Les premiers furent des ecclésiastiques ou des congréganistes. Les mémoires de Mario Pieri, qui fut un des premiers maîtres laïques, nous apportent de curieux témoignages sur les débuts de leur existence. A Trévise, son premier poste, le lycée fut inauguré en grande pompe, en présence de toutes les autorités, par un discours du préfet, qui invita ensuite à un banquet le proviseur et tous les professeurs. La distribution des prix donna lieu à des solennités analogues. Dans l'intervalle, l'attention publique était ramenée sur le lycée par des séances académiques où les exercices militaires alternaient d'ailleurs avec la lecture de compositions littéraires ou l'exécution de morceaux de musique. Enfin l'institution du concours général, bien que d'importation étrangère, semblait puiser une certaine popularité dans les sentiments d'amour-propre local auxquels elle pouvait donner satisfaction. Lors du second (et dernier) qui eût lieu, les Vicentins, pourtant peu enclins à l'enthousiasme pour les innovations, témoignèrent une fierté particulière en voyant les élèves de leur lycée remporter trois prix sur sept, et célébrèrent comme un « jour de gloire éternel » le 15 août 1813.

Si l'on ajoute enfin que le Gouvernement ne se montrait point intolérant pour l'enseignement distribué par d'autres que ses agents; qu'il laissait subsister, à côté des gymnases créés par lui, les nombreux collèges libres datant de l'ancien régime; que par-

fois même, dans les localités où les uns se trouvaient insuffisants, il favorisait l'établissement des autres, à la simple condition d'y admettre une proportion déterminée de boursiers; l'on comprendra que la nouvelle institution eût rapidement passé des lois dans les mœurs et fût devenue presque populaire. A Udine, par exemple, elle était, au témoignage d'un prêtre, aussi bien vue par l'évêque que par les hauts fonctionnaires. Il eût suffi que ces Universités au petit pied pussent fonctionner quelques années de plus pour qu'elles aient réalisé les espérances de leurs fondateurs en formant une jeune génération dévouée au régime.

Si l'idée de confier à l'état l'éducation des jeunes gens apparaissait déjà comme un paradoxe, elle heurtait plus violemment encore les opinions reçues quand il s'agissait des jeunes filles, et elle devait mettre trois quarts de siècle à les surmonter en France. Il n'en est que plus curieux de voir le gouvernement italien tenter de l'expliquer avec assez de décision pour en poser le principe, sans avoir d'ailleurs assez de temps pour en étendre les bienfaits. Il semble du reste avoir poursuivi en l'adoptant un but de propagande morale plus encore que d'émancipation intellectuelle, et s'être préoccupé surtout, conformément à ses habitudes de généralisation, de donner à l'Italie un équivalent de ce qu'était la Maison de Saint-Denis en France. La tentative n'en fait pas moins honneur à son esprit de progrès et d'initiative.

Le 19 septembre 1808 paraissait au *Bulletin des Lois* un décret Vice-Royal instituant à Milan une Maison d'éducation dont le caractère officiel indiqué déjà par un titre un peu insolite pour l'époque (*Collège Royal de Jeunes Filles*), était encore mis en relief par les détails de l'organisation. Le nouvel établissement, destiné à 50 jeunes filles de 8 à 18 ans, dont 24 admises au titre gratuit, devait recevoir de l'état un immeuble et une subvention annuelle de 20.000 lires, payable par le service de la Dette publique, et dont l'emploi était surveillé par un Conseil d'administration composé de hauts fonctionnaires. C'était le Vice-Roi qui, par l'entremise du Ministre de l'Intérieur, nommait, non seulement les maîtresses mais encore les élèves, en les choisissant de préférence, soit dans les familles ayant rendu des services à l'état, soit dans celles qui composaient le monde politique, administratif ou militaire du régime. Ces tendances se mar-

quèrent plus clairement quand furent publiées (janvier 1809 - mars 1810) les nominations du personnel enseignant. La Directrice, Mme Delort, était une française, ainsi que ses deux collaboratrices.

Le temps nécessaire pour les faire venir et la difficulté de trouver un local (offert finalement par Melzi) retardèrent jusqu'à l'entrée de l'année scolaire 1811 l'ouverture du nouvel établissement. Il rencontra à ses débuts la sourde animosité de quelques membres du clergé qui, pour en écarter les familles, prétendirent qu'on n'y observait pas les règles de l'abstinence. En dépit de cette guerre à coups d'épingle, l'expérience parut assez encourageante pour être presque aussitôt étendue. Dès le 8 février 1812, un décret ordonnait l'ouverture à Vérone et à Bologne de deux autres collèges de filles, conçus d'après le même type. Le premier seul d'ailleurs devait avoir une éphémère existence. Mais l'impulsion partie d'en haut avait suffi pour provoquer des initiatives collectives et privées, orientées dans le même sens. Dans plusieurs villes, à Modène par exemple, les préfets organisaient, mais aux frais du département, des établissements d'éducation laïques pour filles installés dans les locaux de couvents désaffectés. Dans certaines (Vicence), la manie de l'imitation faisait rechercher des Françaises pour les diriger. Ce qui prouve enfin que ce mouvement répondait à un besoin permanent, c'est qu'à Milan le Collège Royal, créé comme une dépendance du régime, et dont l'existence semblait destinée à se confondre avec la sienne, devait survivre à sa chute, et connaître de longues années de prospérité bien avant l'institution des premiers lycées de filles.

L'Enseignement primaire.

On aimerait à enregistrer des efforts et des résultats analogues dans l'ordre de l'enseignement primaire Le Gouvernement napoléonien semble toutefois avoir un peu négligé l'instruction du peuple comme inutile à sa tâche ou inférieure à sa dignité; et, contrairement à son habitude d'annoncer plus qu'il n'exécutait, il n'a cru devoir donner aucune publicité officielle aux mesures qu'il a prises pour l'améliorer; on les connaît seulement par

des données partielles empruntées aux rapports des préfets ou aux chroniques locales. S'il n'a tenté dans ce domaine aucune réforme d'ensemble comme celle de l'enseignement secondaire, il n'en a pas moins, par son action directe comme par l'influence de ses idées, pris ou secondé des initiatives par lesquelles s'est trouvée transformée au moment de sa chute la situation qu'il trouvait à son avènement.

Sous l'ancien régime en effet, l'instruction populaire était fort inégalement répandue dans les diverses régions ; elle avait reçu un certain développement en Lombardie, sous l'impulsion de Joseph II, mais elle était distribuée avec une extrême parcimonie dans les domaines pontificaux, vénitiens et modénais. Les rares écoles existant dans les campagnes provenaient pour la plupart de fondations privées et fonctionnaient presque partout dans les mêmes conditions : sous la surveillance et au gré des municipalités, qui choisissaient elles-mêmes les instituteurs, le plus souvent parmi les congréganistes, et les rétribuaient, avec les redevances des élèves, ou avec des revenus provenant de legs. Dans quelques villages enfin les curés faisaient des cours gratuits.

La « diffusion des lumières » figurait au premier plan du programme révolutionnaire, les écoles s'étaient multipliées en 1797, d'ailleurs par l'intervention directe du pouvoir, d'abord dans les pays qui avaient formé la Cisalpine, puis, après 1806, dans ceux qui furent adjoints au noyau primitif. Ces progrès parurent s'accélérer surtout après la guerre de 1805, pendant la période de stabilité et de prospérité que représentent les années 1807 et 1808. On peut citer comme exemple le département du Bacchiglione, où tout était à faire et où le nombre des écoles quintupla dans l'année qui suivit l'annexion au Royaume.

Cet effort de création s'étant poursuivi sans interruption, il fut bientôt possible d'en mesurer les résultats. Au début de 1808, le Royaume comptait pour 20 départements 2.500 écoles publiques. En octobre 1811, quand l'annexion des Marches et du Tyrol lui eut donné son extension territoriale définitive, une statistique parue au Journal officiel (14 octobre 1811) faisait monter ce chiffre à 4835, soit une moyenne de 170 par département; le tout sans compter 1991 établissements privés, 220 crè-

ches infantiles et de nombreux orphelinats ou des instituts de bienfaisance.

Les dépenses totales atteignaient un million, dont les 5/6 fournis par les communes et le reste par des fondations. Les écoles étaient assez inégalement réparties sur la surface du territoire, selon le zèle des municipalités ; mais il était certains départements, notamment dans le nord de la Lombardie (Agogna, Serio, Lario et Mella) et dans les anciens états de Modène (Panaro et Crostolo) où il ne restait plus à cette date de commune qui en fût dépourvue. L'effectif total de la clientèle de ces écoles ne nous est point exactement connu. L'on sait seulement par des renseignements partiels qu'il variait beaucoup selon les régions, et qu'il était par exemple de 14.000 enfants (avec 330 maîtres publics et 178 privés) pour le département de la Mella, l'un des plus avancés (309.000 habitants); de 4.000 pour le Mincio (230.000 habitants), de 500 pour la ville même de Mantoue (48.000 habitants). Résultats assez satisfaisants, même par comparaison avec notre époque, mais un peu trompeurs toutefois, parce que l'assiduité scolaire laissait beaucoup à désirer, faute de sanctions, et que, dans certains districts ruraux, le nombre des absents habituels atteignait parfois la moitié des élèves inscrits. Tout à la fin du régime, le Gouvernement tenta de remédier à l'inégalité dont souffraient certains départements spécialement déshérités — le Rubicone, par exemple — en imposant aux curés l'obligation d'apprendre à lire et à écrire aux enfants des paysans, moyennant une généreuse indemnité de 25 lires par mois. La mesure était difficilement exécutable, et elle fut prise d'ailleurs trop tard (octobre 1813) pour avoir un commencement d'exécution.

Si le gouvernement napoléonien n'avait songé à rendre l'instruction élémentaire ni universelle, ni obligatoire au sens moderne du terme, il avait au moins multiplié dans des proportions inconnues avant lui les moyens de l'acquérir. Il contribua encore à la mettre à la portée de tous en posant, pour la première fois, ce principe de gratuité qui devait être appelé plus tard à une si rapide fortune. Il fit, en effet, partout rétribuer entièrement par les municipalités les instituteurs publics (sur un taux variant de 1,50 à 6 lires par mois et par enfant), sans qu'aucune rétribution fût demandée aux familles. Sa sollicitude

se manifesta encore par la prohibition sévère des châtiments corporels (1811) et par l'adoption de livres de classe uniformes. Sans attacher son souvenir à aucune innovation de principe, il avait donc réalisé, même dans cet humble domaine, assez de progrès pour justifier la réputation à laquelle il prétendait.

Albert PINGAUD.

COMPTES RENDUS

Le contrôle des Finances en France et à l'étranger, tome III : *L'application de la législation budgétaire et comptable en Allemagne,* par Victor de Marcé, conseiller-maître à la Cour des Comptes. 1 vol. in-8° de 554 pages. Paris, Alcan, 1931,

M. de Marcé, conseiller-maître à la Cour des Comptes, a entrepris la publication d'un important ouvrage sur le contrôle des finances publiques en France et à l'étranger. Le tome 1er traite du contrôle en général, le tome II doit être consacré à l'organisation du contrôle en Allemagne. Ce volume n'est pas publié encore. En raison de l'intérêt d'actualité que présente le troisième volume, où est étudiée l'application dans le Reich des règles du contrôle financier, l'auteur a donné au public, avant le tome II, ce volume que nous voudrions ici analyser brièvement. Car les questions financières sont entrées ces derniers temps dans l'histoire diplomatique ; on peut dire que celles dont parle M. de Marcé font à l'heure actuelle une des préoccupations principales des diplomates de tous les pays.

Le contrôle des dépenses publiques est en principe, dit l'auteur, fort bien établi en Allemagne. Peut-être n'est-il aucun autre pays qui ait organisé avec autant de perfection et même de luxe les études et les publications statistiques. En apparence du moins, les renseignements abondent, surabondent, si l'on veut être informé de l'état des finances allemandes. Il suffira pour donner une idée de l'activité déployée par l'office allemand de statistique de dire qu'il occupe 2500 employés, tandis qu'on n'en peut compter plus de 145 en France dans le service correspondant.

Diverses raisons font cependant, que, malgré cette colossale abondance de matériaux fournis à l'étude, on ne peut obtenir dans la connaissance des finances allemandes les garanties de clarté et de sincérité que l'on a pour les finances françaises. Tout d'abord le contrôle auquel elles sont soumises est actuellement tout administratif : le Parlement a cessé de discuter et de voter les budgets. La dictature règne en matière financière comme au temps de Bismarck. D'autre part le système fiscal est extrêmement complexe. L'Etat percevant la presque totalité des impôts pour en reverser une grande partie aux Pays et aux communes, il faut, pour avoir une idée tant soit peu exacte de l'état des finances du Reich, considérer les dépenses des Pays et des communes, aussi bien que celles de l'Etat lui-même. Tâche très lourde que M. de Marcé n'a pas craint d'accomplir. Enfin un élément d'incertitude important est apporté aux résultats obtenus par l'effet d'une pratique admise en Allemagne, interdite chez nous : le report des crédits

non employés d'un exercice à un autre. En reportant sur deux ou trois exercices les crédits qui leur sont ouverts, en usant du droit qui leur est donné de virer certains crédits d'un chapitre à un autre, en utilisant même d'avance les crédits des exercices futurs, ce qui est permis également *en cas de nécessité,* les administrations allemandes peuvent se créer de véritables trésors secrets, et effectuer à certains moments sans contrôle aucun des dépenses considérables. Ainsi M. de Marcé a pu noter que pour l'exercice 1928 il y avait eu en Allemagne pour l'armée une somme de 30.200.000 marks et pour la marine une somme de 96.300.000 marks, soit au total 126.500.000 marks (environ 750 millions de francs) dont l'emploi était en fait soustrait à tout contrôle public. Les chapitres des fonds secrets sont d'ailleurs dotés en Allemagne avec une abondance que notre pays ne connaît pas : en additionnant les crédits alloués sous cette rubrique aux différents départements ministériels, la *Gazette de Voss* a calculé qu'ils s'élevaient pour 1928 à 31 millions de marks, soit 186 millions de nos francs. « On voit donc, dit notre auteur, que la législation budgétaire du Reich est d'une grande souplesse et laisse à l'administration les coudées franches. »

En additionnant patiemment les crédits officiellement ouverts et ceux dont a pu disposer autrement l'administration militaire allemande, M. de Marcé a prouvé que l'Allemagne a pu dépenser pour ses armements, au cours des exercices 1927 à 1930, un total de 3.356 millions de francs, alors que le ministère français de la guerre disposait seulement de 1.984 millions. En ce qui concerne notamment les mitrailleuses, l'Allemagne a pu en faire fabriquer 12.500, alors que le traité de Versailles ne lui en accorde que 1926 et qu'en 1914 l'armée envahissant la France n'en possédait que 5.236.

Si l'on compare les dépenses de la France à celles de l'Allemagne, les chiffres groupés avec infiniment de conscience et de soin par M. de Marcé parlent avec éloquence et par moments on reste confondu des faits qu'ils révèlent. N'est-il pas troublant de constater que, pour la justice et les services pénitenciaires, la France, où vivent plus de quarante millions d'habitants, dépense chaque année 294 millions de francs, et que la seule Bavière, nous ne parlons pas de l'ensemble du Reich, la Bavière seule, avec 7.319.000 habitants consacre aux mêmes services 397 millions, soit 63 millions de plus que la France entière ? Ne peut-on pas être surpris de voir le petit pays de Brunswick occuper pour 501.000 habitants : 1952 fontionnaires, 996 préposés divers et 2.154 ouvriers d'Etat, soit en tout 5.109 personnes payées par le gouvernement ? Tandis que la France victorieuse et soi-disant riche, fixe à 30.000 francs le chiffre maximum de la retraite de ses fonctionnaires, nous constatons qu'en Allemagne l'amiral Tirpitz touche une pension de 144.000 francs, le général Mackensen a 102.000 francs, M. Wirth reçoit 114.000 francs. Peut-être est-il plus surprenant encore de voir le Reich traiter ses représentants à l'étranger avec une générosité à laquelle ceux de la France ne sont pas habitués : le personnel de l'ambassade à Washington coûte 4.088.700 francs ; celui de l'ambassade de Londres, 3.323.400 francs. Et cependant pour ces dépenses, la difficulté des transferts devrait, ce semble, inciter le Reich à l'économie autant que pour le paiement des réparations !

Mais l'économie est assurément le dernier des soucis du Reich, des Pays et des Communes d'Allemagne ! Autrement, consacreraient-ils

chaque année, comme le prouve M. de Marcé, des sommes s'élevant au total de 93,8 millions de marks, soit 569 millions de francs, en subventions aux théâtres, concerts et autres lieux de plaisir. Et ce chiffre représente seulement la dépense nette à la charge des fonds publics, déduction faite des recettes diverses perçues sur ce chapitre par les communautés.

Cependant, toutes ces dépenses, dont les chiffres nous paraissent si élevés, sont bien peu de chose auprès des sommes que les budgets allemands de l'Etat, des Pays et des Communes consacrent à ce qu'on nomme le « Bien-être social ». Là est le gouffre, dans lequel s'est engloutie depuis quelques années avec une rapidité croissante la fortune de l'Allemagne. Assistance aux chômeurs, assurance contre les maladies, les accidents, la vieillesse et l'invalidité, construction d'habitations à bon marché, trois entreprises du socialisme d'état qui luttent d'avidité pour absorber les ressources que le contribuable allemand ne suffit pas à fournir, car il a fallu ajouter aux recettes des diverses autorités allemandes une large part de celles qu'ont fourni les emprunts à l'étranger.

Depuis la loi néfaste du 16 juillet 1927, tout ouvrier qui chôme a droit au secours. Les ressources des caisses d'assurances se sont trouvées bien vite insuffisantes. Il a fallu y ajouter des subventions qui se sont élevées pour le Reich seul en 1929-1930 à 640 millions de marks ou 3.878 millions de francs. La subvention du Reich pour des assurances contre les maladies, les accidents, l'invalidité et la vieillesse a été pour cette même année de 612 millions de marks ou 3.708 millions de francs. Au total pour 1927-1928 les budgets publics allemands avaient consacré aux besoins sociaux 4.759 millions de marks, ou 28 milliards 260 millions de francs ; cette somme énorme a été largement dépassée en 1929-1930 et grandira encore sans doute dans les années suivantes.

La France, en ces dernières années a fait un grand effort pour les assurances sociales et la construction d'habitations ouvrières. Cependant, son budget social ne s'est élevé, pour 1930 qu'à 5 milliards 287 millions, soit moins d'un cinquième de la dépense des autorités allemandes.

Peut-on dire en présence de ces chiffres que les dépenses des réparations, qui se sont élevées pour 1927-1928 à 1.779 millions de marks ou dix milliards 675 millions de francs soient la véritable cause de la situation critique où se trouvent les finances allemandes ?

Le livre de M. de Marcé prouve de façon irréfutable que c'est l'extravagance de toutes les autorités publiques de l'Allemagne pour les dépenses de toute nature et surtout pour les dépenses sociales qui est la cause profonde du mal. C'est elles qui sont responsables du fait que du 1er avril 1928 au 31 décembre 1930, les dettes du Reich, des Pays et des Communes d'Allemagne se sont accrues de 34 milliards de francs, et qu'actuellement la dette locale allemande, sans parler de celle du Reich, s'élève à 80 milliards de francs, tandis qu'en France, la dette locale ne se monte qu'à 15 milliards. Si l'Allemagne se sent entraînée avec une effarante rapidité dans une course qui ne peut être qu'une course à l'abîme, c'est à ses gouvernants à tous les degrés qu'elle doit s'en prendre.

H. de Manneville.

Washington gentilhomme, par Bernard FAY, 1 vol. in-8°, 317 p. Grasset 1932.

« Dans le XVIII[e] siècle, encombré de grands hommes, George Washington se dresse à part et seul. Par sa stature il s'élève au-dessus des autres. Par son silence, il demeure à l'écart du commun des héros. Par son attitude, il les fait tous paraître des acteurs et des histrions, tandis que lui semble une statue préparée pour l'éternité. »

Tels sont les premiers mots du livre de M. Bernard Faÿ sur Washington. Ils résument l'esprit dans lequel l'ouvrage a été écrit.

Après nous avoir dépeint *Franklin bourgeois d'Amérique, Franklin citoyen du monde* (1), il est assurément piquant de voir notre auteur nous présenter Washington « un aristocrate fils d'aristocrate », nous dit-il. Quel contraste entre ces deux hommes dont la part de travail fut cependant prépondérante dans la fondation de la liberté américaine !

Rien d'acquis ou d'artificiel, en effet, ou du moins peu de chose, chez Washington. Descendant d'une famille de gentilshommes d'Angleterre, immigrés en Amérique depuis un siècle, possédant déjà luimême une fortune honorable, mais devenu grand propriétaire terrien par son mariage, il occupait dans sa province de Virginie une haute situation, doué qu'il était d'une habitude native du commandement. C'était un chef né. Peu de points de contact entre lui et la bourgeoisie commerçante. qui habitait les villes de la Nouvelle-Angleterre et y remplissait d'autres rôles, entre le descendant de ces cavaliers qui vinrent peupler la Virginie et les fils de ces puritains qui, également au XVII[e] siècle, furent expulsés d'Angleterre.

En Virginie, l'unique ressource était la terre et le gentilhomme y vivait sur de vastes domaines, entouré de domestiques blancs et d'esclaves noirs. Le pouvoir était détenu par un nombre limité de familles, occupées de la culture ou de la défense contre les sauvages, qui restaient semés le long des frontières. On devine l'éducation que reçut là Georges Washington et l'empreinte qu'il en conserva toute sa vie. Une existence au grand air, la lutte contre les difficultés, le métier d'arpenteur qu'il pratiqua et qui était en honneur dans ces contrées mal délimitées, remplacèrent pour lui les études en chambre et le travail de bureau. Rien d'ailleurs de la vivacité d'esprit et de l'imagination d'un Franklin ; une intelligence pondérée et plutôt lente, un jugement sain et droit, une ténacité à toute épreuve. On en reconnait tous les signes dans un journal que, dès sa jeunesse, Washington s'appliqua à tenir et qui donne la clef de cette vie sagement ordonnée. Dans ses papiers de jeunesse également on a trouvé un cahier contenant la copie de maximes tirées d'un traité de bienséance, composé par les Jésuites de La Flèche en 1595 et intitulé : *Règles de conduite et de civilité.* Ce livre, qui eut une certaine vogue au XVII[e] siècle, enseignait les premiers principes pour se tenir dans le monde.

Dans un chapitre ayant pour titre : « La légende du colonel Washington », l'auteur nous décrit quels furent les débuts de son héros dans la carrière militaire où il commença par instruire et discipliner

(1) Cf. notre compte rendu dans la Revue de janvier-mars 1932, p. 98.

les milices de Virginie. Il prit part alors aux hostilités qui s'exercèrent sur les rives de l'Ohio, entre Franco-Canadiens et Anglo-Américains, avant l'ouverture officielle de la guerre de Sept Ans dont elles furent le signe précurseur.

Ces deux nations, au milieu du XVIIIe siècle, installées l'une au Canada, l'autre en Nouvelle-Angleterre et en Virginie, s'affrontaient en effet dans la vallée de l'Ohio, où la France établissait des forts et par laquelle elle s'efforçait de relier le Canada avec la Louisiane, dans la vallée du Mississipi. Washington débuta donc dans la carrière des armes en combattant contre la France à la tête de contingents américains, soutenus par des troupes anglaises. Au Canada, les Français étaient 60.000 habitants ; dans les colonies anglaises on en comptait 1 million 200.000. L'issue de la lutte ne pouvait être douteuse ; mais, du moins, en succombant, les Français purent se dire qu'ils délivraient les colonies anglaises de leur principal souci qui était le voisinage et la menace des attaques françaises. Le premier usage, en effet, que fit l'Amérique de ce succès anglais fut de se retourner elle-même contre la mère-patrie et de revendiquer contre elle la liberté qui venait d'être défendue contre les Français. Ainsi, en succombant en face de l'Angleterre, la France provoquait-elle la naissance d'une nation qui était destinée, plus tard, à disputer à l'Angleterre l'empire des mers.

Après la guerre de Sept Ans, Washington rentra dans son domaine de Mont Vernon. Ici M. Bernard Faÿ nous initie à ce qu'il appelle « la grande amour du colonel Washington », idylle touchante et sans espoir, car celle qui en fut l'héroïne sut se garder des assiduités du bel officier, mais l'aventure nous fait pénétrer trop avant dans l'intimité de Washington et dans les sentiments de cette exquise nature pour que nous n'en savourions le récit.

De 1775 à 1783 Washington appartient à l'histoire de la guerre de l'Indépendance. Général en chef de l'Armée américaine, il accomplit des prodiges d'organisation et de ténacité pour maintenir sous les drapeaux et discipliner des hommes qui n'abandonnaient pas sans regrets leurs foyers et qui profitaient du moindre prétexte pour retourner à leurs affaires. Ce ne fut pas, à proprement parler, un tacticien ou un stratégiste aux conceptions rapides. Ses succès sur les champs de bataille peuvent facilement être comptés. Aussi bien, dans les immenses espaces où manœuvraient ses troupes, il importait plus de conserver celles-ci en main que de leur faire remporter des succès coûteux et trop souvent éphémères. C'est plutôt par son jugement, son calme, son esprit de justice, l'autorité qui émanait de sa personne, que Washington sut en imposer non seulement à ceux qui servaient sous ses ordres, mais aussi aux membres du Congrès, peu enclins à saisir l'importance de l'action militaire et la nécessité de pourvoir aux besoins pécuniaires d'une armée improvisée.

Ce fut surtout après le débarquement de l'armée de Rochambeau que Washington sut montrer ses hautes qualités. Gentilhomme lui-même, il eut vite fait de s'entendre avec ces gentilshommes français, épris de liberté, qui venaient offrir leur épée à la jeune république. Les instructions, données à Rochambeau par le roi de France, lui prescrivaient de se mettre sous les ordres du généralissime américain, tout en maintenant intacte l'autonomie de l'armée française et de ses cadres. Ne voit-on pas ici la préface de ce qui finit par s'établir, près

de cent cinquante ans plus tard de l'autre côté de l'Océan ? Cette merveilleuse entente entre Washington d'une part, Rochambeau et de Grasse d'autre part, devait aboutir à la capitulation d'Yorktown, événement peut-être modeste en soi, si on le compare aux grandes actions de guerre modernes, mais dont les conséquences, toutefois, furent incalculables.

Washington, sans ambition personnelle, avait fait un rêve, c'était, après la guerre de l'Indépendance, de rentrer dans son home du Mont-Vernon et de se consacrer, dans le repos, à l'administration de son domaine et au bien de sa province. C'est dans cet esprit que, le 23 décembre 1784, à Annapolis, il remit, en termes magnifiques, le commandement des troupes au Congrès. Mais la destinée en disposa autrement. Sollicité deux fois par un parti important de compatriotes, de prendre en main le gouvernement de son pays, sous une forme monarchique, il repoussa cette offre avec toute la simplicité d'un cœur honnête et d'un esprit entièrement désintéressé. Il voulut attendre que le Congrès donnât la forme légale d'une Constitution aux idées républicaines pour lesquelles il avait combattu. Puis, à contre-cœur, mais par devoir et par dévouement à la chose publique, il accepta deux fois successivement la présidence de cette république enfin constituée et il ne quitta cette haute magistrature que lorsque ses forces vinrent à le trahir.

Quand il mourut, le 14 décembre 1799, le monde entier fut en deuil. En France, le premier consul Bonaparte prescrivit un deuil national. Pendant dix jours, les officiers français portèrent un crêpe à la poignée de leur épée.

Tel est l'aspect sous lequel M. Bernard Faÿ présente à nos esprits, en termes aussi élevés que saisissants, un homme entré de plain pied, en même temps, dans la légende et dans l'histoire, faisant ressortir tous les détails propres à en graver les traits dans les mémoires. Son livre constitue un des plus beaux monuments élevés à la gloire de George Washington l'année où l'Amérique et la France célèbrent avec éclat le bi-centenaire de sa naissance.

L. DE CONTENSON.

La Politique extérieure de la Restauration et l'Allemagne, par GEORGES GROSJEAN. Paris, Victor Attinger, 1930, 1 vol. in-8e.

A l'exception de Chateaubriand, lequel, à son estime, sut comprendre les intérêts véritables de la France, l'auteur de ce livre juge sans indulgence les divers ministres que les Bourbons restaurés chargèrent de diriger nos affaires extérieures. Textes en mains, M. Grosjean blâme leurs erreurs, déplore leur timidité ou raille leurs illusions.

C'est M. de Talleyrand qu'il prend surtout à parti. Le représentant de Louis XVIII au Congrès de Vienne réussit, dit-il, à faire revenir les puissances alliées sur leurs préventions contre notre pays en se faisant le défenseur du principe de la légitimité, mais il eut le tort de ne pas ménager l'avenir. Il perdit de vue la politique des limites naturelles que nos rois avaient suivie, au cours des âges, avec une persévérance digne d'admiration et que le premier consul, fils de la Révolution, mais continuateur sur ce point de la tradition monarchique, avait, pour un temps, pleinement réalisée.

M. Grosjean ne pardonne pas au prince de Bénévent d'avoir, par raison dynastique, persuadé le Congrès de rendre au roi de Suède ses états héréditaires, alors que les puissances avaient formé le projet de tailler à Frédéric-Auguste une principauté en bordure du Rhin, sans songer que les Rhénans auxquels nous liait une communauté de mœurs et d'idées et qui avaient gardé de nos administrateurs un souvenir reconnaissant, eussent bien pu, quelque jour, aliéner en notre faveur l'indépendance précaire de leur petite patrie. Par la faute de M. de Talleyrand, faute inexpiable, génératrice de conflits sanglants, la Prusse, prenant la place réservée un moment au Saxon, s'installa ainsi sur le Rhin.

M. de Talleyrand quitte le ministère et la politique française devient tout de suite plus nationale. Le gouvernement royal tend à s'écarter de l'Autriche et de la Grande-Bretagne toutes deux satisfaites parce que comblées, pour se rapprocher de la Russie, puissance jeune encore et qui n'a pas reçu tout ce qu'elle peut souhaiter d'avoir. En raison des sentiments d'affectueuse estime qu'il a su inspirer au tsar, M. de Richelieu est plus à même que quiconque de conclure un accord franco-russe. Le duc hésite cependant et prêche à ses agents la circonspection. Il doit ménager encore l'Autriche et la Grande-Bretagne. L'assistance de l'une et de l'autre ne serait-elle pas précieuse aux Bourbons, le cas échéant, pour la défense du régime ? Car la monarchie légitime ne semble pas avoir poussé dans le sol français de solides racines : les conspirations se succèdent, le loyalisme de certains régiments est douteux.

L'intervention de la France en Espagne, triomphe de M. de Chateaubriand, prouva cependant que les forces d'opposition étaient chez nous moins redoutables que ne l'avaient cru les puissances. L'Europe s'émerveilla de notre « résurrection militaire ». Il fallait désormais compter avec nous; le tsar pouvait souhaiter notre alliance. Mais M. de Villèle, homme d'Etat patient et prudent, esprit pratique, que retenaient surtout les questions parlementaires, administratives et de finances, ne sut ou ne voulut pas exploiter le succès. Aussi bien « le roi podagre » approchait de ses derniers jours et ne formait qu'un souhait : s'éteindre en paix dans les Tuileries retrouvées.

Le successeur de Louis XVIII n'est plus le comte d'Artois de jadis, léger, inconséquent, tout à ses plaisirs. Les malheurs, l'âge l'ont fait réfléchi et appliqué. Il a le goût de la politique extérieure joint au souci de maintenir la tradition royale. Une victoire diplomatique par laquelle nos frontières du nord et de l'est seraient portées sur le Rhin, flatterait la vanité du monarque et de son peuple, neutralisant du même coup les attaques violentes de l'opposition. Peut-être même, grâce au prestige et à l'autorité rendus au régime, ferait-elle accepter par l'opinion les mesures de conservation sociale ou, pour mieux dire, de réaction, que Charles X juge nécessaires et qu'il a déjà résolu de prendre. Le gouvernement royal s'engage donc plus délibérément dans la voie où M. de Richelieu n'a fait que quelques pas timides, s'efforçant de lier partie avec les deux puissances que les traités de Vienne ont laissées avec des aspirations insatisfaites ou des ambitions déçues.

Politique pro-russe d'abord. La Russie est aux prises avec la Turquie. La France déclare qu'elle ne souffrira pas qu'une tierce puissance intervienne dans le conflit ; si bien que le tsar n'hésite plus à

réclamer des explications à l'Autriche mécontente et qui arme. Politique pro-prussienne par voie de conséquence. Des liens de parenté et de personnelle amitié unissent le Romanof au Hohenzollern. Qui recherche la Russie, doit, de toute nécessité, se concilier la Prusse. Or, cette dernière nourrit de grandes ambitions. Elle veut arracher à l'Autriche la suprématie en pays allemand. Pour atteindre ce but elle manœuvre déjà. Une union douanière avec les petits états de l'Allemagne qui avoisinent ou encadrent ses territoires dispersés, l'établissement d'une sorte de route sans barrières, sans péages, unissant ses provinces de l'est à ses terres rhénanes va procurer de grands avantages à son commerce en même temps qu'elle fortifiera son influence sur les principautés, duchés et grands duchés signataires de l'accord. Premier groupement auquel s'agrègeront les autres associations que Bavière, Wurtemberg, Saxe royale ont formées, à l'est et au midi, dans l'espoir, bien vite trompé, de se soustraire à la tutelle de Berlin.

Nos agents diplomatiques dénoncent les menées de la Prusse, en prédisent le succès. M. de Rumigny écrit de Munich que la Prusse « exerce sur ses associés une prépondérance qui surpasse tout ce qui existe dans ce genre jusqu'à ce jour » et son collègue de Dresde peut mander que « toutes les classes de la société se familiarisent tous les jours davantage avec les idées d'une réunion à la Prusse ». Mais les avertissements de ces bons observateurs restent sans effet. Le cabinet des Tuileries a renié, semble-t-il, l'ancienne politique royale qui s'appliquait à maintenir les états secondaires de l'Allemagne sous l'égide française par des mariages, des subsides, des promesses d'appui, pour les opposer, le cas échéant, à celle des grandes puissances allemandes qui prédominerait en Allemagne. « Nous n'avons pour le moment ni à prendre part au plan prussien, ni à nous efforcer d'y mettre obstacle », fait écrire le ministre. N'a-t-il pas l'espérance que la Prusse, devenue, avec notre complicité tacite, le plus puissant des états d'Outre-Rhin reconnaîtra le bon procédé de la France en lui abandonnant quelque chose ?

L'ambition de procurer au royaume ses limites naturelles par l'effet d'un accord avec la Russie et la Prusse, explique le mémoire qui fut rédigé sur l'ordre de M. de Polignac, lu en conseil des ministres, approuvé par le roi et que les historiens de la Restauration ont commenté longuement, lui donnant, les uns des éloges, les autres un blâme teinté de raillerie. Stupéfait, le lecteur de ce document voit tournoyer sous ses yeux ce que M. de Roux a pu appeler « une valse effarante de territoires ». A la Russie les principautés danubiennes, l'Arménie, un morceau de l'Anatolie. A la Prusse, la Saxe, les Pays-Bas ; et l'on dédommageait le roi de Hollande en l'établissant à Constantinople devenue la capitale d'un grand état chrétien, le roi de Saxe en lui donnant les provinces rhénanes. A l'Autriche, la Bosnie et la Serbie. A l'Angleterre, les Indes néerlandaises. A la France, enfin, le pays sarrois et la Belgique. Projet chimérique où se manifeste une méconnaissance étrange des intérêts vitaux de certaines nations et un complet oubli des leçons de l'histoire.

Tenter de le réaliser, c'était vouloir mettre le feu à l'Europe. L'empereur de Russie ne se soucia pas de bouleverser le continent. Nicolas Ier se tiendra donc sur la réserve, sans oublier pourtant les assurances données par son prédécesseur, lequel, en 1821, avait dit à M. de La Ferronays : « Ouvrez le compas depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au détroit

des Dardanelles : voyez ce qui est à votre convenance et comptez pour l'obtenir, non seulement sur le consentement, mais sur l'assistance sincère et efficace de la Russie ». Qu'une occasion se présente à la France d'entreprendre quelque expédition hors d'Europe, il pressera le cabinet des Tuileries de s'en saisir, assuré que le gouvernement royal y trouverait en même temps qu'un dérivatif à ses embarras d'ordre intérieur, l'oubli momentané de ses revendications rhénanes ou belges.

Cette occasion, un geste injurieux du dey d'Alger à l'adresse de notre consul va la faire surgir. Le souci de notre honneur exige que nous infligions à Hussein une correction sévère ; nous armons. Pressenti par M. de Mortemart, Nicolas Ier nous approuve ; bien mieux, il nous conseille de conquérir ce qu'il appelle un « nid de pirates » et de nous y maintenir, au plus grand avantage du monde civilisé. Si l'Angleterre grondait, il saurait bien la faire taire. Le gouvernement royal a dès lors les coudées franches.

Le 4 juillet 1930, Alger tombe entre nos mains — première étape d'une conquête qui, s'étendant de proche en proche, fera de la majeure partie de l'ancienne Afrique romaine comme un prolongement de la France — mais la sécurité de la mère patrie demeure précaire. Nous gagnons un empire, mais les chemins de Paris restent ouverts aux futures invasions. Installée sur le Rhin par la faute de Talleyrand, devenue, par le manque de clairvoyance du gouvernement de Charles X, la tête et le bras de ces Allemagnes du Nord, du Centre, du Midi, auxquelles des malheurs soufferts jadis en commun ont fait une âme commune, la Prusse ne supportera pas que soit relevée la garde qu'elle monte sur le Rhin. Le royaume dont M. Grosjean a dessiné la carte idéale : provinces rhénanes et Belgique sous le sceptre d'un même prince catholique, état tampon couvrant nos frontières, ne sera qu'un beau rêve.

L'esquisse que nous venons de tracer ne donne qu'une imparfaite idée du bel ouvrage de M. Grosjean, livre excellent, livre impartial. En effet, si l'auteur n'a laissé dans l'ombre aucune des erreurs diplomatiques des derniers rois Bourbons, il n'a pas méconnu cependant les sérieuses difficultés auxquelles Louis XVIII et Charles X se heurtèrent du fait de l'état de la France, vidée de sang et d'argent par les guerres napoléoniennes, du fait de la rancune que nous gardait l'Europe et aussi du courant d'opinion presque irrésistible qui poussait les états de l'Allemagne à s'unir.

Pierre Doyon.

Souvenirs et portraits 1830-1856, par le Prince de Ligne. Bruxelles et Paris. Librairie Nationale d'art et d'histoire 1930.

Le prince de Ligne, qui naquit en 1804, était l'unique héritier de la maison de Ligne huit fois centenaire. Entré dans le monde de la diplomatie en 1815 au moment de Waterloo il ne cessa pas d'être pendant toute sa vie le dévoué serviteur de ses rois et de son pays, soit comme ambassadeur du roi Léopold Ier au couronnement de la reine Victoria en 1838, soit comme ambassadeur auprès du roi Louis-Philippe, de 1842 à 1848. Il suivit le Pape Pie IX à Gaëte et termina sa carrière comme sénateur et ambassadeur extraordinaire au couronnement de l'Empereur Alexandre II de Russie, en 1856.

Mêlé à des événements importants et parfois tragiques, le prince de Ligne rédigea vers 1860 non pas des mémoires, mais une série de notes ou il retrace en traits rapides et directs quelques souvenirs des impressions qui lui sont restées des hommes et des choses. Ce qui apparaît comme particulièrement intéressant et personnel dans ces courtes pages, ce sont les portraits des souverains, d'abord le roi Louis-Philippe qu'il a connu dans l'intimité durant les plus belles années de son règne, ensuite Pie IX, puis Charles-Albert, roi de Sardaigne, Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, Alexandre II, empereur de Russie, Léopold, grand duc de Toscane. A côté des souverains viennent leurs ministres tels que Palmerston, Thiers, Guizot, Lamartine, Jean Bastide, le général Cavaignac. Dans cette revue rétrospective du passé. les événements et les personnages trouvent leur place et sont dépeints avec la plus grande franchise, ce qui constitue ainsi un document très précieux pour l'histoire de la première moitié du XIXe siècle.

Ces souvenirs complètent heureusement tout ce qui a été écrit à ce sujet. On y trouve même une note intime, confidentielle, que bien peu de mémoires contiennent d'ordinaire. Ils flétrissent les idées révolutionnaires et montrent à quelles catastrophes ils ont mené certains pays de l'Europe, et dépeignent la situation si précaire, en 1848, du pape Pie IX dont l'auteur a été le compagnon d'exil et qui lui est apparu « plus grand dans la modeste maison de Gaète que sous les voûtes du Vatican ».

Les puissances catholiques emploient tous les moyens de persuasion pour déterminer le pontife fugitif à ne point quitter ce port et surtout l'Italie. On évitera ainsi qu'il se mette sous la dépendance et la protection d'une des grandes puissances qui ne manquerait point de profiter du fait pour ses intérêts particuliers. Et Pie IX successeur des apôtres et apôtre lui-même, nous apparaît dans son énergique et douloureuse fermeté, ne se prêtant à aucune capitulation pour ce qui tenait au domaine de l'Eglise et à son pouvoir spirituel.

Il put rentrer dans Rome non en protégé mais en souverain. Et la France s'abstint de lui faire payer ses services, se refusant à lui demander aucune concession.

Henry DE MONTARDY.

Thiers, par Henri MALO. 1 vol. in-8, Payot, 1832.

Après une longue période d'éclipse, la figure de Thiers semble sortir de l'oubli où elle commençait à entrer pour bénéficier d'un retour de faveur auprès des historiens. Hier M. Maurice Reclus en traçait une brillante esquisse d'ensemble et MM. R. Dreyfus, D, Halévy et Lucas-Dubreton s'attachaient à en faire ressortir certains traits caractéristiques, dans leurs études sur la fondation de la troisième République. C'est un portrait en pied définitif que nous apporte aujourd'hui M. Henri Malo. Nul n'était plus qualifié que lui pour réussir dans cette entreprise, non seulement par son titre d'ancien bibliothécaire de l'Institut Thiers, mais encore parce que ces fonctions ont mis à sa disposition un grand nombre de ces documents inédits qu'il avait déjà utilisés dans son attachante publication des lettres de Mlle Dosne. Il a tenu à les compléter en consultant certaines archives publiques, et surtout en dépouillant dans les livres imprimés tout ce qui, de près

ou de loin, se rapportait à son sujet. Bien que son ouvrage ne contienne pas de notes, c'est pour le lecteur un peu averti un vrai plaisir de connaisseur que d'y retrouver presque à chaque page des traces de ses immenses lectures.

Ce n'est pas seulement par la richesse de sa documentation que M. Malo se distingue de ses premiers précurseurs — M. de Mazade par exemple — dans l'œuvre qu'il a entreprise. Pour renouveler la biographie de son héros, il étudie en lui l'homme plutôt que le politique ou l'historien. S'il le fait apparaître sur la scène parlementaire, académique ou européenne il semble le considérer de la coulisse plutôt que de la salle, et s'attacher surtout à surprendre les mobiles secrets de ses actes, les influences domestiques auxquelles il a obéi, bref, les réactions diverses de sa vie privée sur sa vie publique. Il arrive ainsi à pénétrer beaucoup plus profondément que ses prédécesseurs dans une existence qu'il raconte par le menu depuis la naissance jusqu'à la mort, sans oublier de décrire, quand l'occasion s'en présente, l'atmosphère politique, les milieux sociaux et même le cadre matériel où elle se déroule : il lui arrive ainsi de nous dépeindre le dernier ameublement de Thiers (p. 428) ou de nous donner, à propos de ses goûts culinaires, tout un cours de cuisine provençale (p. 338). Il procède d'ordinaire par une accumulation de petits faits et de détails expressifs, dont la trame un peu serrée risquerait de laisser une impression de monotonie, si elle ne lui permettait lorsqu'il est soutenu par le sujet, d'atteindre des effets d'une singulière intensite de vie. C'est le cas notamment lorsqu'il a à retracer quelque scène dramatique, comme l'attentat Fieschi ou comme celles qui marquèrent la guerre de 1870 et la commune. Si l'on voulait caractériser d'un mot la manière de l'auteur, on pourrait la définir comme une sorte de chronique biographique, avec de fréquentes et heureuses échappées soit sur des tableaux de genre, soit sur de vastes perspectives politiques.

Fidèle jusqu'au bout à la méthode strictement narrative qu'il s'est assignée, M. Malo semble s'être volontairement abstenu de toute appréciation personnelle sur le caractère et le rôle de son héros. Il a préféré laisser au lecteur le soin de formuler le jugement d'ensemble dont il lui a fourni les éléments. A défaut de conclusions définitives, deux impressions dominantes semblent s'imposer à l'esprit de ceux qui ont seulement parcouru son ouvrage. C'est d'abord un sentiment de stupeur admirative devant une puissance de vie, une capacité de travail, une fécondité de ressources dont il serait difficile de trouver des exemples dans le personnel politique actuel. A voir le même homme mener de front plusieurs carrières dont une seule suffirait à absorber les efforts de l'un de nos contemporains, se mettre jusqu'à l'âge le plus avancé à cinq heures tous les matins à sa table de travail, se contenter pendant plusieurs jours de deux heures de sommeil alors qu'il n'a pas moins de 73 ans et qu'il soutient, pour la discussion des préliminaires de paix, la plus épuisante des luttes diplomatiques contre le plus redoutable des adversaires, l'on se prend à douter si l'on ne se trouve pas en présence d'un personnage de légende ou au moins d'un des derniers survivants d'une génération plus résistante et plus infatigable que la nôtre. — Et, d'autre part, ce qui frappe dans le développement de son rôle politique, c'est, avec sa pas-

sion pour le pouvoir, son impuissance à s'y maintenir. S'il y a participé en sous-ordre de 1832 à 1836, s'il en a approché comme conseiller officieux sous la seconde république et s'il l'a convoité toute sa vie, il en a exercé la plénitude en 1836 et en 1840 comme Président du Conseil, en 1871 comme chef du pouvoir exécutif. Il n'a pu le conserver les deux premières fois que quelques mois et la troisième que deux ans, après y avoir été pourtant porté par un irrésistible et unanime mouvement d'opinion. Etait-ce le tort des circonstances ou l'effet d'une infirmité de sa nature ? Ce serait un curieux sujet d'étude que de chercher l'explication de cette instabilité, d'autant plus manifeste qu'elle contraste avec la longévité ministérielle de Guizot, le principal rival parlementaire de Thiers, ou même avec celle d'autres de leurs émules, bien inférieurs comme valeur à l'un comme à l'autre.

Le magistral ouvrage de M. Malo a reçu une illustration digne du texte. L'on y trouve la reproduction des principaux portraits faits de Thiers aux diverses époques de sa vie. Si la plupart sont déjà connus le dernier l'est beaucoup moins (c'est une photographie prise l'année de la mort) et paraîtra d'une réalisme impressionnant (1).

Albert PINGAUD.

Les derniers jours de l'Empire et le gouvernement de M. Thiers, par Charles Chesnelong. 1 vol. in-16, Perrin, 1932.

Le nom de Chesnelong, un peu oublié aujourd'hui, évoque le souvenir d'un homme politique que son talent de parole et ses ardentes convictions monarchiques et religieuses appelèrent à jouer un instant un rôle de premier plan dans les débats de l'Assemblée nationale de 1871 ; il prit notamment une part active aux pourparlers engagés en 1873 entre la majorité de ses collègues et le comte de Chambord, en vue de la restauration de la monarchie. Nommé sénateur inamovible en 1876, mort seulement en 1899, il consacra les derniers loisirs d'une longue vie à écrire des mémoires parlementaires dont lui-même avait fait paraître en 1895 le fragment le plus important (**La campagne monarchique d'octobre 1873**) et dont il autorisait la publication intégrale dix ans après sa disparition. Son petit-fils vient de la commencer, bien longtemps après l'expiration du délai fixé, par un premier volume qui embrasse la période comprise entre sa première élection comme député d'Orthez (fin de 1865) et la démission de Thiers comme président de la République (24 mai 1873). L'ouvrage est divisé en cinq chapitres dont les titres indiquent suffisamment l'objet (Chap. **I. Le Corps législatif de l'Empire. — II. La guerre et la révolution du 4 septembre. — III. Le pacte de Bordeaux et la première période du gouvernement de M. Thiers. — IV. Le message de novembre 1872 et un essai d'entente entre le gouvernement et l'assemblée. — V. Rupture de l'asemblée avec M. Thiers et gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.**) A la fin du volume la reproduction de certaines correspondances privées sert à compléter les indications du texte.

---

(1) A signaler, pour la rareté du fait, quelques petites inexactitudes de détail. P. 279, Ticknou était américain et non anglais; p. 432, Palmerston est mort en 1865 et non en 1862; p. 488, lire *de Larcy* pour de Laray.

Sur une période qui, au moins pour sa dernière partie (1871-1873) a été tout récemment l'objet de nombreux travaux, l'ouvrage ne pouvait guère apporter de révélations nouvelles. Mais il sert à la mieux faire comprendre par des explications dont il faut louer d'abord la parfaite limpidité. L'auteur excelle, et il le prouve à deux reprises, à tracer un tableau d'ensemble d'une assemblée politique avec les partis qui la divisent, les chefs qui la conduisent et les courants d'idés qui en déterminent les décisions. Ce qui peut paraître plus surprenant chez un homme qui était un négociant et non un intellectuel, c'est que bien des pages de ses souvenirs révèlent en lui un écrivain de race. Son premier chapitre notamment contient toute une série de portraits (Jules Favre, Gambetta, Emile Ollivier, Buffet, Berryer, Rouher, etc.) qui peuvent être cités comme des morceaux de style, avec d'ailleurs ce que le genre comporte d'un peu conventionnel dans la forme, et qui représentent aussi des témoignages d'une rare pénétration psychologique (1).

Si la plus grande partie du volume se rapporte à l'histoire parlementaire du temps, il en est certains passages qui intéressent l'histoire diplomatique : et tout d'abord le chapitre relatif à la déclaration de guerre, avec les détails qu'il contient sur l'atmosphère morale où elle se déroule comme sur les dispositions d'esprit dans lesquelles elle trouve l'Empereur, l'Impératrice et Emile Ollivier. Plus loin l'auteur reproduit le récit que lui a fait Thiers sur la scène dramatique au cours de laquelle ce dernier arrache à Bismarck, lors de la discussion des préliminaires de paix (février) la conservation de Belfort à la France. Mais il ajoute aux détails que nous connaissions à ce sujet une assez curieuse anecdote. Après avoir obtenu à force d'adjurations gain de cause auprès de Bismarck, Thiers vit ce dernier s'éloigner pour aller tâcher d'obtenir le consentement de l'Empereur. Brisé de fatigue et d'émotion il se laissa aller, une fois resté seul, à s'assoupir sur un canapé. Grand fut son étonnement de trouver à son réveil sur ses genoux le manteau de guerre de son hôte qui était rentré pendant son sommeil et avait voulu le protéger sans qu'il s'en aperçut contre les rigueurs d'une température d'hiver. « M. Thiers,- conclut Chesnelong, racontait ce curieux détail avec un grand charme, et il ajoutait avec son fin sourire : « Ce rude homme avait des déli» catesses au milieu de ses brutalités poméraniennes. »

Voilà en effet un trait que l'on ne s'attendait guère à trouver dans la physionomie du chancelier de fer. Il suggère involontairement une réflexion qui en dépasse de beaucoup l'importance. La politique bismarckienne a longtemps été regardée en France comme synonyme de violence aveugle et impitoyable. Ce serait un intéressant sujet d'étude que de rechercher si ce jugement simpliste ne doit pas être un peu modifié.

Albert PINGAUD.

---

(1) A signaler que certains noms propres sont mal orthographiés (p. 167, *Wadington* pour *Waddington*; p. 200, *du Barrailh* pour *du Barail*) et qu'un autre est complètement estropié (p. 62, Guyot *Montparjeaux* pour *Montpayroux*).

Les débuts d'un grand règne, par Jules Garsou. Un vol. in-16 L'Eventail, Bruxelles, 1931.

Alphonse Vandepeereboom — dont le nom ne se signale guère que par sa sonorité à l'attention des lecteurs français — était un homme d'Etat belge que les circonstances appelèrent, ainsi d'ailleurs que deux de ses homonymes, à jouer un moment un rôle de premier plan dans la politique de son pays. Il fit partie, comme ministre de l'Intérieur, du grand cabinet libéral Charles Rogier, qui resta aux affaires entre 1861 et 1867, c'est-à-dire dans la période où se place l'avènement au trône du roi Léopold II (1865). Il a consigné les souvenirs de sa vie politique dans des notes écrites au jour le jour et contenant, à côté d'informations trop personnelles ou insignifiantes, des témoignages souvent précieux sur les grands événement dont il avait été le témoin ou l'acteur. M. Jules Garsou, qui s'est acquis déjà des titres à la reconnaissance des historiens par la publication des *Mémoires* de Gendebien, a eu l'heureuse idée d'extraire de cet amas de notes les passages qui méritent de survivre à leur auteur, et d'autre part de les étoffer et de les compléter, pour ce qui regarde la politique extérieure, par des emprunts faits aux correspondances diplomatiques qu'il a consultées à Bruxelles et à Paris. L'application de cette méthode l'a conduit à composer un texte qu'on pourrait définir une « chronique documentée » tenant le milieu entre la narration historique proprement dite et la simple reproduction de documents.

Le premier volume — le seul paru jusqu'ici — embrasse la période d'une année comprise entre la mort de Léopold Ier (décembre 1865) et la modification du ministère libéral par la retraite du ministre de la guerre, général Chazal (novembre 1866). Remplie à l'intérieur par les débuts du nouveau souverain (d'où le titre du livre), elle emprunte une importance presque dramatique à la grandeur des événements dont l'Europe centrale fut le théâtre à cette date, comme à la vivacité des inquiétudes inspirées à la Belgique, après l'agrandissement de la Prusse, par les projets de compensation qu'elle prêtait à l'ambition de Napoléon III. Pour en connaître la réalité et en prévenir la menace, les représentants belges à l'étranger eurent à déployer une intense activité diplomatique, dont M. Garsou a bien su rendre l'intérêt et exposer les résultats.

Sous le rapport de la politique intérieure, son livre n'est pas moins attachant. Le titre même donne lieu à une assez piquante remarque. Invité à assister aux « débuts d'un grand règne », le lecteur s'attendrait à y rencontrer la figure d'un grand roi. Il est difficile de la découvrir dans les notes reproduites par M. Garsou. Madré, rusé, retors, tout occupé de petites choses, pétri de petites habiletés et de petits calculs, voilà sous quels traits et parfois même avec quelles expressions le duc de Brabant, devenu Léopold II, se trouve représenté par son ministre de l'Intérieur. Il sera curieux de voir si cette impression se maintient ou se modifie dans les volumes suivants.

Albert Pingaud.

Mes aventures dans le Service Secret, 1914-1918, par le Lieutenant Max Wild. Trad. de l'allemand par Lucien Thomas. Un vol. in-8, Payot, 1932.

Le livre du lieutenant allemand Wild, dont la traduction vient de paraître dans la collection Payot, participe à la fois de l'intérêt qui s'attache aux souvenirs de guerre, aux romans policiers et aux récits d'évasion. L'auteur était d'abord officier de liaison à la VIIIe armée, sur le front de Pologne, où il a connu Hindenburg et Ludendorf, et où la guerre présentait, par la variété de ses vicissitudes, un saisissant contraste avec l'immobilité de la guerre de tranchées. En décembre 1914, il passe à la direction du service des renseignements, chargé à la fois de soustraire les lignes allemandes à la curiosité des espions russes et d'envoyer des agents satisfaire celle du commandement allemand dans les lignes russes ; et comme ce sont souvent les mêmes personnages qui se prêtent à ce double rôle, sauf à trahir tour à tour ceux qui les emploient, l'on devine que ce soit une tâche à la fois lourde et passionnante que celle de les recruter, de les surveiller et de les employer au mieux. Wild en est d'ailleurs un moment distrait par une mission spéciale à laquelle nous devons l'une des pages les plus impressionnantes de son livre. Désigné pour aller, avec l'inventeur des gaz asphyxiants, vérifier les premiers effets de leur emploi sur le champ de bataille il nous fait assister à des scènes dont il ne cherche pas à dissimuler l'horreur, pas plus que la répugnance manifestée à cette occasion par le « Grand savant » qui contemple son œuvre (pp. 105-106).

En mars 1917, quand le mouvement révolutionnaire commence à se propager parmi les combattants du front russe, il se hasarde à aller le seconder en leur portant des conseils de fraternisation. Mais un jour, sur la foi de renseignements erronés, il calcule mal son affaire, tombe sur un secteur de troupes restées fidèles, se voit arrêter, dénoncer comme le chef de l'espionnage d'en face. S'il échappe à la mort, faute d'être explicitement reconnu, on lui fait subir les plus dures contraintes pour lui faire avouer son identité et il est envoyé de prison en prison jusqu'au fond de la Sibérie. En mars 1918 seulement, le relâchement de la surveillance dont il est l'objet lui permettra de s'échapper avec un faux passeport et de prendre le train de Moscou d'où il regagnera l'Allemagne.

Comme on peut s'en rendre compte par une brève analyse, il y a dans ce récit plus d'aventures qu'il n'en faut pour défrayer et soutenir la curiosité du lecteur. L'historien y trouvera aussi, au milieu de détails tout personnels, quelques observations assez générales pour être retenues. C'est d'abord (p. 8) un hommage rendu à la valeur militaire des soldats russes. D'après l'auteur, elle égalerait celle de tous les autres combattants de la guerre, même allemands, et elle aurait remporté les mêmes succès si elle n'avait été trahie par la tactique de leur commandement, obstiné à les employer à des attaques en masse qui ne pouvaient aboutir qu'à des hécatombes. Plus tard, lorsque les Russes sont contraints par le manque de munitions à évacuer la Pologne au cours d'une retraite ininterrompue de quatre mois, le lieutenant Wild reconnaît (p. 119) que leur poursuite vaut à leurs vainqueurs des pertes fort lourdes : les compagnies allemandes fondent à vue d'œil

et leur effectif ne dépasse pas 60 hommes pour tomber bien souvent à 20 ; voilà sans doute l'explication de leur impuissance à mettre définitivement hors de combat leurs adversaires, comme on avait pu le craindre un moment dans le camp de l'Entente. Enfin l'auteur nous révèle (p. 175) qu'avant d'éclater dans la capitale, le mouvement révolutionnaire qui emporta le trône de Nicolas II (mars 1917), couvait depuis plus d'une année dans les tranchées ; il s'y manifestait par la démoralisation croissante des soldats. Beaucoup d'entre eux entraient en confidences avec leurs adversaires auxquels ils déclaraient ouvertement que le mieux à faire était de rentrer chacun chez soi pour mettre fin à une guerre sans terme et sans but. Le subit écroulement de leur puissance combattive n'avait donc rien de surprenant pour qui avait pu suivre les progrès de leur dissolution morale. On voit par ces exemples que la lecture des souvenirs du lieutenant Wild comporte parfois autant d'enseignements que d'attrait.

Albert PINGAUD.

Le Drame roumain 1916-1918 par le général PÉTIN. 3 vol. in-8, Payot, 1932.

Les témoins de la Grande Guerre se rappellent encore comment, au mois de septembre 1916, presque aussitôt après l'intervention des Roumains dans la lutte, le général Berthelot leur fut envoyé à la tête d'une nombreuse mission militaire pour leur porter le secours de son expérience et tenter de rétablir par ses conseils une situation militaire qu'ils venaient, dès le début, de compromettre par de fausses manœuvres. Cette mission devait rester auprès de leur armée jusqu'au mois de mars 1918, et contribuer efficacement, par son activité et même par la seule vertu de sa présence, à maintenir intacte leur volonté de résistance. Le général Pétin, qui en était le chef d'Etat-major, a eu l'heureuse idée de faire revivre l'épisode le plus saillant de son histoire : « De tout cet effort, écrit-il, j'ai essayé de retracer ce qui fut à proprement parler le drame roumain, c'est-à-dire cette grande bataille désirée et voulue en terrain libre, livrée en novembre 1916 sous les murs de Bucarest, en vue de sauver la Valachie de l'invasion. Pourquoi cette bataille fut-elle acceptée ? Comment fut-elle conçue et dirigée ? Quels moyens comptait-on amener sur le champ de bataille pour forcer la victoire ? et comment se fit-il que l'armée russe en soit demeurée complètement à l'écart ? » Telles sont les questions que l'auteur s'est attaché à éclaircir dans un exposé à la fois méthodique et dramatique de la bataille, fondé sur la reproduction de nombreux documents officiels et orné de croquis propres à bien faire comprendre l'enchaînement des opérations.

Si cette étude présente forcément un caractère technique, les chapitres qui la précèdent ou qui la suivent offrent des sujets de réflexions politiques à d'autres lecteurs que les militaires. Ils représentent d'abord un émouvant hommage rendu à la valeur des combattants roumains, à la sincérité de leur gratitude envers la France, au mérite professionnel d'un de leurs grands chefs, le maréchal Prézan. On y trouve d'autre part presque à chaque page des marques de la mauvaise volonté que témoignait à leur cause la Russie officielle : réflexions pessimistes ou désobligeantes entendues par l'auteur pendant

son voyage d'aller, inaction volontaire des troupes russes pendant toutes les crises décisives de la campagne, et enfin, après la retraite des Roumains derrière le Sereth, prétention de prendre le commandement de leur armée et d'imposer au roi le général Sakharof pour remplacer le général Berthelot comme conseiller militaire. Cette malveillance a été trop persistante et trop néfaste pour que l'auteur ne cherche pas à en pénétrer les causes. Il en énumère plusieurs sans en accepter complètement aucune : trahison préméditée de certains hauts personnages russes, lassitude générale de la guerre, prédilection incurable pour les Bulgares, jalousie des avantages qu'une prompte victoire procurerait aux Roumains. A ces hypothèses il conviendrait peut-être d'ajouter l'explication qu'après la guerre les généraux russes ont eux-mêmes donnée de leur peu d'enthousiasme pour l'intervention roumaine. D'après eux, elle devait allonger leur front de plus d'un quart (450 kilomètres ajoutés à 1200) sans que l'appoint de l'armée roumaine augmentât dans les mêmes proportions les effectifs nécessaires pour le défendre ; au point de vue purement militaire elle représentait donc une cause de faiblesse plutôt qu'un surcroît de force pour la Russie, et par suite pour l'Entente. Sans excuser certains procédés cette considération peut faire paraître moins illogique ou moins révoltante l'attitude que stigmatise avec raison le général Pétin, elle nous rend compréhensible ce propos prêté par lui au général Alexief que la Roumanie « coûte autant qu'elle rapporte ».

Albert PINGAUD.

Stresemann, par Antonia VALLENTIN. Trad. franc. 1 vol. in-12. Flammarion, 1932.

L'apparition de ce volume, dû à la plume d'une ancienne secrétaire de Stresemann, avait fait déjà sensation en Allemagne ; la traduction, longtemps attendue en France, y sera accueillie avec une légitime curiosité. Ce n'est pas qu'on doive y rechercher les sensationnelles révélations escomptées par l'esprit de parti. Si l'on y trouve beaucoup de détails piquants et de scènes vivement rendues, le principal intérêt en réside dans une étude psychologique très poussée, bien qu'elle ne soit pas présentée sous la forme d'un portrait au sens classique du terme.

L'auteur ne s'est pas attaché à donner la netteté d'un profil à l'image qu'il nous trace de l'homme d'État allemand. Il procède par petites touches successives, dont l'accumulation ne laisse pas que de dérouter un peu nos habitudes d'esprit et de produire une impression légèrement papillotante. Peut-être d'ailleurs cette méthode présente-t-elle l'avantage de serrer de plus près la réalité et de traduire plus exactement la complexité d'une physionomie dont Mme Vallentin s'efforce d'ailleurs de dégager les facultés maîtresses.

A l'entendre, rien ne serait plus étranger à la nature de Stresemann que ce machiavélisme dont on a voulu lui faire tour à tour un honneur et un grief. Il aurait été avant tout un idéaliste, un optimiste, presque un apôtre vivant dans son rêve, mais apportant à le réaliser une sorte d'« élan massif qui fut le secret de sa puissance », un don de spontanéité profonde qui lui permettait de « porter instantanément toutes

ses forces sur chaque pensée, chaque représentation, chaque entreprise » (p. 26). Cette force de conviction ne lui était toutefois pas particulière et ne suffirait pas à expliquer sa fortune si la valeur pratique n'en avait été doublée par une qualité bien rare chez les hommes d'Etat allemands : une singulière adresse à conquérir les hommes dans les conversations en tête-à-tête. Il excellait à entrer dans les idées de ses partenaires, sans s'y convertir lui-même, et à les exprimer plus clairement, pour les combattre ensuite, que ceux-ci ne paraissaient d'abord les concevoir. « Le secret de ses succès sur les différentes scènes politiques de l'Europe — à Locarno, Genève, Paris et Londres — c'est là qu'il faut le chercher : dans cette incroyable faculté de fondre sa pensée avec une pensée étrangère, sans pour cela céder un pouce des positions qu'il avait prises » (p. 41). A l'appui de cette remarque, dont tout son livre peut être regardé comme une illustration, l'auteur fait observer avec justesse (p. 174) que les grands succès de la carrière de Stresemann ne commencèrent que du jour où, à l'habitude des « ennuyeux échanges de notes », à la « routine des memorandums », succéda, en 1925, une période de conversations directes entre les hommes d'Etat responsables.

Si ces premières prises de contact avec ses collègues étrangers apportaient à Stresemann la révélation d'un nouveau moyen d'influence personnelle, elle ne devait toutefois produire tous ses effets qu'au bout de trois années d' « attente dramatique », au cours desquelles il ne fut pas sans éprouver, avec les déceptions de certains ajournements, quelques accès de découragement. A la conférence de La Haye (août 1929) il lui fut donné enfin d'obtenir cette promesse d'évacuation des territoires occupés qui devait couronner son œuvre et liquider pour son pays le passif de la guerre.

A ce moment, il était déjà touché à mort et devait succomber trois mois plus tard (3 oct. 1929) au surmenage intensif qui avait aggravé chez lui une inexorable maladie constitutionnelle. Dans les derniers moments d'une vie qu'il savait devoir être courte, il s'abandonnait, au sujet de la situation de l'Europe ou du rôle qu'il y avait joué, à des réflexions qu'a recueillies sa biographe et dont plusieurs sont curieuses à enregistrer. A l'égard de cette Société des Nations dans laquelle il avait eu pourtant le mérite d'introduire l'Allemagne il était « en pleine crise de méfiance » et ne voulait y voir qu' « une entreprise de bourrage de crâne » (p. 256). « Que de regrets et de désillusions l'on sentait dans sa voix claire, lorsqu'il prédisait à la Ligue que, si elle ne se montrait pas assez énergique et audacieuse, les peuples croiraient que décidément les vieilles méthodes de la diplomatie directe entre gouvernements pouvaient seules donner des résultats pratiques. » C'était précisément à un retour à ces vieilles méthodes, sous leur forme d'entrevues personnelles entre les ministres dirigeants, qu'il avait dû le plus clair de ses succès. Si sous ce rapport il se montrait traditionnaliste, peut-être sans en avoir conscience, il devait, quelques jours avant sa mort, caractériser en ces termes la nouveauté de son rôle dans l'histoire de son pays : « Je pense qu'il restera de moi ceci : la preuve qu'un pays privé de sa force matérielle peut néanmoins regagner la puissance. Et peut-être encore ceci, le plus important : que l'on peut, par le moyen de la paix et de l'entente internationale, remporter d'aussi grandes victoires que par la guerre » (p. 280). Si cette

dernière assertion prête à d'infinies controverses, la première au moins n'a que la valeur d'une constatation et représente à la fin d'un volume consacré à la mémoire de Stresemann, une conclusion à laquelle peuvent se rallier les admirateurs de son rôle comme les simples témoins de sa politique.

Albert PINGAUD.

Les Papiers de Stresemann, Traduction française par Henry Bloch et Paul Roques. T. 1. Un vol. in 8, Plon, 1932.

Annoncée depuis longtemps déjà, la publication des « Papiers » de Stresemann était attendue avec une impatience que justifiait le souvenir de son rôle dans l'histoire des rapports franco-allemands. Le premier volume, dont la traduction vient de paraître à la librairie Plon en même temps que l'édition originale, embrasse les deux années 1923 et 1924, c'est-à-dire la période remplie par la bataille de la Ruhr et la conférence de Londres. L'auteur y a exercé une influence prépondérante sur la politique de son pays, d'abord dans le poste de chancelier, qu'il a occupé pendant cent jours (juillet-novembre 1923), puis dans celui de ministre des Affaires Etrangères, qu'il devait garder jusqu'à sa mort.

Ce serait aller au devant d'une désillusion que de s'attendre à trouver dans le volume en tête duquel figure son nom des **Mémoires** au sens propre du terme, comme ceux que les héritiers du prince de Bulow offraient récemment à notre curiosité. Si Stresemann a projeté d'écrire les siens sous la forme d'un récit suivi, il n'a eu que le temps d'en rassembler les matériaux. Quand ses exécuteurs testamentaires ont pris connaissance de la masse de papiers qu'il leur a laissée, ils y ont trouvé, comme ils nous l'expliquent eux-mêmes, « la collection presque complète de ses brouillons de lettres, un grand nombre de notes sur les évènements politiques, ses discours et ses articles avec leurs plans, ses notes personnelles quotidiennes, des fragments d'analyse de son propre caractère et enfin les lettres personnelles qui lui étaient adressées ». Ce sont ces textes d'origine très diverse que les éditeurs ont classés, triés et reproduits dans l'ordre chronologique, en les faisant précéder d'une notice biographique.

Leur publication est donc un recueil de documents et elle en présente les caractères distinctifs : d'une part, des garanties de sincérité qui manquent parfois aux autobiographies composées aprés coup, et toujours un peu arrangées par les auteurs ; et d'autre part un manque d'unité et une dispersion d'intérêt qui en rendent l'analyse assez malaisée. On ne peut qu'en donner une idée en signalant les chapitres et les pages susceptibles d'attirer particulièrement l'attention du lecteur, par exemple de curieux passages (pp. 59-62) sur les inquiétudes éveillées à Berlin par les progrès du séparatisme rhénan ; et surtout toute la 4e partie, déjà publiée d'ailleurs dans la **Revue de Paris.** Elle est consacrée presque entièrement au récit de la Conférence de Londres et contient, d'après le journal tenu par l'auteur, des détails piquants, mais sujets à caution, sur l'attitude des négociateurs français.

Si le reste du volume offre à glaner beaucoup d'indications précieuses, le principal intérêt en réside dans celles qu'il nous fournit

sur le caractère et les idées de l'auteur. Ce dernier a été représenté par ses admirateurs, et notamment par sa dernière secrétaire, sous les traits d'un idéaliste convaincu et d'un optimiste impénitent. Beaucoup de nos compatriotes, se rappelant son passé d'impérialiste, inclineraient par contre à ne voir en lui qu'un bismarckien camouflé en pacifiste, et comme une sorte de Machiavel germanique. Certaines de ses déclarations peuvent servir à éclaircir le problème psychologique soulevé par cette diversité de jugements et peut-être à résoudre leur apparente antinomie. Si Stresemann a proclamé à diverses reprises son idéalisme (pp. 221 et 339 notamment) il entend par ce mot une réaction contre la prédominance des nécessités économiques sur les questions politiques proprement dites : « La destinée des peuples, disait-il dans un de ses discours, a toujours été déterminée par la politique au sens le plus large du mot, déterminée par les grandes idées auxquelles se sont attachés les peuples ; et c'est la nature de leur mentalité qui leur a permis ou non de se relever après une catastrophe ». Ce sont donc les forces morales de son pays que Stresemann s'est attaché d'abord à reconstituer pour mieux défendre ses intérêts matériels. Quant au pacifisme qui aurait inspiré sa politique étrangère et qui paraît à première vue un peu surprenant chez un ancien partisan de la guerre de conquêtes, lui-même en a expliqué la raison d'être dans une déclaration qui ressemble un peu à un aveu. « C'est la politique de force que l'emportera toujours ; mais quand on n'a pas la force, on peut combattre au moyen de l'idée » (p. 339). Il devra à cette tactique, dont il a fait un premier essai à la conférence de Londres, les succès qui seront retracés dans le volume suivant, déjà annoncé (*Locarno - Genève* 1925-1926).

Albert PINGAUD.

Aperçus européens, 1 vol. in-16, Alcan, 1932.

Sous ce titre général — qu'on aurait pu souhaiter plus précis — ont été réunies des conférences dans lesquelles l'Ecoles des Sciences politiques a demandé à certains de ses anciens élèves « d'exposer comment se sont organisés certains pays qui, depuis la guerre, ont retrouvé la vie ou à qui l'agrandissement de leur territoire a donné une vie nouvelle ; quels problèmes ils ont eu à résoudre et de quelle manière ils peuvent concourir à l'œuvre de paix dont les traités ont fixé les principes ». C'est là une vaste enquête dont les premiers résultats remplissent aujourd'hui le petit volume consacré à la France, à la Pologne, à la Yougoslavie et à la Tchéco-Slovaquie.

Pour la France, M. Pierre Rain s'est attaché surtout dans sa conférence à tracer le tableau des rapports qu'elle a entretenus, c'est-à-dire des déceptions qu'elle a éprouvées depuis la guerre avec l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, sans oublier de faire ressortir ses efforts pour l'organisation pacifique de l'Europe. — M. Sokolnicki, porte-parole de la Pologne, a insisté sur les difficultés de tout ordre que son ancienne division en trois tronçons devait opposer à sa reconstitution nationale et économique en un seul état. Il rappelle en même temps qu'elle est appelée à jouer un rôle international de première importance puisque sa résurrection a eu pour effet de reculer de 300 kilomètres vers l'Est la frontière de la civilisation occidentale. Il

enregistre enfin avec satisfaction la rapidité de progrès matériels et moraux dont témoignent l'accroissement rapide de la population, l'activité merveilleuse du port de Gdynia, la diffusion de l'enseignement et l'accroissement de la fréquentation scolaire. — Pour la Yougoslavie, M. Novakovitch s'est appliqué surtout, après en avoir tracé une brève description géographique, à dresser l'inventaire de richesses agricoles, minières, industrielles, forestières et domestiques dont la mise en œuvre va être facilitée désormais par la fin d'une laborieuse mais nécessaire crise d'organisation politique (1929-1931). — Enfin M. Slavik a mis en lumière par des statistiques éloquentes les progrès matériels qu'a réalisés la Tchécoslovaquie depuis sa libération. Il montre quels éléments de stabilité et de prospérité elle doit à l'heureux équilibre qui s'y est établi entre la production agricole et la production industrielle. Il indique enfin les réformes sociales ou politiques qu'elle a entreprises pour asseoir définitivement sa nouvelle existence comme état.

Tel est le résumé de ces quatre conférences auxquelles manque malheureusement celle qui était d'abord prévue pour la Roumanie. Elles contiennent toutes des renseignements utiles et la publication en vient à son heure au moment où il est question de rapprocher dans une confédération danubienne la plupart des pays qu'elles concernent.

Albert PINGAUD.

Un siècle d'histoire italienne. Les deux Rome et l'opinion française. Les rapports franco-italiens depuis 1815, par J.-B. GAY. 1 vol. in 8, Paris, Alcan, 1931.

Ainsi que le reconnaît l'auteur et que le laisse entrevoir la complexité de son titre, ce volume est composé par la réunion de morceaux en apparence assez disparates, la plupart déjà publiés à des dates diverses sous la forme d'articles de revues. On n'en peut donc donner une idée que par une brève analyse. La première partie s'ouvre par une étude sur Edgar Quinet, considéré comme l'auteur du plus remarquable ouvrage de philosophie historique qui ait été composé en France sur l'histoire italienne (**Les révolutions d'Italie**). Le chapitre II est formé par une notice sur deux témoins du mouvement national italien, Louis Doubet et Eugène Rendu. Il est accompagné de la reproduction d'un récit du voyage accompli par le premier dans le Nord de la Péninsule et qui représente un précieux document sur l'état du pays en 1853-1854. Vient ensuite une évocation de la curieuse physionomie du P. Tosti, ce moine à la fois catholique et libéral dont le nom est un peu oublié maintenant, mais qui apparaît, à 70 ans de distance, comme le précurseur de la réconciliation entre le Saint-Siège et la maison de Savoie. Enfin dans une monographie consacrée à « la question méridionale et l'unité » l'auteur expose les principales difficultés qu'a soulevées l'annexion à l'Italie du Nord de régions qui en étaient profondément différentes par la nature du sol et le régime de la propriété.

La seconde partie du volume présente plus de cohésion et intéresse plus directement l'histoire diplomatique. On y trouve un tableau en raccourci, mais complet dans ses grandes lignes, de l'histoire des

rapports franco-italiens pendant un siècle (1815-1918), étudiés surtout dans les réactions de la conscience nationale des deux peuples, avec les mouvements d'opinion auxquels ils ont donné lieu et les malentendus qui les ont trop souvent envenimés. A cette étude, qui forme le morceau capital de son ouvrage, M. Gay a cru enfin devoir donner pour complément de brèves considérations sur les accords de Latran ; il s'attache à y montrer l'aboutissement forcé d'une évolution dont le point de départ doit être cherché bien avant l'avènement du fascisme.

Après avoir ainsi passé en revue les divers sujets traités par l'auteur il resterait à marquer ce qui, malgré leur dispersion apparente, fait l'unité de son livre. On la trouve dans la sympathie qu'il éprouve pour un pays où il a fait de longs séjours et dont il possède une connaissance approfondie unie à une faculté de compréhension bien rare chez un Français. Ce sentiment lui a inspiré une conclusion exprimée sous diverses formes, dans plusieurs passages de son livre, et à laquelle il semble difficile de ne pas s'associer. Il estime que si la fameuse « fraternité latine » a donné lieu à trop d'effusions oratoires pour ne pas apparaître comme une simple illusion, il peut y avoir entre italiens et français de très bonnes raisons de mieux s'entendre et de fortifier une amitié dont il précise les conditions en ces termes : « Aucun français de sens rassis ne songe à contester à l'Italie présente son rang et sa qualité de grande Puissance... On est tout près à lui rendre justice et à la prendre très au sérieux. Mais nous avons le droit de demander à notre tour qu'on cesse de nous attribuer je ne sais quelles arrière-pensées d'hégémonie ou d'impérialisme, qui sont parfaitement étrangères à l'immense majorité d'entre nous. »

Albert Pingaud.

Comment vint la guerre (1914), par Bernadotte E. Schmitt, professeur à l'Université de Chicago, 2 vol. grand in 8º de XII 450 pages. VIII-460 pages. Traduits par F. Debyser et Ch. Appuhn, bibliothécaires aux Bibliothèque et Musée de la Guerre, Paris, A Costes, 1932.

La *Revue d'Histoire Diplomatique* (avril-juin 1931, p. 242) a fait connaître, lors de sa publication en langue anglaise, le bel ouvrage de M. Bernadotte Schmitt. Nous ne pouvons reproduire ici l'analyse que nous en avons faite alors. Nous la terminions en exprimant le vœu qu'une traduction française mît bientôt nos compatriotes en mesure d'utiliser le magnifique travail du professeur américain. Ce vœu est aujourd'hui exaucé, et de la façon la plus heureuse, car MM. Debyser et Appuhn ont traduit le livre de M. Schmitt avec autant de conscience que d'élégance. Nous ne pouvons qu'en recommander la lecture à tous ceux qui cherchent une étude aussi complète et aussi impartiale que possible des événements et des négociations qui ont précédé immédiatement la guerre de 1914. En décernant à l'œuvre du professeur de Chicago le prix George Beer qui récompense le meilleur ouvrage relatif aux relations internationales depuis 1895, l'*American Historial Association* a rendu à M. Bernadotte Schmitt un hommage auquel s'associeront tous les lecteurs de son livre.

H. de Manneville.

Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, par Philippe ERLANGER. Un vol. in-16 de 288 pages. Paris, Editions Emile Paul, 1932.

L'auteur de ce livre se défend d'avoir voulu écrire, quoiqu'il soit romancier et poète, une biographie romancée de la fille du bon roi René d'Anjou, de Provence et de Sicile. Il s'est contenté de raconter, d'un style simple et élégant, son histoire vraie, telle qu'il l'a trouvée dans les nombreux documents qu'il a consultés. Cela suffit pour faire le plus émouvant des romans. Car une œuvre d'imagination serait déclarée invraisemblable si elle nous présentait autant de péripéties et d'aventures tragiques, autant de passion et de crimes que la vie de Marguerite d'Anjou.

La plus belle, dit-on, parmi les princesses de son temps, portée par l'amour du roi Henri VI sur le trône d'Angleterre, cette fille de France suscita autour d'elle des amours et des haines d'une violence égale. Energique comme un homme et cependant amante passionnée et mère héroïque, dirigeant parfois le gouvernement et même les armées, échappant aux plus affreuses catastrophes et se redressant dans le malheur avec une force farouche, on ne peut s'empêcher de l'admirer avec son biographe. On comprend cependant l'horreur qu'excitèrent ses cruautés dans cette Angleterre où elle fut toujours regardée comme une étrangère et où on la nomme encore « la méchante reine Marguerite ».

Sa destinée voulut, comme le montre M. Erlanger, que durant quarante années elle jouât un rôle dans les grands événements qui, au XVe siècle ,ont commencé à donner à l'Europe occidentale sa forme actuelle. C'est la guerre des Deux Roses, où Marguerite lutta pour les Lancastre, qui donna au roi de France l'occasion de compléter l'œuvre de Jeanne d'Arc en chassant les Anglais de la Normandie et de la Guyenne. C'est cette même lutte entre les nobles anglais qui détruisit leur puissance et prépara l'avènement du parlement. Et quand, à la fin de sa vie, étrangement remplie de grandeurs et de misères, la reine d'Angleterre mourut à cinquante-deux ans, dans sa pauvre retraite de Dampierre, en Anjou, elle acheva d'assurer la grandeur de la royauté française en laissant à Louis XI par son testament trois magnifiques provinces, dont elle était d'ailleurs déjà dépossédée : l'Anjou, le Maine et la Provence.

H. M.

Le Gérant : H. ANGLES.

Rodez, imp. P. CARRÈRE (fondée en 1624). 600.

Appel suprême à l'Amérique

M. Jusserand, l'éminent ambassadeur qui, du mois d'août 1902 *au mois d'octobre* 1924, *représenta avec tant d'éclat la France à Washington, et que l'Institut avait élu, en* 1925, *comme membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, vient, hélas, de mourir.*

La Société d'histoire diplomatique, qui le comptait parmi les membres les plus dévoués de son Conseil, a ressenti une très vive douleur d'une telle perte ; elle ne saurait s'en consoler de sitôt.

Avant de se coucher dans la tombe pour un repos qu'il avait bien gagné, M. Jusserand avait bien voulu nous communiquer la teneur d'un discours récemment adressé, par lui, au peuple américain, et qui fut radio-diffusé, en anglais, par les soins de l' « *International Radio-Forum* » *sur toute l'étendue du continent, de New-York à San-Francisco. Ce texte se trouvait ainsi, en français, entre les mains de notre imprimeur, quand l'ambassadeur expira à Paris.*

Ce fut son geste d'adieu à nos généreux amis d'outre-mer, dont mieux que personne, il avait su comprendre et, parfois, guider les pensées ou inspirer les actes, peut-être parce qu'en toute occasion son patriotisme éclairé demeura patient, équitable, charitable, comme son amitié elle-même.

Pour nous, ne sera-ce point surtout un témoignage précieux et inoubliable du zèle que M. Jusserand mit, sans cesse, à encourager par l'exemple, par ses avis, par ses travaux savants, par son expérience des hommes et des choses, les efforts de notre Revue?

Et de même que là-bas, au-delà de l'Océan, qui sépare de son abîme mouvant au sein des deux républiques amies, les opinions, les connaissances individuelles, de même que, cet excellent Français parvint, par cet appel suprême, à réveiller, dans les

esprits, le sens historique le plus juste de notre politique séculaire, parce qu'il avait su estimer à sa valeur réelle la grande nation auprès de laquelle il avait été accrédité, il y a quelque trente ans, de même ici, en relisant ces pages éloquentes d'un de nos meilleurs ambassadeurs aux Etats-Unis, nous pourrons nous recueillir utilement dans sa noble mémoire et méditer la leçon de ses dernières heures, car c'est un vrai testament diplomatique que l'homme de cœur que fut, toute sa vie, l'illustre collègue que tant nous pleurons, aura laissé en partage à l'ancien et au nouveau monde, comme une promesse éternelle de sympathie, de paix sincère et d'espoir.

I

Chers amis Américains à qui j'ai si souvent, pendant vingt deux ans, adressé la parole, de l'Atlantique au Pacifique, j'avais ardemment désiré retourner vous voir. La mauvaise santé m'en a empêché : mais voici que grâce à une de ces merveilleuses inventions de notre temps, je peux vous parler encore une fois, probablement la dernière.

Une chose me manque bien fort, la vue de vos brillants regards, de ces auditoires américains au cœur le plus ouvert qui se rencontre où que ce soit. Il me semble cependant, tandis que je vous parle, vous revoir et que je n'ai qu'à étendre la main pour serrer la vôtre, à des milliers de milles de distance.

Les années se sont écoulées. De grandes actions accomplies en commun ont reculé dans le passé, les affaires journalières absorbent notre attention; mais ces actes sont toujours là : rien ne peut faire qu'ils n'aient pas été. Deux événements d'importance fondamentale unissent nos deux nations, et il n'est pas d'autres peuples qui aient jamais été ainsi liés. En 1778, nous sommes venus à la rescousse, déclarant d'avance que nous n'accepterions aucune récompense; en 1917, vous êtes venus à la rescousse, déclarant que vous n'accepteriez aucune récompense, et les uns et les autres nous avons tenu parole.

Nous avons des qualités, vous aussi; nous avons des défauts et peut-être n'êtes-vous pas sans en avoir aussi quelques-uns. Mais les travers ne devraient pas, pour nous, masquer les qualités, étant donné surtout que c'est par les qualités que nous nous ressemblons le plus. Vous êtes, et nous sommes pratiques,

sentimentaux et enclins à la bonne humeur. Nous sommes des races dures à la peine, très attentives aux marchés que nous concluons, mais quand on fait appel au sentiment, les uns et les autres nous nous attendrissons. L'entrain est un tonique que nous avons en commun, utile surtout lorsque les choses sont au pire. Rien ne nous a rapprochés davantage que la gaieté de vos soldats dans leurs tranchées, sillonnées de boulets. Leurs facéties n'étaient pas toujours comprises, mais une disposition à en faire était évidente et agissait comme « un de ces traits humains qui font de tous des frères ».

D'après ce que j'apprends, et je voudrais bien que ce ne fût pas vrai, nos défauts ont été ces temps-ci par préférence en lumière aux Etats-Unis : des malintentionnés les ont magnifiés, en ajoutant même, généreusement, quelques-uns d'imaginaires; discours, articles, caricatures, pièces, conversations privées, feuilles imprimées, reçues toutes cuisinées de l'étranger, ont semé le grain du mauvais vouloir et de la mésentente. Ceux qui recherchent un métier facile devraient choisir celui de diffamateur. Les Chinois ont un judicieux proverbe. « Il suffit d'un fou pour jeter un caillou dans un puits, il faudra plus de dix sages pour l'en tirer. » Un diffamateur n'est jamais en chômage.

On me dit que nous sommes décrits là-bas comme des militaristes voulant dominer le monde, rien de moins; comme manquant, ou prêts à manquer, à nos engagements en tant que débiteurs et durs comme Shylock en tant que créancier; très riches et nous soustrayant aux impôts, accumulant l'or pour le plaisir, érigeant des contingentements et autres barrières pour gêner le commerce étranger et particulièrement l'américain, etc..

Pour ce qui est de notre militarisme, veuillez noter que nous avons diminué des deux tiers la durée de notre service militaire; nos dépenses pour la défense nationale représentaient, l'année avant la guerre, 32 % de notre budget total; elles ne sont maintenant que de 23 %. Il est vrai que nous fortifions nos frontières et spécialement cette frontière du nord-est que nous avons naïvement cru être suffisamment défendue par des traités. Une expérience concluante nous a amenés à croire que quelques forteresses, en arrière de cette ligne, ne seraient pas un supplément inutile. Nous ne les érigeons pas en secret, mais publiquement, plus on le saura, mieux cela vaudra.

Maintes fois n'a-t-il pas été dit par des amis américains : Regardez-nous; le long de notre immense frontière canadienne, pas une forteresse et néanmoins point de danger. A quoi je répondais : Voulez-vous changer de voisins? Prenez les nôtres et donnez-nous vos Canadiens, nous raserons aussitôt nos forteresses. Du reste nous faisons comme vous là où nous le pouvons. A la frontière espagnole, d'où il ne vient point de menaces, nous n'avons ni armée ni fortifications.

Flots d'encre, beaucoup de mauvais sang à cause des réparations et des dettes. Mais, débiteurs, nous avons été parfaitement corrects, ayant payé régulièrement ce que nous devions, aussi bien que les intérêts sur les stocks américains, si mauvaise que cette affaire ait été pour nous, puisque nous les avons achetés 400 millions de dollars et n'avons récupéré sur leur vente que moins des deux tiers de cette somme.

Pour ma part, je n'ai jamais demandé l'annulation des dettes. Que cependant, en ce qui concerne le remboursement d'emprunts contractés afin de combattre un ennemi commun et dépensés pour la plus grande part chez vous en vivres et en munitions... on eût pu admettre un arrangement encore plus favorable, supprimant par exemple tout intérêt, je ne me permettrai pas de trancher la question.

Quant aux réparations, l'accord de Londres de 1921 avait fixé le total à partager entre toutes les nations en cause, à 132 milliards de marks. Un plan, élaboré sous la direction d'un Américain de grand renom, le plan Dawes, le réduisit à quarante-cinq. Ceci, nous fut-il dit, était définitif. Cependant un autre plan, dû à un autre parmi les meilleurs des économistes américains, le plan Young le réduisit à trente-huit. Ceci, nous fut-il dit, était définitivement définitif. Maintenant le chancelier Brüning est venu et a déclaré que l'Allemagne ne pourrait jamais plus payer rien du tout, que cette définitivité est la plus absolue, et que, du reste, l'Allemagne a déjà versé plus qu'elle ne devait. Chacune de ces affirmations est en contradiction absolue avec celles d'une autre autorité américaine d'un désintéressement et d'une expérience indiscutables, M. Parker Gilbert. Son rapport est public.

Si nous sommes obligés de payer, alors que d'autres ne nous

paient pas, nous serons dans une situation vraiment difficile. D'autant plus, que, pour nous aussi, les années de prospérité ont cessé, le déficit est à nos portes, les impôts ont atteint la limite du possible. « En de trop nombreux cas, disait récemment notre ministre du Commerce, l'industriel et le commerçant travaillent jusqu'à un jour sur trois pour le profit exclusif de l'Etat. » Dans son rapport annuel pour 1925, le secrétaire du Trésor, M. Mellon, écrivait : « Il est axiomatique qu'on ne peut demander à aucune nation de verser à un autre gouvernement des sommes dépassant ses capacités de paiement... le principe de la capacité de paiement ne doit pas, d'ailleurs, être appliquée de telle sorte que le débiteur étranger paie jusqu'à la dernière limite de ses facultés présentes ou futures. Il doit lui être permis de préserver et améliorer sa position économique, tenir, et, si possible, améliorer les conditions de vie de ses citoyens.»

II.

Le refus de nos débiteurs de nous payer ne nuirait-il pas à notre propre capacité de paiement et n'augmenterait-il pas notre difficulté à équilibrer nos budgets? A vous de le dire.

On a beaucoup écrit sur l'afflux de l'or en France. Quand nous en manquions on a oublié de nous plaindre. Maintenant qu'il en vient une surabondance, on ne nous complimente pas, on nous blâme.

La vérité est que l'or est l'élément le plus fugace qu'il y ait au monde; le moindre souffle le fait couler comme de l'eau. Lorsque les faillites se multiplient dans un pays, que les valeurs baissent ou que les citoyens retirent leurs dépôts des banques au risque de tuer ces établissements, l'or est sûr de couler là où les symptômes, sinon tout à fait favorables, sont moins sombres. Il coule maintenant non seulement vers la France, mais vers d'autres pays, comme la Hollande et la Suisse. Dès l'instant où, grâce à votre énergie coutumière et à plusieurs sages lois la situation s'améliorera, l'or (dont vous possédez encore plus que nous) refluera, et la chose est si certaine que nos autorités commencent déjà à avertir le public de ne pas laisser aller à la panique quand cette retraite commencera.

Les contingentements, les droits élevés et autres mesures de protection vont certainement à l'encontre de ce que devraient

être les tendances du monde, c'est-à-dire des communications et échanges plus faciles, des relations plus fraternelles. Or, à ce moment, c'est le contraire qui se produit. Pour ce qui est de nous, avec une balance commerciale défavorable, avec les marchés étrangers de plus en plus difficiles d'accès, nous sommes peut-être excusables de tâcher de réserver au moins une partie de nos propres marchés à nos citoyens. Avant de nous blâmer, veuillez vous rappeler que votre tarif et vos barrières à vous sont tels que nous vendons moitié moins aux cent vingt-quatre millions d'Américains qu'aux huit millions de Belges, dont le pays est quatre fois plus petit que la Pensylvanie.

Est-il quelque chose d'utile à dire sur « l'insupportable » corridor polonais ? Ceci : qu'il n'a rien d'insupportable. Il a été supporté sans interruption pendant trois siècles et demi ; le soi-disant corridor, n'est pas un corridor, mais une province polonaise qui s'appelle la Pomérelie, encore habitée par les Polonais et qui ne leur a été arrachée qu'au dernier partage de leur pays en 1795. Les communications pour la traverser sont aussi faciles que celles entre la Prusse propre et sa province éloignée de la Rhénanie.

Le sable dans le sablier baisse; il faut que je vous quitte, probablement pour toujours, Puisse la paix, la prospérité, d'heureux foyers, être la récompense de votre énergie, votre bon sens, vos bons cœurs. Quand nous nous jugeons les uns les autres, nous ne sommes pas tenus d'applaudir chacun tout ce que fait l'autre, ni même d'éviter d'exprimer notre blâme lorsqu'il y a lieu, mais le blâme ne doit pas être assaisonné de sarcasme, ni d'ironie; le ton devrait être celui d'un reproche affectueux à un frère aimé.

L'homme, comme le cours des siècles le montre, est perfectible ; un grand pas aura été fait quand il se rendra compte de la somme de bonheur contenue dans le précepte : moins d'ambitions au détriment des autres, plus de charité.

Souvenez-vous aussi de ceci, et soyez bien persuadés de cette vérité : L'avenir n'est pas dans les mains du destin, mais dans les nôtres.

Chers amis Américains, adieu !

J. J. JUSSERAND

Les Missions de Goluchowski et de Bülow auprès du Roi Carol Ier de Roumanie (1)

Ceux qui se souviennent du Bucarest d'il y a un demi-siècle, avec une seule rue fréquentée et une seule promenade — la chaussée Kisseleff — le Bucarest du temps des cochers russes en robes de velours, menant à grand fracas leurs lourds trotteurs, se souviennent aussi des diplomates étrangers qui, tous les jour après déjeuner, promenaient leur nostalgie, leur indiscrétion et leur malveillance sous les tilleuls de Kisseleff. C'est le comte Goluchowski qui avait donné un caractère presque rituel à ces déambulations. L'envoyé de Sa Majesté apostolique en Roumanie conduisait son monde du premier rond-point, dont un bassin sans eau occupait le centre, jusqu'à un second rond-point d'aspect désertique; là, il fallait toucher la barre de fer qui fermait l'allée des piétons et revenir sur ses pas.

Le futur ministre des Affaires étrangères de la monarchie dualiste s'était composé un aspect semblable à celui de François-Joseph, pour accentuer encore sa ressemblance avec son auguste souverain. Certains succès — qui n'avaient rien du secret diplomatique — remportés dans sa jeunesse à Paris, au commencement de la IIIe République, semblaient lui permettre d'espérer les continuer à Bucarest; et l'on pouvait croire qu'il les retrouvait dans ces promenades auxquelles s'associaient les belles dames de la société bucarestoise et du corps diplomatique, qui arrivaient à la Chaussée au trot de fringants équipages.

(1) Nous devons l'article qui va suivre à l'obligeance et aux souvenirs de M. Georges Fotino, ancien chef du cabinet de feu Jean Bratiano le grand homme d'Etat roumain qui fonda lui-même, à Bucarest, la Bibliothèque qui porte son nom, et dont M. Georges Fotino est aujourd'hui le conservateur et le savant directeur.

Les vieillards d'aujourd'hui se rappellent avoir rencontré chaque jour et à la même heure, marchant côte à côte d'un pas cadencé, deux amis, M. Bernard de Bülow et le comte Agénor Goluchowski, suivis de Waldi Ier, fidèle et sympathique basset du ministre d'Allemagne.

Les enfants d'alors, qui ont encore présente l'image du Sinaia presque solitaire d'il y a cinquante ans, se souviennent avoir vu passer, au milieu de leurs jeux, dans les sentiers sauvages des montagnes, les ministres d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, escortés toujours de Waldi Ier, trinité inséparable. Ils ont gardé surtout le souvenir de l'apparition subite du roi Carol lui-même, seul, la canne à la main, coiffé de ce petit képi du temps du second Empire auquel il était resté fidèle toute sa vie. La tristesse de son visage fin et grave faisait taire les rires et les cris. Les enfants de la Capitale n'avaient guère l'occasion de l'apercevoir. Dans sa vie austère consacrée au travail, ses sorties à Bucarest étaient rares; ce n'est qu'à Sinaia, sa résidence estivale, qu'il était plus accessible. Alors que, en ville, même les plus anciens dignitaires de la Cour n'étaient jamais admis à sa table, à Sinaia — où une partie de la société bucarestoise et du corps diplomatique le suivait — les hommes politiques et les chefs de missions étrangères étaient sûrs d'être souvent invités. Grand bâtisseur, il trouvait dans la construction d'annexes à son château, dans le tracé de nouvelles routes, ses seules distractions. Quelquefois, le soir, il jouait « à la barraque » avec les enfants et les dames de la Cour, et la jeunesse se disait tout bas que Sa Majesté n'aimait pas perdre.

Les enfants, qui voyaient ainsi passer ces trois personnages, ne pouvaient soupçonner que ceux-ci étaient les partenaires d'un jeu diplomatique, dans lequel les vieillards d'aujourd-hui peuvent discerner, à certains indices, quelques-unes des causes de la grande guerre.

Le comte Goluchowski avait été envoyé en Roumanie avec une mission précise, à la réussite de laquelle la monarchie habsbourgeoise attribuait une grande importance. Le choix fait en sa personne par le Ballplatz pouvait paraître habile. Polonais de naissance, l'air jovial et aimable, marié à une Française, initié à l'esprit français — il avait passé de longues années à l'ambassade d'Autriche à Paris — le comte Goluchowski était sûr

de trouver dans un milieu tout acquis à la culture française un accueil plus sympathique que tel autre de ses collègues autrichiens. La comtesse Goluchowska était née princesse Murat. Dans ses veines coulait un sang dont le roi Carol de Roumanie avait hérité quelques gouttes par sa grand'mère paternelle. Mais si le comte Goluchowski avait réussi à gagner de nombreuses sympathies dans la société roumaine, il avait été moins heureux auprès du roi Carol dont il n'avait pas compris la psychologie. Ce souverain, qui était extrêmement distant, supportait mal le ton « grande puissance » chez un représentant étranger, surtout quand celui-ci pouvait se croire son parent. Aussi sa mission eût-elle été compromise si la diplomatie allemande n'était venue à son secours. La Wilhelmstrasse, à la-à laquelle le Ballplatz communiquait ses inquiétudes, vint dessiner cette politique de soutien, grosse de conséquences, qu'elle allait poursuivre ensuite aveuglément pendant de longues années et qui devait la conduire à la guerre.

La Wilhelmstrasse décida d'envoyer auprès du roi Carol l'ancien conseiller d'ambassade à St-Pétersbourg, M. de Bülow, qui faisait ainsi en Roumanie, où il arriva au printemps 1888, ses débuts comme chef de mission. Si le choix fait par le Ballplatz, en la personne du comte Goluchowski, paraissait habile, celui de la Wilhelmstrasse, en la personne de M. de Bülow, ne l'était pas moins.

Initié aux humanités gréco-latines, admirateur de la renaissance italienne et des grands réalistes comme Guichardin et Machiavel, méditerranéen par la tournure de son esprit, par sa manière de penser cosmopolite, il avait rapidement compris — lui, mecklembourgeois imbu de traditions bismarckiennes — la mentalité du pays latin et oriental où il était appelé à figurer; et par sa souplesse il avait su saisir d'autres aspects des problèmes que les aspects allemands. Cette compréhension de la mentalité roumaine lui avait valu à Bucarest maintes sympathies. Dans ses entretiens avec les Roumains, il se laissait aller, devant ceux surtout qu'il savait le plus chauvins, à décrire avec feu le brillant avenir ouvert à leur pays et il faisait siens, avec un accent qu'on aurait juré sincère, les désirs et les doléances du peuple roumain.

Mme de Bülow, née princesse de Camporeale, fille d'une femme supérieure, Donna Laura Minghetti, belle-fille par conséquent de Minghetti, un des hommes politiques les plus marquants du *risorgimento*, amie de Richard Wagner, en contact avec tout ce que les milieux artistiques et politiques d'Italie et d'Allemagne avaient de plus rare, n'était pas sans avoir une part d'influence dans ce côté cosmopolite et compréhensif de la pensée du diplomate allemand. C'était une femme séduisante, gracieuse, de taille menue, avec un visage pensif, puéril et caressant. Dissimulant mal l'indifférence que lui inspiraient les autres femmes, elle menait une vie retirée. Son salon tendu de soies rouges italiennes, peu éclairé par des bougies discrètes, était le cadre de ses attitudes languissantes.

M. de Bülow voyait les hommes politiques roumains, chez eux; et non pas seulement de cette manière d'ostentation qui consiste à fréquenter réceptions et dîners, où les hommes se montrent, mais les problèmes se cachent, où l'on connaît des personnages, mais où l'on méconnaît une société. Ce contact avec les hommes politiques roumains lui était assuré aussi dans le salon d'une femme remarquable dont la vie paraissait entourée d'un mystère voulu et qu'on disait bénéficiaire de la confiance du roi Carol : Mme Mite Kremnitz, femme du chirurgien allemand Kremnitz, fillle du célèbre chirurgien berlinois Langenbeck. Dans le salon de Mme Kremnitz se donnaient rendez-vous les hommes politiques et les intellectuels roumains d'éducation allemande, comme Titu Maioresco, Pierre Carp et autres, ainsi que les diplomates représentant les Puissances Centrales. Mais le comte Goluchowski, lui n'y allait guère. M. de Bülow s'y rendait souvent. Il jouait un rôle dans ce milieu et par sa situation et par ses dons brillants de causeur. Peut-être son successeur à Bucarest et à la Wilhelmstrasse, M. de Kiderlen-Waechter, personnage de structure rabelaisienne, était-il doué d'une intelligence plus profonde, plus franche; mais la nature de M. de Bülow, plus subtile, plus ondoyante, lui permettait de mieux comprendre le pays latin où il se trouvait. Il affectait un goût particulier pour la Roumanie. Les Autrichiens l'accusaient même d'être « trop latin » et — il est instructif de trouver ceci dans un rapport de son collègue — d'user de fourberies « com-

me un Italien de la Renaissance ». Cette réflexion était peut-être due à l'amertume causée par le traité de commerce que M. de Bülow avait su faire signer entre l'Allemagne et la Roumanie. Ce traité portait atteinte, semblait-il, à ce que les Autrichiens considéraient être leur monopole du marché roumain; ce qui leur faisait dire que Goluchowski « avait été roulé ». Si — à en croire les Autrichiens — M. de Bülow jouait de mauvais tours à un ami et complice, croit-on qu'il se privait d'en faire autant, et plus, à son collègue britannique en Roumanie. Sir Franck Lascelles, alors que sa phobie de l'Angleterre n'était un secret pour personne? Mais M. de Bülow, mémorialiste, louera les excellentes relations que M. de Bülow, diplomate, aurait eues avec son collègue britannique à Bucarest, plus tard ambassadeur à Berlin.

Sensible à la flatterie, le diplomate allemand la prodiguait lui-même quand elle lui semblait nécessaire; parfois aussi simplement pour s'amuser. D'un snobisme qui surprend chez un aristocrate dont l'arbre généalogique remontait à six cents ans, il était très flatté de se trouver en contact avec des seigneurs plus grands que lui. Ceux qui, le 10 mai 1892, ont assisté à la Légation d'Allemagne au dîner suivi de réception offert par M. de Bülow en l'honneur de la sœur de l'empereur Guillaume II, la princesse de Saxe-Meiningen, et de son mari, venus à la Cour de Roumanie — disait-on — pour arranger le mariage du prince héritier avec la petite-fille de la reine Victoria de Grande-Bretagne, ceux-là gardent encore le souvenir et l'image d'un homme hynoptisé par la présence, sous son toit, de la sœur de son empereur. Eperdu, les yeux fixés sur eux, le diplomate allemand avait oublié ce soir-là ses autres invités et, d'un pas mécanique, il suivait comme leur ombre ses illustres hôtes. Il avait si bien oublié ses autres devoirs que, au départ des hôtes princiers, alors qu'il les reconduisait précédés de valets de pied porteurs de lanternes allumées — selon un vieil usage de la Maison de Prusse — ses invités purent voir au rez-de-chaussée toute la domesticité de la Légation, marmitons, filles de service, se bousculant bruyamment pour admirer de plus près la sœur de l'empereur.

Le diplomate d'alors, l'homme d'Etat de plus tard, aura-t-il

gardé vis-à-vis de l'empereur Guillaume un ton indépendant? Lui aura-t-il vraiment tenu tête — ainsi que le mémorialiste d'aujourd'hui veut nous le faire croire — alors que la simple présence de la sœur de son auguste Maître l'émouvait au point de lui faire perdre sa présence d'esprit? Ce qui est certain c'est que cet homme avait su prendre avec le Souverain roumain un ton respectueusement soumis. Il devait plaire au roi Carol.



« Vous allez débuter sur un terrain brûlant », lui avait dit son chef, le général de Schweinitz, l'ambassadeur d'Allemagne en Russie, le jour où il prenait congé de lui. Et le chancelier de Caprivi, en lui donnant ses instructions, lui avait fait part des inquiétudes que lui causait, à un moment où l'on pouvait prévoir des complications dans les Balkans, la situation de la Roumanie par rapport à la Triplice; car il s'agissait pour les Puissances Centrales de renouveler le traité les liant à la Roumanie et qui venait à échéance.

Le traité de la Triple Alliance avait, en partie, son origine dans l'antagonisme entre les Puissances Centrales et la Russie, antagonisme né des tendances de suprématie des unes et d'expansion panslave de l'autre dans les Balkans et les Détroits. La Roumanie, placée au carrefour de ces antagonismes, devait — surtout après le rapt par la Russie, en 1878, de la Bessarabie du Sud — se prémunir contre une éventuelle violation de son territoire. Contrainte de chercher un appui dans la sphère d'action de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne, qui avaient formé en février 1883 un système politique opposé aux vellléités russes d'expansion en Europe, la Roumanie ne pouvait faire une autre politique que celle suivie par son roi.

Dès la fin de l'année 1881, le gouvernement roumain avait donné à ses représentants à Vienne et à Berlin, MM. P. Carp et V. Liteanu, des instructions en vue de sondages à effectuer auprès des gouvernements des Puissances Centrales. Plus tard, la visite du roi Carol aux deux empereurs d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne, à Vienne et à Berlin, en août 1883 (à l'occasion du baptême du second petit-fils de l'empereur Guilaume Ier, dont il fut le parrain) et une visite de M. Jean Bratianu au prince

de Bismarck, à Gastein, avaient préparé le terrain. Le 30 octobre 1883 le traité d'alliance entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie était signé, pour cinq ans. L'Allemagne y avait adhéré le même jour. Ce traité, n'ayant pas été dénoncé un an avant son expiration, était, aux termes de l'art. 5, resté en vigueur pour trois ans et expirait fin octobre 1891. L'Italie y avait adhéré le 15 mai 1888, sur l'inspiration du chancelier de Bismarck qui disait, en réponse à un rapport du prince Henri VII de Reuss : « L'Italie doit accéder à notre traité; mieux vaut appuyer les Roumains avec des troupes italiennes qu'avec des troupes allemandes. »

Si le prince de Bismarck n'avait accordé qu'une importance secondaire au traité avec la Roumanie, s'il y voyait plutôt un accroissement du passif de l'Allemagne que de son actif, son successeur, le chancelier de Caprivi, plus influencé par l'Autriche-Hongrie, lui accordait une plus grande valeur. « Le traité — disait-il — assure la couverture de flanc de notre alliée austro-hongroise en cas de guerre et a pour nous une grande importance. La neutralité que le ministre des Affaires Etrangères d'Autriche-Hongrie, le comte Kalnocky, exige de la Roumanie n'est nullement naturelle; car si l'état d'esprit actuel continue, on est en droit d'admettre qu'une révolte, même de petite envergure, en Transylvanie, pourraît entraîner le Royaume... Selon moi, l'hostilité de la Roumanie empêcherait, en cas de guerre, le développement des forces de la monarchie austro-hongroise et, par conséquent, augmenterait pour l'Allemagne les dangers de la guerre. Eloigner la Roumanie de la Triplice, c'est ouvrir le passage de la Russie vers la Bulgarie. C'est nous créer d'innombrables adversaires, contre lesquels l'Autriche-Hongrie serait obligée, dès le début d'une guerre, d'opposer à la frontière sud-est une armée entière. Toute la situation politique et militaire se déplacerait de la manière la plus défavorable pour notre alliée, dès que la Roumanie se déclarerait pour la Russie. Même si la Roumanie, malgré un traité formel, n'apportait qu'un accroîssement incertain à nos forces actives, même si on ne pouvait l'amener qu'à une bienveillante neutralité, pour le moins jusqu'aux événements décisifs, cela suffirait à ne pas nous affaiblir en allongeant notre front » Et le chan-

celier ajoutait que même en estimant l'armée roumaine au plus bas de sa valeur « encore représenterait-elle un facteur si important pour la première partie d'une campagne, qu'il lui semblait — fût-ce au prix d'un sacrifice — devoir arriver à compter sûrement, sinon sur sa coopération, du moins sur sa neutralité (1). »

Il existe une note signée par M. de Marshall et écrite de la main de M. de Kiderlen-Waechter (le 29 octobre 1891) qui nous montre la préoccupation de l'Allemagne à couvrir son alliée l'Autriche-Hongrie : « L'Autriche est la première intéressée. Elle doit parer à la crise qui se prépare dans la Péninsule Balkanique. Dans cette éventualité, l'Autriche ne peut compter que sur des facteurs sûrs et il serait bon que la Roumanie fût de ceux-là. »

L'Autriche-Hongrie, « la première intéressée », attribuait un grand prix au renouvellement du traité. Elle voulait éviter que la Roumanie ne s'alliât à la Russie et sentait « combien il était important, pour elle, de ne pas la laisser tomber dans les bras de la Russie » (2).



La Roumanie, de son côté, appréciait les avantages à tirer d'une politique s'appuyant sur les Puissances Centrales au cas d'une attaque russe, avantages que le chancelier de Caprivi ne manqua pas de faire valoir dans son entretien avec le roi Carol à Berlin, le 28 octobre 1891. La Roumanie n'ignorait point que les visées de la Russie sur les Dardanelles étaient, en tout état de cause, un danger pour son existence, car, dans l'éventualité où l'Empire Russe s'établirait dans les Détroits, il serait évidemment tenté d'assurer ses communications avec Constantinople par la Roumanie — la route par l'Asie-Mineure n'étant pas libre et celle des mers étant peu sûre. Les forces seules du pays ne seraient pas suffisantes pour résister (3).

(1) Le chancelier de Caprivi au prince Henri VII Reuss, le 26 mars 1891.

(2) Le prince Henri VII Reuss, au chancelier de Caprivi, le 19 et le 30 mars 1891.

(3) Note du chancelier de Caprivi, du 29 octobre 1891.

Toutefois le roi hésitait. Il avait pour cela des raisons sérieuses :

La question des Roumains de Transylvanie ne pouvait le laisser indifférent.

D'autre part, la mort de l'empereur Frédéric III, son ami personnel, et, surtout, la retraite du prince de Bismarck lui faisaient craindre que l'Allemagne ne laissât, dans les questions d'Orient, trop d'initiative à l'Autriche-Hongrie.

Et, finalement, la situation politique intérieure, en Roumanie, lui dictait une attitude des plus prudentes et des plus modé-



Le sort fait par les Hongrois aux Roumains soumis à la Couronne de St-Etienne trouvait dans le cœur des Roumains du royaume libre le plus douloureux écho et causait le plus violent ressentiment. A la suite de la politique agressive poursuivie sans répit à Pesth contre les Roumains de Transylvanie, la situation était de beaucoup plus défavorable qu'en 1883.

Le comte Kalnocki, ministre des Affaires étrangères de la Monarchie dualiste, s'évertuait à expliquer les hésitations du roi à renouveler l'alliance, par des doutes que celui-ci aurait conçus sur la solidité de la Triplice. C'était la forme que le comte Kalnocki avait choisie pour éviter d'expliquer par de véritables raisons l'éloignement de la Roumanie. En fait, il était presque désarmé devant le chauvinisme hongrois. Il connaissait « ce talon d'Achille » de la Monarchie habsbourgeoise; et ne pouvait avoir aucun doute sur le fait que seule l'agitation causée en Roumanie, par les événements de Transylvanie, avait amené un ébranlement dans la situation même du roi et l'avait forcé à nommer un ministère de nuance anti-autrichienne, pour ne pas encourir le reproche d'être complice de l'oppression des Roumains de Transylvanie (1).

Il convient de reconnaître que la Wilhelmstrasse est plus d'une fois intervenue au Ballplatz pour tenter d'adoucir la situation des Roumains transylvains. Déjà le prince de Bismarck

(1) Echange de notes entre le chancelier de Caprivi et le prince Henri VII Reuss, le 26 et le 30 mars 1891.

avait fait remarquer au baron Haymerle que la politique russe savait mieux que la politique autrichienne tenir compte de la sensibilité roumaine. Le chancelier de Bismarck avait fait ce qui dépendait de lui pour rapprocher la Roumanie de l'Autriche-Hongrie, en donnant à M. Jean Bratianu l'assurance de son appui. Vienne et Pesth tenaient donc le vrai remède à la situation; et c'est dans le sens d'une politique modérée que l'Allemagne et que M. de Bülow, en élève de Bismarck, allaient faire tendre leurs efforts.

« Je démontrai encore une fois — rapportait M. de Bülow au chancelier de Caprivi, le 4 août 1891, après une entrevue avec le comte Kalnocki — de quelle conséquence était la conduite inamicale des Magyars envers les Roumains de Transylvanie, aussi bien pour l'attitude du roi Carol que pour l'orientation de la politique étrangère de la Roumanie. J'avais basé mes démonstrations sur les réflexions du roi, sur celles des hommes politiques roumains les plus en vue et sur celles de la presse roumaine. Le comte Kalnocki a reconnu que les Hongrois sont guidés dans leur conduite envers leurs concitoyens roumains plutôt par une passion aveugle que par la froide raison. » Il paraissait à la diplomatie allemande « moins important de voir le magyarisme flotter isolé de la monarchie, ilôt au milieu d'un océan slave, que de voir la Roumanie, mûe par un juste ressentiment, jouer le rôle d'avant-garde ou d'étape russe » (1).

Malgré quelques concessions passagères, la politique outrancière des Magyars devait mettre à l'épreuve les efforts de la diplomatie allemande et la patience du roi Carol.



La seconde cause des hésitations du roi n'était pas la moins grave. Il désirait renouveler le traité; mais il voulait que dans la conduite de la Triplice l'Allemagne eût la haute main comme du temps de Bismarck. Depuis la retraite du chancelier de fer, le roi pouvait craindre, non sans quelque raison, que l'Allemagne ne cédât l'initiative à l'Autriche-Hongrie. « Pour carac-

(1) Le chancelier de Caprivi au prince Henri VII Reuss, le 26 mars 1891.

tériser la conception de la politique générale du roi, écrivait M. de Bülow au chancelier de Caprivi le 8 juin 1892, j'ajoute confidentiellement que le Souverain, auquel j'insinuais que le problème du renouvellement de l'Alliance était, avant tout, un problème entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie auquel les Allemands assistaient en spectateurs bienveillants, celui-ci répliqua vivement : « s'il s'agissait d'un traité entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie, aucun Roumain ne le signerait. Seule l'adhésion de l'Allemagne le rend possible et lui donne à mes yeux aussi bien qu'à ceux de mes ministres sa valeur réelle. »

Dans les Mémoires qu'il nous a laissés, le roi nous confie que, prince allemand, il avait vu dans la Prusse la détentrice de l'hégémonie allemande; et, plus tard, roi de Roumanie, il voyait, dans l'Allemagne, l'appui nécessaire à son pays dans les conjonctures politiques de son époque.

Le tête-à-tête avec l'Autriche-Hongrie, auquel déjà en 1891 le roi Carol craignait d'être condamné, était inquiétant pour la Roumanie; il pouvait devenir peu à peu la carte blanche que la politique aveugle de Berlin allait donner en 1908 et 1914 à Vienne. Mais en 1891 les traditions bismarckiennes survivaient encore ; on pouvait donc espérer que l'Allemagne ne cèderait pas la direction à l'Autriche-Hongrie. Plus tard, en 1908, lors de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine — le prince de Bülow étant chancelier — la Wilhelmstrasse s'est montrée si frivole et si complaisante à l'égard du Ballplatz que, en 1914, le chancelier de Bethmann-Hollweg n'eut qu'à suivre le chemin tracé par son prédécesseur pour que la guerre fut déclenchée. Les appréhensions du roi étaient justifiées. Des années après, le prince de Bülow, oublieux de sa part de responsabilité dans cette politique, allait écrire dans ses Mémoires : « Au soir de sa vie, à la fin de son règne, le roi Carol assistait impuissant au désastre où la politique de Vienne entraînait celle de Berlin (1). »

L'historique que nous faisons ici du renouvellement du traité entre la Triplice et la Roumanie constitue ainsi, en même temps qu'une page peu connue de l'histoire de la Triple Alliance, une

(1) *Bernhard Furst von Bülow*, Denkwuerdigkeiten, IV, page 621, Ullstein, Berlin.

page de l'histoire des causes lointaines de la grande guerre. C'est dans cette page de l'histoire diplomatique roumaine que l'on peut lire les premières lignes de l'histoire de cette politique allemande de soutien de l'Autriche-Hongrie, politique qui, discrètement esquissée en 1891, fortement marquée en 1908, aveuglément pratiquée en 1914, allait aboutir à la guerre.

*
* *

La situation intérieure était, pour le souverain, une autre cause d'hésitation.

Le parti libéral, après un gouvernement de douze ans, venait de quitter le pouvoir. M. Jean Bratianu, qui pendant de longues années avait conduit la politique roumaine, s'était retiré en mars 1888, à la suite d'attaques violentes dirigées de tous côtés contre lui, et avait laissé la place au parti conservateur. L'orientation de la politique extérieure roumaine avait été inaugurée par M. Jean Bratianu et combattue avec la plus grande violence par les éléments les plus frondeurs du parti conservateur. Les intrigues russes n'étaient pas étrangères à cette campagne. L'empire des Tsars avait été représentée à Bucarest par M. Hitrovo, un diplomate comme la Russie en avait et en aura à l'usage de l'Orient et qui avec des moyens terroristes tramait des complots en Roumanie et en Bulgarie.

Après la retraite de M. Jean Bratianu, le roi avait conduit en personne la politique étrangère. Son point de vue était de faire renouveler le traité par les conservateurs et de lui donner ainsi une consécration unanime. De cette manière, il s'assurait, pour la politique d'alliance de la Roumanie avec les Puissances Centrales, le concours des trois grands partis politiques : les libéraux, signataires du traité en 1883; les « junimistes » qui l'avaient endossé en 1888; les conservateurs qui allaient le prolonger ou le renouveler.

Mais le roi n'avait pas encore révélé aux conservateurs l'existence du traité de 1883; il n'était pas sûr que sa politique extérieure serait suivie par eux. Son hésitation était basée aussi bien sur le fait que le ministère en fonction ignorait l'existence du traité, que sur les scrupules du roi à initier au secret les

principaux membres du cabinet, sur la collaboration desquels il lui semblait ne pouvoir compter et dont quelques-uns n'auraient su garder le silence vis-à-vis de la Russie.

Dans ces conditions, le roi pouvait penser soit à faire revenir les libéraux au pouvoir; soit à confier le gouvernement à M. P. Carp, chef de la fraction conservatrice-junimiste; soit enfin à gagner — le temps aidant — les conservateurs à sa politique et les amener à former un gouvernement de concentration.

Or, les libéraux n'étaient pas pour le moment en état de gouverner. Leur chef, M. Jean Bratianu, qui avait signé le traité en 1883, était malade (il devait mourir le 3 mai 1891). M. Démètre Sturdza, ancien ministre des Affaires étrangères et nouveau chef du parti libéral, malgré le rôle joué par lui dans la signature du traité en 1883, était suspect à l'Autriche-Hongrie aussi bien à cause de certaines intempérances de langage qu'en raison de ses vues économiques et de ses relations avec les Roumains irrédentistes de Transylvanie. La puissance du parti libéral était paralysée; le roi ne pouvait lui confier le pouvoir.

Quant à M. P. Carp, malgré son talent et ses aptitudes et bien qu'il fût du petit nombre de ceux qui connaîssaient le traité, le roi ne voulait point lui confier la mission de former le gouvernement. Il heurtait le roi par son ton tranchant et par son manque de souplesse. Dans le cours de leurs longues existences, il n'y eut entre le souverain et lui que peu de confiance et peu de collaboration. Une seule fois — la dernière fois qu'ils se virent — ces deux hommes se trouvèrent d'accord : ce fut le 3 août 1914, au conseil de la Couronne qui décida de la neutralita roumaine (1). Seuls, le roi et M. P. Carp plaidèrent la thèse de la guerre aux côtés de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne. Après la séance dramatique du conseil, le Souverain, ému, prit à part M. Carp et lui dit : « Comment se fait-il, Monsieur Carp, que nous nous soyons méconnus une vie entière, moi Allemand de naissance et vous d'éducation? » — « C'est bien simple, Sire, répondit M. Carp, j'ai gardé ma culture allemande, Votre Majesté est devenue roumaine. » — « Je ne sais, répliqua le roi, si

(1) Voir *Georges Fotino.* Une séance historique au Conseil de la Couronne, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1930, pages 529-541.

vous avez voulu faire mon éloge, mais vous ne pouviez m'en faire auquel je sois plus sensible. »

Le roi devait se décider pour un gouvernement de concentration des forces conservatrices. Avec patience et sagesse, il amena le parti conservateur à former, sous la présidence de M. Lascar Catargiu, un gouvernement solide. Le vieux chef conservateur jouissait, grâce à son bon sens et à sa pratique des affaires, de la plus grande autorité. On pouvait prévoir que le cabinet formé le 9 décembre 1891 allait rétablir la concorde et permettre de renouveler le traité dans la forme, dans le fond et à la date que le Roi voulait.

***

Le roi Carol avait donc eu à résoudre trois problèmes.

L'un — le plus important pour la conscience roumaine — d'ordre moral : scrupuleux dans l'accomplissement de ses devoirs, le roi ne pouvait abandonner les Roumains de Transylvanie à leur sort; étranger d'origine, il ne pouvait apparaître moins préoccupé que ses sujets de la question nationale.

L'autre — essentiel aux yeux du roi — de politique extérieure : la prépondérance de l'Allemagne sur l'Autriche-Hongrie dans la conduite de la Triplice.

Un troisième problème de politique intérieure : l'accession au pouvoir, à la tête des affaires, d'une personnalité roumaine qui eût assez d'autorité pour signer un traité de pareille importance.

M. de Bülow — ainsi qu'il résulte de ses rapports — avait attribué, au début, les hésitations du roi à la faiblesse du souverain. Plus tard, il s'était rendu compte que ces hésitations étaient basées sur la connaissance exacte que le roi avait de la mentalité et des aspirations de son peuple. Il avait compris le caractère du monarque dont il trace un portrait où il met plus de souci de la vérité que dans telles autres de ses pages : « Il était, parmi les princes que j'ai connus, l'un des plus sages, et parmi les hommes, l'un des meilleurs. Sa force résidait dans sa patience, dans sa ténacité, dans son sentiment du devoir, dans la conception la moindre comme la plus haute qu'il avait du devoir royal. Il traitait tous les hommes politiques de la même manière, sans sympathie comme sans antipathie et seulement

en raison de leur utilité... Il régnait en roi strictement constitutionnel et avait la plus grande influence non seulement sur la marche des affaires extérieures, mais aussi sur la politique intérieure de son pays (1). »

La psychologie du souverain avait échappé au comte Goluchowski. Celui-ci n'avait pas compris, au cours des négociations, que le roi n'aimait pas qu'on lui montrât le chemin, à lui qui savait où il allait; et qu'il ne permettait à personne de lui parler autrement qu'à un Souverain. C'était mal connaître ce monarque qui tenait ses ministres debout et restait debout pendant les audiences, que de croire qu'on pouvait arriver à ses fins en le prenant de haut avec lui. Le comte Goluchowski insistait avec raideur, mettant « d'un ton apodictique » le roi dans l'alternative de signer ou d'être traité en ennemi. « Les Autrichiens sont peu sages, disait le roi à M. de Bülow, le 7 août 1891, de prendre avec moi ce ton comminatoire. Moi aussi je tiens à prolonger le traité; mais le choix du moment opportun dépend en grande partie des événements intérieurs que je puis susciter mais qu'il m'est impossible de déterminer du jour au lendemain. J'entends prendre une décision selon mes convenances. »

Le comte Goluchowski avait si peu saisi le vrai sens des hésitations du roi, que le jour où son collègue allemand le lui révéla, il « en fut consterné ». Il avait réalisé tard qu'il faisait fausse route.

M. de Bülow, ainsi que ses dépêches en font foi, avait compris la sagesse de la tactique royale et avait su la faire comprendre, non sans difficulté, au Ballplatz, ce Ballplatz si généralement incompréhensif. « Sur la foi d'observations faites sur le caractère du roi Carol, je croyais que le brusquer en ce moment ferait plus de mal que de bien (2). »

Le Ballplatz finit par admettre qu'il fallait adopter le ton de confiance préconisé par M. de Bülow. Ce ton plaisait au roi. Dorénavant, dans ses entretiens avec le ministre d'Allemagne, ce fut le roi qui revint à la question du traité, en insistant même sur le prix qu'il mettait à son renouvellement.

(1) Bernhard Fuerts von Bülow, *supra*, page 619.

(2) M. de Bülow au chancelier de Caprivi.

Tandis que son collègue d'Autriche-Hongrie, usant d'un ton comminatoire, avait essuyé des refus presque formels, M. de Bülow, par une attitude de patiente, respectueuse et bienveillante expectative, avait réussi dans sa mission. Car M. de Bülow distinguait, en politique, la part de l'art — *ars magna* — et de la part de la science. Art et science, son maître, le prince de Bismarck, avait eu le génie d'en réaliser la synthèse et M. de Bülow avait trop d'esprit pour ne pas essayer d'en faire autant.

***

Le 20 mars 1892, M. de Bülow pouvait télégraphier au chancelier de Caprivi : « Le roi a parlé hier ouvertement et sans détour au ministre des affaires étrangères du renouvellement du traité secret et lui a communiqué l'existence et le texte des stipulations précédentes. M. Alexandre Lahovary s'est déclaré prêt à renouveler le traité (1). » Et le 16 mai 1892 : « Le roi m'a dit qu'il avait discuté avec le Président du conseil, Lascar Cartagiu, la question du traité et il lui aurait fait part du contenu des stipulations secrètes. M. Catargiu se serait déclaré en principe pour le renouvellement du traité (2). »

Le 25 juillet 1892, le traité était signé, à Sinaïa, par le comte Goluchowski, au nom de l'Autriche-Hongrie, et par M. Alexandre Lahovary, ministre des Affaires étrangères, avec la contre-signature du Président Lascar Catargiu, au nom de la Roumanie; et le 23 novembre 1892, un acte additionnel d'accession de l'Allemagne était signé entre M. de Bülow, le comte Goluchowski et M. Alexandre Lahovary. Le traité était ainsi complété par l'entrée de l'Allemagne dans le même système politique.



Le comte Goluchoswki avait terminé sa mission. Le fauteuil de Metternich l'attendait. Pourtant, sans son collègue d'Allemagne, cette mission n'eut guère réussi. Il avait tenté d'user de la manière forte, de ce ton arrogant qu'employaient les représentants de l'Autriche-Hongrie, ceux-là surtout qui n'étaient pas de race magyare, ton qui faisait dire plus tard à M. Jean I. C. Bratianu : « Je préfère voir l'Autriche-Hongrie représen-

(1) Supra. (2) Supra.

tée à Bucarest par un Hongrois que par un grand seigneur autrichien. L'Autrichien veut être plus magyar que les Magyars. Le Hongrois se borne à être hongrois, ce qui est plus que suffisant. »

L'ambassade de Rome allait être la récompense de M. de Bülow, pour la réussite de sa mission en Roumanie. Il avait rendu possible le renouvellement du traité, en calmant les susceptibilités et les ressentiments des Roumains, en faisant valoir le prix de l'adhésion de l'Allemagne et en aidant le roi dans son action de préparation. Tout en soutenant la politique autrichienne, la diplomatie allemande avait gardé, dans l'essentiel, la conduite des affaires. Cependant, le jour devait venir où, à force de soutenir l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne finirait par perdre la direction et où l'Autriche-Hongrie, forte de ce soutien, se lancerait dans les aventures. M. de Bülow accuse M. de Bethmann-Hollweg d'avoir encouragé, en 1914, l'Autriche-Hongrie dans son attitude. N'est-ce pas lui reprocher aussi et justement d'avoir interprété, dans le même sens que M. de Bülow en 1908, l'esquisse de 1891?

Le roi Carol enregistrait une réalisation à l'actif de sa diplomatie. Sa prudence l'avait amené à conclure un traité qui présentait des avantages et des garanties. Il l'avait conclu sans nuire à sa dignité, sans froisser les susceptibilités de ses sujets, sans sacrifier leurs aspirations nationales. Sa sage méfiance avait cherché et trouvé une garantie, contre la Russie, dans l'alliance avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Sa prévoyance lui avait fait espérer trouver, dans l'Allemagne, un contrepoids à l'Autriche-Hongrie. Il avait même amené l'Allemagne à intervenir en faveur des Roumains d'outre-monts. Dans un pays où la solidité des trônes n'était pas traditionnelle, il venait de consolider le sien.

Il pouvait répliquer à la duchesse de Cobourg, l'altière fille de l'autocrate Alexandre II de toutes les Russies, qui lui demandait : « Comment vous, le Roi, vous ne faites pas ce que vous voulez? » — « Non, je ne *fais* pas ce que je veux, *j'arrive* à ce que je *dois* faire. »

Georges FOTINO.

Le Premier Royaume d'Italie (1)

L'Œuvre Intellectuelle

Les encouragements aux arts.

Le régime napoléonien était loin de vouloir borner sa tâche officielle à la formation intellectuelle de la jeunesse. Il aurait cru manquer à son titre de gouvernement « éclairé » s'il ne s'était efforcé en même temps de favoriser les lettres, les sciences et les arts, soit pour manifester sa sollicitude à l'égard des choses de l'esprit, soit pour n'en laisser aucune région en dehors de son propre domaine. Il ne pouvait avoir la prétention et n'eut probablement pas l'illusion de susciter à sa volonté des savants, des artistes et des poètes qui fissent honneur au règne. Suivant la pratique ordinaire des gouvernements absolus, il chercha du moins à réaliser les conditions matérielles favorables à l'éclosion des talents, en multipliant à leur usage les établissements, les centres d'organisation et les récompenses sans lesquels ils auraient eu moins de chances de se faire jour.

Les arts plastiques devaient attirer d'abord son attention, dans un pays justement réputé pour la terre classique de la peinture et de la sculpture. Les traditions en étaient gardées par des « académies » qui en distribuaient l'enseignement et en étaient en même temps les assemblées représentatives. Ces académies ayant une utilité éprouvée, le nouveau régime se borna à les reconstituer après la tourmente révolutionnaire, en leur donnant une composition uniforme. La loi générale de l'enseignement, votée sous la présidence de Melzi (4 septembre 1802), consacra l'existence de celles qui existaient à Bologne et à Milan, et qui furent réorganisées par un décret pos-

(1) Voir la *Revue* d'avril-juin 1932.

térieur (1er septembre 1804). Sur les 30 artistes que comprenaient chacune d'elles, 9 — les académiciens proprement dits — formaient le personnel enseignant d'une véritable école des Beaux-Arts ; les 21 autres — appelés honoraires — dont la nomination représentait la récompense de longs services, se contentaient d'exercer une surveillance générale sur les travaux de leurs collègues et de juger les concours ouverts entre leurs élèves.

Après le gouvernement de Melzi, celui d'Eugène apporta peu de remaniements à cette organisation. Le principal (27 novembre 1806) consista à augmenter les attributions des présidents et à les faire nommer par le Vice-Roi, qui eut ainsi la haute main sur le fonctionnement des académies. Après l'annexion de la Vénétie, celle de Venise fut conservée, mais reconstituée sur le modèle des deux autres (12 février 1807). Plus tard enfin (19 juillet 1811), on crut devoir adjoindre à leurs membres une troisième catégorie : celle des associés correspondants, pour s'assurer la collaboration et récompenser le mérite des artistes qui ne vivaient ni à Milan, ni à Bologne, ni à Venise.

Ce fut surtout par les expositions et les concours que le Gouvernement s'efforça d'animer la vie de ces communautés et de leur faire sentir son action. Pour tenir les professeurs en haleine, il leur imposa (décret du 5 juin 1808) l'obligation d'envoyer tous les deux ans un produit de leur pinceau ou de leur ciseau à Milan, où leurs œuvres seraient toutes ensemble exposées au Brera, dénommé pour la circonstance *Palais Royal des Sciences et des Arts*. Quant aux élèves, leur émulation dut être entretenue par des épreuves annuelles et qui comportaient deux degrés : au degré inférieur, ils recevaient des prix, comme dans les établissements d'instruction, pour leur travail de l'année, d'après les notes de leurs professeurs ; au degré supérieur, ils passaient sur un sujet donné un concours analogue à celui de notre école des Beaux-Arts, et dont les vainqueurs obtenaient comme récompense un séjour à Rome aux frais de l'Etat. Douze d'entre eux, à raison de quatre par académie, y passaient trois ans (quatre à partir de 1812) pour y étudier les modèles de l'art classique. Par cette mesure le gouvernement italien inaugurait cette institution de l'Ecole de Rome qu'a éprouvée en France une existence de près de trois siècles, et dont l'utilité a

paru assez évidente pour la faire adopter pour la plupart des grands pays européens.

Ce n'est pas une moindre innovation qu'il réalisa en créant les premiers musées. Pour en saisir la portée, il faut se rappeler que c'est là une conception toute moderne et qu'au moment où elle a été pour la première fois appliquée, elle présentait plus d'utilité pratique que de valeur artistique. Elle consistait en effet à réunir artificiellement des tableaux commandés autrefois à des communautés religieuses et à des familles souveraines, composés dans une intention et pour un milieu déterminés, et qui perdaient une partie de leur prix, s'ils en étaient détachés et entassés dans un même local. Ces scrupules n'étaient pas de nature à arrêter un gouvernement aux yeux duquel le respect du passé n'apparaissait point comme une qualité ; et d'ailleurs la suppression de nombreux couvents lui faisait presque un devoir de recueillir, pour ne pas les laisser à l'abandon, les trésors artistiques qui y étaient contenus. Dès son arrivée à Milan, Eugène annonçait l'intention (28 juillet 1805) de constituer un musée pour lequel il cherchait un local. Il le trouva au Brera, où la nouvelle collection serait d'autant mieux placée qu'elle était au début une annexe de l'Académie des Beaux-Arts. Sous l'active impulsion du peintre Bossi, directeur de l'Académie, elle put être ouverte dès 1807 et devait s'enrichir les années suivantes par les tableaux que des délégués du ministre de l'Intérieur allaient chercher dans les églises de province, parfois très éloignées, (par exemple, à Forli et à Vicence.) A Bologne, l'existence d'une autre académie des Beaux-Arts donna lieu également à la création d'un musée, quoique moins important que dans la capitale. A Milan enfin, le gouvernement crut rester fidèle à la conception qu'il se faisait de son rôle, en prenant une mesure de protection artistique non moins précieuse qu'un effort de création. Il fit restaurer discrètement et protéger contre toute nouvelle injure la fameuse Cène de Léonard de Vinci, impossible à transporter puisqu'elle était peinte à fresque et qu'elle avait beaucoup souffert de la transformation en caserne du couvent où elle était primitivement placée.

A ces diverses manifestations de l'intérêt qu'il portait aux beaux-arts, le gouvernement napoléonien ne manqua point enfin d'ajouter des faveurs personnelles à leurs illustres repré-

sentants ; elles avaient à ses yeux le grand avantage de faire des obligés, de prêter à une large publicité et d'associer ainsi l'Etat à l'illustration qui entourait de grands noms. Napoléon avait pris cette attitude dès son entrée à Milan en 1796 ; il y resta fidèle après son accession au trône et distingua spécialement certains artistes pour leur prodiguer des pensions, des commandes, des titres et des honneurs. Parmi ces favoris, l'on peut citer Appiani et Bossi pour la peinture, Cagnola et Canonica pour l'architecture, Canova pour la sculpture.

Le premier (1754-1817), connu déjà par ses efforts pour rénover l'art moderne par un retour à l'antique, fut nommé premier peintre de la cour et devint en fait le peintre officiel du régime. Il eut en cette qualité à couvrir les murs du Palais Royal (1805-1807) de ces grandes fresques en clair-obscur dans lesquels il excellait, et notamment d'une série de 21 compositions représentant, avec cette froideur allégorique qui dépare un peu la pureté de son style, les fastes de la vie de l'Empereur; il décora également plusieurs salons de Monza. Membre de l'Institut, membre de la Légion d'Honneur comme de l'ordre de la Couronne de fer, il avait, par une exception à laquelle Napoléon consentait rarement, le privilège de cumuler plusieurs traitements, dont le total, assez considérable pour l'époque, montant à 9.000 lires, sans compter en 1805 un don de joyeux avènement de 30.000. — Au-dessous de lui, Giuseppe Bossi, beaucoup plus jeune (1777-1815), s'était distingué par une précocité et une universalité d'aptitude, qui évoquaient à l'esprit d'amis complaisants le souvenir de Léonard de Vinci. Comme pour justifier cette comparaison redoutable, il exécuta une copie ou plutôt une reconstitution de la fameuse Cène, alors fort dégradée, qui avait la valeur d'une œuvre originale ; il déploya également comme professeur-fondateur du musée de Brera, et même comme courtisan et fonctionnaire, une activité qui lui valut, avec des gratifications du Vice-Roi, la direction d'une école supérieure de dessin à Milan, créée à son intention (22 décembre 1810).

Le rôle de premier plan joué par Appiani en peinture semble avoir appartenu pour l'architecture à Cagnola (1762-1833), dont on retrouve la signature dans toutes les principales manifestations artistiques du régime. Jaloux d'égaler la majesté des modèles anciens, il semblait s'être fait une spécialité d'improviser,

pour toutes les grandes circonstances — entrées souveraines, anniversaires de victoires ou fêtes officielles — des arcs de triomphe en plâtre, en bois et en toile peinte, qui n'avaient malheureusement que la durée des beaux jours. Il lui fut donné au moins de pouvoir donner à la création de sa pensée l'indestructibilité du granit dans deux monuments, l'un plus sévère (Porte Marengo), l'autre plus orné (Arc de Triomphe du Simplon), tous deux inséparables de son nom. — A un degré un peu inférieur, son collègue Canonica (1764-1844) attacha le sien à la construction des Arènes (1806-1807) et de plusieurs théâtres. — Dans l'ordre de la sculpture, la principale illustration de l'époque était le célèbre Canova (1757-1822), que Napoléon combla de faveurs et fit venir à Paris (1810). S'il avait fixé sa résidence à Rome, il appartenait au Royaume par son lieu de naissance (Possagno près de Trévise) et par son titre de Membre de l'Institut de Milan. Il y est représenté d'ailleurs par une copie en bronze de cette statue de Napoléon en costume (ou plutôt sans costume) antique, dont l'original en marbre a eu la singulière fortune d'aller finir dans la collection privée de Wellington.

En même temps qu'à la primauté dans les arts plastiques, l'Italie prétendait au titre de patrie de la musique ; à ce point de vue, Milan en était l'une des capitales, et le théâtre de la Scala l'un des temples les plus renommés. Le gouvernement italien devait à ses principes d'en favoriser les progrès pour s'en attribuer à l'occasion le mérite. S'il ne dépendait pas de lui de créer des génies musicaux, il chercha du moins à seconder les vocations en leur donnant toutes les facilités d'enseignement désirables. Le décret du 18 septembre 1807 fonda à Milan un conservatoire de musique officiel et central, où les enfants étaient reçus à l'âge de dix ans et pouvaient rester jusqu'à vingt, et dont l'organisation reproduisait les traits caractéristiques des établissements d'éducation napoléoniens. Il comprenait, à côté de places payantes, 24 places gratuites (18 pour les jeunes gens et 6 pour les jeunes filles) pour les déshérités de la fortune. L'émulation des élèves était soigneusement entretenue par des « académies » ou séances publiques où ils se faisaient entendre deux fois par an, et dont la dernière était une véritable distribution des prix, présidée par le ministre de l'Intérieur.

A ce moment, la musique présentait peu de grands noms, au

moins à l'intérieur du Royaume, et le Vice-Roi ne put lui témoigner son intérêt que par des gratifications aux auteurs des cantates de circonstance exécutées à la Scala pour les fêtes officielles : productions éphémères qui devaient laisser peu de traces dans l'histoire artistique. Ce qu'il est plus curieux de noter c'est que, le 11 août 1808, le « lycée musical de Bologne » procédait à l'exécution de l'œuvre de début d'un compositeur de seize ans et qui s'annonçait comme un prodige : il s'appelait Gioachino Rossini.

Les encouragements aux lettres.

Plus encore que les Beaux-Arts, le gouvernement napoléonien tenait à gouverner les Belles-Lettres, dont l'orientation avait une influence plus directe sur celle de l'esprit public; ses moyens d'action devaient être un peu différents dans ce domaine, où les questions matérielles avaient peut-être moins d'importance. Les plus efficaces lui parurent les faveurs personnelles accordées aux écrivains et la surveillance exercée sur leurs écarts.

Sur le premier point, l'Empereur en personne continua à prendre les initiatives dont il avait donné l'exemple dans son premier séjour en 1797. Il s'occupa d'abord d'attacher à son char et d'associer à sa gloire l'homme qui possédait alors la plus bruyante réputation littéraire de l'Italie, le fameux Vincenzo Monti (1754-1828), originaire de la Romagne (né à Fusignano, près de Ravenne). Revenu en 1797 de Rome, où il avait fui l'invasion austro-russe, il apparaissait aussi facile que précieux à gagner, non seulement par une souplesse de caractère que n'embarrassait aucun scrupule de conviction, mais encore par la remarquable virtuosité avec laquelle il savait prêter à la défense de toutes les causes la richesse d'une brillante imagination et la chaleur un peu artificielle d'un style uniformément éclatant. La malignité de ses contemporains avait caractérisé son inconsistance politique en distinguant dans la succession de ses œuvres celles de l'abbé Monti, du citoyen Monti et du chevalier Monti : il a été défini par le meilleur historien de la littérature italienne comme le secrétaire de l'opinion dominante. Rallié avec enthousiasme au nouveau régime, il venait, en 1805, d'échanger une chaire à l'Université de Pavie pour les fonctions, créées à son intention

(17 novembre 1804), de « poète du Gouvernement italien » et d'assesseur consultatif du ministre de l'Intérieur « pour ce qui regarde les Beaux-Arts dans leurs rapports avec la littérature ». A ce titre, un peu vague pour justifier un traitement, Napoléon songea un instant (juillet 1805) à substituer celui de «lecteur » ou de « secrétaire des commandements »; il préféra, l'année suivante (1806), nommer Monti historiographe du Royaume, comme autrefois Racine et Boileau. Sans se laisser éblouir par l'illustration de ce précédent, Monti protesta qu'il tenait trop à sa renommée de poète pour risquer de devenir un mauvais historien. Il reçut de Talleyrand cette réponse consolante que sa nouvelle charge ne lui imposait d'autre devoir que celui de toucher une pension.

Il avait mérité cette distinction par un grand poème « épico-lyrique », publié dans les premiers mois de 1806, qui ouvre la série et caractérise le genre de ses compositions en l'honneur de Napoléon. Par une de ces laborieuses fictions mythologiques qu'avait mise à la mode l'influence et l'imitation d'Ossian, il y représentait un *Barde de la Forêt Noire* (c'était le titre du poème), troublé dans sa retraite par la campagne d'Austerlitz, et recueillant de la bouche d'un « guerrier » blessé et soigné dans sa cabane, le récit de toute la carrière de Napoléon. La même année, la campagne de Prusse devenait le sujet d'un autre poème conçu d'après le même modèle (*L'épée de Frédéric II*). Satisfait ou fatigué de ce gros effort d'adulation, Monti se relâcha un peu de son activité et consacra des compositions plus courtes à chanter l'accouchement de la Vice-Reine (1807), le mariage de Napoléon avec Marie-Louise (1810), la naissance du Roi de Rome (1811). Il se reposa de ces œuvres de circonstance en achevant une magistrale traduction en vers de l'Illiade, commencée depuis de longues années (1810-1812).

S'il se montra prodigue de flatteries, il fut largement payé de retour, et trouva en haut lieu autant de complaisances qu'il pouvait exprimer de désirs : la décoration de la Couronne de fer, la Croix de la Légion d'Honneur, que le Vice-Roi lui attacha de ses mains sur la poitrine, des gratifications renouvelées à chaque occasion, l'impression ou la traduction de ses œuvres aux frais du Trésor, enfin l'exercice d'une sorte de dictature littéraire reconnue par l'importance attachée à ses recommandations.

Napoléon crut devoir encore fournir une autre preuve de sa sollicitude un peu ostentatoire pour les lettres par une manifestation à effet. Lors de la première invasion de la Vénétie, il avait, en entrant à Padoue, spécialement honoré et distingué d'une pension le principal poète du temps, l'abbé Cesarotti, avec lequel il avait eu même un entretien sur Homère et Ossian. Après l'annexion définitive de 1806, l'un de ses premiers soins fut de s'enquérir de son interlocuteur de 1797 pour lui rendre sa pension. Aussi, lorsqu'en 1807, lors de son passage à Milan, les Padouans voulurent apaiser sa colère, violemment excitée par les inconvenantes manifestations contre son nom auxquelles avait donné lieu le séjour des Russes dans leur ville, ils ne crurent pouvoir choisir de meilleur avocat pour présider la délégation chargée d'aller plaider leur cause. Après avoir lu un mémoire justificatif, Cesarotti se vit comblé d'attentions, admis à la table impériale et reçut, avec le pardon pour ses compatriotes, la commanderie de la Couronne de fer, une nouvelle pension de 4.000 livres, payable sur le Trésor français (19 décembre 1807). Le geste n'avait évidemment rien de spontané, mais le calcul auquel il répondait se trouva justifié par la profondeur de l'impression produite : « Oh, jour de véritable allégresse, s'écriait, dans son journal intime (1er janvier 1808), Mario Pieri, en apprenant la nouvelle; jour qui vivra éternellement dans les fastes de la littérature italienne... Nous voici revenus aux temps de Pétrarque, quand ce divin poète allait en ambassade auprès des Empereurs et des Rois. » Quand à l'intéressé, triomphalement accueilli à son retour à Padoue, il témoigna sa gratitude en commençant, à la gloire de l'Empereur, un poème apologétiques (*la Pronea*) que la mort (4 novembre 1808) ne lui permit pas d'achever.

A côté de cet ancêtre de la littérature italienne, (il mourut presque octogénaire), deux autres littérateurs plus jeunes, Giordani et Lamberti, obtinrent ou méritèrent, entre beaucoup d'autres, des marques de la bienveillance officielle. Pietro Giordani, de Plaisance (1774-1848), était un ancien moine, entré ensuite dans l'enseignement, et qui, le 16 août 1807, lut devant une société littéraire un *Panégyrique de l'Empereur Napoléon, pour ses entreprises civiles,* qu'inspirait visiblement le souvenir du Panégyrique de Trajan, A défaut d'originalité, ce morceau dut

un certain retentissement à l'habileté du pastiche, à la pompe du style, et surtout à la large publicité que lui donna la presse officielle. Lui-même, trop jeune encore pour entrer à l'Institut, reçut une forte gratification et la place de secrétaire de l'Académie de Bologne.

Quant à Luigi Lamberti (1759-1813), il ne pouvait invoquer, comme titre à la bienveillance du gouvernement, que les mérites purement littéraires d'un délicat humaniste et d'un écrivain élégant, versé surtout dans la connaissance du grec. Il n'en sut pas moins cumuler toutes les faveurs accessibles à un particulier qui n'était point un homme politique : légion d'Honneur et couronne de fer, siège à l'Institut, direction de la bibliothèque de Brera, place d'inspecteur général de l'Instruction Publique, et, enfin, importante gratification de 12.000 francs, pour une magnifique édition d'Homère, restée son œuvre principale, et qui fut imprimée en édition de luxe aux frais de l'Etat.

Monti, Cesarotti, Giordani, Lamberti, ce sont là comme les grandes vedettes de la littérature officielle sous le régime napoléonien. A côté et au-dessous de ces grands noms, on pourrait en citer beaucoup d'autres qui ont été l'objet de faveurs analogues ; il suffirait, pour en dresser la liste, de reproduire la composition du Collège Electoral des Savants ou de l'Institut italien, de consulter les promotions de la Couronne de Fer ou même de la Légion d'Honneur, et enfin de relever dans le budget le détail des nombreuses gratifications, pensions ou souscriptions accordées à des gens de lettres. La générosité du pouvoir à leur égard ressortirait avec évidence de cet examen.

Le gouvernement des esprits.

Ces faveurs avaient pour contre-partie la rigueur de la surveillance exercée sur toutes les productions de l'esprit. Le gouvernement semblait attacher autant d'importance à ne pas tolérer la contradiction qu'il mettait d'amour-propre à « honorer les talents ». Cette surveillance était facile sur les écrivains qui dépendaient de lui comme fonctionnaires. Elle donnait lieu à des sanctions dont l'une au moins eut un retentissement particulier et une issue tragique. Le napolitain Lomonaco (1777-1810), l'un des premiers partisans des idées révolutionnaires en

Italie, réputé pour l'exaltation de ses idées et l'ardeur de son sentiment national, se vit priver de la chaîre qu'il occupait à l'Université de Pavie pour avoir publié un volume jugé subversif par le gouvernement ; comme il se jeta peu après dans le Tessin, cet acte de désespoir fut attribué dans le public au chagrin causé par sa destitution (sept. 1810). Quant aux gens de lettres indépendants, ils étaient soumis à un régime de droit commun qui subit en 1810 une subite aggravation. Au début de son règne, Napoléon avait, comme on l'a vu, manifesté dans cet ordre d'idées quelques velléités de libéralisme, inspirées par le désir de ne pas « rétrécir l'esprit » du pays, mais tempérées par la nécessité de pouvoir « arrêter la publication de tout ouvrage qui serait contraire au gouvernement » : double exigence qu'eut pour objet de concilier le décret du 17 juillet 1806, destiné à rester en vigueur pendant quatre années. La principale innovation en consistait à rendre simplement répressive la censure, jusqu'alors préventive, et à concéder aux auteurs le droit de faire imprimer leurs ouvrages sans autorisation préalable, mais à la condition d'en répondre personnellement devant la justice ou même les autorités administratives.

Il semble que Napoléon dût trouver là des garanties de sécurité amplement suffisantes pour le pouvoir. Il ne les jugea plus toutefois assez efficaces lorsqu'en 1809 il voulut, non seulement étouffer, mais prévenir la seconde guerre de libelles qu'il redoutait de la part des partisans du Pape. Il lui fallut désormais pouvoir arrêter, avant même leur publication, toutes les manifestations écrites de la pensée. Ce fut l'objet du décret du 30 novembre 1810, qui en fixa leur législation définitive ; il étendit sur elles le réseau d'une surveillance entre les mailles de laquelle il semblait désormais difficile de passer, puisqu'elle s'étendait aux conditions matérielles de leur diffusion, c'est-à-dire à leur impression et à leur mise en vente. Le métier d'imprimeur cessait d'être un commerce libre pour devenir presque une charge, car ceux qui l'exerçaient ne pouvaient dépasser un effectif déterminé, comme les notaires dans la France de nos jours, et se trouvaient soumis à la triple obligation de la patente, du serment et de l'agrément officiel, lors de l'achat d'un fonds. Les libraires devaient également prêter serment et payer patente. Un Directeur Général de la Librairie, secondé par trois

censeurs et correspondant directement avec les préfets, concentrait entre ses mains toutes les affaires relatives à la publication de nouveaux ouvrages. Celle-ci ne pouvait avoir lieu qu'à travers un luxe de formalités et de précautions qui rendait toute fraude impossible. Les imprimeurs étaient astreints à tenir un registre de tous les manuscrits qu'ils recevaient, à les communiquer à la moindre réquisition des autorités, et à ne donner le bon à tirer qu'avec une autorisation officielle, délivrée seulement quand les censeurs n'y avaient découvert nulle atteinte « aux obligations des sujets envers le souverain ou envers les intérêts de l'Etat ». La révision de leur sentence ne pouvait être obtenue que par un jeu assez compliqué d'appels d'un censeur à l'autre. La confiscation de l'ouvrage, sans préjudice de poursuites pénales, tel était le premier châtiment de toute infraction à la sévérité de ces règlements, à peu près copiés d'ailleurs sur le décret impérial français du 5 juin 1810. Comme on le voit, ils trahissaient chez l'Empereur des dispositions bien éloignées de celles qui, au début de son règne, le portaient à vouloir favoriser par tous les moyens l'activité des esprits.

Les auteurs désireux de ne point passer par cette filière de formalités avaient, il est vrai, la faculté de s'adresser directement au Directeur Général de l'Imprimerie (dont les fonctions se confondaient en fait avec celles de Directeur de l'Instruction Publique), pour solliciter l'autorisation préalable. Elle ne leur était pas accordée plus facilement, et Marco Pieri, alors professeur à Trévise, en fit la triste expérience. Le manuscrit d'un discours sur la « prétendue pauvreté de la littérature italienne » — sujet assez général pour ne pas lui paraître soulever d'objections, — lui fut envoyé par Scopoli, à qui il l'avait personnellement soumis, avec cette remarque qu'on trouvait des choses qui, dans le moment actuel, n'étaient pas bonnes à dire, encore moins à imprimer. Sa déception fut égale à l'enthousiasme que lui avait inspiré jadis le spectacle de Casarotti admis à la table impériale et lui inspira cette boutade désabusée. « Voilà où en est descendue la malheureuse littérature au temps d'Auguste... On refuse le permis d'imprimer à tout écrit de quelque importance. O Tacite, où es-tu ? ».

Dans le même passage de son journal intime, il se plaignait, bien qu'il n'y fût pas personnellement intéressé, des entraves

apportées à la représentation « des plus sublimes productions de Melpomène et de Thalie ». La censure des théâtres s'exerçait d'une manière plus incommode que celle des livres, parce que les effets en étaient publics et immédiats. Elle apparaissait à la fois puérile et tracassière par les mutilations qu'elle faisait subir à des textes consacrés par l'usage, et dont beaucoup étaient dans toutes les mémoires. Ces coupures obligatoires figuraient dans une liste officielle et imprimée, bien curieuse à consulter, des ouvrages dramatiques admis à voir le jeu de la rampe sur les théâtres du Royaume. Alfieri y est particulièrement maltraité, et l'inspiration générale de ses tragédies fait rechercher des allusions dangereuses dans ses phrases les plus innocentes. Dans son *Agamemnon* (acte IV - Scène I), on exige la suppression d'un hémistiche où il parle d'un souverain qui emploie les armes comme arguments; dans la *Polymnia* (acte III, scène III), un vers entier doit être remanié de manière que le mot de « caprices » soit associé à celui de « Roi tyran » et non de « Roi » tout court. La poésie, pourtant bien anodine, d'Athalie ne trouve pas grâce devant le censeur, qui sabre comme subversifs plusieurs passages, notamment dans les chœurs du dernier acte. Dans une œuvre obscure (*Adèle*), d'un auteur plus obscur encore (Paltrinieri), le même fonctionnaire tombe en arrêt devant une incidente où il est question des impôts dont un souverain charge ses sujets. Dans la *Calomnie,* de Kotzebue, il exige enfin la suppression d'un membre de phrase qui lui paraît peut-être la critique de sa propre besogne, et qui en représente à distance la moralité : « Les gouvernements deviennent ombrageux ».

Par un contraste qu'on retrouve presque à chaque page de son histoire, au moment où le régime napoléonien semble vouloir alourdir l'atmosphère de liberté morale nécessaire aux gens de lettres. il s'évertue à favoriser les conditions matérielles de leur activité, et en premier lieu à perfectionner leurs instruments de travail. Parmi ceux-ci, le plus utile à posséder, mais aussi le plus délicat à forger était le véhicule même de la pensée, c'est-à-dire la disposition d'une langue fixe et uniforme, consacrée par la tradition et passée dans la pratique, assez fixée et assez universellement répandue pour suffire à la fois au service de l'état, des lettres et des particuliers. En

France, l'établissement de cet idiome commun était sorti tout naturellement de la centralisation monarchique. En Italie, le morcellement territorial avait perpétué un particularisme linguistique grâce auquel les dialectes régionaux (le lombard et le vénitien, par exemple), conservaient, non seulement leur domaine, mais encore leur importance sociale, leur littérature, leur théâtre, et leur faveur presque exclusive auprès des hautes classes. Leur influence se trahissait même dans l'italien proprement dit par l'emploi de certains idiotismes insupportables à l'oreille du raffiné. Il existait bien en Italie, d'après une convention communément admise, une langue littéraire qui était le toscan; mais elle restait encore à l'état d'idéal inaccessible au vulgaire, bon seulement à satisfaire les puristes.

Fidèle à ses principes, le gouvernement résolut d'annexer à son domaine officiel les questions de linguistique, qui paraissaient jusqu'alors échapper à la compétence de l'Etat. Tout en tolérant, sans doute comme une conséquence forcée de sa politique générale, l'invasion croissante des gallicismes dans la langue nationale, il chercha les moyens d'épurer celle-ci en vulgarisant ses modèles. Le ministre de l'Intérieur, Vaccari, ayant acheté les exemplaires d'un dictionnaire en 19 volumes, de P. Bergantini, chargea l'Institut d'en faire une édition abrégée pour l'usage courant. L'entreprise était confiée à une commission : c'est assez dire qu'elle se trouvait à peine ébauchée lors de la chute du régime. Il en fut de même d'un projet d'édition de tous les auteurs cités comme faisant autorité par le Dictionnaire de la Crusca. Ce fut à Plock en pleine campagne de Russie, que le Vice-Roi signa (24 mai 1812), l'arrêté qui encourageait, par une subvention de 15.000 livres, cette initiative des professeurs Valeriani et Lampredi.

Il n'avait point d'ailleurs attendu ce moment pour tenter d'obtenir par l'éducation des résultats moins problématiques. Ce fut l'objet d'une circulaire (28 novembre 1809), dans laquelle il faisait ressortir « combien il était déplorable de voir ses sujets négliger une langue illustrée par les écrits de tant d'auteurs célèbres, surtout dans ce temps où la sollicitude de S.M.I. et R. à réuni les divers Etats de l'Italie en un seul corps, pour lesquels il ne doit y avoir qu'un seul idiome ». En vue de hâter cette dernière échéance, défense sévère était faite aux profes-

seurs comme aux élèves des lycées d'employer en classe ou en récréation le dialecte local : prescription plus facile à édicter qu'à appliquer, et qui dut être renouvelée, faute d'effet, trois ans plus tard (novembre 1812). Jaloux sans doute du Directeur de l'Instruction Publique, le préfet de police de Milan partit à son tour en guerre entre les provincialismes et, tout à la fin du règne, s'avisa de vouloir modifier les enseignes milanaises conformément aux règles de l'orthodoxie toscane (mai 1813). Les intéressés, peu soucieux de la dépense, lui opposèrent des objections philologiques inattendues et bataillèrent avec des agents pour savoir s'il était d'un meilleur italien d'écrire *farmacia* que *farmaceutica* ou *stalleggio* que *stallazzo*. La controverse durait encore quand elle fut interrompue en 1814 par l'invasion autrichienne.

S'il était difficile de légiférer sur des questions aussi délicates, l'action gouvernementale pouvait s'exercer plus utilement sur le mode de transmission matérielle des œuvres de l'esprit. Dans le même temps où il multipliait pour les imprimeurs les entraves légales à l'exercice de leur profession, il l'encourageait en lui donnant une estampille officielle et en honorant l'un de ses plus illustres représentants. Une des premières mesures du prince Eugène, à son arrivée à Milan (27 juillet 1807), avait été d'y fonder une Imprimerie Royale pour les publications de l'autorité. Elle en avait le monopole, et c'est là notamment que devait sortir cet *Almanach Royal*, qui parut annuellement à partir de 1808 et représente une source si précieuse pour l'étude des institutions du Royaume.

Si cette création n'avait pour objet primitif que de réaliser des économies, le choix dont elle fut suivie ne tarda pas à la revêtir d'une importance officielle qui dépassait son utilité pratique. Il y avait alors à Parme, au témoignage d'un voyageur français, un « homme qui, dans un état sans territoire et dans une ville sans population, est parvenu à fonder un établissement dont les productions jouissent du plus grand succès dans toute l'Europe et balancent les réputations les mieux établies dans ce genre ». C'était le fameux Bodoni (1740-1813), originaire de Saluzzo en Piémont. Il devait sa renommée à ce qu'il était non seulement imprimeur, mais fondeur de caractères; il avait ainsi amassé une collection de 250.000 matrices

représentant 200 alphabets de toutes les langues, et attaché son nom à un type comparable pour l'élégance du corps à ceux des Didot, auxquels on le comparait souvent. Comme l'éclat de son nom l'avait fait passer au rang de gloire nationale italien-lant jusqu'à l'offre de la Couronne de fer pour le déterminer à se l'attacher. Il lui adressa donc les plus flatteuses avances, allant jusqu'à l'offre de la couronne de fer pour le déterminer à venir se mettre à la tête de la nouvelle Imprimerie Royale. Trop vieux pour s'expatrier définitivement, Bodoni ne consentit qu'à accepter le titre de directeur général du nouvel établissement, pour lequel était prévue une dotation de 100.000 francs, et dont il viendrait de temps à autre surveiller la mise en train et la marche. Il en fit bientôt sortir des éditions de luxe qui en consacrèrent la réputation et peuvent passer encore maintenant pour des modèles de l'art typographique : en 1806, pour ses débuts, celle du poème officiel de Monti sur le *Barde de la Forêt Noire;* en 1808, celle de l'oraison dominicale, imprimée dans toutes les langues, de manière à épuiser la richesse de sa collection et à rivaliser avec le travail analogue de l'Imprimerie Impériale de Paris; plus tard, enfin, l'édition de l'*Iliade* de Lamberti, et une relation en italien de la bataille de Marengo. Sous l'impulsion de Bodoni enfin, tous les documents sortis des presses de l'imprimerie royale se distinguèrent par un fini d'exécution qui leur donnait presque une valeur artistique, et répondait en tous cas à l'idée de perfection que le gouvernement tenait à donner de tout ce qui portait son estampille.

Si l'imprimerie servait à répandre les connaissances de l'esprit humain, les bibliothèques en conservaient le dépôt. Il en était pour les collections de livres comme pour celles de tableaux : elles représentaient autrefois le privilège de la richesse ou la spécialité des communautés religieuses; c'était une innovation que d'en faire des établissements publics, surtout sous le contrôle direct de l'Etat. Le gouvernement napoléonien aurait cru manquer à la plénitude de sa mission s'il n'était allé dans cette voie plus loin que les régimes précédents. Il trouvait déjà à son avènement un certain nombre de bibliothèques publiques, provenant pour la plupart de legs, installées dans les principales villes de province; il les laissa s'enrichir avec les dépouilles des couvents supprimés et déclara nationa-

les, à l'instar de la France, les deux principales : celles de Brera à Milan et celle de San Marco à Venise.

La première fut constituée sur le modèle de la Bibliothèque Impériale de Paris; elle eut pour conservateur Lamberti, pour moyens d'enrichissements tous les livres nouveaux qu'y faisait affluer l'obligation du dépôt légal, pour témoignages de la magnificence souveraine certains cadeaux de prix. Elle reçut notamment de l'Empereur la collection de gravures du *Voyage en Orient* de Piranesi et des *Fastes de l'armée française en Italie;* du Vice-Roi, la fameuse *Bible* de Mayence et tous les exemplaires de choix des plus belles éditions de Bodoni. Enfin, et comme s'il était écrit que le régime napoléonien, assez hardi pour tout entreprendre, trop éphémère pour beaucoup réaliser, dût être en tout un précurseur, même quand il paraissait faire une besogne de destruction, il avait réuni à Milan, pour ne pas les laisser à l'abandon, les chartes et les diplômes trouvés dans les monastères sécularisés, et en formait un *Archivio Diplomatico* qui devait être l'origine des Archives d'Etat.

Les encouragements aux Sciences.

Pour achever l'étude de son œuvre intellectuelle, il resterait à montrer comment et sous quelle forme il a favorisé, après les beaux-Arts et les lettres, les sciences proprement dites. Ce serait risquer d'inutiles redites que de l'exposer en détail, car il a employé dans ce domaine les mêmes procédés d'encouragement que dans les autres : faveurs personnelles aux savants, subventions à leurs établissements, tentatives d'importation en Italie des conceptions françaises. Dans l'ordre des sciences, le grand homme du régime paraît avoir été l'astronome Oriani (1753-1832). Il y occupa une situation du même genre que celle qui avait été faite à Monti pour les lettres ou à Appiani pour les arts. Dès son arrivée à Milan, en 1796, le général Bonaparte avait mis à le distinguer une coquetterie où entrait surtout de désir de faire ressortir l'indifférence du gouvernement autrichien à l'égard des savants. Cette faveur ne devait pas se démentir plus tard. En 1805, Oriani touchait de l'Etat, à des titres divers, la somme, considérable pour l'époque, de 15.000 livres,

dont 7.000 représentaient des traitements et 8.000 une pension accordée à son talent. Il reçut après toutes les distinctions accessibles à un homme qui n'était point un haut fonctionnaire : Couronne de fer, Légion d'Honneur, siège à l'Institut, siège au Sénat. L'établissement auquel il avait attaché son nom, et qui était l'Observatoire de Brera, partagea avec lui les témoignages de la protection officielle, fut rattaché pour la forme à l'Université de Pavie et pourvu d'une abondante subvention.

A côté d'Oriani, on pourrait citer beaucoup de savants dont les noms figurent à côté des artistes et des lettrés, sur les registres de l'Institut, de la Couronne de fer, ou auxquels furent accordées des gratifications pour des travaux ou des recherches particulières. Si l'on voulait examiner avec quelque détail la liste complète de ces subventions, trop monotone pour être reproduite, il s'en dégagerait sans doute cette conclusion que le gouvernement, pressé par ses besoins du moment, semblait s'intéresser moins aux progrès théoriques de la science qu'à ses applications industrielles; ce qu'il demandait surtout aux savants, c'était de contribuer par leurs découvertes aux progrès économiques, à la défense contre les fléaux de la nature, ou de suppléer même à la pénurie que le blocus continental avait produite dans le marché des matières premières.

Toutefois, et c'est encore un point à noter dans sa politique intellectuelle, ces préocupations utilitaires ne l'empêchaient point d'envisager au moins des conceptions théoriques d'une plus vaste envergure. Parmi les projets assez sérieusement étudiés pour être soumis au Vice-Roi, figure celui d'établir à Milan, comme à Paris, un Jardin des Plantes et un Muséum, destinés à réunir en un seul lieu toutes les connaissances de la nature, de la même façon que l'Institut concentrait en un seul corps toutes les forces de l'esprit national. L'entreprise, réalisable en France, était peut-être trop ambitieuse pour un Etat naissant comme le Royaume d'Italie; le fait seul de l'avoir conçu montre avec quelle largeur de vues le régime napoléonien comprenait son rôle intellectuel.

L'impression dominante qui se dégage d'ailleurs de ce chapitre de son histoire, c'est celle de l'universalité de son action. Qu'il s'agisse des hommes ou des idées, des progrès de l'enseignement ou de la diffusion des lumières, de l'éducation publique ou du

mouvement des esprits, de la culture des lettres ou des production des arts, de distinctions honorifiques aux savants ou de subventions à leurs établissements, il n'est pas dans le domaine des choses intellectuelles de région où le gouvernement n'ait étendu la main, porté son effort d'organisation, laissé son empreinte, joué le rôle de créateur ou au moins d'initiateur. C'est là le grand mérite de ses initiatives et c'en est aussi la faiblesse; le mérite parce que leur multiplicité même révèle une puissance de vie qui force l'admiration, et qui, perdue parfois en essais infructueux, a réalisé souvent des créations durables et partout des expériences instructives. Quant à leur faiblesse, elle ressort de ce cruel adage de la sagesse populaire: qui trop embrasse mal étreint, — et aussi de cette considération que le domaine de la pensée est celui sur lequel les gouvernements ont le moins de prise; ce n'est point par des mesures précipitées ou des règlements officiels, mais par le travail inconscient et durable des esprits que se modifie la mentalité et la culture d'une génération. Si, dans cet ordre d'idées, le régime napoléonien semble avoir eu trop de confiance en ses propres forces, cette illusion lui était commune avec tous les législateurs de l'époque révolutionnaire; et elle lui a inspiré un intérêt pour les choses de l'esprit qui ne s'est jamais démenti, qui contraste heureusement avec l'indifférence des gouvernements précédents et qui représente une supériorité des moins contestées de sa politique.

ALBERT PINGAUD.

La Vie du Marquis de Torcy

Parmi les grands ministres de Louis XIV, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, neveu de Colbert, ne paraît pas avoir reçu des historiens le rang qu'il mérite. Les ministres de la période glorieuse l'ont un peu éclipsé, lui qui eut à jouer le principal rôle dans les temps difficiles du règne. Son nom est surtout associé aux affaires de la Succession d'Espagne, depuis le moment où il proposa l'acceptation du testament de Charles II au profit du duc d'Anjou, jusqu'au règlement de la paix. Torcy, d'autre part, ne chercha jamais, lui-même, à se mettre en vue et, s'il savait avoir la grandeur nécessaire dans le service du roi, il était, dans le privé, d'une extrême réserve. « Peut-être nous reproche-t-on, — écrivait un membre de l'Académie des Sciences, Grandjean de Fouchy, — de n'avoir parlé dans cet éloge que de la portion de la vie de M. de Torcy qui fait partie de l'Histoire de France; mais c'est aussi la seule dont nous ayons pu avoir quelque connaissance. « La modestie, qui était une de ses principales vertus, lui faisait apporter autant de soin à cacher le bien qu'il faisait, que le commun des hommes en apporte ordinairement à publier celui qu'il fait, et souvent même celui qu'il ne fait pas; on aura peut-être peine à croire qu'il était parvenu à oublier lui-même ses services; lorsqu'en 1732, M. de Clairambault, généalogiste des ordres du roi, lui en demanda une énumération pour les insérer dans les registres, il fut surpris de cette demande et ne parla que de

ceux de sa famille, disant que pour lui il n'en savait aucun : ce sont les propres termes de sa lettre (1). »

On est donc assez peu renseigné sur plusieurs circonstances de la vie de Torcy, qui n'a fait l'objet d'aucune étude poussée. Les dictionnaires généalogiques et biographiques ne lui accordent que de brèves mentions. Saint-Simon et les autres auteurs contemporains de Mémoires et de Journaux rapportent seulement de lui un petit nombre de traits. On ne trouve un aperçu un peu plus important que sous la plume de Grandjean de Fouchy, son collègue à l'Académie des Sciences, chargé de son éloge funèbre devant cette Compagnie (2).

La seule *Vie* authentique et détaillée de Torcy qui nous soit parvenue, est celle que nous publions ici : elle est l'œuvre de sa fille, la marquise d'Ancezune.

Françoise-Félicité Colbert de Torcy, née le 14 mai 1698, était la fille aînée et le deuxième enfant de Torcy et de Mme de Torcy, née Armand de Pomponne. On a dit peu de chose de sa vie. D'abord destinée à Claude-François de Viriville, qui mourut prématurément, en août 1714, elle épouse, le 2 avril 1715, Joseph-André de Tournon de Cadart d'Ancezune, appelé le marquis d'Ancezune, mestre de camp de cavalerie (3). Son père lui avait constitué 150.000 livres de dot, et son oncle, l'abbé de Pomponne, frère de Mme de Torcy, 50.000. Le marié, héritier présomptif des maisons de Caderousse et d'Oraison (cette dernière, du côté maternel) devait avoir, un jour, 70.000 livres de rente.

Ils n'eurent pas d'enfants. « Mme de Torcy, — écrit Saint-Simon, — ne voulut jamais faire casser le mariage pour impuissance; car cela lui fut proposé. Mme d'Ancezune, fort laide

(1) *Eloge de Torcy*, par Grandjean de Fouchy, *Histoire de l'Académie royale des Sciences, année* 1746, Paris, 1751, in-4°, p. 131.

(2) Référence de la note précédente, p. 123. Indiquons aussi, comme étude d'une partie de la vie de Torcy, l'article de M. Delavaud sur *L'éducation d'un ministre*, dans la *Revue de Paris*, mars-avril 1910, p. 331.

(3) Depuis, brigadier, en 1734; maréchal de camp, en 1740; il mourut à 71 ans, le 17 octobre 1767, ayant survécu 18 ans à sa femme. Il était issu d'une noble famille de Provence et du Comtat-Venaisin, que l'on fait remonter à Guillaume d'Ancezune, qui vivait en 1080. Son grand'père avait été créé duc du pape (« ce qui est moins que rien », dit Saint-Simon, — édition Boislisle, collection des Grands Ecrivains [c'est toujours à cette édition que nous nous rapporterons], t. XXVI, p. 124).

et avec beaucoup d'esprit, de grâces, d'intrigue, de manège, d'agaceries, eut un moment le don de plaire. Elle crut après devoir se jeter dans la plus haute dévotion; l'ennui l'en tira bientôt, et le goût de l'intrigue la fit frapper à bien des portes. Son père enfin l'arrête, et sa santé, après, eut de quoi l'occuper, sans changer son goût ni ses grâces. (1) »

« C'était, — assure aussi le duc de Luynes à l'occasion de sa mort, — une femme fort aimable par son esprit et son caractère : elle savait beaucoup et contait fort bien. Elle était fort brune et avait cependant un visage agréable; elle n'avait jamais eu d'enfants... Elle avait une très mauvaise santé : un crachement de sang fréquent, un asthme continuel et un estomac entièrement perdu. Elle avait beaucoup d'amis et tous gens aimables. On ne peut assez louer les attentions et les soins de M. d'Ancezune pour elle. Elle était dans une grande piété depuis plusieurs années. (2) »

Madame d'Ancezune mourut à cinquante ans, le 28 avril 1749.

* * *

C'est un fort précieux document que *l'Abrégé de la vie de M. le Marquis de Torcy, escrite par Mme la Marquise d'Ancezune, sa fille* (3). Quoique courte, cette *Vie* comble des lacunes dont parlait ci-dessus M. de Fouchy; elle nous a conservé des détails intimes que, seule, une personne de la famille de Torcy pouvait connaître, et qui, sans elle, seraient tombés dans l'oubli.

C'est avec une respectueuse admiration pour son père que Mme d'Ancezune a accompli ce travail sur la demande de Mme de Torcy, sans se laisser cependant égarer par sa piété filiale : on ne peut que souscrire à ses jugements. Son œuvre n'était pas destinée au public, mais à la veuve, aux descendants, aux intimes de M. de Torcy, ce qui nous est une garantie : Mme d'Ancezune n'avait pas à forcer l'histoire pour le public, elle se bornait à rédiger ce que les personnes de son entourage connaissaient déjà ou avaient pu vérifier par elles-mêmes, afin seulement d'en conserver le mémoire. Quoique un « hasard

(1) *Saint-Simon*, t. XXVI, p. 124.

(2) *Mémoires du duc de Luynes*, Paris 1860, t. IX, p. 396.

(3) Nous parlerons plus bas du manuscrit.

imprévu », comme dit Mme d'Ancezune, ait fait sortir cet écrit « du secret de la famille pour qui seule il a été fait », nous pouvons assurer que « la malignité des hommes » n'aura rien à y désavouer.

Toute la *Vie de* Torcy n'est point, cependant, l'œuvre de sa fille. Madame d'Ancezune avait entrepris son travail le 20 mai 1748 (1); l'*Avant-Propos* nous avertit qu'elle l'avança autant qu'elle pût, malgré les assauts de la maladie, traitant d'abord, et assez vite, tout l'essentiel du sujet, puis le retouchant, dans les périodes d'accalmie. Lorsque la mort vint l'interrompre, le 28 avril 1749, il restait à « suppléer à ce que Madame d'Ancezune avait omis et à en faire les liaisons. »

Sa mère, lui ayant survécu (2), voulut faire compléter l'ouvrage et engager à cet effet une « personne de confiance », demeurée inconnue. Ce collaborateur posthume a pris la peine de noter, scrupuleusement, que l'*Avant-Propos* et quelques additions et liaisons sont « *le peu qui est sorti de sa plume* »; et que, pour ne pas les confondre avec l'œuvre propre de Mme d'Ancezune, « on a eu soin de les marquer à la marge (3). »

Cet auteur anonyme, qui se qualifie lui-même de « personne de confiance », était évidemment de l'entourage de Madame de Torcy, il avait été sans doute aussi de celui de Torcy pour la mémoire de qui il éprouvait des « sentiments d'admiration et de respect ». Nous ne serions pas surpris que ce fût M. de la Porte du Teil (4); certains traits de la *Vie* de Torcy lui sont attribués par M. A. Baschet (5).

A la suite de l'*Abrégé*, on trouve, dans le manuscrit, un ta-

---

(1) Selon une note marginale, en tête de l'*Abrégé* original.

(2) La marquise de Torcy mourut, dans sa 77e année, le 6 avril 1755.

(3) Cette remarque prouve que, si le manuscrit autographe est demeuré inachevé, la suite du récit n'en est pas moins due à Mme d'Ancezune. Quelle était la forme primitive de cette suite, on ne saurait le dire ; peut-être Mme d'Ancezune, malade, l'a-t-elle seulement dictée comme le ferait croire la note du Ms. (p. 19) : « Ce qui suit n'est point tiré de l'écrit de Madame d'Ancezune ». En tous cas, la copie complète ne fait, — à quelques détails près, — que reproduire cette suite.

(4) Jean-Gabriel de la Porte du Theil (1683-1755), diplomate, chargé de nombreuses négociations ; l'un des organisateurs du dépôt des Affaires Etrangères. Torcy l'avait suivi dans la première partie de sa carrière et nommé lui-même à plusieurs postes ou fonctions.

(5) Armand Baschet : *Histoire du Dépôt des Archives des Affaires Etrangères*. Paris, 1875, p. 99, note 1.

bleau génalogique de la descendance de Torcy, peut-être dû au même collaborateur.

C'est après le 28 avril 1749, date de la mort de Mme d'Ancezune, que tout ce travail complémentaire fut exécuté.

Malgré cette collaboration posthume, on ne peut s'empêcher de remarquer, vers le milieu de la fin, une disproportion assez accusée de l'ouvrage. Madame d'Ancezune avait traité le début de façon détaillée, les documents sous les yeux. La suite de l'*Abrégé*, qui concerne l'âge mûr et le grand rôle politique du ministre, sa retraite anticipée et sa vieillesse, est présentée tout différemment, comme un simple et froid résumé historique, de sorte que l'importance des deux parties se trouve en raison inverse de celle des événements rapportés; seules les dernières pages ont une allure plus familière et personnelle. Peut-être l'auteur se sera-t-il hâté d'achever l'ouvrage, ou plutôt aura-t-il jugé inutile de s'attarder sur ce qui appartient à l'Histoire de la vie de Torcy, comme suffisamment connu?

Mais venons-en à la rédaction et aux sources de l'*Abrégé;* du moins pour le chapitre des Voyages, le plus important et le plus caractéristique. Le reste, en effet, ne pose aucun problème : les détails purement personnels sur Torcy proviennent de souvenirs de famille tout frais, et les grands traits de la période de haute politique n'offrent ici rien d'original.

Le récit des voyages est formé d'une sorte de mosaïque de textes assez habilement groupés et reliés, soit fondus dans la trame du récit, soit présentés sous forme de citations indépendantes. Quels documents les auteurs ont-ils utilisés? — Pour les voyages dans la péninsule Ibérique, dans les pays Scandinaves (1), en Allemagne et en Angleterre, la source unique (2) du récit est constituée par deux recueils manuscrits conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de la Chambre des députés (3).

---

(1) On nous permettra ici de renvoyer à un article de la *Revue de Paris* du 15 juin 1930 : *La mission extraordinaire du marquis de Torcy en Danemarck et son voyage en Suède* (1685).

(2) En effet, Mme d'Ancezune ne paraît pas avoir connu la correspondance des Affaires Etrangères. Pour l'Angleterre, par exemple, elle cite les « notes informes » de la Chambre des Députés et ne mentionne pas le rapport bien rédigé sur la même question aujourd'hui au quai d'Orsay. Elle était cependant bien à même de consulter les collections des Affaires Etrangères.

(3) Manuscrits n°s 253 et 255.

On y trouve, assez mal classées, des pièces officielles et privées, instructions royales, correspondances de Croissy et de Torcy, lettres, notes, minutes de rapports... — La fin du voyage dans l'Empire et en Italie a été retracée d'après la Correspondance diplomatique du dépôt des Affaires Etrangères.

Enfin, pour le second voyage de Torcy à Rome, à l'occasion du conclave de 1689, qui aboutit à l'élection du pape Alexandre VII, l'*Abrégé* reproduit, purement et simplement, quatre lettres écrites par Torcy à son père. On les lira plus bas. Nous n'avons pas retrouvé les originaux de ces lettres dans la Correspondance des Affaires Etrangères où serait leur place. Nous ont-elles échappé? Existent-elles ailleurs? (1)

Si l'*Abrégé* est aujourd'hui pour la première fois publié intégralement, il n'en était pas moins déjà connu des historiens. M. A. Baschet, entre autres, le considère comme « d'un très grand intérêt » (2). Il remarque que le manuscrit « est suivi d'observations rédigées par M. de La Porte du Theil, dont l'éducation politique se fit dans le cabinet de M. de Torcy, qui fut secrétaire de la paix d'Utrech, en 1712, Garde du Dépôt des Affaires étrangères en 1746 et ministre signataire de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 ». M. Baschet a même signalé plusieurs traits de la vie de Torcy, que l'on trouvera notés plus loin, qui seraient dûs à M. de La Porte du Theil.

Plus récemment, Frédéric Masson a non seulement connu notre manuscrit (quoiqu'il ne le dise pas expressément), mais il y a puisé la matière de toute une partie de son *Introduction* au *Journal* de Torcy (3), en citant même une fois le texte de façon inexacte (4); il a reconnu les rapports qui existent entre les manuscrits de la Chambre et l'ouvrage de Mme d'Ancezune.

De même, M. de Boislisle indique ces rapports dans sa magistrale édition de Saint-Simon (5).

---

(1) Rappelons, en tous cas, pour mémoire, que des notes abondantes prises à Rome par Torcy, spécialement sur les principaux cardinaux du conclave forment un volume actuellement conservé à la Bibliothèque Nationale (Ms. fr. n° 10669), mais ce recueil n'a point servi pour l'*Abrégé*.

(2) *Histoire du dépôt des Archives*, déjà citée, p. 94, en note.

(3) Paris, Plon, 1884, in-8°.

(4) P. XVI de son *Introduction*.

(5) T. XXVI, p. 124, n° 5.

Citons enfin M. Hyrvoix de Landosle, qui, dans son intéressante « *Notice sur trois manuscrits de la Bibliothèque du Palais-Bourbon* » (1), montre à son tour que deux de ces manuscrits ont été la source à laquelle Madame d'Ancezune a puisé pour toute la première partie de son *Abrégé.*

Quant au texte même de l'ouvrage, il nous a été conservé en un seul manuscrit de la Bibliothèque Nationale (2).

JEAN MARCHAND.

---

(1) *Revue des Questions Historiques*, t. XXXII, nouvelle série, 1904, p. 553. Je saisis cette occasion de remercier vivement M. Hyrvoix de Landosle, qui a si bien voulu me remettre tous ses dossiers sur Torcy.

(2) B. N, Ms. fr. n° 10668. Ce Ms. est un de ceux « provenant de la succession des enfants de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, qui furent conservés par leurs héritiers jusqu'en 1840 ». On y trouve le texte original (autographe, sauf trois passages), mais *incomplet*, de l'*Abrégé* (A), et une copie *complétée* de cet *Abrégé*, précédée d'un *Avant-propos* : c'est cette copie (B) que nous publions, en indiquant les principales variantes, pour la partie qui correspond à l'original, et en adoptant l'orthographe moderne. Le Ms. contient également l'original et des copies d'une *Notice biographique*, résumé sans intérêt de l'*Abrégé*; ainsi que le *Discours prononcé à la présentation du corps de M. de Torcy à St-Eustache, le* 4 *septembre* 1746.

ABRÉGÉ DE LA VIE DE M. LE MARQUIS DE TORCY

escrite par Mme la marquise d'Ancezune, sa fille (1).

Avant-propos (2).

Après la mort de M. le Marquis de Torcy, arrivée le 2 de septembre 1746, Madame la Marquise de Torcy qui, dans la perte qu'elle venait de faire, ne cherchait de soulagement à sa douleur que dans la soumission à l'ordre de Dieu, dans les larmes et dans la continuelle représentation des admirables vertus de celui qu'elle n'avait plus et qui avait fait son plus parfait bonheur sur la terre, pria Madame la Marquise d'Ancezune, sa fille, dont le respect et la vive tendresse pour M. de Torcy, son père, lui étaient connus, d'écrire pour leur satisfaction mutuelle un Abrégé de sa vie qui conservât dans la famille l'idée des exemples qu'elle venait de perdre et lui perpétuât le souvenir du modèle le plus parfait qu'elle pût et dût s'efforcer d'imiter.

La tendresse de Madame d'Ancezune pour un père si cher et si respectable ne lui laissa pas hésiter d'entreprendre ce travail avec toute la vivacité que son cœur et son esprit, si dignes de celui de qui elle tenait la vie, lui inspiraient. Et, quoique ses fréquentes et si dangereuses maladies interrompissent souvent et longtemps un ouvrage qui lui était si pénible par son objet et si sensible à sa tendresse, le désir de laisser à la gloire de la vertu ce petit monument à celle de M. son père lui fit surmonter tous les obstacles qu'apportaient à ce dessein sa mauvaise santé et le peu de secours que la modestie de M. de Torcy lui avait laissés pour y réussir (3). Cependant elle s'en acquitta parfaitement, à ce qu'en ont jugé le très petit nombre de personnes qui l'ont lu. Elle seule n'en était pas satisfaite : et, quand ses maux lui laissaient quelques moments de relâche,

---

(1) Cette ligne soulignée par nous, est ajoutée d'une main qui ressemble à celle de Madame d'Ancezune; peut-être par Mme de Torcy ? Le titre de l' *Abrégé* autographe porte, de plus, les mots : « et de sa propre main ».

(2) Cet avant-propos ne se trouve que dans la copie B.

(3) C'est ce que confirme le trait rapporté par Grandjean de Fouchy (*Introduction*, ci-dessus).

elle y retouchait de temps à autre, et c'est ce qu'elle a fait même encore dans sa dernière maladie.

Que si Madame la Marquise d'Ancezune, à l'exemple d'une illustre princesse (1), mérite l'estime et la louange d'avoir, comme elle, suivi les mouvements de son cœur et employé les talents de son aimable esprit à écrire l'éloge historique de M. son père, elle a encore l'avantage de n'avoir pas eu besoin de rien déguiser dans le portrait qu'elle entreprenaît, et de n'avoir eu à peindre que la vérité sans voile et toute simple, sans craindre que la malignité des hommes la désavouât, si, contre son attente et celle de Madame de Torcy, sa mère, cet écrit, par quelque hasard imprévu sortait du secret de sa famille pour qui seule il a été fait.

Mais, comme Madame d'Ancezune, afin de gagner du temps et pour faire ce qu'elle seule était capable de porter à sa perfection, n'avait pas copié tout le peu de minutes qui se sont trouvées des premiers voyages de M. de Torcy dans sa jeunesse (2) et s'était contentée d'en indiquer quelques traits, Madame de Torcy désirant qu'aucun de ces restes si précieux pour elle ne fût supprimé à la connaissance de ses descendants après la perte qu'elle fit encore de Madame d'Ancezune, cette fille si chère, engagea une personne de confiance, en qui elle reconnaissait tous les sentiments d'admiration et de respect qui étaient dûs à la mémoire de M. de Torcy, de suppléer à ce que Madame d'Ancezune avait omis et d'en faire les liaisons. Ce sont les seules choses qui ne soient pas d'elle dans cet ouvrage. Et pour ne pas confondre avec ce qu'elle a écrit elle-même, on a eu soin de les marquer à la marge. Si dans le peu qui est sorti de notre plume, nous sommes assez heureux de n'avoir pas tout à fait trompé l'attente que Madame la Marquise de Torcy nous a fait l'honneur d'avoir en nos faibles talents, rien ne manquera à notre satisfaction, et nous pourrons dire avec plus de vérité, à certains égards, que [ne] l'a dit un célèbre poète : *Sublimi feriam sidera vertice* (3).

(1) Anne Comnène. [Note du manuscrit. On sait que cette princesse avait écrit l'histoire de son père, l'empereur Alexis 1er.]

(2) Ces « Minutes des premiers voyages de M. de Torcy » sont conservées dans les deux manuscrits de la Bibliothèque de la Chambre des Députés.

(3) C'est le dernier vers de la 1re Ode d'Horace, adressée à Mécène.

ABRÉGÉ DE LA VIE DE M. LE MARQUIS DE TORCY escrite par Mme la Marquise d'Ancezune, sa fille (sic)

Tout (1) ce que l'on peut recueillir des hommes célèbres devient un monument respectable quand ils ne sont plus. On se plait à les rechercher dans leurs moindres actions, dans leur vie privée, dans leur domestique, autant qu'on a de satisfaction à les voir dans les emplois et les affaires dont ils ont été chargés. Les grands talents produisent l'admiration et font un honneur à l'humanité auquel chaque homme peut prendre l'intérêt, comme membre du corps. Mais les vertus de la vie civile méritent un sentiment qui fait aimer celui que l'on n'avait su qu'admirer.

Si cette façon de penser est générale envers tous les personnages distingués qui paraissent sur la scène du monde, combien doit-elle occuper plus intimement ceux qui tiennent par les liens du sang, par le respect le plus tendre, par l'amour le plus tendre dû à un père aussi aimable que respectable? C'est ce qui m'a fait entreprendre de ranger par ordre de dates les principales actions de la vie de mon père; non que j'espère pouvoir découvrir d'autres connaissances que celles que les Actes publics et la part qu'il a dans l'histoire du règne du feu Roi (2) me fourniront. Son extrême modestie, son éloignement à parler de lui, nous privent de bien des faits dont ma mère l'a pressé vainement de laisser des mémoires, pour l'instruction de ses enfants. Toujours occupée de la douleur de sa perte, et n'ayant de consolation que de se rappeller les heureux temps qu'elle a passés avec lui, c'est à elle que j'adresse ce petit travail, tout informe qu'il est, et qu'elle serait plus capable qu'un autre d'embellir, puisque personne n'a su mieux connaître, aimer et admirer ce rare assemblage de toutes les vertus dans celui qu'elle ne cesse de pleurer.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, naquit à Paris, le 14 septembre 1665. Son père, Charles Colbert (3), qui porta le nom de marquis de Croissy, était alors maître des requêtes et

---

(1) L'autographe *A* commence ici et porte en marge cette note : « *commencé le 20e may* 1748 ».

(2) Ceci fut écrit sous Louis XV.

(3) Frère du grand Colbert.

député pour l'exécution des ordres du Roi dans les provinces de Bretagne, Touraine, Anjou et Maine (1). Il avait épousé Françoise Bérault, fille de Joachim Bérault (2), grand audiencier de France, et de Marguerite de Laistre.

Ce mariage, qui lui assurait de grands biens, convenait fort à la situation d'un cadet, mal partagé alors de la fortune du côté des richesses, et qui n'en a pas été mieux traité dans tout le cours de sa vie. Car, quoique M. de Croissy ait eu des emplois fort honorables et fort flatteurs, et qu'il ait rempli des places considérables, ambassadeur, plénipotentiaire, ministre et secrétaire d'Etat, il n'a jamais eu pour lui ni pour sa famille aucune grâce pécuniaire. La modicité du partage, de sa succession entre ses enfants aurait fait son éloge dans les temps où le désintéressement était estimé et où l'on croyait que le nom de ceux qui, après avoir eu de grands emplois dans la République lui laissaient, faute de moyens, la charge de les faire enterrer, méritait d'être transmis à la postérité.

A cette vertu, M. de Croissy en joignait beaucoup d'autres, ainsi que de talents, et M. de Torcy son fils, pénétré d'un respect pour lui qui lui avait fait conserver avec soin non seulement toutes les instructions qu'il avait reçues (3), mais encore les moindres lettres qu'il lui avait écrites dans son enfance, de même que celles écrites dans un âge plus avancé, plus jaloux de la gloire de son père que de la sienne, se plaignait souvent de ce que sa réputation, quoique grande, n'avait pas égalé son mérite. Madame de Croissy, seule héritière des grands biens de son père et de sa mère, suppléa au défaut de ceux de M. de Croissy : et

(1) Il avait été nommé commissaire du roi près des Etats de Bretagne, en 1663. Il fut ensuite chargé de mission en Poitou, en 1664, avant d'avoir à se rendre en Touraine.

(2) J. Bérault ou Béraud, sieur de Croissy, enrichi dans la fabrication des liards, à Lyon, avait acheté en 1643 une des quatre charges de grand audiencier de la chancellerie. On conserve à la Bibliothèque Nationale une « Information faite de ses vie, mœurs, conservation et religion catholique, apostolique et romaine », le 15 mars 1644 (Ms. fr. 18264, f° 724). Il était alors pourvu de l'office de conseiller secrétaire de S. M. et garde des rôles des offices de France. Il mourut encore en exercice, le 17 février 1683, à 80 ans. Saint-Simon prétend qu'il avait été médecin (t. XXXVI, p. 345), ce qu'une note de l'édition Boislisle tend à démentir. — Françoise Béraud était fille unique. Saint-Simon la peint comme une femme de beaucoup d'esprit.

(3) Elles sont aujourd'hui conservées dans les manuscrits de la Bibliothèque de la Chambre et aux Archives des Affaires Etrangères.

d'une succession de plus de quinze-cent-mille livres, il ne s'en trouva pas la moitié à la mort de M. de Croissy : l'autre avait été employée à le soutenir convenablement dans les ambassades et à la cour (1). Elle l'avait toujours suivi partout, et partout on lui a rendu témoignage de l'utilité dont elle avait été à son mari, par le talent qu'elle avait, plus que personne, de tenir une maison honorablement, avec dignité et avec agrément (2).

M. de Torcy, leur fils aîné, fut tenu sur les fonts de baptême, le 23 septembre 1665, par M. Colbert (3), frère aîné de M. de Croissy. Il donna à son filleul le nom de Jean-Baptiste, qu'il portait.

Le cardinal Mazarin, mort en 1661, avait donné M. Colbert au Roi, comme l'homme le plus capable de conduire les finances et de bien servir l'Etat. La suite de sa vie a pleinement confirmé le jugement que le cardinal Mazarin en avait porté. Citoyen par sentiment, appliqué continuellement aux affaires, d'un travail infatigable, rempli de vues grandes et élevées pour la gloire du Roi et pour le bien de l'Etat, sa mémoire durera autant que la Monarchie par les avantages qu'il a procurés aux finances, au commerce, aux sciences, aux beaux-arts, et à l'Etat en général. Il est aisé de penser qu'un homme aussi pénétré de l'avenir de la patrie que l'était M. Colbert, inspirait les mêmes sentiments à toute sa famille et, à portée, par sa fortune, de mettre ses parents en usage selon leurs différents talents, l'émulation augmentait pour se rendre dignes d'être employés. Ainsi c'était pour l'Etat et pour le Roi qu'ils se croyaient nés. C'étaient les premières instructions qu'ils recevaient, et, pour ainsi dire, le lait qu'ils suçaient en venant au monde.

M. de Torcy, élevé dans ces principes, les avait conservés toute sa vie. Sa première éducation fut conforme aux vues que l'on avait de le rendre capable de tout. On lui donna des maîtres de toute espèce, dont il secondait les soins par son application.

M. de Croissy fut nommé en 1668 ambassadeur en Angleterre.

(1) M. de Croissy, en mourant, « dit qu'il ne faisoit point de testament, parce qu'il ne laissoit aucun bien au monde » (*Journal de Dangeau*, t. V, p. 345).

(2) Saint-Simon parle dans le même sens de Mme de Croissy (t. XXXVI, p. 443).

(3) C'est le grand Colbert, oncle de Torcy.

Il laissa ses enfants, qui étaient alors M. de Torcy et son cadet (1), âgé d'un an de moins que lui et qui a été depuis évêque de Montpellier, auprès de M. Bérault, leur grand-père, qui prit soin d'eux et de leurs études. Il y a apparence qu'il ne leur laissa pas perdre leur temps, quoiqu'ils parlassent souvent de plaisirs qu'ils avaient eus chez ce grand-père qui les aimait tendrement, puisque M. de Croissy, ayant fait venir M. de Torcy en Angleterre quelques années après, il était en état d'écrire à son grand-père des lettres latines, et d'en recevoir des réponses en même langue, comme on le voit par des lettres de M. Bérault, qui se sont encore trouvées parmi ses papiers, datées du mois d'avril 1673. M. de Torcy n'avait donc pas alors huit ans accomplis, et c'est un chemin assez rapide pour un enfant de cet âge. M. Bérault lui témoigne la joie de ce qu'on lui a dit qu'il dansait parfaitement bien, qu'il apprenait toutes choses avec facilité, qu'il écrivait comme un ange, qu'il était fort sage, et qu'il aimait extrêmement à fréquenter les honnêtes gens. Je rapporte ces petits faits, parce que je trouve une différence de l'éducation des enfants de ce temps-là avec celle de beaucoup de ceux que j'ai vus dans celui-ci, qui à peine savaient lire à sept ans. Et comme l'esprit de M. de Torcy n'a point ressemblé à ces arbres précoces qui portent des fruits avant la saison et s'arrêtent ensuite fort promptement, mais qu'il a toujours augmenté jusqu'à sa parfaite maturité, il est permis, ce me semble, de raconter ses premières années et combien de germes et de semences on avait mis dans sa tête, puisqu'elles y ont si bien profité. Il avait aussi reçu l'avantage d'une mémoire excellente et il se souvenait encore, dans ses dernières années, des choses et des personnes qu'il avait vues en Angleterre, dans les deux années de son enfance qu'il y avait passées.

En 1674, M. de Croissy fut nommé plénipotentiaire pour le traité de Nimègue. Il mit alors ses deux enfants au collège de la Marche (2). Il paraît encore par les lettres de M. de Croissy que, quoique chargé d'une aussi importante acaire qu'était pour lors la paix de Nimègue, qui fera toujours une époque dans l'his-

(1) Charles-Joachim Colbert (11 juin 1667 - 8 avril 1738), grand vicaire de Rouen en 1692, agent du clergé en 1695, évêque de Montpellier en 1696.

(2) Ancien collège de Paris, fondé par Guillaume de La Marche, situé près de la place Maubert.

toire, ie n'en était pas moins occupé de l'étude de ses enfants. Il en jugeait par leurs lettres latines et françaises. Il se faisait envoyer leurs desseins et leurs ouvrages de toute espèce. Il y faisait des corrections ou y donnait des approbations. Il était en même temps occupé de leur procurer des plaisirs utiles, tels que ceux de monter à cheval et de jouer à la paume, les exhortant, toutefois, que les promenades de Croissy (1), où ils passaient les vacances chez M. Bérault, à qui il appartenait, ne les détournassent point de leurs études, et qu'ils regagnassent au retour le temps qu'ils pouvaient avoir perdu. Il écrit à M. de Torcy, en 1679, qu'il est bien aise de voir par sa lettre et par ses desseins que l'étude de la philosophie ne lui fait point négliger les autres, qui ne lui sont pas moins nécessaires. Il y en avait même ajouté d'autres, de lui-même, et qu'il regardait comme faites en grande partie pour son plaisir. C'était la lecture d'une infinité de livres d'histoire, pour laquelle il a toujours eu beaucoup de goût, et dont son excellente mémoire lui a fait tirer le profit.

Peu de temps avant sa mort, la compagnie qui était à Croissy lisait dans *l'Histoire des croisades*, du P. Maimbourg (2); et lui, qui ne l'avait pas lue depuis le collège, s'en souvenait mieux que ceux qui en faisaient actuellement la lecture.

En 1679, M. de Croissy fut choisi par le Roi pour remplir la charge de secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, à la place de M. de Pomponne, à qui elle venait d'être ôtée par une intrigue de cour (3). Ses ennemis surent se servir d'un très léger prétexte pour le mettre mal dans l'esprit du Roi. Mais ils n'en profitèrent pas selon leurs vues; et M. Colbert eut la charge pour son frère, qui était encore à Nimègue, et qui venait d'y signer le traité de paix.

Ce fut peu de temps après son retour, que M. de Torcy, qui avait alors quatorze ans, soutint sa thèse de philosophie. Elle était dédiée au Roi, et le dessein était de M. Le Brun : C'est un

(1) Le terre de Croissy en Brie, qui appartenaït à Joachim Béraud.

(2) Le P. Louis Maimbourg (1610-1686), jésuite, historien, défenseur des libertés de l'Eglise gallicane, auteur de plusieurs ouvrages de théologie et d'histoire. Il avait publié, en 1675 son *Histoire des croisades*, 2 vol. in-4°.

(3) A laquelle Louvois ne fut pas étranger.

sujet allégorique et fort ingénieux. On sait que ce fameux peintre excellait dans ce genre, et beaucoup de ses tableaux méritaient une étude particulière. Il a souvent dit à M. de Torcy, qui l'a fort connu, et à qui il était fort attaché, qu'il fallait qu'un peintre pour exceller dans son art, en eût non seulement le talent, mais encore toutes les autres sciences. Il est certain que les différentes connaissances prêtent entre elles un secours mutuel à la principale à laquelle on est destiné, et que c'est autant de facilités que l'on acquiert pour se bien acquitter de son emploi, quand on peut joindre plusieurs études (1).

M. de Croissy prit l'occasion de cette thèse pour présenter son fils au Roi. Sa Majesté le reçut avec beaucoup de bonté, et dit obligeamment à M. de Croissy : « *La figure m'en plait* ».

A l'âge de seize ans, M. de Torcy, ayant fini toutes ses études, vint en reprendre sous les yeux de M. son père, d'un autre genre. Comme il le destinait aux Affaires Etrangères, il lui donna à lire toutes les anciennes dépêches, pour commencer à le former.

En 1683, il accompagna M. et Mme de Croissy au voyage de la Cour en Franche-Comté (2), mais encore comme un petit garçon, essuyant pendant la route toutes les corrections que l'on a coutume de faire aux enfants sur la façon de se tenir, sur celle de parler plus ou moins. Ce n'était pas du trop dont on pouvait se plaindre. Car sa timidité naturelle le mettait à couvert de cet inconvénient et rien ne l'augmente plus sûrement que des répréhensions continuelles. Enfin il eut tant de sujets de petites déplaisances pendant ce voyage, par le désir extrême que ses père et mère avaient de le rendre parfait de bonne heure, dans un temps où l'on peut dire qu'on y était plus difficile à contenter, qu'il jouit fort peu du plaisir que les autres enfants sentent, en entrant dans le monde, au sortir du collège. Il s'offrit peu de temps après une occasion de le tirer de ces assujetissements puérils et de le laisser voler de ses propres ailes.

---

(1) L'autographe A ajoute ici ces mots, qui ont été rayés : « sans faire tort à la principalle. M. de Torcy avoît eu dès sa jeunesse du goût pour la peinture et il s'étoit encore fortifié dans ses voyages à Rome ».

(2) Il faudrait ajouter : *et en Alsace*, comme le fait remarquer une note du Ms. attribuée par A. Baschet à La Porte du Theil. Ce pourrait être à ce voyage que se rapportent des instructions conservées dans ms. C. D. 253, quoique M. Delavaud soit d'un avis différent.

Don Alfonse, roi de Portugal (1), venait de mourir; et Don Pedro (2), son frère, avait succédé à son royaume, qu'il gouvernait sous le titre de régent depuis le mois de mars 1668, qu'Alphonse fut déclaré incapable de régner et inhabile à consommer le mariage. Don Pedro épousa la reine, femme de Don Alphonse. M. de Croissy proposa son fils pour aller faire compliment au roi de Portugal de la part du Roi (3).

M. de Torcy partit pour Lisbonne au commencement de l'année 1684. Les vents contraires l'ayant retenu assez longtemps à la Rochelle, il profita de ce délai pour aller visiter Rochefort, et partit enfin le 9e de mars (4). Après une heureuse navigation, il arriva à Lisbonne le 16 du même mois, et ayant fait avertir le secrétaire d'Etat de son arrivée, il eut son audience deux jours après, avec tout le cérémonial dû à un envoyé extraordinaire du Roi (5). Il fit les compliments au nouveau roi sur son avènement à la couronne et en même temps sur la mort de la reine sa femme (6). Le Roi en avait appris la nouvelle depuis son départ. Il eut aussi audience de l'Infante (7), à qui il fit com-

(1) Alphonse-Henri, né à Lisbonne le 21 août 1643, mourut le 12 septembre 1683. Il avait épousé, le 25 juin 1666, Marie-Françoise-Elisabeth, fille de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, et d'Elisabeth de Vendôme. Son mariage fut cassé par sentence ecclésiastique, le 24 mars 1668. Don Alphonse y donna son consentement. Cette princesse épousa immédiatement après Don Pedro, son beau-frère, et de ce second mariage, vint Elisabeth-Marie-Louise, infante de Portugal, morte le 21 octobre 1690. La reine de Portugal mourut le 9 décembre 1683. [*Note du manuscrit.*] La reine Marie-Françoise de Portugal a fait l'objet d'une étude publiée par M. de Manneville dans la *Revue d'Histoire Diplomatique*, année 1931, pages 22, 193 et 294.

(2) Pierre II, roi du Portugal, né en 1648, régent en 1667, monté officiellement sur le trône en 1683.

(3) La désignation de Torcy est enregistrée par la *Gazette de France* du 8 janvier 1684, dans les nouvelles de Versailles du 7 du même mois; son Instruction est en date des 25-28 janvier (C. D. 255 f° 1). Le 4 février, Croissy lui écrivait une longue lettre de recommandations, publiée par M. Delavaud, p. 346.

(4) Sur le vaisseau de S. M. « Le Faucon », commandé par le marquis de Villette. Voir les *Mémoires* du marquis de Villette, Paris, 1844, p. 69. L'autographe A ajoutait ici en marge : « Sur un vaisseau commandé par M. le marquis de Villette ».

(5) La *Gazette de France* du 22 avril 1684 précise qu' « il estoit accompagné de plus de quarante gentilshommes français en grand deuil et il avoit un nombreux cortège ».

(6) Voir la note 1 ci-dessus.

(7) D'où une addition, du 28 janvier, l'Instruction royale pour Torcy, datée du 25.

pliment de la part du roi sur la mort de la reine sa mère. Il rendit compte au Roi de ses audiences (1), et ses dépêches, qui étaient ses premiers essais, furent fort approuvées de Sa Majesté, qui en témoigna sa satisfaction à M. de Croissy (2).

Le (A) Roi avait repris les armes, faute d'exécution du traité de Nimègue, et la guerre qui subsistait encore avec l'Espagne, et que l'on regardait comme prête à finir, retarda le retour de M. de Torcy. M. de Croissy avait envie de le faire passer par Madrid, au cas que la paix fût faite, afin qu'il pût prendre quelque notion de la cour d'Espagne. Sinon, il serait revenu par mer. Ce fut dans cette attente qu'il demeura près de six mois à Lisbonne, pendant lesquels il reçut toutes sortes d'honnêtetés et de bons offices de la part de M. de Saint-Romain (4), alors envoyé du Roi en Portugal. M. de Croissy charge son fils de remercier M. de Saint-Romain de toutes les amitiés qu'il lui fait, et surtout de ce qu'il le fait admettre dans les conférences qu'il a avec les ministres du Portugal (5). Il le reprend, en même temps, de ce que sa modestie lui a fait prendre une place plus basse que celle qui lui était destinée; que l'honneur qu'il reçoit dans les conférences et ailleurs ne doit être attribué qu'à celui que le Roi a fait, de lui donner la qualité de son envoyé; et que ce serait préjudicier à la dignité du Roi de ne pas user des avantages que

(A) L'autographe A donnait ici ce texte qui a été rayé : « La guerre qui subsistait entre l'Espagne et le Portugal et que l'on croyait preste à estre terminée à tout moment retarda fort lontems le retour de M. de Torcy ».

(1) Par ses lettres du 25 mars (A. E. Portugal, vol. 21, f° 207) et du 1er avril (qui ne nous est pas parvenue). Le roi exprime sa satisfaction, en réponse à cette dernière (C. D. 255, f° 8).

(2) Lettres de Croissy à Torcy (Delavaud, p. 352, 363).

(3) « Mon dessein estoit de vous faire rendre par mer incessament, sy la guerre continuoit, ou de faire passer à la cour d'Espagne, sy la paix ou la trêve se faisoit. Sa Majesté approuvast ma pensée, *etc.* » (Lettre de Croissy à Torcy, datée d ucamp de Thulin, 16 mars (C. D. 255, f° 24). Et aussi lettre publiée par Delavaud, p. 253).

(4) Melchior de Harod de Senevas, baron puis marquis de Saint-Romain, né vers 1614, mort à Paris, le 16 juillet 1694; ambassadeur en Espagne de 1683 à 1685.

(5) « Vous ne sçauriez assez tesmoigner à M. de Saint-Romain combien je ressens toutes les obligations que vous luy avez, et principalement les marques de confiance qu'il vous donne en vous admettant dans les conférences qu'il a pour le service du Roy. » (Croissy à Torcy, Versailles, 15 juin 1684, *Delavaud*, p. 354.) Voir aussi la *Gazette de France* de 1684, p. 377.

sa place lui donne (1). Ces conseils n'étaient pas dictés par une fausse gloire. Aussi le père était-il en toute occasion fort éloigné d'en donner, et le fils même moins propre à en recevoir. Cette extrême modestie, qui se remarquait déjà dès sa jeunesse, ne s'est jamais démentie dans un seul instant de sa vie.

La prise de Luxembourg (2), au mois de juin 1684, fut suivie d'une trêve pour vingt ans, qui fut signée à Ratisbonne, le 10 août, entre la France et l'Espagne. Rien n'empêche donc plus le dessein que M. de Croissy avait de faire passer M. de Torcy de Lisbonne à Madrid (3), et le Roi ayant approuvé la proposition que M. de Croissy lui en fit, il écrivit au marquis de Los Balbases (4) pour le prier de prévenir le temps de l'échange des ratifications et de la publication de la trève qui laisserait à chacun la liberté de voyager sans passeport et de vouloir bien en faire expédier un pour M. de Torcy (5). Il lui fut envoyé en effet, mais M. de Torcy, ne trouvant pas dans l'énoncé du passeport une sûreté toute entière (6), attendit que la trêve fût publiée à Madrid. Il partit de Lisbonne au mois de novembre ou de décembre (7), après avoir eu son audience de congé du Roi de Por-

---

(1) « La modestie que vous avez eu [sic] de prendre une place plus basse que celle qui vous estoit destinée seroit préjudiciable à la dignité du Roy et vous auriez eu tort, à moins que M. de Saint-Romain... ne vous conseille d'en user comme vous avez fait. » (Croisy à Torcy, Versailles, 2 juillet, *Delavaud*, p. 355.) Mme d'Ancezune, dans sa phrase, cite à peu près textuellement, cette même lettre de Croissy.

(2) La prise de Luxembourg par Créquy et Vauban est du 4 juin.

(3) Voir la note 5 ci-dessus : « Sa Majesté approuvast ma pensée ».

(4) Don Pablo Spinola Doria, 3e marquis de Los Balbases, duc de San Severino et del Sexto (1632-1699). Conseiller d'Etat, ancien ambassadeur extraordinaire en France, fort riche et le principal banquier de la monarchie espagnole. Il finit par entrer dans les ordres pour obtenir le chapeau de cardinal.

(5) Voici la lettre de Croissy à Torcy, de Versailles, 26 août 1684, publiée par Delavaud, p. 356.

(6) M. de Saint-Romain écrivait, en effet, de Lisbonne, le 21 novembre 1684 au marquis de Croissy : « Le second passeport que M. le marquis de Los Balbaces a envoyé à M. votre fils n'est pas trop en bonen forme : il n'est point adressé, comme le premier et comme tous les passeports le sont, aux généraux et commandants dans les places, mais seulement aux officiers et gardes des douanes ». A. E. Portugal, vol. 22, f° 99.

(7) Dans la correspondance privée ou officielle, on ne trouve pas d'indication de date. Mais la *Gazette de France* de 1684, p. 788, donne ces nouvelles, de Lisbonne, 20 novembre : « Le marquis de Torcy, envoyé extraordinaire de France, se dispose à partir dans peu de jours, ayant déjà re-

tugal et de l'Infante (1). Le lendemain de son audience, on lui apporta un présent. Il avait eu ordre de recevoir ceux qu'on lui ferait, et dans sa dépêche au Roi, dans laquelle il lui rend compte de son audience, il marque que le présent qu'il a reçu paraît un peu plus considérable que celui que l'on fait ordinairement en cette cour aux envoyés (2). Il dit au Roi dans la même dépêche qu'il a suivi pendant son séjour les bons conseils que M. de Saint-Romain lui a donnés dans toutes les occasions où il en a eu besoin, et que rien ne peut être plus obligeant que la manière dont il a été traité (3). Il remet au départ du premier vaisseau à envoyer à Sa Majesté le mémoire qu'il a fait de toutes les connaissances qu'il a prises, suivant que le Roi lui avait ordonné par son Instruction, des troupes, des places fortes et des revenus de la couronne de Portugal, des tribunaux du royaume et de la manière dont la justice s'y rend. Il ajoute qu'il a tâché aussi de connaître le mérite et les talents des ministres qui entrent dans le Conseil d'Etat, et qu'il en fait une relation étendue dans son mémoire (4).

çeu des passeports de la Cour d'Espagne. » — Et la *Gazette* de 1685, p. 18, donne ces nouvelles de Madrid, 21 décembre 1684 : « Le marquis de Torcy, fils du sieur Colbert de Croissy, ministre et secrétaire d'Estat, est arrivé en cette ville, recevant de Portugal, où il a esté envoyé extraordinaire du roy très chrétien ». — A l'occasion de son passage en Espagne. Croissy lui rappelle : « vous voyagez à présent sans aucun caractère et à vos seuls dépens » (Lettre s. d., Delavaud, p. 359), c'est-à-dire que sa mission officielle était terminée.

(1) Torcy rend compte au roi de son audience de congé qui avait eu lieu le 13 septembre 1684 dans une assez longue lettre en date de Lisbonne, 26 septembre 1684; le minute de cette lettre est conservée dans le ms. C. D. 255, f° 46, et l'original aux A. E., Portugal, vol. 22, f° 32.

(2) Lettre visée à la note précédente. Sans plus de précision au sujet du présent.

(3) Saint-Romain écrivait d'autre part à Croissy : « J'admire tous les jours sa discrétion [de Torcy] et sa sage conduite à l'âge où il est; il est, je vous assure, capable de gouverner les gouverneurs mêmes, et on ne peut pas être ni plus heureusement ni avec de meilleures dispositions qu'il l'est, » (A. E., id. f° 15.)

(4) Cet important document nous est parvenu, par plusieurs manuscrits, sous forme autographe ou de copies (notamment : le ms. C. D. 255, les mss. fr. 9045 et 7120 de la Bibl. Nationale; le ms. KK 594 des Archives Nationales). J'e n'ai rien trouvé aux Arch. des A. E. C'est dans ce dépôt que devraient avoir place l'original, et la copie au sujet desquels Croissy écrit à son fils : « Je viens de recevoir vos mémoires et j'en ay déjà leu une partie, que j'ay trouvé fort bien. Je les feray transcrire et relier pour les présenter au Roy. » (Ms. C. D. 255, Versailles, 17 décembre 1684.)

On sent bien que quelqu'un qui s'acquitte de son premier emploi avec autant d'application et de fruit dans un âge qui tient encore quasi de l'enfance, se fait un fond qui doit se grossir et s'augmenter considérablement par la suite des événements de la vie.

Quoique M. de Croissy fût content de la conduite de son fils et de ses dépêches, dont le Roi avait bien voulu témoigner sa satisfaction (1), il ne négligeait pas les corrections et instructions. Il lui dit dans une de ses lettres qu'il avait trouvé sa première dépêche un peu trop succinte et, pour ainsi dire, assez aride (2). Il l'exhorte dans toutes de tâcher de se rendre parfait pour mériter de servir un si grand roi (3). Il paraît que cette seule vue a toujours tenu lieu tant au père qu'au fils d'amour-propre et d'intérêt, et qu'ils l'ont regardé comme leur principal devoir.

Dans une autre lettre, M. de Croissy écrit à son fils : « Souvenez-vous sur toutes choses qu'il n'y a que la vertu, le mérite personnel et l'habileté qui soient considérés du Roi; que les services des pères et des parents n'aident guère les enfants, quand ils ne sont pas capables d'en rendre eux-mêmes, et qu'enfin :

« Miserum est aliorum incumbere famae
« Ne collapsa ruant subductis tecta columnis (4) ».

Je n'ai pu m'empêcher de rapporter ces paroles qui me paraissent d'un merveilleux sens et un excellent préservatif contre l'enivrement que cause souvent dans la tête d'un jeune homme la faveur où il croit ses parents.

(1) Lettre du roi à Torcy, de Versailles, 17 novembre 1684 (Ms. C. D. 255, f° 7).

(2) « J'ay trouvé néammoins vostre lettre un peu trop succincte et, pour ainsy dire, assez aride; mais le peu qu'elle contient est en assez bon terme. » (Lettre de Croissy à Torcy, non datée ni signée. Delavaud, p. 352.)

(3) Voir les lettres de Croissy à Torcy publiées par Delavaud, *passim*, notamment p. 346, p. 363, p. 364.

(4) Lettre de Croissy à Torcy, de Versailles, 17 décembre 1684 (Delavaud, p. 360). La citation est tirée de Juvénal, satire VIII, v. 75-76.

VOYAGE EN ESPAGNE.

M. de Torcy alla en droiture de Lisbonne à Madrid et ne négligea pas de prendre sur la route les connaissances de tous les lieux où il passa. Il y a quelques places de guerre. Les gouverneurs le reçurent avec toutes sortes d'honneurs, en ayant eu l'ordre du roi du Portugal, et le menèrent visiter les arsenaux et les fortifications. Ce qui m'a paru le plus remarquable dans l'espèce de journal (1) qu'il fait des lieux où il a passé, c'est le pont de pierre qui est sur la Guadiana, à Badajax (2), et qui a vingt-huit arches.

Dans ce que nous avons trouvé de fragments de son séjour en Espagne, il y a des choses qui m'ont paru assez curieuses par la différence de nos usages, et peut-être y en a-t-il autant de ceux d'aujourd'hui en Espagne à ceux de ce temps-là. Il rend compte, entre autre choses, d'une comédie à laquelle il avait assisté et qui parut admirable à tous les Espagnols. C'était la vie de Saint-Nicolas de Bari (3). Le saint paraissait sur le théâtre, habillé de violet comme un évêque. Son confident était un augustin. On lui fit faire des miracles, et, à la fin de la pièce, il disputa contre un philosophe païen sur le mystère de la Trinité. Les Espagnols ne firent point de difficultés de lui demander s'il y avait de pareils divertissements à Versailles (4). Je doute qu'il se trouvât (*sic*) présentement des Espagnols qui fissent une pareille question.

Pendant son séjour en Espagne, il alla à Tolède et à Aranjuez. La Reine (5) lui fit donner un de ses carrosses pour faire

(1) L'« espèce de journal » dont parle Mme d'Ancezune existe encore; il se trouve au f° 171 du ms. 255 C. D. Il ne contient qu'un page et est de la main de Torcy. — Tous les détails de ce paragraphe sont tirés à peu près mot pour mot du journal en question.

(2) Badajoz. Ce pont est d'origine romaine et a été reconstruit en 1596.

(3) Saint Nicolas, évêque de Myre, confesseur sous Dioclétien, membre du concile de Nicée. Ses restes passent pour avoir été transportés en 1087 à Bari (Apulie) d'où son nom.

(4) Se petit récit est tiré, à peu près mot par mot d'une lettre de Torcy, dont la minute autographe est conservée dans le ms. 255 C. D., f° 189.

(5) Marie-Louise, fille de Philippe de France, duc d'Orléans, et de Henriette-Anne d'Angleterre. Elle épousa Charles II, roi d'Espagne, le 31 août 1679, et mourut à Madrid le 12 février 1689, âgée de 27 ans. [Note du manuscrit, — La reine Marie-Louise périt très probablement empoisonnée.]

ce voyage (1). Il reçut de la part de cette princesse toutes sortes de bons traitements et d'honnêtetés. C'était la fille de Monsieur frère du Roi. Les malheurs de cette reine infortunée sont encore trop récents pour les rappeler ici. Il est aisé de comprendre qu'elle fût bien aise de voir un Français, fils d'un ministre du Roi, son oncle, et en faveur duquel Monsieur lui avait écrit. Aussi, dit-il (2), que sa seconde audience publique, comme la première, fut fort longue et plutôt une conversation familière qu'une audience (3). C'est un sentiment général, quand on se trouve en terre étrangère que la joie de voir quelqu'un du pays de sa naissance, lors même que l'on n'aurait pas tant de sujet de le regretter, les questions deviennent inépuisables et tout est intéressant. La reine d'Espagne lui donna, dans cette audience, de nouvelles marques de bonté. Elle lui dit qu'elle avait obtenu du Roi son mari qu'il pourrait assister aux comédies qui se jouaient dans son appartement, quoiqu'il n'y eût que les Grands d'Espagne qui eussent cette permission; que c'était une grande marque de distinction et que le Roi avait beaucoup d'estime pour lui; qu'il lui avait permis de le voir tant qu'Elle le voudrait, et qu'elle pourrait encore le voir deux ou trois fois avant qu'il ne s'en allât. Les chevaux et les housses que le Roi avait envoyés à la reine d'Espagne firent encore le sujet de la conversation. Elle était fort satisfaite de ce que les Espagnols avaient été contraints d'admirer la beauté des housses. Il paraît qu'elle était pour lors contente du roi son mari, et il me semble que sa malheureuse fin ne lui a pas été attribuée.

Dans un mémoire plus détaillé que M. de Torcy fit alors sur ce qu'il avait vu en Espagne (4), il dit qu'il semble que l'éducation qu'on a donnée au roi d'Espagne lui ôte la pensée de

---

(1) Minute de lettre en réponse à une lettre (de Croissy ?) du 6 janvier [1685], à la suite de la minute citée à la note précédente. (ms. 255 C. D., f° 190).

(2) Il s'agit de Torcy.

(3) L'audience fut publique, comme la première ; mais elle fut bien plus longue et ce fut presque une conversation familière plutôt qu'une audience... » La minute autographe du compte-rendu de cette audience est conservée dans le ms. précédemment cité, f° 172. Mme d'Ancezune résume cette pièce, qui ne comprend qu'une page, avec de nombreuses abréviations.

(4) Ce mémoire, autographe, signé, daté de Madrid, 22 février 1685, est conservé dans le Ms. C. D., f° 177 et suiv.

gouverner lui-même, qu'il a été élevé avec beaucoup de délicatesse, et, soit qu'on ait craint que l'application qu'il donnerait aux affaires n'altérât sa santé, soit qu'on ait eu d'autres raisons, on l'en a toujours éloigné. La seule maxime qu'on lui ait inspirée est une haine pour les Français trop forte pour un prince. On n'aurait pas prévu alors qu'avec de pareilles impressions, ce même roi eût choisi de son propre mouvement un prince français (1) pour succéder à tous ses royaumes. Quelques années après celle dont je parle, la santé chancelante du roi d'Espagne et l'objet de sa succession tinrent longtemps les yeux de toute l'Europe attachés sur ce prince et tournèrent la politique de ce côté. Il y a encore tant de curiosité de savoir ce que M. de Torcy dit de sa personne. Ainsi je vais continuer à le rapporter :

« L'âge du roi d'Espagne (2) pourrait lui permettre de prendre soin de ses états : il a vingt-trois ans accomplis. Sa santé paraît bonne. Il se plait assez à la chasse. Il choisit ordinairement les jours les plus froids et les plus mauvais pour y aller.

» Ce prince est de petite taille; il a les cheveux blonds et en grande quantité, le front élevé, les yeux bleus, le nez long, la bouche grande, la lèvre de dessous fort grosse, le menton long et un peu tourné, le teint blanc. Il est dévot jusqu'au scrupule. Il est brusque et colère. La tendre amitié qu'il a pour la reine marque qu'il a de l'esprit. Les complaisances qu'il a pour elle augmentent tous les jours, quelques efforts qu'on ait fait pour rompre cette bonne union. La Reine apporte de son côté tous les soins pour lui plaire. Elle y a si bien réussi que ce prince croit les conseils qu'elle lui donne. Elle sait le ramener où elle veut dans les temps où personne n'oserait lui parler. Ses manières honnêtes et le plaisir qu'elle témoigne avoir de faire du bien lui ont attiré l'amour de tous les peuples. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle gouvernerait l'Etat comme elle fait le roi son mari, si elle pouvait avoir un enfant. Elle est fort embellie depuis qu'elle est ici.

« La bonne intelligence paraît au dehors entre la reine et la reine-Mère (3). L'intérêt de la reine-Mère lui ferait souhaiter

(1) Le duc d'Anjou.

(2) Charles II.

(3) Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III. Elle avait été fiancée avec Philippe-Balthasar, Infant d'Espagne, et ce jeune Prince

qu'elle fût plus forte, mais leur union est très froide (1). L'âge n'a point encore diminué l'ambition qu'elle a de gouverner. Le comte de Mansfeld (2) espèrerait d'avoir la confiance de cette princesse, si elle était maîtresse des affaires; ainsi il n'oublie aucun moyen pour lui faire reprendre l'autorité qu'elle a eu si longtemps sur l'esprit du roi son fils.

« C'est par ses conseils que la Reine Mère a fait ce qu'elle a pu pour obliger le roi à venir demeurer au Retiro avec elle. Elle espérait qu'étant logée dans le même palais, elle aurait les accès plus libres auprès de lui ; que quand il voudrait faire quelques voyages, sous prétexte de le soulager, elle se pourrait faire rendre compte des affaires qui surviendraient pendant ces absences ; et que, quand elle y serait entrée, il serait difficile de lui en ôter l'administration. Comme elle a cru que la reine pourrait s'y opposer, elle a tâché de faire une étroite liaison avec elle. La reine a bien pénétré ses intentions. Elle a répondu honnêtement aux avances de la reine mère, mais elle n'a eu aucune familiarité avec elle. Elle a détourné le roi d'aller demeurer au Retiro, sous prétexte que ses dames du Palais auraient tous les jours quelques disputes avec celles de la reine mère; que ces démêlés seraient désagréables et qu'il valait mieux les éviter en demeurant séparées, comme elles le sont. Depuis (A) le roi d'Espagne ne va plus voir la reine mère sans y mener la reine. Ainsi, la reine mère n'a plus l'occasion de le solliciter de venir loger avec elle.

» La reine mère avait cru trouver un autre moyen de rentrer dans (B) le gouvernement en faisant proposer, l'été dernier, de la part de l'Empereur, d'envoyer ici un de ses fils pour y être élevé selon les coutumes de l'Espagne, afin de pouvoir succéder

---

étant mort avant la célébration du mariage, elle épousa Philippe IV, roi d'Espagne, père de l'Infant, et en eut Charles II. Elle mourut en 1696.

(1) A deux ou trois détails près, cette longue citation est conforme à l'original.

(2) Henri-François, comte de Mansfeld, 1641, 18 juin 1715, général d'artillerie, envoyé de l'Empereur à Paris (1680-1689), ambassadeur à Madrid (1683-1691), à Rome (1693), à Turin 1696-1701).

(A) Dans l'autographe A, ce qui suit n'est plus de la main de Mme d'Ancezune.

(B) Dans l'autographe A, en marge de ce début de phrase, Mme d'Ancezune a écrit : « Y arriva le 15 de juin ».

à la Couronne, si le roi mourait sans enfants. Ce projet fut renversé par la mort d'un de ces princes.

» On ne sait pas encore ce qui arrivera de la nouvelle proposition qui a été faite de la part de l'Empereur. Il a fait demander que le duc de Bavière (1) et l'archiduchesse (2) vinssent demeurer à Madrid, comme successeurs de la Couronne, et que ce pût être une des conditions du contrat de mariage. Le 13 de ce mois (3) on tint un grand conseil sur cette proposition. On ne sait point encore si on a pris quelque résolution (C). Le crédit de la reine mère augmenterait autant que celui du roi d'Espagne diminuerait, si l'on accordait à l'Empereur ce qu'il demande. »

La (A) suite du mémoire contient des portraits fort bien faits de tout ce qui composait alors le Conseil d'Espagne. Comme ils sont tous morts, et qu'on ne s'intéresse pas communément aux gens d'un autre pays que le sien, dont on ne connaît pas même des descendants, je ne transcris point ici ce qui est dit de leur caractère.

La connaissance de cette cour, du gouvernement de ce royaume et de l'état de ses affaires servit bien utilement dans la suite à M. de Torcy, puisqu'il se trouva chargé du département des Affaires Etrangères dans le temps qu'il fallut donner des Instructions pour l'Espagne aux ambassadeurs du Roi, dont les guerres avaient interrompu l'envoi, et enfin à ce moment mémorable où Philippe V fut appelé au trône d'Espagne (4).

Nous ne trouvons plus rien dans les papiers de M. de Torcy

---

(1) Maximilien de Bavière, qui épousa, le 15 juillet 1685, Marie-Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Léopold, et de Marguerite-Thérèse, fille de Philippe IV, roi d'Espagne. De ce mariage vint Joseph-Ferdinand de Bavière, qui fut depuis reconnu par Charles II, roi d'Espagne, pour son héritier, mais ce jeune prince mourut le 6 février 1699. [Note du manuscrit, mais d'une autre main que celle du copiste.]

(2) Marie-Antoinette d'Autriche, archiduchesse d'Autriche (18 janvier 1669 - 24 décembre 1692). Elle est appelée à tort Marie-Anne, dans la note précédente du manuscrit. Marie-Anne d'Autriche était la reine-mère d'Espagne, qui mourut en 1696.

(3) 4 décembre 1684. [Note du manuscrit.]

(C) Cette phrase ne figure pas dans A.

(A) Dans A, Mme reprend ici la plume.

(4) On sait que Torcy conseilla à ce moment l'acceptation du testament de Charles II, instituant le duc d'Anjou son successeur.

qui puisse nous guider sur son retour en France, sinon une lettre de M. de Croissy, du 12 février 1685, qui lui dit de ne pas perdre de temps à faire ses adieux et de s'en revenir en droiture à Versailles (1). Il avait eu dessein d'abord de le faire aller de Bayonne à Lyon, pour passer de là en Italie (2). Mais, soit qu'il se rendît au désir de son fils, qui souhaitait de le voir avant que d'entreprendre un autre voyage, soit qu'il eût déjà changé sa destination, il revint en France au mois de mars 1685 (3) et, dès le mois d'avril suivant, le Roi l'envoya, encore dans la même qualité d'envoyé extraordinaire, faire des compliments au roi de Danemark sur la mort de la reine sa mère (4). C'était une marque de distinction particulière que le Roi voulait bien donner au roi de Danemark dans cette occasion, et lui témoigner par là la satisfaction que Sa Majesté avait de son alliance, n'ayant pas accoutumé d'envoyer faire de semblables compliments de condoléance à d'autres qu'à ceux qui étaient unis de parenté avec Elle (5). Cependant, malgré la flatteuse distinction que le Roi donnait à ce prince, son envoyé fut obligé de s'arrêter longtemps à Hambourg (6) pour attendre ce qui serait réglé sur le cérémonial (7).

---

(1) Cette lettre a été publiée par M. Delavaud, p. 361.

(2) Dans la lettre de Croissy à Torcy, du 17 décembre 1684 (Delavaud, p. 360), il est en effet, question du retour de Torcy, de Madrid, par Lyon et l'Italie. Croissy ne parle pas de Bayonne. — Mais Torcy lui-même, dans deux minutes de lettres non datées, parle de prendre le chemin de Bayonne, par Victoria et Irun (Ms. C. D. 255, f°s 192 et 192 v°).

(3) D'après la *Gazette de France*, de 1685, p. 168, Nouvelle de Versailles du 30 mars : « Le marquis de Torcy qui a esté envoyé extaordinaire du Roy en Portugal, est revenu et il a salué Sa Majesté, dont il a esté receu très favorablement ».

(4) Christiern V, né le 18 avril 1646, était fils de Frédéric III rois de Danemark, et de Sophie-Anne, fille de Georges, duc de Brunswik. Cette princesse mourut le 20 février 1685. — La nomination de Torcy comme envoyé en Danemark figure dans les Nouvelles de Versailles, du 13 avril 1685 (*Gazette de France*, 1685, p. 192), son Instruction st du mois de mai, sans quantième (Ms. C. D. 253, f° 5).

(5) Ces termes, depuis « accoutumé » sont ceux même de l'*Instruction*.

(6) L'autographe ajoute cette phrase qui a été rayée : « Où il étoit arrivé le 15 juin ».

(7) En effet, le roi de Danemark, Christian XI, avait résolu de changer l'ancien usage de la cour de Copenhague pour la réception des envoyés étrangers. Jusqu'alors, il leur donnait audience debout et sans chapeau : désormais, ayant su que le roi d'Angleterre recevait assis et couvert, il voulait suivre cet exemple. — On voudra bien voir, pour plus de détails, dans la *Revue de Paris*, du 15 juin 1930, notre article sur le voyage de Torcy dans les pays Scandinaves.

M. de Torcy s'était détourné en chemin pour passer à la cour de Zell (1) qui était alors à Bruckhausen, maison de chasse à dix-huit lieues de Zell. La cour de ce prince était pour lors une des plus agréables cours d'Allemagne, et une de celles où les français étaient les mieux reçus. On n'y entendait parler presque point d'autre langue que la française et presque tous les officiers du prince étaient français. M. de Torcy fut logé au château avec tous ceux qui l'accompagnaient, et on le pressa fort d'y demeurer jusqu'au retour du roi de Danemark, qui était pour lors en voyage.

La duchesse de Zell était une princesse de beaucoup d'esprit, fort zélée pour la religion calviniste, qu'elle professait ; mais ses discours étaient pleins de circonspection. Le duc et elle parlaient du Roi avec toute l'admiration et le respect qui lui étaient dûs, quoique la différence de la religion change quelquefois ces sentiments, surtout dans un temps où celle que l'on suit est persécutée. La princesse de Zell avait aussi beaucoup d'esprit et d'agrément. C'est, comme je crois, celle qui avait épousé le duc de Hanovre, depuis roi d'Angleterre sous le nom de Georges Ier, et qui a passé sa malheureuse vie enfermée dans un château, sur des soupçons fort légers pris sur le comte de Kœnigsmark, qu'on fit disparaître brusquement et dont la fin fût tragique (2).

M. de Torcy demeura cinq jours à Bruchausen et vint de là à Hambourg (3), qui n'en est pas à une grande distance, puisqu'il ne mit qu'un jour et une nuit à faire sa route. Il fut logé chez

(1) Zelle ou Celle, en Prusse, province de Hanovre, principauté de Luneburg. Torcy a écrit à son père une longue lettre sur la cour de Zelle (La minute de cette lettre est dans le Ms. C. D. 253, f° 45 ; l'original aux A. E., Hambourg, suppl. 3, f° 527). C'est de là que Mme d'Ancezune a tiré tous les détails qui suivent.

(2) Georges-Guillaume, duc de Brunswick-Zell, était né le 16 janvier 1624. Il épousa Eléonore Desmiers, fille d'Alexandre, seigneur d'Olbreuse en Poitou. Elle avait été demoiselle de la princesse de Tarente de la Maison de Hesse-Cassel. Elle eût de son mariage avec le duc de Zell plusieurs enfants, dont une seule, Sophie-Dorothée, fut mariée : 1° à son cousin Auguste-Frédéric de Brunswick-Wolfenbütel; 2° à Georges-Louis, duc de Brunswick-Hanovre, depuis roi d'Angleterre, son cousin germain. Elle en fut séparée par un jugement publié le 28 décembre 1694. [Note de manuscrit.]

(3) Philippe de Kœnigsmarck fut tué mystérieusement à Hanovre, dans le palais électoral, le 1er juillet 1694; la princesse enfermée au château de Ahlden, près de Zel, où elle mourut le 3 novembre 1726.

(4) Où il arriva le 15 juin, (voir la note 2 ci-dessous).

M. Bidal (1) pour lors résident du roi en cette ville. Il y fut fort bien reçu, et, comme il apprit par les lettres de M. de Croissy son père, qu'il trouva à son arrivée, que son séjour serait peut-être plus long qu'il ne le désirait, il prit un maître d'allemand pour ne pas perdre son temps. Le peu qu'il en savait lui avait servi en chemin, et on croyait à la cour de Zell qu'il le savait passablement. Le résident de Danemark à Hambourg le vint voir le lendemain qu'il fut arrivé. Il lui dit qu'il avait reçu ordre de le venir prier, de la part du Roi son maître, de vouloir bien attendre son retour à Hambourg, ou en tel autre lieu qu'il voudrait; que son voyage ne serait pas long, et que ce serait une peine inutile de vouloir l'aller trouver en Norvège, parce qu'il n'y ferait aucun séjour. Il lui témoigna que le roi de Danemark était très aise que le Roi l'eût honoré de cette commission, et qu'il lui avait ordonné de lui rendre tous les services dont il serait capable. Il n'avait aucun ordre de lui parler de la manière dont le roi de Danemark le voulait recevoir, et il lui dit même qu'il ne savait pas qu'il y eût de difficulté (2).

Le roi de Danemark avait changé (3) le cérémonial observé jusqu'alors à la réception des envoyés. Ce prince les recevait debout et découvert. Mais, voulant se conformer à la manière dont ses envoyés étaient reçus en France (4), il déclara qu'il ne recevrait plus les ministres revêtus de ce caractère que de la même manière dont le Roi recevait ceux de Danemark, c'est-à-dire assis et couvert. Le roi fut informé de cette nouveauté (5) et, ne voulant pas l'admettre, commanda à M. de Torcy de s'arrêter à

---

(1) Pierre Bidal, baron d'Asfeld, d'abord agent général de la reine Christine de Suède, en plusieurs cours d'Europe, et fait baron par elle; il passa ensuite au service de la France. Il fut nommé résident, puis envoyé extraordinaire de Louis XIV à Hambourg — qu'il quitta en 1703 — et en Basse Allemagne. Bidal mourut à Paris en 1722.

(2) Tous ces détails sont tirés de la lettre sur la cour de Zell, etc., déjà cités et transcrits presque mot pour mot.

(3) Dans l'autographe A, ce qui suit n'est plus de l'écriture de Mme d'Aucezune.

(4) Mais aussi en « Angleterre », comme il paraît dans la lettre du marquis de Villars, ambassadeur extraordinaire du Roi : « comme se prince [le roi de Danemark] a sceu que le roy d'Angleterre l'avait [le nouvel usage de réception] introduit dans sa cour, il s'est creu obligé d'en user de mesme ». (A. E. Danemark, vol. 29, f° 393, 7 mai 1685.)

(5) Par M. de Meyerkron, envoyé de Danemark en France, et par M. de Vilhars, dont la lettre vient d'être visée.

Hambourg (1) et d'y attendre ce qui lui écrivait le marquis de Villars, qui finissait le cours de son ambassade à Copenhague. M. de Villars lui fit savoir que le roi de Danemark ne voulant pas se priver de l'honneur que le Roi lui faisait de lui donner une marque particulière de son amitié, avait résolu de recevoir l'envoyé du Roi en Norvège, où il allait faire un voyage, et qu'il enverrait pour cet effet un yak [*sic*, pour yacht] pour l'y transporter et un officier pour le conduire dans le voyage qu'il avait à faire (2). Les ministres du roi de Danemark avaient trouvé cet expédient comme propre à conserver l'ancien usage et le cérémonial pratiqué jusqu'alors à la réception des envoyés, sans se désister du nouveau cérémonial qu'ils voulaient introduire.

Ils comptaient qu'une audience que le roi leur maître donnerait étant hors de Copenhague et en voyage, ne tirerait point à conséquence.

M. de Torcy avait reçu ordre de se conformer à ce que le marquis de Villars lui écrivait (3). Ainsi, ayant reçu ses lettres, il partit de Hambourg (4) le 9 juillet, et il trouva à Kolding (5), qui est la première ville de Jutland, un officier des troupes du roi de Danemark qui l'attendait pour le conduire jusqu'à la pointe de la province de Jutland. Un yacht du roi de Danemark devait ensuite le passer jusqu'en Norvège. Les ordres avaient été donnés aux commissaires de la province de lui faire tenir des chariots prêts et de l'accompagner chacun dans l'étendue de leur département. Il passa dans quelques villes où il y avait garnison : les soldats prirent les armes et on posa des sentinelles de-

(1) « Je ne désire pas que vous partiez d'Hambourg à moins que ces mesmes assurances [que Torcy serait reçu comme les envoyés de l'Empereur] ne vous soient confirmez par quelques-uns des ministres dud. Roy, etc. » (Le Roi à Torcy, 7 juin 1685, original ms. C. D. 253, f° 8.)

(2) Torcy rend compte au roi de cette négociation dans sa lettre datée de Hambourg, 6 juillet. — Original : A. E. Danemark, vol. 30, f° 32. — Minute ms. C. D. 253, f° 158.

(3) Dans l'autographe A, ce qui suit est de la main de Mme d'Ancezune.

(4) Le compte rendu qui suit reproduit assez fidèlement une lettre de Torcy au roi. (Minute s. l. n. d. — sans doute de Copenhague, 7 août 1685. — Ms. C. D. 253, f° 49. Voir aussi les parties de cette lettre que nous avons données dans la *Revue de Paris*, du 15 juin 1930, p. 922. — Rappelons que nous avons adopté ici l'orthographe actuelle.)

(5) Ville sur la côte orientale du Jutland, à la tête d'un fjord qui débouche dans ce Petit-Belt. Il y avait là un ancien château des rois de Danemark.

vant la porte de la maison où il était logé. On tira le canon à son arrivée. Lorsqu'il s'embarqua, il n'attendit qu'un soir le vent ; et, en dix-huit heures, il fit le trajet jusqu'en Norvège, qui est de vingt-sept milles. Le vent porta le yak [*sic*, pour yacht] à quatre milles au-dessus de Laurvik (1) et ils furent obligés de mouiller dans un port de Norvège appelé Kraucrest (2). Le commandant de ce port avait eu ordre de lui fournir tout ce dont il aurait besoin, en cas qu'il fût obligé d'y relâcher. Le même ordre avait été donné à tous les commandants des ports où il aurait pu arriver, et l'on avait fait sortir deux frégates du port de Laurvik pour venir au devant de lui. Le commandant de Kraucrest le fit saluer de son canon. Il partit le lendemain et fit la moitié du chemin jusqu'à Laurvik dans des barques, et l'autre moitié par terre.

Le pays est bon dans les endroits où les rochers laissent quelque espace de terre à cultiver. Les habitants, qui sont laborieux, sèment partout où ils peuvent labourer (A) ; les grains reviennent beaux, et en si peu de temps qu'on les recueille trois mois après qu'ils ont été semés. Il n'y en a pas cependant assez pour nourrir le pays. Les Hollandais et les Ecossais trouvent le commerce avantageux d'y apporter du blé et d'en rapporter des mâts pour les vaisseaux, des planches et du goudron. On trouve, entre les montagnes, des pâturages où l'herbe croit en abondance; ils servent à nourrir une grande quantité de petits chevaux qui sont infatigables : toute la cavalerie que le roi de Danemark entretient en Norvège n'en a point d'autres. Les côtes de Norvège sont haute. La mer, qui entre fort avant dans les rochers, forme des ports, de deux lieues en deux lieues, où les plus grands vaisseaux peuvent se mettre à couvert des mauvais vents. Les pierres qui sont cachées dans l'eau rendent l'entrée de ces ports dangereux pour ceux qui ne les connaissent pas.

On tira le canon quand de Torcy arriva à Laurvik, et il fut logé dans une maison que l'on avait marquée pour lui. Laurvik

---

(1) Laurvik, ou Laurvig, ch.-l. de district de la Suède méridionale, sur le fjord du même nom.

(2) *Sic.* Sans doute Krageroö, près de Laurvik.

(A) Dans l'autographe A, ce qui suit n'est plus de la main de Mme d'Ancezune.

est un comté qui appartient à un seigneur du pays (au comte de G...). Il y a une maison assez petite et bâtie de bois, à la mode du pays. Le roi de Danemark devait y loger. Il n'y a point d'autres fortifications que deux batteries de bois, qui commandent l'entrée des ports. Il y a à Laurvik quatre ports de mer, et plus de cent vaisseaux peuvent être en sûreté dans le moindre. Ils peuvent sortir de tous vents d'un (B) de ces ports.

Un des généraux majors de la province vint à Laurvik deux jours après l'arrivée de M. de Torcy. Il avait eu ordre du roi de Danemark de l'y venir recevoir. M. de Torcy n'attendit pas huit jours le roi de Danemark. Il y arriva le 25 et il eut audience le 26. Le grand maître des cérémonies qui faisait aussi les fonctions d'introducteur des ambassadeurs était arrivé deux jours devant le Roi son maître. Il avait assuré M. de Torcy qu'il serait reçu comme le Roi le souhaitait.

Les ordres étaient si précis sur l'observation du cérémonial, par les bruits qui s'étaient répandus que le roi de Danemark voulait faire une différence entre la réception des envoyés du Roi et celle de ceux de l'Empereur, que M. de Torcy n'aurait pas pris son audience s'il y eût eu le plus petit changement. Ainsi il rend un compte exact au Roi de tout ce qui a été fait pour lui, comme étant un des points de son instruction. C'est pour cette raison que j'ai copié la dépêche quasi mot à mot, trouvant aussi que ce qu'il dit du pays, en passant, est assez curieux et marque en même temps cette suite d'application nécessaire pour un jeune homme qui veut se former, et qui le rend capable des grandes affaires (1).

Le grand maître des cérémonies vint prendre M. de Torcy dans un carrosse que le comte de Wedel, lieutenant-général de la province, avait amené pour ce sujet à Laurvik. Le roi de Danemark avait fait un voyage d'environ 900 lieues de France sur des chevaux de paysans, et il n'en avait pas un seul de son écu-

---

(B) Dans A, Mme d'Ancezune reprend ici la plume.

(1) La dépêche dont parle Mme d'Ancezune est toujours celle que nous avons citée plus haut (note 1, page précédente); tout le récit qui suit est encore, à peu près textuellement celui de Torcy, mis à la troisième personne, et avec quelques incidentes de Mme d'Ancezune.

rie dans cet endroit-là. Les dragons qui faisaient la garde devant la maison où le roi de Danemark logeait prirent les armes quand il passa. Il fut conduit dans une chambre où le roi de Danemark l'attendait avec toute sa cour. Tous ceux qui la composaient avaient quitté, ce jour-là, les habits rouges de voyage, et tous, à l'exemple du roi de Danemark, étaient en habits noirs. Il trouva ce prince au bout de la chambre, sans chapeau et appuyé sur une table. Il avança quelques pas quand l'envoyé du Roi entra. M. de Torcy lui dit que Sa Majesté ne voulait laisser passer aucune occasion de lui donner des marques de l'amitié qu'elle avait pour lui et de l'intérêt qu'elle prenait à tout ce qui le regardait; que c'était pour ce sujet qu'elle l'avait envoyé auprès de lui, pour lui témoigner combien elle avait pris de part à la mort de la Reine, sa mère, etc...

Le roi de Danemark répondit qu'il était très reconnaissant des marques d'amitié que le Roi lui donnait; qu'elles lui étaient d'autant plus chères qu'il avait pour sa personne toute la vénération qui lui était dûe, qu'il regardait son alliance comme un très grand bonheur, et qu'il n'oublierait rien pour faire en sorte que le Roi fût satisfait de lui. Il le chargea deux fois d'assurer Sa Majesté qu'il avait pour elle les sentiments de respect que ses grandes qualités lui attiraient.

Je crois, en effet, qu'aucun potentat ou conquérant n'a autant joui du bruit de son nom que le feu Roi en a dû jouir. Il semblait que Sa Majesté imprimait le respect dans les pays les plus éloignés comme sur ses propres sujets, et tous les sentiments qu'il inspirait, soit admiration, soit rage, révolte ou soumission, tous tenaient de ceux que les hommes, bons ou mauvais, ont pour la Divinité.

On peut dire que c'est sur le même ton que M. de Croissy en parle dans toutes ses lettres à son fils, que c'est en conformité qu'il lui donne ses instructions pour servir un si grand maître et pour faire passer dans les lieux où il était employé le grand respect dont ils étaient remplis tous deux.

Comme le roi de Danemark n'attendait que le vent pour s'embarquer, M. de Torcy prit en même temps son audience de congé. Cela ne l'empêcha pas de voir, l'après-dîner, la revue de quelques troupes que le roi de Danemark avait fait venir de

Laurvik, et d'en rendre compte au Roi (1). Il vit aussi les plans des principales villes de Danemark et des fortifications. Dans les visites qu'il rendit au chancelier et dans celles qu'il reçut de lui, il lui parût qu'il désirait de lier encore plus étroitement l'alliance qui venait d'être faite avec le Roi par un commerce entre la France et le Danemark. M. de Torcy en fit connaître tous les avantages, quoiqu'il ne lui en parlât que comme à un particulier.

Enfin, après trois jours de séjour, le roi de Danemark, s'ennuyant d'avoir le vent contraire, partit le 29 juillet par un assez mauvais temps. M. de Torcy le suivit dans une frégate de vingt pièces de canon, qu'il lui avait fait donner pour lui seul. Le vent se changea le lendemain et, en deux jours et demi, ils arrivèrent à Helsinoër (2). Le calme obligea le roi de Danemark d'y débarquer. Ils vinrent par terre jusqu'à Copenhague, où M. de Torcy fut logé chez le comte de Cheverny (3) pour lors ambassadeur du Roi, qui le reçut parfaitement bien (4). Il y demeura environ un mois, sans caractère. Il avait pris son audience de congé en Norvège pour éviter les difficultés du cérémonial de Copenhague.

Ce fut dans cette ville qu'il reçut les présents du roi de Danemark. Ce prince avait coutume de les faire en argent, et en ce cas, M. de Torcy avait ordre de s'excuser de les recevoir. Mais voulant donner une marque de distinction à l'envoyé du Roi, fils de son ministre, il lui fit présent d'un bassin et d'une aiguière

---

(1) Torcy précise même, dans sa lettre du roi : « L'après-dîner, le roi de Danemark fit faire l'exercice à six compagnies de dragons et à trois régiments d'infanterie qui étaient venue à Laurvik. Ces troupes sont très belles. L'exercice s'y fait bien. La discipline y paroit bonne. Les hommes sont bient faits et bien habillés. On dit qu'ils sont fort braves. Je fis plaisir au roi de Danemark en lui disant que ces troupes avaient un peu l'air de celles de Votre Majesté. » (Même référence que ci-dessus.)

(2) *Sic.* Helsingœr, ou Elseneur dans l'île de Seeland, sur le Sund. — L'autographe A portait d'abord : « une ville dont le nom n'est pas marqué ». On a ajouté : « Helsinor ».

(3) Louis de Clermont Gallerande, comte de Cheverny. Envoyé extraordinaire à Vienne, en 1684, puis à Copenhague en juin 1686. Membre du conseil des Affaires Etrangères en 1715, gouverneur du fils du Régent en 1716, conseiller d'Etat en 1717.

(4) Ici s'arrête le compte rendu de la mission de Torcy d'après sa lettre au roi, mentionnée plus haut, utilisée par Mme d'Ancezune.

d'or enrichie de son chiffre en pierreries. Il y ajouta encore, la veille de son départ, un attelage de chevaux (1).

(*A suivre*).

---

(1) Dupré annonce à Croissy le présent d' « un bassin et d'une éguière d'or avec chiffre de Cristianus 5 en diamans sur l'éguière », dans une lettre de Copenhague, 24 septembre 1685, au retour de la Suède. (A. E. Danemark, vol. 20, f° 101.) — « Torcy écrit lui-même au roi : « Le comte de Roye [de la maison de la Rochefoucauld, au service du roi de Danemark] me vînt trouver hier au soir. Il me demanda lequel j'aimais le mieux, d'un attelage de chevaux tigrés ou d'un attelage de chevaux noirs de son haras, et il me dit qu'on me les feroit conduire jusqu'où je voudrois. Je n'aurois pas osé recevoir ce présent sans la permission de Votre Majesté, si M. de Cheverny [ne] m'avoit dit que je ne pouvois pas refuser. » (Copenhague, 2 octobre 1685. — Original, A. E. Danemark, vol 30, f° 115; minute, C. D. 253, f° 41). — Le présent de l'aiguière avait dû être fait lors de la première audience du roi de Danemark; le présent de chevaux se fit au second passage de Torcy à la cour de Danemark, en revenant de Suède. « Pour moy, Monseigneur, écrit Du Pré à Croissy, j'ai opiné pour les noirs parce que ce sont les plus grands et les plus beaux du haras du dit roy ; que lorsqu'un cheval tigré manque, on a peine à le remplacer et qu'on n'a pas la mesme difficulté pour les noirs. On a offert de les envoyer jusqu'à Paris par un ou deux palefreniers du dit Roy. Mais M. le comte de Roye a esté d'avis qu'on ne se servit de ces offres que jusqu'à Hambourg où nous laisserons à M. Bidal le soin de vous les envoyer. » (Copenhague, 2 octobre 1685. — A E. Danemark, vol. 30, f° 110.) En P. S. : Ce sont huit jeunes chevaux noirs ». D'autres détails dans une lettre de Torcy à Croissy, de Hambourg, 12 octobre 1685 (A. E. Hambourg, vol. 30, f° 146).

La Doctrine de Monroe et la Crise d'Extrême Orient.

Cette étude est le fruit du travail d'un jeune publiciste américain, M. John H. Spencer, venu en France pour se perfectionner dans la connaissance de notre pays. Elle semble présenter des idées intéressantes sur le développement de la doctrine de Monroe à travers l'histoire des Etats-Unis depuis les débuts jusqu'à la crise actuelle.

Ces idées sont naturellement développées à un point de vue exclusivement américain et c'est ainsi qu'elles doivent être comprises par le lecteur.

Il doit donc être bien entendu qu'elles n'engagent à aucun titre l'opinion de la Revue et n'expriment que celles de l'auteur.

***

Dans l'exposé de doctrine qu'a précisé le Président Monroe dans son message de 1823, on peut distinguer six points principaux.

1° Les Etats-Unis ne s'immisceront point dans les affaires européennes.

2° Toute tentative faite par les puissances de la Sainte Alliance d'étendre leur système politique à n'importe quelle partie de l'hémisphère occidental sera considérée comme dangereuse pour la paix et la sûreté des Etats-Unis.

3° Dans l'avenir, toute tentative de colonisation dans les continents américains par une puissance européenne quelconque sera considérée comme dangereuse pour la paix et la sûreté des Etats-Unis.

4° Toute tentative faite par une puissance européenne en vue de diriger de quelque façon que ce soit les destinées des gouver-

nements de l'Amérique latine qui ont déclaré et obtenu leur indépendance, reconnue par les Etats-Unis, sera considérée comme dangereuse pour la paix et la sûreté des Etats-Unis.

5° Les Etats-Unis n'interviendront pas dans les colonies que possèdent actuellement les puissances européennes dans l'hémisphère occidental.

6° Les Etats-Unis laisseront les anciennes colonies enropéennes libres de se développer et de résoudre leurs propres difficultés.

Nous essaierons ici d'indiquer l'origine de ces principes, leur développement et leurs applications dans le droit international public.

La première conclusion générale qu'on peut tirer de cette doctrine est d'une part, que les Etats-Unis ne s'immisceront pas dans les affaires d'Europe, et d'autre part que les puissances européennes ne pourront en aucun cas intervenir dans les affaires des deux Amériques. En second lieu, les deux Amériques ne peuvent plus servir de champs à la colonisation européenne, et, toute tentative faite par l'Europe pour prendre le contrôle de territoires américains démontrera une disposition hostile aux Etats-Unis et dangereuse pour leur paix et leur sûreté. Cette doctrine est donc, avant tout l'expression de la politique propre des Etats-Unis, et comme telle n'est soumise qu'à l'interprétation qu'ils en feront eux-mêmes, puisque la raison de l'attitude ainsi prise est que ces violations de l'indépendance américaine sont considérées comme attentoires à la paix et la sûreté des Etats-Unis.

Les deux premiers principes ainsi exprimés datent d'une période bien antérieure à l'année 1823, dans laquelle la doctrine a reçu sa forme la plus connue. Les causes de la séparation politique entre l'Europe et l'Amérique remontent à l'époque coloniale des Etats-Unis, ou les colonies, alors anglaises, furent bouleversées par quatre guerres qui eurent leurs origines en Europe, dont ces colonies n'ont tiré aucun bénéfice, et où, par conséquent, les sacrifices exigés d'elles en hommes et en argent furent tout à fait disproportionnés aux intérêts qui les avaient motivés; ce furent : la guerre dite « *du roi Guillaume* » (1689-1697) causée par la lutte entre Louis XIV et Guillaume III, la guerre « *de la reine Anne* » (1702-1713) écho de la guerre de la succession

d'Espagne, la guerre « *du roi George* » (1744-1748), suite de la guerre de la succession d'Autriche, enfin, la guerre « *Franco-indienne* » conséquence de la guerre de sept ans.

Les Etats-Unis n'étaient constitués que depuis peu d'années lorsqu'éclatèrent les guerres de la révolution et de l'empire français. Le blocus continental et les représailles exercées contre les navires américains dégénérèrent en abus si excessifs qu'en 1809 les Etats-Unis durent déclarer l'embargo sur tous les navires français et anglais. Napoléon répondit à cette mesure par les décrets de Rambouillet d'après lesquels tous les navires américains pouvaient être saisis par les autorités françaises. Pourtant, la querelle entre la France et les Etats-Unis s'apaisa, tandis qu'avec l'Angleterre, qui enlevait par force des navires américains les matelots d'origine anglaise naturalisés citoyens de l'Union, la guerre s'ensuivit : elle dura de 1812 à 1814.

Ces guerres longues et pénibles aussi bien que la distance et les barrières naturelles ont amené les Etats-Unis à redouter toutes relations avec les pays européens, et ces craintes ont trouvé leur expression dès l'origine de l'Union. Ce fut Jefferson, qui, le premier, en 1793, fit remarquer la profonde différence entre les intérêts de l'Europe et ceux de l'Amérique. Trois ans plus tard le Président Washington prononça le fameux « discours d'adieu » dans lequel il conseillait à ses concitoyens d'éviter toutes les alliances embarrassantes (entangling alliances) avec l'Europe. En 1797, le Président John Adams constatait à son tour que les Etats-Unis doivent se maintenir à l'écart du système européen, enfin trois ans seulement avant la déclaration de la doctrine de Monroe, le ministre américain des Affaires Etrangères, John Quincy Adams, insistait encore une fois sur tout ce qui sépare les systèmes politiques de l'Europe et de l'Amérique.

De tous ces faits, on peut conclure que le premier principe émis dans la doctrine de Monroe était établi bien avant la déclaration de 1823.

Il en est de même pour ce qui concerne le second principe, à savoir que les territoires des deux Amériques ne sont plus ouverts à la colonisation européenne. Dès les premiers jours de la république, ce principe était admis. En 1798, le ministre américain à Londres protesta contre l'intention que manifestait

le cabinet de Londres de saisir les colonies espagnoles pour empêcher la France de s'en emparer. Trois ans plus tard le même ministre faisait une démarche contre une cession éventuelle de la Floride « *à tout pays étranger hormis les Etats-Unis* ».

La question de la Louisiane était, bien entendu, la plus importante. En 1801, le ministre des Affaires Etrangères, Madison, protesta encore contre tout abandon à l'Angleterre des colonies espagnoles du Mississippi, et, l'année suivante, le Président Jefferson signala les dangers que faisait courir aux Etats-Unis le voisinage de la France en Louisiane, danger vite évité puisqu'en 1803 la question fut tranchée par la cession que la France consentit des territoires lui appartenant.

Dans les événements qui précédèrent immédiatement la déclaration de Monroe, on ne voit donc que la suite d'une politique déjà établie. Le refus d'admettre les puissances Européennes à coloniser l'Amérique fut mis en jeu par les prétentions de la Russie à étendre ses possessions sur les côtés du Pacifique. Ces prétentions en furent la cause immédiate.

La Sainte Alliance de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche qui prétendait à être l'aréopage du monde entendait soumettre de nouveau à la monarchie espagnole les colonies révoltées. Confiant en l'appui certain de l'Angleterre, hostile à la Sainte Alliance, le Président Monroe se décida à déclarer officiellement que les Etats-Unis ne s'immisceraient point dans les affaires européennes mais qu'ils demanderaient à leur tour que les alliés s'engageassent à ne pas étendre leur système politique aux Amériques, et à n'y réclamer eux-mêmes aucun contrôle territorial ou diplomatique. Tel était le conseil qu'à la veille de faire sa déclaration le Président Monroe recevait de Jefferson. « Notre première maxime, notre maxime fondamentale, écrivait l'ancien président, doit être de ne jamais nous mêler dans les imbroglios européens; notre seconde, de ne jamais laisser l'Europe s'immiscer dans les affaires cis-atlantiques ».

Tels furent les principes généraux et les faits qui précédèrent la publication de la doctrine Monroe. Il reste maintenant à expliquer la manière dont elle a été appliquée dans la pratique. Nous pouvons dès l'abord constater que la plupart des applications qui en ont été faites consistent simplement en déclarations

émises par différents secrétaires d'Etats américains à propos d'événements qui d'après eux, étaient visés par la doctrine et qui n'ont point eu à être suivies d'une sanction.

Avant d'aborder cette question, il faut faire la distinction entre les conditions de l'application de la doctrine, d'une part, et les intérêts qui y sont impliqués, de l'autre. Pendant une période donnée, les conditions juridiques de l'application peuvent ne pas changer, tandis que ces intérêts peuvent se modifier profondément.

Prenons pour exemple les intérêts des Etats-Unis dans la mer des Antilles. La doctrine de Monroe y prévient toute acquisition nouvelle de puissances européennes; l'application de la doctrine reste la même, bien que les intérêts américains s'y soient infiniment développés depuis la construction du canal de Panama. Ainsi l'ancien ministre des Affaires Etrangères, Charles E. Hughes pouvait dire que maintenant qu'existe le canal de Panama, s'il n'y avait pas une doctrine de Monroe, il faudrait la créer.

Il faut pourtant reconnaître que les principes servant de base à la doctrine de Monroe se sont développés. Ces développements peuvent être examinés sous trois points de vue différents : développement positif, négatif, et politique.

Positivement, la doctrine s'est élargie à plusieurs égards. Dans le principe, elle visait seulement les deux Amériques : elle fut plus tard étendue à tout l'hémisphère occidental. C'est dans ce sens que furent faites les déclarations du président Polk en 1848 à propos du Yucatan; du ministre des Affaires Etrangères, Cass, en 1858, concernant l'Amérique Centrale; et du président Grant en 1870, relative aux Antilles, c'est-à-dire, tout particulièrement à l'île Saint-Domingue.

La Doctrine, qui ne visait d'abord que les Puissances européennes, fut étendue ensuite à toutes les Puissances non américaines. C'est ainsi que les Etats-Unis firent, en 1912-1913, des objections aux concessions accordées à des compagnies japonaises par le Mexique, ces concessions pouvant, le cas échéant, servir de bases navales.

Enfin, les Etats-Unis se fondèrent sur la doctrine de Monroe pour manifester leur opposition à toute tentative de contrôle d'aucun territoire considéré comme américain par une puissance

étrangère à quelque titre que ce soit. On peut citer comme exemple, le *veto* mis par les Etats-Unis à une occupation anglaise de l'île de Cuba en 1840; la pression exercée sur l'Angleterre en 1895 pour l'amener à arbitrer son différend avec le Vénézuéla sur les frontières de cet Etat et de la Guyanne anglaise. Dans ce cas particulier, le gouvernement de Washington se fonda sur le fait qu'il pouvait en résulter le contrôle de l'Angleterre sur de nouveaux territoires américains.

En 1901, les Etats-Unis interdirent une intervention dont l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie menaçaient le Vénézuéla en vue de toucher des sommes qui leur étaient dus. En 1905, ils s'opposèrent encore à une intervention financière à Saint-Domingue, en donnant pour raison que ces interventions peuvent se transformer en contrôle territorial.

La raison de presque toutes les objections mentionnées ci-dessus est, il faut le remarquer, que la puissance intéressée pourrait éventuellement exiger un contrôle territorial qui serait une menace pour les Etats-Unis. Cette menace peut être plus ou moins dangereuse, les intérêts en jeu peuvent être plus ou moins importants, mais le principe demeure immuable.

La doctrine de Monroe a été également développée négativement. Les Etats-Unis ont déclaré qu'ils ne sont pas dans l'obligation d'intervenir lorsqu'il s'agit d'une guerre entre un état américain et un état étranger, comme ce fut le cas dans la guerre hispano-chilienne de 1864-1866. Ils refusèrent encore d'invoquer la doctrine de Monroe touchant les droits qu'ont déjà acquis les étrangers dans l'hémisphère occidental. Tel fut le cas lors du différend qui s'éleva entre l'Argentine (République de la Plata) et l'Angleterre à propos des îles Falkland, en 1833. Deux ans plus tard les Etats-Unis refusèrent encore de soutenir les protestations qu'élevèrent les républiques de l'Amérique centrale contre l'Angleterre au sujet de sa politique dans la colonie de Honduras.

Enfin, le secrétaire d'Etat, Sherman, a déclaré en 1898 que les Etats-Unis ne sont pas dans l'obligation « de protéger ses voisins américains contre les responsabilités qui procèdent de l'exercice de leur souveraineté indépendante ». Dans l'affaire de l'intervention européenne au Vénézuéla en 1901-1902, les Etats-

Unis, tout en soutenant ce dernier pays notifièrent qu'ils devaient reconnaître les réclamations résultant de sa faillite.

La doctrine de Monroe est une énonciation unilatérale des principes politiques du gouvernement américain déniant aux Puissances étrangères le droit d'intervenir dans les différends qui s'élèvent entre elles et les Etats américains. En conséquence, les Etats-Unis doivent refuser toute association avec un Etat étranger qui voudrait obtenir par la force le redressement d'un de ses griefs sur le continent américain, ou même intervenir entre deux de ces derniers Etats. C'est ainsi qu'ils ont refusé de s'associer à la France et l'Angleterre dans la guerre entre le Chili et le Pérou; de soutenir, en 1852, les aspirations des Cubains à leur indépendance, d'accord avec la France et l'Angleterre; enfin d'intervenir au Mexique en 1860, avec ces mêmes Puissances.

C'est aussi parce que la doctrine de Monroe est une expression de leur politique que les Etats-Unis ont toujours affirmé qu'ils sont seuls juges dans l'interprétation qu'ils entendent donner à cette doctrine. Ainsi, le secrétaire d'Etat John Quincy Adams, refusa, en 1824, de secourir la Colombie ; en 1828, les Etats-Unis dénièrent leur appui au Brésil dans sa guerre avec le Portugal; en ne consentant pas, comme nous l'avons vu plus haut, à intervenir avec la France et l'Angleterre dans la guerre entre le Chili et le Pérou, ils donnèrent pour raison que les questions américaines doivent être réservées exclusivement à des solutions américaines. C'est également pour ce motif qu'à la conférence de la Paix, en 1919, le Président Wilson refusa absolument de laisser apparaître une définition de la doctrine de Monroe dans le pacte de la Société des Nations ; il craignait qu'une pareille définition ne fît plus tard obstacle à son interprétation exclusive par l'Amérique.

***

Les origines, la déclaration, et l'application faite de la doctrine de Monroe démontrent donc son caractère unilatéral, politique et défensif. Comment a-t-elle été reconnue, particulièrement en Amérique du Sud, et à l'étranger? C'est la question que nous allons maintenant examiner.

Dès leur origine, les Etats d'Amérique du Sud admirent les principes exprimés par la doctrine de Monroe, et ceci dès avant

sa déclaration. En 1810 et 1815, l'homme d'Etat chilien Juan de Egagna, et le libérateur des Etats d'Amérique du Sud, Bolivar, avaient demandé l'indépendance de toutes les colonies d'Amérique du Sud et leur entente contre l'oppression et système politique des Puissances européennes. Les événements évoluèrent suivant les mêmes lignes. Les jeunes républiques du nouveau monde affirmèrent avoir acquis un droit à l'indépendance, fermèrent le continent américain à la colonisation, nièrent à l'Europe le droit d'étendre à l'Amérique son système politique, refusèrent aux Etats de l'Europe le droit de diriger en aucune façon les gouvernements, la politique ou les destinées de ces pays américains.

Pour atteindre ce but, Bolivar convoqua un congrès pan-américain, à Panama, en 1825, pour y discuter les moyens de présenter un front unique au danger d'intervention européenne. C'est ainsi que le jurisconsulte Alvarez a pu affirmer qu'avant même le congrès de Panama, les Etats latins auraient eu encore plus d'intérêt que les Etats-Unis à proclamer ensemble la doctrine de Monroe.

En fait, d'ailleurs, à peine ladite doctrine fut-elle proclamée, que la Colombie, le Mexique, le Brésil, et l'Argentine lui donnèrent leur approbation. L'Argentine suggéra même qu'aucun nouvel Etat du continent ne pourrait altérer ses frontières telles qu'elles avaient été établies à l'époque de son indépendance.

Les Etats de l'Amérique du Sud ont de même accepté la nouvelle interprétation étendant la doctrine à tous les cas, quels qu'ils fussent, d'une acquisition du territoire américain par une puissance européenne. En effet, l'article 13 du traité de l'Union continentale, signée par eux en 1856, stipule que chaque partie contractante s'engage à ne pas céder ni transférer en aucune forme une partie quelconque de son territoire à une puissance étrangère à l'Amérique.

La reconnaissance de la doctrine par les puissances européennes fut difficile. C'est au vingtième siècle seulement que ces puissances l'admirent. En 1901, l'Allemagne consentit à donner aux Etats-Unis des explications sur la nécessité d'une intervention au Vénézuela, et en 1915, pendant la guerre mondiale, l'Allemagne déclara encore qu'elle n'avait pas l'intention de violer

le territoire canadien, contrairement à la doctrine de Monroe. Cette reconnaissance par les Etats européens s'est effectuée plutôt par la pratique que par les actes officiels. En effet, le principe de la sécurité nationale est aussi bien établi en Europe qu'en Amérique. C'est ainsi, par exemple, que l'Angleterre a déclaré, en 1928, une « doctrine anglaise de Monroe » vis-à-vis de l'Egypte et de la route aux Indes. Il est inutile de développer des idées si généralement admises.

La première reconnaissance que la doctrine de Monroe reçut dans une convention internationale fut par la réserve dont les Etats-Unis entourèrent en 1907 la Convention de La Haye pour le règlement pacifique des différends internationaux; mais elle le fut plus solennellement encore par le pacte de la Société des nations où elle est reconnue comme une entente régionale. La valeur formelle de cette reconnaissance pourrait, d'ailleurs, être actuellement discutée puisque les Etats-Unis ont refusé de faire partie de la Société des Nations.

La politique actuelle des Etats-Unis en Chine, définit la portée mondiale qu'ils attribuent à la doctrine de Monroe. Il est évident qu'ils ne peuvent invoquer cette doctrine pour justifier leur politique vis-à-vis du Japon. Dépassée par la France et la Grande-Bretagne au point de vue de l'étendue et de l'importance de son influence en Chine, l'Amérique n'a aucun intérêt exclusif l'incitant à recourir à une doctrine semblable en Extrême Orient. Le Japon s'y trouve au contraire dans une situation d'hégémonie plus complète encore que celle que possèdent les Etats-Unis dans l'hémisphère occidental. Le Japon est une puissance où règne l'ordre, dans une région en proie, sinon à une anarchie complète, du moins bien plus troublée que ne le sont les Amériques centrale et méridionale. Ses intérêts commerciaux, politiques, ethniques en Chine (surtout depuis 1905 en Mandchourie à raison de la proximité des côtes chinoises et de la pression qu'exerce l'accroissement de sa propre population) sont infiniment plus vitaux que ceux des Etats-Unis dans les deux continents américains. Comme l'a fait remarquer l'ambassadeur du Japon à Washington en 1923 : «... Le Japon a en Chine une position spéciale qui n'est partagée ni par les Etats-Unis ni par aucune Puissance européenne. Son avenir est étroitement lié à celui de la

Chine, et sa propre sécurité nationale autant que ses intérêts vitaux sont liés directement en beaucoup de cas, aux problèmes chinois, auxquels, l'Amérique comme l'Europe ne peuvent s'intéresser qu'à un point de vue purement sentimental ou économique. »

Cela étant admis, il semble difficile de contester au Japon le droit de formuler en Extrême Orient une doctrine semblable à celle de Monroe.

Les Etats-Unis paraissent donc suivre, en Extrême-Orient, une politique inconséquente, puisque, tout en déclarant l'hémisphère occidental fermé aux interventions étrangères, jugées dangereuses pour leur paix et leur sécurité, ils se lancent là où les Japonais ont des intérêts vitaux, dans une politique qui les a amenés à protester contre les vingt-et-une demandes japonaises, contre l'attitude japonaise et russe concernant le chemin de fer sud-mandchouriens, et qui les a amenés également à exercer une pression sur le Japon dans la crise actuelle.

Comment les Etats-Unis peuvent-ils justifier une position qui semble ainsi contradictoire et illogique?

C'est que, en premier lieu, les Etats-Unis ont scrupuleusement évité en Chine l'apparence même d'une acquisition territoriale quelconque, ou même d'une sphère d'influence. Comme nous l'avons précédemment indiqué, c'est la crainte de voir les Puissances étrangères acquérir des territoires américains qui est à la base de la doctrine de Monroe. Or, toutes les autres grandes puissances (même l'Italie qui le tenta, sans succès d'ailleurs, après les incidents des Boxers) ont exigé de la Chine soit des territoires, soit des sphères d'influence. Elles ne sauraient donc reprocher aux Etats-Unis de pratiquer en Extrême-Orient la politique qu'ils interdisent en vertu de la doctrine de Monroe dans l'hémisphère occidental.

En second lieu, les Etats - Unis ont constamment soutenu en Chine la politique de la Porte Ouverte, c'est-à-dire, la faculté pour toute puissance de développer librement ses intérêts à la condition de ne pas nuire à ceux des autres. Cette doctrine a été reconnue par le Japon lors des négociations que l'Amérique a entamées dans ce but en 1900, elle a été encore reconnue par lui deux ans plus tard au moment de l'alliance anglo-japonaise, elle

a enfin été consacrée comme doctrine internationale dans le traité signé à Washington par les neuf Puissances le 6 février 1922. De ces faits, il résulte que le Japon ne peut prétendre à une doctrine de Monroe pour l'Extrême-Orient sans violer son engagement de maintenir la Porte Ouverte.

Aujourd'hui ce n'est qu'en vertu du principe de la Porte Ouverte et du traité des Neuf Puissances que les Etats-Unis protestent contre la politique japonaise et cherchent à unir contre elle les autres puissances. Loin de favoriser l'établissement d'une nouvelle doctrine de Monroe, ils prétendent bien interdire au Japon d'en adopter une semblable. Mais la politique américaine en Chine et dans l'Etrême-Orient est conséquente et logique. Elle se justifie non seulement par le fait que les Etats-Unis n'ont jamais prétendu à aucune acquisition territoriale, mais par la volonté qu'ils ont exprimée de s'entendre avec les autres puissances pour le maintien d'un principe de droit public, le principe de la Porte Ouverte.



En résumé, la doctrine de Monroe constitue tout d'abord un principe politique, unilatéral et défensif, qui ne fait point partie du droit international universel, mais, qui relève du droit qu'a chaque pays de se défendre. Ce caractère est manifesté par les raisons politiques et historiques qui donnèrent lieu à la déclaration de 1823, par un siècle d'application, et par la reconnaissance qu'en ont faite les Etats de l'Amérique du Sud, l'Europe et le pacte de la Société des Nations.

Les événements actuels de la Chine font ressortir ses limites et la signification qui y est attachée par rapport au reste du monde. Logiquement, les Etats-Unis n'auraient pas eu à se plaindre si le Japon avait voulu déclarer une doctrine semblable. Mais ils ont le droit d'en éviter l'application contre eux en Chine par la renonciation qu'ils ont toujours faite à toute acquisition de territoire ou de sphères d'influence, et ils ont empêché la création d'une doctrine japonaise par le principe, pleinement établi, de la Porte Ouverte.

John H. SPENCER.

Les archives du général Miranda

Les lecteurs de la *Revue d'Histoire Diplomatique* ont pu trouver, à la fin du numéro de janvier-mars 1932, une note indiquant l'origine des archives de Miranda actuellement conservées à Caracas. Les 63 volumes grand in-folio reliés en veau dès l'époque et sur l'ordre du Précurseur furent découverts, il y a dix ans, au château de Cirencester, près de Bristol, grâce aux investigations persévérantes poursuivies par M. William Spence Robertson, professeur d'histoire à l'Université de l'Illinois. Sur la proposition de M. Y. Parra Perez, aujourd'hui Ministre de son pays à Rome (Quirinal), le gouvernement du président du Vénézuela, le général Yvan Vicente Gomez décida en 1925, avec une généreuse décision, d'acquérir cette précieuse collection de documents historiques au prix de 3.000 livres sterling. Les papiers de Miranda furent confiés par le gouvernement vénézuélien à la bibliothèque de l'Académie Nationale d'Histoire. Ils sont classés aujourd'hui dans cette bibliothèque, au centre d'une salle, ample comme la nef d'âme cathédrale, occupant l'un des côtés d'un cloître de style gothique, mais de construction moderne, édifice plein de calme et de silence dont la cour intérieure est ombragée de beaux arbrs où gazouillent les oiseaux.

Le savant directeur des archives du Vénézuela, M. Vicente Davila, a entrepris la publication des archives de Miranda : sur vingt tomes environ que doit comprendre l'ouvrage il en a déjà paru dix, volumes in-4° de 425 à 450 pages chacun.

L'histoire des documents que le gouvernement vénézuélien a décidé de mettre ainsi, généreusement, à la disposition des

historiens de tous les pays, mérite d'être contée. Rentré dans son pays, au mois de juillet 1811, Miranda y soutint pendant un an une lutte inutile contre les autorités espagnoles. Enfin il renonça à combattre; le 26 juillet 1812, il signa à San Mateo, non loin de Caracas, une convention avec le chef espagnol Monteverde, puis il se rendit à la Guayra comptant s'y embarquer à destination de Curaçao pour de là, sans doute, gagner l'Angleterre. Le 30 juillet 1812 les gros volumes dans lesquels il avait réuni ses archives étaient embarqués par ses soins à la Guayra à bord du brick anglais « Sapphire ». Le capitaine Haynes, commandant le navire, conseilla à Miranda de rentrer à son bord et de partir avec lui. Mais celui-ci, trompé sans doute sur l'état des esprits de ses compatriotes, redescendit à terre ; la nuit suivante il était arrêté par quelques-uns de ses anciens amis : José Antepara, Gregor Mac Gregor, Simon Bolivar et le colonel Manuel Casas, indigènes de la capitulation signée par lui quelques jours plus tôt avec le chef royaliste espagnol, Manuel Casas, commandant du fort où était enfermé Miranda, ne tarda pas à se livrer aux Espagnols.

Quelques heures seulement après l'arrestation du Précurseur, alors que le pavillon républicain flottait encore sur le château du fort, le « Sapphire » levait l'ancre et faisait voile vers Curaçao, emportant avec les volumes d'archives une somme de 22.000 dollars, soit le solde en caisse de l'Etat naissant que Miranda avait confié avec ses papiers au capitaine Haynes. (1)

Poussé par un bon vent d'est, le brick atteignit en une journée environ la petite colonie hollandaise, qui était alors au pouvoir

---

(1) *Vie de Bolivar*, par Schryler. Anvers, 1903, p. 22-23.

The life of Miranda, par Robert Spence Roberston. *The University of North Carolina Press*. 1929, p. 180 et suiv. Dans une lettre citée par Spence Roberston (t. II), Antonio Leleux, qui remplit auprès de Miranda l'office de secrétaire, dit que les 22.000 dollars étaient la propriété personnelle du Précurseur. Il omet toutefois d'indiquer d'où lui venait cet argent. Miranda, depuis 1783, n'a jamais vécu que de subventions, de subsides, tantôt de l'impératrice de Prusse, tantôt de l'Angleterre. En France il a touché des soldes de maréchal de camp (27 août - 3 octobre 1792), puis le lieutenant général (jusqu'à mars 1793). En 1805, quand il se rendit aux Etats-Unis, il laissait en Angleterre, notamment chez les libraires, des dettes s'élevant à plusieurs milliers de livres sterling.

des Anglais. Les documents confiés par Miranda au commandant du *Sapphire* furent remis par celui-ci au gouverneur de l'île, M. Hogdson, qui, peu après, sans doute avant la fin de l'année 1812, les envoya à Londres à lord Bathurst, membre du Cabinet anglais. Henry, troisième lord Bathurst (1762-1834) venait alors d'accepter le portefeuille de la guerre et des colonies dans le ministère tory de lord Liverpool, constitué le 7 juin 1812 et qui devait durer jusqu'en février 1824, époque de la mort de son chef. Ce fut à lord Bathurst qu'incomba la charge de soutenir Wellington, d'alimenter ses troupes en recrues, armes, munitions et ressources de toute espèce. Il n'eut sans doute pas le loisir d'examiner lui-même ou de faire étudier les suivants trois in-folio confiés au capitaine Haynes quand ils lui furent remis. Il les fit déposer dans son château de Cirencester, où ils restèrent intacts et ignorés pendant un siècle, transmis de génération en génération avec la demeure seigneuriale elle-même, jusqu'au jour où ils furent découverts par le chercheur américain M. Spence Robertson et étudiés par lui, puis par l'érudit diplomate vénézuélien, M. Parra Perez.

Dans ses archives, soigneusement rassemblées et raliées, Miranda a réuni avec persévérance, mais non sans un certain désordre, non seulement ses souvenirs, ses observations, ses notes amassées au cours d'une existence pleine d'aventures, mais encore beaucoup de pièces curieuses, manuscrites ou imprimées, qui lui ont paru avec raison souvent, dignes d'être gardées ; elles ont été en effet recueillies au cours de ses voyages et même de ses campagnes, ' une époque de l'histoire du monde critique et tragique entre toutes. Les notes et documents sont, comme il va sans dire, pour la plupart en langue espagnole. Cependant une fraction importante du recueil est écrite dans notre langue : c'est le cas surtout dans les 18 volumes in-folio qui se rapportent à la Révolution Française. Il y a aussi un assez grand nombre de toutes rédigées en anglais : pour les écrire Miranda a dû faire appel à l'aide d'un secrétaire.

On peut dire sans exagération que ses archives intéressent l'histoire de deux continents. On sait en effet qu'il fut d'abord officier espagnol, capitaine au Régiment de la Princesse à Madrid et à Cadix, puis à la Havane et à Pentacola (1781) ; après

la Révolution on vit Miranda servir dans l'armée française (août 1792 - mars 1793). Le 12 mars 1806 il hissait le premier de tous, au cœur de la mer des Antilles, au nord de Saint-Domingue, le pavillon aux trois bandes horizontales : jaune, bleue et rouge, l'Arc en Ciel, l'*Arco Iris*, comme on l'appelle encore là-bas, qui moins de cinq ans plus tard allait devenir le drapeau de sa patrie, le Vénézuela, devenu indépendant. Ce même pavillon fut adopté en 1820 par les trois républiques : Vénézuela. Colombie, Equateur, réunies un moment, par la volonté de Bolivar, sous le nom de Grande Colombie (1821-1830). Cet Empire Républicain, dirigé par le Libérateur, s'étendit du Pérou jusqu'à l'ancienne capitainerie générale du Guatemala, de laquelle sont nées, entre la république de ce même nom, le Salvador, le Nicaragua, le Costa Rica et le Honduras. Les trois républiques « bolivariennes » gardent encore aujourd'hui les trois couleurs choisies par Miranda : les écussons nationaux diffèrent seuls ainsi que la largeur des bandes ; elles sont égales pour le Vénézuela mais le jaune occupe à lui seul autant d'espace que le bleu et le rouge réunis dans les drapeaux de la Colombie et de l'Equateur. Il n'était pas donné à Miranda de fonder de façon durable l'indépendance de sa patrie : après l'échec de sa tentative et de son arrestation à la Guayra en 1812 il fut incarcéré en Espagne à San Fernando près de Cadix et resta en captivité jusqu'à sa mort (14 juillet 1816).

En vue de la publication des papiers de Miranda qu'il a entreprise, M. Vicente Davila a partagé ces documents en quatre séries, correspondant peu près à celles que le Précurseur avait établies lui-même : I. Voyages (1770-1805) ; II. Révolution Française (1792-1808) ; III. Négociations (1770-1810) ; IV. Documents divers réunis par l'éditeur et ne faisant pas partie des archives apportées du Vénézuela. Nous allons donner un résumé sommaire du contenu de ces quatres volumes. Ce sera une occasion de rappeler les péripéties variées de l'existence aventureuse de l'illustre Vénézuélien.

I. Les périgrinations de Miranda, auxquelles les 26 premiers volumes de ses archives, commencèrent le 25 janvier 1771, le jeune homme, âgé de vingt ans à peine, s'embarqua sur la fré-

gate suédoise *Principe Federico* venue à la Guayra pour y amener une partie du régiment de Lombardie. Il lui fallut soixante-deux jours de navigation pour arriver en Espagne où il débarqua à Cadix. Il s'engagea dans l'armée espagnole, y servit dans le Régiment de la Princesse à Madrid et à Cadix. Il avait le grade de capitaine quand avec les contingents espagnols envoyés en Amérique il alla prendre part à la guerre de l'indépendance des Etats-Unis. Il joua un rôle important lors de la prise de Peusacola et de la capitulation des Anglais aux îles Baléares. La guerre d'Amérique terminée, Miranda se rend aux Etats-Unis, puis en Europe. Il visite alors, avec le titre de colonel, non seulement la France et l'Angleterre, mais encore la Prusse, la Saxe, l'Autriche, la Hongrie, la Suisse, l'Italie, la Grèce la Turquie, la Russie, la Suède, la Norvège, le Danemark et la Hollande. En Russie il fut accueilli avec une faveur marquée par l'impératrice Catherine II qu'il s'efforca d'intéresser à l'avenir de l'Amérique du Sud, au point que ses démarches inquiétèrent l'ambassadeur d'Espagne à St-Pétersbourg.

Passant à Magdebourg en 1875 le colonel vénézuélien y est reçu par le prince de Brunswick ; à Berlin il assiste à de grandes manœuvres et admire beaucoup les grenadiens prussiens ; en Hongrie il visite le somptueux palais du prince Esterhazy sous la conduite de Hayda, maître de la chapelle. Il s'entretient à Marseille avec l'abbé Raynal, à Genève avec M. Pictet.

Sa relation, parfois un peu décousue, mais naturelle et sévère, nous fournit un témoignage intéressant sur l'état des divers pays d'Europe à la veille de la Révolution et sur les grandes idées qui commençaient à agiter notre continent.

II. Dix-huit volumes des archives sont occupés par des pièces relatives à la Révolution Française et dont les dates vont de mars 1792 à l'année 1808. Miranda fut mis en relations avec les Girondins par Pétion qu'il avait rencontré à Londres. Il prit du service dans l'armée française où il devint maréchal de camp le 27 août 1793 et lieutenant général dès le 3 octobre suivant. Un procès lui fut intenté à l'instigation de Marat après la défaite de Nerwinden, où il commandait l'aile gauche qui faiblit la première. Mais, défendu par Chauveau Lagarde devant le tribunal

Révolutionnaire et dans la coulisse par Pétion il fut acquitté. Il dut quitter la France à la suite de la conspiration déjouée par le coup d'état de Fructidor (3-4 sept. 1797). Au début de 1798, il se rendit en Angleterre où il fut en relations avec Pitt. Deux ans plus tard il revint en France, mais le 1er décembre 1800 l'ancien lieutenant de Dumaury fut, sur un mandat d'arrêt de Fouché, enfermé dans la prison du Temple. Le 14 mars 1801 il en sortit avec ordre de quitter la France dans un délai de quatre jours. Napoléon se défiait sans doute d'un homme qu'avait été l'ami des Girondins et ne se montrait pas disposé à favoriser ses efforts pour l'affranchissement de l'Amérique espagnole.

Il rencontra un meilleur accueil en Angleterre où il vécut de 1801 à octobre 1805, renouant ses relations avec Pitt et lui remettant ses plans pour le soulèvement des colonies de l'Espagne en Amérique, sans doute l'étude de ces projets avait-elle pour résultat le versement discret de quelques subsides par les ministres anglais à leur auteur. En janvier 1805, José de Anduaga, Ministre d'Espagne à Londres, eut vent de ces intrigues et en avertit son Gouvernement. Miranda ayant certainement obtenu alors des promesses et des « aides » du cabinet de Londres, s'embarqua le 2 septembre à Gravered sur le *Polly* ; le 9 novembre, il débarquait à New-York sous le nom de M. Martin, porteur d'une lettre de crédit d'environ 800 livres sterling. Le 13 novembre il dina à la Maison Blanche, invité par le Président Madison et à ses côtés. Le Président avertit le Vénézuélien que les Etats-Unis puniraient toute opération ou transaction qui, engagée dans les limites de leur juridiction impliquerait, d'après le droit des gens, de l'hostilité contre l'Espagne. Moins d'un mois plus tard, le 4 janvier 1806, le Précurseur tira sur Turuball et Van Sittart à Londres, deux lettres de change montant ensemble à 2.000 livres sterling. Lui remboursa Turuball et Van Sittart ? Les archives sont muettes à cet égard. Mais il semble bien que les banquiers anglais aient dû être couverts par Doroving Steet.

Le 25 janvier 1806 Miranda remettait à un négociant nommé Ogdon des traites sur diverses personnes habitant l'île de la Trinité. Ces traités s'élevaient à 5.000 livres sterling. Ogdon avait consenti des avances de six mille dollars pour armer et équiper un navire de 187 tonnes (c'est-à-dire de même taille à

peu près que le *May Flover*) nommé le *Leauder* et deux vaisseaux plus petits l'*Emperor* et l'*Industan,* où Miranda et un petit groupe de partisans recrutés par lui devaient s'embarquer pour soulever, sinon toute l'Amérique du Sud, du moins le nord de ce continent, la « Côte Fermée ». Le 2 février 1806, le *Leande,* expédié de New-York pour Jacmel dans l'île de Saint-Domingue, mit à la voile avec une jolie brise du nord-ouest.

Quelques mois plus tard, cette expédition, on serait tenté de dire cette équipée, échoua définitivement à Ocumare de la Costa et à la Vela de Ciro (août et septembre 1806), sans que son chef ait déployé d'énergie autrement que pour demander aide et concours financiers à la Grande-Bretagne (représentée notamment par l'amiral Cochrane). Le *Leander* jeta l'ancre à l'île de Grenade le 21 octobre 1806. Les quelques forces qui avaient suivi Miranda furent licenciées. Le Précurseur fit banqueroute.

Les pièces relatives à la tentative de Miranda pour libérer le Vénézuela remplissent sept volumes de ses archives. L'éditeur ne dit pas que cette entreprise, dont la préparation a duré plus de vingt ans, prit fin quelques jours seulement après avoir commencé.

III. Les dix-neuf volumes formant la troisième série sont groupés sous le titre de « Négociations ». Les documents qu'ils renferment se rapportent aux projets d'insurrection dans l'Amérique espagnole que Miranda présentait aux gouvernements et aux hommes d'Etat européens, en sollicitant leur appui pour l'émancipation des colonies espagnoles. C'est sans doute par erreur que cette série est indiquée comme commençant en 1770, car à cette date le Précurseur n'avait que 20 ans. Elle se termine en 1810, peu avant le retour de Miranda à Caracas. Nous avons indiqué plus haut qu'il rentra dans son pays en 1811, pour se mettre à la tête de la révolution, l'indépendance du Vénézuela ayant été proclamée dans la capitale le 19 avril 1810, huit mois après que l'initiative eut été prise à Luito le 10 août 1809. Une fois de plus la tentative de Miranda échoua, il fut fait prisonnier et emmené captif en Espagne. Malgré l'échec de ses deux tentatives, il a mérité le titre de « Précurseur de l'indépendance hispano-américaine », car, comme le

remarque M. Vicente Davila, il fut le centre des efforts faits pour libérer les colonies espagnoles et l'apôtre de la révolution qui les affranchit.

Outre les correspondances politiques, on trouve dans cette 3e série des archives de Miranda, un assez grand nombre de lettres émanant d'émigrés français et laissées avant leur envoi, dans un campement abandonné en Belgique. Un volume se compose de lettres de femmes : elles témoignent des conquêtes féminines, dont le héros vénézuélien a d'ailleurs noté divers épisodes dans les « journaux ». Aux documents manuscrits s'ajoutait d'autre part d'assez nombreux imprimés : brochures, périodiques, feuilles diverses, dont certaines sont d'une grande rareté.

IV. Aux 63 volumes des archives de Miranda qui, une fois leur publication achevée, doivent fournir le contenu d'environ 20 volumes imprimés, M. Vicente Davila compte annexer une quatrième série. Elle contiendra en trois tomes supplémentaires, les documents divers que l'éditeur a recueilli lui-même au sujet du précursseur; une partie de ces pièces à été publiée déja par le marquis de Rojas dans son livre intitulé : « Le général Miranda » (Paris 1884).

Nous espérons que ces quelques indications sur le trésor de documents mis par le gouvernement du Vénézuela à la disposition des amateurs d'histoire peuvent leur servir de fil conducteur s'ils veulent s'engager dans l'exploration de ce vaste ensemble que constituent les archives de Miranda. Nous souhaitons aussi qu'elle leur inspire le désir d'étudier la figure curieuse, originale et encore quelque peu émigmatique de l'homme qui a joué un si grand rôle dans l'affranchissement des républiques latines de l'Amérique du Sud.

Ed. CLAVERY.

Le Commodore Perry

Son séjour à Paris, en 1838.

Le Commodore Perry (1), alors capitaine de vaisseau, fut envoyé en France par le gouvernement des Etats-Unis, en 1838, pour rédiger un rapport sur les avantages de la vapeur pour la marine de guerre. Il a laissé une importante correspondance privée, dans laquelle on a choisi deux curieuses lettres imprimées ci-dessous.

Pour faire connaître l'auteur et indiquer brièvement quel rôle il a joué dans son pays, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de citer le passage suivant d'un ouvrage américain : *Japan in our Day*, par Bayard Taylor.

En 1852, écrit celui-ci, le gouvernement des Etats-Unis décida de s'adresser au gouvernement japonais pour établir des relations entre les deux nations et d'envoyer à cet effet au Japon une flotte suffisamment forte et bien équipée pour qu'elle fût assurée d'une réception convenable. Douze vaisseaux furent désignés et le Commodore Matthew Calbraith Perry, frère du héros de Lake Erié (2) qui avait commandé la flotte pendant la guerre avec le Mexique, en reçut le commandement avec les pouvoirs diplomatiques d'ambassadeur. Perry, avec quatre de ses vaisseaux (le reste de la flotte l'attendait dans un port chinois), arriva au Japon, le 7 juillet 1853. Là il rencontra les deux envoyés du Shogun. Il s'était tenu à l'écart jusqu'au moment où il pourrait, en en-

(1) Les documents contenus dans cet article nous ont été communiqués par M. Perry Belmont, ancien président de la commission des Affaires étrangères, petit-fils du Commodore Perry. Ce dernier était lui-même beau-frère de M. John Slidell, qui fut envoyé à Paris, comme ministre plénipotentiaire des Etats du Sud, pendant la guerre de Sécession.

(2) Pendant la guerre de 1812, Olivier Perry fut envoyé à Presque Isle, maintenant Erié, pour construire une flotte contre les Anglais. Le 10 septembre 1813, il attaqua ses adversaires et remporta une victoire complète. A l'issue de la bataille, il adressa au gouvernement cette dépêche fameuse depuis dans l'histoire des Etats-Unis : « Nous avons rencontré l'ennemi et il est à nous ! ». La flotte entière des Anglais avait été prise ; le contrôle de Détroit et des Grands Lacs, évacués par l'Angleterre, passa aux Américains.

trant en contact avec les personnalités autorisées, traiter sur un pied d'égalité.

Il débarqua à Kurihama, où se dresse aujourd'hui un monument érigé par souscription nationale. Un autre existe, élevé par l'Empereur, dans la capitale du Japon, et tous les deux attestent l'idée de gratitude envers le bienfaiteur, conforme au code du shintoïsme qui place la reconnaissance à la tête de toutes les vertus. Perry sut discerner les grandes qualités des Japonais ; il disait qu'ils sont le premier peuple de l'Orient, ce que les événements ont bien confirmé depuis. Le gouvernement japonais ayant demandé le temps de réfléchir après la première visite de l'ambassadeur des Etats-Unis, Perry se retira et revint l'année suivante. Le traité (3) ouvrant les ports du Japon fut signé au mois de mars 1854 et mit fin à l'isolement de l'empire japonais, lequel avait duré 214 ans, et rétablit les relations avec le monde.

A Paris, le capitaine Perry fut en rapport avec plusieurs hommes de science distingués. Le gouvernement de Louis-Philippe et surtout le prince de Joinville s'occupaient de façon très effective du progrès de l'usage de la vapeur dans le développement de la marine française.

Parmi les événements agréables qui marquèrent le séjour du capitaine, on compte sa seconde visite au roi Louis-Philippe. Invité par Sa Majesté à un souper intime de la famille royale, Perry fut placé à la table des princes, plus honoré qu'il n'eût été à un dîner officiel. La Reine avec ses enfants était à cette table et servait le thé elle-même. Le duc d'Orléans, fils du Roi, se réjouissait à ce moment de la naissance d'un fils, dont le nom était Louis-Albert-Philippe d'Orléans, comte de Paris. C'était au mois de novembre 1838, le petit prince avait à peine trois mois, la conversation et la pensée de la famille se tendaient sans cesse vers lui (2).

---

(1) Voici le texte anglais de l'introduction aux douze articles du « traité de paix, d'amitié et de commerce » conclu entre les Etats-Unis et le Japon, le 31 mai 1854 : « The United States of America and the Empire of Japan, desiring to establish firm, lasting, and sincere friendship between the two nations, have resolved to fix, in a manner clear and positive, by means of a treaty or general convention of peace and amity, the rules which shall in future be mutually observed in the intercourse of their respective countries ; for which most desirable object the Président of the United States has conferred full powers on his Commissioner du : Matthew Calbraith Perry, Special Ambassador of the United States to Japan, and the August Sovereign of Japan has given similar full powers to his Commissioners : Hayashi. Daigaku-no-kami ; Ido, Prince of Tsus-Sima ; Izawa, Prince of Mima-saki ; and Udono, Member of the Board of Revenue. And the said Commissioners, after having exchanged their said full powers, and duly considered the premises, have agreed to the following articles... »

(2) Griffis : *Life of Commodore M. C. Perry.*

Les deux lettres qui suivent sont adressées par Perry à un de ses compatriotes, M. Vail, habitant Paris :

New-York, 15 juin 1839.

Mon cher Monsieur,

J'ai exactement reçu votre aimable lettre du 12 avril et, presque en même temps, une du général Cass (1) communiquant sa détermination de ne pas accéder à la demande de M. Pleasanton (2) en ce qui touche le paiement des lentilles fabriquées par M. Lepaute. Le général Cass avait incontestablement raison en déclinant une responsabilité qui pourrait, dans l'avenir, l'amener à des ennuis. Je lui ai écrit et ai eu une chaude correspondance avec M. P. Pleasanton, qui a fait enfin un arrangement pour verser l'argent. Par une voie privée je vous enverrai des copies de cette correspondance. La vérité, je commence à le croire maintenant, est que M. Pleasanton a soulevé exprès ces difficultés. Il s'est toujours fortement opposé à toute innovation dans le système des phares actuellement existant dans notre pays, qui est honteusement défectueux tel qu'il est ; mais, pour obéir à une loi du Congrès il a été obligé de donner les instruction requises pour se procurer des appareils européens ; et maintenant, il entend persévérer en menaçant ceux qui défendent les améliorations et en continuant à leur opposer des retards et des objections jusqu'à ce que les appropriations soient épuisées. Je pourrais aisément contrecarrer ces méprisables machinations si j'en avais le loisir, mais mon temps est constamment occupé par de nouveaux devoirs que le Gouvernement m'a assignés, le commandement de la frégate à vapeur Fulton, comme Ecole d'application, et la direction de cours accompagnés d'expériences pour le canonnage moderne, des expériences relatives à des machines à vapeur, les fonctions de président d'une commission d'ingénieurs et de constructeurs navals pour recommander la forme, les dimensions, etc., du vaisseau à vapeur que nous projetons de construire.

Votre diplôme et celui de M. Fresnel (3) sont prêts à partir et seront envoyés par le capt. Stoddard qui sera également prié de prendre soin d'une caisse d'échantillons de bois de ce pays à destination du département de la Marine à Paris, ainsi que d'un livre sur les navires à vapeur des Etats-Unis pour le capt. Fleuriau (1).

Rappelez-moi, je vous prie, respectueusement à M. Vail et croyez que je suis très fidèlement à vous.

M. C. Perry.

Pouvez-vous m'envoyer le dernier rapport annuel de la Marine Française ?

Sing Sing, Westchester County
Etat de New-York,
2 janvier 1841.

---

(1) Ministre des Etats-Unis à Paris.

(2) Surintendant des phares.

(3) Auguste-Jean Fresnel, physicien célèbre qui inventa les verres lenticulaires pour phares.

(4) Aimé-Benjamin de Fleuriau (1785-1762), capitaine de vaisseau et directeur au Ministère de la Marine, grand-père de M. de Fleuriau, ambassadeur de France à Londres.

Mon cher Monsieur,

J'ai eu hier la satisfaction de recevoir votre aimable lettre du 5 novembre avec celle de M. Lepaute qui y était jointe, et je vous prie de l'en remercier de ma part. Votre lettre a été d'autant plus agréable qu'elle m'est arrivée le jour des félicitations du Nouvel An, que j'étais encore en votre mémoire.

Avec complète sincérité je vous souhaite, ainsi qu'à Madame, bonne santé et bonheur, et prospérité constante dans la vie. Est-ce que vous ne comptez jamais revenir dans ce pays ? J'espérais que vous viendriez vous établir près de nous au bord de l'Hudson. Il y a de beaux terrains encore à acquérir au milieu d'un voisinage délicieux. Mais vous et Madame vous êtes déjà si attachés, j'en ai peur, au confort de la vie parisienne que vous oublierez tous deux ce pays.

La situation politique qui s'est récemment produite chez nous, doit vous avoir surpris, comme elle a surpris tout le monde aux Etats-Unis et plus particulièrement le parti vaincu. Sa déroute était tout à fait inattendue. Si le changement doit produire un bien pour le pays, le temps seul pourra le dire, mais je crains que la corruption des agissements des partis soit telle (cette situation s'étant développée depuis la dernière campagne électorale), que nous aurons parmi nous très peu d'hommes politiques qui soient patriotes, à moins que la durée des fonctions du Président ne soit limitée à un période de service. Ces changements produisent beaucoup de misère dans le pays. Tel est le désir parmi les Américains de prendre possession des charges officielles que beaucoup d'entre-eux abandonnent des emplois sûrs et avantageux pour des places, sous l'influence d'un parti politique, qu'ils perdent quand les chefs de partis sont délogés. Autrefois, comme vous le savez, les conséquences de ces changements politiques furent approuvés par les chefs du parti vaincu, mais de nos jours une décapitation générale a lieu. On appelle à présent le renvoi de ces malheureux, la décapitation et c'est bien le mot, car la plupart sont ainsi privés de leur pain.

Quant aux nouveaux appareils d'éclairage envoyés par M. Lepaute (1) je sais seulement qu'ils seront bientôt utilisés. Pour moi, je n'ai plus rien à faire avec M. Pleasanton depuis qu'il a cherché à me causer des ennuis au sujet du paiement à M. Lepaute. Mais je vous ai déjà entretenu de tout cela, et j'espère que vous avez expliqué la chose comme il convenait à MM. Fresnel et Lepaute. La vérité est que le vieil égoïste a déclaré que le système d'éclairage des phares américains. était le meilleur du monde, et s'est montré très ennuyé de la démonstration que j'ai faite de sa complète infériorité. Telle est la raison pour laquelle il s'est conduit envers moi et d'autres de cette façon qui nous a obligés de le dénoncer, lui et ses intrigues. Cela a causé une rupture dont je n'ai, comme vous pensez bien, aucun souci.

---

(1) Il s'agit ici de l'un des célèbres horlogers du nom de Lepaute, dont la famille s'illustra dès le XVIIIe siècle, dans cet art de la mécanique, et, probablement de Jean-Joseph Lepaute, qui eut pour gendre l'un de ses neveux Augustin-Michel Henry (1800-1885) qui, précisément, en 1838, adjoignit à l'horlogerie la construction des phares qu'il porta au plus haut degré de perfection.

Votre but a été rempli par une amélioration graduelle de nos phares et, quoique Pleasanton prétende ridiculiser l'idée d'amélioration étrangère, il agit secrètement selon les plans présentés par nous. Je ne lui pardonnerai jamais les délais qu'il a apportés au paiement de M. Lepaute. C'était tout à fait impardonnable après avoir approuvé les contrats faits par moi. L'argent avait été voté et attendait au Trésor, et cependant il a soulevé tous les obstacles possible pour en différer l'envoi.

Sincèrement à vous, M. C. Perry.

— —

Le cabinet de Versailles

et le Conflit entre la Russie et la Pologne en Courlande au début du XVIIIe siècle

Au début de la guerre de 1914, on pouvait voir entre les mains d'un grand nombre d'intellectuels russes, membres du parti cadet, des cartes d'Europe orientale barrées d'une ligne droite, qui partait des frontières occidentales « rectifiées » de la Pologne russe pour aller tomber en perpendiculaire sur le rivage de la mer Baltique, à l'ouest de Dantzig. Sans renoncer aux convoitises nationales, depuis longtemps avouées sur Constantinople et les Détroits, les ambitions russes se donnaient ainsi l'essor de l'ouest, et elles étaient spécialement vives dans les milieux de la bourgeoisie cultivée acquise aux idées libérales.

Les mécomptes que les événements réservaient à ces croyances furent cruels. Ils s'expliquent en partie par les erreurs qu'avait ommises la politique russe dans les pays baltes. Loin d'attirer vers l'empire des Tsars les régions voisines, la conduite suivie par les agents russes dans les provinces limitrophes de la Baltique y avait provoqué des mécontentements qui devaient aboutir à la révolte. L'union de ces pays de vieille civilisation européenne à la Russie a été fort courte. C'est en 1710 que la Livonie et l'Esthonie furent enlevées à la Suède. Quant à la Courlande, son annexion ne datait que de 1795 : elle avait coïncidé avec l'effondrement final de la Pologne. Sous Pierre le Grand et ses successeurs, jusqu'à la fin du règne d'Alexandre II, les autorités moscovites avaient témoigné dans les pays ainsi annexés un respect au moins relatif par l'autonomie administrative et le particularisme des peuples que l'on qualifiait d' « allogè-

nes ». Sous Alexandre III et Nicolas II au contraire, le système centralisateur triompha. L'unification forcée et la russification à outrance provoquèrent des froissements et des conflits qu'aggravèrent les maladresses des fonctionnaires envoyés de Russie.

Dans le temps où les rapports étaient bons avec la société de ces provinces plus civilisées à la mode européenne que les autres parties de l'empire, les Russes d'une éducation distinguée s'étaient efforcés d'y trouver des emplois. Ils s'y plaisaient et d'autre part leur sociabilité, leur courtoisie, leur bonne grâce conciliante y servaient utilement les intérêts de leur pays. Mais quand la politique des tsars imposa à ces fonctionnaires le rôle de policiers et que l'hostilité des populations en fit des parias, ils s'éloignèrent les uns après les autres de ce qu'on appelle « ces terribles provinces baltiques». A leur place accoururent des agents de classe inférieure ou venus d'Asie, aux procédés brutaux et aux instincts despotiques. « Carriéristes » peu scrupuleux ceux-si virent dans le zèle russificateur un moyen d'avancement. La mésentente s'aggrava ainsi entre le gouvernement des tsars et les pays baltes.

Lorsque la domination russe s'était établie dans ces contrées, elles avaient encore leur structure féodale. Toutes les affaires y étaient aux mains d'une aristocratie, d'origine germanique en général, constituée en corps privilégié : ordre équestre (1), conseils des villes, etc. Cette noblesse s'était assez facilement ralliée à la domination russe et c'est en elle que l'autorité des Tsars avait trouvé son plus solide appui. Mais on vit dès le règne de Nicolas Ier, certains fonctionnaires russes, quelque peu jaloux de la faveur dont jouissaient à la cour des Holstein-Romanoff les seigneurs baltes, rechercher au contraire le concours des populations autochtones du pays, asservies jadis par les seigneurs allemands. Les slavophiles en particulier prirent ouvertement sous leur protection les Esthoniens et les Lettons. Ils se firent une arme des haines de races renforcées dans les pays baltes par les passions qu'éveillent les luttes

(1) Nom donné au corps de la noblesse dans les gouvernements de la Courlande, de la Livonie et de l'Esthonie.

de classes. Ces mêmes passions assurent naturellement aux démocrates lettons ou esthoniens le concours et l'appui des révolutionnaires russes.

Pour ces diverses raisons les tentatives du gouvernement de St-Pétersbourg pour assimiler les populations autochtones des pays baltes échouèrent complètement. Dans les périodes de calme un apaisement apparent ne laissait pas apparaître les dissentiments causés par des déceptions inoubliées ou des aspirations mauvaises. Mais les hostilités de race se réveillaient aux époques de trouble. C'est ainsi qu'en 1905 les Russes révolutionnaires ne trouvèrent pas chez les démocrates « allogènes » des pays échelonnés le long de la Baltique le concours qu'ils avaient espéré. Ce fut là une des causes principales de l'échec que subit alors le mouvement insurrectionnel. Les bouleversements causés en Russie par la grande guerre et la révolution de 1917 donnèrent le champ libre à l'esprit d'indépendance qui s'était peu à peu développé en Esthonie, en Livonie, en Courlarde. L'émancipation des petites républiques baltiques, qui appuient la Pologne à l'ouest et renforcent la barrière dressée par la civilisation occidentale contre le communisme de Moscou, doit être considérée comme un des plus heureux résultats de la crise qui a transformé la carte de l'Europe.

Au moment où ces petits Etats viennent de renaître à la vie nationale il nous a paru intéressant de raconter un des épisodes les plus curieux de l'existence du plus important d'entre eux, la Courlande. Le récit de la tentative qui fut faite près de la fin du 18[e] siècle pour y faire régner un prince à demi-français, Maurice de Saxe, le vainqueur de Fontenoy, nous donnera occasion de montrer comment à cette époque la Pologne, lancée sur la pente de sa destinée tragique, ne sut pas comprendre l'intérêt qu'avait pour elle l'indépendance des Etats Baltes. Au lieu de chercher à fortifier la Courlande pour s'en faire un rempart contre les convoitises et la puissance grandissante Russie, elle tenta de l'absorber et ne fit ainsi qu'ouvrir la voie aux progrès de la Russie vers l'ouest.

***

A l'époque où règnait en Courlande le dernier représentant de la famille ducale des Kettler, le petit état était pour la Pologne un vassal inquiet, constamment préoccupé de consolider sa situation et d'échapper au danger de voir son territoire ravagé par les luttes séculaires des Russes, des Suédois et des Polonais pour la possession du littoral de la mer Baltique. Sans doute la communauté des croyances religieuses et certaines affinités rapprochant les Germains des Scandinaves inclinaient la noblesse courlandaise vers Stockolm. Toutefois depuis le traité de Nystadt (1721) l'élimination de la Suède due aux victoires des Moscovistes tendait à opérer un revirement en faveur du gouvernement de Varsovie. L'Ordre Equestre de Courlande offrait, en tant que corps constitué, quelque analogie avec la noblesse polonaise; il avait sur celle-ci la supériorité d'une cohésion très supérieure. Doués d'un orgueil au moins égal à celui des magnats de la « Sérénissime Publique », ses membres se montraient tout aussi jaloux de leur indépendance et de la sauvegarde de leurs privilèges. La pesanteur du despotisme des Tsars, les habitudes d'arbitraire illimité établies en Russie suscitaient leur défiance. Ils se tenaient sur la réserve en face des offres rétirées de protection du cabinet de Pétersbourg.

Un courant dont la République polonaise aurait pu tirer un meilleur parti se manifestait donc en Courlande dans le sens d'une entente avec la Pologne sur la base de l'établissement dans le duché de princes de la maison de Saxe.

De ces calculs naquit la candidature de Maurice de Saxe au trône de Courlande. Un peu plus tard, le règne éphémère de Charles de Saxe frère de la Dauphine Marie-Josèphe représenta un jeu à peu près identique de combinaisons et d'aspirations. Le nationalisme intransigeant et à courte vue des magnats devait malheureusement transformer en auxiliaires de l'impérialisme russe les seigneurs courlandais portés au contraire par leur intérêt et par la force des circonstances à s'associer de préférence aux destinées de la République. Au moment opportun, la sagacité fit défaut aux Polonais pour comprendre l'intérêt qu'ils avaient à attirer vers eux le duché voisin.

Dans la mêlée des événements et des passions qui agitaient alors une fois de plus l'équilibre instable de l'Est européen, le

tort fut grave aussi de la part de la France de ne pas apprécier la valeur de l'indépendance du dernier des Etats Baltiques. Au temps où ni la Prusse ni la Russie ne faisaient encore figure de puissances prépondérantes, la diplomatie de Louis XIV s'était bien gardé de méconnaître la signification du rôle assigné par la géographie à ce minuscule duché. Elle avait su peser à sa valeur la nécessité de ces barrières ou points d'arrêts du particularisme national que constituaient les petits Etats placés à la limite de l'expansion normale des peuples numériquement plus forts. A bon droit et pour des motifs identiques de haute prévoyance le roi de France avait témoigné au duc régnant à Mitau la même sollicitude qu'aux princes ecclésiastiques et laïques du pays rhénan. Cette clairvoyance manqua aux ministres de Louis XV. Ils ne surent pas discerner que sur la scène de l'histoire la question de la liberté ou de l'asservissement de notre alliée de la Vistule commençait à se jouer autour de cette affaire de Courlande, qui devait, un demi-siècle durant, revenir presque sans répit sur le tapis vert des chancelleries. Le sort de ce dernier lambeau du *Baltikum* indépendant découpé dans l'ancien territoire des Croisés préoccupa trop la France : rien ne fut fait pour empêcher la Russie d'arriver à ses buts au moyen d'une solution qui ne fut revisée qu'en 1918.

En refusant de soutenir la candidature de Maurice de Saxe, et en s'imposant une sorte d'obligation de courtoisie de seconder en tout et toujours les vues des magnats polonais, le cabinet de Versailles leur rendit un déplorable service. Leur obstination à évincer un candidat au trône de Courlande dont l'épée et les talents militaires auraient pu devenir si utiles à leur pays en même temps qu'à la France, fournit en effet aux Russes, l'occasion d'inaugurer la méthode des interventions armées dans les pays à l'ouest de leurs frontières. Ils purent, sous prétexte de rendre service au gouvernement de Varsovie, faire montre de leur force en Courlande et y satisfaire leurs ambitions. Les démembrements successifs de la malheureuse Pologne étaient en germe dans ce précédent funeste.

* * *

Réunie aujourd'hui à la Livonie pour constituer la Lettonie, la Courlande a formé un Etat indépendant de 1562 à 1795.

Au moment du partage des territoires conquis par l'Ordre Teutonique, partage consécutif à l'introduction de la Réforme parmi les Chevaliers, la Livonie échut à la domination polonaise, tandis que la Courlande et la Semigalle composaient un duché indépendant sous la suzeraineté du roi de Pologne. Ce duché érigé en faveur du dernier commandeur des Moines Porte-Glaive, Gotthard Kettler passé au protestantisme et marié à la princesse Anne de Mecklembourg, fut déclaré héréditaire dans sa famille en ligne masculine. Aux termes du contrat primitif, la principauté devait être incorporée à la Pologne en cas d'extinction de cette dynastie.

En théorie, la constitution reconnaissait au duc régnant un pouvoir à peu près absolu. Il disposait même du droit de battre monnaie, privilège refusé à ses rois par la République polonaise. En fait, sauf le principe de l'hérédité du trône substitué à celui de l'élection, la féodalité courlandaise orgueilleuse, turbulente, indépendante et batailleuse se souciait de l'autorité de la couronne à peu près autant que la Diète et le Sénat de Varsovie de celle des souverains de leur choix. « Mes compatriotes, écrit un de leurs historiens, vivent dans leurs châteaux libres et indépendants comme de petits souverains et ne s'occupent ni de Dieu ni du Diable, et moins que de tout des lois et du souverain du pays ».

Cette principauté formait au XVIII[e] siècle un bien étrange état. Douée d'un caractère plus féodal que national, elle offrait une agglomération de castes et de races ennemies. La population indigène, les Lettons, asservie depuis la conquête germanique des Chevaliers de Porte-Glaive était soumise à un dur esclavage. Sauvages, mais belliqueuses, les peuplades autochtones avaient opposé à l'envahisseur la courageuse résistance d'un siècle entier de luttes farouches. Mais le défaut d'union entre les clans rivaux avait permis aux conquérants de parachever l'œuvre de la violence en faisant appel à la ruse. Ils avaient profité des inimitiés locales pour attirer dans les rangs des Chevaliers les plus énergiques d'entre les chefs indigènes. Ceux-ci s'étaient assez promptement assimilés et bientôt la solidarité de la caste

s'était substituée à celle de la race. C'est ainsi que les Lieven, par exemple, depuis longtemps germanisés passent pour les descendants d'un ancien chef des Lives, rameau de la famille finnoise établi en Livonie et dans une partie de la Courlande.

L'asservissement des diverses populations indigènes, absorbées peu à peu par les Lettons dont elles adoptèrent la langue, s'accomplit progressivement. Il ne fut question au début que d'un tribut. La bulle du pape Grégoire IX et l'édit de l'empereur Frédéric II s'expriment en ces termes : « Afin que les populations de la Livonie et de l'Estonie, de la Prusse et de la Courlande n'éprouvent plus aucune crainte de suivre la foi chrétienne qu'elles croient liée à leur esclavage, nous prenons la garantie de leur liberté sous notre protection particulière et nous leur assurons pour toujours la jouissance de tous les droits qu'elles ont possédés jusqu'à présent ».

Avec le temps, l'organisation de plus en plus forte de la féodalité resserra le lien de servitude. A l'introduction de la Réforme, la plupart des « non-Allemands » furent attachés à la glèbe. Les Chevaliers passés au protestantisme formèrent des lignées féodales dont quelques-unes subsistaient à la chute des Romanoff.

Quelques familles descendant des anciens chefs indigènes possédaient cependant encore de petits domaines et le système corporatif qu'avaient apporté dans les pays voisins de la Baltique les marchands de la Hanse favorisa la formation de riches corporations, telle que celle des meuniers lettons dont les revendications organisées et tenaces troublaient de temps à autre le silence résigné de la race asservie. Par dérision, les barons baltes surnommaient ces richards ruraux « les barons gris ». Ce sont les fils de ces « barons gris » qui font aujourd'hui la loi en pays balte où leurs ancêtres avaient subi le joug de l'envahisseur germain.

Parmi ces corporations, que régissait une législation compliquée et minutieuse, celle des mendiants offrait un trait caractéristique des singularités de l'état de Courlande, type attardé d'une organisation féodale. Elle comptait parmi ses membres des représentants de la noblesse, car la classe noble n'échappait naturellement pas aux ravages causés par les inva-

sions; les seigneurs ruinés s'affiliaient dans ce cas avec une absence de répugance qui nous surprend, à la corporation des mendiants. Le législateur, soucieux de sauvegarder leur position, avait fixé pour eux certains privilèges. Les mendiants gentilshommes avaient notamment le droit d'exercer leur industrie à cheval et de se faire suivre d'un domestique qui les aidait à recueillir les aumônes.

La conversion de la noblesse des pays baltes au protestantisme eut le caractère d'une révolution politique. Les nobles, jusque-là en général vassaux des évêques devenaient, grâce à leur abjuration, propriétaires allodiaux des domaines libérés de leurs anciennes obligations. Quant aux Chevaliers, ils avaient depuis longtemps « pendu au croc la règle de leur Ordre avec leurs épées; ils ne songaient plus qu'à mener une vie oisive et dissolue. Le rejet des vœux monastiques les libéra d'une contrainte dont ils avaient oublié le sens moral et mystique. On assure cependant qu'au jour où ils accomplirent cet acte décisif, le souvenir des nobles traditions d'un glorieux passé provoqua chez eux une profonde émotion. « Kettler se rendit à Riga le 3 mars 1562, raconte un historien balte. Il remit à la ville le serment d'obéissance qu'elle lui avait prêté en sa qualité de « Herrmeister ». Le 5 mars fut fixé pour prêter serment au roi du Pologne. Kettler et ses chevaliers réunis au jour indiqué voyant arriver le terme de l'existence d'un Ordre que tant d'éclatantes actions avaient illustré, tous se dépouillèrent en pleurant du manteau des Chevaliers et des marques de leur dignité. Kettler déposa sa croix magistrale, le sceau de l'Ordre, les clés du château et de la ville de Riga entre les mains de Radziwill, qui représentait le gouvernement Polonais ».

Quoique vassaux d'un pays catholique les ducs de Courlande de la famille de Kettler s'efforcèrent d'extirper la religion de Rome des villes et des campagnes. Appuyés par eux, les pasteurs protestants déployèrent une grande rigueur, non seulement contre les catholiques, mais aussi contre les vieilles superstitions locales auxquelles les populations autochtones restaient très attachées. Les registres des paroisses témoignent de la résistance qu'opposèrent les paysans lettons à certaines prescriptions de l'église luttérienne. En général les populations indigè-

nes firent preuve d'une vive hostilité et de rancunes tenaces contre les châtelains et les seigneurs étrangers. Il y avait peu ou point de bourgeoisie dans les villes. Les Juifs originaires de Pologne proscrits de temps en temps, mais revenant toujours, avaient entre leurs mains presque tout le commerce du pays.

Au début du XVIIIe siècle la Courlande fut ravagée par les guerres de Charles XII. Le duché, dont le climat est cependant plus doux et le sol plus fécond que ceux des pays voisins, parut alors près de retourner à l'état de désert. Dans beaucoup d'endroits les serfs avaient pris la fuite : les terres étaient incultes, les campagnes désertes. Le duc Frédéric Casimir, qui avait reçu à Versailles l'hospitalité de la duchesse d'Orléans, mère du régent, et qui professait une grande admiration pour la France, était mort en 1698, laissant le trône à son fils, un enfant de six ans. Le duché semblait une proie offerte à l'ambition de ses puissants voisins. Heureusement lors du célèbre voyage que Pierre le Grand avait fait en Occident en 1697 il avait été fort bien reçu au passage par le duc de Courlande; il avait éprouvé une vive reconnaissance de cet accueil amical et il avait assuré son hôte de son appui. Se souvenant sans doute de sa promesse il accorda en 1709 au nouveau duc, le fils de son ami, la main de sa nièce Anna, fille de son frère aîné Ivan.



Le mariage du jeune duc Frédéric-Guillaume avec la princesse russe, qui devait être plus tard l'impératrice Anna Ivanowna, fut comme un coup de la destinée qui fixa pour l'avenir le sort de la Courlande. La cérémonie nuptiale avait été célébrée à St-Petersbourg selon le rite grec. Quelques semaines plus tard, comme le jeune couple retournait à Mitau, le prince mourut subitement à l'une des premières stations de la poste (13 janvier 1712). Sous prétexte de le faire enterrer dans le caveau de la famille, Anna, continuant sans s'arrêter son tragique voyage, ramena le corps de son mari dans sa capitale. Entourée d'une escorte de quatre cents officiers russes, elle s'installa au château de Mitau en qualité de duchesse douairière. Sa dot, impor-

tante pour l'époque, fut rapidement engloutie dans le gouffre financier du duché, mal administré par une aristocratie pauvre et avide. Bientôt elle ne fut plus représentée que par des hypothèques sur les domaines de couronne. Pierre le Grand avait d'autre part exigé pour sa nièce un douaire considérable qui fut fort irrégulièrement payé. Ces obligations financières donnèrent au résident russe des raisons plausibles d'installer dans le pays une armée de fonctionnaires à la solde du gouvernement du Tsar qui furent chargés d'administrer la fortune territoriale de la duchesse; il va sans dire que l'influence russe profita grandement de cette situation.

Cependant le duc régnant était l'oncle de Frédéric-Guillaume, le prince Ferdinand (1712-1737). Mal vu de ses sujets qu'il aimait peu, celui-ci vivait à Dantzig depuis la prise de Mitau par les Suédois en 1701. Il avait abjuré le protestantisme. Agé, malade, catholique très dévot, n'ayant pas d'enfants à qui il put laisser son duché, il était de cœur polonais et entièrement dévouée aux vues et aux intérêts des magnats. On assurait qu'il souhaitait qu'après sa mort la Courlande fut annexée à la Pologne et partagée en palatinats.

Si l'on ajoute que l'ambition des souverains de Berlin avait depuis longtemps des visées sur le duché, on voit combien d'ambitions et de convoitises visaient la succession de Ferdinand.

Mais, selon la constitution courlandaise, le gouvernement effectif, en l'absence du duc, appartenait au Conseil Suprême, composé de membres choisis dans les rangs de la noblesse. Ceux-ci très hostiles à une annexion à la Pologne étaient attirés du côté de la Russie, surtout depuis l'incorporation par l'empire de Pierre le Grand de la Livonie et de l'Esthonie. Les nobles de ces deux provinces étaient entrés au service du Tzar; ils étaient traités par lui avec faveur, et leurs voisins et parents de Courlande ne demandaient qu'à les imiter. Les précautions prises par Pierre le Grand pour le cas où sa nièce resterait veuve sans enfants étaient d'autre part fort bien faites pour faciliter la substitution de la suzeraineté de la Russie à celle de la Pologne.

Peut-être donc le sort de la Courlande eût-il été fixé dès la mort du duc Ferdinand, si Pierre le Grand eût vécu jusque-là. Sa mort (8 février 1725) laissa l'empire en proie à la lutte des

factions rivales; les préoccupations d'ordre intérieur prenaient le pas sur les problèmes à longue échéance de la politique extérieure. De son côté, Anna Ivanowna, à qui pesait son précoce veuvage, caressait le dessein personnel de tirer parti des événements pour elle-même, et non pas au profit de la couronne russe. Devenir duchesse régnante grâce à un second mariage avec un duc élu par les suffrages de l'Ordre Equestre et fondateur d'une nouvelle dynastie à la mort de Ferdinand, était son vœu le plus cher. La noblesse, préoccupée par-dessus tout de sauvegarder l'indépendance du pays, applaudissait à ce projet. N'offrait-il pas le moyen le plus sûr d'échapper aux visées annexionnistes des Russes ou des Polonais? Cette perspective donna l'essor à une multitude de plans matrimoniaux. Le défilé des principicules allemands mariables commença. On y vit même figurer un enfant de douze ans énergiquement refusé par la duchesse. Elle voulait la couronne, mais aussi un mari.

Derrière l'écran de cette procession de prétendants, se nouaient à Varsovie des négociations plus sérieuses entre les délégués courlandais et le roi de Pologne. Auguste II avait fait le meilleur accueil à la proposition d'offrir le trône de Mitau à son fils naturel Maurice, fils de la belle comtesse Aurore de Kœnigsmark. Anna Ivanowna ne cachait pas son enthousiasme à l'égard de ce candidat et les Courlandais espéraient s'assurer par ce choix, outre l'appui de la France, l'appui d'un vaillant soldat qui rendrait au duché son ancienne splendeur.

Cependant une autre candidature se posait à Pétersbourg, appuyée de la puissante influence dont disposait la Russie dans le duché. On connaît le rôle joué par Mentchikoff dans la révolution qui donna la couronne à la veuve de Pierre le Grand, Catherine I, au mépris des droits de l'héritier légitime. Sa créature couronnée, dûment reconnue en qualité de tsarine autocrate, le tout-puissant favori demanda pour lui-même le trône de Mitau. Il écrivit au roi, au sénat et aux principaux ministres de Pologne en leur demandant leur protection pour être élu de préférence à tout autre candidat à la mort du duc Ferdinand. Il fondait ses prétentions sur le fait qu'ayant obtenu autrefois en Courlande l'indigénat, il se trouvait autorisé à se considérer comme faisant partie de l'aristocratie du pays.

Cependant le comte de Saxe, qui servait alors dans l'armée française en qualité de maréchal de camp, était arrivé à Varsovie.

Parmi les instructions adressées par le cabinet de Versailles à l'abbé de Livry (1) on lit cette appréciation du caractère d'Auguste II : « C'est un prince séduisant, aimable dans la société, familier, généreux, magnifique, n'épargnant aucune peine pour arriver à ses fins, faux, dissimulé, attaché à ses plaisirs ». L'attitude du roi vis à vis des Polonais dans l'affaire de Courlande confirme ce jugement en ce qui est surtout de la duplicité. Il affichait un entier détachement et le constant souci de laisser au Sénat le soin de régler cette question à sa convenance. Néanmoins en sous main tout était arrêté entre lui et les Courlandais pour l'élection de Maurice. Il avait même su mettre à profit la mort du Tsar afin de s'entendre sur ce point avec Catherine I.

L'ambassadeur de l'Empereur auprès de la tsarine, le Comte de Rabutin (2), ami personnel du comte Maurice de Saxe à qui il avait promis ses bons offices à Saint-Pétersbourg, s'arrêta à Varsovie avant de rejoindre son poste. Il eût plusieurs entrevues confidentielles avec le roi et le comte. « *Ces personnes seules*, écrit l'ambassadeur de France, *le roi, son fils et le comte de Rabutin y ont assisté, ce qui les rend impénétrables et elles ne l'auraient pas été si l'on avait appelé quelques ministres et quelques sénateurs polonais* ».

Auguste II avait eu l'adresse d'amener le Sénat à consulter la Russie sur l'affaire de Courlande et à charger de cette négociation les délégués courlandais eux-mêmes. On attendait la réponse du cabinet russe dont le silence se prolongeait. Venu ostensiblement pour rendre ses devoirs à son père, Maurice paraissait uniquement adonné aux plaisirs de la cour et de la vie de société si séduisante dans cette capitale où, sous l'influence prépondérante des femmes, un faste oriental servait de cadre au marivaudage galant à la mode dans les salons de l'occident chevaleresque.

Cependant, le bruit se répandit assez vite des prétentions du

(1) Ambassadeur du roi de France auprès de la Sérénissime République.

(2) Le descendant de ce cousin de Mme de Sévigné dont la curieuse histoire nous est contée dans la correspondance de la marquise et de Bussy.

comte sur le duché. La nouvelle qu'il se disposait à se rendre à Riga donna l'éveil aux soupçons des magnats frappés de son intimité croissante avec le représentant de l'Ordre Equestre courlandais à Varsovie.

Maurice donait il est vrai pour prétexte à ses préparatifs de départ des droits à faire valoir auprès du gouvernement russe sur des domaines possédés autrefois en Livonie par la famille de Koenigsmark. L'argument n'était pas dénué de fondement puisque ces revendications, d'ailleurs motivées, aboutirent sous le règne d'Elisabeth à un règlement avantageux.

Mais si secrètes qu'aient été tenues les négociations relatives à l'élection, trop de monde y avait pris part à Varsovie, à Mitau et à Pétersbourg pour que les bruits les plus contradictoires n'aient pas fini par transpirer, mêlés à des informations précises et dignes de foi.

Bientôt les Polonais ne doutèrent plus d'avoir été joués par le roi. Une à une les preuves surgissaient de la réalité des mesures prises de longue main. A la nouvelle des graves résultats obtenus par cette diplomatie royale occulte, la colère de la noblesse éclata en protestations véhémentes. Le Sénat déchaîné fit retentir jusqu'aux marches du trône ses invectives et ses menaces. Auguste II, intimidé, envoya à son fils l'injonction verbale de renoncer à son départ. Le comte de Saxe botté, éperonné, prêt à monter à cheval, demanda un ordre écrit signé du roi. Dès que le messager eut le dos tourné il partit au galop. Le souverain s'était retiré ce soir-là beaucoup plus tôt que d'habitude. Il était impossible de le déranger car il était déjà couché. Le lendemain seulement il apposa son sceau sur une ordonnance rédigée en termes impératifs mais qui n'avait plus aucune chance de rejoindre un fugitif depuis longtemps hors d'atteinte.

Selon toute vraisemblance, les Polonais ne se trompaient guère en attribuant ces retards à une mise en scène convenue entre Maurice et son père. Elle n'était pas de nature à calmer l'indignation des magnats. La véhémence de leurs imprécations, l'orageuse colère du Sénat qui fulminait des édits de proscription, les éclats, les reproches, les menaces jetaient le trouble dans l'esprit du monarque, chef élu de cette république tumultueuse.

« Les Polonais, écrit un diplomate français, traitent leur roi comme un soliveau ». En fait, Auguste II, submergé sous le flot des invectives, n'opposait plus aucune résistance aux volontés impérieuses de ses sujets arrogants et autoritaires. Il commençait à redouter pour lui-même les suites de ses intrigues et semblait prêt à toutes les défaillances. Sans doute eut-il abandonné assez vite la cause de l'aventureux maréchal de Saxe si celui-ci n'avait eu pour le défendre toutes les dames de la cour.

Une guerre intestine bouillonnait au sein des familles de l'aristocratie polonaise. Tandis que les magnats enflammés de fureur, la menace et l'injure à la bouche, prétendaient extorquer la signature royale au bas de leurs sentences de proscriptions, leurs femmes, leurs filles, leurs sœurs assaillaient sans répit ce prince voluptueux que l'âge et les infirmités n'avaient pas rendu insensible aux empressements féminins. Elles lui prêchaient la résistance, l'exhortaient à la fermeté. « *Qui nous délivrera de toutes ces femelles* » s'écrie un des ennemis de Maurice, frappé de l'influence de ces interventions auprès du roi de Pologne. Parmi les plus ardentes à défendre le volage amant d'Adrienne Lecouvreur, on remarquait la maréchale Bielinska, née comtesse Routowska, probablement la demi-sœur de Maurice. Elle lui avait prêté sa vaisselle d'argent afin qu'il pût traiter dignement ses futurs sujets. La palatine de Vilna, comtesse de Pocey, avait su ménager au prétendant le concours de son mari, le grand maréchal de Lithuanie qui lui donna une escorte de dragons pour se rendre à Mitau. « *La palatine de Vilna,* écrit M. de Livry, *qu'on appelle indifféremment Madame Pocey et qui doit vous être connue par son extrême affection pour la France dont elle a fait parade par le séjour qu'elle y fit il y a quelques années, est une femme dont l'esprit vif et délié passe quelquefois au-delà des bornes de la droite raison, qui se flatte aisément sur ce qu'elle souhaite et qui a eu autrefois plus de crédit sur l'esprit du Roy de Pologne qu'elle n'en a aujourd'hui, mais elle s'est conservé le droit de lui parler jusqu'à l'importunité pour les intérêts de ses amis pour lesquels elle agit avec chaleur. Le comte de Saxe est des siens.* (1) ».

(1) Paris, Ministère des Affaires Etrangères. Pologne V. 175-177.

Au succès de cette entreprise protégée par un véritable escadron d'amazones passionnées, Adrienne Lecouvreur à Paris, sacrifiait ses bijoux. Criblée de dettes, la toujours belle et toujours besogneuse Aurore de Koenigsmark, mettait en gage ses pierreries les plus précieuses afin d'envoyer quelques secours à son fils bien-aimé. A Mitau, Anna Ivanowna attendait avec un empressement enthousiaste ce favori des élégantes parisiennes.

***

Il arriva enfin et descendit dans la maison d'un baron Behr, proche de la résidence de la duchesse. Celle-ci ne tarda pas à se rendra à Riga dans l'espoir de faire aboutir les négociations entamées sans perdre de temps par le comte de Saxe auprès de Mentchikoff. On s'explique mal, à la vérité l'acharnement que mirent les magnats polonais à empêcher Maurice de Saxe de devenir duc de Courlande. Il était clair que ni la Russie ni la Prusse ne tolèreraient l'annexion pure et simple de la principauté par la République. Cela étant, l'intérêt du pays ne commandait-il pas de soutenir un prétendant que ses attaches de famille, son rang dans l'armée française, auquel il déclarait ne vouloir renoncer à aucun prix, devaient incliner à solidariser sa politique avec celle de la Pologne? On avait au contraire tout à craindre de son compétiteur ce féroce et sauvage Mentchikoff, feld-maréchal russe, par l'ordre duquel les troupes moscovites cernaient les frontières de la Courlande. Ses agents répandus dans le pays, y semaient l'or, les menaces et les promesses.

Depuis l'arrivée du comte de Saxe, l'Ordre Equestre de Courlande se montrait unanime à repousser de la façon la plus catégorique les prétentions du favori de la tsarine. Ses membres voyaient en Maurice un héros leur apportant avec une épée valeureuse la protection de la France. C'était à leurs yeux, la garantie de l'indépendance du duché. Une allégresse tenait le pays en émoi. Gentilshommes, nobles dames et demoiselles ne songeaient plus qu'à fêter le brillant héros favori des boudoirs de Versailles et des ruelles de Paris, points de mire alors des groupements aristocratiques de l'Allemagne particulariste. C'était à qui le recevait à Mitau où l'attirerait en quelque gentilhommiè-

re éloignée par l'éclat d'une chasse, d'un bal ou d'un plantureux banquet.

A la vérité, pour un habitué des splendeurs de la cour de France, du faste oriental des palais de Varsovie, les habitations de la Courlande pêchaient par un excès de simplicité primitive. Plus ou moins spacieux et construits en bois, les manoirs étaient pour la plupart couverts de chaume. Seule, l'ampleur des jardins, d'ailleurs rustiques d'aspect, rachetait les défectuosités de cet archaïsme rural. A l'ordinaire, la famille se contentait des modestes et inusables vêtements filés, tissés et cousus à la maison par les serves. Aux jours d'*assemblées* seulement on exhibait de lourds costumes de velours ou de damas, raides comme des chapes, ornés de précieuses fourrures et cuirassés d'une véritable artillerie de bijoux massifs.

En l'honneur de Maurice, l'épaïsse argenterie ciselée achetée à Riga ou à Koenigsberg ou apportée par le colporteur juif sortait des coffres et des solides bahuts, œuvre inélégante mais éternelle du menuisier du domaine. Le vin de Hongrie coulait à flot dans la profondeur des larges hanaps proportionnés à la soif des redoutables buveurs septentrionaux. D'énormes entassements de victuailles s'amoncelaient sur les larges tables faites pour les longs repas en joyeuse compagnie.

Les parties de chasse étaient le principal plaisir de cette vie fruste et plantureuse de la campagne courlandaise. Elles duraient plusieurs jours, et offraient assez de dangers sérieux pour plaire à un homme de guerre épris d'exercices violents. La contrée est riche en ours. La plupart de ceux que les bateleurs promenaient alors à travers l'Europe provenaient de ses forêts profondes. Mais ces exemplaires faméliques abrutis par les mauvais traitements et la captivité ne ressemblaient guère à leurs farouches congénères demeurés en liberté dans l'épaisseur protectrice des sapins et des hêtres centenaires du pays natal. Attaqués, ces rois sylvestres du rivage baltique tiennent tête à l'adversaire avec férocité. Alertes à le saisir dans leurs bras vigoureux ils se montrent aussi habiles à le scalper qu'un Peau-Rouge de Cooper. Dans ces chasses périlleuses, les serfs lettons déployaient un courage et une adresse incomparables.

***

Cependant les plaisirs que lui offraient la Courlande ne pouvaient faire oublier au comte de Saxe les difficultés et les incertitudes de sa position de prétendant.

A Riga, Mentchikoff avait fort mal reçu et grossièrement éconduit Anna Ivanowna. Elle était revenue à Mitau outrée de l'insolence du feld-maréchal et assez inquiète de sa menace de faire entrer 12.000 soldats russes dans le duché. Pressé de se débarrasser de ce compétiteur arrogant, Maurice entreprit de nouvelles négociations. En même temps, il ne négligeait aucune des mesures propres à prévenir une offensive militaire de ce soulard, brutal et impétueux. Mentchikoff tenta, semble-t-il, un coup de main contre son rival. Les versions de cet incident sont peu concordantes et assez difficilement contrôlables. On sait seulement de façon sûre que l'incident se termina par une entrevue des deux prétendants. Ils paraissent s'être séparés alors en assez bons termes sur une équivoque, chacun d'eux conservant l'illusion que l'autre pourrait se désister en sa faveur.

La duchesse, inquiète du sort du guerrier en qui elle se flattait de voir un futur époux, insista pour lui faire quitter la maison du baron Behr, exposée aux risques d'une nouvelle attaque. Elle l'installa au château ducal que sa position sur un îlot escarpé rendait d'une défense aisée. Ayant placé sous ses ordres sa garde et le peu de troupes dont elle disposait, elle se rendit à Saint-Pétersbourg. Son but était de se plaindre des brutalités de Mentchikoff et de plaider la cause de son protégé auprès de la tsarine. Catherine I fort prévenue contre Anna Iohanowna refusa de la recevoir. Elle fit même arrêter et mettre aux fers Bestoucheff, chambellan de la duchesse.

En dépit des formes extérieures encore sauvegardées, Mentchikoff ne disposait cependant plus de beaucoup de crédit auprès de l'ancienne blanchisseuse qui lui devait son rang d'autocrate. Un nouveau favori, le jeune prince Sapieha (1), le remplaçait dans les bonnes grâces de la veuve de Pierre-le-Grand.

(1) « C'est un bon garçon bien fait, écrit le représentant du roi de France auprès de la tsarine, il a de la vigueur, de la jeunesse. On lui envoie souvent des bouquets, des bijoux. »

Déjà fort grossière sous le règne de ce dernier, la cour de Russie avait pris de véritables allures de mauvais lieu depuis l'avènement de la serve lithuanienne dont Pierre-le-Grand avait fait une impératrice Catherine I, qui, pour le bonheur de l'empire, se mêlait assez peu du gouvernement de la Russie, s'intéressait partout à l'affaire de Courlande. Elle n'avait aucune hostilité préconçue contre le comte de Saxe. Celui-ci n'était pas moins à la mode au bord de la Néva qu'à Mitau et à Varsovie. Auguste II avait eu le soin de gagner des partisans à son fils dans l'entourage de la starine. La tsarewna Elisabeth affichait pour son entreprise des intérêts passionnés jusqu'à l'exaltation. Il sembla même que l'impératrice, par le mauvais vouloir qu'elle témoignait à sa nièce Anna Iohanowna, ait voulu laisser comprendre qu'elle avait pour le mariage du charmant comte d'autres visées, et qu'elle pourrait favoriser son avènement au trône de Courlande si la fille de Pierre-le-Grand devait y régner avec lui.

Parmi les gentilshommes français qui avaient suivi le comte de Saxe à Mitau se trouvait un officier au service de la Pologne nommé M. de Fontenay. Il alla se fixer à Saint-Pétersbourg où sa femme le rejoignit. Ce couple insinuant fut très vite fort répandu et recherché dans le cercle particulier de la tsarewna où se tissa secrètement la trame du projet qui, au lieu d'Anna eût fait épouser à Maurice la jeune et belle Elisabeth.

Il était à peu près inévitable qu'une catastrophe résultât de cet enchevêtrement d'intrigues contradictoires. Elle se produisit à son heure. Mais jusqu'à la mort de Catherine I la neutralité bienveillante de la Russie permettait au prétendant d'envisager sans trop d'inquiétude l'animosité persistante de l'aristocratie polonaise.

Le 25 juin 1726, la Diète de Mitau s'était réunie. Au mépris des défenses fulminées par le Sénat de Varsovie, elle avait élu à l'unanimité le comte de Saxe duc de Courlande et de Semigalle. Appelé à succéder au duc Ferdinand à la mort de celui-ci, il lui était adjoint jusque-là en qualité de substitut.

Voici en quels termes le nouvel élu fit part au prince primat de Pologne de cet événement si contraire aux vues des magnats polonais :

« Monseigneur,

» La noblesse de Courlande assemblée m'a élu pour successeur au duc Ferdinand, le 28 de ce mois. A ce début, Votre Altesse me regardera peut-être comme le chef d'un peuple révolté, mais je La supplie de suspendre un instant Sa décision et d'entendre les raisons qui m'ont engagé à déférer à cette élection.

» J'avoue, Monseigneur, que, persuadé comme je le suis encore de la justice des Courlandais, j'ai pendant un temps eu des vues sur cet établissement; mais Sa Majesté, à mon départ, m'ayant défendu d'y penser, je me rendis à Riga pour y solliciter des prétentions que j'ai sur des terres en Livonie et voir s'il n'y avait pas jour à traîter mon mariage avec la duchesse de Courlande; démarches qui ne pouvaient choquer ni le Roi, ni la République. En passant à Mitau, j'ai trouvé la Noblesse convoquée depuis quinze jours pour procéder à l'élection d'un successeur du duc Ferdinand. Etant à Riga, j'ai su que le prince Menzikoff avait envoyé une de ses créatures avec des sommes considérables pour faire déclarer la Diète en sa faveur. Le duc Holstein s'est aussi mis sur les rangs, se faisant fort de la protection de la cour de Russie. Enfin, le duc Ferdinand a fait offrir aux Courlandais de renoncer à toutes ses prétentions s'ils voulaient élire un prince de Hesse-Cassel, actuellement au service du Roi de Prusse et qui devait être soutenu par la Suède et par tout le parti protestant.

» J'ai craint, Monseigneur, et je crois avec raison, que les Courlandais, flattés par les puissances voisines de la conservation de leurs privilèges et menacés par la Pologne de les perdre, ne prissent un parti également contraire à la tranquillité et aux intérêts de la République. C'est ce qui m'a déterminé à me mettre au nombre des prétendants et la Courlande n'a penché en ma faveur que parce qu'elle a pensé qu'il n'y avait point de sujet qui dût être plus agréable au Roi et à la République ni causer moins d'ombrage à la Pologne et à ses voisins.

» Voilà ce que j'aurais l'honneur de dire à Votre Altesse pour ma justification; Elle verra celles des Courlandais dans le Mémoire ci-joint.

» Je vous supplie, Monseigneur, d'y faire attention et de vous

mettre un moment à la place d'une nation menacée de se voir privée d'une liberté dont elle a joui si longtemps et qu'elle n'a point mérité de perdre.

» Je me flatte que Votre Altesse, convaincue de la justice de sa cause, lui accordera sa protection. Je vous la demande, Monseigneur, et je vous assure que tant que la Courlande aura pour mes avis la déférence qu'elle témoigne, elle demeurera inviolablement attachée à la République. Elle n'a point eu jusqu'à présent, d'autres sentiments, mais je ne voudrais pas garantir qu'elle les conserverait au cas qu'on la portât au désespoir. »

En dépit de l'adroit maquillage dont s'orne la vérité en cet exposé diplomatique de l'élection, il présente un raccourci assez exact de la situation. La sagesse conseillait au gouvernement polonais de tenir compte des circonstances et de tirer parti des avantages que pouvait offrir à la Pologne l'appui d'un prince devenu Français bien qu'il restât attaché à la République par ses liens de famille.

Cette lettre, au contraire, n'eut d'autre effet que de déchaîner un orage d'imprécations, une frénésie de représailles. L'orgueil de l'aristocratie polonaise ne voyait que l'affront. La vengeance, cette arme à deux tranchants qui ne manque jamais de blesser celui qui y a recours, réclamait la punition des vassaux et de leur complice, coupables de désobéissance aux ordres du Sénat. Le souci des intérêts réels de la Pologne disparaissait devant les exigences d'une satisfaction d'amour-propre assez peu justifiable : les ordres du Sénat constituaient en effet une véritable iniquité puisqu'ils portaient atteinte à l'indépendance de la Courlande.

Cependant les projets matrimoniaux qui avaient en quelque sorte servi de pivot à l'élection, traînaient en longueur. Le nouveau duc montrait peu d'empressement à conclure son mariage avec la rustaude et hommasse Anna Iohanowna, cette malpropre matronne ennemie invétérée de l'eau qui se frottait de beurre fondu les jours où la fantaisie lui prenait de nettoyer sa crasse. Elle était de trois ans plus âgée que Maurice qui, lui, approchait alors de la trentaine. Peu attrayante, alourdie d'un précoce embonpoint, elle joignait des habitudes grossières à une

parfaite ignorance. Douée d'une étonnante faculté de dissimulation, elle passait aux yeux des Courlandais pour facile à vivre. Mais plus tard son règne en Russie où elle se plut à faire couler et ordonner des supplices, révéla les instincts de cruauté et de despotisme cachés sous son indolence de princesse orientale.

Bien plus séduisante à coup sûr se présentait aux yeux de l'intéressé la perspective d'une union avec la tsarewna Elisabeth, dont les dix-sept ans brillaient d'un éclat de beauté reconnu même par ses plus acharnés détracteurs. On lui prêtait de l'esprit, une aimable pétulance, une grâce aisée, l'art de s'habiller avec goût et inclination marquée pour l'imitation des modes parisiennes qui commençaient à faire la loi sur les bords de la Néva.

Il ne semble pas que Maurice, sans repousser aucun des plans matrimoniaux échafaudés par ses agents ou ses partisans ait jamais bien sérieusement songé à faire de l'une ou de l'autre des alliances préparées pour lui la base de ses efforts pour conquérir la couronne de Courlande. Il conduisit sa campagne, non en amoureux, mais en politique et en soldat. Pas un instant il n'oublie que, prétendant à un duché de l'Europe orientale, il restait maréchal de camp dans l'armée du Roi très chrétien. Avec une obligation qui témoignait à la fois de son attachement à la France et du juste sentiment qu'il avait de l'intérêt Français, il se montra préoccupé d'obtenir du gouvernement de Louis XV des encouragements qui lui auraient donné auprès de la République polonaise une autorité suffisante pour assurer le succès de son entreprise.

Elise DESPRÉAUX.

COMPTES RENDUS

De Versailles au plan Young, par Jacques SEYDOUX, publié par J. ARNAVON et E. de FELCOURT, avec préface de François Charles-Roux. 1 vol. in-8° de 334 pages. Paris, Plon, 1932.

Ce livre est un monument élevé à la mémoire de Jacques Seydoux par la pieuse affection de ceux qui l'aimaient. Deux de ses amis, MM. Arnavon et de Felcourt ayant connu, pour avoir travaillé avec lui, l'œuvre admirable de celui qu'ils venaient de perdre, n'ont pas voulu admettre qu'elle pût tomber dans l'oubli. Un autre ami, M. F. Charles-Roux, a retracé dans la préface, la vie, trop courte, hélas !, d'un diplomate dont la carrière n'a ressemblé à aucune autre. Il a su faire ressortir à la fois la valeur de son œuvre intellectuelle et le bel exemple de force morale qu'il a donné quand, privé presque complètement par la maladie de ses forces physiques, il fit assister pendant de longues années ceux qui l'entouraient à l'étonnant développement d'une puissance de l'intelligence, épurée pour ainsi dire et libérée du corps, et dont les plus cruelles souffrances ne purent à aucun moment troubler la sérénité. « Nul ne voyait sans émotion, écrit M. Charles-Roux, cet homme perclus par l'infirmité, s'asseoir à son fauteuil, reposer ses mains diaphanes sur une planchette appuyée à la table, demander à son cerveau, où toute la vie paraissait s'être réfugiée, un effort épuisant, dicter d'un seul jet une note lucide et précise, discuter des heures durant des questions techniques qu'il possédait comme pas un, la tête immobile, mais les yeux animés d'une vivacité de regard qu'aucune fatigue n'atténuait. » Quand cet invalide, à peine capable de se mouvoir, apparaissait porté sur une chaise dans tant de conférences où il alla défendre les intérêts français, à Spa, à Londres, à Cannes, à Bruxelles ou à Gênes, rien n'était plus frappant que le prestige dont il jouissait auprès des diplomates étrangers. Personne ne pouvait se soustraire à l'autorité que lui valaient la rectitude de son esprit l'étendue de ses connaissances son souci de l'équité et sa parfaite loyauté.

MM. Arnavon et de Felcourt ont publié, en les reliant par un texte qui permet de suivre la marche des événements, un certain nombre des notes ou des articles de journaux dans lesquels Seydoux avait coutume de résumer avec une grande hauteur de vues et une netteté parfaite, l'ensemble d'une situation ou d'une négociation. Nous avons ainsi sous les yeux une histoire complète et remarquablement claire de l'évolution qu'a subie depuis la conclusion du traité de Versailles jusqu'à l'adoption du plan Young, la question si complexe des réparations.

Quand le refus de l'Allemagne d'exécuter les conditions du traité

qu'elle avait accepté, obligea le gouvernement de M. Poincaré à faire occuper le bassin de la Ruhr, nous voyons Seydoux, alors président du Comité interministériel des réparations, déployer une merveilleuse activité pour faire organiser la mise en valeur de la région occupée, triompher de la résistance passive et rendre productive pour la France l'exploitation des houillères. En même temps, et avec non moins d'ardeur, il défend par la plume la cause française contre les attaques dont elle est l'objet en Angleterre et en Amérique.

La bataille de la Ruhr est gagnée. L'Allemagne se résigne à subir l'application des mesures réclamées par le rapport du Comité des experts. Seydoux prend une part importante aux délibérations de la Conférence de Londres. Là, comme il le notera plus tard pour la conférence de Gênes, il faut constater que « les deux protagonistes, les deux maîtres de la conférence, ceux vers qui se tournent tous les regards, dont l'union crée l'unanimité et le dissentiment le désordre, sont là France et l'Angleterre ». Son amitié avec un haut fonctionnaire du Foreign Office, Sir Eyre Crowe, contribue grandement à maintenir cette union entre les gouvernements français et anglais, indispensable pour venir à bout des résistances allemandes. Organisation de l'évacuation de la Ruhr, préparation et mise en application du plan Dawes, discussion d'un accord commercial avec l'Allemagne, voilà les rudes tâches auxquelles Seydoux travaille et qu'il mène à bien. Contrainte par la force à se montrer loyale, soumise à un contrôle qui l'oblige à s'administrer avec sagesse, l'Allemagne paye aux alliés durant quelques années des sommes importantes. Seydoux peut constater en 1926 que le plan Dawes s'exécute normalement et que, tant qu'il fonctionnera, la France sera largement couverte de ses engagements envers la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Il reconnaît cependant, avec une loyale franchise, que cet arrangement ne peut être que provisoire. Facilement exécutable quand l'Allemagne est prospère, le transfert annuel à l'étranger de deux milliards et demi de marks or peut devenir impossible dans des années moins heureuses. Même s'il s'effectuait régulièrement, il ne suffirait pas à libérer jamais le Reich de sa dette, si l'on maintenait le chiffre de 132 milliards de marks or fixé par la Commission des réparations. Une révision du plan Dawes était donc indispensable.

Le plan Young qui l'a remplacé était-il le meilleur arrangement qui pût lui être substitué ? Les Puissances alliées ne commirent-elles pas une erreur en faisant confiance à la bonne volonté de l'Allemagne, en avançant l'évacuation des pays du Rhin et en supprimant ces contrôles qui contraignaient à la sagesse les administrations financières allemandes ? Seydoux n'eut pas le temps d'étudier et de juger ces questions. Les efforts qu'il avait fait avaient épuisé ses forces. Nommé, en 1925, directeur adjoint des affaires politiques, il dut se résigner, à la fin de 1926, à quitter ce Quai d'Orsay où il avait rendu tant et de si grands services. Son activité ne s'arrêta pas encore cependant. Soit comme administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, soit en écrivant de nombreux articles dans les journaux de France et de l'étranger, il ne cessa pas de poursuivre l'étude des questions politiques et économiques qu'il connaissait mieux que personne. Il corrigeait encore les épreuves d'un article de revue la veille de sa mort (26 mai 1929).

Outre les documents relatifs aux réparations, le volume publié par MM. Arnavon et de Felcourt contient des études de Seydoux sur la situation de l'Europe Centrale et notamment sur le relèvement de l'Autriche, qu'il s'était efforcé d'assurer, car il en comprenait l'importance pour la France. Trois articles de journaux publiés en 1928, dans des feuilles anglaise et allemande terminent l'ouvrage. Ils traitent de l'avenir de l'Europe et l'on y trouve pour ainsi dire le testament politique de l'un des hommes dont la pensée s'est attachée avec le plus de passion et de vigueur à découvrir la solution des problèmes de l'heure présente. Le dernier se termine sur cette note d'espérance : « Toutes choses, écrit Seydoux, sont devenues nouvelles en Europe. Laissons là le passé. Regardons vers l'avenir avec optimisme et confiance. Nous marchons vers une humanité meilleure, plus saine, plus pacifique. L'Europe doit en prendre sa part et sortir transformée de l'agonie de la guerre comme le Christ au jour de Pâques est sorti vivant du tombeau. »

H. DE MANNEVILLE.

Histoire de la Guerre, par Jean GALTIER-BOISSIÈRE. Tome I. *Les origines et les causes secrètes de la Guerre mondiale.* — II. *De Charleroi à Verdun*. Ed. du *Crapouillot* 1932.

La revue mensuelle *Le Crapouillot* avait déjà consacré un certain nombre de numéros spéciaux, dus à la collaboration de ses principaux rédacteurs, à mettre en lumière certains « à-côtés » pittoresques ou peu connus de la Grande Guerre. Son directeur, M. Galtier-Boissière, entreprend aujourd'hui d'en retracer sous la même forme une histoire d'ensemble. La première livraison a pour objet d'en exposer « les origines et les causes secrètes » ; elle appartient donc entièrement par son sujet à l'histoire diplomatique. Si elle présente, en raison du public auquel elle s'adresse, un caractère de vulgarisation qu'accuse sa présentation extérieure, elle repose sur une étude sérieuse des faits et elle mérite l'attention par la diffusion même qui lui est assurée, comme par l'influence qu'elle peut exercer sur la moyenne de l'opinion.

L'on n'en saurait donner une idée plus exacte que par une brève analyse. Entrant d'emblée dans le vif de son sujet, l'auteur commence par raconter tout au long (Pp. 1-15), sans oublier ni les précédents, ni les premières conséquences, ce drame de Serajevo (assassinat de l'archiduc François-Ferdinand) que l'on peut considérer comme le point de départ de la Grande Guerre. Il montre ensuite, dans une partie rétrospective assez largement développée (pp. 15-70) comment celle-ci a été préparée par le développement d'une politique européenne dont il s'attache surtout à mettre en relief les traits distinctifs: rivalités croissantes entre les Puissances (entre la France et l'Allemagne, au sujet de l'Alsace-Lorraine, entre l'Angleterre et l'Allemagne au sujet de la puissance navale, entre l'Autriche et la Russie au sujet des Balkans), leur groupement en ligues adverses qui accentue leur opposition, et enfin, à la suite d'une série de crises amenées par leurs différents, une période de tension dans leurs rapports qui à partir de

1911 et de 1912 semble rendre inévitable entre elles la rupture qu'elles ont jusqu'alors réussi à conjurer. L'auteur relève le récit de ces événements, déjà connus dans leurs grandes lignes en y introduisant, soit sur « les emprunts russes et la vénalité de la presse française » (pp. 33-39), soit sur l' « Internationale des marchands de canons » (pp. 63-69), des développements qu'on peut trouver disproportionnés au sujet, mais qui présentent sans doute à ses yeux le double avantage d'être riches en détails piquants et de justifier son sous-titre : *les causes secrètes* de la guerre.

Revenu ainsi à pied d'œuvre, M. Galtier-Boissière reprend la narration qu'avait interrompue ce « regard en arrière ». La remise à Belgrade de l'ultimatum autrichien et le voyage de M. Poincaré à Pétersbourg forment le sujet de deux chapitres qui le conduisent jusqu'à la « semaine tragique » (24 juillet - 2 août). Il présente l'histoire de celle-ci sous la forme d'une sorte de chronique diplomatique, jour par jour et presque heure par heure, de tous les événements qui se déroulent dans les principales capitales de l'Europe entre le 24 juillet et le 2 août. L'intelligence en est complétée par un tableau synoptique des mobilisations continentales qui se succèdent à partir du 25 juillet. Dans un chapitre final où il semble avoir voulu tirer la moralité des précédents. L'auteur cherche à dégager les « causes profondes » du cataclysme mondial et les ramène à quatre principales : 1° Impérialisme économique ; 2° pratiques de la diplomatie secrète ; 3° Progrès de la course aux armements ; 4° activité d'un parti de la guerre dans chaque pays.

De cette lecture se dégage l'impression qu'il a tenu avant tout, pour défendre l'indépendance de sa pensée, à se mettre en garde contre les thèses propagées en France par l'histoire officielle et recueillies par la croyance populaire. Il semble même avoir une certaine propension à pencher du côté opposé comme l'indique la fréquence de certaines citations (Le *livre Noir*, de René Marchand, les *Carnets* de Georges Louis, les ouvrages de Barnes, de Gouttenoire de Toury et de Mathias Morhardt). Comme un autre historien de la Grande Guerre, l'Américain S. Fay, qu'il cite avec éloge, il paraît professer ce déterminisme historique qui représente tous les grands événements comme la résultante de causes générales très supérieures aux volontés particulières. Si cette conception peut paraître à première vue favorable à la pratique de l'objectivité scientifique, l'on peut aussi en apercevoir la faiblesse dans le cas actuel : elle relègue entièrement au second plan, si elle ne le supprime pas, le problème des responsabilités de la guerre. A quoi bon, en effet, chercher à les partager et à les mesurer si les hommes ou les peuples qui devraient les porter n'ont été que les instruments d'une irrésistible fatalité ? Ils doivent être renvoyés dos à dos, sans que les uns puissent être considérés comme des coupables et les autres comme des victimes. Une comparaison empruntée à la vie courante peut montrer en quoi cette thèse se trouve en défaut. Lorsqu'une rixe sanglante éclate entre deux individus, ce n'est pas le plus souvent par l'effet d'une brusque explosion de colère, mais à la suite de vieilles rancunes, de griefs réciproques et souvent justifiés, d'animosités longuement contenues. La tache de la justice, lorsqu'elle a à se prononcer sur leur différend, n'en est pas moins de rechercher, afin de le punir plus sévèrement,

celui des deux qui le premier a perdu la maîtrise de lui-même pour se livrer à des voies de fait sur son adversaire. Rien ne paraît plus légitime que cette recherche des responsabilités dans le domaine privé ; l'on aperçoit mal la raison pour laquelle elle devrait être écartée du domaine des relations internationales.

La seconde livraison, dont la publication a suivi de près celle de la première, embrasse le récit des événements qui se sont déroulés sur les champs de bataille entre l'ouverture des hostilités et la fin de l'offensive allemande de Verdun : elle relève donc surtout de l'histoire militaire. Comme dans le premier fascicule, l'auteur semble s'être attaché surtout à donner la contre-partie et même le contre-pied des légendes propagées par l'histoire officielle. C'est assez dire que son exposé revêt bien souvent une forme satirique, surtout quand il dénonce les erreurs commises ou les illusions entretenues au cours de la guerre. Pour ne citer que quelques exemples, la « faillite de l'Etat-major » les méfaits de l'offensive à outrance la conduite de la bataille de la Marne, plus tard le mensonge du « grignotage », l' « optimisme béat » du général Joffre, les vertus combatives des armées russes font l'objet de réflexions où il entre beaucoup de sévérité et parfois quelque injustice.

Si l'on doit consulter le récit de M. Galtier-Boissière avec précaution, il présente au moins l'avantage d'être au courant des plus récents travaux parus sur l'histoire de la guerre (fragments de *Mémoires* du maréchal Joffre, *Carnets* de Galliéni, ouvrages de Liddell Hart, de Berger et Allard de Michel Corday, etc.). A la fin, un chapitre spécial sur « la fabrication de l'opinion » et « les bourrages de crâne » fournit à l'auteur l'occasion d'exhumer quelques citations oubliées, dont beaucoup ne laissent pas que de paraître savoureuses à distance.

Albert PINGAUD.

Souvenirs d'un attaché naval en Allemagne et en Autriche, 1910-1914, par l'Amiral DE FARAMOND, préface de M. Jules CAMBON, de l'Académie française. 1 vol. de 235 pages. Paris. Plon 1932.

L'amiral de Faramond était attaché naval aux ambassades de Berlin et de Vienne à la veille de la guerre : dans son livre, dont le chef éminent près duquel il travaillait à Berlin, M. Jules Cambon a écrit la préface, il dépeint d'une plume alerte et élégante la vie de la cour et de la société dans les capitales des deux grands empires disparus. Il l'a connue mieux que personne : officier, il était reçu en camarade dans ces mondes presque exclusivement militaires où tout civil faisait figure d'intrus ; marié à une charmante Américaine, il se trouvait être le beau-frère du baron Speck von Sternburg, ambassadeur d'Allemagne à Washington un des diplomates auxquels l'empereur Guillaume II témoignait le plus de confiance. Il dut à cette position privilégiée quelques confidences de hauts personnages qui donnent un intérêt passionnant à certaines de ses pages. Il faut lire notamment le récit d'une conversation dans laquelle, peu avant le coup de théâtre d'Agadir, l'empereur d'Allemagne, se plaignant de ne pouvoir causer avec les ministres français des Affaires Etrangères qui ne connaissaient rien aux affaires du Maroc, exprima le vœu de voir M. Delcassé revenir au Quai d'Orsay.

M. de Faramond a aimé l'Allemagne. Il a senti le charme des fêtes données à la cour de Berlin dont la splendeur un peu raide paraît aujourd'hui appartenir à un autre âge. Il nous donne un tableau très vivant du bal de cour, où vingt menuets sont dansés à la fois devant les souverains par des lieutenants en uniforme et des jeunes filles dont la grâce ne suffit pas à faire oublier ce qu'ont d'étonnant dans de telles danses les allures militaires de leurs partenaires ; cependant les diplomates faisant tapisserie contre les murs observent avec attention les entretiens de l'empereur avec chaque personne qu'il honore de sa conversation et comptent combien de minutes sont accordées à chacune.

Mais ce ne sont là que des intermèdes. Ardent patriote, M. de Faramond suit avec une anxiété émue les progrès de l'esprit de guerre qu'il voit se développer en même temps que la puissance militaire et navale de l'Allemagne. Ni dans le caractère inconstant et faible sous ses allures impérieuses de Guillaume II, ni dans les hommes politiques, presque tous médiocres, qui l'entourent, ni dans la personnalité affaiblie du vieil empereur François-Joseph, il n'aperçoit de garanties suffisantes pour protéger l'Europe contre les terribles dangers que préparent l'orgueil et l'aveuglement des véritables directeurs de la politique allemande. A mesure qu'on parcourt les chapitres de son livre, il semble qu'on voie monter et noircir à l'horizon l'effroyable orage. Un jour enfin, après les semaines d'angoisse qui ont suivi le meurtre de Serajevo, la tempête éclata. Les militaires allemands, maîtres de l'Empire, oubliant toutes les traditions chevaleresques des soldats d'autrefois, font conduire à la frontière du Danemark, en le traitant à peu près comme un prisonnier ou un malfaiteur, avec l'ambassadeur lui-même et le reste de son personnel, l'attaché naval de Faramond que quelques jours auparavant ils regardaient comme un camarade et un ami.

H. DE MANNEVILLE.

Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique, par A. VIERSET, directeur du cabinet du bourgmestre de Bruxelles, in-8°, 494 pages. Paris, Plon, 1932.

Les souffrances de la Belgique au cours des quatre années (1914-1918) durant lesquelles ce malheureux pays subit l'occupation étrangère, ont donné lieu à bien des études et à d'ardentes polémiques. Même aujourd'hui, il n'est pas facile de juger de façon vraiment impartiale la conduite des envahisseurs, tant les témoignages sont opposés. D'après les historiens allemands, la conduite des armées impériales aurait été conforme aux lois de la guerre ; dans les pays alliés, au contraire, on attribue aux soldats de l'Empereur Guillaume II des cruautés dignes des troupes d'Attila : il suffit de rappeler l'affreuse légende des enfants aux mains coupées dont la vérité, pour l'honneur de l'humanité, n'a jamais pu être établie. Le rapport d'un témoin sérieux, bien placé pour être renseigné, d'esprit sage et modéré, a donc encore un prix très grand. Nous trouvons toutes ces qualités dans les notes recueillies au jour le jour et rédigées avec un évident scrupule d'exactitude et que publie M. Vierset, directeur du cabinet du bourg-

mestre de Bruxelles il eut à traiter constamment avec les autorités allemandes et fut en état mieux que tout autre de connaître et de juger leur conduite.

Le tableau qu'il trace du traitement infligé aux populations des pays envahis par les troupes allemandes durant les premiers jours de l'occupation suffirait à faire frémir d'horreur les cœurs les plus insensibles. Sur le moindre soupçon d'un coup de feu tiré par des civils ou d'une agression quelconque contre un soldat allemand d'épouvantables exécutions sont ordonnées. A Vise le village est brûlé et nombre de paysans sont passés par les armes. A Mouland le curé est fusillé. A Berneau, toute une famille : père, mère et cinq enfants que l'on a trouvés cachés dans une cave sont exécutés. A Namur, un homme et une femme qui, ne connaissant pas l'heure du couvre-feu, sortent trop tard de leur maison, sont abattus sur le seuil. Dans Audonne brûlée, cent personnes sont fusillées, on en exécute ainsi 351 à Tamines, 550 à Ethe. Si dans certains cas, les cruautés commises sont le résultat des passions déchaînées, qu'excuse à demi la brutalité de la guerre, presque toujours les troupes allemandes ne font qu'exécuter une consigne impitoyablement donnée et obéir à des ordres stricts. Les autorités allemandes redoutent une « guerre de francs-tireurs » et pour l'éviter elles veulent terrifier les populations. Nous en avons la preuve dans le fait que les crimes commis par ordre cessent presque complètement après le 25 août, quand les consignes données d'abord ont sans doute été modifiées, soit que le péril redouté paraisse évité, soit que l'on revienne à Berlin à des sentiments plus humains en présence de l'indignation provoquée dans le monde entier par le malheur d'un peuple innocent.

Devant la brutalité sauvage de l'attaque qu'elle subit, la Belgique offre un spectacle admirable : tandis que le roi et l'armée se battent avec un magnifique courage, le bourgmestre de Bruxelles, M. Max, ne donne pas un moins bel exemple d'énergie en restant à son poste et en se faisant à toute occasion le défenseur du droit contre la force. Il incarne vraiment l'indomptable esprit d'indépendance qu'ont manifesté depuis des siècles les bourgeois des villes du Nord jusqu'au jour où, exaspéré par sa résistance à l'arbitraire, le commandement allemand le fait arrêter et l'envoie en Allemagne où il est interné à Glatz, en Silésie. Mais son rôle est repris aussitôt par un de ses échevins, M. Lemonnier, qui se montre digne de le continuer.

Il faut suivre dans les notes de M. Vierset l'histoire du peuple belge durant les quatre années, où, souffrant sous le joug étranger, il n'abandonne ni sa fermeté, ni même son esprit gouailleur. Parfois un beau tour joué à l'oppresseur relève le moral et ranime les courages. C'est ainsi que la « Libre Belgique », journal imprimé et colporté en secret, ne cesse de paraître, continuel défi à l'autorité étrangère. Le drapeau belge est proscrit, mais le 21 juillet 1915, jour de la fête nationale, trois dames paraissent à un balcon d'une grande rue de Bruxelles : les couleurs de leurs corsages sont les couleurs du drapeau. On les arrête, mais les juges n'ont pas le courage de se montrer sévères et les acquittent.

C'est ainsi que l'on arrive sans que les courages fléchissent à l'heure où l'on apprend que les troupes du maréchal Foch ont repoussé l'envahisseur et que la délivrance approche. Avant même que ne parais-

sent les soldats alliés, la révolution détruit la force de l'armée allemande. Nous avons un curieux tableau de Bruxelles, troublée par des luttes entre officiers et soldats allemands, ceux-ci parés d'insignes rouges et vendant publiquement le fruit de leur pillage. Non sans peine. les autorités municipales réussissent à maintenir l'ordre. Cependant M. Max a réussi à s'échapper de la prison où il était retenu en Allemagne; il rentre à Bruxelles, et M. Vierset nous montre la population bruxelloise faisant, le dimanche 18 novembre 1918, au bourgmestre qui l'avait noblement défendue en 1914, « un accueil dont l'enthousiasme délirant dépasse toute imagination ».

H. DE MANNEVILLE.

La tragédie des Dardanelles, par Edmond DELAGE. 1 vol. in-12. Paris, Grasset, 1932.

L'expédition des Dardanelles nous apparaît à distance comme l'une des plus déplorables erreurs commises par l'Entente au cours de la guerre mondiale. Engagée à la légère, pousuivie à l'aventure, marquée par l'éclat de sanglants échecs, après avoir débuté par l'annonce d'un facile triomphe, elle n'a eu d'autre résultat que d'immobiliser à l'extrémité de l'Europe 300.000 hommes de bonnes troupes dont l'appoint aurait peut-être suffi à assurer le succès des offensives entreprises à la même date en Artois ou en Champagne. Les détails en étaient connus en Angleterre, et par le plaidoyer personnel de M. Winston Churchill, qui peut en être considéré comme l'auteur responsable, et par les volumineux travaux d'une commission d'enquête parlementaire. M. Edmond Delage vient de les résumer pour les lecteurs français, en y ajoutant certaines informations personnelles, dans un bref et vivant ouvrage d'ensemble.

L'idée maîtresse de son livre ressortira suffisamment de ces brèves citations. « Cette campagne fut une chaîne ininterrompue de lamentables improvisations (p. 33). Jamais opérations de cette envergure ne furent entreprises avec une pareille légèreté. Il n'existait pas de plan, ni militaire, ni naval... Quelques politiciens anglais, réunis autour d'une table, entraînés par l'éloquence du plus brillant d'entre eux, précipitèrent des milliers de soldats à l'assaut d'un bastion imprenable... » (p. 261). La sévérité de ce jugement trouve son commentaire naturel comme sa confirmation dans le récit des événements qui jalonnèrent la marche de l'expédition : en février (19) un bombardement préliminaire, dont la seule utilité est de donner l'alerte ; en mars (18), une grande attaque purement maritime, assez poussée pour causer de grosses pertes, pas assez pour forcer un succès possible ; en avril (25) le débarquement trop tardif d'un corps expéditionnaire, à l'endroit le moins accessible de la péninsule de Gallipoli ; en mai, de vaines et sanglantes offensives pour tenter d'élargir la maigre bande de terrain conquise sur les Turcs ; en août, un nouveau et infructueux débarquement à Souvla pour tourner leurs positions ; en décembre enfin, une évacuation dont la réussite technique ne suffit à compenser, ni la perte inutile de 100.000 hommes, ni l'irrémédiable atteinte portée au prestige des Alliés en Orient.

L'exposé de ces échecs et de ces erreurs produirait sur l'esprit du lecteur une assez pénible impression, si le talent du narrateur ne lui faisait un peu oublier les sujets de tristesse qu'il peut y trouver. C'est avec une véritable puissance d'évocation que M. Delage sait faire revivre à nos yeux, sans tomber jamais dans les inconvénients de la manière dite « romancée », et les principales scènes du drame qu'il retrace et la figure des personnages qui en ont été les protagonistes. Parmi ceux-ci, les Français, (amiral Guépratte, généraux d'Amade et Gouraud) n'ont joué que le rôle d'agents d'exécution, et l'auteur se borne à esquisser à grands traits leurs physionomies. Les Anglais font l'objet de portraits plus fouillés parce que la part prépondérante qu'ils ont prise à l'expédition peut servir à en établir les responsabilités. C'est d'abord Winston Churchill, le « moteur de toute l'entreprise », sorte d' « amateur inspiré » qu'hynoptisaient les souvenirs et les enseignements du siège d'Anvers, et qui « jusqu'au dernier jour a voulu négliger toutes les difficultés pour ne se laisser prendre qu'au mirage du succès ». C'est ensuite, comme autre facteur de la catastrophe, lord Kitchener, « esprit vacillant, grandiose, indécis », incapable de soutenir avec résolution un projet accepté avec répugnance, et que son incompréhension totale de la situation en Orient devrait faire ranger dans la catégorie des grandes incapacités méconnues s'il n'avait trouvé ailleurs d'incontestables titres de gloire. Au-dessous de lui, le commandant suprême de l'expédition, sir Ian Hamilton, porte tour à tour dans la conduite de la campagne le dilettantisme d'un grand seigneur, les illusions d'un tenace optimiste, et à la fin l'aveugle obstination d'un Anglais de vieille roche. La plupart de ses collaborateurs sont des « coloniaux fatigués », dont le plus en vue, Bidwood, fait preuve à Souvla d'une « totale impéritie ».

Bien que le récit de cette expédition appartienne surtout à l'histoire militaire, elle présente par son origine et par ses répercussions, un côté diplomatique que M. Delage n'a eu garde de négliger, mais sur lequel on aurait aimé le voir insister davantage. Il note avec raison (p. 85), qu'avant même d'entrer dans la phase de réalisation, elle eut pour première conséquence la conclusion des accords qui assuraient pour l'avenir à la Russie la possession de Constantinople. Elle devait donc aboutir à ce résultat paradoxal que la puissance destinée à en recueillir tout le bénéfice était celle qui se déclarait hors d'état d'en partager les risques, et qui n'hésitait pas à en compromettre le succès par son refus d'y laisser participer la Grèce. Plus loin (p. 204), l'auteur indique avec raison que par la rupture d'équilibre qu'elle devait apporter dans l'état de l'Orient, la prise de Constantinople, d'ailleurs insuffisante pour sauver la Russie, ne pouvait manquer d'apporter aux Alliés des difficultés et des embarras très supérieurs à ses avantages. Il est enfin une dernière considération qui aurait utilement complété la démonstration de M. Delage. Au moment où fut brusquement décidée l'expédition des Dardanelles, les Alliés venaient de se mettre d'accord pour débarquer tout ce qu'ils avaient de troupes disponibles à Salonique, où les appelait M. Venizelos, et où ils auraient été en mesure d'exercer une action efficace sur la politique balkanique en général et sur l'attitude de la Bulgarie en particulier. La nécessité de tourner leur effort militaire et naval dans la direction de Constantinople les obligea naturellement à renoncer à ce projet qui devait

être repris neuf mois plus tard, dans des conditions beaucoup moins favorables. Ce n'a pas été là un des moindres inconvénients politiques de la « tragédie » dont M. Delage a su retracer avec tant d'intérêt les péripéties.

Albert PINGAUD.

Intelligence Service. Souvenirs du Service Secret de l'Amirauté Britannique, par Hector C. BYWATER et H. C. FERRABY. 1 vol. in-8°. Payot, 1932.

Parmi les ouvrages dont se compose et se grossit chaque jour la littérature de la Grande Guerre, les souvenirs et récits d'espionnage continuent à retenir la faveur du public, en raison sans doute de la part de mystère qu'ils contiennent et qui communique à certains d'entre eux le même genre d'attrait qu'à beaucoup de romans policiers. L'on peut même se demander parfois si cette ressemblance n'a pas fait céder les auteurs à la tentation de vouloir en forcer l'intérêt au détriment de la vérité historique. Ce n'est pas à un reproche de ce genre que prête l'ouvrage consacré par MM. Bywater et Ferraby à retracer l'activité de l'*Intelligence Service* naval pendant la grande guerre. Tout au contraire peut-on regretter que des scrupules d'ailleurs fort légitimes les aient empêchés de livrer à la publicité beaucoup de détails qui auraient contribué à rendre leur récit plus dramatique, mais qu'ils jugent devoir rester encore confidentiels.

Depuis le moment (qu'on peut placer au début du siècle) où l'Allemagne laissa clairement apercevoir l'intention de balancer sur mer la puissance de l'Angleterre, l'Amirauté britannique attacha une importance de premier ordre à être exactement informée de ses projets et de leur degré d'exécution. Elle monta à cet effet un service d'informations dont les agents étaient en petit nombre, mais choisis avec un soin particulier. C'étaient tous des civils, mais pourvus d'une compétence navale qui ferait envie à beaucoup de spécialistes ; la plupart d'entre eux, retirés du service, mènent présentement en Angleterre de paisibles existences de retraités. Résidant ou voyageant en Allemagne sous prétexte d'affaires, ils surent y recueillir sur les constructions navales, les fortifications côtières, l'activité des ports et des arsenaux, des informations assez complètes et assez précises pour épargner à la flotte britannique, au début de la guerre, des surprises du même genre que celles qui attendaient sur terre l'armée française. Il arriva même aux plus zélés d'entre eux, emportés par leur zèle professionnel, de faire des découvertes qui dépassaient l'objet de leur mission, mais dont l'importance ne devait être malheureusement appréciée qu'après coup. C'est ainsi que l'un des plus habiles, appelé Brown par les auteurs, réussit, dans l'automne de 1913, à connaître l'existence et même à obtenir les plans de ces fameux mortiers de 420, dont l'efficacité sur les murs de Liège ou d'Anvers devaient être la grande révélation des premiers jours de la guerre. A l'art de pénétrer tant de précieux secrets, ils ajoutèrent celui de ne pas se faire prendre, malgré quelques alertes assez chaudes pour que le récit en présente l'attrait d'une palpitante aventure. Ce résultat fait d'autant plus d'honneur à leur habileté que leurs émules, les agents de l'espionnage alle-

mand en Angleterre, avaient tous été repérés et surveillés par l'Amirauté britannique et furent mis sous clef 24 heures avant la déclaration de guerre officielle.

Il semble au premier abord que ce dernier événement dût marquer par eux-mêmes le terme de leur activité. Il n'en fut rien toutefois, car plusieurs d'entre eux réussirent, après l'ouverture des hostilités, à prolonger leur séjour dans les bases navales allemandes, d'où ils continuèrent à envoyer à Londres — par des moyens sur lesquels les auteurs se montrent malheureusement très discrets — des renseignements d'un prix inestimable sur les mouvements de la flotte de haute mer, dont l'Amirauté connut ainsi à l'avance les sorties, sur les entreprises des sous-marins, qu'elle fut en mesure de combattre plus efficacement, enfin sur le fonctionnement du blocus commercial, dont elle put travailler à combler les lacunes. Un de leurs derniers exploits fut de divulguer et de permettre de déjouer un projet qui semble encore peu connu en France. A la fin d'octobre 1918, au moment où était décidé par le gouvernement de Berlin l'ouverture de pourparlers en vue d'un armistice, le haut commandement naval allemand avait conçu le dessein de les torpiller par une sortie en masse de toute la flotte et une offensive sur les côtes de l'Angleterre. L'entreprise eût été aussi désespérée que déloyale et fut arrêtée d'ailleurs, avant d'avoir eu un commencement d'exécution, par l'insubordination des équipages.

Si, en relatant ce dernier épisode de la guerre navale, MM Bywater et Ferraby sortent du cadre de l'histoire anecdotique pour entrer dans le domaine de l'histoire générale, il est un autre de leurs chapitres qui se recommande par le même mérite. C'est celui (VII) où ils recherchent « pourquoi la bataille du Jutland resta indécise ». Ils expliquent, au moyen d'une argumentation trop technique pour se prêter à l'analyse, que si la flotte britannique était plus forte que celle de ses adversaires, elle perdait en grande partie les avantages de cette supériorité pour n'avoir pas su introduire à temps dans ses cuirassements et dans la qualité de ses projectiles les améliorations que lui avaient signalées pourtant les agents de l'*Intelligence Service* en Allemagne. C'est là également l'explication des déceptions que fit éprouver au gros public anglais, pendant la plus grande partie de la guerre, l'insuffisance des résultats obtenus par une flotte dont il attendait au début des prouesses à la Nelson.

L'on voit par cet exemple, que l'ouvrage de MM. Bywater et Ferraby présente sur certains points un intérêt supérieur à celui de simples aventures d'espionnage. Sera-t-il permis d'ajouter que la traduction gagnerait à être débarrassée de quelques fautes de français dont la répétition n'est pas sans diminuer le plaisir de la lecture?

Albert PINGAUD.

Les papiers de Stresemann, II. *Locarno et Genève.* Traduction de MM. H. Brunet et P. Roques, 1 vol. in-8°, de 432 pages. Paris, Plon, 1932.

Le second volume des papiers de Stresemann est consacré à deux événements d'importance capitale et dans lesquels l'homme d'Etat allemand a joué un rôle décisif, qui sont, on peut dire, son œuvre :

le traité de Locarno et l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations. En nous donnant, avec ses discours et ses articles de journaux, ses notes intimes, notamment le journal qu'il a tenu pendant la conférence de Locarno, les éditeurs nous permettent de suivre, aussi complètement que possible, ses pensées, ses projets, ses impressions. Celui qu'on a voulu représenter comme un apôtre de la paix, un grand Européen, nous apparaît ainsi sous un jour tout différent.

Stresemann est un homme d'Etat de l'école de Bismarck, un élève digne de son maître. Comme le créateur de l'unité allemande, c'est un réaliste pour lequel comptent seulement les faits et les intérêts : les idées, les théories, n'ont été pour lui que des moyens à utiliser à l'occasion pour arriver au but qu'il a poursuivi avec une ténacité et un succès dignes d'admiration : relever son pays de la position humiliée où l'a réduit la défaite. Il fallait délivrer l'Allemagne « de l'étreinte des étrangleurs qui la tenaient à la gorge ». Les moyens manquaient pour leur faire la guerre. Il s'est résigné à « finasser », comme il l'écrit à l'ancien kronprinz dans une lettre devenue déjà célèbre. Même diplomatiquement. on ne pouvait combattre ouvertement la France, il a donc fallu la repousser peu à peu « de tranchée en tranchée ». Tantôt Stresemann s'est fait doux, insinuant, caressant, apôtre de la paix et des idées humanitaires, tantôt, quand sa position était bonne, il a révélé ses intentions avec une audacieuse franchise qui, à Locarno, « a failli faire tomber Briand de son sofa ».

Il ne nous cache pas combien il a été effrayé des tendances séparatistes des Rhénans, de l'esprit d'autonomie et de libéralisme qui à Cologne notamment, apparaissait menaçant pour l'unité allemande, quand les Français, devenus pour un jour, eux aussi, des réalistes, avaient occupé la Ruhr. Il fallait éviter avant tout la constitution d'une commission permanente d'investigation dans la zone démilitarisée, qui eût perpétré pour ainsi dire l'occupation étrangère en Rhénanie. Grâce à l'appui d'hommes d'Etat anglais, qui se prirent à redouter une France devenue trop forte, grâce à la faiblesse des Français eux-mêmes. qui se sont laissés une fois de plus séduire par le vieux rêve de la pacification européenne et de la fraternisation franco-allemande, la Ruhr est évacuée, l'occupation des pays du Rhin réduite.

Le triomphe de Stresemann, il le sent et il le dit, c'est le traité de Locarno. On l'accuse en Allemagne, d'avoir sacrifié à jamais l'Alsace-Lorraine. Quelle erreur ! Il n'a rien fait de tel. Il a simplement constaté par un acte qu'il était impossible pour l'instant de reprendre par la force les territoires perdus à l'Ouest. Rien de plus. Voilà ce que les anciens alliés ont payé fort cher, car non seulement ils ont fait de lourds sacrifices en matière de réparations et d'occupation du territoire allemand, mais ce qui est plus grave, ils ont admis, qu'il y avait, comme l'a dit Mussolini, des frontières de première et de deuxième classes. En écrivant que celles de l'Ouest étaient immuables, n'avouait-on pas que celles de l'Est pouvaient être modifiées? Un coin était enfoncé dans le bloc naguère solide de l'entente franco-anglaise, un autre dans celui de l'alliance franco-polonaise. Quel succès diplomatique ! Quelle joie pour Stresemann quand il constate que le ministre des affaires étrangères polonais, le comte Szrynski quitte la conférence désolé ! Alors par un de ces traits d'audace, dont la

hardiesse déconcerte, il parle de réclamer pour la Prusse la Poméranie polonaise « parce qu'on a scandaleusement violé dans cette région le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

L'histoire se répète en vérité. Les entretiens de Briand et de Stresemann ne sont-ils pas une seconde édition de ceux qui, au siècle précédent, avaient mis le généreux rêveur qu'était Napoléon III à la merci du réaliste Bismarck ! Cette impression, à laquelle on ne peut échapper en lisant le tome II des papiers de Stresemann deviendra sans doute plus forte encore s'il nous est donné de lire le tome III où doivent être racontés les entretiens de Thoisy. Mais ce tome III paraîtra-t-il ? Il n'a pas encore été publié en Allemagne.

Peut-être estimera-t-on à Berlin que le succès de celui que nous venons d'analyser a été trop grand et que Stresemann, s'il vivait encore, eût pensé que ses héritiers révélaient au monde avec un peu trop de franchise ses pensées toutes nues.

H. M.

La Crise de la Démocratie Contemporaine, par JOSEPH BARTHÉLEMY. — Paris, 1931. Librairie du Recueil Sirey. in-16, 227 pages.

M. Joseph Barthélemy, membre de l'Institut et professeur à la Faculté de Droit de Paris, a marqué dans nos assemblées politiques. Il nous donne un exposé compétent, modéré, persuasif des divers gouvernements d'autorité qui ont conduit les affaires publiques de quelques grands peuples européens au cours de ces dernières années : Fascisme en Italie, Rivérisme en Espagne, Pilsudskisme en Pologne, Bolchévisme à Moscou. Il étudie également les difficultés que rencontre le régime parlementaire là où il a continué à fonctionner et en déduit les réformes jugées par lui nécessaires dans l'organisation de l'Etat moderne. — Ses conclusions sont d'un libéralisme fort sage, d'un optimisme viril, tempéré par la connaissance de la nature humaine et l'on y salue au passage une série d'aphorisme bien salutaires à méditer par le temps qui court. Je citerai cette définition de la mystique en politique par M. Léon Bérard : « C'est la méconnaissance enthousiaste des réalités ! » Puis encore celle de la liberté par Clémenceau : « C'est l'art de se discipliner soi-même pour n'être pas discipliné par les autres ». Enfin celle de la monarchie constitutionnelle et contrôlée par les Chambres élues ; elle est de Cavour, se félicitant d'être le ministre d'un souverain qui n'était plus absolu et elle me paraît fort spirituelle, mais un peu plus discutable que les précédentes : « La plus mauvaise Chambre est encore préférable à la meilleure des antichambres ! » On apprendra beaucoup sur les problèmes de la présente politique européenne en compagnie de M. Joseph Barthélemy.

Ernest SEILLIÈRE.

Yorktown (1781). Trois mois d'opérations combinées sur terre et sur mer dans une grande guerre de coalitions, par le Général DE GUGNAC, broch. de 42 pages, extraite de la « Revue militaire française ». Berger-Levrault, février 1932.

Enfin nous possédons une étude méthodique et raisonnée d'une opération de guerre, dont on a beaucoup parlé au mois d'octobre de l'année dernière, lors de la célébration de son 150e anniversaire, car le nom d'Yorktown, qui résonne au seuil de l'histoire des Etats-Unis, est maintenant entré dans la légende ; mais encore fallait-il, avant de poser sur ce nom une auréole de gloire, le mettre en contact avec la réalité. C'est ce que vient de faire, avec sa haute compétence, le général de Cugnac, l'un de nos écrivains militaires les plus distingués, l'éminent critique militaire du *Journal des Débats*.

Chose curieuse en effet, tout le monde a parlé, l'an dernier, en France et en Amérique, de la capitulation d'Yorktown et des conséquences prodigieuses de cet événement. Chacun a dit son mot à ce sujet ; mais personne n'en avait analysé, dans le détail, les raisons premières et le développement progressif, au point de vue réaliste, stratégique et tactique, c'est-à-dire spécifiquement militaire. Il fallait pour cela la plume autorisée d'un technicien, capable de définir et d'exposer les milliers de causes qui finissent par aboutir à la bataille et, par delà la bataille, au résultat décisif, car, comme le dit notre auteur, « cette courte et brillante campagne est ignorée de la plupart des Français. Elle mérite cependant d'être connue. Remarquable par les conceptions stratégiques et par la coopération parfaite de l'armée et de la flotte, petite par les effectifs qui y ont pris part, elle est très grande par ses résultats. La victoire franco-américaine de Yorktown, en assurant l'indépendance des Etats-Unis, a changé la carte du monde et est, à ce titre, un des plus grands événements de l'histoire moderne. »

Après avoir décrit l'état de détresse où se trouvaient les insurgents américains dans les années 1780-1781, l'auteur discute le plan de campagne anglais, qui avait pour but de les réduire définitivement, puis le plan de campagne de Washington, qui lui était opposé, enfin le plan de M. de La Luzerne, notre ministre aux Etats-Unis, et du comte de Rochambeau, commandant du corps expéditionnaire français. Ce dernier plan, moins rigide, eut l'avantage de recevoir l'approbation du lieutenant-général de Grasse, commandant la flotte française des Antilles. Celui-ci tenait dans ses mains le sort de la guerre. Ce fut sa décision de porter ses forces dans la baie de la Chesapeake qui décida du dénouement de la campagne.

Tels furent les préliminaires stratégiques de l'opération. Ensuite, la parole, comme dit notre auteur, était au canon. Il ne s'agissait plus que de tactique, or, nos généraux, sur terre comme sur mer, étaient des tacticiens consommés. Cette voix du canon se fit entendre dans deux circonstances décisives : le 5 septembre 1781 d'abord, lorsque le comte de Grasse, par la bataille de la Chesapeake, balaya la flotte anglaise et s'assura pour plusieurs semaines la maîtrise de la mer. C'était le temps nécessaire pour permettre l'investissement et le développement du siège d'Yorktown, sans que les assaillants fussent trou-

blés par des renforts anglais arrivant par mer. La deuxième circonstance décisive, fut le succès de l'artillerie de siège française, du nouveau système Gribeauval, qui placée sous les ordres du colonel d'Aboville, réduisit au silence les batteries anglaises d'Yorktow. La supériorité du feu étant assurée, l'assaut méthodique préparé par des chefs rompus à la pratique des guerres de siège, devait forcément être couronné de succès.

La conclusion de ce remarquable travail, appelé à devenir désormais classique, mérite d'être citée en entier : « On trouve difficilement dans l'histoire, dit le général de Cugnac, une campagne aussi parfaitement conduite. Tout mérite d'être admiré, la parfaite collaboration de la France et de l'Amérique, les excellentes relations des Etats-Majors alliés, les justes conceptions stratégiques, les parfaites dispositions tactiques de la flotte et de l'armée, l'habileté des artilleurs de terre et de mer, la bravoure et l'endurance des marins français et des troupes de terre françaises et américaines. Mais le facteur le plus important de la victoire fut incontestablement la maîtrise de la mer que le lieutenant-général de Grasse avait eu l'habileté de s'assurer. L'arrivée de l'artillerie de siège alliée, le transport de l'infanterie, le blocus de la place, l'impossibilité pour les Anglais d'envoyer des secours sont des corollaires de la supériorité navale française. Ce qui domine toute la campagne, ce sont les décisions de Grasse qui lui donnent la maîtrise de la mer. »

L. DE CONTENSON.

Sur la route des Indes un siècle après Bonaparte, Par Jean PICHON : préface de M. le maréchal Franchet d'Espérey, grand in-8, 368 pages. Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1932.

M. Jean Pichon, capitaine aux Spahis marocains, nous raconte, dans un récit du plus grand intérêt, les chevauchées auxquelles il lui a été donné de prendre part, en Orient, au cours de la dernière guerre. Désigné pour faire partie du régiment de marche de cavalerie du détachement français de Palestine, il rejoignait, en mars 1913, à Port-Saïd, son nouveau corps, composé d'un escadron de spahis et de deux escadrons de chasseurs d'Afrique. Les troupes françaises, destinées à opérer en collaboration avec l'armée anglaise, sous les ordres du général Allenby, étaient commandées par le lieutenant-colonel de Piépape et comprenaient environ sept mille hommes, mais le régiment de cavalerie française agissant de concert avec la cavalerie anglaise, était un peu perdu dans la masse de 18.000 cavaliers, en partie australiens, et resta isolé des troupes françaises d'infanterie et d'artillerie.

Le départ d'Egypte pour la Palestine eut lieu le 10 juillet 1918. Le mois d'août se passa dans les camps, aux environs de Jérusalem, en une sorte de veillée des armes et en préparatifs de campagne. L'armée germano-turque était au nord, sous les ordres du maréchal Liman von Sanders. Une première fois battue à Tul-kéram, elle perd Naplouse et voit son front rompu à Tibériade. Plein d'entrain, le régiment de cavalerie française, mêlé à la cavalerie australienne et indienne,

bouscule l'ennemi en déroute. Le capitaine Pichon, évoquant la campagne de Bonaparte qui, moins heureux qu'Allenby, dut s'arrêter à Saint-Jean d'Acre, trouve sous sa plume les noms prestigieux de la plaine d'Esdrelon, du Mont Thabor, de Nazareth, de Tibériade, pleins de souvenirs de toutes sortes. Il nous transporte à la suite des croisés et de Murat, qui, lui aussi, a fait franchir à ses chevaux les eaux du Jourdain ; mais que n'eût fait Bonaparte s'il eût eu entre les mains les moyens matériels d'Allenby ? D'ailleurs le capitaine Pichon fait de ce dernier un complet éloge. Il rend justice à ses hautes qualités de commandement ainsi qu'à la camaraderie des troupes anglaises en liaison avec le détachement français. A la fin de septembre, l'ennemi est entièrement refoulé et abandonne dans sa fuite des milliers de prisonniers et un nombreux matériel. Le 29 du même mois, les troupes font leur entrée à Damas.

La partie héroïque du récit est terminée pour le moment. La triste période des intrigues politiques commence. L'*Intelligence service* interprète à sa façon les traités anglo-français et veut substituer en Syrie, à notre autorité celle de l'émir Fayçal, fils du roi du Hedjaz. Le croirait-on ? Aucun drapeau français ou anglais n'est hissé sur un édifice à Damas. Seul flotte le drapeau chérifien. Le régiment français défile en queue de colonne, relégué à la suite de l'armée anglaise. Pendant deux ans, l'atmosphère va rester empoisonnée par des intrigues ayant pour objet de nous évincer du mandat syrien au profit du protégé anglais et de mettre la France en face du fait accompli. Les militaires anglais, que le capitaine Pichon appréciait avec une affectueuse sympathie, ne comptent plus. La politique est menée par le lieutenant-colonel Lawrence et ses agents.

Les spahis marocains gagnent à la fin d'octobre Beyrouth, dont le lieutenant-colonel de Piépape est nommé gouverneur. Le capitaine Pichon est placé à la disposition du Haut Commissaire, M. François Georges-Picot, pour remplir les fonctions d'officier de liaison à Alep, où il se rend le 30 novembre. Alors commence la deuxième partie de l'ouvrage, que l'auteur intitule, avec juste raison : « A travers les sentiers de la politique ». Employant tout le tact et les ménagements désirables, il essaie, à Alep, avec les représentants du gouvernement chérifien, soutenus en sourdine par les agents anglais, une loyale collaboration. Peine perdue, le récit éclaire d'un jour singulier la situation difficile de certains de nos représentants, victimes de la carence du gouvernement français d'alors. Celui-ci, n'envoyant aucune instruction à ses agents, il semblait peu se soucier des affaires de Syrie. Cependant les amis de la France restaient nombreux à Alep. Ce fut un réconfort pour le capitaine Pichon de sentir leur sympathie. Pendant ce temps, l'émir Fayçal avait débarqué à Marseille le 30 novembre : le gouvernement lui remettait la plaque de grand officier de la Légion d'honneur et la croix de guerre avec une mirifique citation. L'atmosphère n'était pas aussi chaude à Alep, entre Français et Chérifiens. Les semaines se passent alors en luttes plus ou moins sourdes. Une presse hostile remplit son office jusqu'au 28 février 1919, date où les musulmans, suivant une coutume, hélas ! trop suivie depuis plusieurs années, massacrent une cinquantaine d'Arméniens chrétiens et en blessent grièvement une centaine. Les troupes anglaises finissent par se décider à rétablir l'ordre.

La dernière partie du volume est consacrée à la fin de l'aventure chérifienne. Le capitaine Pichon, remplacé selon son désir par un autre officier, est affecté au commandement du 5e escadron du 1er Spahis marocain alors en Hongrie. A la dissolution de l'armée de Hongrie, il se rend en Bulgarie avec son régiment, puis à Constantinople, en juin 1920, et retourne alors à l'armée du Levant. De tristes événements, accompagnés de massacres, ont forcé les Français, après le départ des Anglais, à évacuer la Silicie et Orfa. Le général Gouraud a pris les fonctions de Haut Commissaire en Syrie. Un ultimatum a été envoyé à Fayçal. Le 24 juillet, ses troupes sont mises en déroute aux abords de Damas, dans un combat où figure le capitaine Pichon avec ses spahis marocains et dont il nous donne la narration. Le général Gouraud fait, le 7 août, une entrée solennelle dans Damas. Notre auteur est désigné comme officier de liaison de l'armée française du Levant au près de Sir Walter Congrève, commandant en chef des troupes britanniques de Palestine et d'Egypte. Là se termine son récit.

Nombreux sont les enseignements à tirer de son livre, œuvre vécue où, suivant les termes employés par le maréchal Franchet d'Espérey, dans sa préface, l'exposé est fait « avec beaucoup de bonne humeur et un minimum d'amertume, des difficultés auxquelles il se heurte sans arrêt du fait de nos alliés qui parlent et agissent en maîtres, en raison aussi de l'abandon dans lequel il est laissé par ceux qui l'ont envoyé ». Honneur donc aux officiers français de tout grade qui, souvent laissés « sans moyens, sans instructions, sans appui », et tenus dans l'ignorance absolue de ce qu'on attendait d'eux, ont vaillamment soutenu l'honneur du drapeau.

Bien des années avant la guerre, en 1897, parcourant ces régions limitrophes entre la Syrie et l'Arménie, encore fumantes des massacres arméniens (1), nous ne pouvions imaginer que la barbarie turque y accumulerait sous peu de nouvelles hécatombes. Les indigènes tournaient alors les yeux vers la France comme vers leur unique espoir. La France est venue. Elle a pacifié le pays. Mais il lui a fallu marcher sur de nouvelles ruines, et déjouer, ce qui est parfois plus difficile, les intrigues perfides de la politique. Elle a donné asile en Syrie aux réfugiés arméniens, chassés de leur pays et échappés à de nouveaux et épouvantables massacres, et elle a pacifié ces régions en tentant de leur donner un régime stable. Mais combien a-t-elle eu d'obstacles à surmonter et combien lui reste-t-il encore de difficultés à vaincre ?

L. DE CONTENSON.

Trois précurseurs de l'indépendance des démocraties Sud-Américaines : Miranda, Marino, Espejo, par Ed. CLAVERY. 1 vol. in-8° de 192 pages. Paris, 1932.

Consul, puis ministre plénipotentiaire, M. Clavery a passé quinze ans de sa vie, soit en Europe, soit dans les républiques espagnoles de l'Amérique du Sud. Il y a étudié avec une chaleureuse sympathie

---

(1) Voy. *Chrétiens et Musulmans ;* voyages et études, par Ludovic de Contenson, in-16, Plon, 1901.

l'histoire des jeunes démocraties de race latine, appelées à la liberté par le retentissement au delà des océans, des principes et des succès de la Révolution Française. Un distingué ministre du Pérou en France, M. Francisco Garcia Calderon ne les a-t-il pas appelées les « filles spirituelles de la France » ?

Dans le volume où il vient de réunir des études publiées par lui à diverses occasions, M. Clavery s'est attaché à faire connaître trois des précurseurs des révolutions sud-américaines. Le premier, Miranda (1752-1816) est célèbre en France, mais ce que l'on sait de lui est souvent inexact. A son nom, inscrit sur l'arc de triomphe on a joint la mention : « Français de naissance ». Or il est né à Caracas en 1752 de père et mère espagnols. On lui fait honneur d'avoir combattu avec Rochambeau durant la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis, tandis qu'à cette époque il se battait en Floride dans l'armée espagnole. Enfin, on vient de lui élever un monument sur le champ de bataille de Valmy. Et il paraît établi que, placé en réserve avec les légions de Dumouriez, il ne prit aucune part à la fameuse canonnade. Ces erreurs historiques ne diminuent d'ailleurs pas les mérites de Miranda. Il est exact qu'il se battit vaillamment dans l'armée française de Dumouriez et qu'il mourut le 14 juillet 1816 expiant dans une prison espagnole le crime d'avoir lutté pour l'indépendance de son pays.

Marino, qui vécut de 1765 à 1823, et joua un rôle important dans l'émancipation de la Colombie, est peu connu en France.

Espejo, né en 1747 et mort en 1795, à Luita, pour la liberté de sa patrie, l'Equateur, ne l'est pas du tout. Cependant, comme le prouve M. Clavery, ces deux hommes, comme Miranda, ont été formés par les idées de nos penseurs et ont noblement sacrifié leur vie pour faire triompher sur le continent sud-américain les principes libéraux apportés de France.

H. M.

La dernière campagne du Commandant Rivière, par le Vice-Amiral de Marolles. 1 vol. in-16. Paris, Plon, 1932.

Au début d'une carrière brillamment poursuivie depuis, alors qu'il n'était encore que lieutenant de vaisseau, le vice-amiral de Marolles avait accompagné en Indo-Chine, en qualité d'adjudant, le commandant Rivière, dont la mort glorieuse, sous les murs d'Hanoï a indissolublement lié le nom à l'histoire des origines de la conquête du Tonkin. Le petit volume de souvenirs qu'il consacre aujourd'hui à cette période de sa vie se rapporte aux années 1882 et 1883. Il présente pour le lecteur un triple intérêt par les événements qu'il fait sortir de l'oubli, la figure qui s'en dégage et les leçons qui en ressortent.

Les événements qui y sont retracés devaient être gros de conséquences pour l'avenir, mais le récit en tient en quelques mots. Parti de Paris, le 16 octobre 1881 pour Saïgon, où il allait commander la division navale de Cochinchine, le capitaine de vaisseau Rivière en repartait dès le mois de mars suivant pour aller protéger la concession française de Hanoï contre les insultes des Pavillons-Noirs, que le gouvernement annamite, dont dépendait le Tonkin, se déclarait impuissant à réprimer. Après avoir enlevé la citadelle de la ville au

prix d'un brillant combat (25 avril 1882), il s'occupa de s'y installer et d'étendre même sa sphère d'action par la prise de Nam-Dinh. Il y resta plus d'un an dans une position toujours précaire et instable, jusqu'au jour où une sortie entreprise contre un retour offensif des Pavillons-Noirs (19 mai 1883) le fit tomber blessé entre leurs mains. Il fut achevé et mutilé par eux. Ce douloureux épisode produisit une profonde impression sur l'opinion française qui n'était pas encore blasée sur les pénibles surprises inséparables des guerres coloniales et devint le point de départ d'une action diplomatique et militaire qui devait aboutir à la constitution de notre empire d'Indo-Chine.

Ce n'est pas seulement par sa fin tragique, mais aussi par son originalité propre que méritait d'être évoquée la figure du commandant Rivière. C'est en effet une attirante physionomie que celle de ce vaillant soldat qui unit à un tempérament de chef une âme de dilettante. Il mène de front une carrière maritime et une carrière littéraire, secrètement préférée à l'autre, et après s'être essayé dans la poésie, le roman et les pièces de théâtre, reste dans ses postes lointains en correspondance suivie avec les salons de Paris, qu'il juge propres à favoriser le succès d'une lointaine candidature académique. Pendant la période d'attente et de tension que représente pour lui le séjour dans la citadelle d'Hanoï, on voit dans le livre de l'amiral de Marolles son esprit partagé entre les obligations de son rôle, qu'il s'attache d'ailleurs à remplir dans leur plénitude, la composition d'un roman, et même les distractions de la roulette, pour lesquelles il ne dissimule pas un certain faible. Il apparaît à distance comme l'un des précurseurs de cette génération de marins littérateurs qu'ont illustrée les noms d'un Loti ou d'un Farrère.

Ce sont également de curieux sujets de réflexion qu'apporte au lecteur le récit des événements auxquels il a été mêlé. Ce qui en ressort presqu'à chaque page, c'est l'incohérence, — le mot n'est pas trop fort, — qui a présidé à toute cette affaire du Tonkin. Les diverses autorités intéressées à sa solution agissent chacune de leur côté sans se soucier, ni de concerter leur action, ni de suivre toujours la même ligne de conduite, de manière à éviter à la fois les désaccords et les revirements. Ce sont à Paris les ministères de la Marine et des Affaires Etrangères, dont les directions varient suivant les fluctuations de la politique européenne ; à Saïgon, le gouverneur de la Cochinchine, l'énergique Le Myre de Villers, qui se voit tour à tour soutenu et rappelé; à Pékin enfin, le ministre de France, Bourée, qui se plaint de n'être mis au courant de rien, alors qu'il a à répondre aux réclamations continuelles du gouvernement chinois, suzerain nominal du Tonkin comme de l'Annam. A Hanoï même, le commandant Rivière est tenu trop souvent dans l'ignorance des projets dans lesquels il joue pourtant le rôle d'agent d'exécution. Dans ces conditions, c'est miracle que l'entreprise qui devait lui coûter la vie, n'ait pas abouti à une pire catastrophe et que ce sacrifice ait été la seule rançon de l'emploi d'aussi fâcheuses méthodes.

C'est là, bien qu'elle ne soit pas formellement exprimée, la moralité à retirer du volume auquel l'auteur a pu justement donner comme sous-titre : « Le prologue de la conquête du Tonkin ».

Albert PINGAUD.

La Tunisie d'il y a cinquante ans, par le Général Reibell d'après les notes et souvenirs du commandant Varloud. 1 vol. in-8°, Berger-Levrault, 1932.

Bien que composé après coup avec des notes et surtout des lettres laissées par un ancien camarade du général Reibell, ce volume de souvenirs militaires présente la forme d'un récit suivi et la valeur d'un témoignage de première main. Vigoureux officier et vieux soldat d'Afrique et du Mexique, l'auteur, le commandant Varloud, était à la tête d'un bataillon du 4e zouaves lorsqu'il reçut, en mars 1882, l'ordre de le conduire en Tunisie. Le système de roulement qui était alors en vigueur pour les garnisons de la Régence l'amena à faire connaissance, non seulement avec la capitale, mais avec les principales localités de la côte (Sfax, Gabès) et de la frontière tripolitaine. Il était destiné à y rester de longues années, mais son récit s'arrête à la fin de 1884.

S'il y avait trouvé les opérations militaires terminées, l'occupation française y était encore à ses débuts. Au moyen d'impressions vivement ressenties et vivement rendues, il signale les principaux problèmes qu'elle eut à résoudre, les difficultés d'organisation qu'elle dut surmonter et les rivalités personnelles qu'en fit naître l'établissement. Au point de vue historique, il y aurait lieu, non de retenir, mais de noter comme le témoignage de l'état d'esprit dominant dans certains milieux, les appréciations de l'auteur, empreintes d'une verdeur d'expression toute militaire : sur le traité du Bardo « la conception la plus idiote qu'on ait jamais imaginé », sur les inconvénients « du régime bâtard du protectorat », sur les chances de succès et les avantages pratiques qu'aurait présenté au début l'annexion pure et simple. Au point de vue pittoresque, c'est, comme l'indique le titre, une vivante évocation de la Tunisie d'autrefois que nous apporte le commandant Varloud. Bien des traits distinctifs s'en sont perpétués après son départ et jusqu'à nos jours. Beaucoup de ceux que leurs fonctions ont appelés postérieurement dans la Régence prendront plaisir à retrouver leurs propres souvenirs dans la lecture de ceux qu'il en a gardés.

Enfin la partie documentaire et personnelle de son ouvrage n'en représente pas l'un des moindres attraits. L'on y voit défiler, dans une série d'esquisses ou même de portraits en pied, beaucoup de personnages qui à des titres divers méritent de retenir l'attention : tout d'abord les premiers artisans du protectorat, M. Paul Cambon, le cardinal Lavigerie, le général Logerot, sans parler du vieux bey Mohammed Sadok ; puis, à côté d'eux, certains de leurs collaborateurs destinés à leur survivre et à marcher longtemps dans les voies qu'ils avaient tracées : par exemple, le commandant Rebillet, ou cet étonnant personnage de biographie romancée qu'on appelait le général Allegro; enfin, à côté de ceux dont la renommée devait rester purement locale, toute une pléiade de jeunes officiers, appelés plus tard à se signaler sur de plus vastes théâtres, soit par l'exercice de hauts commandements (Boussenard, Dessirier, Millet, Paulinier) soit par leurs incursions dans la politique (Driant) ou même par leur rôle dans une certaine affaire (de Pellieux, Sandherr). Le lecteur prendra enfin connaissance avec une curiosité particulière des détails que donne l'auteur sur deux

hommes qu'il a beaucoup fréquentés et qui étaient appelés, à des titres très divers d'ailleurs, à une tapageuse notoriété. L'un était le général Boulanger, pour lequel l'arrivée à Tunis, en janvier 1884, devait être le prélude d'une rapide fortune. L'autre, simple capitaine, était un chef de bureau arabe que l'auteur définit comme « un des hommes les plus curieux qu'il eût jamais rencontrés ». Il s'appelait Esterhazy.

Albert PINGAUD.

Documents des archives du Palatin Nicolas Esterhazy, Par M. Louis FEKETE. Tome II : Pièces en langue turque publiées avec une introduction et des traductions en allemand. 1 vol. grand, in-8° de 504 pages avec cartes et reproductions photographiques de textes turcs. Budapest, 1932.

Le prince Paul Esterhazy mérite la reconnaissance des historiens : dans de beaux volumes, très élégamment édités, il livre au public le contenu des archives de son aïeul, Nicolas Esterhazy qui vécut de 1583 à 1645. Un premier volume, publié en 1930, contient des textes hongrois qui se rapportent aux affaires intérieures de la Hongrie à l'époque du « Reichstag manqué » de 1642 ; le second volume, quoique consacré aux documents en langue turque, est plus accessible aux lecteurs qui ne savent pas le hongrois, car le texte turc est accompagné d'une traduction allemande. Une introduction, également en allemand, donne d'intéressants détails sur la vie de l'illustre ancêtre de la noble famille Esterhazy qui, remplissant de 1625 à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt ans, les fonctions de Palatin, jugea ainsi un rôle capital dans l'histoire de la Hongrie à l'une des époques les plus critiques de son histoire.

A cette époque, qui est celle de la guerre de Trente Ans, la situation de la Hongrie était aussi singulière que pénible : la souveraineté des sultans s'étendait sur une grande partie du royaume, un pacha turc était installé à Buda ; l'autorité de l'Empereur-Roi n'était reconnue que dans le nord et l'ouest du pays. La Transylvanie, principauté indépendante, était vassale des Turcs : son prince recevait du Sultan le caftan d'honneur, le sabre et le cheval, signes de l'investiture. La politique turque entretenait avec soin, pour assurer le pouvoir du Grand Seigneur, les querelles entre les trois races qui, dès cette époque, se partageaient l'autorité en pays transylvain : les Hongrois, les Szeklers et les Saxons. Au nord de la Transylvanie les Sept Comitats formaient encore une région distincte, soumise tantôt au roi de Hongrie, tantôt au prince de Transylvanie.

Les frontières restaient d'ailleurs fort incertaines : des bandes armées les franchissaient souvent, portant parfois fort loin leurs ravages, levant des impôts, prenant des otages, emmenant en captivité les habitants du pays pour les vendre comme esclaves.

D'autre part, les droits et les privilèges de la noblesse hongroise étaient reconnus dans une certaine mesure pour les Turcs, même dans les provinces qu'ils occupaient. A plusieurs reprises l'énergie du palatin, Nicolas Esterhazy réussit à obtenir une reconnaissance plus

complète de ces droits, notamment de l'exemption d'impôts accordée aux terres des familles nobles.

Sur les négociations relatives à ces affaires, sur les rapports entre les autorités hongroises et turques, et même sur la vie des Turcs dans les pays chrétiens qu'ils occupaient alors, les documents tirés des archives de Nicolas Esterhazy réussit à obtenir une reconnaissance plus renseignements.

H. DE MANNEVILLE.

Comment ils écrivent, par G. CHARENSOL. 1 vol. in-12. Paris, éd. Montaigne, 1932.

« En diplomatie, il faut toujours écrire, ne sût-on rien ou ne voulût-on rien dire. » Echappé, il y a plus d'un demi-siècle, au plus sceptique et au plus littéraire des ministres de Affaires Etrangères, ce simple aveu fait comprendre comment le titre seul du nouveau volume de M. Charensol (*Comment ils écrivent*) suffirait à le recommander à l'attention de tous ceux qui touchent à la vie diplomatique. Il se compose essentiellement d'interviews dans lesquels l'auteur reproduit les confidences qu'il a su arracher à 50 écrivains qualifiés sur leurs habitudes de travail et leurs procédés de composition. Il est toujours intéressant pour les « amateurs », surtout s'ils sont condamnés par leur métier à avoir toujours la plume à la main, de savoir comment réagissent des « professionnels », — romanciers, poètes ou critiques — devant des difficultés analogues à celles qu'ils ont eux-mêmes à surmonter dans leur tâche.

La première impression que donne la lecture de cette enquête, c'est la diversité des méthodes en honneur chez ceux qui en sont l'objet. S'agit-il d'abord des heures de travail ? La très grande majorité d'entre eux les placent dans la matinée, parce que c'est le moment où ils se sentent l'esprit le plus fécond et risquent le moins d'être dérangés ; mais il en est qui ne peuvent travailler que l'après-midi (Mme Marcelle Tinayre, M. Pierre Mille) ou même la nuit : M. Pierre Bost ne se trouve en forme qu'à partir de dix heures du soir et M. Léon-Paul Fargues s'enferme à la même heure pour s'atteler à 11 à une besogne qu'il ne quittera que le lendemain à midi. S'agit-il du mécanisme de la pensée pendant le travail ? « Il faut être dérangé,... déclare à ce propos, M. Maurice Bedel (p. 31). Quand une idée ne vient pas, je m'empresse de descendre, je vais bavarder avec le libraire du coin ou acheter un journal et je remonte. » Ecoutons maintenant sur ce sujet M. Francis Carco (p. 54) : « Ce qui importe surtout, c'est de ne pas ruser avec la difficulté quand quelque chose vous arrête. Il ne faut pas prendre sa voiture et aller se ballader; il faut la vaincre. C'est pour cela que j'ai vendu mon auto. » S'agit-il enfin de la machine à écrire, dont l'apparition a introduit comme un élément nouveau dans la vie des hommes de lettre ? Si beaucoup d'entre eux persistent à ne pas vouloir d'autre intermédiaire que leur plume ou leur stylo entre leur cerveau et le papier, elle compte aussi des adeptes enthousiastes: M. Maurice Bedel, M. André Salmon, M. Paul Valéry, et surtout M. Tristan Bernard qui nous en donne un véritable panégyrique. Ils lui reconnaissent communément le triple mérite de libérer l'esprit de la

servitude de la calligraphie, de le stimuler par l'entraînement mécanique de sa cadence, enfin d'objectiver la pensée par la forme impersonnelle qu'elle lui donne.

A côté de divergences d'appréciations qu'il est toujours piquant de relever et qui répondent à des différences dans la tournure des esprits, il y a lieu de noter que certaines méthodes de composition paraissent rallier l'unanimité des auteurs auxquels s'est adressé M. Charensol. C'est surtout celle qu'on pourrait appeler le procédé des refontes. Tous ou presque tous, réécrivent deux ou trois fois leur texte tout entier et font copier leur dernière version par une main étrangère, afin d'y apercevoir les imperfections qui leur échapperaient autrement. Il est assez curieux de rappeler à ce propos que c'était là, au témoignage de son secrétaire, M. de Marcellus, le procédé favori employé par Chateaubriand pendant son ambassade de Londres pour composer ces dépêches diplomatiques qui sont restées comme des chefs-d'œuvre du genre.

Il faut souhaiter que le succès obtenu par cette attachante enquête détermine l'auteur à la poursuivre dans d'autres milieux en la faisant porter maintenant sur des historiens, des philosophes, des économistes ou des écrivains politiques. Elle présenterait aussi un tableau complet de toutes les questions qui se rattachent au délicat problème de la production littéraire.

A. P

Le Gérant : H. ANGLES.

Rodez, imp. P. CARRÈRE (fondée en 1624).

Les origines de l'expédition d'Alger.

UN LIVRE DE M. FRANÇOIS CHARLES-ROUX (1)

J'ai vécu longtemps en Algérie, et je sais qu'elle laisse à tous ceux qui y ont travaillé un souvenir que rien ne peut effacer. Quand j'y allais pour la première fois, peu après 1871, j'y trouvais encore beaucoup de témoins d'un passé, récent alors. Il n'était pas jusqu'à mon chef, M. de Toustain du Manoir, directeur des affaires civiles, qui n'eût été fait prisonnier par Abd El Kader, non loin d'Alger. L'ancienne Algérie vivait encore. Aujourd'hui tout cela est bien changé. Le pays est constitué et le souvenir de l'époque héroïque, où s'illustraient un Lamoricière ou un Changarnier, a presque l'air d'une légende. Pourtant cette histoire est d'hier. Elle a montré la persévérance de la France dans l'accomplissement d'un grand dessein.

Souvent, j'ai entendu présenter le début de la conquête comme l'effet d'une sorte de surprise. Les uns l'attribuent à la volonté d'un gouvernement qui cherchait dans un succès militaire une popularité qui lui échappait. Les autres y voient l'action des gens d'affaires, qui auraient compromis la France et le Dey dans des combinaisons d'argent assez louches, et accusent naturellement le consul général de France à Alger d'avoir été leur instrument. On rappelle aussi les discussions qui s'élevèrent, dès le premier jour, entre le chef de l'armée et l'amiral commandant la flotte, les hésitations des ministres, leur incertitude sur

(1) *France et Afrique du Nord avant* 1830, par F. Charles-Roux, chez Félix Alcan. (Collection du centenaire de l'Algérie). MCMXXXII.

l'objet réel qu'ils poursuivaient, leur ignorance de la solution que les faits leur ont imposée. Il faut donc rendre grâce à notre ambassadeur auprès du Vatican, M. François Charles-Roux, de nous avoir conté les origines historiques de la conquète. Il a écrit cette page d'histoire avec une érudition scrupuleuse. Désormais, on saura que cette conquête, qui a étonné le monde, qui, au moment où elle fut tentée, souleva l'opposition de nos rivaux et les applaudissements des puissances faibles, victimes sans défense de la piraterie barbaresque, était la suite d'une longue série d'entreprises et qu'elle couronnait les projets que nos princes, nos marins et nos marchands avaient formés au cours des siècles. M. Charles-Roux a bien prouvé que rien ne s'improvise ici bas, que tout succès doit être préparé et qu'il ne faut pas renoncer à des efforts, souvent d'apparence inutiles, qui, longtemps après qu'ils ont été tentés, produisent des résultats extraordinaires.

Pendant la durée des siècles, Marseille avait joué un rôle particulièrement actif dans les affaires méditerranéennes. Elle ne s'était jamais désintéressée de la liberté de notre commerce. Cette préoccupation provençale, qui cherchait toujours à assurer à notre marine la sécurité qui lui manquait, était peut-être pour quelque chose, au XIIIe siècle même, dans la singulière décision de Saint Louis lui-même, dirigeant, d'abord, sur Tunis, sa dernière croisade. Au dire d'un historien allemand, M. Sternfeld, ce n'était là que la première manifestation d'un avenir que le temps devait réaliser.

C'était, en tous cas, un avenir bien éloigné, et, assurément, il est un peu audacieux de relever un passé si incertain, mais lors des luttes de la France contre l'Empire, qui, depuis le XVIe siècle, constituent notre histoire, les relations entre la France et le Nord de l'Afrique prirent plus de réalité. Charles-Quint, comme on sait, était l'ennemi des Barbaresques, et, par suite, notre François Ier se rapprochait d'eux. Ce prince dont on fait le plus souvent un portrait fantaisiste, a été, somme toute, l'initiateur de la politique qui a été celle de notre pays dans les temps modernes. Le premier, il envoya une ambassade au Maroc. Deux ans après, M. de la Forest le représentait auprès du Grand Seigneur, et, pour se rendre vers lui, il allait à Tunis, d'où l'escadre même de Barberousse le conduisait à Constantinople. C'est de là qu'est

sorti le régime des capitulations qui, pendant des siècles, a été la sauvegarde du commerce enropéen en Orient.

Durant tout le temps des Valois, les relations entre les Barbaresques et nous continuèrent. Les Marseillais obtenaient des concessions qui permettaient aux Français de prendre pied sur la côte africaine. Des pêcheurs de corail nommés les frères Lenche et un certain Didier furent ainsi autorisés à s'établir aux environs de la Calle et une de ces concessions prit même le nom de Bastion de France.

A cette époque, furent créés nos consulats et l'on était si frappé à Paris du succès de cette entreprise que l'on alla au Louvre jusqu'à rêver à la création d'un royaume sur la côte d'Afrique en faveur du duc d'Anjou, le futur Henri III.

Ce rêve montre bien ce qu'il entrait d'illusions dans l'esprit de nos pères; il n'en est pas moins significatif. Cependant, au XVI[e] siècle, les Français, distraits par leurs luttes religieuses, négligeaient leurs intérêts généraux dans la Méditerranée, laissant à quelques particuliers le soin de les défendre. D'autre part, les deys d'Alger, tout turcs qu'ils étaient, souffraient de l'autorité que s'attribuait sur eux le sultan de Constantinoble et détestaient en nous l'appui qu'il nous donnait depuis le temps de François I[er]. Ainsi favorisaient-ils, au fond, les entreprises des pirates barbaresques. Plusieurs fois, ils encouragèrent la destruction de nos concessions et même celle du Bastion de France. Celui-ci dut être rétabli par le duc de Guise, le fils du Balafré qui, à la mort d'Henri IV, gouvernait la Provence, et qui, remarque M. Charles-Roux, fut un des pionniers de la pénétration française en Afrique.

Ainsi durait une situation trouble dans laquelle ceux qui nous représentaient, s'ils n'étaient pas tout à fait abandonnés, n'étaient jamais non plus à l'abri de toutes craintes sur l'avenir de leur œuvre. Elle se continua même sous Richelieu. Le cardinal ne se désintéressait pas de nos affaires africaines, mais il avait, il faut l'avouer, des préoccupations plus instantes que celles de l'Afrique. Des esprits aventureux ne cessèrent cependant pas de lui proposer des démonstrations et même des expéditions contre ces redoutables pirates. Il ne pouvait les écouter et il en fut de même avec Mazarin. Celui-ci cependant entendit un jour Colbert, qui comprenait l'importance de notre

établissement sur la côte barbaresque, lui proposer d'acquérir la propriété du Bastion. Il n'était pas jusqu'aux préoccupations religieuses du temps qui ne vinssent seconder la sollicitude de nos commerçants. Saint Vincent de Paul ne cessait de s'occuper du rachat des captifs chrétiens qui croupissaient dans les bagnes algériens.

Cette situation émut plus tard Louis XIV. Par son ordre, Beaufort prit Djijelli et, en 1683, Duquesne bombarda Alger. Les Algériens répondirent à ce châtiment sévère en attachant à la bouche d'un canon notre consul Le Vacher et vingt autres Français.

Les choses continuèrent ainsi pendant tout le cours du XVIIIe siècle. On vivait dans un état de paix relative que troublaient de temps à autre la sauvagerie barbaresque et la colère française. Celle-ci reculait devant une solution décisive. Bien des projets naquirent alors. Nos agents poussèrent le gouvernement à se rendre maître de l'île de Tabarque et, en 1766, le bailli de Suffren suggéra l'idée d'occuper les îles Zaffarines. Elles présentaient, suivant lui, de grands avantages pour la navigation et, au point de vue militaire, nous auraient donné de sérieuses facilités pour agir contre les corsaires d'Alger et, au besoin, contre les forces anglaises en Méditerranée.

Enfin, en 1781, notre consul à Alger, M. de Kercy, mit de nouveau en avant l'idée d'une expédition contre Alger. Il n'avait en vue que la destruction du gouvernement du Dey et la démolition des fortifications, car il soutenait que si la France devait s'établir en Afrique, c'est en Egypte qu'elle devait le faire.

Il faut noter cette conception qui a été longtemps celle de notre politique et qui, plus tard, conduisit le Directoire à entreprendre l'expédition d'Egypte. La Révolution suivit en effet les traditions du passé. Dès qu'un gouvernement régulier fut établi à Paris, en 1797, on entendit, à l'Institut, M. de Talleyrand lire un mémoire sur les avantages d'un établissement sur la côte d'Afrique.

Peu de temps après, il devenait ministre des affaires étrangères et il étudiait avec un ancien agent de Choiseul, Barthélemy de Sauzieu, l'occupation de Tunis. Le courant était ailleurs : Bonaparte allait en Egypte.

La conséquence immédiate de notre entreprise dans le proche

Orient fut que sous la pression de la Porte, les Etats barbaresques nous déclarèrent la guerre. Ils obéirent avec mauvaise volonté et bientôt firent la paix avec nous : mais quelle paix! sans cesse violée par des corsaires dont la rapine était toute l'industrie. Bonaparte était devenu premier consul; il était moins patient qu'on n'avait coutume de l'être autrefois à Versailles, et Jean Bon Saint-André, qui, après le 9 thermidor, avait été consul général à Alger, suggéra à Talleyrand, qui le consultait, l'idée de s'emparer de cette ville. L'empire s'établit alors. Napoléon convaincu de l'inutilité des opérations maritimes, fit rechercher un officier à même de voir sur place ce qu'aurait à faire un corps expéditionnaire envoyé contre Alger. Son génie semblait là, comme partout, prévoir le développement des événements. C'est ainsi que le commandant Boutin fut envoyé dans l'Afrique du Nord. Il en revint à travers mille aventures, mais le rapport qu'il adressa au ministre de la guerre, donna enfin la formule pratique qui permettait de réaliser les idées de Kercy et de Jean Bon Saint-André.

Il indiqua nettement que la presqu'île de Sidi Ferruch devait être le point de débarquement d'un corps expéditionnaire et que le fort l'Empereur était la clef d'Alger. Il étudia le terrain et indiqua les directions que devrait prendre un corps de débarquement. Il préparait l'avenir. Dès 1819, le consul de France à Alger, M. Deval, qui savait le peu d'impression que laissaient sur une population fanatique des démonstrations maritimes et même des bombardements comme celui de Duquesne, se référait au travail de Boutin pour indiquer la voie à suivre, et, plus tard, en 1830, le rapport de cet officier fut consulté et ses indications suivies par notre état-major.

La part du consul Deval dans toute cette affaire a été considérable. On l'a naturellement beaucoup critiqué et en particulier, on a attaqué son rôle dans l'affaire de la créance Bacri que le dey d'Alger nous réclamait incessamment, dont le Directoire avait contesté l'existence et que le gouvernement français considérait comme réglée. Il faut se méfier de ces sortes d'accusations, mais en tous cas, M. Deval a vu juste. Dans ce poste d'Alger qu'il occupa pendant toute la Restauration, et jusqu'à sa mort en 1829, il ne cessa pas de faire au gouvernement des propositions qui, somme toute, sont celles même qui ont triomphé.

Le coup d'éventail que le dey d'Alger lui donna en 1827, au cours d'une audience, et la destruction des concessions françaises de la Calle et de Bône que nous occupions depuis trois cents ans, firent déborder le vase. Les relations furent rompues et sur l'ordre du gouvernement, le commandant Collet proclama le blocus d'Alger, mais il envoyait en même temps à Paris M. Dupetit-Thouars pour y soutenir, contre le conseil de nos amiraux, l'insuffisance d'une action purement navale. Ainsi l'idée d'une expédition militaire prenait corps. Le lieutenant-colonel de Loverdo était alors chargé par le ministre de la guerre, M. de Clermont-Tonnerre, d'examiner la question et il concluait à la nécessité de la conquête. Le conseil des ministres en délibéra : il ne voulait pas la guerre et M. de Villèle, qui n'était pas belliqueux, fit ajourner l'affaire.

C'est ainsi que, pendant trois ans, le blocus continua. Il y eut même un engagement dans lequel le commandant Collet livra un combat heureux à une flotte de douze navires que le Dey avait envoyée contre lui. Les choses traînaient; on se fatiguait à Paris; on voulait en finir; on y réduisit au minimum nos réclamations, et on envoya, sur la *Provence*, le commandant de la Bretonnière demander seulement au Dey la libération de nos compatriotes que les corsaires retenaient en esclavage. M. de la Bretonnière échoua et lorsque la *Provence* quitta Alger, les batteries de la côte tirèrent contre lui 80 coups de canon.

Lorsque la nouvelle de cette insulte au pavillon parlementaire parvint à Paris, M. de Polignac venait de prendre la présidence du conseil. C'est donc à son gouvernement que devait revenir l'honneur de punir cette offense.

Il faut rendre cette justice à M. de Polignac qu'il maintint avec fermeté la liberté d'action de la France contre tous les obstacles que l'on dressait devant elle, mais il faut reconnaître en même temps qu'il ne désirait pas prendre Alger. Il eut même l'idée singulière de proposer à Méhémet Ali, le pacha d'Egypte, d'agir à notre place, mais Méhémet Ali, pressé par le Sultan, lui-même poussé par l'Angleterre, nous fit la grâce de refuser. D'autre part, le cabinet de Londres, qui avait fait, peu de temps auparavent, bombarder Alger par lord Exmouth, multipliait les observations et les chicanes. Il en fit tant qu'il amena Charles X a déclarer qu'il entendait garder la liberté de faire ce que vou-

draient nos intérêts. C'est ainsi que finalement nous fûmes conduits à une décision, que l'armée française débarqua à Sidi Ferruch et que Bourmont prit Alger. Cependant, à la fin même du mois de juin 1830, M. de Polignac proposait encore au général de laisser Alger au Sultan, de reprendre possession de nos anciennes concessions et de remettre à une conférence internationale le sort du reste de la Régence. Le 15 juillet, M. de Bourmont, au nom de l'armée, repoussait cette étrange proposition.

Le vieux Roi était de son avis, mais c'est alors qu'il fut renversé. Il appartint au gouvernement de Louis-Philippe de décider du sort de notre conquête. L'opinion publique longtemps apathique, n'aurait plus admis son abandon, et le ministre de la guerre du nouveau gouvernement, le maréchal Gérard, écrivit à son collègue des affaires étrangères, le maréchal Sébastiani, que l'intention du gouvernement français était de conserver la possession d'Alger.

Ainsi se terminait cette campagne qui avait été pour notre pays l'aboutissement de ses efforts séculaires. Au cours des siècles, le gouvernement français avait été sans cesse sollicité d'agir. Ceux qui l'appelaient à intervenir se contredisaient parfois; ils imaginaient des solutions extraordinaires; leurs projets étaient même souvent fantaisistes et ils songeaient au Maroc, à Tunis, à l'Egypte même aussi bien qu'à Alger, mais ils étaient unanimes sur le point qu'il appartenait à la France d'assurer la liberté du commerce dans la Méditerranée, de mettre fin à la piraterie des corsaires et de détruire les bagnes d'Alger dont un saint Vincent de Paul s'était efforcé d'ouvrir les portes. M. Charles Roux nous a raconté la longue histoire que je viens de résumer; il s'en est acquitté avec une hauteur de vues qui lui fait grand honneur. Tous ceux qui savent ce que la France avait accompli en Algérie, lui en seront reconnaissants.

Aujourd'hui, un siècle après l'expédition de 1830, on est surpris des difficultés qu'elle rencontra à l'origine, du peu d'enthousiasme qu'elle soulevait dans le public, des hésitations du gouvernement.

Le roi Charles X sut vouloir. Il ne s'arrêta pas devant les objections que lui opposaient la mauvaise humeur de l'Angleterre et la timidité de nos ministres. Il agit. A la veille même de sa chute, il laissait ainsi tomber un rayon de gloire, sur la

France et sur sa couronne. Qui prévoyait alors le développement que prendrait l'Afrique du Nord et ce qu'elle deviendrait quand Alger serait fortifié de nos protectorats de Tunis et de Fez? Les destinées de notre empire africain commencent : elles ouvrent devant nous les perspectives d'un avenir qui récompensera notre longue persévérance. Au reste, la France n'a pas été seule à tirer parti de l'œuvre qu'elle a accomplie; tout le monde civilisé en a profité. Un foyer de barbarie a été éteint et je me souviens que lorsque j'étais ambassadeur aux Etats-Unis, le président Roosevelt me dit un jour qu'en prenant Alger, nous avions acquis des droits à la reconnaissance de l'humanité.

JULES CAMBON.

Un nouveau livre sur Richelieu[1]

L'aire; L'aiglon; L'apprentissage; Vive le Roi; La petite et la grande volerie; L'essor; L'allée des cyprès; L'allée des lauriers; La cité; Le temple... L'amateur de vie romancée qui parcourt cette table des matières si alléchante, croit avoir entre les mains quelque drame de cape et d'épée, digne d'être placé à côté de *Cinq-Mars* ou des *Trois mousquetaires*. Tout de suite il se forge une félicité; il songe qu'il ne pourra fermer le livre avant de l'avoir dévoré de la première ligne à la dernière. Et il ne le ferme pas, en effet, car c'est, en un petit volume, ironique, incisif et brillant, une passionnante étude d'histoire : Richelieu jugé par un de nos meilleurs diplomates.

C'est un *jugement* bien plus qu'un récit. Il y a près de quarante ans, M. Gabriel Hanotaux, à la veille de donner à notre pays une belle partie de son empire colonial, ressuscitait en une immense fresque la France de 1614. Laissant à l'illustre homme d'Etat le soin de nous peindre un Richelieu qui vit, pense et agit devant nous comme si nous étions admis dans le cercle étroit de son intimité, M. de Saint-Aulaire se contente de nous présenter les principaux événements de la vie du cardinal en une série de brefs tableaux, où ne manquent ni la couleur ni la vie : saisissants raccourcis, éclairs à la Michelet. A vrai dire, en un pareil livre, ce ne sont pas les événements qui importent, mais ce qu'en pense M. le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France.

Dès les premières pages, nous reconnaissons l'ambassadeur.

(1) *Richelieu*, par le comte de Saint-Aulaire, chez Dunod.

ne serait-ce qu'à la coquetterie qu'il met à ranger le diplomate au-dessous du chef militaire. M. de Saint-Aulaire nous parle de l'*Académie* de M. de Pluvinel, où le cardinal apprit « la perfection du cavalier », et il conclut ainsi : « Par sa préparation militaire et par son commerce intellectuel avec les grands capitaines que Pluvinel lui donnait en exemple, Richelieu acquiert ou développe leurs qualités : l'habitude du commandement, le goût du risque réfléchi, la lucidité dans la responsabilité, l'exacte et rapide appréciation des hommes et du terrain, le sang-froid dans les circonstances graves, la justesse du coup d'œil et l'instantanéité de la décision, enfin, et surtout, le sens et le respect du détail. Je dis surtout, parce que, parmi toutes ces qualités qui caractérisent le chef militaire et dont l'absence caractérise souvent le diplomate, la dernière est celle qui distingue le plus l'un et l'autre. La fonction du diplomate étant d'observer, de suggérer plus que de réaliser, la prédominance de l'esprit critique le rend inapte à l'action, si cette déformation n'est corrigée par la discipline d'une autre carrière ; d'autre part, son esprit s'attache à de si hauts objets, la paix ou la guerre, la chute ou l'élévation des empires, l'équilibre du monde, qu'il s'abaisse difficilement à la considération des détails à régler pour les réaliser. »

Comme s'il prenait un malin plaisir à nous montrer qu'il connaît bien les grandeurs et les misères de la diplomatie, M. de Saint-Aulaire nous explique pourquoi les renseignements donnés par les diplomates ne sont pas toujours aussi sûrs que le croit le commun des mortels. Et il le fait à propos de cette assertion d'un historien : « Nos médisants diplomates s'entendent unanimement sur ce point que le maréchal d'Ancre n'obtenait rien de la Reine qu'en considération de sa femme. » — « La caution n'est pas suffisante, réplique M. de Saint-Aulaire. L'unanimité des diplomates, même dans la bienveillance, n'est pas toujours une garantie de vérité; elle s'explique par le fait que, le plus souvent, ils puisent leurs informations à la même source, une source que le gouvernement auprès duquel ils sont accrédités, s'il sait son métier, alimente lui-même. » M. de Saint-Aulaire sait le sien et, quand il loue en Richelieu la circonspection et la mesure, il profite de l'occasion pour nous montrer combien les fautes

diplomatiques sont difficiles à réparer : « En diplomatie, nous dit-il, l'artiste ne peut se servir de la gomme à effacer; la souveraineté des Etats est un fixatif indélébile. Il ne peut même, s'il a été mal inspiré, lacérer sa toile ou son parchemin : l'adversaire, qui est le contraire d'un client, emporte un duplicata dès qu'il est signé. Il l'estime d'autant plus qu'il est plus raté. »

Maint détail, dans le *Richelieu* de M. de Saint-Aulaire, nous rappelle que l'auteur a représenté la France à Londres. Les usages anglais lui sont familiers. Il les compare avec ceux de la France de Louis XIII et les souvenirs de son ambassade lui suggèrent des rapprochements ingénieux. Ayant à parler du discours prononcé par l'évêque de Luçon aux Etats généraux de 1614, l'ambassadeur appelle ce discours le « *maiden speech* politique » du cardinal, car, en Angleterre, on a coutume de comparer le nouveau pair, qui prend la parole pour la première fois devant Leurs Seigneuries, à une jeune fille qui fait son entrée dans le monde. De même M. de Saint-Aulaire compare l'*Académie* de M. de Pluvinel au *public school* d'Angleterre : « Cette institution, écrit-il, appliquait dans l'ancienne France les principes aujourd'hui en honneur de l'autre côté de la Manche, principes qui, avant d'être naturalisés anglais, sont nés, comme la plupart des sports dont ils dérivent, chez nous. L'objectif essentiel du *public school* est non de remplir l'esprit, mais de former le caractère, c'est de produire des hommes et des citoyens plutôt que des savants. On y parvient moins par des travaux que par des jeux. Les sports sont une école de morale. Ce sont eux qui enseignent les vertus du peuple anglais, celles qui font sa grandeur et notre admiration : la maîtrise de soi (*self control*), la loyauté (*fair play*), l'endurance, la discipline et la solidarité par la cohésion de l'équipe sous les ordres du capitaine, l'acceptation souriante de la défaite, mais avec la volonté de s'arcbouter pour la réparer, l'aptitude à perdre la partie sans jamais perdre le moral. Ainsi les sports ont entraîné l'Anglais à ce sport souverain: la conquête du monde (1). »

---

(1) Cf. J. J. Jusserand, *Les sports et les jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Plon, 1901.

C'est justement à propos de l'Académie de M. de Pluvinel que M. de Saint-Aulaire inaugure sa manière très personnelle d'écrire l'histoire, une manière qui consiste à transposer à notre époque les institutions d'il y a trois siècles, à définir les choses et les gens d'un mot très moderne, qui aide le lecteur à les comprendre, — imparfaitement, il est vrai, car, selon l'adage scolastique, toute comparaison est boiteuse. Et aussitôt il imagine « à notre école de cavalerie de Saumur un cours confié à un général né gentilhomme, ancien attaché militaire dans les grandes capitales, familier des salons et des cercles les plus élégants, sans y avoir perdu la fleur de son idéal, prêt à mourir, à défaut de prince, pour le drapeau, sceptique quant aux hommes et aux femmes, mais intransigeant sur les principes, enthousiaste pour sa foi, ne badinant ni avec l'amour ni avec l'honneur, ayant eu des duels dont quelques-uns avec mort de l'adversaire, mais s'en étant confessé, commentant pour ses élèves l'*Almanach de Gotha* et le *Tout-Paris*, en racontant des petits potins et en citant de grands exemples, dans un ambigu de *Vie parisienne* et de Plutarque ».

Après avoir comparé l'*Académie* et cette école de Saumur transformée par un moderne Pluvinel, M. de Saint-Aulaire nous montre à Luçon l'évêque en pays protestant, sur « un front spirituel qui est aussi un front politique et militaire », où l'évêché « forme un saillant » : « L'évêque, nous explique-t-il, y a une situation analogue à celle du commandant de notre 20e corps d'armée sur la frontière franco-allemande, poste qui est l'école des généralissimes ». Quelques pages plus loin, la controverse du Père Arnoux avec les protestants est mise en parallèle avec l'affaire Dreyfus. Au chapitre VI, le fameux dîner du château de Fleury, où Gaston projetait de faire assassiner le cardinal, comme par mégarde, au cours d'une querelle surgie brusquement entre les gentilshommes de sa suite, est appelé une *surprise party*, — on serait tenté de dire une *murder-party*. Enfin, quand M. de Saint-Aulaire constate que Richelieu n'a supprimé « ni les corporations, ni les magistratures locales, ni les universités, ni les assemblées provinciales, ni les municipalités », il le félicite de « n'avoir pas arraché le bon grain avec l'ivraie ou,

comme disent les Anglais, de n'avoir pas jeté le bébé avec l'eau du bain ». Ce cardinal de *nursery* est quelque peu inattendu. Et à propos des libertés heureusement conservées par le cardinal, il faut observer que M. de Saint-Aulaire juge Richelieu beaucoup plus équitablement que ne le faisait, il y a une centaine d'années, l'un de ses parents. Le comte de Saint-Aulaire, qui était de l'Académie française depuis 1843, et qui, lui aussi, fut ambassadeur de France à Londres, n'écrivait-il pas en 1827 : « L'administration du cardinal de Richelieu fut sanguinaire. oppressive pour la noblesse et la magistrature, et dégradante pour le caractère français, qui toujours honora l'esprit d'indépendance et de liberté (1) ». Comme les vues changent selon les siècles, même dans l'impartiale histoire !

Le comte de Saint-Aulaire (celui d'aujourd'hui) prodigue les traits brillants, les allusions à des mots célèbres. On l'imagine revêtu de la toge dans une de ces lectures publiques de la Rome de Tacite et de Pline le Jeune, éblouissant un public élégant et cultivé, soulevant les acclamations de l'élite. Il nous dira par exemple : « A cette époque, l'Eglise menait à tout à condition de ne pas en sortir » ; ou bien : « L'évêque de Luçon est dans cet âge ingrat de l'ambitieux qui a déjà assez de prestige pour porter ombrage, et pas encore assez pour s'imposer. » Les expressions pittoresques, les images neuves se pressent sous sa plume. Voici, dans les rues de Paris, lors du défilé des députés aux Etats généraux, « les vieilles maisons coiffées de leurs pignons aigus, renflées comme sous le poids des curieux qui les remplissent et s'écrasent aux fenêtres, mais, en réalité, parce qu'elles prennent du ventre en vieillissant ». Voici, dans les entresols du Louvre, Léonora Galigaï « petite, maigre, sèche, au teint de pruneau, active et maléfique, poule noire gloussant en italien de vifs propos dont elle ranime sa maîtresse, la Reine molle, grasse, violente et gémissante avec des airs d'oie poignardée ». Voici Louis XIII « qui fait songer à un Hamlet dont Richelieu serait la volonté », ayant comme le prince de Danemark « une âme chargée d'une grande action et

(1) *Histoire de la Fronde*, par le comte de Saint-Aulaire, t. I, p. 33.

incapable de l'accomplir ». Voici enfin Richelieu d'après le portrait de Philippe de Champagne, « corps deux fois spiritualisé par sa nature et par le jansénisme de l'artiste, avec sa longue et fine main gauche, demi-tendue, non pour donner son anneau à baiser, mais la paume en-dessous, les trois derniers doigts inégalement repliés, d'un geste qui souligne l'infaillibilité d'un raisonnement, avec un visage modelé par la souffrance et la méditation. Face émaciée, dont le peu de matière est encore réduit par un regard brûlant. De son être consumé, la pourpre fait alors une flamme avec les flammèches des moustaches et de la barbiche à l'espagnole ».

M. de Saint-Aulaire nous donne un aperçu de la Cour, qui condense en un tableau plein d'éclat et de relief les innombrables peintures de Dumas, les scènes hautes en couleur, mais quelque peu grossies du drame romantique. Nous voyons évoluer, « à côté des robes éblouissantes et sous un ruissellement de perles, irisées comme des fontaines lumineuses, les pourpoints d'or fin, valant vingt mille écus, enserrant la taille de seigneurs étincelants comme des scarabées ou emphatiques sous la cape, que

par derrière, avec pompe, l'estoc
Lève comme une queue insolente de coq,

ces seigneurs qui avaient de si mauvaises mœurs et de si bonnes manières, experts à balayer le parquet aux pieds des dames avec le feutre immense et à les brusquer dans le privé, toujours prêts à risquer leur vie pour rien dans un duel avec leurs meilleurs amis, et la vie des autres pour moins que rien en assassinant leurs plus sympathiques ennemis, toujours à l'affût d'une nouvelle intrigue et d'une nouvelle maîtresse, ne rêvant que de sang et d'amour entre leur barbe en pointe et leur large coiffure, dans leur tête triangulaire en forme de cœur ou de dague, leur tête légère sous le lourd chapeau empanaché, tel un cimier ou un corbillard, comme pour donner un air de chevalerie à la trahison et un air de fête à la mort ». Et l'on se prend à relire ce charmant et discret passage de Voltaire dans l'*Essai sur les mœurs* : « Si les hommes de nos jours voyaient les hommes de ce temps-là, ils ne croiraient pas voir

leurs pères. Les petites bottines, le pourpoint, le manteau, le grand collet de point, les moustaches et une petite barbe en pointe, les rendraient aussi méconnaissables pour nous que leur passion pour les complots, leur fureur des duels, leurs festins au cabaret, leur ignorance générale malgré leur esprit naturel. » Ignorance qu'il ne faut pas exagérer, car la noblesse de Guyenne, — c'est M. Gabriel Hanotaux qui nous le dit, — « entendait bon grec et bon latin » : M. de Montaigne n'était pas mort depuis fort longtemps; MM. de Malherbe et de Racan étaient dans toute leur gloire.

Au chapitre VIII, *L'allée des lauriers*, M. de Saint-Aulaire déplore que le génie de Gustave-Adolphe « compense l'absence remarquable, pendant cette période, de tout grand capitaine en France, sauf Richelieu lui-même ». L'historien se laisse emporter par son admiration pour son héros. L'enthousiasme lui fait oublier ce vieux maréchal vainqueur en Italie, en Lorraine, en Allemagne, en Flandre, si populaire auprès des Parisiens, que, Paris étant menacé en 1636 par l'avance des Impériaux, Richelieu n'osa se montrer dans les rues qu'avec lui. M. de Saint-Aulaire oublie également cet autre maréchal qui défit les troupes de l'Empereur à Brisach, gagna les batailles de Wolfenbüttel et d'Ordingen et mérita ce jugement du duc d'Aumale : « Peu de Français de nos jours savent ce que la patrie doit au maréchal de Guébriant. » Gageons que ces deux méconnus ont envie de sortir de leur tombe et de dire avec don Diègue :

> *Qu'il lise* seulement l'histoire de ma vie!
> Là, dans un long tissu de belles actions,
> Il verra comme il faut dompter des nations,
> Attaquer une place, ordonner une armée,
> Et sur de grands exploits bâtir sa renommée.

Le chapitre IX, *La cité*, contient des réflexions justes sur la sévérité dont le cardinal usait à l'égard de la haute noblesse: Richelieu « s'y opposait, nous dit M. de Saint-Aulaire, professionnellement ». Il n'est pas défendu de penser qu'un peu de passion personnelle entrait dans cette sévérité nécessaire. Le ministre tout-puissant n'était pas fâché d'abaisser les grands

seigneurs, dont les pères avaient porté ombrage aux siens. A peine parvenu au pouvoir, il avait acheté à la Grande Mademoiselle, pour le démolir, le splendide château de Champigny, dont les Montpensier avaient été seigneurs et qui, trop voisin du manoir de Richelieu. avait humilié son enfance. Lorsque le manoir eut été transformé en palais, rebâti avec les pierres du château des Montpensier, et que la ville de Richelieu fut devenue la capitale d'un duché-pairie, le pamphlétaire Mathieu de Morgues criait de Bruxelles au cardinal-duc : « Vous avez uni tout le pays et jusqu'au lieu qui vous rendait vassal. »

Le livre de M. de Saint-Aulaire finit sur une brillante polémique avec M. Hilaire Belloc, le célèbre écrivain anglais, qui vient de publier lui aussi un *Richelieu* et qui regrette que la politique du cardinal ait empêché la formation d'une Europe catholique rassemblée sous l'aile démesurément étendue de l'aigle à deux têtes. Il faut voir avec quelle courtoisie, quelle adresse, quel esprit M. de Saint-Aulaire réfute les théories de son adversaire. Cette partie de son livre, pleine de réflexions fines et profondes sur Richelieu et Bismarck, sur la Grande Guerre, sur le traité de paix, sur la politique d'hier et d'aujourd'hui, ne sera pas la moins goûtée des lecteurs. C'est l'œuvre d'un ambassadeur de France qui continue à servir son pays, même dans la retraite ; c'est le bréviaire des diplomates mis à la portée du public.

LA FORCE.

Le Romantisme et l'Europe moderne

Le 18 octobre 1932, l'Académie des Sciences morales et politiques, créée par la Convention nationale en 1795, supprimée par Bonaparte, premier Consul, en 1803, enfin rétablie par le roi Louis-Philippe, trente ans plus tard, fêtait, dans une séance solennelle, le centenaire de sa résurrection. Au nom de ses associés et correspondants étrangers, invités par elle à cette réunion cordiale, M. Edouard Bénès, le grand homme d'état tchécoslovaque qui est aussi un philosophe et un sociologue de marque, prononça un important discours : discours fort remarquable. comme on pouvait le prévoir de la part d'un esprit de si haute expérience et de si vaste savoir (1). Il m'intéressa tout particulièrement, tandis que je l'écoutais avec une attention charmée, par les commentaires qui y furent voués à l'influence du romantisme dans la politique, la morale et la littérature européenne depuis quelque cent cinquante ans. Là est en effet le champ de mes recherches ou méditations personnelles poursuivies au cours de bien plus d'un quart de siècle.

Je remarquai surtout, comme il est naturel, que l'éminent

(1) Nous reproduirons plus loin, d'après le texte même conservé aux Archives de l'Institut, dont nous avons pu avoir communication, ce discours de l'éminent ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, n'en retranchant que l'introduction et la conclusion, plus utiles pour l'effet et les besoins de la séance solennelle du 18 octobre.

Nous nous souvenons toujours, avec une profonde gratitude, de l'honneur que nous fit jadis M. Edouard Bénès en collaborant personnellement aux efforts de notre Revue. Ses lecteurs seront tous heureux, sans doute, et fiers de pouvoir ainsi méditer à loisir des pages d'un si haut intérêt pour l'histoire générale, surtout après en avoir entendu la critique exprimée par l'un des vice-présidents de notre Conseil, le baron Ernest Seillière, le plus compétent peut-être, en pareille matière, des confrères de l'érudit diplomate, qu'il avait écouté religieusement à cette occasion sous la coupole du palais Mazarin.

orateur voulut bien user, à maintes reprises du vocabulaire proposé par moi pour jeter quelque lumière sur cette très complexe et délicate notion de « romantisme ». Quand il proclame que la France est une nation où « ni le mysticisme de race, ni le mysticisme de classe n'ont pu abattre la raison », je reconnus les notions même qui dominent mes tentatives de philosophie de l'histoire.

Le pays de M. Bénès était encore gouverné par des Allemands. il y a quatorze ans : il reste entouré par eux de toutes parts ou à peu près. Mais, grâce à sa formation française pour une bonne part, ce penseur montre du romantisme une conception française tout à fait analogue à la nôtre et non à celle de l'Allemagne qui est si différente, bien que le romantisme allemand et le romantisme français aient les mêmes origines et qu'il se soit établi entre eux, dans la suite, de nombreuses interférences : je l'ai maintes fois exposé. C'est, chez lui, un grand mérite que cette clairvoyance ; c'est une source de clarté pour ses jugements. Peut-être ne sera-t-il pas inutile toutefois de conduire après lui sa pensée, dans certaines directions plus loin qu'il n'eut le loisir de le faire pendant le bref intervalle de temps qui lui fut concédé et que tous ses auditeurs ont jugé trop court en effet ?

I.

L'ancien régime français, nous a-t-il dit, trouva son expression dans l'art et dans la littérature classique. Le classicisme français exprimait la conception de la vie sociale de l'époque, les notions d'héroïsme aristocratique, d'honneur, de politesse, de galanterie, de noblesse d'esprit. Cela est fort bien vu. J'estime cependant qu'un courant préromantique persista sous notre classicisme, à la fois rationnel et chrétien. Pendant la première moitié du XVIIe siècle surtout, le précieux continua la courtoisie et le romanesque du Moyen-Age, conservant de la sorte l'audience du public à certaines notions qui entreront dans les éléments du romantisme futur. (On sait que romantique, c'est romanesque traduit en anglais). L'école précieuse marqua profondément le roman de ce temps et presqu'autant le drame, chez Corneille ou même chez Racine, par là, si nettement préromantique. Elle accepta certaines influences stoïciennes de la raison chrétienne

alors régnante, mais en revanche la part de galanterie subtile et d'héroïsme chevaleresque.

M. Bénès voit à très juste titre le romantisme débuter en France, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle avec Rousseau et Diderot ; et cela, dit-il, à l'instant même où le tiers-état commence à s'affirmer, à l'instant où se prépare le triomphe des principes de 1789. Le romantisme est donc à ses yeux l'expression de la bourgeoisie, classe qui manifesta sa force à l'heure de la révolution et s'empara à ce moment du pouvoir. Après le premier Empire et la Restauration, 1830 acheva la conquête du pouvoir par la bourgeoisie et les années de 1830 à 1848 marquent en effet l'apogée du romantisme français. Cette apogée se place à l'heure où la classe qui représente le « romantisme » l'emporte politiquement.

La chute de la seconde République française, si rapidement écartée et la réaction bonapartiste qui la suivit auraient marqué la fin de l'essor du romantisme, mais nous allons voir que M. Bénès le sait fort bien remplacer tout aussitôt par des succédanés, c'est-à-dire continué et aggravé sous d'autres noms. Vers 1850, indique-t-il, le scepticisme politique et le matérialisme économique, dont on trouve l'expression dans la politique du second empire gagnent la littérature et le romantisme se *désagrège*. Celui de 1830, cela est certain : la troisième génération du rousseauisme disparaît alors ; mais le naturisme mystique s'affirmera de plus en plus dans les trois suivantes, au point de vue moral autant que politique.

Le romantisme, reprend en effet le porte-parole des associés étrangers de l'Académie des Sciences morales, a donné naissance aux deux courants qui caractérisent l'Européen de nos jours. Le premier de ces courants suit la voie tracée par le mysticisme révolutionnaire qui se renforce encore sur le plan politique et social : dans un esprit d'humanitarisme social, il se tourne vers le quatrième état. Il s'en occupe au point de vue littéraire dans l'école naturaliste, (ici présentée à très juste titre comme dérivée du romantisme et comme ayant aidé à sa pénétration morale dans les masses). Il se montre le fils du romantisme même quand il semble réagir contre ce dernier par sa tendance à s'allier aux sciences exactes et au progrès social : il reste romantique quant au fond et quant à la forme, car il néglige les principes ration-

nels qui conseillent de consulter les faits ou l'expérience et de garder quelque sobriété dans l'expression.

Le second courant du romantisme, qui est son héritier direct également, se caractérise par le renforcement du mysticisme naturiste sur le plan esthétique : « Le symbolisme, le décaden-« tisme, l'esthéticisme se suivent logiquement le long de la « route jalonnée par Baudelaire, Rimbaud et Verlaine. Ils con-« tinuent jusqu'au modernisme extrême de notre époque : mo-« dernisme par où s'exprime un subjectivisme excessif et *ma-« ladif*, rompant absolument avec le rationnel, fondant la vie « entière sur l'irrationnel, la passion, la sensibilité et le sub-« conscient. » Tout cela est excellent.

II.

Un tel état d'esprit, poursuivit M. Bénès, exerce nécessairement dans tous les domaines une influence profonde. Il provoque ou facilite la naissance d'un courant *parallèle* à lui-même sur le terrain politique ou social. *S'opposant* — et ici nous ne sommes plus tout à fait d'accord, car je crois le « parallélisme » certain et l'opposition apparente seulement — s'opposant donc à la conception optimiste (en psychologie et en morale) de la grande Révolution qui voyait dans l'homme un être foncièrement bon, s'opposant aussi à la fraternité cosmopolite, au démocratisme égalitaire, reparaissent ou se restaurent d'anciennes doctrines qui se fondent sur l'égoïsme de l'être humain, sur l'expansion impérieuse des *races* ou sur un dynamisme national, sur l'inégalité des hommes, sur l'échec, la crise ou la banqueroute de la démocratie et de l'idéologie (de la mystique) de 1789, sur l'*inspiration divine* de la masse et de la collectivité ou d'une certaine classe sociale.

A mon avis, le mysticisme de la race, qui est ici visé surtout, ressortit à la bonté naturelle ou optimisme psychologique, aussi bien que le mysticisme de classe. — J'ai dit que M. Bénès utilisait au besoin ces deux notions, si nécessaires pour comprendre le spectacle du temps présent. — Selon moi, le mysticisme de la race ou de la nation affirme : « L'homme de mon sang ou de « mon groupe national est supérieurement doué par nature « parce qu'allié de Dieu par privilège. » De même que le socia-

lisme romantique (ou mysticisme de classe) proclame, de façon plus ou moins consciente, mais certaine : « L'homme du peuple possède le privilège de l'*inspiration* divine. » Oui, « la foi dans l'inspiration divine de la masse ou d'une certaine classe » (la plébéienne) est par excellence à mes yeux du romantisme ou mysticisme naturiste : le « dynamisme national », l'affirmation de l'inégalité des races est un autre aspect du même romantisme qui ne s'oppose au précédent que dans le choix des bénéficiaires de l'alliance supraterrestre. En d'autres termes, j'ai proposé dès longtemps d'étendre plus explicitement au quatrième état et aux révolutions raciales ou nationales présentes cette influence du naturisme romantique que M. Bénès a étudié surtout et de façon si pénétrante dans ses relations avec la classe bourgeoise.

Passant alors une fois de plus, de façon fort intéressante, du plan politique et social au plan esthétique et moral, l'orateur constate que, si la décadence du classique alla de pair avec la décadence de la période historique et de la classe dont il était l'expression : si le triomphe du romantisme résulta plus tard de l'ascension de la bourgeoisie et de son règne sur l'Europe contemporaine, ce qu'il appelle la « désagrégation » du romantisme (disons sa vulgarisation et son essor continué sous d'autres noms) engendra ensuite d'une part la *crise morale* de la bourgeoisie (excellente notion) et de l'autre l'ascension d'un psychologisme (je dis d'un esthétisme) *destructeur* des notions morales rationnelles appuyées sur l'expérience des âges. Ces deux derniers faits annoncent et préparent, dit-il, le fléchissement de la puissance bourgeoise au profit de la quatrième classe, les ouvriers et les petits cultivateurs. Les valeurs morales acceptées jusque-là sont mises en doute comme les sociales et les politiques *l'étaient déjà d'ailleurs par toute l'évolution* (romantique) *d'avant* 1914. Ce qui est tout à fait mon avis.

M. Bénès souhaite l'avènement d'un style nouveau à la fois dans la politique et dans l'art : il l'espère d'une synthèse entre classicisme et romantisme et l'on ne peut que l'en applaudir. Ce vœu l'amène à souligner cette fois l'aspect *rationnel* de l'activité bourgeoise au cours du siècle dernier. La bourgeoisie, dit-il expressément, a essayé de fonder le monde nouveau sur l'autorité de la raison (ce qui n'a plus rien de romantique). De là fut

tiré tout le système de la démocratie saine de l'idéal humanitaire et pacifiste. Mais, au cours des dernières générations, *le triomphe de la passion* (mysticisme passionnel), de l'esthéticisme (mysticisme esthétique) du mysticisme racial et national, du mysticisme social ou de classe ont rejeté le monde dans des crises révolutionnaires.

Il suffit, continue M. Bénès, de jeter les yeux sur l'Europe contemporaine pour voir dans quelles nations se déroule cette révolte de la passion, de l'instinct, des mysticismes collectifs contre les forces rationnelles. Oui certes, et désormais ce spectacle est souvent plus frappant au-delà de nos frontières que chez nous. La France, reprend son ami éclairé, montre par sa santé, par sa force morale interne, que chez elle ni l'instinct, ni la passion, ni le mysticisme de race ou de classe n'ont pu imposer silence à la raison. En France, la raison, aujourd'hui encore, gouverne les forces déchaînées de la personnalité *animale* qui a surgi durant la guerre et lui a survécu. Elle les gouverne certes dans une certaine mesure acquiescerai-je, mais il reste à faire en ce sens, pour nous aussi, malgré cette parole cordiale.

La Révolution de 1789, concluait l'orateur, qui parla si dignement sous l'historique coupole, fut une révolte de la raison (en partie, oui sans doute). C'est pourquoi elle put être arrêtée dans son cours dévastateur sans que l'on perdît ce qui, en elle, avait une véritable valeur. Les révolutions raciales ou sociales présentes sont les révoltes de la passion, de l'instinct et d'une sensibilité qui a perdu ses freins ; celles-là ne se laissent pas aisément arrêter : elles n'ont pas de régulateur, puisque seule la raison en peut faire l'office. Seront-elles donc capables d'engendrer un monde nouveau comme elles y prétendent ? Non ! « Le traditionnel rationalisme occidental l'emportera sur l'instinctivisme oriental. » La France est appelée à faire la synthèse du classique et du romantique dont a présentement besoin l'humanité supérieure.

III.

Cette belle consultation, donnée au chevet d'une société malade, a pour caractère principal de présenter le romantisme comme la doctrine de la bourgeoisie conquérante tout en accordant parfois à cette classe le mérite de s'être appuyée sur la raison.

Je voudrais, pour terminer, dire en quelques mots ma propre conception du rôle de la bourgeoisie dans la révolution historique récente.

Déjà le classicisme français a été une réaction rationnelle et appuyée sur le catholicisme réformé au concile de Trente, contre le naturisme, en partie mystique, de la Renaissance. Déjà cette réaction nécessaire a rapproché la bourgeoisie du pouvoir comme Louis XIV le prouva par le choix de ses ministres. Le naturisme ou foi dans la bonté naturelle de l'homme ressuscite au XVIIIe siècle, avec le déisme anglais tout d'abord et la bourgeoisie va s'en faire une mystique d'alliance divine contre les classes privilégiées de l'Ancien régime. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que cette classe ascendante s'appuya sur le romantisme naissant : elle fêta Rousseau, son évangéliste, mais n'en restait pas moins dépositaire principale de l'expérience économique scientifique et sociale si rapidement accrue de l'époque. Voilà pourquoi la Révolution française aura un aspect rationnel et un aspect mystique, une face classique et une face romantique. Le quatrième état est à ce moment entraîné sur les pas du troisième qui se sert de lui comme d'une armée d'assaut, utilisant surtout la mystique de la bonté de nature pour exalter les courages, mais, trop souvent aussi, pour troubler les cerveaux.

La bourgeoisie, guérie de quelques-unes de ses illusions par les affres de la Terreur, rationalise enfin, sous Bonaparte, dans les codes ou règlements administratifs, les tendances trop mystiques, naturistes, rousseauistes et romantiques du jacobinisme. Elle se heurte, sous la Restauration, à un retour offensif de l'Ancien Régime, écarte les Bourbons de la branche aînée et règne sans partage. Elle s'appuie désormais sur la raison en politique, avec nos grands doctrinaires, mais se laisse contaminer au point de vue moral, — M. Bénès l'a fort bien discerné, — par le romantisme qui triomphe à ce moment dans l'art. Le quatrième état entre en ligne seulement alors, mais sous des étendards nettement mystiques, avec le socialisme français de 1830, allié si étroitement au mouvement romantique de la littérature par Lamennais, Leroux, Sand, Michelet, Lamartine, Hugo.

Puis, dans le sein même du socialisme se produit une rationalisation partielle avec Marx, disciple de nos socialistes français, mais aussi du prussophile Hegel. Marx garda toutefois un

trait mystique néfaste dans sa construction théorique, trait qui en fait le succès mais en rendra toujours l'application intégrale illusoire. Il professe en effet la bonté économique naturelle : il est le mystique de l'égalité dans la puissance productive de tout homme, ce qui se reflète dans l'intenable théorie de la valeur que ses disciples ont tirée de son œuvre inachevée. En essayant d'appliquer l'aspect pseudo-rationnel de sa doctrine, la Russie soviétique a organisé un socialisme d'état, qui n'a rien de communiste et aurait été répudié par cet ennemi de l'état, confiant dans la vertu suffisante de son mysticisme économique illusoire : mysticisme qui fera échouer l'expérience moscovite à la longue ou plutôt lui imposera les corrections rationnelles nécessaires, en accord avec la psychologie expérimentale.

Le second empire, aidé par le Saint-Simonisme, qui avait évolué de sa période mystique vers sa période économique saine, rationalise, dans une certaine mesure, comme le premier, les aspirations sociales utopiques qui s'étaient donné carrière sous la seconde République. La troisième en corrigera suffisamment aussi les croyances mystiques pour pouvoir durer. Dans son sein, les partis avancés se rationalisent tour à tour aux approches du pouvoir et au contact des faits : insuffisamment toutefois pour empêcher une certaine décadence morale et une mauvaise administration financière : car les promesses démagogiques demeurent et pèsent sur les conceptions plus saines des gouvernants devenus responsables. Il nous faudra donc faire encore bien des efforts sur nous-mêmes pour réaliser, selon le vœu de notre hôte d'hier, la très souhaitable synthèse du classique et du romantique, de la raison et du sentiment dans la politique et dans la morale modernes. Alors on constatera sans doute que le naturisme romantique, — comme tous les grands mouvements mystiques qui l'ont précédé dans l'histoire, lorsqu'ils furent à temps rationalisés au contact des faits, — aura introduit des progrès désirables et dans l'organisation sociale et même dans la discipline passionnelle, restée peut-être sur certains points trop étroite en présence des progrès du savoir et — tous comptes faits, — de la raison dans les masses.

ERNEST SEILLIÈRE.

La France et la nouvelle Europe

On affirme souvent — et c'est là un reproche — que les grandes nations ont tendance à se suffire à elles-mêmes, qu'elles sous-estiment volontiers tout ce qui est étranger, qu'elles se créent un état mental particulier comme si elles existaient seules au monde et étaient l'incarnation de l'humanité. Ce reproche, on l'adresse aussi à la France. C'est un fait qui paraît exact. Mais il est intéressant de remarquer que cette tendance, générale peut-être, s'exprime avec des nuances très différentes suivant le caractère des nations que l'on observe.

Chez les Anglais, cette pensée se manifeste par un désir d'isolement, par un effort de se suffire à soi-même, à ne rien admettre de ce qui est considéré comme superflu à l'indépendance culturelle, sociale et politique de la Grande-Bretagne. Il y a à la base de cette idée, la perception d'une différence très nette, au point de vue intellectuel, social et politique entre l'Angleterre et les autres nations du continent.

Chez les Allemands, ce sentiment apparaît comme la croyance à la supériorité matérielle et intellectuelle d'un grand peuple, croyance qui porte en elle un ardent désir d'expansion nationale, politique et économique, croyance qui aboutit à l'idée du surhomme et à la conception d'une nation allemande qui serait dépositaire des aspirations, des besoins et des droits de l'humanité. Ce sentiment semble conduire parfois à l'affirmation que le peuple allemand a des droits plus étendus que ceux des autres nations.

Chez les Français, je crois pouvoir l'affirmer, cette tendance revêt une forme différente. L'idée nationale, telle que le peuple

français l'a formulée au cours de sa longue histoire, tend à se confondre avec l'idée de l'humanité. La France apparaît au Français comme un instrument puissant de progrès, placé au service de l'humanité. La philosophie humanitaire telle que l'a conçue la Révolution française, en est une admirable illustration.

Ce n'est que rarement que dans la conscience nationale des Français soit absent cet accent d'universalité humanitaire. Les grandes théories françaises, dans le domaine des sciences morales et politiques, en sont imprégnées. Je voudrais passer rapidement en revue avec vous, bien que ce soit là pour un étranger, je le répète, une entreprise assez audacieuse, quelques-unes des périodes les plus caractéristiques de votre histoire, afin de vous faire mieux saisir le fond de ma pensée.

C'est ainsi que de la moitié du XIe à la moitié du XIIe siècle, la France, basant la royauté sur l'idée religieuse, s'identifie à la chrétienté occidentale dans sa lutte contre le monde des infidèles. Elle se bat pour cette cause et acquiert dans l'Eglise une situation privilégiée par rapport à celle des autres Etats. C'est l'époque des Croisades. La France se place à la tête des nations qui entreprennent ces expéditions lointaines. C'est le moment où s'élabore la légende de Charlemagne et de ses rudes combats contre les Maures. C'est le temps où naissent les chansons de geste et l'art gothique. Les Français sont l'instrument de Dieu. Ce n'est pas par hasard que Guibert de Nogent a donné à son Histoire de la première croisade le titre de *Gesta Dei per Francos*. Quelques siècles plus tard, la même idée politique et religieuse s'exprimera par l'admirable et véridique épopée de Jeanne d'Arc.

Un peu plus tard, les expéditions militaires de Charles VIII et de François Ier en Italie, à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, révèlent à la France la Renaissance et l'humanisme. La France fait sienne cette culture nouvelle et enrichie de cette expérience, fait triompher au cours du XVIe, sa propre civilisation. C'est à ce moment, semble-t-il, que se forme la conscience nationale française, que se crée véritablement la France. Votre peuple se prépare au point de vue politique et culturel, à marcher à la tête des nations européennes, à assumer le rôle que jouèrent tour à tour la Grèce, la Rome antique,

l'Italie de la papauté et de la Renaissance. A cette France, si pleine de vitalité et d'élan, le XVIIe siècle apporte la maturité. Les guerres de religion prennent fin. Richelieu commence l'édifice, Louis XIV l'achève. A partir de 1650, la France a assumé incontestablement la direction intellectuelle de l'Europe. Rappelez-vous quelques dates : c'est, en 1636, le *Cid* de Corneille, en 1637, le *Discours de la Méthode*, de Descartes. Ensuite viennent Pascal, Molière, Racine et toute une pléiade d'admirables écrivains. En même temps, le développement de la monarchie atteint son apogée. L'administration politique est consolidée. Toute la vie morale et intellectuelle du pays s'exprime par cet art classique que le reste de l'Europe prend pour modèle et qui peut être comparé à la civilisation antique. Aux Français, cet art apparaît comme la civilisation humaine universelle. Nous assistons alors à la naissance d'un style qui, avec une belle unité, s'exprima en littérature, en peinture, en architecture, bref dans tous les domaines de l'art, dans toutes les conceptions morales et sociales, dans toutes les formes de la culture et de la vie. La civilisation classique française est la formule d'une époque. La France a alors conscience d'être comme le symbole et le représentant de l'idéal de l'humanité entière.

Cette brillante époque classique française, après avoir atteint son apogée vers 1700, commence à se décomposer. Elle se dégage de l'idéal de l'antiquité et se libère des principes rigides de l'Eglise autoritaire et de l'Etat absolu. C'est l'avènement du rationalisme critique issu du cartésianisme triomphant, de l'idée de progrès résultant de l'épanouissement des sciences naturelles. La solidité des institutions morales et politiques est ébranlée par les attaques de ces nouveaux écrivains classiques qui forment une transition vers la Révolution : Diderot, Voltaire et Rousseau.

Le facteur dissolvant de la Révolution et de son rationalisme critique aurait peut-être brisé l'unité de la nation française et celle de la culture française, si cette même Révolution n'avait pas transformé le peuple en lui assignant contre tout le reste de l'Europe, une nouvelle mission nationale et humaine. La devise « Liberté, Egalité, Fraternité » en est l'expression. Sa doctrine est constituée par les principes de l'individualisme

moderne, des droits de l'homme et du citoyen, de la démocratie, de la liberté et du progrès humain, matériel et moral.

La Révolution devient pour la France le point de départ d'une nouvelle idéologie. Cette idéologie, en contribuant directement à constituer les jeunes nations d'Europe, donne de nouveau à la France une place spéciale dans le développement de l'Europe et du monde. Classique au XVIIe, révolutionnaire à la fin du XVIIIe, la France continue de formuler l'idéal de l'humanité entière.

Malgré le 18 brumaire, malgré l'établissement de l'Empire, la France napoléonienne ne cesse pas d'être le véhicule des grandes idées nouvelles.

La Révolution de 1830 et celle de 1848 ne font, aux yeux de l'Europe, qu'affermir la France dans ce rôle. En face de l'Europe monarchique, aristocratique et conservatrice, elle reste le représentant des idées périlleuses de progrès, de démocratie et d'innovations sociales.

La Révolution de 1789, — et ceci est de toute importance, — a créé en France d'abord et ensuite dans le reste du monde, une nouvelle classe, la bourgeoisie moderne qui, dans les journées de juillet 1830, est arrivée définitivement au pouvoir. Cette bourgeoisie a, pour édifier sa doctrine, fait sans doute beaucoup d'emprunts à la Révolution. Elle reste néanmoins l'expression du libéralisme modéré et a su trouver d'excellents modèles et de fermes appuis dans les institutions politiques anglaises et américaines qui sont, elles-mêmes, le fruit des grands changements intellectuels survenus au cours du XVIII siècle.

Au milieu du XIXe, la France, tout en conservant l'héritage de révolutions successives, se sent à nouveau dans un état d'équilibre. Elle représente aux yeux du monde l'évolution de l'humanité moderne. C'est ce qu'exprime Michelet avec toute son idéologie. L'histoire est pour lui un éternel combat entre l'esprit et la matière, une lutte de l'homme libre contre la tyrannie de l'Eglise et de la royauté. La France, par sa Révolution de 1789 et celle de 1830 a montré la voie au monde ; la France trouvera également sa voie dans le monde après 1830.

Après la Révolution de 1830, la France intellectuelle est comme un monde en fusion. Partout apparaissent des idées nouvelles, des plans nouveaux, un messianisme social et politi-

que. C'est l'époque des grandes synthèses politiques, sociales et romantiques, des utopies humanitaires. Auguste Comte édifie sur son positivisme scientifique une religion nouvelle. Saint-Simon élabore sa doctrine sociale et religieuse et cherche en 1848 à la réaliser. Le développement de l'industrie, résultant de l'essor de la science moderne, amène peu à peu cette société orientée vers l'humanitarisme à approfondir les théories socialistes. Fourier et Proudhon écrivent leurs œuvres. En face du reste de l'Europe, la France se sent, comme toujours, chargée d'une mission historique à l'avant-garde de la civilisation humaine. C'est vers ce but que rayonne toute sa force intellectuelle. Le plus grand écrivain français de l'époque, Victor Hugo, est l'expression littéraire du triomphe de la Révolution et de la bourgeoisie sur la période classique et sur l'ancien régime.

La France depuis la Révolution jusqu'a la guerre mondiale.

Après l'étape décisive que l'année 1848 marque dans la tradition de la Révolution française, le Second Empire est une période de déceptions pour la bourgeoisie libérale et pour les classes intellectuelles françaises. Un scepticisme moral, un matérialisme économique et social s'emparent des classes dirigeantes de la nation. La guerre de 1870 détermine, par ses résultats, une crise qui donne à la troisième République la possibilité de renouer les fils rompus un instant de la tradition de 1789 et de 1830. Désormais la France, jusqu'à la guerre mondiale, va élaborer une nouvelle conception de sa mission.

Pour déterminer sa mission moderne, elle s'en tient avant tout aux grands principes de la Révolution de 1789. Les Français de la troisième République sont, en effet, convaincus que leur pays met sa civilisation, sa politique et toute son existence au service de l'humanité. L'homme, d'après la conception française, est avant tout un être de raison. Le rationalisme, au sens cartésien, ne cesse jamais d'être le principal élément de la conception de la vie française. L'idée nationale française consiste essentiellement à identifier l'effort français avec la lutte pour le progrès de la science et de la civilisation, avec la réalisation de la liberté morale et sociale; l'affranchissement de l'influence de

l'Eglise sur l'Etat avec la réalisation méthodique de l'indépendance politique du citoyen. C'est en fait la formule de la démocratie libérale et du parlementarisme d'avant-guerre.

Pendant cette période de la troisième République, la situation dans le monde évolue rapidement et, il faut le reconnaître, un peu à son désavantage. Dès le commencement du XIX[e] et plus encore après 1830, l'Angleterre a affirmé sa position économique et politique et est devenue contre la France, puis aux côtés de la France, un des plus grands facteurs politiques enropéens. La Prusse, elle aussi, s'est élevée rapidement au rang de grande puissance : l'empire d'Allemagne a été rétabli en 1871. L'Italie, vers la même époque, s'est unifiée et est devenue également une grande puissance. La Russie a établi sa prépondérance dans l'Europe orientale et sur le continent asiatique. L'Autriche-Hongrie, malgré ses dissensions intérieures, a su se maintenir au premier rang. La puissance de la France diminue lentement par rapport à ces pays, dont certains sont en pleine croissance. Sans doute, la France s'est rétablie après la désastreuse guerre franco-allemande, a édifié son empire colonial, consolidé sa situation financière et économique, intellectuelle et morale, aboutissant ainsi à un rayonnement mondial plus grand que jamais. Néanmoins, sa situation matérielle n'évolue pas aussi vite et aussi favorablement que celle d'autres nations ; nécessairement, sa position morale et intellectuelle s'en ressent.

La France de la troisième République sait donc que l'évolution des forces en Europe et hors d'Europe, lui assigne une place nouvelle, au point de vue politique, économique et matériel, dans le rang qu'elle occupe aujourd'hui en commun avec les Etats-Unis et l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, la Russie et le monde oriental. Mais moralement, elle se sent, à juste titre, au premier rang parmi ceux qui veulent servir, représenter, exprimer les idéals humains, grâce à l'ensemble et à l'unité de civilisation qui a su conserver les principes traditionnels adoptés au cours des siècles comme essentiellement français.

Mais un autre grand changement pour la France, sa civilisation et la place qu'elle occupe parmi les nations, est en train de s'effectuer, — changement qui déborde le domaine de la politique internationale. En effet, depuis les dix dernières années du XIX[e] siècle, ce changement affecte non seulement la

France, mais aussi tout le reste du monde, surtout dans le domaine social et économique, et ses conséquences s'étendent aux autres domaines : l'art, la science, la littérature, les idées morales, la culture entière des diverses nations.

La bourgeoisie a triomphé de l'ancien régime et, de 1830 à 1890, elle a réussi à prendre la haute main en Europe. A partir de 1848 se dresse à côté de la bourgeoisie un quatrième état dont l'influence s'étend sur toute la société européenne. Et de même que l'ancien régime et l'époque classique présentaient une structure sociale déterminée, de même que l'époque de la Révolution et du romantisme marquaient le triomphe de la bourgeoisie, de même le développement logique des idées dont la Révolution et le romantisme ont marqué la société moderne, le quatrième état et l'homme moderne en général, nous placent, la France et nous tous, devant cette fatale question : que nous apporte aujourd'hui et que sera demain ? Quelle sera l'évolution prochaine — politique, économique et sociale — en face du quatrième état, et que sera le développement ultérieur, dans le domaine moral, littéraire, artistique, dans la vie de l'esprit en général ? Comment la France actuelle accomplira-t-elle sa mission nationale dans cette nouvelle étape de l'évolution européenne, tout en restant fidèle à sa tradition nationale, à son génie et à l'évolution qui fut la sienne jusqu'à ce jour ? Car, nous ne devons pas nous dissimuler cette grande vérité : toute la société européenne est au seuil de grandes transformations, tout d'abord dans l'ordre moral, mais aussi dans l'ordre social et, par conséquent, politique.

Je caractériserai le développement logique de cette transformation de la façon suivante : l'ancien régime français a trouvé sa belle expression dans son art classique et sa littérature. Le classicisme, même lorsque ses écrivains appartenaient à la classe bourgeoise, est l'expression de son époque; il reflète l'existence des autorités nationale et religieuse d'alors, de la puissance de l'aristocratie, qui déterminait toute la vie de la société et lui donnait un caractère d'unité, de fermeté, d'ordre et de calme.

Le classicisme exprimait la conception de la vie sociale à cette époque, les notions d'héroïsme aristocratique, d'honneur, de politesse, de galanterie, de noblesse d'esprit, d'intérêt pour l'art

et la science, pour les grands problèmes politiques et sociaux. Il était aussi l'expression, au point de vue social, de la hiérarchie des classes, qui régnait alors, soutenue et maintenue par la monarchie et par l'Eglise.

Le romantisme est, dans le vrai sens du terme, la littérature de la bourgeoisie, classe qui manifesta sa force pas la Révolution et s'empara du pouvoir. Il débute, en France, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, avec Rousseau et Diderot, à l'instant même où le tiers état commence à percer et où se prépare la victoire des principes de 1789. Le véritable triomphe de cette littérature arrive ensuite, au moment où la classe qu'il représente l'emporte politiquement.

Après le premier Empire et la Restauration, la Révolution de 1830 donne le pouvoir à la bourgeoisie, et les années de 1830 à 1848 marquent l'apogée du romantisme.

Ce triomphe correspond pleinement à la période du grand idéalisme politique et social mis en valeur par la victoire de la bourgeoisie. La chute de la seconde République, et la réaction qui la suivit, marquent, à vrai dire, la fin de l'essor du romantisme. Le scepticisme politique et le matérialisme de l'époque, dont nous trouvons l'expression dans la politique courante du second Empire, passent dans la littérature et le romantisme, lui aussi, se désagrège. L'entrée du quatrième état sur la scène politique eut presque la même conséquence en littérature qu'avait eue l'entrée du tiers état, juste un siècle auparavant (1).

Le romantisme a donné naissance aux deux courants qui caractérisent l'Européen de nos jours. Le premier courant suit la voie logique indiquée par le romantisme, et qui avait été la grande gloire de la Révolution française : c'est la voie de l'individualisme révolutionnaire, graduellement renforcé, sur le plan politique et social. Dans l'esprit de l'individualisme révolutionnaire des droits de l'homme et du citoyen, dans l'esprit de l'humanitarisme social, ce courant se tourne vers le quatrième état et s'en occupe, du point de vue littéraire et artistique. Le réalisme et le naturalisme, avec toutes leurs inclinations vers le

(1) A ce propos, il est caractéristique et logique que le bolchevisme se soit efforcé de créer un art nouveau, une littérature nouvelle, une vie intellectuelle nouvelle, une fois le quatrième état devenu maître absolu de toute la société en Russie.

roman social et le roman à tendances sociales, représentent cette évolution. Ce courant est fils du romantisme, même quand il réagit contre ce dernier par sa tendance à s'allier aux sciences exactes et au progrès social, quant au fond et quant à la forme, et à s'en tenir, selon les bons principes rationalistes, au fait seul et à la sobriété de la forme.

Cette voie intellectuelle mène tout droit au socialisme politique et à la démocratie actuelle, où la bourgeoisie, arrivée au faîte de sa puissance, lutte avec le quatrième état pour conserver ses positions.

Le second courant, né du romantisme, son héritier direct, est caractérisé par le renforcement de l'individualisme révolutionnaire sur le plan psychologique : le symbolisme, le décadentisme, l'esthéticisme se suivent logiquement le long de la route jalonnée par Baudelaire, Rimbaud et Verlaine. Ils continuent jusqu'au modernisme extrême de notre époque, modernisme par où s'exprime un subjectivisme excessif et maladif, rompant absolument avec le rationnel, fondant la vie entière sur l'irrationnel, la passion, la sensibilité et le subconscient, et carac-rérisant ainsi de façon vraiment typique le bouleversement et l'inquiétude de l'homme contemporain. Au « mal du siècle » s'est substituée « l'inquiétude moderne », qui est la nôtre, à tous, même lorsque nous sommes en dehors des cercles traversés par ces courants littéraires, artistiques et sociaux.

Un tel état d'esprit exerce nécessairement une influence profonde. Il provoque ou facilite à provoquer en particulier la naissance de courants parallèles dans le domaine social et politique. De nouvelles théories naissent, ou bien des théories anciennes resurgissent, présentées sous un jour différent. S'opposant à la conception optimiste de la grande Révolution, qui voyait dans l'homme un être foncièrement bon, s'opposant à la fraternité cosmopolite internationale, au démocratisme égalitaire et positiviste, reparaissent d'anciennes doctrines restaurées, qui se fondent sur l'égoïsme de l'être humain, sur l'expansion des nations et des races et sur le dynamisme national, sur l'inégalité des hommes et l'échec, la crise ou la banqueroute de la démocratie et de l'idéologie de 1789, sur l'inspiration divine de de la masse et de la collectivité ou d'une certaine classe sociale, et enfin sur un idéal socialiste entièrement nouveau. Chacun

peut voir dans quelle mesure ces idées sont exprimées par les mouvements révolutionnaires actuels en Italie, en Allemagne et en Russie soviétique.

La décadence du classicisme va donc de pair avec la décadence de la période historique et de la classe dont il était l'expression. Le triomphe du romantisme marquait l'ascension de la bourgeoisie et son règne sur l'Europe contemporaine. La désagrégation du romantisme correspondait, d'une part, à la crise morale de l'individualisme bourgeois des temps modernes et à l'ascension du psychologisme destructeur ; elle a annoncé, d'autre part, la décroissance de la puissance bourgeoise, au profit de la quatrième classe, les ouvriers, les petits cultivateurs. La crise actuelle de toute notre vie sociale et morale et de toute notre littérature, l'actuel subjectivisme en littérature et en morale, l'actuel défaut de style unique, de culture littéraire unique, qui s'exprimerait par de grandes individualités d'artistes ou d'écrivains, ne sont autre chose que des phénomènes accompagnant l'universelle crise révolutionnaire qui sévit dans le domaine politique et social. Toutes les valeurs morales, sociales et politiques acceptées jusqu'ici sont aujourd'hui mises en doute, et l'étaient déjà, comme il résulte de ce que nous avons dit, par toute l'évolution littéraire, morale, politique, sociale et économique d'avant 1914.

Nous touchons à la fin d'une grande époque, se rattachant à la Révolution française et dont le romantisme a constitué l'aspect littéraire, artistique et intellectuel, et qui, sur le plan politique et social, se caractérise par le régime bourgeois. Nous sommes à un tournant. Ce n'est pas, il est vrai, la fin de la classe bourgeoise, mais nous assistons aux efforts que font de nouvelles classes pour se frayer un chemin. Ceci se passe au milieu du chaos actuel ; souvent on ne sait pas, on ne comprend pas de quoi il s'agit ni où l'on va. Notre époque n'a pas non plus de style intellectuel, artistique et littéraire unique, qui puisse être considéré comme successeur du classicisme et du romantisme. De là, l'actuelle incertitude politique et sociale, et aussi littéraire, culturelle et morale. De là aussi l'incertitude internationale. Plus de la moitié de l'Europe est en révolution, et cette révolution trahit précisément le désordre, l'incertitude et la crise de l'homme contemporain et de la culture contem-

poraine. L'Italie, l'Allemagne et la Russie soviétique traversant chacune sa révolution propre, en sont la preuve, aussi bien que les démocraties enropéennes, qui tentent, dans la mesure de leurs forces, de faire face à la crise et de la résoudre sur le terrain social, politique et moral. Et tous nous nous demandons si nous trouverons une issue.

C'est sous cet aspect qu'il faut, de toute nécessité, considérer le problème de l'homme actuel. Mais tel était déjà celui que se posait l'homme moderne en 1914; tel était au fond son état d'esprit, lorsqu'éclata la Grande Guerre.

La France pendant la guerre et le problème de l'Europe d'après-guerre.

L'évolution de la tradition nationale et de l'idée nationale française s'est révélée également durant les hostilités. Je ne ne veux pas étudier ici le problème compliqué de la signification de la Grande Guerre. Il n'est pas juste de la réduire à une formule simpliste, de dire par exemple que la guerre fut le choc des impérialismes économiques de la bourgeoisie contemporaine, ou qu'elle fut la guerre des nationalismes modernes, ou autres choses semblables. Cette guerre eut plus d'une cause, les unes capitales, les autres moins importantes. Mais pour caractériser, en gros, la Grande Guerre, il suffit de préciser les traits spéciaux de la culture occidentale représentée surtout par la France, mais aussi par l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Italie d'avant-guerre, et de les opposer à l'état de civilisation de l'Allemagne d'avant-guerre et de ses anciens alliés. C'est là, pour qui veut juger cette guerre du point de vue sociologique, le fait le plus frappant.

Contre la théorie médiévale, représentée par la papauté, on a vu la Réforme, la Renaissance, les sciences, les arts et la philosophie modernes, qui en sont nés, préparer une grande révolution intellectuelle, politique et sociale, qui fut presque simultanée en Angleterre, en France et en Amérique. Ces révolutions libérèrent l'Etat de la suprématie de l'Eglise, codifièrent les droits de l'homme et du citoyen, édifièrent des systèmes démocratiques divers, plus ou moins parfaits. La grande Révolution fut suivie de toute une série de révolutions moindres, surtout dans l'Europe occidentale, qui, grâce à ces luttes parvint à une phase toute nouvelle de son évolution; ces révolutions

détruisirent le régime antérieur fondé sur l'autorité de l'Eglise, sur l'absolutisme et sur la caste aristocratique. La grande Révolution a proclamé l'idéal de l'humanité et de la démocratie, le respect d'homme à homme, de nation à nation, sur la base des principes du droit naturel. En même temps, la culture des hautes classes s'étendait au peuple, et l'on vit naître la foi dans le progrès social et moral, la foi dans la fraternisation de l'humanité et dans une paix durable entre les nations.

C'était là ce que représentait l'Europe occidentale, lorsqu'elle entra en guerre. C'était aussi l'idéal de la culture française, l'idée nationale française telle que son évolution historique l'avait donnée à la France. C'était aussi, du reste, la synthèse des buts nationaux et culturels de la troisième République.

Les Etats de l'Europe centrale, avant la guerre, n'avaient pas connu la Grande Révolution; ce n'étaient pas des démocraties, ils n'avaient sur aucun terrain, politique, social, ni moral, réalisé l'idéal de l'humanité ; ils vivaient généralement sous l'influence de l'Eglise, sous l'autorité de la dynastie et de l'aristocratie, et n'avaient rien, dans leur histoire, qui pût se comparer aux révolutions anglaise, américaine ou française. La Grande Guerre, dans ses manifestations, dans sa signification et dans ses conséquenses, a été, essentiellement, un choc entre ces deux mondes et une lutte pour la civilisation occidentale, dont le représentant le plus caractéristique à cet égard, était la France de la troisième République.

L'Europe occidentale a gagné la guerre : elle l'a gagnée matériellement et moralement. L'Europe centrale et orientale a beaucoup souffert de la défaite, matériellement et moralement, et, en conséquence, elle traverse aujourd'hui une pénible crise, semblable à celle qu'ont traversée, il y a un siècle et demi, l'Europe occidentale et l'Amérique.

Ainsi, dans la guerre, la France de la troisième République n'a fait que continuer son évolution : elle est restée fidèle à sa tradition. Elle n'a pu cependant échapper aux autres conséquences de la guerre; elle n'a pu empêcher, notamment, que les immenses changements survenus pendant et après la guerre reposassent le problème de savoir quelle est et quelle sera sa place en Europe, après la guerre, et quelle sera sa place lorsque le problème de la nouvelle Italie, de la nouvelle Russie, de la

nouvelle Allemagne et des nouveaux Etats de l'Europe centrale sera résolu.

On dit souvent que l'état d'esprit trouble de l'homme contemporain et tout ce qui, sur le terrain politique, moral ou social, se passe aujourd'hui autour de nous, sont surtout, voire uniquement, les produits de la Grande Guerre et de ses suites. C'est inexact. Les véritables causes de l'état d'esprit de l'homme d'après-guerre et du trouble social actuel remontent beaucoup plus avant, dans le XIX[e] et le XVIII[e] siècles ; la guerre a éclaté au moment où, matériellement et moralement, l'évolution psychologique de l'homme moderne était déjà achevée. *La guerre n'a fait que préciser celle-ci et, par certaines de ses conséquences, y mettre le point final.*

Il est vrai que la guerre a été une si grande calamité, et a exercé une si profonde influence sur la vie de l'individu, de la famille, de la commune et de l'Etat, qu'elle a, par le seul fait de sa présence, formé nécessairement d'une certaine façon, l'esprit de toute une génération, préparée par la décadence du classicisme, la dislocation du romantisme, l'avènement et le début de décadence de la culture bourgeoise, ainsi que par les efforts de la quatrième classe pour participer à la vie sociale, morale et culturelle contemporaine. La guerre a donc contribué à former l'esprit de la génération dans le sens indiqué plus haut ; elle a augmenté, dans l'esprit de notre génération, l'incertitude, l'inquiètude, le désordre, la division, la nervosité et la peur ; elle a fait prendre conscience des grands et profonds changements qui sont en train de se produire dans la civilisation européenne.

Un grand fait domine, en effet, complètement la mentalité de l'homme d'après-guerre : *la conscience de grands changements de toute sorte par rapport à l'état d'avant-guerre.* La guerre a mis en mouvement toutes les institutions et tous les règlements existants ; les uns ont été bouleversés, d'autres nombreux, entièrement détruits ; d'autres tout nouveaux ont surgi ; d'autres enfin ont été changés au point de devenir méconnaissables, et *cette transformation dure encore aujourd'hui.* Nous sommes loin d'être au terme, chacun en a conscience. Et de là viennent précisément cette inquiétude, cette peur, ce trouble, cette angoisse et cette crise.

D'abord les changements politiques. La guerre a détruit quatre grands empires : l'Autriche-Hongrie a complètement disparu de la carte ; la Turquie n'existe plus en tant qu'empire et grande puissance, et elle a accompli chez elle une profonde transformation politique, sociale et culturelle ; l'Allemagne a traversé une révolution politique, elle a changé son régime et se débat depuis des années dans une pénible crise économique, sociale et morale. La Russie a été affaiblie, elle a réalisé une immense révolution politico-sociale qui dure encore, elle est le foyer de nouvelles luttes, théories, idéals et tentatives étranges. De plus, la guerre a fait apparaître au monde entier les Etats-Unis d'Amérique dans toute leur force et leur puissance, que bien peu de gens soupçonnaient avant la guerre. L'Asie, à la suite de la guerre, est parvenue à un stade nouveau de son évolution, et elle tend, à certains égards, à s'opposer à l'Europe.

Mais c'est l'Europe qui s'est transformée le plus profondément à la suite de la guerre : une série de nouveaux Etats sont nés, presque exclusivement républicains ; de nombreuses dynasties se sont écroulées ; plusieurs Etats ont été le théâtre de tentatives de restauration monarchique, de crises dynastiques, de révolutions intérieures, d'essais de « putsch », ou de révolution bolchéviste. On a assisté à des luttes intérieures, souvent violentes, et la plupart du temps poursuivies par des moyens illégaux. Les Eglises, surtout la catholique et l'orthodoxe, ont beaucoup perdu de leur influence, en tant que puissances politiques.

Au point de vue économique, le monde — et surtout l'Europe — a vécu après la guerre dans un état de crise presque continuelle, sauf une période de prospérité relative dans les années 1923-1928. La guerre a complètement changé la fonction de l'Etat, surtout dans le domaine économique : dans tous les pays se livre actuellement une lutte acharnée pour ou contre l'étatisme économique. L'unification du monde, préparée par la civilisation industrielle et bourgeoise, a été troublée par la guerre, mais, dès après la guerre, on a senti mieux que jamais combien cette unification était inéluctable ; on a senti qu'il fallait de nouveau tenter de la réaliser. Au point de vue financier, même tableau : tout est en mouvement. Les systèmes financiers des divers Etats s'écroulaient pour la plupart, leurs monnaies

tombaient les unes après les autres, l'inflation et la déflation se succédaient ; plusieurs Etats ont même fait faillite à diverses reprises ; en même temps, de nouvelles fortunes sont apparues, les biens et l'argent ont passé d'individu, de classe à classe. Ce furent, pour la plupart, de petites révolutions financières.

Enfin apparaissent les conséquences sociales de ces grands changements et de ces révolutions soit politiques, soit économico-financières ; dans toute une série d'Etats, surtout en Europe centrale et orientale, le renversement des dynasties, des aristocraties de naissance, de la vieille caste militaire et de la caste de l'aristocratie bureaucratique, la suppression des privilèges sociaux des hautes classes, et surtout la ruine de l'autorité politique et sociale de la classe ecclésiastique et la disparition des grandes propriétés foncières par les réformes agraires, tout cela est la conséquence de l'introduction du système de la démocratie humanitaire moderne à la place de l'ancien système monarchique, aristocratique et théocratique (dynasties, aristocraties et hiérarchies ecclésiastiques de droit divin).

Le système politique de la démocratie entraîne, comme conséquence de la guerre, *la pleine participation de la quatrième classe, des ouvriers*, et, dans quelques Etats, d'un nouvel élément actif, *la classe des petits et des moyens cultivateurs*, à la vie politique, sociale et économique, au pouvoir politique même. La structure sociale d'un grand nombre d'Etats et de nations s'en trouve changée de fond en comble. Les partis socialistes participent à la vie politique et à la vie de l'Etat ; parfois des gouvernements purement socialistes arrivent au pouvoir ; ailleurs se forment des coalitions gouvernementales durables avec avec la collaboration de la quatrième classe. La social-démocratie d'avant-guerre, surtout à cause de certaines erreurs de théorie ou de pratique qu'elle a commises, traverse une crise ; le communisme de 1848 et de la Commune de Paris de 1870 renaît de ses cendres et s'efforce de réaliser complètement les théories de Marx ; en Russie, même, le marxisme transformé en léninisme triomphe et fait la retentissante expérience d'un Etat communiste, sur qui le reste du monde aurait ensuite à se modeler.

Une guerre aussi gigantesque, aux conséquences si lointaines,

et qui, par les traités de paix, a si profondément taillé dans la constitution politique du monde, ne pouvait demeurer à l'état de chapitre s'achevant sur la signature de l'armistice, puis de la paix. Ce chapitre s'est allongé et s'allonge encore par des voies différentes, qui ne sont plus de conflit sanglant. La guerre a causé tant de changement et posé tant de nouveaux problèmes délicats, que toute notre génération s'en occupera longtemps, pour les résoudre ou pour les discuter. Chacun de nous se demande si la nouvelle organisation du monde se maintiendra, si elle ne sera pas renversée par une réaction politique et sociale, par des luttes internationales et des discordes entre Etats ou entre nations, nations et Etats dont quelques-uns traversent présentement la plus grande révolution de leur histoire. Les nouvelles générations et les nouvelles classes dirigeantes seront-elles à même de conserver la nouvelle organisation, de résoudre les problèmes, et de tirer le monde du chaos de l'après-guerre pour le consolider ? Seront-elles surtout, à même de conserver la paix et d'empêcher la guerre ?

Enfin — dernière question — sera-t-il possible d'arrêter la force déchaînée des idées et des principes de la démocratie politique et sociale, et le monde actuel saura-t-il s'en rendre maître et la diriger ? L'Europe ne sera-t-elle pas précipitée dans d'autres luttes sociales, dans des révolutions comme celles que le parti communiste s'efforce de provoquer chez certains Etats, et semblables à celle qu'il a réussi à réaliser en Russie ? N'est-ce pas là le danger le plus grand qui menace l'Europe ? La guerre ? La révolution ! C'est, au fond, le cri le plus fort de la période troublée actuelle, cri sourd, le plus souvent étouffé, mais d'autant plus fortement perçu intérieurement, comme une terreur s'emparant du cœur des gens qui réfléchissent.

Quelles transformations ! Quels bouleversements ! La révolution française avec toutes ses conséquences intérieures et extérieures n'a pas eu une influence plus profonde ! La génération actuelle reste devant tout cela dans l'embarras, d'autant plus qu'intellectuellement et moralement, elle est dans un état d'incertitude, de division et de nervosité, en lutte avec son propre « moi ». Tous ces grands changements politiques, sociaux et économiques, n'ont fait que confirmer l'homme moderne dans

sa psychologie, dans son état d'esprit de subjectivisme maladif si parfaitement préparé par les deux derniers siècles. Quel est et doit être dans cette extrémité, le rôle des hommes d'Etat de notre époque ? Quel doit être, surtout, le rôle de la France actuelle devant cette situation de l'Europe et du monde ?

La mission de la France d'après-guerre.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur ce propos. La vieille organisation médiévale qui se fondait sur l'autorité de l'Eglise, sur l'absolutisme et la séparation des classes, a disparu. L'idéal de la Révolution de 1789 a inspiré les constructeurs d'un monde nouveau, appuyé sur la bourgeoisie ; on a essayé de fonder ce monde sur l'autorité de cette « raison » d'où fut tiré le système de la démocratie, de l'idéal d'humanité et de paix internationale. Mais, dans la dernière période, la révolte contre la raison et le triomphe de la passion, de l'analyse psychologique, de l'instinct national et racial, du mysticisme social et de classe ont rejeté le monde dans la révolution et créé la personnalité actuelle de l'homme moderne : mécontent, divisé, inquiet et incertain, possédé par le subjectivisme maladif et par un titanisme ridiculement exagéré. La guerre a renforcé cet état d'esprit, et surtout cette opinion d'après laquelle tout se meut, tout change, il n'y a rien de solide, de durable, de définitif. Le relativisme triomphe en tout : tout espèce d'absolu a disparu. Il suffit de jeter les yeux sur l'Europe contemporaine pour voir dans quelles nations ou quels Etats se livre cette lutte ou cette révolte de la passion, de l'instinct et du mysticisme collectif contre la raison, c'est-à-dire la lutte entre les idées de la Révolution en Europe occidentale (1789), et celle de la révolution anti-démocratique du reste de l'Europe.

En Europe, la France est demeurée calme, elle a gardé son équilibre, selon sa tradition nationale, en laquelle il semble qu'elle veuille persévérer à tout prix. Elle persévère en ce qui caractérise d'une façon si nette toute son évolution historique. La France reste en équilibre ; sa structure sociale, la répartition économique des villes et des campagnes, de l'industrie et de l'agriculture, ses institutions politiques fonctionnant normale-

ment, sa force morale interne et sa santé montrent que c'est là une nation où ni l'instinct ni la passion, ni le mysticisme de race ou de classe n'ont pu abattre la raison ; une nation où la raison, encore aujourd'hui, gouverne les forces déchaînées de la personnalité animale de l'homme d'après-guerre. Et cependant la troisième République a toujours les yeux fixés sur ses anciennes traditions, l'idéal de la Grande Révolution est toujours vivant ; la République se souvient encore de sa mission historique antérieure. Est-ce une preuve de santé ou un signe de décadence ? Qui a raison, l'instinctivisme oriental ou le rationalisme de l'Occident et de la France, l'empirisme pratique de l'Angleterre et le robuste bon sens politique de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse et des pays scandinaves ? Faut-il croire Osvald Spengler et son *Crépuscule de l'Occident,* ainsi que tout le mysticisme d'après-guerre avec son culte de la passion et du sentiment, ou son culte de la force et de ce qu'on appelle l'« acte » libérateur du titanisme national et racial et de l'absolutisme politique, lequel sent bien quelles grandes choses se passent, et cherche à les faire tourner à son profit, mais sans parvenir à les analyser correctement et à pénétrer jusqu'à leur essence intellectuelle et morale véritable ? Ou bien les démocraties de l'Europe occidentale résisteront-elles, en s'adaptant à notre époque et se réformant elles-mêmes intérieurement ? Car, faute de se réformer, elles non plus, à mon sens, ne pourront pas résister.

Pendant un siècle entier, la France s'est considérée, et a été regardée par l'Europe comme la dépositaire de l'idéal révolutionnaire, proclamé idéal de l'humanité tout entière et acceptable, en tant que norme, par l'humanité tout entière. Quelle est la position de cette France d'après-guerre, ce pays de mesure, d'équilibre et de pondération, aujourd'hui que la révolution s'est transportée dans d'autres parties de l'Europe et que l'on soutient en Russie, en Allemagne et en Italie que la France est un pays de conservatisme, de traditionnalisme figé, un pays de réaction ou de « statu quo » ?

La Russie est aujourdhui le point de mire de ceux qui attendent du radicalisme extrême de gauche la solution des problèmes les plus brûlants de ce temps. D'autres cherchent leurs modèles dans les théories de l'Etat autoritaire et corporatif, tel que

s'efforce de la réaliser le fascisme italien et quelques-uns même supposent que c'est l'Allemagne qui bâtira les fondations de la nouvelle Europe, qui seront la combinaison de la vieille discipline militaire prussienne avec l'idéal collectif de l'hitlérisme apprivoisé. On proclame vieille la philosophie du XIXe siècle ; l'idéal de la démocratie et l'idéologie de 1789 sont considérés comme ébranlés par l'expérience politique d'avant la guerre et surtout par celle de la guerre et de l'après-guerre. On parle de la crise de la démocratie, de la crise du parlementarisme ; on rejette absolument l'idéologie internationale humanitaire et pacifiste, et la solidarité humaine, on parle de l'échec des théories socialistes, c'est-à-dire de tout ce qui est l'héritage de la Grande Révolution rationaliste, humanitaire et cosmopolite. Et à la place de tout cela s'élèvent deux extrêmismes : l'extrêmisme de la révolution communiste russe et celui de la révolution raciste du fascisme et de l'hitlérisme.

Contre le rationalisme cartésien de la Grande Révolution se dressent l'instinct et la passion de l'homme moderne aux idées troublées ; contre l'égalité démocratique du citoyen conscient qui, conduit par des motifs de raison, travaille avec les autres au salut de l'Etat et de la nation se dresse la mystique de la collectivité, où l'individu est réduit à l'état d'instrument destiné à atteindre le but mystique de la race (on l'a imbu de son rôle par une éducation suggestive de ses sentiments et de ses passions) ; enfin contre l'humanitarisme cosmopolite, le principe de la lutte et de l'expansion d'une nation donnée ou d'une certaine classe sociale. *Il s'agit vraiment d'une nouvelle révolution.*

L'homme de l'ancien régime, l'homme d'avant la Révolution, l'homme de l'époque classique a été révolutionné au nom du rationalisme cartésien ; l'homme du XIXe siècle, qui a traversé l'époque du romantisme et de l'individualisme éclairé ,et qui accorde une très grande valeur à son « moi », mais qui connut aussi les luttes menées par les dernières classes pour l'égalité sociale, et qui assista au commencement d'ascension du quatrième état en Europe, se trouve à un carrefour. Il est embarrassé, il ne sait que faire. Les courants intellectuels exprimés par le romantisme, par le symbolisme, par le psychologisme moderne en général, en commençant par les romans réalistes

de Dostojevski pour finir par le futurisme, le dadaïsme et le surréalisme, ont tous contribué à amener l'homme actuel à ce stade de son état mental. L'irréligiosité moderne et la décadence des diverses Eglises ont précipité cette évolution. La guerre a renforcé cette situation et en a fait une maladie à laquelle sont aujourd'hui en proie des nations entières. Il est vrai qu'un grand combat se livre pour l'évolution pratique de la politique italienne, allemande et russe d'un côté, et pour celle de la politique française, anglaise, belge, hollandaise, et scandinave de l'autre ; un combat pour l'évolution des institutions sociales et de l'économie de l'Europe ocidentale et d'une grande partie du monde; mais en réalité, *c'est une lutte pour la formation de l'Européen moderne en général.* Sera-ce le traditionnel rationalisme et intellectualisme français qui prendra le dessus, ou bien le monde passera-t-il définitivement dans le domaine de l'instinct, de la sensualité, de la passion et de la révolte sentimentale ?

La Grande Révolution fut une révolte de la raison. C'est pourquoi la révolution put être arrêtée sans que l'on perdît ce qui en elle avait une véritable valeur. Les révolutions russe, allemande et italienne sont des révoltes du sentiment et de la passion, de l'instinct et d'une sensibilité exacerbée ; celles-là ne se laisseront pas aisément arrêter : elles n'auront pas de régulateur, puisque seule la raison peut en faire l'office. Cette révolution sera-t-elle capable de créer un monde intellectuel et une organisation qui dominent l'Europe pendant des siècles, comme l'a fait la révolution occidentale, ou bien l'Europe restera-t-elle fidèle à sa tradition et acceptera-t-elle de nouveau les enseignements de l'empirique Angleterre et de la France rationaliste, — cette France qui sut réussir à concilier merveilleusement son traditionalisme avec l'esprit de la Révolution, parce que, précisément, l'esprit de la Révolution, étant demeuré rationaliste, s'est trouvé forcément constructeur ?

C'est la question qui se pose aujourd'hui à tout homme qui pense, dans l'Europe d'après-guerre. La passion et le sentiment sans la raison n'ont jamais été constructeurs. Nous voyons combien l'on en a conscience dans la France d'aujourd'hui et combien dans la critique de la philosophie de M. Bergson, par exemple, on cherche, à juste titre, l'alliance de l'intelligence avec

une dose nécessaire d'intuition, alliance dans laquelle l'intelligence conserverait la première place, et comment le duel célèbre et caractéristique en France, du classicisme et du romantisme, cesse pour faire place à une synthèse du cœur et de la raison, chez l'homme moderne. Comprendre cela, le penser jusqu'au bout, mener la lutte jusqu'à ses dernières conséquences et la soutenir sur tous les terrains — intellectuel, moral, littéraire, artistique, politique, social et économique — *c'est reprendre la direction de l'Europe et redevenir le dépositaire d'un idéal de toute l'humanité. C'est résoudre la crise de l'homme d'après-guerre et préparer la guérison de tout ce dont souffre l'Europe d'après-guerre.*

C'est avant tout comprendre, du point de vue de la philosophie de l'histoire, quel est le problème de notre époque, c'est prendre conscience de ce fait que nous avons le devoir de le résoudre, pour nous-mêmes et pour le reste du monde ; qu'il faut trouver le courage d'aller, sans compromis, la tête haute, comme ce fut toujours le cas dans l'histoire de la France, d'aller au but que le génie national, une grande époque et de grands devoirs, imposent à une grande nation telle que la France.

Sur le plan philosophique et sur le plan moral, c'est trouver la synthèse du rationalisme et de l'intuitivisme, de l'objectivisme et du subjectivisme, de la raison et du cœur, et résoudre ainsi le problème posé par le subjectivisme exagéré, maladif, de l'homme moderne; sur le plan littéraire et artistique, c'est résoudre enfin et définitivement la querelle du classicisme et du romantisme et à la place du psychologisme moderne, de l'esthéticisme et de l'illusionnisme littéraire et artistique, donner à notre époque un style, une idée artistique et littéraire et par là une unité répondant aux valeurs morales, politiques et sociales qui prennent forme dans la nouvelle conception de la société et de l'Etat. Sur le plan social et économique, c'est préparer le nouveau stade d'évolution, où le quatrième état recevra sa place définitive et le préparer en modifiant suivant les besoins la structure sociale et économique de notre nouvelle société ; sur le plan politique, c'est s'efforcer de résoudre la crise de la démocratie, du parlementarisme, du pacifisme et de la solidarité internationale, non seulement en ayant égard à certaines critiques justifiées qu'on leur adresse aujourd'hui, ainsi qu'à tel ou tel point faible des

principes de 1789, mais aussi en sachant bien qu'il s'agit véritablement de bâtir sur la base de la démocratie actuelle, où la nouvelle classe doit également jouer son rôle politique, et où il faudra créer une nouvelle autorité sociale dans la nation et une nouvelle autorité internationale.

A mon sens, le traditionnel rationalisme occidental gagnera la partie contre l'instinctivisme oriental. Il est vrai qu'il devra soumettre à une nouvelle critique certains des principes de 1789 et reviser les instructions actuelles, s'il en est besoin, de même qu'il devra faire droit, courageusement, aux revendications légitimes du quatrième état. Et lorsque, dans les problèmes internationaux, son point de vue représentera un degré supérieur de culture humaine, il devra faire preuve de courage et ne reculer dans aucun cas, alors que sur d'autres points il cherchera des compromis raisonnables. Et ainsi, il fondera la nouvelle culture de toute l'Europe d'après-guerre.

C'est ainsi que je vois, dans ses grands traits, tout le problème européen et la mission de la France d'aujourd'hui. La France s'est attaquée déjà à plus d'une de ces tâches, surtout sur le terrain international : Genève, Société des nations, idée de Fédération européenne, lutte pour la sécurité et la paix européenne en sont de beaux exemples. Elle soutient ces idéals, même si cela ne réussit pas toujours. A l'intérieur, elle étudie et s'efforce également de résoudre ces problèmes. L'espoir des petites nations européennes, l'espoir de la jeune Europe se tourne vers la France, car elle est persuadée que même dans cette période critique de l'après-guerre la France sera, comme elle le fut déjà, une institutrice, grande, désintéressée, et qu'elle aura un grand rôle dans l'évolution de l'Europe. Je ne crois pas exagérer en disant que toutes les petites nations européennes doivent avoir les yeux fixés sur la France et sur Paris, sans pour cela oublier les autres grandes nations européennes, ni imiter tout ce qui se fait en France, sans discernement d'opportunité ou de convenance. Et s'il en est ainsi, c'est simplement parce que la France, avec l'Angleterre, est seule à avoir gardé son équilibre, et parce que son évolution, après la guerre, est restée constamment normale, malgré les secousses qui ont ébranlé l'Europe. C'est elle qui montrera à l'Europe la vraie voie vers l'avenir.

EDOUARD BÉNÈS.

Journal d'Eugène-Melchior de Vogüé

(Février-Mars 1880)

Les pages suivantes sont extraites du « *Journal du vicomte Eugène-Melchior de Vogüé* », qui doit paraître prochainement en librairie (1).

Il s'agit ici non pas de « *Mémoires* » ou de « *Souvenirs* » destinés, dans la pensée de leur auteur, à être, un jour plus ou moins lointain, livrés au public, mais d'un « *Journal intime* », où mon père notait, au fur et à mesure. en pleine liberté d'esprit et d'expression, ses impressions sur les hommes et les événements.

La publication projetée comprendra plusieurs volumes embrassant une longue période partant de l'année 1877, date à laquelle E.-M. de Vogüé fut nommé secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, pour aller jusqu'à son décès survenu en 1910.

Le tome I commence au mois de janvier 1877 ; il s'arrête au mois de janvier 1883, époque à laquelle mon père, ayant donné sa démission de diplomate, quitte la Russie pour s'installer à Paris.

Dans ces extraits, les lecteurs de la *Revue d'histoire diplomatique* trouveront le récit d'un épisode émouvant de l'histoire russe au XIXe siècle : l'attentat commis, en février 1880, au Palais d'Hiver, contre l'empereur Alexandre II, prélude de celui qui devait lui coûter la vie, un an plus tard.

Cette tranche du « *Journal* » nous donne également des précisions curieuses sur la tension diplomatique à laquelle mon père se trouva mêlé alors, et qui surgit, entre la France et la Russie, au sujet d'un nihiliste russe, coupable d'un attentat criminel sur le chemin de fer de Moscou, et réfugié à Paris, et dont le gouvernement de la République refusa l'extradition demandée par l'empereur.

(1) Edition des cahiers verts. Copyright by Bernard Grasset.

Me permettra-t-on d'ajouter que le tableau de la société russe qu'on trouvera peinte dans le « *Journal* » présente un intérêt d'autant plus vif que mon père, par son mariage avec Mademoiselle Annenkof, fille du général Annenkof, ancien contrôleur général de l'Empire, et sœur du général Michel Annenkof, créateur du chemin de fer transcaspien, était en liaison étroite avec les milieux dirigeants à Saint-Pétersbourg.

FÉLIX DE VOGÜÉ.

***

5 - 17 février 1880 (2). — Catastrophe du palais d'Hiver. O Russie. Russie ! hier tu m'endormais dans la folie d'une fête de Bohémiens, après les toasts au champagne et les chansons : aujourd'hui, tu me réveilles avec le bruit d'un palais impérial que la Révolution fait sauter. Que c'est bien de toi !...

Lysine Stolipyne a dîné chez nous. A neuf heures, on vient la chercher. Elle remonte la figure bouleversée : le domestique assure que la salle à manger du palais d'Hiver a sauté, que l'Empereur est sauvé par hasard. Je cours à l'ambassade où il y avait grand dîner diplomatique : tout le monde en sort ayant appris la nouvelle. Je cours chez Hélène (3), tandis que Chanzy va au palais en tenue : voici ce qui s'est passé.

Le prince Alexandre de Bulgarie (4), ayant été chercher son père de Hesse à la gare, s'est mis en retard pour le dîner au palais. Comme l'Empereur et son hôte se rendaient, un peu après six heures, à la salle à manger, une explosion terrible a eu lieu. Le grand corps de garde a sauté avec les hommes qui s'y trouvaient, le plancher et les murs de la salle à manger, placée au-dessus, se sont troués et fendus, les vitres brisées : mais pas une assiette du couvert n'a été cassée. La dynamite avait dû être placée, en quantité insuffisante, dans les sous-sols du corps de garde. Cinq soldats tués, dix-neuf blessés. L'Impératrice, très mal aujourd'hui, ne s'est pas réveillée et n'a rien entendu. On dit que l'Empereur est calme et fait sa

(2) Le Journal d'E-M. de Vogüé porte, généralement, pour le même jour les deux dates du calendrier français et russe.

(3) Mme Nélidof, sœur de la vicomtesse E.-M. de Vogüé.

(4) De maison allemande, mais officier au service de la Russie, Alexandre de Battenberg avait été, en 1879, élu prince de Bulgarie, par l'Assemblée réunie à Tirnovo; en 1886, enlevé de son trône à la suite d'une conspiration militaire, réduit en Bulgarie; le 26 août - 7 septembre 1886, il remit sa couronne à l'Assemblée Nationale et quitta définitivement la principauté.

partie. Stupeur inénarrable de tous. Drenteln poursuit l'enquête dans les décombres du palais, où l'on ne laisse approcher personne.

Quelles conséquences va sans doute avoir pour la Russie, peut-être pour nous tous en Europe, ce coup de folie criminelle !

6 - 18 février. — *Te Deum* au palais à une heure. Toutes les femmes se jetant au cou de l'Empereur. Chanzy (5) s'y rend seul, ainsi que Nigra et Kalnocky (6). Pas de nouveaux détails. Chez nous, bon et habile discours de Freycinet contre l'amnistie demandée par Louis Blanc. Le président du Conseil a su enlever, en montrant de l'autorité, une majorité de 350 voix contre 114, sur cette question brûlante. En revanche, Clemenceau et ses 110 amis de l'extrême-gauche déclarent à la suite de ce vote se constituer en opposition au ministère.

7 - 19 février. — Ici, on a trouvé sur le fleuve un agent de police percé de coups et saisi une nouvelle proclamation. Mort aux généraux gouverneurs, excepté Loris-Mélikof.

9 - 21 février. — Remarquable article de Leroy-Beaulieu, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 février, sur le nihilisme. C'est presqu'en tout le point de vue vrai.

10 - 22. février. — Le trouble des esprits est grand ici, inquiétant. On commence à s'affoler, à rêver explosions et incendies. Tout le monde s'écrie : « Que faut-il faire ? » en regardant le voisin. Vaisseau à la dérive, sans gouvernail. Les nihilistes ont bien atteint leur but par le coup de scène du 5, la panique et le gâchis. C'est grave, « on ne va jamais si loin que quand on ne sait pas où l'on va ».

11 - 23 février. — Causé aujourd'hui avec Chouvalof (7), il

(5) Le général Chanzy, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

(6) Homme d'Etat et diplomate autrichien, ambassadeur à Pétersbourg; en 1881, ministre des Affaires étrangères de l'empire austro-hongrois, l'un des principaux auteurs de la Triple Alliance conclue en 1883, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie.

(7) Le comte Chouvalof, collaborateur du chancelier Gortchakof, représenta la Russie, à ses côtés, au congrès de Berlin en 1878, étant ambassadeur de Russie à Londres.

les (8) croit plus nombreux qu'on ne pense. L'Impératrice très mal. Situation effrayante de ce pauvre Empereur, traqué dans son palais miné, avec sa femme mourante : tout un drame d'Eschyle.

Soirée très intéressante avec Heinz (9). Il nous lit sa *Zapiska* (10) sur les remèdes à la situation présente. Il blâme comme inutile et parfois nuisible l'institution des gouverneurs-généraux; il veut des remèdes d'ordre économique, les grands travaux, le système prohibitif, le relèvement du cours, les dégrèvements; puis une organisation des provinces où fonctionnera un conseil choisi parmi les grandes charges de la province, le *samo oupravlenié goubernü* (11).

— Ces remèdes économiques étaient peut-être suffisants il y a un an, lui dis-je; croyez-vous qu'ils le soient aujourd'hui ?

— Non, a-t-il répondu, depuis l'explosion du palais, je ne le crois plus. Tant le trouble des esprits grandit d'heure en heure. Discussion animée. Heinz croit que le péril est proche pour le gouvernement et la dynastie elle-même.

12 - 24 février. — On dit vaguement que Loris Mélikof va être appelé à une situation supérieure, que lui seul peut tout sauver. L'affolement augmente, on ne voit que des gens persuadés qu'ils vont sauter le 19, par quartiers. Des dames changent de logement, des familles quittent la ville.

13 - 25 février. — Ce soir, chez Hélène Nélidof, Loris Mélikof annonce officiellement que l'Empereur l'a appelé pour rétablir l'ordre. Il sera le chef principal de la « Haute Commission Exécutive », avec des pouvoirs presque illimités. Il semble assez calme, content et garde une bonne humeur simple. Comme on lui demande ce qu'il va faire « *Rousski narodome nié souétitsïa* », dit-il froidement. Empressement autour du soleil levant, caresse des femmes, histoire éternelle.

Curieux dîner et entretien avec Skobélef : rare charme de parole de ce grand acteur-soldat.

(8) Les nihilistes.

(9) Gouverneur d'Odessa.

(10) Mot russe qui signifie : note.

(11) Autonomie des gouvernements provinciaux.

14 - 26 février. — Grand bal de l'ambassade de France, sur un volcan. Singulier cas de formation de légende prise sur le fait. En arrivant, Valodia Adlerberg raconte qu'il a vu arrêter un homme dans notre rue. Cinq minutes après, quelqu'un me dit qu'on a arrêté un *nihiliste* à la porte de l'ambassade. Au bout d'un quart d'heure, les petits diplomates répètent effarés qu'on a arrêté *des* nihilistes *dans* l'ambassade.

Assez beau bal, trop mêlé pour être élégant; seulement désastre du souper, un moineau pour quatre personnes, des plumes de faisan qui se promènent menteuses.

15 - 27 février. — Les oukases nommant la Haute Commission et Loris à la tête sont publiés. Ce sont bien des pouvoirs illimités, direction sur tous les gouverneurs généraux, réquisition de toutes les troupes, citation à sa barre de toute personne quelconque, travail direct avec l'Empereur. Un grand-vizir et un grand-juge. Il (13) débute par une proclamation aux habitants de la capitale » insérée dans les journaux. Le procédé est nouveau et la proclamation se termine par quelques phrases à vague et lointaine odeur de libéralisme. Exaltation des journaux, bonnes dispositions de tout le gros du public pour le nouveau *vrémentchik* (14), seulement fureur des grands cercles aristocratiques contre la poussée de cet obscur petit officier arménien.

Temps curieux en effet, qui rappelle celui de l'empereur Alexandre Ier, avec les fortunes d'un Speranski, d'un Araktcheïef (15), ou des condottieri politiques étrangers. Je crois savoir comment la chose s'est faite, très caractéristiquement. Le 10-22, réunion des dirigeants et conseil au palais. Kouchelef, qui était de service, me dépeint en traits frappants l'effarement de tout ce monde, comme d'un état-major sur un vaisseau qui sombre, Valouïef (16) solennel et creux, Giers (17) souple et

---

(13) Loris Mélikof.

(14) Favori.

(15) Spéranski, homme d'Etat sous Alexandre Ier et Nicolas Ier. Araktchéief, ministre de la Guerre et grand favori d'Alexandre Ier.

(16) Ministre de l'Intérieur, puis des Domaines, prit une grande part à la réforme paysanne.

(17) Neveu par alliance du prince Gortchakof, M. de Giers lui succéda à la tête du ministère des Affaires étrangères. Il vient de mourir à Paris tout dernièrement.

fuyant. Le vieux prince (18) radotant aimablement, les policiers atterrés et maussades, etc. Le pauvre souverain, asthmatique, enroué, sortant de son cabinet comme un fantôme, appelant : « Toi ici, Milioutine, toi ici, Tcherevine! » etc. On s'est réuni au conseil avec les gouverneurs généraux présents. Chacun a parlé à son tour exposant les mesures qu'il faudrait prendre. Loris, le dernier, a exposé son plan avec son éloquence habituelle et dit comment il fallait investir de pleins pouvoirs un homme ayant la confiance de Sa Majesté. Alors le Tzar, le montrant du doigt : « Toï, tu seras cet homme ! »

Toute l'Europe semble d'ailleurs vouloir nous donner des spectacles à grand orchestre. Reçu aujourd'hui de Paris une grosse dépêche. C'est la reproduction d'un télégramme de Noailles (19), communiquant les craintes des Italiens. Ils se sentent menacés, on a parlé si durement, à Vienne, à Robilant (20) chez Haymerlé (21) et chez le représentant de l'Allemagne, au sujet de l'Italie *Irredenta,* qu'il veut donner sa démission. On croit à Rome que la double alliance veut écraser l'un des futurs facteurs de la triple alliance, l'Italie, et on tremble. Est-ce vraiment là le jeu de Bismarck ?

En même temps, article menaçant de la *Norddeutsche Allgemeine Zeïtung* contre les fortifications de Kovno et les armements russes, un article de veille de guerre.

15 - 28 février. — On a arrêté, à Paris, Hartmann, l'auteur présumé de la tentative du 19 novembre sur le chemin de fer de Moscou. Le livrera-t-on ou non? Grande agitation à ce sujet, ici, dans les esprits qui souhaitent passionnément l'extradition, à Paris, dans les feuilles radicales qui jettent feu et flammes. Il semble pourtant qu'on le livrera, sous le coup de l'émotion du 5 février.

Ici on continue à redouter des cataclysmes pour le 19 février. — L'arrestation du bal de l'ambassade de France a fait son che-

(18) Le prince Gortchakof.

(19) Marquis de Noailles, ambassadeur à Rome, 13 juillet 1871; à Constantinople, 21 février 1882; en disponibilité sur sa demande, 7 juillet 1886, ambassadeur à Berlin, 26 mai 1896.

(20) Lieutenant général, comte Nicolas de Robilant, ambassadeur accrédité d'Italie, du 10 juillet 1871, près la cour de Vienne.

(21) Ministre des Affaires étrangères d'Autriche.

min : on y a pris maintenant des boîtes de dynamite. Ce ne sont qu'histoires à sensation d'imaginations surchauffées. Cependant on s'amuse, tout en tremblant ; c'est la vie des conservateurs par tous les pays ; trembler et s'étourdir. Les Italiens, chez la comtesse Krentz avec le prince de Bulgarie.

17 - 29 février. — En France et partout grand trouble, assemblage de nuages à l'horizon. L'extradition d'Hartmann devient chaque jour une plus grosse *question*, l'agitation augmente, les étudiants s'assemblent, Victor Hugo écrit *Ne livrez pas cet homme*, on mêle de plus en plus le nom de l'Allemagne à cette affaire pour l'envenimer... Ah ! les gouvernements qui ne font pas *vite... !*

Puis la *question* Hohenlohe (22). Le prince est rappelé à Berlin pour y occuper un poste de confiance *ad latus* du chancelier, avec la direction des affaires étrangères. Il semble que Bismarck ayant déjà essayé, usé et reconnu impropre le comte Stolberg, veuille essayer d'Hohenlohe pour coadjuteur. Une correspondance de Blowitz au *Times* donne une grande signification à ce déplacement et prédit une évolution dans la politique allemande vis-à-vis de la France. Nouvelles de Rome, toujours inquiètes et graves. La discussion du projet de loi militaire commence à ce moment à Berlin. Evidemment, d'après tout ce qu'on sait, il se livre là, à cette heure, une de ces luttes entre le vieil empereur et son ministre, entre la paix et la guerre, où nous sommes habitués à voir triompher le dernier. Articles contradictoires de la *Norddeutsche*, soufflant la discorde un jour et l'apaisement le lendemain. Le malaise n'a pas été aussi profond en Europe depuis le printemps de 1875.

Chez nous, dans ce pauvre Paris, les deux lions sont *Daniel Rochat*, une pièce de Sardou tombée aux Français sous la cabale Gambetta, et la discussion de « l'article 7 », c'est-à-dire de la loi d'enseignement supérieur au Sénat. Tout le monde donne ; discours délicieux de Jules Simon, avec ses malices les plus félines à Jules Ferry, dont il ne reste plus grand chose.

Aujourd'hui, au milieu de tout ce vain bruit, grand fait : percement achevé du tunnel de Saint-Gothard.

18 février - 1er mars. — Double élection, à l'Académie, de Labiche, candidat républicain (!!!) et de Maxime du Camp : un acte de justice enlevé à grand'peine.

---

(22) Ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Toujours beaucoup d'inquiétude et d'affolement ici sur la journée de demain.

19 février - 2 mars. — Le grand jour a lui, si le mot était de mise ; un jour glauque et navré, un ciel honteux comme une muraille de mauvais lieu, une terre boueuse, puante du dégel, tout gris et sale comme la fin de ce beau règne dont on solennise le xxv[e] anniversaire. Les drapeaux, les tentures, pendent aux balcons, d'un air blafard, transi, louche. Grande foule au palais. Alexandre II nous apparaît comme un spectre ; jamais je ne l'ai vu aussi pitoyable, vieilli, éreinté, étouffé par sa quinte d'asthme à chaque mot, tout le monde est frappé. Il parle à peine, serre chaleureusement la main à Sacha (23), et se sauve comme épuisé avant la fin. Derrière lui, une autre ruine, le vieux chancelier, sorti pour cette suprême occasion, comme une momie à qui on ferait prendre l'air. Il s'appuie à une des consoles de la salle de Pierre le Grand, pour ne pas tomber, comme l'empire qu'il dirige, il ne comprend et ne reconnaît personne, disant à tous : « Je suis fini, je suis fini ! » il semble qu'on va l'emporter par cuillers. Nous sortons navrés de l'impression de ces ruines humaines, chancelantes sur ce sol et dans ce palais qui tremble.

Au dehors foule compacte, hurrahs, assez vif enthousiasme. Le soir, illuminations, les rues pleines de monde, aucun désordre. Nous retrouvons, à l'Opéra et au théâtre russe, toute la famille impériale, venue se faire acclamer au *Zizn za Tzarïa* (24), moins le chef. Il est resté dans son palais, il serait trop dangereux de *l'exposer* aux acclamations de ses sujets. Rappels et applaudissements habituels de l'hymne, mais qu'il y a loin de ceci au courant électrique d'il y a trois ans, du gala lors de la guerre ! Aussi loin que du moi d'aujourd'hui au moi d'alors, quand j'applaudissais dans la loge du chancelier, encore sémillant et brillant lui aussi alors. Belle salle, mais des trous noirs funèbres, des loges vides d'où la peur a sans doute chassé les locataires. La journée s'achève sans incident et les poltrons pourront enfin s'endormir rassurés après cette journée fatidique.

20 février - 3 mars. — Les poltrons n'auront eu qu'une nuit de bonne. Ce matin un nouveau crime, qui a retardé sans doute

(23) Vicomtesse E. M. de Vogüé.

(24) *La Vie pour le Tzar*, opéra de Glinka.

sur l'heure où il devait être commis. Comme je sortais de chez des Garets (25), j'apprends qu'on a tiré sur Loris Mélikof : j'y cours, je trouve Victor (26) qui l'a vu. Un juif a tiré trois coups de revolver sur le général au moment où il rentrait dans sa maison de la *Grande Morskaïa,* les balles ont traversé le manteau ; Loris a saisi lui-même l'assassin.

Réunion des étudiants à Paris en faveur d'Hartmann ; on n'osera plus le livrer devant l'agitation grandissante. Toujours les discussions effrayées au sujet du déplacement d'Hohenlohe. Le vieux Guillaume a cependant eu une mouche : le *Journal Officiel* de Pétersbourg publie ce matin une lettre « de cabinet » à l'empereur Alexandre, un vrai dithyrambe d'amitié et un hymne à la paix — contresigné Bismarck. Mais ce n'est que la première manche. Attendons. Le jeu est si embrouillé qu'on n'y voit plus rien. Où est l'orage ? En Italie ? En Russie ? En France ?

21 février - 4 mars. — Grande émotion au sujet de l'attentat contre Loris, grand mouvement d'opinion en sa faveur.

Les appréhensions se calment en France, grâce à un grand dîner à effet de l'empereur Guillaume et de sa famille chez Saint-Vallier (27). Paroles accentuées en faveur de la paix avec la France, contre-partie de la lettre au Tzar. Décidément une mouche pour Guillaume ; on reparle déjà, une fois de plus, de la retraite de Bismarck.

22 février - 5 mars. — Hohenlohe accepte le poste de vice-chancelier. Radowitz (28) sera jusqu'à nouvel ordre ministre *ad intérim* à Paris.

Ce matin on a pendu l'assassin qui a tiré sur Loris avant-hier, avec un assez grand luxe de couleur locale. Le jugement a été expéditif : quarante-huit heures entre le crime et la peine. Une voiture criminelle l'a amené en plein jour de la forteresse à la place *Semionovski,* où il a été pendu en chemise blanche, à 11 heures, devant une foule de peuple. Tandis que Molodetzki,

(25) Attaché à l'ambassade de France.

(26) Prince Galitzine, beau-frère du vicomte et de la vicomtesse E. M. de Vogüé.

(27) Le comte de Saint-Vallier, ambassadeur de France à Berlin.

(28) Ambassadeur à Constantinople en 1882, à Madrid en 1892.

— c'est son nom, un juif baptisé de Minsk, — gigotait devant la foule, on a saisi deux ou trois imprudents qui parlaient de ses successeurs probables.

24 février - 7 mars. — Un télégramme arrive à l'aube, annonçant que nous refusons d'extrader Hartmann. Fait considérable et désastreux. Un gros orage ici, tout le monde furieux, des têtes de bois auxquelles nous n'étions guère habitués, moi surtout, deux ans d'efforts perdus, pour sauver la peau de ce coquin. Personne ne peut calculer les conséquences de ce petit fait sur l'avenir.

25 février - 8 mars. — L'émotion grandit d'heure en heure. On parle du rappel d'Orlof (29).

26 février - 9 mars. — Au bal Povlotzof, tout le monde affirme qu'Orlof est rappelé. La Tsarévna l'aurait dit hier à la princesse Hélène, un grand-duc à un autre. Je crois qu'en réalité, il a été envoyé d'ici un premier télégramme de colère dans ce sens, puis un second le contremandant. Article très-aigre du *Journal de Saint-Pétersbourg,* parlant de procédé « hostile au Souverain et par conséquent à la nation russe ». Articles très sages du *Golos,* séparant la nation de la Cour, et insistant sur la différence des deux législations au point de vue des garanties de la liberté individuelle. Opinion commune que l'affaire a été mal engagée, mal menée par Orlof d'un côté et par nos ânes de l'autre. En attendant, écroulement de notre situation ici, triomphe des intrigues allemandes. Les fonds ont haussé d'un marc à Berlin le jour où l'on a reçu la nouvelle. Chanzy se renferme et ne paraît pas. Je porte tout le poids de la froideur générale. Départ d'un énorme courrier, moitié de ma prose.

27 février - 10 mars. — Dîner avec le jeune grand-duc Constantin Constantinovitch chez Mme de Moïra. Beaucoup mieux que ses congénères, cultivé, parlant des articles de Leroy-Beaulieu, de la censure !... Mais comme tout ce Palais de Marbre sent le Palais Royal ! Quelles pures traditions de branche cadette !
Bal chez Dufferin (30), décidément adopté par tout le high life.

---

(29) Ambassadeur de Russie à Paris.

(30) Ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg.

29 février - 12 mars. — Arrivée d'un courrier apportant les documents de l'enquête Hartmann. Evidemment, les preuves présentées n'étaient pas assez complètes pour motiver une extradition. On a donc stupidement entamé l'affaire, mais une fois entamée, elle devait légalement se terminer ainsi. Maintenant, ces arguments juridiques ne changeront rien ici à la profonde irritation de l'Empereur.

1 - 13 mars . — Nous arrêtons notre départ pour le 20. Bal Krentz, enterrement de ce carnaval, ce n'est pas malheureux ! Que c'est bête, ces gens qui dansent tous les soirs depuis quinze jours avec la même discipline.

2 - 14 mars. — Dimanche gras. Le razvod encore décommandé aujourd'hui pour ne pas voir Chanzy.

3 - 15 mars. — Lecture d'Alexis Pétrovitch (31) à la famille : bonne impression.

Conversation avec Michel (32). Le parti militaire est décidé à tenter une expédition en grand contre les Indes. D'immenses préparatifs se font à Krasnovodsk. En avril, il n'y aura qu'une reconnaissance de quatre bataillons pour éclairer la route et disperser les Tékés ; mais à la fin d'août, Skobelef se jettera sur la route de Merf et de l'Afghanistan à la tête d'une armée sérieuse, pourvue de tout et ira, comme Alexandre, aussi loin que Dieu voudra... à moins que tout cela ne change avec le nouveau Parlement en Angleterre et les complications possibles en Europe. Quand on essaye de modérer les Russes avec la perspective de ces dernières, ils répondent que « l'Angleterre ne doit plus être une île, qu'il faut pour cela la toucher aux Indes, qu'il y a chez les Tekés de nombreux officiers et 25.000 fusils anglais. »

Evidemment, on va jouer en Asie une grosse partie, qui attirera de ce côté à l'automne tous les regards du monde. Et c'est le jeu de Bismarck ! Celui-ci loue l'attitude de la France dans

---

(31) Les fils de Pierre le Grand, étude d'E. M. de Vogüé, publiée chez Calmann Lévy (épuisé) rééditée dans, *Trois drames de l'histoire de Russie* Armand Colin et Cie.

(32) Général Annenkof, frère de la vicomtesse E. M. Vogüé.

l'affaire Hartmann, tandis que son empereur crie à l'abomination !...

Ici, irritation persistante du souverain, conversion de plusieurs personnes dans le monde officiel par la lecture des documents, indifférence de la masse, articles très sages des journaux.

Suppression de la 3ᵉ section (33), réunie aux attributions de Loris, aux applaudissements de tous : Drenteln s'enterre au Conseil de l'Empire. Loris aurait empêché l'exil du comte Bobrinski à Oufa, pour l'adresse libérale présentée par le petit maréchal (34).

4 - 16 mars. — Curieuse conversation avec Boisdeffre sur Galliffet, qu'on va nommer gouverneur de Paris. Le *Journal de Pétersbourg* annonce que « le prince Orlof est *appelé* à Saint Pétersbourg et laissera la gérance de l'Ambassade à un chargé d'affaires. » Il ne manque qu'un *r*. Tout le monde considère ici que le seul moyen de sortir de l'impasse est de tout rejeter sur le malheureux Orlof, d'en faire le bouc émissaire de la colère du Souverain.

6 - 18 mars. — Curieux dîner avec l'élite du jeune libéralisme russe, chez Michel Annenkof.

Le patriarche Tourguénief, Skobélef, à la veille de son départ pour l'Asie Centrale, Gradowski le publiciste libéral du *Golos*, Ourousof, le procureur en vogue, Arapétof. Des hommes qui frondent aujourd'hui dans un salon, que je reverrai peut-être un jour dirigeant la Russie.

Le salon de Mme Necker en 1785 ! Que sera-t-il de tout ce brillant groupe ? Skobélef sera-t-il tué ou reviendra-t-il d'Asie comme Bonaparte revenait d'Egypte ? Les autres parleront-ils un jour de quelque tribune publique ? L'intelligence est avec eux : la sagesse et le bonheur y seront-ils ? Il faut le désirer car tous ces gens-là parlent de mon pays avec enthousiasme et cordialité. Tous sont amers et railleurs en parlant du leur. Cu-

(33) Organisation de sûreté générale, spécialement chargée de la recherche des crimes politiques.

(34) On donnait le nom de maréchal de la noblesse aux représentants de la classe des nobles, élus par eux; il y avait un maréchal par gouvernement et un par district.

rieux entretien de Tourguénef avec le comte Valouïef sur la France : l'homme d'Etat la croit coulée et impuissante, le romancier la croit jeune et forte.

En sortant de là, autre son de cloche chez la comtesse Tolstoï avec Bakmétief, Morkévitch, Dostoïevsky... On croirait passer d'un salon de Paris dans un du faubourg Saint-Germain.

7 - 19 mars. — Affairement de départ : nous partons demain pour la France, heureux de tenir un congé, de courir au soleil, au repos, tandis que la situation devient malaisée et aigre ici.

8 - 20 mars. — Nous quittons Pétersbourg, avec le petit frisson solennel que donne à tout diplomate qui s'absente la question forcée : Y reviendrons-nous jamais ? Adieux de toute l'ambassade à la gare. Dix degrés de froid et l'idée que dans cinq jours nous serons au soleil pour adoucir la séparation d'avec notre nid.

11 - 23 mars, Paris. — Nous avons laissé le froid aux portes terribles de la Russie « Voi ch'entrate... », traversé Berlin sans souffler, et nous trouvons déjà ici un printemps délicieux.

Je suis horriblement chargé de courses et d'affaires pour ces quelques heures d'arrêt. Chanzy m'a donné une dépêche ouverte pour Freycinet (35). Je dois voir le monstre et lui parler. Il ne pourra me recevoir aujourd'hui, il est tout entier aux députés, à l'article 7. Drôle de chose pourtant, un ministre qui ne voit pas sur l'heure, à cette minute, un arrivant de Pétersbourg! Pris l'air des bureaux. Tout le monde ennuyé de l'affaire Hartmann, sentant qu'on a pataugé voulant oublier cette épine, et sentant bien qu'elle est là pourtant, qu'elle pique. Le dimanche, lendemain de mon départ, 9-21, il y a eu *razvod :* l'oncle Sacha (36) a été très roide, n'a pas donné la main à Chanzy et a passé en disant « Général, je n'ai rien à vous dire, je regrette que la

(35) Après avoir rapporté ses conversations avec Giers et le prince Gortchakof, le général écrit : « M. de Vogüé pourra donner sur la situation et l'état des esprits des renseignements intéressants » (Télégramme du 19 mars 1880).

(36) L'empereur Alexandre II.

France ait cru devoir protéger ce misérable », et voilà (37). On a répondu au télégramme de Chanzy en lui prescrivant de voir quelles mesures la dignité de la France réclamait, *id est* de se retirer. On est froissé ici du départ d'Orlof, sans tambours ni trompettes, sans prendre congé d'aucun gouvernant. Mouÿ (38) assure notre ministre très monté, résolu au rappel de Chanzy. D'Aubigny (39) se tient prêt à partir.

12 - 24 mars. — Vu le monstre, une heure avant de monter dans le rapide, après avoir perdu ces deux jours à l'attendre. Un vieux chef de gare bonhomme, un fermier de Gascogne qui vient traiter avec son propriétaire, doux, fin, patelin, glissant. Ce petit vieux tout blanc est si onctueux, avec sa graisse meridionale dans la voix, qu'on lui donnerait le bon Dieu sans confession le jour même où il expulse les Jésuites. D'ailleurs, ahurissant et ahuri sur les questions extérieures. Quelle pitié, et que doit penser ce fin du fin, ce monsignor slave, le nonce Czacki qui sort d'ici après deux heures d'entretien ? Freycinet me demande avec insistance si le général Chanzy est « exposé là-bas à de mauvais traitements ? »... Ma réponse paraît le rassurer. Puis quelques questions générales, une discussion sur un mémoire chronologique de l'incident. « Quel âge a l'Empereur ? Quel âge à Loris Mélikof ? Ce dernier est-il français ? » Et voilà la diplomatie du Quai d'Orsay à ce jour. Freycinet rejette d'ailleurs tous les torts sur Andrieux (40). Je ne crois pas qu'il ait résolu, comme le pensait Mouy, le rappel de Chanzy. Il voudrait bien voir finir en douceur toute cette affaire qui l'embête d'autant plus qu'il ne l'a jamais comprise, et pouvoir se contenter des ennuis de l'article 7 et des Jésuites. On voit qu'il est tout à

(37) Le général Chanzy relate, ainsi, l'incident :

« J'ai pu, à la parade militaire, aujourd'hui, juger des impressions personnelles de l'Empereur. — En passant devant moi, sans me donner la main, comme il le fait habituellement, l'Empereur m'a dit : « J'ai été très affecté, monsieur l'Ambassadeur, de la décision de votre Gouvernement, au sujet de ce misérable. C'est tout ce que j'avais à vous dire. » (Dépêche du 21 mars 1880, du général Chanzy au ministère des Affaires étrangères.)

(38) Le comte de Mouy, qui fut ministre de France à Athènes.

(39) Secrétaire d'ambassade près le Saint-Siège, nommé premier secrétaire à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, le 1er février 1880.

(40) Préfet de Police.

cette grosse pierre d'achoppement : les journaux affirment que le décret d'expulsion a été signé en conseil ce matin ; le nonce a dit à d'Aubigny qu'il craignait d'être obligé de rompre.

Les droitiers assurent que la libération d'Hartmann a été précipitamment décidée le samedi en conseil sur des suggestions apportées la veille vendredi à Berlin par Hohenlohe. C'est bien vraisemblable. En tout cas, les gens du mouvement (41) montrent bien qu'ils ne l'auraient jamais laissé livrer. En attendant, Hartmann prêche à Londres dans des meetings de communards pour l'anniversaire du 18 mars. Le diable l'emporte, lui et tout le bruit fâcheux qu'il a fait dans le monde, et allons au sud ! Tout ce monde de gens de politique et d'affaires m'a plus fatigué que les trois jours de wagon, je n'ai respiré une minute le printemps joli de Paris, je cours de chez Freycinet à la gare de Lyon et ouf ! En route pour le soleil, pour l'ascension dans la lumière.

E.-M. DE VOGÜÉ

(41) Des partis avancés.

La Communauté des Puissances d'après un livre récent.

En quoi consiste l'actuelle évolution qui tend à substituer, parmi les Puissances, un régime de Communauté organique à un régime de Communauté précédemment inorganique ?

Telle est l'étude à laquelle nous convie le R. P. de la Brière, dans un ouvrage récemment paru (1), qui se recommande par la clarté des idées, une méthode rigoureuse dans l'exposition, une incontestable largeur de vues et, disons-le aussi, par un optimisme réconfortant. Ce point mérite d'être noté à un moment de l'histoire où les meilleurs esprits, déçus par l'exiguïté des résultats obtenus, songent à renoncer aux ambitieux espoirs qui les avaient bercés jusqu'alors.

L'auteur se défend d'avoir aucun goût pour les constructions abstraites, de caractère hypothétique ou artificiel. C'est dans la réalité qu'il va nous promener, c'est sur la réalité qu'il asseoira ses conclusions à la fin de son intéressant exposé. Les expériences notoires, certaines et inconstestables de l'histoire européenne des derniers siècles, nous serviront de première leçon. Elles seront suivies de l'étude des institutions internationales, qui sont en train de s'élaborer sous les yeux de la génération actuelle et qui tendent à un premier effort d'organisation dans le domaine politique et économique.

Tout d'abord, si nous interrogeons l'histoire, nous trouvons dans la chrétienté médiévale une première expérience ayant pour

---

(1) La Communauté des Puissances. *D'une communauté inorganique à une communauté organique*, par Y. de la Brière S. J., professeur à l'Institut catholique de Paris, associé de l'Institut de droit international, Paris, Beauchesne 1932.

objet de tirer les peuples de l'anarchie plus ou moins sanglante où ils se débattaient. La permanence et la solidarité des intérêts entre les nations disparaissent ensuite avec la dissolution de la Chrétienté. Le système de l'équilibre fait son apparition avec la constitution des états modernes. Il dure jusqu'au XIXe siècle et même jusqu'au commencement du XXe. Alors les revendications des nationalités viennent contrecarrer violemment les anciennes combinaisons diplomatiques. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est proclamé. En raison des questions et controverses qu'il soulève, il semble que, trop souvent, le recours à la force des armes doive rester le seul moyen d'apporter les solutions nécessaires.

Le problème de la neutralité, le droit de passage des armées belligérantes à travers les territoires des tierces puissances, telles sont, entre plusieurs questions, celles qui postulent des solutions dépendant, elles-mêmes, du caractère organique ou inorganique de l'asociation des puissances. Il en est de même de la légitimité des représailles qui ne peut être discutée que dans une communauté organique.

L'abondance des matières à traiter a fait surgir, à la fin de la Grande Guerre, la Société des Nations, « puissance souveraine, distincte des états dont, à l'origine, elle représenta uniquement l'association contractuelle. » On se rend compte de la tâche considérable qui pourra incomber à cette institution, si ses membres consentent à étudier de bonne foi les problèmes politiques et économiques qui se présentent plus nombreux que jamais la protection internationale des minorités et le régime des mandats ressortissant spécialement du domaine de la Société des Nations, considérée comme la communauté organique appelée à régler ces questions d'un ordre en partie nouveau.

Passer en revue les divers problèmes de la vie internationale contemporaine et en discuter les modalités, serait une tâche trop considérable pour un ouvrage tel que *la Communauté des Puissances,* qui se contente d'en indiquer un certain nombre. Modestement l'auteur déclare qu'il n'a eu pour objet que d'apporter quelques notations précises d'histoire diplomatique et de philosophie chrétienne du droit des gens sur un certain nombre de questions importantes du monde actuel dans l'ordre international. Il a toutefois couronné son ouvrage par un essai de

construction doctrinale, en marquant la base des postulats rationnels du bien commun international, les requêtes de la nature de l'homme et de la nature des choses. Il convenait, dit-il, qu'à une communauté encore inorganique, tendît peu à peu à se substituer, comme c'est le cas aujourd'hui, une communauté organique, munie d'institutions tutélaires du droit.

A la fin de chaque chapitre de l'ouvrage, on peut lire des indications bibliographiques, dont l'abondante richesse est précieuse pour ceux qui désirent approfondir, dans un cadre plus étendu, chacune des questions soulevées. Aux illustres maîtres de la tradition doctrinale dont il a recueilli les enseignements et dont il a voulu interpréter et adapter les leçons toujours actuelles, à saint Augustin et à saint Thomas d'Aquin, à François de Vittoria et à François Suarez, il rend un spécial hommage. Enfin il nous signale un religieux de son ordre du siècle dernier, Luigi Taparelli d'Azeglio, auquel il dédie son ouvrage comme au précurseur le plus clairvoyant de toute l'organisation internationale contemporaine. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet auteur.

***

Sur les tentatives de la Papauté, au Moyen-Age, en vue d'instaurer une vraie communauté morale, sociale et politique, entre nations catholiques, nous ne pouvons que passer brièvement, bien que cette expérience ait donné lieu à d'intéressants développements. La Papauté établit, dans une certaine mesure, une organisation juridique, munie de sanctions spirituelles et temporelles pour maintenir la paix et sauvegarder les droits de chacun ; mais les conditions d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes qu'autrefois. L'expérience, imparfaite sans doute, a toutefois mérité ce jugement remarquable d'Auguste Comte dans son *Cours de philosophie positive :* «........la profonde admiration, dit-il, dont l'ensemble de mes méditations philosophiques m'a depuis longtemps pénétré envers cette économie générale du système catholique au Moyen-Age, que l'on devra concevoir de plus en plus comme formant, jusqu'ici, le chef-d'œuvre politique de la sagesse humaine. »

Par l'étude du système de l'équilibre nous entrons dans le vif du sujet, puisque l'organisation actuelle de la Société des Na-

tions, dont nous nous occuperons plus loin, ne tend à rien moins qu'à le remplacer.

Le premier des grands règlements diplomatiques, relevant du système de l'équilibre, apparaît dans les traités de Westphalie de 1648. Les négociateurs n'eurent d'ailleurs aucune intention de construire une théorie du droit international. Ils visèrent un but plus pratique et immédiat, c'était d'enlever le plus grand nombre possible de territoires à la maison d'Autriche, dont les deux branches, depuis plus d'un siècle, menaçaient l'indépendance de l'Europe ; c'était de soustraire à la suzeraineté impériale un certain nombre de principautés germaniques ; c'était enfin de réunir par une « clause de garantie » les différents états qui pouvaient avoir à redouter l'hégémonie des Habsbourgs. Certes l'objet de cette politique, héritée d'Henri IV et ensuite de Richelieu, qui venait de disparaître, mais qui l'avait marquée de son sceau, était digne d'admiration. Par elle, furent stabilisés pour cent cinquante ans les résultats de la guerre de Trente Ans. C'était une solution empirique, qui allait donner lieu au système, depuis lors adopté, de l'équilibre.

Cette politique fonctionna encore au profit de la France lors du traité des Pyrénées, en 1659, et de la Ligue du Rhin, en 1668; mais, par une application inverse, elle manœuvra ensuite contre Louis XIV, qui menaçait l'indépendance de l'Europe. Plus tard, en 1756, nouveau changement, c'est le renversement des alliances. La France s'unit à l'Autriche contre la Prusse, mais elle choisit mal son moment, étant déjà engagée contre l'Angleterre dans une guerre maritime.

De la politique d'équilibre s'inspirent peu après la Russie, la Prusse et l'Autriche, en se partageant le territoire de la Pologne et en s'en attribuant des quantités proportionnelles. Le partage de la Pologne fut assurément une des plus fâcheuses applications du système de l'équilibre. Celui-ci fut poussé à ses dernières conséquences lors des échanges et marchandages de territoires et de populations, qui marquèrent la fin de chacune des guerres de la Révolution et de l'Empire ; mais souvent il s'agira, du moins sous Napoléon, plutôt d'une politique de conquête que d'une politique d'équilibre.

***

Ainsi nous arrivons aux traités de 1815, qui furent une politique de liquidation. Soumise d'abord aux directions de la Sainte-Alliance, influencée par une sorte d'idéalisme mystique, sous le signe de la légitimité monarchique, la politique internationale revient nettement, à partir de 1830, à la politique d'équilibre pure sous le nom de Concert européen. La composition de celui-ci est dès lors la suivante : Autriche-Hongrie, France Grande-Bretagne, Prusse et Russie. Or, à l'actif de son œuvre, il convient de porter des résultats qui ne sont pas de mince importance : d'abord l'indépendance et la neutralité de la Belgique, puis le traité de Londres du 15 juillet 1840, signifiant un ultimatum à Méhémet Ali, conclu sans la France qui fut rejetée momentanément en dehors du Concert européen. Puis ce furent la convention des Détroits du 13 juillet 1841, qui marqua la rentrée de la France dans ce Concert ; le traité de Paris, du 30 mars 1856, d'une importance considérable pour le statut de l'Orient au lendemain de la guerre de Crimée ; la conférence de Londres, en mai 1867, relative à la neutralité du grand Duché de Luxembourg ; le congrès de Berlin, en 1878. La Prusse y parle au nom de l'Allemagne ; l'Italie prend place à côté des cinq grandes Puissances. Le traité gréco-turc de 1897 et la conférence de Londres de 1913 règlent pour peu de temps les affaires du Proche Orient. A l'actif également du Concert européen il faut porter l'acte d'Algésiras, en 1906. N'oublions pas les partages de la Chine en 1897 et 1898.

La carence du Concert européen fut complète lors de la constitution de l'unité italienne et de l'unité allemande. Les questions étaient trop brûlantes, ou de trop grande envergure, ou touchaient de trop près la vie intérieure des états pour être soumises à ce haut aéropage. Il y a lieu toutefois de rendre pleine justice aux méthodes diplomatiques, pleines de tact et de science technique du Concert européen qui, de 1815 à 1913, sut tirer avec honneur l'Europe des situations les plus épineuses. Toutefois son œuvre n'a pu résister aux événements de 1914-1918 et a été, en grande partie, emportée par la tourmente. Il faut donc croire que ce système ne concordait plus tout à fait avec les nouvelles nécessités ou qu'il a été balayé par des événements

plus forts que lui-même. Un élément nouveau, le réveil des nationalités, a surgi et celles-ci le firent bien voir pendant le cours du XIXe siècle, où s'édifièrent l'unité allemande, l'unité italienne et l'indépendance des peuples balkaniques.

La situation a donc singulièrement changé, non seulement depuis les traités de Westphalie, mais surtout depuis la fin de la Grande Guerre. C'est ici que la question mérite d'être serrée de près. Le P. de la Brière s'y emploie dans sa critique philosophique et juridique du système de l'équilibre :

> Négativement, nous dit-il, l'on assurera l'équilibre international, en s'opposant à la prépondérance démesurée d'un état trop puissant... Positivement, l'on maintiendra l'équilibre international en procurant, selon les circonstances opportunes, des extensions équivalentes de territoires et de zones d'influence politique aux différents états qui doivent se faire contrepoids les uns aux autres, sans que le plus puissant d'entre eux devienne jamais assez fort pour subjuguer tous les autres... On peut considérer le système de l'équilibre : ou bien comme une *recette,* ou expédient d'ordre politique, ou bien comme un *principe* philosophique et juridique, qui érige la balance des pouvoirs, l'équivalence à maintenir entre les forces rivales, comme la règle supérieure de tout le Droit des Gens.
>
> *Recette* politique ou *principe* juridique, tels sont les deux aspects sous lesquels pourra être envisagée la conception de l'équilibre international. Selon l'une ou l'autre hypothèse, l'idée de la balance des pouvoirs méritera des qualifications bien différentes du point de vue de la philosophie du droit.

Comme recette ou expédient d'ordre politique, le système de l'équilibre paraît à l'auteur mériter les plus grands éloges, c'est pour lui une formule heureuse de sagesse et de prudence pratiques, en vue de freiner l'ambition des grands états ; mais, comme formule positive, il semble qu'il en soit autrement, car comment maintenir une proportion entre les forces respectives des états prépondérants, de telle manière qu'à chaque extension notable de chacun d'eux doive correspondre une extension équivalente de chacun des autres états rivaux, aptes à lui faire contrepoids ?

Il est clair que ce seront les états faibles, incapables de se défendre, qui feront les frais des marchandages et compensations, car que faudra-t-il équilibrer et comment équilibrer ? On ne peut équilibrer que des groupements humains et on ne doit le faire que par des opérations conformes à la morale et au droit. Ce ne sera pas toujours possible et c'est là que gît la

difficulté, car l'équilibre n'est pas une fin en soi, ni un principe qui doive servir de règle supérieure dans la détermination du droit et du devoir ; c'est une recette empirique, préférable assurément au déséquilibre, mais elle ne saurait donner une solution parfaite du problème.

***

Quelle fut la conception politique et juridique qui fit peu à peu éclater le système de l'équilibre et que l'on prétendit lui substituer ? C'est la reconnaissance du droit des natonalités à se constituer en états distincts.

Nous ne suivrons pas le P. de la Brière dans ses développements, cependant fort instructifs, concernant l'étude du principe des nationalités dans une communauté inorganique. Résumons toutefois ses conclusions. D'après lui, c'est une erreur politique et une erreur morale que de ne pas tenir compte des aspirations des peuples dans la répartition des frontières et des souverainetés, mais il n'érige pas en dogme absolu le droit de chaque peuple à disposer de lui-même. Ce droit a pour mesure les règles de la morale, la considération du juste et les exigences du bien commun. Le droit de sécession n'est admissible au profit de telle ou telle population mécontente que comme remède à une situation devenue intolérable et reste conditionné par les règles de la morale dans le choix des moyens et par la nature du but à obtenir. C'est pourquoi l'existence d'une communauté internationale organisée, offrant une tutelle au droit de tous et de chacun, est tout particulièrement recommandée. L'action de la communauté internationale pourra se concevoir sous la forme d'un recours aux organes politiques de la Société des Nations pour les membres des minorités auxquelles pareille sauvegarde est ou sera reconnue par les conventions internationales.

***

L'auteur examine ce que peut être, dans la communauté internationale inorganisée, le recours à la force des armes pour le rétablissement du droit injustement violé et il en vient à étudier la conception théologique de la juste guerre, de la juste paix et du verdict légitime de la juste victoire. Il souligne le

caractère anormal, cruel et odieux du recours à la force des armes, dont la solution est d'ailleurs étrangement aléatoire, car rien ne garantit que les défenseurs du bon droit auront des moyens plus puissants et plus efficaces d'imposer victorieusement leur juste volonté à leurs adversaires ; et puis chacun demeure juge en sa propre présence. Quelles illusions énormes à redouter alors en pareil cas ? Il en résulte la nécessité de recourir à une organisation internationale pour découvrir où se trouve le droit. Pour que le *verdict des armes* soit vraiment un verdict de justice, on doit donc souhaiter encore davantage le passage d'une communauté inorganique à une communauté organique des puissances.

Nous serions entraînés trop loin, si nous tentions de suivre le P. de la Brière dans ses chapitres relatifs à la situation des belligérants par rapport aux territoires neutres, dans une communauté inorganique. Les textes bibliques des Nombres, saint Augustin, Hugo Grotius, Samuel Pufendorf, les canonistes et théologiens nous donnent dans son livre, des opinions diverses sur le *transitus innocuus*, avec des discussions curieuses et instructives auxquelles nous renvoyons nos lecteurs. Hâtons-nous d'ajouter que la doctrine qui a finalement prévalu aujourd'hui est bien celle de l'immunité des territoires neutres : « La violation délibérée de la neutralité de la Belgique et du Luxembourg par l'Allemagne, au mois d'août 1914, dit le P. de la Brière, fut pour bien des raisons à la fois un attentat énorme contre le Droit des Gens, contre la bonne foi internationale. »

Le problème des représailles dans une communauté inorganique retient également l'attention. Quelle était la notion de représailles dans l'ancien droit et dans le droit moderne en temps de guerre et en temps de paix ? Quelle a été l'évolution contemporaine du système dont la caducité doit être mise en relief ? Quels en sont les principes de limitation ? Toutes questions auxquelles notre auteur apporte sa solution.

***

Après avoir examiné les conséquences d'une communauté inorganique dans les diverses hypothèses qui précèdent et en avoir conclu à la nécessité d'un organe international de pacification, le P. de la Brière en vient à étudier la communauté orga-

nique que représente la Société des Nations. Celle-ci, dans sa tâche de collaboration entre les états qui la composent, doit être considérée comme un organe régulateur d'une vie internationale, qui se resserre et se perfectionne.

Originairement, la Société des Nations fut conçue par ses fondateurs comme une simple association à base contractuelle. Puis elle devint une réalité juridique ayant son action distincte. La gestion d'affaires de son secrétariat général s'étendit peu à peu à des objets multiples : sections politique, juridique, humanitaire, économique ; sections de coopération intellectuelle, de commissions administratives des minorités et des mandats, d'hygiène, du désarmement. Les objets sont divers, mais les tâches entreprises ne peuvent aboutir que si elles sont restreintes. La réussite devient hypothétique lorsque les ambitions s'étendent trop loin.

L'évolution et les progrès de la Société des Nations ne sont pas imaginaires, puisque le nombre s'accroît chaque année des états qui organisent à Genève une représentation permanente de leur pays, véritable service de représentation diplomatique. Or, cette réalité nouvelle tend à spiritualiser le concept de la souveraineté, laquelle, dans ce cas, se trouve résider en fait dans une institution indépendante et non dans la possession d'un territoire. Le développement des institutions internationales donne ainsi un caractère organique à la communauté des puissances, chez laquelle est absente toute subordination ou vassalité par rapport à une autre domination politique.

Le P. de la Brière souligne ingénieusement à ce propos l'analogie de situation entre la Société des Nations et la Papauté, quand, de 1870 à 1929, celle-ci était privée de territoire, mais restait toutefois Puissance souveraine. Il rappelle comment, en 1907, l'éminent jurisconsulte Louis Renault fit substituer dans un texte de la Conférence de La Haye le mot *Puissance* au mot *Etat*. Voyant surgir cet amendement, le comte Nigra, premier délégué de l'Italie, se montra beau joueur : « Je vois bien pourquoi, dit-il, mais je ne m'y oppose pas ». En vertu de cet amendement qui fut adopté, il fut permis aux *Puissances*, non représentées à la conférence, d'adhérer à la convention et, par le fait même, de participer éventuellement au fonctionnement de la Cour permanente d'arbitrage.

La Société des Nations n'est donc ni un *état*, ni un *super-état*, mais « elle devient une *puissance* authentiquement souveraine, puissance sans territoire, juxtaposée à toutes les autres pour accomplir avec elles des tâches nettement définies d'intérêt commun universel. » Ainsi, d'après le P. de la Brière, voici que le progrès des idées et des institutions internationales aide les juristes actuels et futurs à creuser, affiner et spiritualiser l'un des concepts fondamentaux du Droit des Gens.



Aux soins d'une communauté organique doit être confiée la protection internationale des minorités, car le principe des nationalités ne saurait être, dans bien des cas, appliqué jusqu'au bout. Il reste des minorités dont on veut garantir les droits. Le P. de la Brière consacre tout un chapitre à la discussion de ces droits.

D'autre part, la Société des Nations a distribué des mandats de trois sortes. Cette institution a d'ailleurs été improvisée par les négociateurs du traité de Versailles pour dénouer un problème embarrassant et sortir d'une réalité concrète, mais il se trouve que la conception philosophique et juridique n'est peut-être pas aussi nouvelle qu'on pourrait le croire. Cette façon de traiter en mineure la population autochthone d'un pays a déjà préoccupé les théologiens, principalement lors de la conquête du Nouveau Monde. Elle peut donner lieu à des abus, car comment « garantir que le peuple colonisateur réalisera son programme de tutelle bienfaisante à l'avantage prépondérant de la population indigène, de son éducation physique, morale, sociale et spirituelle ? » D'où la nécessité du contrôle de la puissance elle-même qui a reçu le mandat, à charge de rendre compte de sa fidèle exécution. Le rapport des mandats coloniaux avec le problème social est d'ailleurs évident : « *Tutelle* du plus fort sur l'éducation du plus faible. *Solidarité* de tous pour la propagation du bien social dans l'universelle communauté. *Contrôle* pour la défense du droit. Ce sont là trois concepts qu'il n'est vraiment pas difficile d'intégrer dans la synthèse harmonieuse de la sagesse humaine et de la révélation divine. »

L'auteur envisage ensuite ce que pourrait être dans une com-

munauté organique, l'union continentale européenne, dont le projet fut soumis à Genève le 29 septembre 1929. Il écarte la formule « Etats-Unis d'Europe », et appelle l'attention sur une autre communauté analogue, l' « Union continentale panaméricaine ». Quel sera l'avenir de cette récente création ? Les uns l'ont accueillie avec froideur, d'autres avec un peu plus de sympathie. Des comités ont été nommés. Il est difficile de se prononcer sur le sort qui lui est réservé.

Dans un chapitre traité avec ampleur et une profonde connaissance du sujet, le P. de la Brière examine ce que doit être, dans une communauté organique, le statut temporel et le rôle pacificateur de la Papauté contemporaine. En quoi consistent le nouvel état pontifical et les institutions du Vatican ? Comment sont établies les relations diplomatiques du Saint-Siège ? Comment doit être jugé le caractère universaliste de la Papauté ? Vastes sujets qu'il serait à peine possible d'effleurer ici. Le Saint-Siège qui, pour de hautes raisons, a déclaré vouloir rester en dehors de la Société des Nations, est toutefois particulièrement qualifié pour contribuer, par ses démarches officielles et directes, à la coopération internationale.

« Il n'y a pas seulement, à l'intérieur de la cité spirituelle, la grande architecture hiérarchique de l'Eglise catholique et universelle. Mais il existe pareillement d'immenses organismes internationaux, dépendant du Saint-Siège, reliés avec lui, et qui, dans tous les pays de l'univers, travaillent à des tâches identiques de religion, d'apostolat, d'action sociale, d'action charitable, d'action pacificatrice et internationale. Entre de tels organismes catholiques et les organes internationaux du monde profane, il existe, sur de nombreux points, des convergences d'efforts et de préoccupations communes qui peuvent aller de plus en plus, sous une forme ou sous une autre, jusqu'à une collaboration positive. Cette convergence existe avec certaines acivités importantes du secrétariat général de la Société des Nations et de l'organisation internationale du Travail. »

***

Par l'analyse qui précède de l'ouvrage du P. de la Brière, nous avons pu constater le caractère hautement spiritualiste de sa thèse de la Communauté des Puissances, à laquelle il désire pouvoir adapter le fonctionnement de la Société des Nations. Ambition assurément légitime, mais à la satisfaction de laquelle les obstacles ne manquent pas : « La base de toute la construction,

dit-il, est l'unité fondamentale du genre humain. Participation à une même nature, corporelle et spirituelle, physique et morale, avec même origine, même destinée, mêmes droits et devoirs essentiels ». Mais, à côté du phénomène naturel de l'unité humaine, il y a le fait également, naturel de la diversité humaine, qui se traduit par la variété des peuples et l'indépendance respective des communautés politiques.

Partant de ces principes, notre auteur entre alors dans quelques détails de l'œuvre constructive qu'il désire voir s'élever sur la base du droit naturel et c'est là qu'il faudrait tout citer. Il se plaît à démontrer combien les titres fondamentaux d'une communauté organique entre les puissances ont déjà été mis en relief, avec une précision et une clarté exceptionnelles, par quelques-uns des plus illustres maîtres de la tradition théologique. Il cite la phrase mémorable suivante d'un auteur presque contemporain, auquel il a d'ailleurs dédié son livre :

« C'est ici l'intérêt du plus grand nombre. Or, quand l'intérêt propre se combine avec le droit, il devient tout puissant et détermine immanquablement les formes qui sont le plus en harmonie avec les besoins des sociétés. Aussi croyons-nous que, peu à peu, l'on verra s'élever dans le monde une sorte de *Tribunal fédéral international universel*, qui remplacera les Alliances, les Congrès, les Traités, comme ceux-ci remplacent provisoirement aujourd'hui l'autorité suprême des Empereurs et le gouvernement paternel des Pontifes... Gouverner une *Société des Nations* sera donc faire en sorte que ces nations se donnent à elles-mêmes, par l'intermédiaire de leurs autorités légitimes, et dans le triple ordre de la reconnaissance, de la volonté et de l'exécution, les formes qui peuvent le mieux contribuer au bien commun (1) ».

Taparelli reconnaît, hélas ! l'énormité des obstacles qui s'opposent, dans l'Europe et dans le monde du XIXe siècle, à l'accomplissement de pareils projets. Mais sa foi demeure robuste : *Un jour viendra*, dit-il, *où l'humanité réalisera cette magnifique unité de la société universelle, qui est dans les desseins de la Providence et dans les plus intimes tendances de notre nature.*

De cette prédiction, le P. de la Brière voit un commencement d'exécution dans l'organisation nouvelle de la Société des Na-

---

(1) *Essai théorique du Droit naturel, basé sur les faits*, livre VI, texte définitif 1855, par le R. P. Luigi TAPARELLI D'AZEGLIO S. J. (1793-1863.)

tions. Il aperçoit des raisons d'espérer dans l'intervention de facteurs nouveaux : pénétration mutuelle des peuples ; similitude croissante d'habitudes sociales. Mais nous nous permettons de poser à l'éminent juriste, dout l'ouvrage nous a si fort intéressé, la question suivante : le monde est-il arrivé à un stade où il soit permis de reconnaître, entre les nations, plus d'amour désintéressé et de compréhension mutuelle, plus de confiance et plus de franchise ? La terre s'est-elle modifiée de façon à devenir transformée en Eden où les peuples ne rêveraient plus que de paix et de justice, en un sol merveilleux où pourrait grandir et s'épanouir la Communauté des Puissances ? Ne nous dissimulons pas les obstacles qui restent à franchir, les ennemis qu'il s'agira de dompter, si jamais on doit arriver à un résultat encore douteux : les jalousies, les rancunes entre nations, l'avidité des hommes d'affaires, les luttes économiques, la vénalité de la presse internationale, les énormes inconvénients des discussions publiques sur les matières où les questions de prestige national sont en jeu, les préoccupations électorales des gouvernements, l'hypocrisie des attitudes, toutes raisons qui s'opposent au fonctionnement normal d'une communauté organique.

A quelle date enfin peut-on espérer que la Société des Nations, devenue réellement la Communauté organique des Puissances, sera en mesure d'assurer la sécurité de ses membres lorsqu'ils se seront soumis à ses décisions ? Quand sera-t-elle armée d'un pouvoir de sanction contre ceux qui voudraient transgresser ses décrets ?

L. de CONTENSON.

Napoléon Ier et les poètes allemands

On a souvent écrit qu'à Erfurt Napoléon Ier aurait traité avec peu d'égards les princes d'Allemagne venus pour lui rendre hommage, mais qu'au contraire il aurait témoigné aux poètes allemands une considération d'autant plus remarquée ; en agissant ainsi, il aurait eu la volonté bien déterminée d'abaisser les grands du monde aux dépens des maîtres de l'esprit. On donne comme preuve de cette assertion les entretiens qu'il eut à Erfurt et à Weimar avec Gœthe et avec Wieland.

Il me semble que tout s'est passé de façon beaucoup plus naturelle : avec la meilleure volonté du monde, on ne saurait dire que le souverain français ait honoré de façon particulière les deux plus grands poètes de l'Allemagne à cette époque.

Wolfgang von Gœthe, bien qu'ennemi de la révolution française et ministre profondément conservateur du duché de Saxe-Weimar, ne saluait pas seulement en Napoléon Bonaparte le restaurateur de l'ordre en France, il voyait en lui un agent de la Providence chargé par elle de sauver l'Europe déjà malade alors. Il éprouvait pour ce génie dominateur un respect extraordinaire: même après la chute du géant, cette opinion du poète ne s'est pas modifiée ; nous en avons mainte preuve incontestable.

Dès l'année 1806, Gœthe chercha à faire la connaissance de

(1) Traduction d'un extrait du tome VIII de *Napoléon, sa vie et son temps*, ouvrage de M. Frédéric-M. Kircheisen en cours de publication, à Munich, édition Georges Müller.

Napoléon, lors du séjour que l'empereur fit à Weimar après la bataille d'Iéna les 15, 16 et 17 octobre : mais celui-ci était alors trop absorbé par d'autres affaires pour pouvoir s'occuper d'un poète allemand ou d'un petit homme d'état du duché de Saxe-Weimar ; il croyait d'ailleurs avoir de très bonnes raisons d'être mécontent du duc Charles Auguste, le souverain de Gœthe.

A l'automne de 1808 on apprit en Allemagne que l'empereur de l'Occident avait l'intention de rencontrer à Erfurt l'empereur de l'Orient. Nombre de princes, comme on le sait, saisirent avec empressement cette occasion de témoigner à Napoléon leur respect et de tâcher en même temps d'obtenir pour eux-memes quelque avantage. Parmi ceux-ci se trouva le duc Charles Auguste de Saxe-Weimar : s'il était resté en possession de son duché, il le devait à la vaillante intrépidité de sa femme et à l'habileté diplomatique de Frédéric von Müller. Il haïssait l' « usurpateur », mais n'en profitait pas moins de toutes les occasions pour s'insinuer près de lui par ses flatteries ; il n'avait même pas honte de solliciter de Napoléon, de la manière la plus humble, l'agrandissement de son petit territoire. Désirant paraître à Erfurt avec le plus d'éclat possible, et sachant que son conseiller secret Gœthe souhaitait connaître l'empereur français, il fit venir à Erfurt le 29 septembre le plus grand des poètes allemands.

Gœthe n'était pas, pour l'entourage de l'empereur, un inconnu : en 1806, les maréchaux Augereau et Lannes, ainsi que le général Victor, avaient logé dans sa maison ; le maréchal Ney y avait fait un court séjour et le prince Murat avait accordé à la demeure du poète une protection spéciale. Si l'intendant général Daru ne connaissait pas personnellement Gœthe, ses œuvres lui étaient certainement connues. car dans ses heures de loisir il s'occupait beaucoup de littérature et de science.

Gœthe, et sans doute d'après lui Frédéric von Müller, ont pensé qu'à Erfurt Lannes et Maret avaient parlé en sa faveur à Napoléon. Il est bien à penser que Lannes, invité le 1er octobre à la table de l'empereur, donna l'idée à celui-ci d'appeler le poète à l'entretien dont nous allons parler. D'autre part c'est Maret qui fit venir chez lui le conseiller d'état secret du duché de

Saxe-Weimar von Müller pour lui faire part de l'invitation impériale.

Napoléon a lu beaucoup dans sa jeunesse, même durant le consulat. Plus tard, devenu empereur, il lisait encore volontiers pendant ses voyages, mais il préférait ce que nous appelons aujourd'hui des « lectures d'agrément ». Il connaissait peu la littérature allemande. Il n'ignorait pas complètement les écrits de Wieland, de Schiller et de Kotzebue, pour ne citer que les auteurs les plus importants, mais, disciple de Rousseau, il s'intéressa surtout au Werther de Gœthe. Cet ouvrage figurait dans la bibliothèque de voyage qu'il emporta en Egypte, il le lut plusieurs fois et avec grande attention. Dès qu'il apprit que le poète auteur de son cher Werther était venu à Erfurt, il lui fit dire qu'il le recevrait le matin du dimanche 2 octobre. Il ne s'agissait pas d'une audience spéciale, que l'empereur eût pu accorder au prince des poètes, mais seulement d'une entrée pour assister à son Lever.

Depuis l'époque du Consulat, Napoléon avait pris l'habitude de recevoir pendant son premier déjeuner toutes sortes de gens, pour s'entretenir avec eux des sujets les plus divers, et c'est sans doute dans ce but qu'il fit entre autres inviter Gœthe. Durant le déjeuner Berthier, Talleyrand, Soult, Duroc, Savary, Daru et d'autres parurent de temps à autre et l'empereur leur parla de toutes les questions du jour ou leur donna des ordres. Entre temps il adressa aussi à diverses reprises la parole à Gœthe. Les sujets de l'entretien paraissent avoir été la situation personnelle du poète, le théâtre français, en particulier le « Mahomet » de Voltaire qui fut représenté à Erfurt quelques jours plus tard, le 8 octobre. De là, la conversation passa naturellement au Werther de Gœthe. Assurément la réception de l'empereur des Français ne fut pas du tout celle qu'eût méritée Gœthe, alors à l'apogée de sa gloire littéraire !

Gœthe resta à peu près de 10 heures à 11 heures près de l'empereur. Napoléon paraît avoir tout à fait oublié à la fin la présence du ministre de Saxe-Weimar ; quand Gœthe commença à s'ennuyer, il demanda au chambellan de service s'il pouvait prendre congé ; sur la réponse affirmative de celui-ci il s'inclina devant l'empereur et quitta la salle.

Gœthe a raconté plus tard que Napoléon lui aurait dit : « Vous êtes un homme ». Il est permis d'en douter. Le poète, comme le dit Caroline Sartorius, « ne savait pas très bien le français » : Napoléon aura dit plutôt à son entourage, rapporte Frédéric von Müller dans ses Mémoires : « Voilà un homme ! », en montrant Gœthe.

Nous ne savons à peu près rien de certain, et c'est cela qu'il ne faut pas oublier, des sujets dont s'entretinrent ce 2 octobre Napoléon et Gœthe. Seize années plus tard seulement, peut-être même plus tard, quand ses souvenirs étaient déjà très effacés, celui-ci rédigea quelques notes : elles ne furent pas imprimées avant 1842. A ses intimes Gœthe a toujours présenté sa conversation avec l'empereur français telle qu'il voulait qu'on se la figurât. Mais ce serait une complète erreur de croire, comme le font beaucoup de savants, que l'empereur se soit entretenu avec le poète d'une question quelconque de haute politique.

Guillaume de Humboldt écrivit d'Erfurt le 19 novembre 1808 à sa femme Caroline : « Gœthe a eu une longue conversation avec l'empereur français : il en est plein. Tu sais que faire un récit simple et exact n'est pas son affaire... » Gœthe n'a rien écrit lui-même d'un peu précis sur cet entretien du 2 octobre avant le 2 décembre : il en parle ainsi dans une lettre à son éditeur Jean Frédéric Cotta qui était aussi son ami : « Je savais que vous prendriez part, avec mes nombreux amis, et de façon toute particulière et cordiale, à ce qui m'arriverait d'heureux : j'avoue volontiers que rien dans ma vie ne pouvait m'honorer et me réjouir davantage que d'avoir été reçu par l'empereur français comme je l'ai été. Sans entrer dans les détails de la conversation, je puis dire que jamais un plus grand homme ne m'a accueilli de cette façon ; par la confiance toute spéciale qu'il m'a témoignée, il m'a, si je puis me servir de cette expression, traité d'égal à égal et m'a indiqué clairement que ma personnalité était à la mesure de la sienne. Il m'a congédié de façon particulièrement aimable, et à Weimar une seconde fois il a repris l'entretien avec moi de la même manière ; je puis ainsi avoir du moins dans les temps singuliers où nous vivons cette rassurante certitude que partout où je le rencontrerai je trouverai en lui un maître amical et bienveillant... ».

Un an et demi avant la mort de Gœthe, le pasteur Frédéric Rochlitz lui entendit raconter qu'au cours de sa conversation avec Napoléon celui-ci l'avait emmené pendant quatre ou cinq minutes dans l'embrasure d'une fenêtre, mais même là, lui parlant seul à seul, il ne lui avait rien dit de particulièrement remarquable. Rochlitz avait l'impression que l'entretien entre les deux grands hommes avait été assez difficile et que l'apparence extérieure de Gœthe n'avait pas plu à Napoléon.

Napoléon s'entretint une seconde fois avec le poète à Weimar le 6 octobre, pendant un bal et une troisième à Erfurt le 12. Après une représentation de la « Mort de César » de Voltaire donnée par les acteurs français, l'empereur causa quelques minutes avec Gœthe, parlant de la pièce et de la tragédie en général. Il suggéra au poète l'idée de traiter le même sujet. Enfin il l'engagea à venir à Paris où il trouverait maint stimulant pour son travail.

Il est singulier que Gœthe n'ait rien écrit sur sa seconde rencontre avec Napoléon à Weimar. Nous n'en savons rien que par les notes de Müller qui, nous l'avons déjà indiqué, mentionne la conversation du 6 après celle du 2, et par les Mémoires peu dignes de foi de Talleyrand.

Gœthe pensa réellement à aller faire un séjour à Paris. La prudence avec laquelle il savait conduire sa vie le fit renoncer à ce projet : à Weimar, il était le premier après le duc, à Paris il n'eût joué qu'un rôle secondaire. Il n'avait toutefois aucune hostilité contre les Français : « Je ne hais pas les Français, dit-il plus tard, quoique j'aie rendu grâce à Dieu quand nous en fûmes débarrassés. Comment, moi pour qui la civilisation et la barbarie sont les seules choses importantes, pourrais-je haïr une nation qui est dans le monde l'une des plus cultivées et à qui je suis redevable d'une si grande part de ma propre culture ! »



Nous sommes mieux renseignés sur l'entretien de Napoléon avec Wieland. Il semble d'ailleurs que celui-ci ait intéressé l'empereur beaucoup plus que Gœthe. Napoléon remarqua le 6 octobre dans une loge de théâtre de Weimar, un vieillard dont la tête intéressante lui plut. Il apprit par le prince primat que

c'était l'auteur d'Obéron ». D'après les notes de Wieland, l'écrivain avait reçu une invitation pour le bal, mais à cause de son grand âge — il avait déjà 75 ans — il aurait préféré rentrer chez lui se reposer. Mais Napoléon l'ayant demandé deux fois, la duchesse envoya Frédéric von Müller le chercher avec une voiture de la cour. « Il était à peu près 11 heures, écrit Wieland dans une lettre du 13 octobre à une princesse allemande, probablement la princesse Louise Wilhelmine de Neuwied. A peine étais-je arrivé depuis quelques minutes que Napoléon vint à moi d'un autre côté de la salle ; la duchesse (de Saxe-Weimar) me présenta elle-même, il me dit fort aimablement ce qu'on dit d'ordinaire tout en me regardant droit dans les yeux. Jamais aucun mortel sans doute n'a possédé à un plus haut degré que Napoléon la faculté de pénétrer un homme dès le premier coup d'œil et, pour employer une expression triviale, d'en faire le tour. Pour moi, il vit que, malgré ma modeste célébrité, j'étais un vieillard simple et sans prétention, et, comme, à ce qu'il semblait, il voulait pour toujours faire une bonne impression sur moi, il se fit immédiatement le personnage sous la figure duquel il pouvait être sûr d'atteindre son but. De toute ma vie je n'ai jamais vu un mortel plus simple, plus calme, plus doux, plus dépourvu. Rien ne laissait soupçonner que l'homme qui me parlait eût le sentiment d'être un grand monarque. Il causa avec moi comme une vieille connaissance le fait avec son égal, et (ce qui n'était encore arrivé à personne de mon genre) pendant une heure et demie environ sans interruption et seul à seul; la surprise de tous les assistants était grande, et parmi eux il ne manquait pas de curieux, mais, le respect les obligeant à se tenir éloignés, ils ne pouvaient rien saisir de ce dont il me parlait qu'un mot de temps à autre; c'est pourquoi dans tous les récits qui courent dans le public sur ce qu'il m'a dit et ce que j'ai répondu, il n'y a pas un mot de vrai. Je ne suis en français qu'un orateur peu exercé, qui parle difficilement : heureusement pour moi il était en humeur de parler beaucoup et se chargea presque seul de tous les « frais de la conversation ». Il était près de minuit quand je commençai à sentir qu'il ne m'était plus possible de rester debout. Je priai Sa Majesté de me congédier parce que je ne me sentais pas la force de me tenir debout plus longtemps. Il prit cela très bien.

« Allez donc, dit-il avec un ton et un visage aimables, allez, bon soir. »

Le dimanche 8 octobre le conseiller de cour Wieland reçut du prince primat une invitation à venir aussitôt à Erfurt pour assister le soir à la représentation du « Mahomet » de Voltaire. Quand l'empereur français apprit que le poète était à Erfurt, il lui fit dire par Talleyrand qu'il le recevrait le lendemain à son Lever.

Dans la lettre citée plus haut Wieland continue ainsi la relation de ses entretiens avec Napoléon et de ses impressions : « Le lundi matin je reçus une invitation à me rendre à la cour à neuf heures et demie, pour voir Sa Majesté déjeuner. Je fus présent à l'heure indiquée et l'antichambre se remplit bientôt d'Altesses allemandes et françaises, d'Excellences et de cordons de toutes couleur, qui tous avaient été convoqués soit pour assister en spectateurs à ce « Monodrame » impérial (je veux dire le déjeuner). soit pour être reçus en audience auparavant. Mais nous fûmes avertis que les deux empereurs étaient en conférence dans le cabinet du souverain français. L'affaire sur laquelle ils avaient à se mettre d'accord parut présenter des difficultés imprévues. Car nous fîmes antichambre tous ensemble et chacun en son particulier. un couple de belles duchesses de Würtemberg aussi bien que nous autres, jusqu'à midi, sans que les portes du paradis consentissent à s'ouvrir. La détresse commune de l'ennui obligea les assistants à chercher du secours les uns auprès des autres : ainsi je ne manquai par de conversations variées, si l'on peut nommer ainsi les tentatives diverses faites au hasard en ce sens dans une antichambre impériale. C'est pour moi peut-être que ce temps se passa de la façon la plus supportable. Les Français toujours polis et aimables, s'empressèrent à m'assaillir d'amabilités et à mettre leur Altesse ou leur Excellence au niveau de ma célébrité ; peu à peu les Altesses et les Excellences allemandes se mirent à suivre aussi ce louable exemple, etc. Comme je ne veux pas faire partager trop largement à ma Princesse que j'honore cet ennui de l'antichambre, dont je n'avais pas joui aussi copieusement depuis plus de trente ans, je profiterai de l'*et cœtera* pour passer tout ce que je pourrais raconter encore de ces trois heures remarquables de ma vie terrestre.

Enfin, à midi et demie, on finit par me faire signe d'entrer

dans le cabinet avec un couple d'autres personnes à moi inconnues. Sa Majesté était assise au milieu de la pièce devant une petite table ronde garnie de cinq ou six plats, seule naturellement ; elle absorbait un (déjeuner à la fourchette), qui aurait pu compter pour un dîner, avec un appétit permettant de mesurer ce que devait être sa faim. Un lion d'Afrique, après un jeûne de trois jours, n'aurait pu dévorer son déjeuner avec plus de précipitation. Cependant une demi-douzaine de verres de vin, coupé d'eau par moitié, furent vidés avec la même rapidité. Nous autres, petits hommes, au nombre de six, nous étions debout en cercle autour de la table, et l'empereur qui (entre nous) paraissait avoir bien autre chose en tête et n'être pas de particulièrement de bonne humeur, adressait tantôt à l'un, tantôt à l'autre, à moi quatre ou cinq fois, une question brève et insignifiante. Son frère, le roi de Westphalie, était l'un de ceux qui se tenaient debout : il resta en arrière quand nous eûmes été congédiés. (Il avait l'air de ne pas s'amuser infiniment du rôle qu'il jouait.) Il me fallut me rappeler la conversation d'une heure et demie entre quatre yeux dont Napoléon m'avait honoré le jeudi précédent pour conserver le calme d'esprit qui était convenable, d'autant plus que le merveilleux appétit de l'empereur avait quelque peu éveillé le mien. Cependant, je ne dirais pas la vérité si je ne reconnaissais pas qu'il se montra envers moi aussi amical et aimable que je pouvais le souhaiter à ce moment. Il est sûr d'autre part que depuis dimanche (le 9) il n'est plus dans le même état d'esprit gai et joyeux dans lequel il se trouvait jeudi et vendredi à Weimar, quelle que puisse être d'ailleurs la cause du changement... »

Wieland était heureux d'avoir vu de près « l'homme le plus extraordinaire de mon temps, disait-il, et d'après ce que je sais, de tous les temps. » Cependant sans Frédéric von Müller, qui avait assisté à la conversation du 6 octobre, et sans le pasteur Rochlitz, nous ne saurions rien des sujets de son entretien avec Napoléon.

L'empereur demanda au « Voltaire allemand » laquelle de ses œuvres il tenait pour la plus importante : sur sa réponse qu' « Agathon » et « Obéron » étaient les ouvrages qu'il estimait le plus, il posa à Wieland la même question qu'à Jean von

Müller deux ans plus tôt : il lui demanda quelle époque il considérait comme la plus heureuse. Wieland évita adroitement de répondre d'une façon précise, Napoléon s'étendit alors sur la conception de l'histoire selon Tacite ; il ne pouvait l'accepter, dit-il, car l'écrivain romain voyait les choses trop en noir et n'allait pas assez jusqu'au fond. L'empereur vint à parler du christianisme. A ce propos il dit tout bas à Wieland : « D'ailleurs on peut encore se demander si Jésus-Christ a jamais vécu.» Wieland exprima une opinion contraire : sur quoi Napoléon, voyant que le poète avait peine à se tenir plus longtemps debout, termina l'entretien par ces mots : « Les philosophes se fatiguent l'esprit à construire des systèmes, mais ils cherchent en vain à trouver mieux que le christianisme, qui réconcilie l'homme avec lui-même et qui assure des garanties aussi solides à l'ordre public et au calme dans l'état qu'au bonheur et à l'espérance chez les individus. »

Le pasteur Rochlitz complète de façon intéressante ce que Frédéric von Müller rapporte de cette conversation : ses indications sont d'autant plus précieuses qu'elles ont été imprimées en 1835, c'est-à-dire seize ans avant la publication des Souvenirs de Müller. Selon Rochlitz, qui s'entretint avec Wieland un an avant sa mort, l'empereur se serait spécialement intéressé au poète allemand parce que ce dernier avait prophétisé, dès 1798, que Napoléon deviendrait le maître de la France. Ils parlèrent beaucoup des pressentiments et des prophéties, notamment à propos de la mort de César. Rochlitz rapporte que Wieland lui aurait fait le récit suivant : « Au milieu de la conversation, il (Napoléon) me troubla en se tournant tout à coup de tout son corps vers moi ; il me saisit par un bouton de mon habit comme pour m'attirer plus près de lui : il s'inclina légèrement vers moi et me dit rapidement, mais à demi-voix, en plein visage : « Bon ! Bon ! Ces messieurs — il parlait des apôtres — étaient des Juifs cultivés. Ils savaient ce qu'ils voulaient et connaissaient leurs gens. » Et comme il put remarquer la vive émotion que ces paroles provoquaient chez moi, il ajouta aussitôt d'une façon plus amicale, plus souriante, mais toujours à voix basse : « En un mot, je veux que vous le sachiez : je ne crois pas du tout qu'un seigneur Jésus Christ ait jamais vécu. »

Là dessus Wieland aurait répondu : « Sire, s'il en est ainsi, je ne croirai pas dans un an, et avec au moins autant de raison, qu'un Napoléon ait jamais vécu. » « Bon, très bon ! » répartit l'empereur. Puis il continua sur le même ton gai : « Mais savez-vous bien que nous avons tout « Obéron » en français ; en bon français, me dit-on. Je le lirai — sûrement — dès que j'en aurai le temps et le loisir. »

Frédéric von Müller rapporte plus loin que Gœthe et Wieland furent encore reçus par Napoléon le 12 octobre à un Lever, mais l'empereur paraît n'avoir adressé aux deux grands poètes allemands que des questions insignifiantes.

Avant de quitter Erfurt, il fit remettre — le 12 octobre (1) — par Maret à Gœthe et à Wieland, ainsi qu'au médecin d'état-major Stark à Iéna, et au bourgmestre de Weimar Vogel la décoration de chevalier de la Légion d'Honneur. Gœthe l'a toujours portée avec beaucoup de fierté.

Frédéric M. KIRCHEISEN.

(1) (Note de l'auteur). Les historiens n'étant pas d'accord sur la date de cette nomination, je me suis adressé à M. le général Dubail, grand chancelier de la Légion d'Honneur. Il a bien voulu m'indiquer celle que je donne ici. Gœthe fut promu officier de la Légion d'Honneur le 11 août 1818.

La Monarchie de Juillet et le Saint-Siège au lendemain de la Révolution de 1830

Au lendemain de la révolution de 1830, la question des rapports entre la monarchie de Juillet et le Saint-Siège prit une grande importance en raison de ses répercussions sur la politique extérieure de Louis-Philippe. En effet, c'est, en grande partie, à Rome que se déroula le duel franco-autrichien qui, durant deux ans, faillit compromettre la paix de l'Europe; d'autre part, la question italienne et la politique religieuse des vainqueurs de 1830 dépendirent étroitement des relations entre le cabinet des Tuileries et le Vatican. L'histoire de ces délicates négociations permet de rendre un légitime tribut d'admiration à la pondération de Louis-Philippe, à l'énergie de Casimir Périer et à la valeur des diplomates éminents qui réussissent, malgré bien des obstacles, à faire triompher la cause de la paix et celle de l'honneur de la France.

La révolution parisienne de juillet 1830, en substituant le droit populaire au droit légitime, en portant au pouvoir une bourgeoisie imbue d'idées voltairiennes avait, tout d'abord, atterré le gouvernement pontifical. « On vit ici dans l'alarme, écrivait de Rome, le 14 août 1830, l'ambassadeur autrichien Lützow, on craint tout, on ne sait quel parti prendre ». Les plus apeurés, parmi les hauts dignitaires du Sacré-Collège, songeaient instinctivement aux souvenirs de 1793, voyant déjà « la religion détruite, les autels renversés, le clergé exilé, errant, cherchant un abri (1). » Le pape Pie VIII, alors âgé de soixante-dix ans,

(1) Lützow à Metternich, le 14 août 1830.

n'était guère l'homme des initiatives politiques ; malade, il menait une vie retirée. entièrement consacrée aux études théologiques ; quant à son secrétaire d'état le cardinal Albani, c'était un prélat octogénaire, de caractère insouciant, entièrement dévoué à l'Autriche.

L'écroulement du trône de Charles X apporta immédiatement une grande confusion dans les rapports diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. A Rome, l'ambassadeur du monarque déchu, M. de la Ferronnays, adressa sa démission quelques jours après l'avènement de Louis-Philippe, laissant la gestion de l'ambassade à M. de Bellocq, premier secrétaire. Quant au nonce accrédité à Paris. Mgr Lambruschini, il commit l'imprudence de se compromettre ouvertement en faveur des Bourbons, annulant ainsi, à l'égard du nouveau gouvernement, la bonne impression produite par les sages mandements de l'épiscopat français qui, dans sa grande majorité, avait prudemment recommandé aux fidèles « la soumission aux lois » et le « rapprochement des cœurs (1) ».

Sans attendre des instructions venues de Rome, le nonce, abattu par l'écroulement soudain du trône de Charles X, écroulement qui, pour lui, était le « digitus Dei », aurait voulu que le roi légitime se retirât en Vendée ou dans le Midi et qu'il y continuât la lutte. Personnellement, il se considéra, désormais, comme un simple particulier puisqu'il n'avait été accrédité qu'auprès de Charles X, et il crut sa mission terminée. L'athéïsme ou, tout au moins, l'anticléricalisme qu'afficha, à ses débuts, la monarchie de Juillet (2) fut considérée par Mgr Lambruschini comme un signe avant-coureur d'une prochaine rupture du Concordat et d'une inévitable séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'abolition de l'article VI de la Charte qui déclarait « la religion catholique, apostolique et romaine, religion d'Etat » signifiait, selon l'interprétation du nonce, une reconnaissance de la liberté des cultes dégageant le Clergé et l'Etat de

---

(1) Notamment l'archevêque de Tours et les évêques d'Orléans, de Troyes, d'Arras, de Dijon, d'Angers et de Strasbourg.

(2) Abrogation de l'ordonnance du 25 août 1819, au sujet du traitement des prêtres auxiliaires, confiscation d'une partie des revenus de l'archevêque de Paris, désordres anticléricaux à Nancy, à Reims et à La Ferté-sous Jouarre, et, finalement, ordre donné par le Gouvernement de faire disparaître les croix des places publiques.

leurs devoirs réciproques et rendant inutile, à Paris, la présence d'un envoyé du chef de l'Eglise (1). Tandis que Mgr Lambruschini s'attendait à être oublié, bien au contraire, le gouvernement de Louis-Philippe le considéra comme étant toujours le représentant qualifié du Saint-Siège, et porta officiellement à sa connaissance un compte-rendu des événements qui avaient eu lieu en France, du 26 juillet au 9 août 1830. Dans cette relation, Molé, ministre des Affaires Etrangères, crut devoir faire l'apologie des « glorieuses journées », écrivant notamment : « Vous avez été témoin de cette lutte dans laquelle toute la population de Paris, combattant pour toute la France a versé son sang pour le maintien de la Charte et des Lois (2). » Aucun ordre de rappel n'étant venu de Rome et le ministère français ayant esquissé un premier geste « de contact », les rapports diplomatiques entre Paris et Rome devaient normalement suivre leur cours, au grand désappointement du nonce qui crut devoir avertir sa Cour qu'elle ne devait pas compromettre le Saint-Siège avec un gouvernement de transition n'ayant pas pour lui l'opinion publique et ne pouvant trouver son salut que dans une guerre générale qu'il provoquerait en Italie, en commençant par les Etats de l'Eglise (3). Selon Mgr Lambruschini, la France de 1830 était appelée à connaître une longue période de guerres civiles, aboutissant, d'abord, à la proclamation de la République et, ensuite, au gouvernement du souverain légitime qui pourrait seul lui rendre « sa prospérité et son repos » (4).

Le pape Pie VIII, qui était personnellement très porté vers la France, ne crut pas devoir partager le pessimisme de son représentant, quant à l'avenir du trône de Louis-Philippe. A la question de Mgr Lambruschini lui demandant quel accueil serait fait, dans les ports des Etats de l'Eglise, aux bâtiments arborant les trois couleurs, il répondit, le 22 août 1830, « en reconnaissant le drapeau tricolore sous réserve de réciprocité » (5), donnant, le premier, un exemple que d'autres souve-

(1) Voir la « Quotidienne » du 27 octobre 1830, « Les catholiques doivent sentir la nécessité de se reposer sur eux-mêmes et former entre eux une grande société ».

(2, 3, 4) Arch. du Vatican (N.Paris).

(5) Arch. du Quai d'Orsay (F. Rome).

rains italiens ou européens ne devaient imiter qu'à contre-cœur.

Molé vit, dans ce geste courtois, un « gage des bonnes relations qui allaient s'établir entre la France et le St-Siège ». (Inst. Min. du 12 septembre 1830). Pie VIII, accentuant ses marques de sympathies à l'égard de la Monarchie de Juillet, invita à s'y rallier le cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, qui avait cru devoir se réfugier à Rome, après l'avènement de Louis-Philippe. Le Saint-Père lui réserva un accueil gracieux et lui témoigna ses vœux pour l'affermissement du nouveau pouvoir (1). En réponse à la lettre d'avènement. le pape écrivit à Louis-Philippe en employant l'expression « Roi Très Chrétien », malgré certains cardinaux qui craignaient de voir ainsi consacrer le dépouillement de l'ancienne monarchie et qui auraient voulu laisser flottante la question de légitimité.

Pie VIII, comprenant qu'il s'agissait de l'avenir de la religion en France, n'avait pas voulu lier la cause de l'Eglise à celle de la dynastie déchue et il n'avait pas cru devoir faire grief, à la nouvelle monarchie, des passions anticléricales provisoirement déchaînées en France, sachant bien que, tôt ou tard, Louis-Philippe et ses ministres ménageraient le clergé dont ils auraient à solliciter le concours.

Malheureusement, le nonce Lambruschini n'était pas apte à servir cette politique de « ralliement » voulue par le chef de l'Eglise. Ayant reçu, de Rome, l'ordre de présenter ses lettres de créance au roi-citoyen, il tergiversa et fit savoir à Molé que, selon les traditions du Saint-Siège, il ne pourrait les présenter qu'après l'ambassadeur de l'Autriche ou d'une autre puissance catholique escomptant bien que « tous les cabinets, sans vouloir déclarer la guerre, s'abstiendraient de reconnaître la monarchie de Juillet », et recommandant au Vatican « d'observer la France et de gagner du temps! (2) » Bien que Pie VIII eut, le premier, spontanément reconnu Louis-Philippe, son représentant n'accomplit son geste officiel qu'après avoir pris conseil de l'ambassadeur d'Autriche Apponyi. Cette attitude

(1) A. Q. O. (F. Rome). Dép. du 21 septembre 1830.

(2) Arch. du Vatican (N. Paris). Dép. du 20 septembre 1830.

cauteleuse déplut évidemment à Paris. Elle répondit mal à la véritable politique du Pape ; mais, par contre elle fut louée par la faction austrophile de la curie romaine qui considérait la fin du droit divin comme le prélude de la fin de la religion. Voyant qu'il n'était pas en communion d'idées avec le St-Père au sujet de la conduite à tenir vis à vis du nouveau régime, le nonce suggéra à Rome qu'on le rappelât et qu'on ne laissât à Paris qu'un simple chargé d'affaires en attendant la désignation d'une « persona grata » auprès du roi-citoyen. Cette ligne de conduite aurait eu le mérite de mettre fin à toute équivoque dans les rapports entre les Tuileries et le Saint-Siège ; elle ne prévalut pas à Rome parce que le secrétaire d'état n'était pas d'accord avec le Pape sur l'attitude à observer vis à vis de la France.

Une partie du Sacré-Collège, la faction des « Austriacanti », guidée par le cardinal Albani, pensait que le Saint-Siège avait tout à craindre de la révolution de 1830 et que, seule, l'Autriche était à même de protéger les Etats de l'Eglise en cas de péril intérieur ou extérieur. L'ambassadeur d'Autriche à Rome, Lützow, servait mutuellement de trait-d'union entre la cour de Vienne et les prélats patronnés par le cardinal Albani. Dès que furent connus, à Vienne, les événements de Paris, Metternich chargea Lützow de faire savoir au secrétaire d'Etat « qu'il n'y avait rien à craindre tant que l'Autriche veillerait sur l'Italie ». En réalité, le chancelier était plus troublé qu'il ne voulait bien le laisser paraître, puisqu'il envoyait en mission secrète le général Clam auprès de l'Archiduc Vice-Roi de Lombardie-Vénétie pour se renseigner sur la situation morale de l'Italie en général et des Etats de l'Eglise en particulier. N'ayant qu'une médiocre confiance dans le vieux général Frimont qui commandait à Milan, Metternich songeait à envoyer l'archiduc Charles dans la péninsule pour faire face à toute éventualité : mouvement dans les Etats Pontificaux, révolution en Piémont, guerre avec la France. En octobre 1830, le cabinet de Vienne réussit, d'accord avec le duc de Modène, à faire reconnaître la tutelle de l'Autriche sur les Etats du Pape, par un acte d'Albani reconnaissant à la monarchie des Habsbourgs le droit d'intervenir, par les armes, en cas de troubles. Ce geste inconsidéré

allait être gros de conséquences dans le courant des années 1831 et 1832.

Evidemment, l'état intérieur de la partie de l'Italie sujette de la papauté était inquiétant. La nouvelle de la chute de Charles X fut, pour les libéraux et les carbonari, le signal d'un redoublement d'autorité. Un peu partout, s'accrédita la légende que les troupes du corps expéditionnaire d'Alger allaient se jeter sur le royaume de Naples et les états pontificaux pour y donner le signal de la révolution italienne (1). Cet état de nervosité était d'autant plus grave qu'il affectait une population souffrant d'une crise de cherté de vie et de chômage. (en raison de la sécheresse, cause d'une mauvaise récolte de chanvre et de châtaignes). Des émeutes étaient à craindre, surtout dans les Romagnes et dans les légations d'Emilie où la bourgeoisie urbaine regrettait les codes français et les privilèges municipaux perdus en 1815. Pour faire face à une aussi redoutable éventualité, le gouvernement du Pape était obligé de sacrifier ses maigres ressources afin de procurer du travail aux chômeurs, d'augmenter ses forces de police et d'accroître les effectifs de sa petite armée. Peut-être cette crainte d'une révolution détermina-t-elle les partisans d'Albani à se lier un peu plus avec l'Autriche, à l'insu de Pie VIII qui entendait ménager la France et qui se montrait « peu enclin à se laisser guider par des conseils dont le désintéressement lui paraissait plus que suspect (2) » et dont le but visait à compromettre les intérêts temporels et la dignité du Saint-Siège en exaspérant la France, en l'aliénant à l'Eglise et à son chef (3) ». De sa propre autorité et sans consulter le Sacré-Collège, Pie VIII éluda les offres de secours de l'Etat-Major autrichien et refusa même le droit de passage aux troupes impériales pour le cas où elles auraient eu à opérer dans le royaume de Naples. Evidemment, comme le faisait remarquer très justement M. de Bellocq, le pape Pie VIII montrait des dispositions « qui pouvaient devenir très favorables pour la politique de France si, par un retour bien mé-

(1) Réponse du Légat à Forli à un questionnaire d'Albani.

(2) M. de Bellocq au Ministre des Affaires Etrangères, le 11 octobre 1830.

(3) M. de Bellocq au Ministre des Aff. Etrang., le 19 octobre 1830. A. Q. O. (F. Rome, 1830).

nagé, on évitait d'alarmer la cour de Rome sur les matières touchant aux intérêts spirituels ». Ne se souciant que de l'avenir de la religion en France, le Saint-Père n'entendait pas tenir une conduite équivoque vis-à-vis de la monarchie de Juillet. Il donna encore de nouvelles preuves de ses bonnes dispositions en blâmant les évêques qui avaient cru devoir quitter la France après les événements de 1830 et en invitant les cardinaux à « préparer leurs lettres de félicitations pour les fêtes de Noël, afin de les adresser au Roi Très Chrétien, Louis-Philippe », (circulaire du 25 oct. 1830); c'était un coup dur pour ceux qui avaient blâmé précédemment la reconnaissance d'un nouveau roi des Français sous le titre de « Roi Très Chrétien ». Le gouvernement français répondit à ces marques de courtoisie en chargeant M. de la Tour Maubourg, ministre à Naples, de présenter ses hommages au Saint-Père et de « le remercier de ses dispositions conciliantes ».

Malheureusement pour l'avenir des bonnes relations entre la France et le Vatican, le règne de Pie VIII touchait à sa fin. Le 22 novembre, il éprouva les premiers effets d'une attaque d'asthme et le 25, le jour même où les cardinaux remettaient leurs lettres « Alla Sacra Real Maesta Cristianissima di Luigi Filipo I°, Re dei Francesi » son état s'aggrava. Ses derniers jours furent assombris par la découverte des tractations secrètes par lesquelles le cardinal Albani s'était directement entendu avec le général autrichien Frimont pour confier à l'Autriche la mission de protéger les Etats du Pape pour le cas où des troubles viendraient à éclater (1). M. de Bellocq fut le témoin attristé des derniers jours du Saint-Père. Le 16 novembre, apprenant que la vie de l'auguste malade était en danger, il prévint le Gouvernement Français que « la disparition du Pape, en ce moment, serait une grande calamité (2) ». Deux jours après, le Saint-Père reçut l'extrême-onction et, le 30, il expira, âgé de 69 ans, et n'ayant régné que 20 mois. Le représentant de la France ap-

(1) Cette nouvelle fut annoncée au Conclave par le cardinal Pacca, Doyen du Sacré Collège, Pie VIII lui avait, « très secrètement » communiqué la veille de sa mort, le texte des accords Albani-Frimont. A. Q. O. (F. Rome, 1830). Dép. du 9 décembre 1830.

(2) Dép. de M. de Bellocq du 26 novembre 1830 (F. Rome 1830).

précia en ces termes les conséquences de cette disparition : « Pie VIII est mort, ayant régné sans éclat, mais laissant des œuvres saintes et cachées. La France doit de la reconnaissance à la sage politique de celui qui s'était opposé aux vues de l'Autriche en Italie et qui avait craint, en rebutant la France de 1830, de la voir s'engager dans l'indifférence religieuse ou dans le protestantisme (1) ». De Paris, le ministre des Affaires Etrangères exprima des regrefs sincères pour déplorer la perte de celui « qui avait reconnu avec franchise et dignité le roi des Français et qui avait témoigné, durant tout son règne, un sincère penchant pour notre pays (2) ». (Inst. Min. du 7 déc. 1830).

Trois jours plus tôt, M. de la Tour Maubourg était arrivé à Rome pour s'acquitter de sa mission, et il avait dû s'adresser au cardinal Albani !

La situation des Etats Romains risquait de s'aggraver au lendemain de cette mort prématurée qui privait cette partie de l'Italie d'un élément de force et de vigilance qui, jusqu'alors, l'avait préservée de la Révolution. Le pouvoir passait, pour un laps de temps indéterminé, aux mains de cardinaux inexpérimentés. Albani, lui-même, selon l'usage, voyait ses pouvoirs prendre fin au moment où la révolution grondait à Forli et à Bologne, tandis que l'Autriche se montrait prête à envahir les Légations.

Le 14 décembre 1830, pour l'ouverture du Conclave, un complot bonapartiste, organisé par les fils de la reine Hortense, fut découvert à Rome. Les conspirateurs avaient songé à proclamer l' « Aiglon » roi effectif de la ville éternelle. Devant la gravité des événements, le cabinet de Paris nomma M. de la Tour Maubourg ambassadeur extraordinaire auprès du Conclave (3).

Ce conclave devait durer plus de six semaines à cause des intrigues du cardinal Albani, porte-parole des volontés de Vienne. Tout d'abord, il réussit à faire écarter le cardinal Oppizzoni (un Milanais) qui, lors des premiers scrutins, avait obtenu la majorité relative. Ensuite, il favorisa le cardinal Macchi, un ami des Bourbons, candidature contre laquelle la France fit

(1 - 2) A. Q. O. (F. Rome 1830).

(3) Il rejoignit son poste le 20 décembre 1830.

connaître l'exclusive (1). Les instructions, adressées de Paris, à M. de la Tour Maubourg, lui précisèrent nettement que la France désirait « un pape italien, en raison des mesures prises par l'Autriche pour attenter à la souveraineté du Saint-Siège (2) ». La lutte se circonscrivant entre Cappellari et Pacca, à partir du 15 janvier 1831, Albani, grâce aux voix dont il disposait, tint encore l'élection en suspens durant dix jours, espérant lasser la majorité pour la contraindre à s'accommoder avec lui. Le 2 février, Cappellari l'emporta et prit le nom de Grégoire XVI.

Le nouveau pape, alors âgé de soixante-six ans, était réputé pour sa vaste culture théologique ; mais quarante-sept ans de vie monastique (il appartenait à la congrégation des Camaldules) l'avaient mal préparé à assumer de lourdes responsabilités politiques, et, jusqu'alors, il n'avait guère joué d'autre rôle public que celui de mener, avec distinction d'ailleurs, de délicates négociations avec le royaume des Pays-Bas au sujet des catholiques belges.

Néanmoins son élection fut bien accueillie par la population romaine et par les divers cabinets européens. Metternich, lui-même, devait écrire à Lützow, en apprenant cet événement : « Le nom de Cappellari se trouvait au fond de nos espérances et de nos vœux ! (3) ». Le dimanche 6 février 1832, Albani couronna Grégoire XVI comme pape et le consacra comme évêque, et le nouveau pontife désigna, pour les fonctions de secrétaire d'Etat, le cardinal Bernetti, légat à Bologne.

Contrairement au Saint-Père Bernetti était très versé dans les questions diplomatiques et administratives. Elève de Consalvi, il avait été en 1815 et en1816 un des principaux agents de sa politique réformatrice, ce qui lui avait valu d'être désigné pour la

(1) Après l'arrivée du cardinal Gaysrück, archevêque de Milan, porteur des instructions autrichiennes, une majorité se dessina en faveur du cardinal Macchi. La France « qui aurait vu, avec plaisir, l'élection du cardinal de Gregorio », renouvela son exclusive contre le cardinal Macchi, le 29 janvier 1831, par l'intermédiaire du cardinal Isoard.

(2) Sébastiani à La Tour Maubourg, le 9 janvier 1831. A. Q. O. (F. Rome 1831). Cette phrase faisait allusion à une violation du territoire pontifical commise, le 16 décembre 1830, par le commandant des troupes autrichiennes à Ferrare.

(3) Mémoires de Metternich (t. V.).

charge de gouverneur de Rome à la fin du pontificat de Pie VII. Léon XII lui avait confié d'importantes missions à Vienne, à Saint-Petersbourg et à Paris, missions menées avec succès, puisqu'elles furent, pour leur auteur, la cause de son élévation au cardinalat en 1826, et d'un premier appel aux fonctions de secrétaire d'Etat, fonctions qui cessèrent à la mort de Léon XII. Mais si Grégoire XVI honorait et estimait le nouveau secrétaire d'Etat, il ne lui accordait pas son affection car « non erat secundum cor ejus ». Le véritable confident du nouveau pape était Mgr Lambruschini son ami (1). Les conseils donnés à Rome par le nonce de Paris allaient, avant peu, radicalement modifier les rapports amicaux noués, depuis août 1830, entre la monarchie de Juillet et le Saint-Siège.

Le cardinal Bernetti venait à peine de prendre contact avec ses services, qu'une grave nouvelle parvenait à Rome : dans la nuit du 5 au 6 Février 1832, Bologne, imitant l'exemple de Parme et de Modène, s'était soulevée. Le secrétaire du conclave, en apprenant ce fait à M. de la Tour Maubourg, ne put que lui faire remarquer que le Gouvernement Pontifical n'était pour rien dans cette catastrophe et qu'il était satisfait qu'il n'y eut pas effusion de sang (8 Février). Le 9 Février, Grégoire XVI publia, à ce sujet, un manifeste plein de dignité promettant « d'être plus un père qu'un prince pour ses sujets » et déclarant « accepter comme une humiliation de la main puissante du Seigneur » les événements de Bologne, tout en gardant « un esprit de charité et de miséricorde pour ceux qui s'étaient détachés de lui. » Coup sur coup, on apprit à Rome que la révolution s'était étendue aux villes de Forli, de Ravenne, de Rincini, d'Urbino et de Pesaro qui toutes s'étaient donné un gouvernement provisoire. La Romagne était perdue. Bientôt, ce fut le tour de l'Ombrie et enfin, à Rome même, un complot fut découvert le 12 février. La situation était tragique pour le Saint-Siège, incapable de rétablir l'ordre par la force, ne pouvant pas négocier avec les révolutionnaires, sous peine de tenir les formes du gouvernement sacerdotal et d'abdiquer toute dignité. Tandis que les insurgés de Bologne prononçaient la déchéance du pouvoir pontifical par un acte lapi-

(1) On disait plaisamment, à Rome, en parlant du pape et de Lambruschini « Le Camaldule noir et le Barnabite blanc ! »

daire au point de vue de la forme, les fils de l'ex-reine Hortense de Hollande poussaient les milices bolonaises jusqu'aux portes de Rome, et les insurgés des Marches retenaient comme otage, au mépris du droit des gens, le cardinal Oppizzoni envoyé comme légat *a latere*.

Le pouvoir temporel s'écroulait et Rome seule demeurait encore fidèle au Pape réduit à emprunter de l'argent aux princes romains pour mettre sa capitale à l'abri d'une surprise.

Dans ces conditions, il était naturel que Grégoire XVI se tournât vers les puissances catholiques conformément à la tradition du Saint-Siège (1). Il pouvait faire appel à la médiation ou au concours de la France et de l'Autriche ; mais, par suite de l'absence de relations diplomatiques directes entre Rome et Paris (2) et en raisons des conseils suggérés par Mgr Lambruschini, Grégoire XVI crut devoir demander l'intervention des seules forces militaires de l'Autriche, mettant ainsi à une rude épreuve les susceptibilités de la France et la paix de l'Europe.

Pour le nonce, la France était coupable de tous les malheurs du Saint-Siège, soit en raison de l'effet produit en Italie par les toast imprudents de Lafayette, soit parce que, selon lui, le principe de non intervention avait encouragé les révolutionnaires dans leurs desseins (3). Dès que Mgr Lambruschini fut mis au courant des événements de Bologne, il se rendit auprès de Sébastiani, ministre des affaires étrangères dans le cabinet Laffitte, et ne lui cacha pas que cette révolution était l'œuvre des comités démagogiques de Paris, que le droit de conservation était antérieur et plus sacré que tout autre principe, puisque, avant tout, on devait chercher à vivre. Le nonce rejeta sur la « canaille démagogique » l'idée d'avoir voulu

---

(1) La bulle d'Innocent XII du 23 juin 1692 faisait un devoir aux Etats catholiques de repousser toute atteinte portée à la souveraineté papale.

(2) M. de la Tour Maubourg, ambassadeur extraordinaire près le Conclave, regagna son poste à Naples, le 17 février 1831, sa mission à Rome étant terminée.

(3) Le 26 janvier 1831, le nonce avait accueilli avec scepticisme les déclarations de Sébastiani relatives au désir que nourrissait la France de voir l'ordre et la tranquillité régner dans toutes les parties de l'Italie et d'apprendre l'élection d'un pape italien, sage et modéré, décidé à conserver son indépendance comme souverain temporel (Arch. du Vatican N. Paris).

secouer « le joug très suave du Saint-Père » et laissa entendre clairement que Rome ferait appel à un secours étranger. Sébastiani, qui voulait éviter l'intervention autrichienne, déclara personnellement regretter ce qui était arrivé et promit que la question serait examinée le jour même par un conseil des Ministres (1). Effectivement, le lendemain, il envoya à Rome des instructions souhaitant le rétablissement de l'ordre (2). L'agitation anticléricale qui éclata à Paris les deux jours suivants, impressionna sans doute défavorablement la Cour de Rome qui crut devoir faire appel à l'Empereur d'Autriche pour vaincre l'insurrection triomphante. Le nonce écrivit à Rome que « l'indépendance du Saint-Siège était menacée par le prétexte absurde de non-intervention », que l'Autriche était « l'unique puissance qui, par la qualité de sa ferme politique, par sa position, par ses forces, était capable d'arrêter les libéraux ». Le nonce suggéra au Pape ce conseil qui allait être suivi : « Si nous n'avons pas de moyens, tournons-nous vers Vienne, pour faire sentir à cette cour (celle de France) que le Saint-Siège s'en réfère entièrement au jugement de S. M. Apostolique sur la manière d'étouffer les insurrections commencées, insurrections qui compromettent toutes les puissances italiennes. Avec une imprudente légèreté, Mgr Lambruschini donna le conseil d'agir à l'insu de la France; ce geste devait être gros de conséquences.

Le 19 février 1831, Grégoire XVI, cédant aux objurgations d'Albani et se ralliant aux vues du nonce, écrivit une lettre autographe à l'Empereur d'Autriche pour l'inviter à mettre fin à la révolution dans les Etats de l'Eglise ; c'était un coup dur pour le prestige de la France et pour la politique pacifique de Louis-Philippe. Fort heureusement, le cabinet de Vienne ne précipita pas sa décision, ce qui permit aux chancelleries de se concerter pour éviter un conflit armé.

Au moment où le Pape réclamait l'intervention armée de l'Autriche, cette puissance n'était pas libre d'agir entièrement à sa guise. La France avait hautement proclamé le principe de

(1) Arch. du Vatican N. Paris, dép. du 12 Fév. 1831.

(2) A. Q. O. F. Rome. I. M. du 13 Fév. 1831.

non-intervention ; l'insurrection polonaise l'obligeait à veiller sur ses frontières de l'Est et une révolution était à craindre en Lombardie. Trois jours avant que partit la demande du Saint-Siège, le général Frimont, commandant des troupes impériales en Italie, avait adressé, à Metternich, ce rapport assez pessimiste : « Nous devrons temporiser avant d'agir, car un insuccès pourrait avoir des conséquences incalculables... mon devoir est d'agir avec prudence et modération... ma longue expérience ne me permet pas de mettre en jeu, par une entreprise hardie, les intérêts vitaux de la monarchie ». Aussi, bien que Frimont eût l'ordre d'agir après l'appel du Pape, il tergiversa treize jours avant de donner le premier ordre de marche et ne pénétra dans les Etats Pontificaux que le 12 mars. Cette lenteur voulue, ou imposée par les circonstances, laissa aux diplomates la direction des événements.

Le 22 février, le nonce, en présentant à Louis-Philippe la lettre par laquelle Grégoire XVI lui faisait part de son élection, essaya de sonder les dispositions de Louis-Philippe, en insistant bien sur le rôle de la religion dans la société, et en lui démontrant que l'anarchie serait funeste en dernier lieu « non à la religion qui ne peut périr, mais à la société elle-même ». Il se joua adroitement de Louis-Philippe, qui assurait n'avoir aucune part dans les troubles de l'Italie, en lui démontrant qu'il était le complice involontaire des insurgée de Bologne, « puisqu'il donnait sa protection aux révolutionnaires italiens en leur accordant une hospitalité à l'abri de laquelle ils pouvaient facilement conspirer contre leurs gouvernements respectifs qui, eux, pourtant, de bonne foi, avaient reconnu la monarchie de Juillet (1). Démontrant astucieusement que les Etats d'Italie et l'Autriche ne formaient qu'une seule et même famille, il en vint à exposer à Louis-Philippe les liens de solidarité unissant les membres de cette étrange famille et à lui démontrer, sans le convaincre d'ailleurs, que l'Autriche manquerait à tous ses devoirs si elle négligeait de répondre à l'appel d'un de ses parents !

Rendant compte de l'audience, le nonce crut devoir dissiper

(1) Arch. du Vatican (N. Paris).

les derniers doutes qu'on pouvait concevoir à Rome au sujet de l'attitude de la France « qui pourra avoir l'air de désapprouver la chose, mais qui ne voudra pas, pour cela, rompre la paix avec personne (1) ». Peu après, il devait encore écrire : « Appeler les Autrichiens à notre secours est le seul moyen efficace de salut pour nous, je suis impatient de voir se réaliser les promesses de l'Autriche et, une seule chose me tourmente, la crainte de la lenteur qui caractérise toujours la conduite de cette puissance ».

En même temps, pour intimider Louis-Philippe et ses ministres, les ambassadeurs d'Autriche, de Russie et le nonce tombèrent d'accord pour brandir le spectre d'une agitation cléricale et d'une menace bonapartiste, si la France laissait s'écrouler le pouvoir temporel du pape; Pozzo di Borgo, se faisant l'interprète des trois diplomates, laissa deviner le premier danger, lors de l'audience que lui donna Sébastiani le 23 février. « C'est vous, dit l'ambassadeur de Russie, qui êtes principalement intéressé à ce que la puissance temporelle du Pape soit maintenue... Savez-vous pourquoi les prêtres ne vous déclarent pas encore la guerre ? C'est parce qu'ils ont encore à perdre quelque chose. Mais, que le pape se voie contraint de chercher un asile dans un pays étrangér, vous verrez, et, alors, gare à vous. Ne croyez-vous pas qu'il y ait encore de bons catholiques en France? Tous les mécontents se feront catholiques, et Maugain et Odilon Barrot suivront la procession avec le cierge allumé, ainsi que le maréchal Soult l'a fait sous le règne de Charles X ! (2) » Evidemment, cette habile diversion pouvait donner à réfléchir aux ministres de la monarchie de Juillet.

Le 25, Apponyi parla nettement de laisser le champ libre au duc de Reichstadt en Italie, au cours d'un entretien décisif avec Sébastiani. Cette fois, le ministre français crut devoir ne pas céder ; il déclara que l'occupation de Bologne et de la Romagne par les troupes autrichiennes deviendrait incompatible avec le maintien de la paix. La question romaine devenait un *casus belli* franco-autrichien et le Saint-Siège était relégué à

(1) Arch. du Vatican (N. Paris).

(2) Apponyi à Metternich, le 23 février 1831.

un rôle de second plan pour des intérêts qui le touchaient si directement ! Sébastiani s'emporta contre le pouvoir temporel et prononça le mot guerre (1). Cette menace, rapportée au Nonce, ne le troubla guère, tant il était convaincu que la France cèderait. Il écrivit, le soir même, à Rome : « En ce qui nous concerne, je déduis que les possibilités de guerre dont parle Sébastiani se changeront en fumée. Mon opinion est que nous n'avons qu'à faire appel à l'Autriche pour intervenir dans les provinces rebelles... De l'Autriche seule peut nous venir le salut. Du gouvernement actuel de la France, nous ne pouvons attendre que du mal et nous devons tout craindre (2) ».

A Rome, cependant, on crut devoir un peu plus ménager l'amour-propre de la France que ne le conseillait Mgr Lambruschini. Le 16 février, le cardinal Bernetti propose à M. de Bellocq, chargé de la gérance de notre ambassade, de servir d'intermédiaire avec les insurgés et de préserver l'autorité du souverain de Rome en faisant connaître aux révoltés la désapprobation de la France, propositions qu'éluda M. de Bellocq qui n'avait pas qualité pour s'engager au nom de son gouvernement (3). A Paris, l'opinion était divisée au sein du Conseil. Tandis que les anticléricaux voyaient sans déplaisir disparaître le pouvoir temporel, le roi et Sébastiani, soucieux de ménager l'élément catholique, essayèrent de trouver un moyen de réconcilier le Saint-Père avec ses sujets révoltés. La chute du cabinet Laffitte favorisa leurs projets. Le 28 février, Sébastiani proposa la réunion, à Florence, d'une conférence franco-autrichienne pour amener, par voie de conseils, le Saint-Père à améliorer son administration et pour déclarer intacte la souveraineté du Pape. Les réformes à demander furent précisées dans les instructions envoyées à Rome, le 2 mars : on y suggérait l'établissement d'assemblées provinciales et des réformes judiciaires et financières. C'était là un excellent moyen de contre-balancier l'influence de

(1) Apponyi a fait un compte rendu de cette entrevue, dans sa dépêche du 25 février 1831, citée par M. de Guichen (*La Révolution de 1830 et l'Europe*) ; le nonce donne, dans sa dépêche du même jour, une version quelque peu différente de cet incident qui mettait en jeu la paix de l'Europe.

(2) Mgr Lambruschini au cardinal Bernetti (Arch. du Vatican N. Paris),

l'Autriche en Italie, de présenter la France comme le champion du libéralisme dans la Péninsule et d'éviter la guerre que menaçait d'allumer la disparition des Etats de l'Eglise. Le nonce ne comprit pas que les propositions françaises pouvaient seules retarder la chute d'une souveraineté déjà minée irrémédiablement. Il rejeta les malheurs du pape sur le principe de non-intervention et encouragea l'Autriche à ne pas suivre le cabinet de Paris sur le terrain de la médiation désintéressée. « On projette une conférence, dit-il à Apponyi, pour gagner du temps et pour suspendre l'action de l'Autriche... La France peut parler de guerre ; mais elle la craint et ne la veut pas ». En même temps, il recommanda à Rome de ne se laisser imposer aucune condition et, tout en reconnaissant la nécessité des réformes, il recommanda vivement au cardinal secrétaire d'Etat de les accorder spontanément afin que personne ne l'y contraignît (1). »

Pour mener à bien la politique de paix que l'on méditait à Paris, on décida, tardivement peut-être, d'envoyer à Rome un ambassadeur, et le gouvernement désigna, pour cette délicate mission, M. de Saint-Aulaire qui réunissait toutes les conditions pour être « persona grata » auprès de Grégoire XVI (2). Les instructions données au nouveau représentant de la France étaient fort sages ; elles lui rappelaient que la mort de Pie VIII avait interrompu les bons rapports entre la France et le Saint-Siège, que la France avait le droit de s'inquiéter des événements de Bologne, du démembrement de l'Etat Pontifical et surtout de l'appel à l'Autriche qui violait le principe de non-intervention. Pour dégager la France de toute compromission avec les révolutionnaires italiens, les instructions données à M. de Saint-Aulaire lui prescrivaient de faire savoir à ceux d'entre eux qui voudraient nouer des rapports avec lui que la France était « convaincue de la nécessité de maintenir intact le domaine du Saint-Père, tant dans l'intérêt de la tranquillité religieuse que dans celui de la paix générale et de l'équilibre en Italie » ; mais que, ceci admis, elle pouvait faciliter une transaction entre le Pape et ses sujets. En outre il était bien spécifié à M. de Saint-Aulaire qu'il devait suivre

---

(1) A. Q. O. (F. Rome 1831).

(2) Par sa femme, il était apparenté aux Della Rovere, famille qui avait donné à l'Eglise Jules II et Sixte IV.

le Saint-Père s'il venait à quitter Rome, étant accrédité « auprès de lui seul »(1). Des instructions, inspirées par la même politique, avaient été envoyées au maréchal Maison, ambassadeur à Vienne, le 26 février et le 3 mars, et Metternich avait pris en considération les désirs exprimés à Paris, déclarant que « la France et l'Autriche pouvaient, si elles le voulaient, être les médecins de l'Europe ».

Cependant à Vienne comme à Rome, on crut pouvoir profiter de la crise ministérielle française pour mettre le futur cabinet en présence d'un fait accompli (2). Le 28 février, le général autrichien Frimont avait fait savoir à Rome, par l'intermédiaire de Lützow, qu'il était prêt à agir, le conseil aulique de Vienne s'étant prononcé pour l'intervention ; le même jour, le pape fit allusion, en tenant un consistoire, « aux prochains secours qu'il attendait d'une puissance catholique ».

Frimont, dont l'armée avait été renforcée de 24 bataillons croates, quitta Mantoue le 4 mars; puis, après avoir chassé, sans grandes difficultés, les gouvernements révolutionnaires de Modène et de Parme, il occupa Ferrare le 12 mars et s'avança sans résistance dans les Légations. Le 21, sans avoir à tirer un coup de fusil, ses troupes entrèrent à Bologne; le 25, elles mirent en déroute les insurgés italiens et, le 26 mars, la dernière armée des révolutionnaires bolonais capitula à Ancône à la grande satisfaction de Metternich qui écrivit au général trop facilement victorieux : « Rien n'est vil comme la révolution italienne, elle réside dans une tourbe de mauvais sujets... La seule apparition de quelques soldats engage à la fuite des hommes compromis et le spectacle d'une pareille timidité, jointe à une arrogance sans exemple, doit tourner en dégoût pour ceux qui ont le malheur de vouloir ramener l'ordre » (Mém. de Metternich).

En agissant aussi rapidement, on avait compté sans la France. Le ministère Casimir Périer, constitué le 13 mars, s'il n'entendait pas mettre la France à la tête de toutes les révolutions, n'admettait pas qu'on fît aussi bon marché du prestige et de

(1) A. Q. O. (F. Rome 1831).

(2) Elle dura effectivement du 5 au 13 mars, mais l'intérim des Affaires Etrangères fut assuré par Sébastiani qui devait conserver son portefeuille dans le ministère Casimir-Périer.

l'honneur du pays. Le 14 mars, il fit savoir, à Rome, qu'on avait appris avec un « sentiment pénible » l'appel du pape aux Autrichiens que « les intérêts et la dignité de la France seraient également blessés pour l'intervention d'une puissance étrangère dans les Etats Pontificaux et qu'en réponse aux armements de l'Autriche, on rappellerait à l'activité 80.000 jeunes soldats de la classe 1830 (A. Q. O. F. Rome 1831). Le 21, il précisa les vues intangibles de la France en ce qui concernait la question romaine : maintien intégral de l'autorité temporelle, administration civile, réunion d'une conférence à Rome avec participation du gouvernement anglais (principe qui avait été admis par Vienne le 19 mars). Lorsque Saint-Aulaire arriva à Rome le 22 mars, après s'être longtemps arrêté à Turin, à Gênes et à Florence pour recueillir des renseignements sur l'état de l'Italie, on semblait être sur le point de résoudre toutes les questions pendantes par accommodement; mais l'entrée des Autrichiens à Bologne avait tout remis en question. Ce geste, qui bafouait trop ouvertement le principe de non-intervention, exaspéra l'opinion française, dès qu'il fut connu à Paris (27 mars).

Casimir Périer, en apprenant cette grave nouvelle, réunit, chez Sébastiani, les ambassadeurs des grandes puissances et reprocha à Metternich d'avoir « blessé, offensé et humilié la France ». En conséquence, il fit savoir qu'il réclamerait l'évacuation des Etats Pontificaux par les Autrichiens et que le maintien de la paix dépendrait de la réponse de Vienne.

Le lendemain, à la séance de la Chambre, le président du conseil réclama, pour donner plus de poids à sa forme politique, le vote d'un crédit de cent millions afin de compléter les armements rendus nécessaires par l'entrée des Autrichiens à Bologne. La situation était tragique : la moindre imprudence risquait de déchaîner une guerre. Le 30, Sébastiani présenta au roi une note comminatoire destinée au cabinet de Vienne. Louis-Philippe, plus attaché à la cause de la paix que son ministre (1), modéra le ton de la protestation qui devait être remise à Apponyi ; mais il écrivit personnellement à l'empereur

(1) Il disait, paraît-il : « Je veux la paix, je ne veux qu'elle et nous l'aurons » (De Guichen, *op. cit.*).

d'Autriche une lettre ferme et digne dans laquelle il s'élevait contre l'entrée des Autrichiens à Bologne (1). Le 31, des instructions adressées à Vienne réclamèrent une évacuation « prompte et rapide » des Etats Romains (2) et, le même jour, on fit savoir à Rome que M. de Saint-Aulaire ne participerait aux négociations engagées qu'autant que l'Autriche serait décidée à évacuer les Légations (3). En même temps, le cabinet français porta la question devant l'Europe par une circulaire diplomatique rappelant que « l'Autriche avait d'abord voulu s'entendre avec la France pour apaiser les troubles par voie de bons offices et conciliation, que Metternich avait assuré que les troupes du général Frimont n'avanceraient pas au-delà de Ferrare, d'où la surprise légitime de la France en apprenant leur entrée à Bologne et dans les Légations (4) ».

Tandis que l'Autriche, elle-même, semblait hésiter devant les conséquences de son geste provocateur, le nonce seul pensait qu'il ne fallait tenir aucun compte de la ferme attitude de Casimir Périer et affectait de considérer le rôle de la France comme négligeable, ce qui devait rendre impossible son maintien à Paris.

Mgr Lambruschini, contrairement à son collègue sarde, Sales, ne voyait en Louis-Philippe qu'un agent de la Révolution rêvant de bouleverser l'Europe; et il croyait devoir mettre en jeu toutes ses capacités de diplomate pour déconcerter Casimir Périer. « Dans les circonstances actuelles, écrivait-il à Rome, le système que j'adopte à l'égard du ministre est de ne pas prendre l'initiative des affaires, mais de le laisser venir et de soutenir notre bon droit et tous les actes de mon gouvernement quand il m'en parle, système prudent qui me donne le grand avantage de pouvoir me défendre après avoir entendu les intentions du Gouvernement avec lequel j'ai affaire ». Pressentant déjà la portée de la question romaine, il crut devoir la lier à l'avenir de la reli-

---

(1) La minutes de cette lettre, écrite de la main de Louis-Philippe, est conservée aux Archives du Quai d'Orsay au F. Rome 1831, elle porte la date du 30 mars 1831.

(2) A. Q. O. F. Vienne.

(3) A. Q. O. F. Rome 1831.

(4) A. Q. O. (Circulaire adressée le 1er avril aux cabinets de Stockholm, de Bruxelles, de la Haye, de Copenhague et de Madrid).

gion catholique, disant à Sébastiani qui évoquait la trop grande influence de l'Autriche en Italie « La France désire-t-elle oui ou non, que le Saint-Siège perde ses domaines ; si c'est oui, je vous déclare franchement que nous ne le voulons pas dans l'intérêt même de l'indépendance du chef de l'Eglise Universelle, car une telle perte sera fatale à la religion. » Toute son action, inutile d'ailleurs, devait se borner à conseiller au Vatican « de ne tenir aucun compte de la protestation de la France », à craindre un rapprochement austro-français aux dépens du St-Siège et à « tolérer l'illégitimité pour la détruire après (1) ».

M. de Saint-Aulaire à Rome, parait assez habilement aux difficultés causées par l'intransigeance du nonce. Le 25 mars, au cours d'une première audience, Grégoire XVI, en termes très modérés, lui avait expliqué pourquoi il avait dû, bien à contre cœur, faire appel à l'Autriche, « les révoltés ayant répondu à ses paternelles exhortations par un acte de déchéance et la présence d'une force imposante ayant seule comprimé les rebelles», revendiquant, « comme père commun de tous les souverains catholiques, son droit de solliciter les secours de ses enfants ». Le 7 avril, le pape et son secrétaire d'Etat promirent que le séjour des Autrichiens ne serait pas de longue durée et qu'un proprogramme de réformes serait étudié (Dép. des 26 mars et 7 avril 1831). On se montrait d'autant plus accommodant à Rome que Vienne cédait à toutes les demandes du cabinet Casimir Périer, Metternich consentant à ce que son ambassadeur Lützow participât à Rome à une conférence diplomatique où seraient étudiées les améliorations à introduire dans l'administration des Etats Pontificaux et à ce que les troupes autrichiennes se retirassent des zônes occupées dans les territoires du Saint-Père.

Effectivement, dès le 2 avril 1831, le pape, par un édit, avait promis « qu'il s'occuperait de pourvoir aux besoins de ses sujets et qu'une ère nouvelle allait commencer » et, le 13, la conférence des ambassadeurs tint à Rome sa première séance. Apponyi, lui-même, satisfait du dénouement pacifique d'un conflit qui paraissait si grave quelques semaines auparavant, écrivait de Paris au Chancelier « que jamais affaire n'avait été mieux

---

(1) Arch. du Vatican. N. Paris. Mars, avril 1831.

conduite, ni plus loyalement terminée » (Apponyi à Metternich, le 15 avril 1831).

Certes, toutes les difficultés n'étaient pas aplanies (1); mais le mémorandum du 21 mai 1831, l'évacuation de Bologne par les troupes impériales (15 juillet 1831) et le rappel du Nonce calmèrent les libéraux, sans offenser l'Autriche. Le ministère Casimir Périer, bien servi par M. de Saint-Aulaire, Sébastiani, Maison et Barante, avait aussi réussi à dégager la France de toute compromission avec les inquiétants révolutionnaires de Bologne, à tenir tête à l'Autriche sans heurter de front la Sainte-Alliance et à diminuer le prestige impérial en Italie. Ce beau résultat faisait honneur à la perspicacité des diplomates de la monarchie de Juillet.

C. VIDAL.

(1) La question de l'armistice à accorder aux rebelles des Légations n'était pas résolue et celle des réformes ne devait guère trouver de réalisation pratique. M. de St-Aulaire avait encore à mener bien, à Rome, le statut de l'Eglise catholique à Alger, des questions très délicates relatives à la position de Mgr. de Quelen, archevêque de Paris, ennemi personnel de Louis-Philippe et de l'abbé Guillon, protégé du roi. Enfin, il avait à mettre fin à l'action antifrançaise de Mgr Lozana, évêque d'Abydos qui, dans le Levant, depuis 1828, travaillait à substituer l'influence de la Sardaigne à celle de la France en suscitant des embarras au Consul de France à Beyrouth et en tracassant les Lazaristes « congrégation très française ».

Le cabinet de Versailles

et le Conflit entre la Russie et la Pologne en Courlande au début du XVIII[e] siècle (1)

Pour son malheur, les grandes traditions de la diplomatie française subissaient alors une dangereuse éclipse. La question de Courlande ne paraissait plus aux hommes d'état français digne de toute leur attention comme au temps de Louis XIV. Aux pressantes instances du comte de Saxe, le duc de Bourbon faisait le 2 juin 1726 cette décourageante réponse : « Ce dont il s'agit est tellement étranger relativement aux affaires auxquelles le Roi est en droit de prendre quelque part que je ne crois pas que Sa Majesté estime qu'il lui soit possible de faire des démarches en votre faveur ».

La nouvelle de l'élection parvint à Versailles au mois d'août seulement. Elle y causa une surprise extrême. En date du 11 août, le secrétaire d'état français des affaires étrangères écrivait à l'ambassadeur de France à Varsovie : « La nouvelle singu-
» lière de l'élection du comte de Saxe pour successeur du prin-
» ce régnant de Courlande est arrivée. L'on ne sait encore
» aucune circonstance particulière sur les ressorts qui ont été
» employés pour réunir tous les suffrages des Etats de Courlan-
» de. L'on ignore jusqu'à quel point le Roi de Pologne y a eu
» part et si la République y a donné les mains de quelque ma-
» nière que ce soit. Il paraît seulement que le comte de Saxe a
» plusieurs concurrents, entre autres le prince Mentchikoff.
» L'on suppose même que les Moscovites se rassemblent aux
» environs de Riga au nombre de 12 ou 14.000 hommes et que

(1) Voir la *Revue d'Histoire Diplomatique*, juillet-septembre 1932, p. 368.

» c'est dans le dessein d'appuyer les vues du prince Mentchi-
» koff contre la tentative contraire. Il n'est pas possible de
» prendre un parti avant que d'être instruit plus particulière-
» ment du détail de ce qui s'est passé en cette occasion. Une
» des premières démarches du comte de Saxe après son élection
» a été de demander la protection et les bons offices de Sa Ma-
» jesté, mais Elle a évité de s'expliquer sur ses dispositions à
» cet égard, persuadée que dans une affaire qui vraisemblable-
» ment ne sera pas agréable à la nation polonaise, il n'était pas
» convenable de rien dire qui pût la peiner ».

Le 25 du même mois, les instructions suivantes sont envoyées à M. de Livry : « Je dois vous instruire d'une pensée qu'a fait
» naître à la cour de Chambord (1) ce qui s'est passé à Mitau
» pour l'élection du comte de Saxe. L'on y avait pensé que l'on
» pourrait, en offrant à la république de Pologne quelque som-
» me d'argent, faire tomber l'opposition qu'elle pourrait former
» à la démarche des Etats de Courlande, et que cet argent
» étant employé de concert à l'acquittement des dettes du roi
» Stanislas rendrait plus facile la restitution de ses biens. M.
» le comte de Tarlo, en parlant de cette vue, estimait que l'on
» pourrait en faire quelque ouverture au Primat. Si l'on avait
» fait individuellement quelque insinuation dans l'esprit du Pri-
» mat et qu'il vous en parlât, il importe que vous fussiez
» en état de lui dire que ce sont des choses sur lesquelles le Roi
» ne peut avoir aucune volonté, parce que, s'il pouvait en être
» question, Sa Majesté estimerait devoir s'en remettre absolu-
» ment à ce que les chefs de la République de Pologne estime-
» raient eux-mêmes convenable et possible. »

S'il avait cherché, avec un médiocre succès, comme nous venons de le voir, à s'assurer l'appui de la cour de France, Maurice de Saxe s'était préoccupé également de faire agréer sa candidature au trône de Courlande par le gouvernement prussien Dès le 1er mai 1726, Schwerin, l'agent du roi Frédéric Ier, écrivait : « Le comte s'est ouvert à moi du dessein qu'il a formé
» sur la Courlande et souhaiterait que je lui rendisse le roi mon

(1) Le roi détrôné de Pologne, Stanislas Leczinski, résidait alors à Chambord.

» maître favorable pour l'exécution de ce dessein. Je ne crois
» pas que messieurs nos ministres fassent un mystère à Votre
» Excellence de cette affaire et des mesures que ma cour avait
» prises avec celle de Pétersbourg pour faire succéder dans ce
» duché le prince Charles de Brandebourg. Cependant plusieurs
» démarches des ministres russiens ici m'ont persuadé que,
» soit par ordre soit par inclination, ils favoriseraient plus les
» desseins du comte de Saxe que les engagements de leur maî-
» tresse avec le roi mon maître, ce que je lui ai détaillé assez
» au long, ainsi que je ne doute pas qu'il ne prenne là-dessus
» les mesures qu'il jugera lui convenir le mieux. Je crois aussi
» que le comte de Saxe s'explique sur cette affaire avec M. de
» Livry et qu'il voudra l'engager à en parler au Roi. Il est très
» sûr que nous ne pourrons jamais faire réussir notre projet
» à moins d'en venir à des voies de fait, soit de concert avec les
» Russes ou que le roi le veuille entreprendre seul, ainsi il
» s'agit d'une résolution prompte et décisive qu'il faut que le
» Roi prenne là-dessus. Le comte de Saxe se flatte que le roi
» mon maître, voyant que les Russes ne veulent pas s'engager
» à des voies de fait pour l'exécution du plan dont on est con-
» venu avec lui (chose dont il me paraît persuadé), Sa Majesté
» pourra se déterminer en sa faveur, moyennant des engage-
» ments où il entrerait avec Elle, préférablement aux Russes.
» La matière est délicate, ainsi je ne suis pas ingéré à donner
» des conseils là dessus au roi. Mais il me semblerait fort na-
» turel que si le roi mon maître est de son côté persuadé de la
» mauvaise foi des Russes contre lui, le plus censé serait d'en
» tirer pied ou aile avec le comte de Saxe préférablement aux
» Russes dont les vues, à mon avis, sont de soustraire le duché
» par le moyen du comte de Saxe à la domination polonaise
» pour qu'il se jette dans la leur, un gros parti de la Républi-
» que voulant absolument partager le duché en palatinat et se
» l'incorporer au préjudice de la noblesse qui, pour éviter ce
» malheur, recherchent eux-mêmes le comte de Saxe ».

***

L'opposition des Polonais contre la décision de la Diète Courlandaise ne faisait que devenir chaque jour plus vive. Le parti annexionniste protestait avec fureur en réclamant l'union du Duché au territoire de la République. Le rôle équivoque du roi provoquait l'indignation générale. On lui reprochait d'avoir trahi l'intérêt national. Au cours de démonstrations tumultueuses on flétrissait la perfidie de sa conduite, on le menaçait, on réclamait d'éclatantes réparations. Auguste II en vint à craindre que cette affaire ne devînt une menace pour son trône. Habitué à ruser, à louvoyer dans ses rapports avec une aristocratie hautaine et turbulente, jalouse de ses prérogatives, il se soumit à un désaveu public des menées de son fils à Mitau. Par une déclaration solennelle, en présence des hauts dignitaires de l'Etat, il engagea sa parole royale que le comte de Saxe avait agi à son insu. Personne n'était dupe de la sincérité de ses assertions. Mais ce blâme à l'adresse des *rebelles* sauvegardait la dignité du Sénat. Cédant à l'ascendant des magnats, le monarque alla plus loin. Il écrivit au nouvel élu « en père plus qu'en roi », dit M. de Livry. Il lui demandait de lui envoyer son brevet de duc de Courlande et de renoncer à ses prétentions et à ses droits. Il lui promettait d'amples dédommagements de ce sacrifice.

Soutenu par l'enthousiasme des Courlandais, convaincu, bien à tort, de leur inébranlable fidélité, et sûr au surplus de l'approbation paternelle en cas de succès, Maurice adressa à son père cette fière réponse digne de l'intrépidité de son caractère : « Je me demande si, quand l'on a une fois livré sa parole, on est le maître de se retirer sans le consentement de ceux à qui on l'a livrée et si le roy peut ordonner à quelqu'un de la violer. Il vaut mieux que je perde les bontés du roy pour une si noble cause que si je les conserve par une lâcheté. Après cela il en ira comme il plaira à la fortune pourvu que je n'aie rien à me repprocher et, soit sur une brèche, sur un échafaud ou par une fièvre que je termine ma vie, il ne m'importe guère. »

Il disait d'autre part : « J'occupe un emploi distingué dans » les armées du Roi Très Chrétien où la lâcheté et la trahison » ne souffrent ni modification, ni excuse, ni déguisement, et » je dois m'appliquer à en mériter de plus éminents. »

Ainsi, loin d'abandonner la partie, le vaillant soldat faisait tête à l'orage et refusait la renonciation que les magnats polonais auraient voulu obtenir de lui. Ceux-ci se réunirent à Grodno en assemblée extraordinaire. Dans l'étrange tohu-bohu que constituaient ces réunions de la noblesse polonaise, au milieu des cris et des clameurs, des fumeries et des beuveries, le comte de Saxe fut déclaré traître à la République; sa tête fut mise à prix. Ceux d'entre les magnats qui osèrent se prononcer en sa faveur furent menacés de la perte de leurs charges, de la confiscation de leurs biens. En vain un des nonces voulut protester contre la décision qui déclarait Maurice rebelle et séditieux. Personne ne l'écouta lorsqu'il essaya de prouver que le comte n'avait commis aucun crime contre la République et qu'il lui était bien permis « d'accepter l'honneur que les Courlandais lui avaient fait de l'élire pour être leur duc ». Les cerveaux étaient trop échauffés, l'humeur irascible et violente de cette aristocratie rebelle au frein de la raison était montée à un trop haut degré d'effervescence pour que les paroles de modération fussent écoutées. A la suite de longues et orageuses discussions, l'assemblée nomma une commission chargée de se rendre en Courlande pour y faire casser l'élection.

Le nouveau duc ne prenait pas très au sérieux les fureurs et les condamnations de la Diète. Il voulait y voir un feu de paille qui ne tarderait pas à se dissiper en fumée. Résolu, selon son expression, à *payer d'effronterie*, il s'était mis en route pour Grodno, comptant y plaider sa cause avec succès. Son père, mieux au fait des dangers du caractère impulsif des Slaves, lui envoya un courrier avec les ordres les plus nets pour qu'il s'abstînt d'une démarche dans laquelle les Polonais auraient vu sans doute une nouvelle provocation.

Cependant à Saint-Pétersbourg les agitations successives de Grodno provoquaient des répercussions imprévues.

L'ambassadeur du roi de France à Varsovie transmit à sa cour, le 8 mars 1727, les renseignements suivants : « Les affaires de Courlande prennent une face différente de celle dont les Polonais se flattaient. Il vient d'arriver un courrier du comte de Saxe par où on a su que la Diète du pays, bien loin de se désister de l'élection du comte de Saxe était résolue à la soutenir

à toute extrémité. Une personne qui est bien au fait m'a dit que le comte avait écrit au Roy de Pologne des lettres très fortes et remplies de nobles sentiments. On m'a ajouté comme un fait certain, mais je ne le tiens pas encore pour tel, qu'un envoyé Russien, qui était depuis deux mois à Mitau avec commission de porter les Courlandais à renoncer à l'élection du comte de Saxe pour prendre à sa place un duc qui leur serait donné par les mains de la tsarine, aurait enfin déclaré, après avoir reconnu les dispositions de la noblesse, que Sa Cour soutiendrait l'élection du comte de Saxe ». Le 22 mars, M. de Livry ajoutait : « Les Polonais sentent que les partis d'hauteur (sic) pris avec précipitation pourraient être dangereux et que ceux de douceur affaibliraient la réputation et l'autorité de la République. Ils préfèrent donc celui de l'inaction et attendre leurs avantages du bénéfice du temps. On se flatte que la tsarine, occupée de ses propres affaires et des moyens de maintenir son autorité, ne voudra donner qu'un appui apparent aux Courlandais (1) »

De son côté, l'agent français auprès du gouvernement russe précisait en ces termes le revirement opéré en faveur de Maurice : « Tous les membres du Conseil Suprême semblent s'être joints au duc de Holstein pour détruire les vues du prince Mentchikoff. On suppose que ses ennemis l'ont encouragé à rechercher la couronne de Courlande pour lui nuire. On dit aussi que le roi de Pologne a porté plainte des procédés de Mentchikoff à l'égard des Courlandais sur qui la Russie n'a pas de droits ». Et, un peu plus tard, confirmant ces informations par un nouveau rapport, il écrit : « Le ministre russien qui était à Mitau pendant la diète des Courlandais leur a fait entendre qu'ils seraient soutenus de la résolution qu'ils allaient prendre (la confirmation de l'élection) et secourus de 1.000 hommes de la garnison de Riga à la première nouvelle de l'apparition de la commission polonaise et d'un nombre plus considérable de troupes en cas de besoin. En effet, il n'y a nulle apparence que les Courlandais eussent osé, après les fulminations de la Diète de Grodno, lever si hautement le masque sans être bien assurés de la cour de Pétersbourg. On m'a assuré que le prince Mentchikoff, quoique

(1) Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris.

beau-frère du ministre russien envoyé à Mitau, n'a pas eu de part à sa mission et même qu'elle a été tenue secrète ».

Renonçant à se heurter aux Russes en essayant de faire casser l'élection, les Polonais laissaient sommeiller l'affaire. De santé chancelante, l'impératrice Catherine hâtait sa fin par les excès de toute nature dont elle avait gardé le goût et l'habitude. Aussi les magnats se croyaient-ils fondés à espérer beaucoup des troubles et du chaos inévitables de l'interrègne en un pays où aucune loi ne fixait encore le droit de succession au trône. L'événement prouva qu'ils ne se trompaient pas.

En attendant, ils s'en tenaient aux invectives et assaillaient le roi de propositions tendant à des arrangements propres, selon eux, à aplanir la voie à la réalisation de leurs visées annexionnistes.

Auguste II, fuyant leurs importunités et éludant vis à vis de Ferdinand de prendre des engagements de nature à nuire aux droits de Maurice, partit un beau matin pour Dresde où la cour, les ministres et le corps diplomatique le suivirent. Il laissait une lettre par laquelle il promettait au Sénat de lui donner satisfaction à son retour.

Loin des criailleries du Sénat, des représentations impérieuses du prince-primat, des exigences comminatoires des autres grands dignitaires de la *Sérénissime République*, Auguste II jouissait pleinement des prérogatives de la souveraineté dans la capitale de son électorat héréditaire. Sa présence à Dresde était toujours marquée par des fêtes et des réjouissances. Maurice s'empressa de venir en prendre sa part. Proscrit à Varsovie où sa tête était mise à prix, il pouvait, en Saxe, narguer les édits de la Diète de Grodno qui y étaient sans effet. Joyeux, ardent au plaisir, il opposait à l'animosité des magnats une inaltérable bonne humeur. Les empressements et les faveurs des belles dames de la cour, Polonaises ou Saxonnes, fidèlement attachées à sa cause, l'entretenaient en cette disposition d'optimisme railleur et d'insouciante gaieté. Mais l'allégresse et l'entrée du nouveau duc cachaient des préoccupations trop justifiées.

En Courlande en effet ses affaires commençaient à prendre une tournure beaucoup moins favorable. Le choix du successeur de leur duc Ferdinand était étroitement lié pour les Courlandais

à la question qui les préoccupait fort du règlement de leur dette envers la Russie. Peu leur importait sans doute qu'il s'agît d'Elisabeth ou d'Anna, pourvu que la quittance de leurs lourdes obligation financières envers le cabinet tsariste se trouvât comprise dans la dot de la nouvelle duchesse. Or les mois s'écoulaient sans amener la conclusion d'une union si importante aux yeux de l'Ordre Equestre.

En ce qui concerne Elisabeth, il semble que Catherine I, qui prétendait pour sa bâtarde à un prince légitime ou légitimé, ait formulé des exigences devant lesquelles recula la bonne volonté d'Auguste II. Les conditions mises en avant par la couronne russe lui parurent de nature à porter préjudice aux droits de ses enfants légitimes. Les négociations tournèrent court. Le secret n'en avait été si bien gardé que les oreilles aux aguets d'Anna Iohanowna n'en eussent recueilli quelques échos. Par surcroît, ces perspectives plus séduisantes n'encourageaient guère Maurice à se montrer moins froid auprès d'elle. La courtoisie du galant maréchal était loin de répondre à ce que cette veuve corpulente, déjà mûre et friande de consolations, s'était promis de la part de ce coureur de ruelles d'une tapageuse réputation. Depuis son arrivée dans le duché, les aventures amoureuses du comte de Saxe avaient été fréquentes et assez peu discrètes. Aussi le refroidissement de la duchesse douairière devenait-il de jour en jour plus marqué aux regards attentifs des Courlandais inquiets des résultats probables de cette mésentente.

Cependant Maurice continuait à résider au palais et il dépendait encore de lui de reprendre son ascendant sur une femme plus exigeante en fait de réalités positives que soucieuse de délicatesse dans les sentiments. Par malheur pour lui, un éclat survint qui rendit publique, en des conditions particulièrement humiliantes pour la princesse, une liaison entretenue sous son propre toit avec une de ses dames d'honneur. La rancune assez justifiée et l'inimitié dès lors déclarée d'Anna Iohanowna eurent pour effet de détacher de Maurice la plupart des seigneurs courlandais déçus dans leur espoir de voir son mariage avec la duchesse veuve libérer le duché de ses dettes envers la Russie. Le résident russe à Mitau, sentant que le vent allait tourner et que ses instructions allaient changer, cessa de soutenir la cause du comte de Saxe. Celui-ci fit front à ces mécomp-

tes et aux tracasseries qui en résultaient avec une extrême hauteur, mais à la vérité il ne conservait plus guère d'illusions sur le succès de son entreprise et n'y persistait que par le sentiment du point d'honneur.

La mort de la tsarine (mai 1727), avec qui le roi de Pologne s'entendait en secret, porta un coup mortel aux affaires du nouveau duc dont l'élection non ratifiée par l'Etat suzerain demeurait un acte de valeur très contestable. Le regain de faveur et de puissance de Mentchikoff, le tenace compétiteur du comte de Saxe, ranima l'énergie des Polonais. Ils nommèrent une nouvelle commission pour se rendre en Courlande et y casser l'élection. Des troupes destinées à assurer l'exécution des ordres des commissaires furent dirigées sur la frontière. En même temps, les hauts dignitaires de la République renouvelaient leurs instances auprès du roi pour qu'il forçât son fils à abandonner ses projets de résistance.

Telle n'était pas l'intention de ce dernier. Ses mesures étaient prises en vue de repousser par les armes les tentatives de le déposséder de ses droits. Si l'inertie peu bienveillante du cabinet de Versailles l'avait profondément déçu, les nombreux amis qu'il possédait en France lui demeuraient dévoués et s'occupaient de lui envoyer des secours. Une petite troupe de mercenaires avait été recrutée et armée par leurs soins. Elle fondit en route, il est vrai, et arriva en Courlande réduite de plus de moitié. Le 5 juillet, M. de Livry écrivait : « Il (le comte de Saxe) se flatte qu'avec sept ou huit cents hommes qu'il a rassemblés il pourra se maintenir dans un poste qu'il connaît sur les côtes et, en toute extrémité, avoir une retraite assurée par la mer. Il convient que l'entreprise ne lui promet pas un heureux succès, mais il croit que l'honneur l'engage à retourner en Courlande pour ne point paraître avoir quitté la partie et abandonné des gens qui se sont livrés à lui. On a embarqué à Dantzig, pour son service, environ 150 soldats et quelques officiers avec pelles, pioches et autres instruments propres à remuer la terre, ce qui fait conjecturer que le comte a dessein de se retrancher dans quelque bon poste où il sera à l'abri de l'attaque des troupes polonaises qui sont à portée d'entrer en Courlande ».

Sur deux points, Maurice se faisait des illusions que l'événement devait décevoir de la façon la plus cruelle pour ses

intérêts et son amour-propre. Il comptait encore sur la neutralité des Russes et ne mettait en doute ni la loyauté ni la constance d'une noblesse qui l'avait recherché avec tant d'enthousiasme. Aussi, le 29 juillet, déclarait-il encore : « *Si la Commission de Pologne y vient* (*à Mitau*) *elle pourra écrire ses décrets sur les murailles* ». Il croyait fermement les Courlandais décidés à ne pas comparaître et à répondre par une insurrection armée à la convocation du Sénat.

Mais à son retour en Courlande, il y fut accueilli avec la plus extrême froideur. Les dehors étaient encore sauvegardés et l'on ne manquait pas aux égards dus à un personnage de haut rang tenant de si près au roi de Pologne. Néanmoins les bourses demeuraient fermées, les concours militaires se dérobaient. C'est que l'on savait les Russes déterminés à prévenir l'arrivée de la commission polonaise par une sérieuse offensive.

Le résident moscovite intima l'ordre au comte de Saxe de quitter la Courlande. Comme il refusait de se soumettre à des injonctions que rien ne justifiait, les troupes de Pierre II franchirent la frontière sous les ordres du général Lacy (1).



Averti à temps, Maurice se retira sur une petite île solidement retranchée où il comptait brûler 380 barils de poudre qu'il y avait emmagasinés. Quelques compagnons d'armes, Français pour la plupart ou Suédois au service de la France, l'y suivirent. De ce camp fortifié qu'il nommait en badinant l'*île des proscrits*, il lança un manifeste pour appeler aux armes *ses fidèles sujets*. Il s'intitulait lui-même, en toute modestie, « *Maurice, par la grâce de Dieu, comte de Saxe et duc de Courlande, maréchal des armées du Roy Très Chrétien* ».

Ses fidèles sujets avaient alors définitivement séparé leur cause de la sienne. Le prix de la défection était déjà dans les mains de la plupart d'entre eux. Ce manifeste leur fournit une

(1) Campredon, qui représentait le roi de France à Pétersbourg, parle, dans les termes les plus élogieux du « général Lessy, Ecossais et catholique ». Il voudrait l'attirer au service de la France, sans toutefois y parvenir, parce que le général avait épousé une Livonienne, héritière d'importants domaines.

occasion favorable pour déguiser l'odieux de leur déloyauté sous un semblant d'orgueil aristocratique offensé.

Il n'est pas rare de voir au milieu du désarroi des catastrophes inattendues ceux que la fortune abandonne fournir eux-mêmes des armes contre leur cause. Le comte, par les imprudences de rédaction de sa proclamation, procura aux Courlandais le prétexte guetté par leur mauvaise foi pour jeter le masque.

Ils s'empressèrent de se réunir en vue de délibérer sur les termes de cette convocation offensante à leur avis.

Selon eux, ce duc éventuel, élu par leurs suffrages, témoignait d'une méconnaissance excessive des prérogatives de l'Ordre Equestre en se disant souverain de la Courlande « par la grâce de Dieu ». Ils estimèrent aussi opportun d'étaler une particulière indignation de ce titre de maréchal de camp dans l'armée française placé sur la même ligne que la dignité ducale. Il n'y avait pourtant pas longtemps que leurs acclamations soulignaient des plus frénitiques approbations les déclarations réitérées de Maurice que jamais il n'abandonnerait ses fonctions militaires dans l'armée de son pays d'adoption.

Mais la puissance de corruption de la Russie avait accompli son œuvre.

L'assemblée de la noblesse de Courlande décida de ne faire aucune réponse au manifeste du comte de Saxe.

Avant de pousser plus énergiquement ses opérations militaires, le général Lacy avait mission de convoquer la Diète de Mitau et de lui faire connaître les *intentions* du nouveau souverain russe. Simple formalité, destinée à donner une consécration officielle aux marchés conclus en sous main. Bon nombre de Courlandais se trouvaient depuis assez longtemps au service de la Russie. Les souverains de Saint-Pétersbourg les accueillaient avec ferveur et récompensaient généreusement leur collaboration. Ces procédés, conseillés par les calculs d'une politique avisée, eurent pour résultat de renforcer le courant qui portait le duché à rechercher les bonnes grâces de la Russie.

Les déclarations que Pierre II adressa à la Diète de Courlande portaient sur quatre points. 1° - Il assurait aux Courlandais qu'ils pouvaient compter à jamais sur la protection de l'empire Russe. 2° - La Commission de Pologne étant prête à se rendre en

Courlande pour incorporer immédiatement le Duché à la République ou au grand-duché de Lithuanie et, pour la partager en palatinats, Sa Majesté déclarait qu'à cause du voisinage et de Son propre intérêt conjointement avec celui des Etats de Courlande, Elle ne permettrait jamais que cela se fit; qu'au contraire, elle l'empêcherait par tous les moyens nécessaires, et que le Duché serait conservé à perpétuité, pour jouir de ses privilèges et immunités sous la domination de son propre duc relevant de la couronne de Pologne. 3e - Les Etats de leurs côté devraient être constants et fermes pour assurer le maintien de leurs droits et ne prêter aucune attention aux promesses qui pourraient leur être faites, évitant toutes les occasions qui pourraient donner lieu à une nouvelle commission de la part de la Pologne et ne mettant point d'obstacles par leur propre faute au secours que Sa Majesté tsarienne consentait à leur donner. 4e - Ils devraient casser l'élection faite en faveur du comte de Saxe, qui avait été le principal motif de l'envoi de la commission polonaise, étant certains que si cette élection était cassée avant la venue des commissaires, la République en serait très contente et que Sa Majesté tsarienne gagnerait par là le moyen de les assister et de s'intéresser pour eux efficacement.

Les circonstances ne laissaient pas de choix à la diète. Elle reçut donc avec une soumission respectueuse les avis de son puissant protecteur, à qui il était si facile de lui imposer la loi du plus fort. Elle mit, à défaut d'enthousiasme, un extrême empressement à casser l'élection de Maurice.

Ce point acquis, le général Lacy, à la tête de 8.000 fantassins renforcés d'un gros train d'artillerie marcha contre le comte de Saxe. Avant de commencer l'attaque, l'Ecossais lui fit savoir que, dans le cas où l'on se saisirait de sa personne, l'ordre était donné de le « *déporter en pays éloigné* ».

La résistance était impossible. Sans escorte, le duc fugitif, abandonné de ses sujets et persécuté par des ennemis implacables. s'échappa sur un petit bateau de pêche dans la nuit du 18 au 19 août 1727. Sur la rive, une calèche attendait. Elle l'emporta sur la route de Windau. Il abandonnait entre les mains des Russes tous ses effets, y compris une cassette renfermant sa volumineuse correspondance galante. Le général Lacy se fit un malin plaisir de renvoyer à la Maréchale Bielinska ses lettres en même temps que son argenterie.

Beauvais, le fidèle valet de chambre du comte, avait eu soin de sauver le brevet de l'élection de son maître à la dignité de duc de Courlande et de Semigalle.

Cependant la Commission polonaise chargée de casser l'élection s'approchait assez lentement des frontières de la Courlande. A son arrivée à Mitau, elle y trouva les officiers russes en train de se glorifier d'avoir mis en fuite le comte de Saxe. La déconvenue des commissaires fut au comble. Elle perça en aigres récriminations, en reproches amers. L'étalage de cette mortification produisit le plus déplorable effet sur l'esprit de vassaux irrités qui mesuraient la faiblesse de la République à l'acrimonie de ses plaintes et de ses vaines menaces. L'acharnement à détrôner Maurice tournait en définitive au profit du tsar, ce dangereux voisin dont les soldats faisaient la loi dans le duché. Tandis que les Polonais, le prenant de haut, appréciaient durement cette intrusion injustifiable dans les affaires intérieures de leur pays, les Russes, ironistes cruels, s'obstinaient à se présenter en collaborateurs amicaux empressés à rendre un service de bon voisinage.

La plaisanterie parut un peu forte aux intéressés. Ils procédèrent à des enquêtes. Plusieurs arrestations furent opérées. « Le chancelier de Courlande, écrit M. de Livry, inculpé d'entente avec les Russes avait été arrêté. On dit qu'on a trouvé dans ses papiers un plan par lequel il leur donnait les moyens de se rendre maîtres de la Courlande ».

Sous la pression des Russes, cette arrestation ne fut pas maintenue. Mais la découverte de cette trahison préméditée renforça le gouvernement de Varsovie dans ses desseins annexionnistes. Une fois de plus il commit l'imprudence de les rendre publics avant d'examiner s'il était en mesure de les exécuter. A peine la commission avait-elle ouvert à Mitau ses délibérations dans le but avoué de partager le duché en palatinats que les Russes jetaient le masque. Le général Lacy déclara que « *Sa cour s'opposerait par toute sorte de voie au projet de réunir la Courlande à la Pologne* ». En date du 27 octobre, un rapport de l'ambassadeur de France annonce : « *Le général Lacy a menacé les commissaires de faire entrer* 12 *régiments en Courlande s'ils persistaient à vouloir changer l'état et la forme du gouvernement du duché.*

Reculant devant le danger d'une guerre, le cabinet de Varsovie laissa tomber ses prétentions imprudemment affichées. Il ordonna à la commission d'insister seulement sur l'annulation de l'élection du comte de Saxe. Comme les Russes s'étaient déjà chargés du soin de faire casser cette élection, l'activité des commissaires eut surtout pour résultat de mettre en lumière l'echec subi par l'autorité de la République contrainte de se soumettre au bon plaisir du gouvernement de Pierre II. Ce coup mortel porté à son prestige prouva à ses vassaux mécontents l'efficacité du recours à St-Petersbourg. Ils profitèrent par la suite amplement de cet enseignement. Ulcérés d'avoir couru le danger de perdre leur indépendance, ils conservèrent, avec l'amertume de ce souvenir, la conviction de la profonde décadence de l'Etat suzerain, tandis que le tsar faisait à leurs yeux figure de libérateur.

Vainqueurs magnanimes et narquois, les Moscovites demeuraient maîtres de la position à Mitau. Ils offrirent aux commissaires de leur remettre les prisonniers capturés après la fuite de Maurice. La violente animosité provoquée chez les Polonais par l'avortement de leurs espérances les porta d'abord à repousser ces propositions. Puis, les relations, peu à peu, subirent une détente. La commission revint alors sur son refus. Les prisonniers furent conduits à Varsovie. A cette nouvelle, le comte de Saxe écrivit de Dantzig, où il s'était réfugié, à M. de Livry pour le prier de réclamer tous les Français et quelques gentilshommes suédois au service du roi de France.

En fin de compte, Polonais et Russes s'occupèrent uniquement et désormais en parfait accord de l'éternelle calamité des temps féodaux, la capture de l'échange des serfs fugitifs.

Ayant terminé ses glorieux travaux dans les derniers jours de l'année 1727, la commission retourna en Pologne.

« Ce qu'il y a de singulier, écrit M. de Livry, c'est que les Russiens prétendent avoir rendu un grand service aux Polonais d'avoir fait sortir le comte de Saxe de Courlande. Mais ceux-ci ne prennent pas le change et voient clairement que ce n'est pas pour favoriser la République que les Russiens ont agi et se sont déclarés contre le comte de Saxe ».

Les magnats n'étaient pas sans ressentir une vive amertume

et une profonde humiliation de leur docilité forcée aux injonctions des généraux tsaristes. Mais il convenait à leur vanité de dissimuler l'affront sous un ton de badinage. Le grand trésorier de la couronne raillait les prétentions des Moscovites qui prétendaient se faire les tuteurs de la République. Et l'on s'empressa d'oublier cette aventure courlandaise où le Sénat n'avait pas eu le beau rôle.

Dans le premier feu de sa colère. le comte de Saxe, en fuyant Mitau, se proposait de rentrer directement en France pour y reprendre son service et y oublier l'amertume de ses déceptions. Mais il était parti sans bagages. Il lui fallut s'arrêter à Dantzig pour se procurer du linge et des vêtements. Les émissaires de son père et ceux de M. de Fontenoy l'y rejoignirent. Les uns et les autres étaient porteurs de messages encourageants et de nouveaux projets propres à ranimer les espérances de ce duc dépossédé et fugitif. Il céda au conseil de se tenir à proximité de surveiller le développement de ces plans prometteurs. C'est ainsi que fut décidé son séjour prolongé en cette ville de Dantzig où le prince Ferdinand, duc régnant de Courlande, vivait depuis de longues années. De là, Maurice faisait de fréquentes apparitions à Varsovie où personne ne paraissait se souvenir de ses anciens démélés avec le Sénat et des édits de proscription lancés contre lui.

L'instabilité de la politique russe sous le règne de Pierre II autorisait bien des illusions et Maurice, qui gardait rancune aux Courlandais de leur défection, écrivait alors : « Si jamais je reviens sur l'eau, comme je commence à l'espérer, je ferai souvenir ces gueux qu'ils n'ont pas voulu me recevoir dès qu'ils m'ont vu désarmé ».

A Petersbourg, M. et Mme de Fontenoy déployaient un zèle inlassable pour relever et consolider l'échafaudage disparate de leurs combinaisons matrimoniales variées. Il fut un instant question du mariage du comte de Saxe avec la fille de Mentchikoff. A la chute du favori, le projet d'union avec Elisabeth revint sur l'eau. Le 11 mai 1728, M. de Livry en parle en ces termes à son ministre : « Le comte de Saxe est toujours à Dantzig. Il est question de son mariage avec la fille du feu tsar. Je ne sais encore si la cour de Russie y donne les mains, mais on en a parlé

à cette princesse, laquelle, sans agréer ni rejeter la proposition, a marqué ne vouloir point se décider sans avoir vu le comte de Saxe, de sorte que celui-ci doit se rendre à la cour de Moscovie si les nouvelles qu'il attend d'une personne affidiée soutiennent ou fortifient ses premières espérances. »

Comme suite à ces informations on trouve ces lignes dans un rapport de l'ambassadeur daté du 22 du même mois. « Le mariage du comte de Saxe avec la princesse fille du feu tsar n'avait pas de fondemens assez solides pour que le comte de Saxe, qu'on a poussé par l'envoi de trois courriers, hasardât un voyage en Moscovie ».

Selon quelques historiens, la conduite dissolue d'Elisabeth serait la vraie cause de l'abandon de ce projet d'union.



Le comte de Saxe ne tarda pas à rentrer en France où l'attendaient la gloire, les honneurs et l'amitié de la famille royale. La part qu'il prit au mariage du Dauphin avec une princesse saxonne lui valut un accroissement d'influence et de prestige propre à le dédommager de ses déboires de prétendant malchanceux à un trône chancelant sous la protection équivoque d ela Russie.

Il n'oubliait pas cependant ses droits de *duc élu de Courlande:* au moment où la diète de Mitau se réunissait pour l'élection de Buhren (1737), il fit parvenir ses protestations à cette assemblée. Après la disgrâce du favori d'Anna Iohanowna, il essaya encore de faire valoir ses prétentions auprès de Munich. Il lui écrivit :

« Monsieur,

J'apprends que la cour de la Russie prend des mesures pour revêtir le comte de Bewern du duché de Courlande. Je m'étais flatté que, sous le ministère de Votre Excellence, je pourrais faire entendre mon droit et demander justice des torts qui m'ont été faits sous le gouverenement précédent. Je ne veux pas entreprendre, dans cette lutte, de faire une déduction sur les droits que les Etats de Courlande ont de se choisir un souverain, mais la Cour de Russie l'a souvent reconnu par les déclarations qu'Elle a faites et qui doivent bien être respectables. Cela posé pour

principe, j'ose me plaindre, sous un Ministère juste comme celui de Votre Excellence, du tort qu'on veut me faire.

Votre Excellence sait que j'ai été élu et que, par le diplôme que m'ont donné les Etats de Courlande, je suis légitime souverain; si j'ai été proscrit en Pologne, cela n'a été que pour leur cause et elle ne saurait être valable que ma condamnation ne tombe.

Je supplie donc V. E. d'écouter avec bonté mes justes raisons, de les faire valoir et d'être persuadé du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être.

Le comte M. de Saxe. »

Enfin, le jour où les révolutions de palais et les coups d'Etat prétoriens portèrent Elisabeth au trône, Maurice se rendit à Moscou. Il espérait, à la faveur des fêtes du couronnement, ranimer l'intérêt témoigné autrefois par la fille de Pierre-le-Grand à ses visées sur le duché et obtenir la reconnaissance de ses droits. La nouvelle souveraine le reçut avec beaucoup de bienveillance, sans toutefois lui accorder autre chose qu'une attention superficielle et de banales amabilités. Il retira un unique avantage de ce voyage, la restitution des domaines possédés anciennement en Livonie par la famille de Koenigsmark.

Elise DESPREAUX.

COMPTES RENDUS

Mémoires du Maréchal Joffre, 1910-1917. Deux volumes in-8e de 492 et 466 pages avec gravures et cartes. Paris, Librairie Plon 1932.

Les mémoires du maréchal Joffre n'ont pas été écrits de sa main, mais ils ont été rédigés entièrement sous son inspiration. De même que chaque feuillet du manuscrit original de 1258 pages porte sa signature, chaque phrase, chaque pensée est marquée de l'empreinte de son esprit. A la valeur historique d'un document qui contient le récit des plus grands événements de l'histoire moderne fait par l'homme qui en a été l'un des acteurs les plus importants, se joint l'intérêt que présente le caractère de l'auteur; il se révèle tout entier et sans réserve. Avec une franchise et une loyauté toutes militaires, le maréchal dit ce qu'il pense des hommes et des choses. Naturellement bienveillant et reconnaissant les mérites de chacun, avec une joie visible, lorsqu'il en trouve l'occasion, il n'hésite pas non plus à prononcer des jugements sévères, même sur les personnages les plus haut placés; avec autant de fermeté, qu'il en mettait à renvoyer à l'arrière, pendant la guerre, les généraux jugés par lui insuffisants, fussent-ils ses meilleurs amis, il exécute d'une phrase, dans ses Mémoires, militaires et hommes politiques. Ses opinions pèsent d'un poids redoutable, parce qu'on les sait profondément sincères et inspirées par les réflexions d'une conscience scrupuleuse.

Quand, le 28 juillet 1911, le général Joffre, nommé chef d'état-major, général de l'armée, fut reçu, pour la première fois, par le Président de la République, M. Fallières l'acueillit en lui disant : « Je suis heureux de voir un officier du génie à la tête de l'armée. La guerre, à mon avis, est en effet devenue un art d'ingénieur ». L'ancien élève de l'école Polytechnique qui, depuis ce moment et jusqu'au mois de décembre 1916 allait commander en chef l'armée française, s'est bien montré tel que l'attendait le Président. Il n'a pas eu les éclairs de génie de Napoléon, il n'a pas traité la guerre comme un art, mais comme une science. Il est resté un ingénieur : de là son mérite et peut-être aussi certaines faiblesses. C'est par le calcul, calme et réfléchi, qu'il a gagné la bataille de la Marne. Il a préparé la victoire par un travail intensif et acharné. On ne peut suivre, sans admiration, dans ses Mémoires, ses efforts incessants durant les années qui ont précédé la guerre, pour mettre nos autorités militaires en état de subir le choc redoutable qu'il attendait. La préparation minutieuse, méticuleuse de la mobilisation, le développement de notre matériel de guerre furent son œuvre et si, en 1914, l'artillerie lourde, qui été nécessaire à nos soldats, leur manqua, le général

Joffre prouve qu'il n'avait rien négligé pour l'obtenir et que seules, les hésitations du gouvernement et du parlement furent responsables de notre infériorité à cet égard.

Lorsque survint l'épreuve, depuis longtemps attendue, Joffre l'accueillit avec un admirable sang-froid. Le ministre de la guerre, Messimy, qui n'était pas calme, lui disant, avec émotion, le 26 juillet 1914 : « Général, nous allons avoir la guerre! » « Eh bien! nous la ferons », répondit le commandant en chef, avec une tranquillité qui se communiqua au ministre. Cette imperturbable sérénité, Joffre la conserva aux heures les plus sombres, même après Charleroi, il réussit à la faire partager à ses collaborateurs, à l'armée tout entière; ce fut le salut du pays. Peut-être plus admirable encore que ce calme avec lequel il continua pendant la tempête son travail qui devait mener la France à la victoire, nous apparaît la franchise avec laquelle le général sait, quand il le faut, avouer une erreur. Car il arriva que sa science le trompa. Il avait compté que les divisions allemandes de réserve ne seraient pas incorporées à l'armée active et, tablant sur les effectifs ainsi obtenus, il en avait conclu que le déplacement de la droite allemande traversant la Belgique ne dépasserait pas la vallée de la Meuse. Les faits lui donnèrent tort. Il nous fait, dans son livre, partager son émotion lorsqu'à la lumière des nouvelles qui lui parviennent, il constate que des masses puissantes de troupes sont en marche à travers toute la Belgique; il se demande quelque temps, s'il ne s'agit pas d'une feinte destinée à le tromper, puis comprend enfin, que les divisions de réserve étant incorporées dans l'armée active, le renforcement inattendu des effectifs à permis la manœuvre qu'il avait crue impossible.

Après la Marne, victoire magnifique que le défaut de munitions et peut-être certaines erreurs des commandants d'armée, si l'on en croit le maréchal, empêchèrent d'être décisive, nous voyons le commandant en chef se remettre au travail avec son énergie et sa tranquillité coutumières. Le bœuf, auquel on l'a compare, recommence à tracer vaillamment son sillon. Deux tâches également rudes et difficiles s'imposent à lui. D'une part, il faut développer l'effort industriel du pays dans des proportions colossales pour répondre aux besoins imprévus de l'armée en matériel et en munitions. A cet égard, grâce au concours d'un ministre de la guerre aussi dévoué à sa tâche que lui-même, et auquel il rend un éclatant hommage, M. Millerand, le succès est au complet. Non seulement nos armées sont pourvues de tout ce qui leur manquait, mais la France peut fournir en abondance canons, fusils et munitions à ses alliés.

Mais les efforts du général Joffre sont moins heureux lorsqu'ils tendent à établir entre les armées alliées cette unité d'action presque impossible sans l'unité de commandement et qui était la condition nécessaire du succès. Malgré son prestige personnel et ses démarches incessantes, il ne réussit pas toujours à obtenir une coordination suffisante entre l'action des diverses armées de la coalition. Nous voyons les difficultés se multiplier et s'aggraver à mesure qu'augmente le nombre des nations alliées et que se multiplient les fronts de combat. La politique apporte aussi dans la conduite de la guerre son influence malfaisante. Une atteinte dangereuse est portée

à l'autorité du commandant en chef quand le général Sarrail, qu'il avait privé de son commandement sur le front français pour insuffisance, est chargé de commander en chef les troupes alliées de Salonique.

Il a fallu les soucis et les déboires que provoqua chez lui cette intrusion de la politique dans la conduite de la guerre pour troubler la sérénité du général Joffre. Il laisse percer quelque amertume lorsqu'il décrit la néfaste influence de l'action du Parlement cherchant à contrôler les opérations militaires. Au moment où une direction unique serait plus que jamais nécessaire, où de lamentables désaccords entre les alliés provoquent le désastre de la malheureuse Roumanie, le général sent son autorité minée par les influences politiques; à l'instant où les résultats de la campagne de 1916 lui donnaient l'espoir d'obtenir une victoire décisive, la direction effective des opérations lui est retirée. Il refuse d'accepter une situation amoindrie en fait, bien que le gouvernement de la République rétablisse pour lui le titre de Maréchal de France. Il accepte avec beaucoup de dignité les motifs qui l'ont amené alors à donner sa démission.

Le dernier chapitre des Mémoires nous montre le maréchal Joffre continuant à servir son pays, bien que privé du commandement des armées. Envoyé en mission en Amérique, il y prépare la participation des Etats-Unis à la guerre et l'accueil enthousiaste du peuple américain lui donne, avec quelque soulagement à la tristesse de sa retraite, la certitude du triomphe final des alliés.

H. DE MANNEVILLE.

Alexandra Féodorowna, impératrice de Russie, par M. Maurice Paléologue, de l'Académie Française. 1 vol. de 244. Paris. Plon 1932.

C'est une biographie bien émouvante que le dernier ambassadeur de France auprès du tsar Nicolas II vient de nous donner de cette infortunée princesse, née à Darmstadt, en 1872, de Louis IV, grand duc régnant de Hesse et de la princesse Alice de Grande-Bretagne, fiancée, en 1894, au césarévitch, bientôt successeur d'Alexandre III; épouse admirable, au cours d'un règne de plus de vingt-quatre ans, victime, digne de piété, de la terreur révolutionnaire qui l'avait proscrite avec l'empereur, assassinée à ses côtés avec leurs enfants et quelques domestiques, par l'ordre du soviet d'Ekaterinenbourg, au fond de la forêt de Koptiaki, en juillet 1918.

Elle avait eu la douleur de perdre sa mère à six ans et fut élevée par une aïeule illustre, la grande reine Victoria d'Angleterre, à Londres, à Windsor, à Balmoral, à Sandringham, à l'île de Wight ; l'éducation fut toute anglaise et laissa son empreinte sur sa physionomie, ses idées, son caractère. L'histoire de ses fiançailles est un vrai roman d'amour, dont M. Paléologue nous rappelle la nature mystique, poétique et sentimentale, comme la jeune princesse qui l'inspirait. Ce sentiment conjugal très noble ne se démentit jamais entre les deux époux, qui bien vite avaient été appelés à s'asseoir sur le trône doré et tant envié des tsars de toutes les Russies. Déjà l'objet

des superstitions populaires, Alexandra-Feodorowna, fut, peu après les cérémonies ébouissantes du couronnement, regardée avec malveillance, par des factions hostiles, comme une ennemie, comme une « Allemande », ayant le mauvais œil. Elle avait fait tout cependant pour devenir une souveraine accomplie dévouée à son rôle dynastique et n'eut jamais de repos avant d'avoir mis au monde, après quatre filles, un héritier du sang des Romanow, qu'hélas un mal étrange, incurable, l'hémophilie, qui ne se transmet que par les femmes, guetta dès l'enfance. De ce fait, Alexandra-Feodorowna se créa des remords, se jugeant physiologiquement responsable d'une telle tare; son imagination déjà portée par la mystique orientale aux rêveries s'exalta. Pour obtenir ce fils, elle avait eu recours à la médecine occulte du mage de Lyon, le garçon charcutier Philippe; pour le guérir ensuite, elle ne craignait pas, d'accord avec Nicolas II, de se confier au thaumaturge sibérien, bien plus suspect, le sinistre Grigory-Efinovitch Rapoustine, dont les mœurs dépravées s'imposèrent rapidement à toute la cour envahissant le domaine politique d'un autocrate débonnaire, trop faible pour lutter contre des embûches aussi diaboliques. La faveur excessive d'un tel personnage, recommandé par la familiarité du couple impérial, contribua sans doute, avec les abus de l'aristocratie qui devait le faire périr lâchement, à la chute du régime, depuis longtemps menacé et condamné.

C'est toute la suite d'une si cruelle agonie que nous fait revivre, année par année, M. Maurice Paléologue. Accrédité, dès le début de 1914, auprès de Nicolas II, comme ambassadeur de France, par M. Raymond Poincaré, son condisciple et ami, qui avait éprouvé ses qualités d'observateur et de diplomate averti tant au quai d'Orsay qu'au cours de ses missions successives en Orient, M. Paléologue nous apporte les témoignages d'une expérience que ses patientes méditations, jointes à l'exercice régulier de ses devoirs professionnels, et ses goûts de fin lettré avaient singulièrement accrue. Des notes journalières lui ont permis, au bout d'une ambassade traversée par la plus formidable des guerres, et où il put cependant, profiter de l'intimité du dernier tsar et de ses relations avec la société russe pour s'édifier, de nous découvrir le mystère du drame familial qui précéda et accompagna la déroute de la vieille Russie et l'avènement d'un nouveau système qui devait en saper profondément les assises même.

La vie de l'impératrice Alexandra-Feodorowna nous est ici présentée dans le décor fantastique où elle se déroula, dès son arrivée sur les bords de la Néva par un conteur merveilleux qui a le sens du tragique de la grande histoire, par un écrivain dont tant d'ouvrages appréciés à divers titres ont assuré le renom à travers une carrière si bien remplie.

Jean de Boislisle.

Un prélude à l'invasion de la Belgique. Le plan Schlieffen, par M. Maurice Paléologue, de l'Académie Française. Uu vol. in-12 de 174 pages. Paris, Plon, 1932.

Sous la forme très vivante de notes écrites chaque jour, M. Maurice Paléologue révèle dans ce petit volume des informations à la fois très secrètes que la position de directeur adjoint des affaires politiques, chargé spécialement des « affaires réservées» lui a permis de recueillir au cours des années 1904 à 1906. Epoque pleine de troubles et de périls où l'empereur d'Allemagne, ému de l'accord anglo-français et d'un rapprochement franco-italien, dont le voyage à Rome du président de la République lui apporte la preuve, cherche à briser des accords qui compromettent en Europe l'hégémonie allemande. Si l'intrigue n'y réussit pas, il pense à user de la force. C'est en avril 1904, quelques jours à peine après la signature de l'accord anglo-français qu'un mystérieux informateur découvre à notre état-major le plan nouveau de concentration des armées allemandes, devenu fameux sous le nom de son auteur, le général von Schlieffen. Des renseignements obtenus à la même époque dans la zône future de concentration des armées allemandes confirment l'existence de ce plan.

Les notes de M. Paléologue nous apportent donc une preuve de plus de la volonté arrêtée longtemps avant 1914, du gouvernement allemand de violer la neutralité belge. Ses conversations pleines d'intérêt soit avec son Ministre, M. Delcassé et quand celui-ci eut été sacrifié aux défiances allemandes avec son successeur, M. Rouvier, soit avec le général Pendezec, chef d'état-major de l'armée, soit avec notre ambassadeur à Londres, M. Cambon, sont autant d'éclatants témoignages de la volonté qui régnait en France, de préserver la paix tout en cherchant à garantir le pays des périls auxquels l'exposaient les menaçantes intrigues et les velléités belliqueuses de l'Empereur Guillaume II.

H. M.

Enfances diplomatiques, par Wladimir d'Ormesson. Un vol. in-12 de 256 pages. Paris, Hachette, 1932.

Fils et frère de diplomates, ayant vécu toute sa jeunesse de cette vie errante qui est la leur, M. Wladimir d'Ormesson était mieux placé que tout autre pour peindre cette petite société diplomatique ainsi désignée par M. A. Mousset, dans une phrase irrévérencieuse que cite notre auteur : « La dernière tribu sauvage que la civilisation autorise à vagabonder de pays en pays en se mettant des plumes sur la tête ». Ajoutons que, n'ayant pas été séduit lui-même par les attraits de la carrière, M. W. d'Ormesson la regarde du dehors et qu'ainsi sans doute, il peut la juger mieux.

Plein de sympathie pour elle d'ailleurs, il en fait un tableau spirituel et charmant. Né à Saint-Pétersbourg, près de cette cour de Russie dont les splendeurs rappelaient encore, à la fin du XIXe siècle, les temps de Louis XIV et même de Sardanapale, il a été promené

ensuite par la destinée dans une série de capitales de ces petits pays où le monde diplomatique a plus que partout ailleurs sa vie particulière et son originalité. A Copenhague, à Lisbonne, à Athènes et à Bruxelles, il a senti le charme d'une société internationale formée ici et là par les représentants de tous les pays, leurs secrétaires, leurs attachés militaires et navals qu'unissent entre eux, une sorte de fraternité d'armes et la communauté de l'exil. Tous étrangers au pays où ils vivent les « chers collègues » se rapprochent naturellement les uns des autres : des liens intimes se créent entre eux, que resserrent souvent les rencontres répétées en différentes contrées où les conduisent les hasards de la carrière. Les femmes, se voyant chaque jour, deviennent tantôt amies, tantôt ennemies intimes. Entre les enfants, il s'établit des relations de camaraderie d'où naissent parfois, malgré les différences de nationalité et les longues séparations, des amitiés pour toute la vie.

Dans les états monarchiques, la société diplomatique gravite naturellement autour de la Cour. Elle partage avec elle, aussi bien que les honneurs et les plaisirs de la vie mondaine, ses corvées et ses ennuis. Il faut lire dans le livre de M. d'Ormesson mainte piquante anecdote, qui lève pour nous de la manière la plus amusante le voile derrière lequel se cache d'ordinaire la vie des princes et de leur entourage.

Un des mérites de ce joli livre, c'est encore qu'il dépeint des mœurs disparues, ou bien près de disparaître. Il n'y a plus guère de petites cours; le monde diplomatique lui-même a beaucoup changé depuis que la guerre a multiplié les démocraties et les Etats neufs. Jadis, en tous pays, les diplomates appartenaient à peu près aux même classes sociales; on ne saurait en dire autant aujourd'hui. D'autre part, les inventions modernes, en facilitant, peut-être jusqu'à l'excès, les communications, ont beaucoup réduit l'importance du rôle du diplomate. Qu'est-ce qu'un ambassadeur, à qui son ministre des affaires étrangères peut à tout moment dicter des ordres par le téléphone, quand il ne vient pas, en express ou même en avion, les exécuter lui-même?

Si la diplomatie que nous avons connue doit ainsi disparaître ou se transformer, elle aura jeté du moins, à son crépuscule, un magnifique éclat. Ayant décrit les petits postes qu'il a vus, M. d'Ormesson a tenu, en outre, à rendre hommage dans les derniers chapitres de son livre, aux grands ambassadeurs de son temps. Comme il le dit justement, ce furent des seigneurs de la diplomatie que les Paul et Jules Cambon, les Barrère et les Jusserand. « Ils avaient de leur mission une conception si haute, que pas un instant, ils n'auraient pu admettre qu'on discutât leur responsabilité ». Dans les heures les plus difficiles, dans les circonstances les plus graves, leur jugement sûr, leurs initiatives, leur autorité auprès de leurs collègues ont fait de ces hommes de grands serviteurs de la France. Plus le recul de l'histoire permettra de les bien juger, plus on comprendra qu'en 1914, quand notre pays attaqué fut en péril mortel, ses diplomates l'ont sauvé, car ils avaient su d'avance préparer et organiser sa victoire.

H. DE MANNEVILLE.

La Bourdonnais, par Louis Roubaud. Un vol. in-12, de 232 pages, publié dans la collection «Les grandes figures coloniales ». Paris, Plon, 1932.

MM. Plon et Cie publient une série d'études consacrées aux pionniers de l'empire colonial français : ils ont eu la généreuse pensée d'y faire place, auprès des créateurs de nos colonies actuelles : Bugeaud, Faidherbe, Brazza, Galliéni et Lyautey, aux hommes qui, durant les siècles passés, avaient doté la France de magnifiques possessions coloniales, qu'elle ne sut pas conserver : Jacques Cartier et Champlain, Dupleix, Lally-Tollendal et La Bourdonnais. De tous ces hommes le dernier, cet héroïque marin dont M. Louis Roubaud vient d'écrire l'histoire, est celui pour lequel le sort a été le plus rigoureux. Il a eu pour récompense de ses services d'être tenu prisonnier trois ans au secret de la Bastille et n'en est sorti que malade, au physique et au moral, pour mourir tristement peu après.

Né dans la ville de St-Malo, posée sur son rocher comme un nid de corsaires, et où tout regarde vers la mer, le jeune Mahé trouva autour de lui, des exemples d'audace et d'énergie qu'il égala et dépassa. Engagé, comme mousse à quatorze ans sur un navire allant aux Philippines, l'enfant sut profiter de la présence à bord d'un père jésuite, pendant la longue traversée, pour apprendre les mathématiques et s'instruire en prenant sur son sommeil le temps nécessaire. Son biographe nous décrit la vie aventureuse et rude qui fit de lui, à trente ans, un marin renommé dont le courage et l'esprit de décision étaient déjà célèbres et qui, de plus, commerçant heureux, avait réussi à conquérir une belle fortune. Il rentre en France, se marie, et grâce à un heureux coup du sort, ayant obtenu une audience du contrôleur des finances Orry, il fait tant d'impression sur celui-ci par son caractère et ses idées qu'un décret royal le nomme gouverneur des îles de France et Bourbon.

Comme le dit justement M. Roubaud, le plus beau titre de gloire de La Bourdonnais est la façon dont il administra ces îles, réparant les erreurs commises par la Compagnie des Indes, développant avec une merveilleuse activité les ressources naturelles, donnant à l'archipel une prospérité qui s'est maintenue depuis, et qui fait de cet aventurier du XVIII[e] siècle un précurseur de nos grands gouverneurs coloniaux du XIX[e]. Mais son gouvernement ferme et habile ne pouvait manquer de lui créer des ennemis ; rivaux jaloux ou bénéficiaires des abus qu'il détruisait. Il allait être révoqué par la Compagnie des Indes dont il était l'agent, quand il rentra en France après cinq ans de séjour aux îles.

A Paris, il réussit à déjouer les intrigues formées contre lui et de nouveau Orry et Maurepas l'imposèrent à la Compagnie des Indes. Il put repartir pour l'Océan Indien commandant une escadre destinée à lutter contre la flotte anglaise. Avec les médiocres navires qui lui étaient confiés, il fit des prodiges, sauva Pondichéry menacé, délivra Mahé, secourut Dupleix et fit capituler les Anglais dans Madras. La lutte qui s'engagea après ce glorieux fait d'armes entre La Bourdonnais et Dupleix est un des plus tristes épisodes de notre histoire co-

loniale. Lamentable rivalité entre deux grands hommes qui compromit gravement les intérêts de la France aux Indes et dont la conséquence fut la triste fin de l'épopée du glorieux fils de St-Malo. Après trois ans de captivité à la Bastille, l'accusation portée contre lui d'avoir trahi la France, en consentant à rendre Madras aux Anglais moyennant le paiement d'une rançon, fut reconnue mal fondée. M. Roubaud, qui discute avec beaucoup de précision les griefs allégués contre La Bourdonnais, établit qu'à aucun moment il n'a sacrifié les intérêts de son pays. S'il a consenti à l'abandon de Madras, c'est qu'il lui paraissait impossible de s'y maintenir. A-t-il touché, à l'occasion de la signature du traité, une somme dont il aurait bénéficié personnellement? Sur ce point, il faut le reconnaître, la lumière ne semble pas complètement faite.

Plus sévère pour La Bourdonnais, que pour d'autres hommes illustres auxquels on a pardonné des fautes du même genre, la postérité ne l'a pas aquitté aussi complètement que le firent ses juges. La ville de St-Malo n'a pas encore cru pouvoir élever une statue à l'un des plus illustres parmi ses enfants.

H. M.

Sud, par Pierre DE LANUX. Un vol. in-12 de 278 pages, Paris. Plon, 1932.

Nous connaissons, dit l'auteur de ce livre, cette vaste confédération d'Etats que sont les Etats-Unis d'Amérique, par un seul de ses côtés, sous un seul de ses aspects. Le Nord n'a pas seulement vaincu le Sud à la fin de la guerre de Sécession, il l'a écrasé, il l'a caché au reste du monde sous la masse colossale de sa puissance industrielle et de sa richesse.

Pourtant les quatorze Etats méridionaux qui furent, on ne doit pas l'oublier, le berceau de la civilisation américaine, existent encore avec leur vie propre, leurs mœurs spéciales, leurs idées particulières. C'est cette âme du Sud, différente de celle du Nord, que M. Pierre de Lanux a voulu nous faire comprendre et sentir dans les diverses esquisses qu'il a rassemblées en un très interessant volume : histoire de l'arrivée au XVIe siècle de colons français en Floride et dans les Carolines; dialogue supposé entre Thomas Jefferson et un visiteur étranger dans lequel il révèle la manière de penser d'un Virginien de 1820 études sur la guerre de Sécession, sur les armées du Sud, ses héros et ses martyrs; tableau de la cruelle oppression sous laquelle les politiciens du Nord, désavouant la paix généreuse faite par les militaires vainqueurs, imposèrent aux vaincus du Sud l'atroce tyrannie des noirs et des « Chats Puants ». Puis l'auteur, nous fait assister à ce qu'il nomme la révolution sudiste, l'affranchissement successif de 1870 à 1877 des Etats du Sud par une série de révolutions brutales qui rendirent aux blancs le pouvoir de se gouverner eux-mêmes.

Aujourd'hui, les Etats du Sud ont repris leur place dans l'Union; ils ne songent plus à s'en séparer. Mais ils entendent affirmer et maintenir leur caractère propre et ils représentent une Amérique

fort différente de celle qui à l'heure présente attire si puissamment l'attention du monde. Le Sud n'a pas connu le grand développement industriel du Nord; sa richesse s'élève à peine au cinquième de la fortune totale du pays; ses habitants, agriculteurs en majorité, ont conservé beaucoup plus que les Américains des Etats du Nord la pureté de la race et les mœurs anciennes. Ils ont beaucoup moins que leurs compatriotes du Nord le culte de l'argent; ils ont plus qu'eux le respect des traditions et celui du point d'honneur; ils savent s'intéresser aux idées plus qu'aux faits. M. de Lanux analyse plusieurs ouvrages récents : « Une étape américaine » du professeur Howard Odum de la Caroline du Nord, et un ensemble de douze essais groupés par autant de jeunes écrivains sous ce titre : « Je jouerai mon rôle » (*I'll take my stand*). Il y trouve la preuve de la volonté qu'ont les hommes du Sud de conserver l'originalité de leur pensée. Il voit là une chance de réaction contre le matérialisme qui menace au Nord d'abaisser le niveau de l'esprit américain, un espoir d'avenir, peut-être l'aurore d'une époque nouvelle. Avec des traits fort justes, il compare le rôle que le Sud peut jouer dans l'Union à celui que remplit la France dans l'Europe moderne. Il relève beaucoup d'analogies entre l'esprit du Sud et l'esprit français.

On sait que, politiquement, le Sud fait bloc (*solid South*) aux Etats-Unis en faveur du parti démocrate. La victoire de ce parti à la dernière élection présidentielle donne donc au livre de M. de Lanux, un intérêt spécial d'actualité.

H. M.

Souvenirs du général Cousin de Montauban, comte de Palikao, publiés par son petit-fils le Comte DE PALIKAO. Un vol. in-8° de 450 pages, Paris, Plon, 1932.

Dans les souvenirs que publie aujourd'hui son petit-fils, le général Cousin de Montauban ne raconte qu'un épisode de sa longue et brillante carrière militaire, le dernier, le plus glorieux, l'expédition de Chine en 1860. Le général était déjà dans sa soixante-quatrième année, il avait servi pendant vingt six ans sur cette terre d'Afrique, qui fut l'école de la plupart de nos grands chefs, quand Napoléon III lui confia le commandement des troupes chargées, avec un corps expéditionnaire anglais, d'obtenir de la Chine la réparation de la violation des traités de 1858 et de l'échec infligé aux alliés sur le Peï-Ho. La relation simple, claire et élégante de la campagne de la Chine, qu'il nous donne dans ses souvenirs, est complétée par la publication de nombreux documents originaux : lettres écrites ou reçues, rapports au ministre de la Guerre, qui augmentent la valeur historique de l'ouvrage, mais alourdissent quelque peu le récit.

On peut dire que celui-ci a un intérêt d'actualité : la Chine a peu changé depuis soixante-dix ans. La description, que fait le comte de Palikao de la manière d'agir des Chinois est exacte encore aujourd'hui. Même incohérence : tandis que le gouvernement chinois était en guerre au nord avec les Français et les Anglais, les autorités de Shanghaï réclamaient la protection de nos soldats contre

le rébellion des Taïping; mêmes ruses et même cruauté brutale contre les faibles; même respect et même soumission devant la force quand elle ose se manifester. Ce qui a changé, malheureusement, c'est l'attitude de l'Europe, qui laisse aujourd'hui trop souvent impunies les insultes à ses pavillons.

La manière dont le général de Montauban conduisit avec des troupes d'excellente qualité, mais peu nombreuses, une campagne difficile, son soin constant de bien-être et de la santé de ses soldats, son esprit de décision, sa hardiesse mêlée de prudence, lui font grand honneur. Peut-être admirera-t-on davantage encore les qualités diplomatiques qu'il sut déployer, pour maintenir l'unité d'action et des rapports cordiaux avec des alliés qui trop souvent poursuivaient leurs intérêts propres. On lui a fait un crime de pillage du Palais d'Eté. Sans doute, il n'est pas à cet égard à l'abri de tout reproche. Si la vengeance contre les cruautés abominables commises par les Chinois contre des Français et des Anglais traitreusement capturés était légitime, on aurait souhaité voir le général en chef mettre plus d'ordre dans le châtiment. Il accepte trop aisément que ses soldats, ne trouvant pas des cordes, se servent pour attacher leurs chevaux des magnifiques étoffes de soie conservées précieusement pour récompenser les mandarins. Mais il ne faut pas oublier, que le général de Montauban s'efforça d'empêcher l'incendie et la destruction totale du palais; les Anglais l'exigèrent et ils en sont seuls responsables. Les adversaires politiques de l'Empire qui ont voulu accuser le commandant de l'expédition de Chine de s'être enrichi par le pillage du Palais d'Eté se sont fait l'écho de basses calomnies. Le général n'a laissé en mourant qu'une fortune très modeste.

Napoléon III lui donna, à la suite de la campagne de 1860, les titres de sénateur et de comte de Palikoa. Tous les lecteurs des Souvenirs estimeront que l'empereur n'a fait que payer ainsi la dette du pays envers un excellent serviteur.

H. M.

Une condamnation pour sorcellerie en Suisse romande au temps jadis, d'après les Mémoires de Francisco de Miranda, par Ed. Clavery. Brochure de 36 pages, in-8°, Paris, 1932.

Dans les Mémoires de Miranda, qu'il a fait connaître à nos lecteurs, par une étude publiée dans le numéro de juillet-septembre 1932 de notre Revue, M. Clavery a relevé une note du général vénézuélien, dont il a fait le sujet d'une intéressante brochure. Passant au Locle, en Suisse romande, au cours de ses nombreuses pérégrinations à travers l'Europe, Miranda avait lu, dans l'auberge de la « Fleur de Lys » une curieuse inscription destinée à rassurer les voyageurs sur les risques qu'ils pourraient courir, s'ils venaient à être soupçonnés de crime de sorcellerie. On y parlait d'une condamnation au bûcher, prononcée de ce chef en Suisse romande, mais pour faire remarquer que le « temps d'ignorance » où de tels actes étaient possibles, était passé. Miranda croyait cependant l'é-

poque où un sorcier avait été brûlé en Suisse assez proche de la sienne et il en profitait pour opposer les lumières de son temps aux ténèbres d'un passé récent. Il se trompait, car des renseignements recueillis par M. Clavery, il paraît résulter, qu'il n'y a pas eu de condamnation pour sorcellerie dans la juridiction de Valangin, dont relevait le Locle, après l'année 1651.

H. M.

Det nordslewigske Spoergsmaal 1864-1879 (La question du Slesvig du Nord 1864-1879) tome III, par le professeur Aage Friis. Un vol. in-8° de 552 pages. Copenhague 1932.

Avec son 3e volume, qui vient de paraître, le recueil de documents danois intitulé « Det nordslesvigske Spoergsmaal 1864-1879 ». (La question du Slesvig du Nord, 1684-1879) est arrivé à la fin de 1877. A l'occasion du retour au Danemark du Slesvig du nord danois, à la suite du traité de Versailles, le Ministère des Affaires étrangères danois a décidé de faire intégralement connaître les efforts antérieurement faits par le gouvernement danois en vue d'une solution de la question du Slesvig nord, tout au moins dans la période où il était pratiquement possible d'y travailler, c'est-à-dire depuis la paix de Vienne en oct. 1864, jusqu'en 1879, date de la révocation de l'article V de la paix de Prague. Cette publication a été confiée à M. Aage Friis, depuis 1913 professeur de l'Université de Copenhague, qui dans des travaux scientifiques avait déjà traité des rapports entre Danois et Allemands dans le Danemark du 18e siècle, et qui pendant des années, notamment en qualité de conseiller au Ministère danois des Affaires étrangères, s'était occupé pratiquement de la question du Slesvig du nord. Cette très vaste publication (les trois volumes parus jusqu'ici contiennent env. 150 numéros), constitue une fort importante contribution à la collection européenne de documents concernant la politique internationale pendant les cinquante années qui ont précédé 1914, collection dont la guerre mondiale a occasionné la publication. Les deux aspects étroitement liés de la politique étrangère danoise, que la publication met particulièrement en lumière, c'est-à-dire l'attitude du gouvernement dans la question du Slesvig du Nord et la politique de neutralité du Danemark n'ont pas seulement une grande importance pour l'histoire des rapports entre le Danemark et l'Angleterre, ils en présentent aussi pour les autres puissances européennes. La publication danoise se distingue de la plupart des autres recueils officiels de pièces diplomatiques publiés dans ces dix dernières années, en ce qu'elle contient, outre les documents officiels et les dépêches proprement dites des archives du Ministère des Affaires étrangères, une grande quantité de lettres privées susceptibles d'éclairer les plus intimes échanges de pensées des hommes d'Etat et des diplomates danois. Toutes les archives privées conservées et accessibles, qui paraissaient pouvoir contenir des renseignements importants ont été utilisées, ainsi que les archives de la maison royale de Danemark.

A côté de ce recueil de documents, le Professeur Friis publie un exposé intitulé « Den danske Regering og Nord-slesvigs Genforening med Danmark 1864-1879. (Le gouvernement danois et le retour du Slesvig du nord au Danemark, 1864-79) ». Le premier volume, comprenant la période qui s'étend jusqu'à la cessation des négociations directes entre le Danemark et la Prusse au sujet de l'exécution de l'art. V, au printemps 1868, a déjà paru (1921). On y voit que le but de la politique du gouvernement danois était d'obtenir, par un arrangement pacifique avec la Prusse, la délimination d'une frontière à base nationale. Dans une série d'études, qui peuvent être considérées comme des préparations aux deux prochains volumes de l'ouvrage : « Le gouvernement danois et le retour du Slesvig du nord au Danemark », le professeur Friis a traité, entre autres sujets, de la politique de neutralité du Danemark en 1870 (*Danmark ved Krigdbrudet Juli-August* 1870. Copenhague 1923), des négociations suivies en 1878, entre la Prusse et l'Autriche à propos de la suppression de l'art. V du traité de Prague (étude traduite en allemand, *Historische Zeitschrift, Ed.* 125) et de l'attitude du gouvernement danois à l'égard de la suppression de cet article. Toutes ces études sont basées, non seulement sur des documents danois, mais aussi sur des pièces tirées des archives françaises, anglaises, russes, autrichiennes et suédoises. Ces documents étrangers, et d'autres analogues, provenant des archives nationales belges et italiennes, seront publiés dans un recueil spécial : « *Europa, Danmark og Nordslesvig* 1864-1880 » (L'Europe, le Danemark et la question du Slesvig du nord 1864-1880). Les documents allemands concernant la question du Slesvig du nord et conservés dans les archives de l'Auswärtiges Amt et de quelques autres archives allemandes ont été imprimés dans deuux ouvrages : « *Bismark un die Nordchleswgsche Frage* 1864-79 » ; « *Die diplomatischen Akten des Auswäartigen Amtes zu Bismarks Nordschleswigpolitik* ». Ce dernier recueil édité en 1928 par MM. W. Platzhoff, K. Rheindorf et J. Tiedje, a été complété par une publication supplémentaire de documents due à M. Frig Hälinsen et intitulée : « *Ursprung und Geschichte des Artikels V des Prager Friedens* » *I-II.* 1927. A part quelques lacunes inexplicables dans la documentation, ces publications semblent aujourd'hui suffisamment complètes.

Aage Friis.

La Mère de l'Empereur, Letizia Bonaparte, par Lydie Peretti. Un vol. in-8° de 246 pages. Paris, Librairie Plon, 1932.

En dehors de deux importants volumes du Baron Larey « Madame mère » qui constituent surtout un recueil de la correspondance de la mère de Napoléon Ier, il n'avait pas encore paru jusqu'ici d'ouvrage exclusivement consacré à Letizia Bonaparte. Mlle Lydie Peretti vient de combler cette lacune.

C'est l'excellent travail d'un historien qui a su dégager avec bonheur les principales étapes de la vie de son héroïne : récit qui commence au 1er juin 1764, jour du mariage de Letizia Ramolino, alors

âgée de quatorze ans, avec Charles Bonaparte, pour ne se terminer qu'à sa mort, à Rome, en 1836.

L'auteur est une Corse, qui aime sa petite patrie et s'est appliquée à l'étude de tout ce qui touche à la famille Bonaparte. Son admiration pour la mère du grand homme perce à toutes les pages de son livre. Elle s'efforce de nous la dépeindre, telle qu'elle la voit et telle qu'elle veut que nous la jugions. Si quelque bruit malveillant a pu courir parfois sur Letizia, elle le repousse en nous en démontrant l'inanité. C'est ainsi qu'elle réfute, avec dates probantes à l'appui, la scandaleuse légende Marbeuf.

Parmi les portraits physiques, toujours agréables, qu'elle nous trace d'elle, le plus séduisant date d'une visite, à Brienne, faite à Napoléon par sa mère, alors dans le rayonnement de sa beauté : « Pas très grande, mais moulée à l'antique, un visage aux traits purs, au front haut, des yeux noirs et brillants que de longs cils ombragent, le nez droit et fin, une bouche petite au dessin impeccable, des cheveux bruns, une figure au teint mat, à l'expression intelligente et agrémentée du plus ravissant sourire ». Elle est bien faite, ajoute l'auteur, « pour inspirer les plus tendres sentiments et cependant, personne ne s'avise de lui témoigner autre chose que du respect ». — « Ma mère est digne de tous les genres de vénération », a déclaré un jour Napoléon; et il l'a dit sans crainte d'être jamais démenti par l'Histoire.

Femme de bon sens, à l'esprit ouvert, mais peu cultivé, remarquable mère de famille, elle administre avec ordre, dès les premières années de son mariage, ses ressources souvent modestes, se tirant à sa louange et à son honneur de situations parfois embarrassées. Après avoir sagement dirigé l'éducation de ses enfants, elle veillera à leur ascension continue, qui doit les faire monter un jour, et dont elle sera heureuse et fière, sur les trônes où les appelera leur frère. Mais ce qu'elle voudrait surtout, sans pouvoir toujours y parvenir, c'est voir régner l'harmonie entre eux. La disgrâce persistante de Lucien la désole et l'indiscipline de ses autres fils lui est pénible.

L'injustice l'indigne et les procédés violents la bouleversent. Le 18 brumaire a été pour elle, une des journées les plus dures, les plus angoissantes de sa vie. Et, quand elle est délivrée de ses obsessions douloureuses, c'est l'extraordinaire et si rapide élévation de Napoléon qui l'inquiète, sans toutefois l'étonner, tant est grande son admiration pour lui. Puis, c'est l'assassinat duc Duc d'Enghien qui la révolte. Elle donnerait, dit-elle, tout ce qu'elle possède pour que cet acte n'ait pas été commis.

Et quand arrive la succession des éclatantes victoires sans précédent dans l'Histoire, le déroulement de l'épopée Napoléonienne la remplit d'un légitime orgueil, mais sans l'étourdir, car elle sait se montrer à la hauteur de toutes les situations.

Pour elle-même, nulle ambition. La gloire de son Napoléon lui suffit. Loin de rechercher les pompes, les honneurs et les brillants apanages, elle en refuse la plupart et se contente de ceux qu'on la forcera d'accepter. C'est ainsi que, malgré les instances de son entourage, elle ne veut rien de plus que le titre de « S. A. I. Madame Mère de l'Empereur ». Elle se tient à l'écart des Tuileries et des récep-

tions officielles où son fils la prie vainement de paraître. Elle aime mieux son installation de la rue du Rocher ou l hôtel de Brienne rue St-Dominique. Après avoir été opposée à la proclamation de l'Empire, elle n'assiste pas à la cérémonie de Sacre. Elle préfère consacrer à ses œuvres charitables, plutôt qu'aux fêtes qu'elle pourrait offrir les sommes importantes qui lui sont allouées.

Lorsque viendront les jours sombres, elle n'aura qu'une idée : réjoindre son fils à l'Ile d Elbe. Et, dès qu'elle y arrive, elle se plait dans le calme et la présence continuelle de l'Empereur. Les lamentables événements qui se succèdent ensuite, après le retour de celui-ci en France : Waterloo, l'abdication, le départ pour Ste-Hélène, sont autant de terribles épreuves pour cette noble femme. Acceptant alors de Pie VII l'hospitalité des Etats Pontificaux, c est de Rome qu'avec l'appui du Saint-Père, elle adresse aux Souverains réunis, à Aix-La-Chapelle, une lettre déchirante où déborde son cœur de mère, pour demander un adoucissement au traitement de son fils.

Il faut lire les pages du livre relatives à ces émouvantes démarches, aux pieuses pensées du fils pour sa mère, au désespoir de celle-ci, quand son frère, le Cardinal Fesch, vient lui apprendre que Napoléon a rendu le dernier soupir. Alors, elle s'écroule dans la douleur préférant désormais à tout l'isolement dont elle ne sortira plus jusqu'à la fin de ses jours.

Ce n'était pourtant pas le dernier coup cruel qui devait frapper la malheureuse femme. En 1832, une lettre de Marie-Louise lui apporte la nouvelle de la mort de l'Aiglon a qui elle avait conservé une maternelle tendresse, quatre années avant le moment où elle sera terrassée elle-même par la mort, à l'âge de 86 ans.

L'ouvrage de Mlle Peretti est indispensable à ceux qui s'attachent à bien connaître la famille du grand Empereur. Rectifiant quelques erreurs, détruisant de regrettables légendes, il s'applique à rendre à la figure de Létizia son véritable caractère et à montrer sous son jour réel le rôle joué par elle dans la vie de Napoléon Ier et dans celle de tous les siens.

Edmond Toutain.

Richelieu et les femmes, par Maximim Deloche. Paris. Editions Emile Paul Frères, 14, rue de l'Abbaye, Paris.

Le titre de roman de ce livre d'histoire surprendra, quand on s'apercevra, à sa lecture, qu'il s'agit non point du trop célèbre maréchal de Richelieu héros de tant d'aventures galantes, mais d'Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu. L'auteur a étudié son personnage sous le côté le plus humain, et nous le représente comme un grand et incomparable séducteur. Et pourtant, il nous affirme, en manière de conclusion « qu'aucune femme n'a mérité le titre de maîtresse de Richelieu, pas plus qu'elle n'a joué ce rôle ». La malignité des ruelles lui avait donné le cœur d'une reine. Le nom de Marion de Lorme, lui était demeuré associé dans la légende et par la chronique du temps avide de scandales et par le romantisme moderne. Or, il est prouve que les rapports du cardinal avec la maî-

tresse de Cinq-Mars ont été uniquement d'ordre diplomatique et dictés par la raison d'Etat au vu et su de Louis XIII.

Madame Boutilhier est en réalité, la seule femme qui lui ait arraché des accents de sympathie, sans réserves, on pourrait dire, qu'elle est la seule qui, au point de vue sentiment, ait compté dans sa vie à côté de sa mère dont l'influence fut immense.

Son éducation, sa formation, ses convictions religieuses profondes, le processus de sa vie remplie d'ambition, de préoccupations politiques, de travail intellectuel acharné et sans répit, son usure physique prématurée, ne l'orientaient point vers la vie de plaisir. Bien au contraire, son impressionnabilité nerveuse compliquée d'hypocondrie, le sentiment de sa faiblesse physique, qui lui inspiraient la terreur de la force brutale, le prédisposaient vers une orientation pacifique toute autre où ses dons de séducteur s'exerçaient. Ceux-ci concentrés dans son cerveau sont surtout mis au service de l'Etat. Il n'aura que des galanteries politiques, qui lui permettront de séduire les unes pour les dominer, les autres pour s'en faire des auxiliaires et ainsi agir sur la volonté du roi et de la reine et des courtisans les plus rebelles à son action. N'a-t-il point affirmé : « que le gouvernement des femmes est d'ordinaire le malheur des Etats. » Il faut pour bien pénétrer le sens et l'étendue de ce petit livre, le compléter, par la lecture du « Richelieu » du Comte de Saint-Aulaire, tout récemment paru. Ces pages profondément attachantes, outre les admirables développements d'histoire politique qu'elles contiennent dégagent « ce charme étrange et mystérieux de Richelieu synthèse d'intelligence, de volonté, de distinction, de beauté, de jeunesse, dans une implacable douceur ». Les deux auteurs par des routes bien diverses se rejoignent et nous font pénétrer dans un magnétisme tout puissant, qui en même temps qu'il nous charme, nous aide à comprendre bien des chapitres d'une histoire parfois amusante, mais surtout pleine de vues nouvelles et de surprises.

Henry de Montardy.

Les grands espions, par H.-R. Berndorff (traduit de l'allemand). 1 vol. in-12. Editions Montaigne, 1932.

Les récits d'espionnage, qui touchent par tant de côtés à l'histoire diplomatique, trouvent en ce moment, auprès des éditeurs et du public, une faveur dont témoigne le succès obtenu par la récente biographie de Schulmeister, par les ouvrages de M. Robert Boucard et par la série dont le commandant Ladoux vient de commencer la publication. Ceux qui viennent d'Allemagne semblent de nature à piquer particulièrement notre curiosité par les révélations qu'ils peuvent nous apporter. C'est à ce titre, qu'il convient de signaler la traduction, tout récemment parue, d'un ouvrage dans lequel M. Berndorff s'est proposé, non de retracer après le commandant Nicolaï l'activité du Service secret allemand pendant la guerre mondiale, mais de faire revivre à nos yeux certaines histoires d'espionnage qui lui ont paru particulièrement dramatiques par leurs péripéties ou caractéristiques par la personnalité de ceux qui en ont été les heros.

Elles forment la matière de quinze monographies détachées, dont les quatre premières se rapportent à la période d'avant-guerre (1910-1914), les quatre dernières à celles d'après-guerre (1918-1922), et sept à la guerre proprement dite. Ce sont naturellement celles-ci qui retiendront surtout l'attention du lecteur français. Il éprouvera d'ailleurs une pénible surprise d'y voir figurer le nom de miss Edith Cavell, dont il lui semble difficile, malgré tous les efforts de démonstration tentés dans ce sens par l'auteur, de faire passer le rôle patriotique et charitable pour celui d'une espionne. Il prendra par contre un vif intérêt à voir exposer par une plume allemande toute l'histoire de Mata Hari, connue sans doute dans ses grandes lignes, mais à laquelle ce nouveau récit ajoute quelques précisions nouvelles, les unes relatives aux circonstances qui permirent d'établir sa culpabilité, les autres à la part que prit à la découverte de ses méfaits une de ses compatriotes, Hanna Wittig, destinée à devenir en France une étoile de cinéma sous le pseudonyme de Claude France, et à terminer ses jours par un suicide qui ne fut pas à l'époque (1928) sans avoir quelque retentissement. — Un autre chapitre de l'ouvrage justifie un titre à sensation (*Un espionnage qui termine la guerre*), par une assez curieuse révélation. Une des raisons qui déterminèrent ou au moins hâtèrent l'intervention américaine dans la Guerre mondiale fut la capture d'un message par lequel l'Allemagne proposait au Mexique une alliance armée contre les Etats-Unis (19 janvier 1917). Or, ce télégramme, envoyé de Berlin au ministre impérial à Mexico, avait été chiffré au moyen d'un code réservé comme ultra-secret pour les communications les plus confidentielles. S'il put être déchiffré à Londres, c'est que l' « Intelligence Service » avait réussi à se procurer une copie de ce code par l'entremise d'un jeune Autrichien resté à Bruxelles pendant l'occupation, qui était fils d'une Anglaise et que ses connaissances techniques en T. S. F. avaient fait employer par les autorités allemandes. Le côté mystérieux de son histoire, c'est qu'après avoir réussi, sans se faire prendre, ce coup de maître, il devait disparaître sans que personne ait plus jamais entendu parler de lui.

Quel que soit l'intérêt de son odyssée, il pâlit devant celui que présente le rôle de ce personnage énigmatique que l'on connaissait en France sous le nom de Mlle Docteur, et que l'auteur peut représenter avec raison comme la plus grande espionne de la guerre. C'était une jeune fille allemande, qui s'appelait en réalité Anne-Marie Lesser, et dont l'histoire offre tout l'attrait d'un passionnant roman d'aventures. Quelques mois avant le conflit européen, on la voit d'abord, explorer en touriste, en compagnie de son premier amant, les fortifications des Côtes-de-Meuse, de Charleville à Verdun. La déclaration de guerre la surprend à Rome, d'où elle réussit à revenir à Paris. Elle y reprend contact avec le chef de l'espionnage allemand en France, puis gagne en automobile Bruxelles, où elle récolte une ample moisson de renseignements sur les préparatifs de guerre belges, et d'où elle passe la frontière sous un déguisement de paysanne. En 1916, elle revient encore à Paris, à la veille de l'offensive de Verdun, et y fait la fructueuse conquête d'un sous-officier employé au service du contre-espionnage. C'est dans ce service qu'elle entre elle-même l'année suivante, au cours d'un nouveau voyage, comme femme de

ménage; elle n'en repart qu'au bout d'un mois, avec la liste des agents français en Allemagne. En 1918, on la verra encore en France, cette fois sur le front, avec une délégation de dames de la Croix-Rouge espagnole; qu'elle est allé rejoindre à Barcelone. Reconnue par hasard, elle parvient à s'échapper et à rejoindre les lignes allemandes. En venant mettre un terme à son activité, la fin de la guerre la jette dans un désœuvrement dont elle cherche à sortir par l'abus de la morphine et de la cocaïne. On doit l'interner dans une maison de santé où son intelligence achève de sombrer et où l'on annonçait, il y a quelques mois, son décès. Ce simple résumé, de ses principaux exploits peut donner une idée de la variété et de l'intérêt que présente l'ouvrage de M. Berndorff.

Albert PINGAUD...

La politique de la Pologne dans la Société des Nations, par Alexandre BREGMANN. Un vol. in-8°, Alcan, 1931.

Si le titre de cet ouvrage en indique suffisamment le sujet, l'auteur dans sa préface, a eu soin d'en préciser l'intérêt particulier. La résurrection de la Pologne et l'établissement de la Société des Nations remontent à la même origine, qui est le traité de Versailles. De là, pour l'une une première raison de s'attacher aux progrès et au développement de l'autre. Selon l'ingénieuse remarque d'un écrivain polonais « ce sont des sœurs jumelles, nées dans la tourmente de la Grande Guerre, ayant toutes deux un long passé, tout en étant à d'autres égards complètement neuves ». A cette considération d'ordre moral, s'ajoutent, pour resserrer leurs rapports, certaines nécessités d'ordre pratique. Dépourvue de frontières naturelles, et placée par les suites de la guerre entre deux grands pays sourdement hostiles à sa résurrection, la Pologne se trouve plus que tout autre état exposée à des contestations et à des convoitises qui lui font désirer trouver une garantie de sécurité dans l'existence d'un organisme international auquel elle puisse faire appel en cas de péril.

Après avoir ainsi montré quels liens de solidarité doivent l'unir à l'institution de Genève, l'auteur passe en revue les principaux aspects de leurs rapports. Dans un premier chapitre, l'exposé de l'organisation de la Société des Nations l'amène à toucher à une question que de tout récents événements viennent de ramener sur le plan de l'actualité : celle de la revendication polonaise d'un siège permanent au Conseil. Il fait voir ensuite comment son pays a eu à recourir à l'assistance de la Société pour l'exécution des traités qui le concernaient particulièrement (questions de la Haute-Silésie, de la Lithuanie, de Dantzig et de Memel, protection des minorités). Il retrace enfin, le rôle qui est revenu à la Pologne dans l'organisation et le maintien de la paix (accords de Locarno, projets de désarmement), comme dans la coopération internationale sous le rapport économique et intellectuel. Une abondante bibliographie termine cet ouvrage, qui présente pour le lecteur cet avantage de

lui faire envisager et passer en revue, dans le cadre restreint d'un pays, toutes les grandes questions entre lesquelles s'est partagée depuis la fin de la Grande Guerre, l'attention de l'Europe.

Albert PINGAUD

Journal et papiers intimes, par DAISY, Princesse de PLESS, 1892-1918. Un vol. in-8°, Payot, 1932.

L'auteur de ce livre était une jeune fille de l'aristocratie britannique (Olivia Cornwallis-West), que son éclatante beauté fit un jour remarquer et demander en mariage par le prince de Pless, grand seigneur silésien alors attaché à l'ambassade d'Allemagne à Londres. Elle s'engagea par convenance plutôt que par inclination, ainsi qu'elle le déclare elle-même, dans les liens d'une union qui devait d'ailleurs être dénouée par un divorce après 31 années de vie commune. Héritier de l'une des plus riches maisons princières d'Allemagne et même d'Europe, son époux l'emmena dans ses châteaux de Pless en Pologne et de Fürstenstein en Silésie, pour y goûter les splendeurs fastueuses d'une existence féodale et presque souveraine, coupée par de fréquents séjours à la cour de Berlin, relevée en tous temps par des visites de grands personnages ou même de têtes couronnées. Dans ce milieu nouveau pour elle, la jeune épouse crut devoir ne pas se contenter de ses succès de jolie femme, mais vise à acquérir, en cultivant ses hautes relations, l'importance d'une grande situation mondaine et politique. La guerre de 1914 devait lui apporter les mêmes épreuves qu'a subies et racontées la princesse Blücher, comme elle issue d'une famille anglaise. Sa naissance l'exposa à des suspicions d'espionnage et à des tracasseries policières, auxquelles elle se déroba par un recours direct à l'Empereur, par des retraites annuelles dans les montagnes bavaroises, par ses services comme infirmière sur les fronts de Lorraine et de Serbie. Entre temps, elle faisait de fréquentes apparitions à son château de Pless, devenu le grand quartier-général des armées allemandes dans l'Ouest, et elle avait l'occasion d'y donner l'hospitalité à des souverains comme ceux d'Allemagne, d'Autriche, de Bavière, de Saxe et de Bulgarie, à de grands chefs comme Hindenburg, à des hommes d'Etat comme Bethmann-Hollweg. Ces rencontres ayant sans doute renforcé en elle le sentiment de son importance, elle accablait les plus influents de ses hôtes de suggestions qu'ils ne songeaient guère à lui demander ni à suivre, et dont la continuelle répétition prête à son rôle pendant la guerre une certaine parenté avec celui de la mouche du coche.

Ce sont les souvenirs de cette brillante existence qu'elle a voulu évoquer dans un récit où elle a inséré des fragments de son journal intime et de nombreux extraits de sa volumineuse correspondance. Son livre présente donc surtout l'intérêt d'un tableau de mœurs et d'une galerie de portraits. Parmi ceux-ci, ceux des membres de la famille impériale méritent particulièrement d'attirer l'attention. Si la princesse ne peut se défendre d'une involontaire complaisance pour l'Empereur, due sans doute à la patience que ce dernier met

à l'écouter, dès 1909, elle formule sur lui ce jugement, dont la sévérité, a été confirmée par l'impartiale histoire : « Comme homme, il est impossible. Il n'a pas d'éducation. Il ne sait pas choisir ses amis. Dans des petites choses, qui peut-être lui paraissent importantes, bourgeois tapageur, et avec cela, d'une jeunesse et d'un charme déconcertants... Un soir, à Pless, il ne cessa de parler depuis 11 heures jusqu'à une heure du matin. Il recommença à l'heure du thé, jusqu'au diner ». L'impératrice, dont la figure est moins connue en France, se trouve exécutée en ces quelques lignes : « Elle est on ne peut plus aimable, mais combien niaise! Les vêtements et les enfants représentent vraiment sa seule conversation et sa seule compétence... Pour une femme de sa situation, je n'ai jamais rencontré quelqu'un d'aussi dénué d'opinion personnelle, d'esprit et de compréhension ». Quant aux deux fils aînés du couple impérial, ils font, de la part de la princesse, l'objet d'appréciations qui ne laissent pas que de surprendre sous la plume. Elle témoigne à plusieurs reprises sa sympathie pour le second, Eitel, dont la réputation de brute épaisse est pourtant solidement établie, surtout en France dans les régions occupées. Ce sont également les souvenirs de la dernière guerre, qui prêtent une saveur particulière aux singuliers éloges qu'elle décerne au kronprinz : « Il a dix mois, déclare-t-elle à propos de la naissance de son premier enfant, il disait n'avoir jamais connu de femme et prétendait ignorer jusqu'à ce que le prince et la princesse de Salm le lui eussent expliqué, ce que la Nature voulait entendre par les relations entre un homme et une femme. » La légende veut qu'il ait pris sur ce terrain, notamment pendant la campagne de France, la seule revanche dont il lui sera probablement donné de s'enorgueillir.

A côté de ces notations, d'un caractère personnel et anecdotique, la princesse a donné place dans son livre à certains documents qui intéressent l'histoire générale. Elle reproduit, en trop petit nombre malheureusement, des extraits des lettres reçues pendant la guerre de son mari, alors attaché comme aide-de-camp à la personne de l'Empereur. Ces lettres ont pour grand intérêt de montrer la persistance des illusions entretenues au Grand Quartier général, au début sur une fin rapide et jusqu'au bout sur une fin triomphante de la guerre . Et l'on y trouve des passages, qu'il est difficile de lire sans émotion, tel que celui-ci, écrit au début de l'offensive de Verdun (5 mars) : « Tout va très bien, mais il y en a encore pour quelque temps. La puissance de résistance et la bravoure des Français sont au-dessus de tout éloge. Les points que nous avons pris, ils les attaquent à plusieurs reprises et les reprennent avec des pertes considérables ».

Albert Pingaud

Catherine II, Impératrice de Russie, par Nicolas BRIAN-CHANINOV (1729-1796). Un vol. in-8°, Payot, 1932.

Réfugié en France à la suite de la Révolution russe, l'auteur s'y était fait déjà connaître par une vivante et intelligente histoire générale de son pays. L'on retrouve les mêmes qualités dans la monographie qu'il vient de consacrer au règne de Catherine II, le plus important peut-être de la Russie moderne, après celui de Pierre-le-Grand. Le sujet en avait été traité déjà bien souvent avant lui, mais d'une manière plus anecdotique que scientifique, et par des mémorialistes plutôt que par des historiens. Il l'a en partie renouvelé par un triple effort de synthèse, de critique et de documentation, qui lui a permis à la fois d'en dominer l'ensemble, de passer au crible beaucoup de témoignages, trop facilement acceptés, d'en utiliser enfin de nouveaux, découverts surtout dans la correspondance des ambassadeurs français en Russie, conservée au Quai d'Orsay. Le volume est d'ailleurs précédé d'un avant-propos qui représente une solide et instructive étude des sources à consulter pour l'histoire du règne.

L'auteur en a tiré parti, d'abord pour dégager la physionomie de Catherine de certaines légendes qui la déformaient, notamment sous le rapport des mœurs. Il s'est attaché ensuite, — et en ce sens encore, il a fait une œuvre nouvelle — à pénétrer dans les profondeurs de la société à travers la surface des événements politiques et militaires, et à chercher la Russie vivante et souffrante sous la Russie officielle. Il a montré par là ce qu'avait d'un peu artificiel au point de vue national l'œuvre qui avait valu à Catherine et lui faisait rechercher les éloges des philosophes de l'Occident. Restée étrangère par son origine allemande au pays qu'elle était appelée à régir, elle obéissait à une pensée de snobisme plutôt qu'à l'empire d'une conviction intime en poursuivant cette politique de « mécénat » par laquelle elle se posait en protectrice des lettres et des arts. Elle avait fait, non seulement, de sa cour, mais même de la Russie un « brillant décor de théâtre » qui cachait toujours » la même misère morale et matérielle, les mêmes vices, la même absence de quelque chose de solide et de coordonné ». C'est la conclusion qui ressort d'un volume qu'ornent 8 intéressants portraits, et que complète heureusement un index des noms propres, ainsi qu'un tableau chronologique des principaux événements du règne.

Albert PINGAUD.

Cavour et l'épopée du Risorgimento, par Alfredo PANZINI. Trad. Franç. Un vol. in-8°, Payot, 1932.

Il est arrivé à un grand politique anglais, que l'auteur cite sans le nommer, de représenter l'histoire de l'Unité italienne, de 1814 à 1870, comme « la plus romanesque des temps modernes ». Si elle mérite cette appréciation par sa richesse en coups de théâtre et en péripéties inattendues, comme par l'éclat des grandes figures qui la

dominent, il n'en est que plus regrettable de constater combien elle a rencontré jusqu'ici peu de faveur en France : elle n'y a fait l'objet que de très rares travaux, dont aucun ne semble avoir pénétré jusqu'au grand public. Aussi faut-il se féliciter de l'apparition et de la traduction d'un ouvrage dont le grand intérêt est précisément d'en montrer le côté dramatique et d'inspirer le désir de la connaître davantage. L'auteur (qui est membre de la nouvelle Académie italienne), a traité son sujet en littérateur plutôt qu'en historien, en lui donnant comme centre la physionomie de l'homme d'Etat, qui a été le principal artisan de l'Unité. Il ne s'est attaché, ni à écrire une biographie au sens propre du terme, ni à dégager et à suivre le fil des événements qu'il retrace pour en faire bien saisir l'enchaînement. Il a voulu surtout présenter au lecteur une succession de tableaux aux vives couleurs, rappelant une peu celles des images d'Epinal, et de scènes à effet, mises en valeur par des titres à sensation.

C'est assez dire les mérites et les lacunes, d'ailleurs voulues, que peut présenter son ouvrage. Pour en donner un exemple caractéristique, il résume ou plutôt, escamote en une phrase (p. 200), le récit des annexions de l'Italie centrale (janv.-mars 1860) où Cavour a eu l'occasion de témoigner une étonnante dextérité, mais qui ne prêtent pas aux développements pittoresques, pour courir à celui de l'Expédition des Mille, qui présentait à ses yeux, bien que son héros n'y ait pas pris part, l'attrait d'une aventure, la poésie d'une légende et la grandeur d'une épopée. Il semble en un mot que l'auteur ait emprunté certains de ses procédés à cette école de la biographie romancée qui est si fort à la mode aujourd'hui. On trouvera donc dans son œuvre, beaucoup de portraits bien enlevés (Cavour, Victor-Emmanuel, Garibaldi, Ferdinand II de Naples, Napoléon III), des récits de batailles dramatiques (Magenta, Solférino), et enfin pour animer ses développements et tenir en éveil la curiosité du lecteur, un grand nombre de citations caractéristiques et bien choisies.

Il a emprunté la plupart aux derniers ouvrages parus sur l'histoire de l'unité italienne : en Italie, à ceux de Luzio, de Ruffini, de Salata, sans parler de l'admirable recueil officiel des lettres de Cavour (*Il carteggio Cavour Nigra. La questione romana*) qui est en cours de publication; en France même aux derniers essais de M. Boulanger ou de M. Paléologue. Sous ce rapport son œuvre repose sur une sérieuse documentation et la lecture de ses notes et de ses références présentera une utilité particulière pour les érudits désireux de mettre au jour leur bibliographie de l'histoire de l'unité italienne.

Albert PINGAUD.

(1) Dans la traduction les noms propres sont trop souvent estropiés. Ex. : p. 77, *Azaglio* pour *Azeglio;* p. 142 *Kellesperg* pour *Kellersperg;* p. 211, *Bandina* et *Spinala* pour *Bandiera* et *Spinola*, etc... Ces erreurs sont particulièrement fâcheuses, quand il s'agit de noms communs et du texte d'un chant national. Ex. : p. 213, *Si scorpon le tome* pour *Si scopron le tombe.*

Réputations. — La guerre mondiale, par LIDDELL HART. Trad. Cognet, 2 vol. in-8°. Paris, Payot, 1931 et 1932.

Principal collaborateur militaire de l' « Encyclopœdia britannica » le capitaine anglais Liddell Hart y avait fait paraître sur les événements de la Grande Guerre une série de notices que recommandaient également l'étendue des informations et l'indépendance des jugements. Il les a ensuite réunies, fondues, et développées en deux ouvrages d'ensemble, dont la traduction, due à la plume de M. A. Cognet, vient d'être publiée dans la collection Payot. Comme son titre l'indique (*Réputations*), le premier représente surtout un recueil de monographies sur les grands chefs dont la guerre a mis la figure en lumière : les maréchaux Joffre, Galliéni, Foch et Pétain en France, Haig et Allenby en Angleterre, les généraux Hunter Liggett et Pershing aux Etats-Unis, Falkenhayn et Ludendorff en Allemagne. Le second volume (*La Guerre mondiale*) est une histoire complète de la lutte, mais conçue de manière à unir l'objectivité d'un résumé à l'intérêt animé d'un livre de polémique. Chacun des sept chapitres qui contiennent le récit des événements est suivi d'une série d'études de détail (il y en a 26 en tout), consacrées à élucider ou à discuter les points de la narration qui pourraient encore présenter quelques obscurités ou prêter à la controverse. Dans chacun des deux ouvrages les mêmes mérites viennent d'abord piquer la curiosité, puis retenir l'intérêt du lecteur : le pittoresque de l'exposition, la nouveauté des vues et la liberté des appréciations.

Ce qui le frappe, c'est l'usage constant — l'on n'oserait dire l'abus, car la plupart sont fort réussies — de ces formules à effet et à image qui sont évidemment destinées à forcer son attention et à faire pénétrer plus profondément certaines vérités dans son esprit. Cette tendance s'accuse à première vue par les épithètes accolées aux noms des grands chefs de la guerre (Falkenhayn ou l'extravagance de la prudence), Ludendorff ou le Napoléon-machine), par l'allure de certains titres (1916. *La trappe à chiens. Le hachoir. Verdun. Les maladies de croissance du tank*) et enfin, dans le texte même, par la hardiesse souvent expressive de certaines comparaisons. La Serbie par exemple, est assimilée à partir de 1915 à un « puisard » qui devait pendant trois années draîner sans profit les ressources militaires de l'Entente, mais déborder à la fin pour emporter l'un des principaux contreforts des puissances centrales. La position de Salonique est appelée « leur plus grand camp d'internement ». puisque pendant trois ans elle immobilisa sans profit pour les Alliés un demi-million d'hommes. Enfin, pour citer un exemple entre mille, le chapitre relatif aux origines de l'expédition des Dardanelles, débute par cette phrase, bien faite pour donner une idée de la manière de l'auteur : « Un géant, trois navires et la crainte d'un viol furent les trois principales causes qui amenèrent la Turquie à faire la guerre à son alliée traditionnelle, la Grande-Bretagne. »

Au pittoresque de la forme répond heureusement l'intérêt du fond. Le capitaine Liddell Hart ne s'est pas proposé seulement de retracer des faits, comme tant d'autres s'y étaient essayés avec succès avant

lui, mais de vulgariser des idées; et parmi celles qu'il jette dans la circulation, beaucoup méritent au moins d'être retenues comme fournissant d'utiles sujets de réflexion.

Elles sont en tel nombre qu'il faudrait un article entier pour les passer toutes en revue. Il suffira donc ici de signaler, ne fût-ce qu'à titre d'exemples, les plus caractéristiques. Les plus intéressantes sont évidemment celles qui se rapportent aux principes mêmes de la guerre, tels qu'a permis de les dégager l'expérience des années comprises entre 1914 et 1918. D'après l'auteur, les chefs militaires de l'Entente ont échoué dans la plupart de leurs entreprises pour avoir méconnu « les principes de surprise et de concentration qui ont toujours été pour les grands capitaines les clefs principales du succès : ils annonçaient leurs intentions à l'ennemi par des journées de bombardement prolongé et ils attaquaient avec une infime fraction de leurs forces, toutes les autres demeurant inactives. » Au cours de son récit, le capitaine Liddell Hart revient à plusieurs reprises sur l'importance et l'effet de la surprise, qu'il définit assez heureusement comme « la dislocation de l'équilibre moral de l'ennemi. »

Si de cette conception générale l'on passe à l'étude des principales batailles, l'on ne manquera pas de faire dans les commentaires que leur consacre l'auteur quelques découvertes intéressantes.

Celle de la Marne, sur laquelle il revient à plusieurs reprises, est caractérisée par lui, dans un de ces sous-titres un peu énigmatiques qu'il affectionne, « la bataille qui ne fut pas, et qui pourtant fit tourner le sort de la guerre. » Il veut dire par là, comme il l'explique d'ailleurs, que le succès remporté alors par les Alliés fut plus stratégique que tactique, puisque sur bien des points ils furent loin d'avoir l'avantage, et plus psychologique que matériel, puisqu'ils durent la retraite de leurs adversaires moins à leur propre avance qu'aux inquiétudes inspirées à ceux-ci par la sécurité de leurs lignes de communication. Il est difficile d'y voir l'exécution d'un plan préconçu, car les généraux qui y jouèrent le rôle principal, Galliéni, Foch et Sarrail, agirent chacun de leur côté, en prenant des initiatives qui ne leur étaient point ordonnées par le haut commandement; et c'est par hasard et « inconsciemment » que la bataille a présenté dans son développement, comme l'ont signalé certains critiques militaires, quelques traits de la bataille napoléonienne. A ce propos, l'auteur donne dans son récit un témoignage éclatant de son impartialité en déclarant. quoique anglais, qu'aux jours décisifs de la lutte (8-9-10 septembre) la lenteur des troupes britanniques à pénétrer dans la brèche ouverte devant elles porta « un coup fatal à la chance qu'on avait de transformer en désastre la retraite allemande... et ouvrit la voie aux quatre longues années de la guerre de tranchées. »

Poursuivant son étude critique des principales rencontres qui ont jalonné le cours de la lutte, le capitaine Liddell Hart cherche successivement à démontrer : pour celle de Tannenberg, transformée par la légende en une seconde bataille de Cannes, que le double encerclement de l'armée russe ne fut que le résultat d'une idée venue après coup; pour l'offensive de Verdun, que si elle dégénéra assez promptement en lutte d'usure, ce fut par la suite d'une explosion qui avait empêché les Allemands de la poursuivre avec une quantité suffisante de

gros obus; pour les offensives contemporaines de la Somme et de Broussiloff, qu'elles coûtèrent des pertes en hommes tout à fait disproportionnées à leurs faibles résultats. Quant aux offensives allemandes de 1918, elles furent, d'après l'auteur, promptement détournées de leurs objectifs primitifs par les succès qu'elles obtenaient dans des directions différentes, et privées de leur force de pénétration par l'«intoxication due au pillage» des troupes appelées à les poursuivre. Par contre, le capitaine Liddell Hart est heureux de signaler comme des modèles de préparation et surtout de surprise celles que montèrent ses compatriotes, pour lesquels il sait à l'occasion se montrer justement sévère, en août 1918 sur le front de la Somme, et le mois suivant en Palestine. La première devait être arrêtée faute d'être poussée avec assez de confiance, mais après avoir marqué, de l'aveu même de Ludendorff « le jour noir de l'armée allemande. » Quant à la seconde, conduite par un général (Allenby) qui n'avait pas encore eu l'occasion de donner sa mesure, elle prit la forme d'un mouvement tournant du plus pur style napoléonien et aboutit à l'anéantissement de l'armée ennemie.

L'on voit par ces quelques exemples quelle originalité d'aperçus présente la partie proprement narrative de l'œuvre du capitaine Liddell Hart. L'on ne trouvera pas moins de profit à méditer, et à l'occasion à discuter les portraits qu'il trace des principaux protagonistes de la Guerre mondiale. Ceux des maréchaux Pétain, Foch, Galliéni et Joffre attireront plus particulièrement l'attention du lecteur français. Au premier l'auteur rend justice, sans vouloir d'ailleurs forcer ses mérites, comme à un « économiste militaire, mélange de Fabius et de Carnot ». Au second, il accorde des éloges que tempèrent de sérieuses réserves, car s'il ne peut qu'admirer sa volonté de vaincre à tout prix, il lui reproche d'avoir porté le culte des forces morales jusqu'au mépris des moyens matériels. Quant à Galliéni, ce serait d'après l'auteur le seul grand homme qu'ait révélé le cours de la lutte, puisque c'est à lui que revient, au moment de la bataille de la Marne, l'honneur d'avoir «conçu et lancé la manœuvre la plus décisive de toute la guerre, la seule qui rappelât celle de Napoléon». Son seul tort remonterait à 1911, et c'est celui d'avoir désigné au choix du Ministre, pour le commandement suprême «une massive marionnette qui allait danser à la mesure prescrite par les jeunes Turcs de l'Etat-major général». Cette dernière citation suffit à indiquer en quels termes le capitaine Liddell Hart, s'exprime sur le compte du maréchal Joffre. Il semble se complaire à épuiser à son détriment toutes les ressources de sa verve caustique; les pages qu'il lui consacre ont le ton d'un réquisitoire et donnent l'impression d'une jeu de massacre. Le plan XVII, que le maréchal a approuvé et s'est attaché à appliquer, était « fondé sur la négation de l'expérience, de l'histoire, et même du simple bon sens ». Quand il a voulu le justifier devant la Commission d'enquête sur l'abandon du bassin de Briey, c'est « par une déposition telle qu'on n'a jamais vu plus pitoyable révélation d'enfantillage ». Au moment de la Marne, il avait décidé la retraite jusqu'à la Seine sans projeter nullement une contre-offensive dont tout le mérite revient à Galliéni. Après la Marne, il a préconisé une tactique de grignotage comparable à celui d'un coffre-fort par une souris, affiché constamment un « optimisme insatiable » et le plus souvent

intempestif, ainsi qu'une « infaillibilité magistrale », toujours démentie par les événements. A la veille de l'offensive de Verdun, comme Galliéni lui dénonçait l'insuffisance des défenses de la place, il lui adressa une réponse « qui devrait être encadrée et suspendue dans les locaux de toutes les bureaucraties officielles pour servir d'avertissement solennel ». Sa « réputation en bulle de savon » ne devait pas survivre à l'épreuve de Verdun. Quels ont donc été ses mérites? Quelques « vertus passives », dont l'énigme en imposait aux foules, une réelle solidité de caractère, un bon sens plein de ruses, mais limité, une connaissance instinctive à la nature humaine, et par dessus tout un « calme pesant » qui a fait de lui « un puissant sédatif pour les nerfs de la nation ».

Des appréciations de ce genre, exprimées sous cette forme, peuvent prêter aux plus expresses réserves. Elles communiquent du moins à l'ensemble de l'ouvrage un intérêt animé, qui ne faiblit pas un instant. Il convient d'ajouter, à la louange de l'auteur, que le volume sur la Guerre est suivi d'une bibliographie des plus complètes, et qui représente un excellent instrument de travail.

Albert PINCAUD.

TABLE DES MATIÈRES
DE LA QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE

N° 1. — Janvier-Mars 1932.

N° 3. — Avril-Juin 1932.

N° 3. — Juillet-Septembre 1932.

N° 4. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1932.

TABLE DES AUTEURS

Le Gérant : H. ANGLES.

Rodez, imp. P. CARRÈRE (fondée en 1624). 600